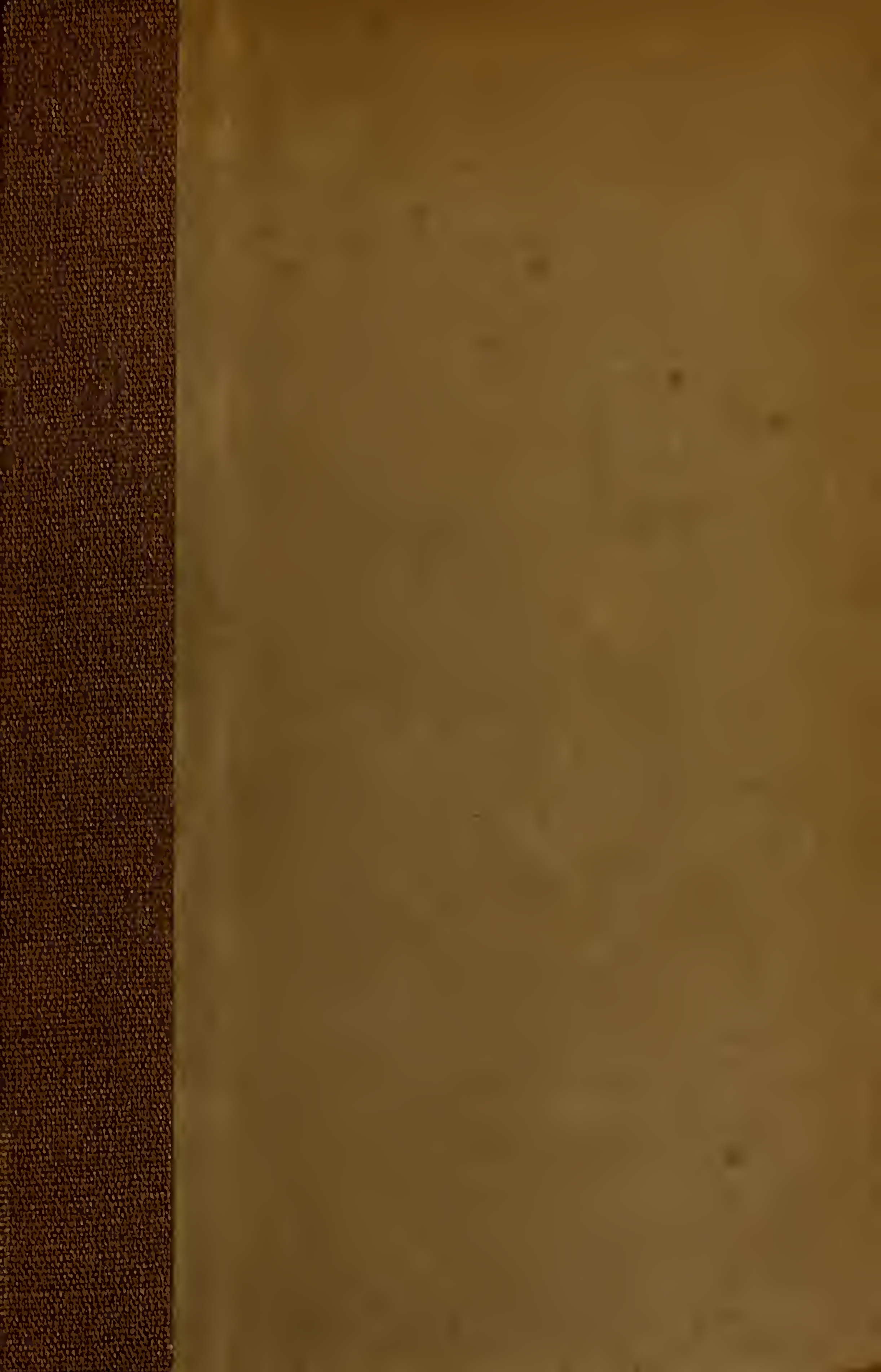
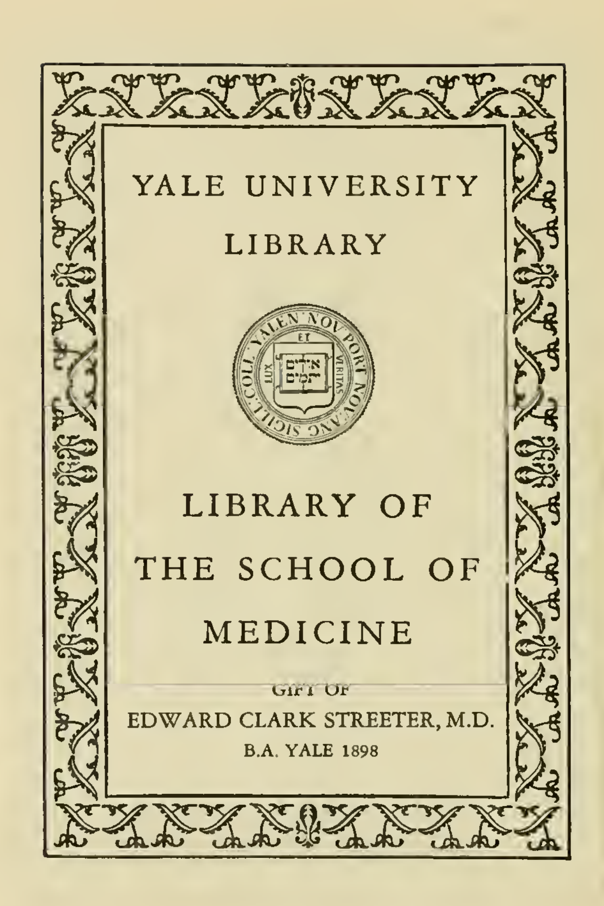



YALE UNIVERSITY
LIBRARY
LIBRARY OF
THE SCHOOL OF
MEDICINE
GIFT OF
EDWARD CLARK STREETER, M.D.
B.A. YALE 1898

J.-B. BAILLIÈRE ET FILS,
LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE,
Rue Hautefeuille, 19, à Paris.

LONDRES, HIPPOLYTE BAILLIÈRE. | MADRID. C. BAILLY-BAILLIÈRE.

Septembre 1870.

HISTOIRE

DES

SCIENCES MÉDICALES

COMPRENANT

L'ANATOMIE, LA PHYSIOLOGIE, LA MÉDECINE LA CHIRURGIE ET LES DOCTRINES DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE

PAR

CH. DAREMBERG

Professeur chargé du cours d'histoire de la médecine au Collége de France,
Membre de l'Académie impériale de médecine, bibliothécaire de la bibliothèque Mazarine, etc.

Ouvrage complet. — Paris, 1870, 2 volumes in-8. . . . 20 fr.

M. Daremberg a donné en quatre années (1864-1867), c'est-à-dire en cent soixante-quinze leçons, l'histoire générale des sciences médicales depuis les temps historiques jusqu'aux premières années du XIXe siècle. La tâche était d'autant plus difficile, l'entreprise d'autant plus téméraire, que l'histoire de la médecine était restée fort en arrière des autres histoires.

Ce qu'il faut particulièrement chercher dans cet ouvrage, c'est le développement général de la médecine, c'est la détermination des lois qui ont présidé à ce développement, des circonstances éclatantes ou obscures, constitutionnelles ou accessoires, qui l'ont retardée ou avancée; c'est l'étude des méthodes qui ont tour à tour présidé aux évolutions de la science, à l'invention des doctrines ou des systèmes; c'est enfin la considération des influences réciproques que les diverses branches de la médecine ont exercées les unes sur les autres et sur la marche générale de la science.

L'auteur a donné plus de développement à l'histoire des temps modernes qu'à celle des temps anciens, ou qu'au moyen âge, par deux raisons : la

première, c'est que l'histoire moderne, à cause de ses relations plus intimes avec la médecine actuelle, offre plus d'intérêt ; la seconde, c'est que l'histoire ancienne et celle du moyen âge réclament un appareil d'érudition qu'il ne voulait pas mettre dans un ouvrage qui est, avant tout, destiné à suivre les grands mouvements de la science, à initier les lecteurs à l'étude de l'histoire.

Nous rappellerons en peu de mots les études que M. Daremberg a poursuivies sans relâche depuis 1839 ; il n'a cessé un instant de lire, d'extraire les textes, d'en publier un certain nombre ou de les traduire, de donner presque chaque année quelque mémoire sur divers sujets d'histoire et d'érudition. Pendant plus de dix ans il a parcouru l'Europe pour étudier, copier ou collationner les manuscrits grecs, latins ou français.

ŒUVRES COMPLÈTES
D'HIPPOCRATE

TRADUCTION NOUVELLE AVEC LE TEXTE EN REGARD

COLLATIONNÉ SUR LES MANUSCRITS ET TOUTES LES ÉDITIONS

ACCOMPAGNÉE D'UNE INTRODUCTION

de Commentaires médicaux, de Variantes et de Notes philologiques

SUIVIE

D'UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

PAR É. LITTRÉ

Membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) et de l'Académie impériale de médecine.

OUVRAGE COMPLET, 10 forts volumes in-8°. — 100 fr.

Le *tome Ier* est consacré presque entièrement à une *Introduction* (pages 1-78). Là sont traitées les questions préliminaires dont la solution importe à l'intelligence des livres hippocratiques. Le volume est terminé par le traité *De l'ancienne médecine*, ouvrage important de philosophie scientifique.

Le *tome II* renferme le traité *Des Airs, des Eaux et des Lieux*, le *Pronostic*, le livre *Du Régime des maladies aiguës*, et le premier livre *Des Épidémies*. Les pays chauds sont affectés endémiquement de fièvres intermittentes, rémittentes et continues, marquées d'un caractère à peu près étranger aux régions tempérées non marécageuses. M. Littré a montré, dans un *Argument*, que les fièvres décrites par Hippocrate y devaient être rapportées. Cette remarque a jeté un jour tout nouveau sur la pyrétologie du vieux médecin grec, et donne un élément de plus à l'étude des maladies suivant leur distribution géographique.

Dans le *tome III* sont le troisième livre des *Épidémies*, le traité *Des Plaies de tête*, le livre *De l'Officine du médecin* et celui *Des Fractures*, un des traités s plus importants, le moins connu, qui par une révision des textes et une avante interprétation, en fait un livre que tous les chirurgiens doivent consulter.

Le *tome IV* comprend le traité *Des Articulations*, le *Mochlique*, les *Aphorismes*, le *Serment* et la *Loi*.

Dans le *tome V* se trouvent les IIe, IVe, Ve, VIe et VIIe livres *Des Épidémies*, le traité *Des Humeurs*, le premier livre du *Prorrhétique* et les *Prénotions de Cos*. Ces cinq livres *Des Épidémies* donnent lieu à des études sur la pratique et la clientèle des médecins hippocratiques ; ils donnent lieu aussi à un essai sur le caractère de plusieurs des grandes épidémies qui ont affligé l'antiquité.

Le *tome VI* renferme : le traité *De l'Art*, destiné à combattre ceux qui prétendent que la médecine n'existe pas; *De la Nature de l'homme*; *Du Régime salutaire*, qui donne des préceptes hygiéniques; *Des Vents*, qui attribue toutes les maladies à une cause unique (le vent ou *pneuma*); *De l'Usage des liquides;* le livre premier *Des Maladies*, ouvrage dont le but est de donner au médecin des idées générales sur les nécessités pathologiques qui font qu'une maladie a telle ou telle issue, et sur les conditions que le médecin doit remplir pour exercer habilement; les livres *Des Affections*; *Des Lieux dans l'homme*, qui renferme une proposition dont l'homœopathie s'est emparée; *De la Maladie sacrée*, remarquable surtout par deux points de doctrine : le premier, c'est que toutes les maladies sont de cause naturelle; le second, c'est que toute fonction intellectuelle et morale appartient au cerveau; *Des Plaies*; *Des Hémorrhoïdes et des Fistules;* enfin le grand traité *Du Régime et des Songes*.

Tome VII. Des Maladies, livres II, III (162 pages). — Des Affections internes (140 pages). — De la nature de la Femme (50 pages).— Du Fœtus à sept, huit et neuf mois, de la Génération, de la nature de l'Enfant (80 pages). — Des Maladies, livre IV (70 pages), etc.

Tome VIII. Maladies des Femmes, des Femmes stériles, des Jeunes Filles, de la Superfétation, de l'Anatomie, de la Dentition, des Glandes, des Chairs, des Semaines, etc.

Tome IX. Prorrhétique. — Du Cœur. — De l'Aliment. — De la Vision. — De la nature des Os. — Du Médecin. — De la Bienséance. — Préceptes. — Des Crises, Jours critiques, Décrets, Harangues, Lettres et Discours. — Appendice.

Tome X et dernier. Dernières remarques. — Table générale alphabétique, travail considérable de 400 pages, complément indispensable dans une collection qui comprend, comme les Œuvres d'Hippocrate, 70 traités sur des sujets variés.

Il a été tiré quelques exemplaires sur grand papier jésus vélin. Prix de chaque volume........ .... 20 fr.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE GRECQUE DEPUIS ESCULAPE jusqu'à Hippocrate exclusivement, par le docteur M. S. HOUDART. Paris, 1856, in-8 de 320 pages (6 fr.). 3 fr.

ÉTUDES HISTORIQUES ET CRITIQUES sur la vie et la doctrine d'Hippocrate et sur l'état de la médecine avant lui, par le docteur HOUDART, membre correspondant de l'Académie de médecine; 2e *édition augmentée*. Paris, 1840, in-8. 4 fr. 50

Envoi FRANCO, par la poste, contre un Mandat.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

HISTOIRE

DE

LA CHIRURGIE

EN OCCIDENT

Ce travail forme l'Introduction de l'édition des *Œuvres complètes* d'Ambroise Paré, revues et collationnées sur toutes les éditions, avec les variantes, ornées de 217 planches et du portrait de l'auteur, accompagnées de notes historiques et critiques, et précédées d'une Introduction par J. F. Malgaigne. Paris, 1840, 3 vol. in-8. *Ouvrage complet.* 36 fr.

PRINCIPAUX TRAVAUX DE M. LE PROFESSEUR MALGAIGNE.

Traité des fractures et des luxations. Paris, 1847-1854, 2 vol. in-8 et atlas de 30 planches in-folio. 40 fr.

Traité d'Anatomie chirurgicale et de chirurgie expérimentale. 2e édition. Paris, 1859, 2 vol. in-8. 18 fr.

Essai sur l'histoire et la philosophie de la chirurgie. Paris, 1847, in-4 de 35 pages. 1 fr. 50

Éloge de M. Roux. Paris, 1855, in-4 de 59 pages. 1 fr. 50

Mémoire sur la valeur réelle de l'orthopédie, et spécialement de la myotomie rachidienne. Paris, 1845, in-8. 1 fr.

Manuel de Médecine opératoire. 6e édition, Paris, 1861, in-18 jésus.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

HISTOIRE

DE

LA CHIRURGIE

EN OCCIDENT

DEPUIS LE VI[e] JUSQU'AU XVI[e] SIÈCLE

ET

HISTOIRE DE LA VIE ET DES TRAVAUX

D'AMBROISE PARÉ

PAR

J. F. MALGAIGNE

Professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine

PARIS

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

19, RUE HAUTEFEUILLE, 19


YALE MEDICAL

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

Pages.

Histoire de la chirurgie en Occident du VIe *au* XVIe *siècle.*

DEUXIÈME PARTIE.

De la chirurgie pendant la première moitié du XVIe siècle.

TROISIÈME PARTIE.

Ambroise Paré.

INTRODUCTION.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE DE LA CHIRURGIE EN OCCIDENT DU VIe AU XVIe SIÈCLE.

L'histoire de la Chirurgie, comme celle de toutes les autres sciences, est intimement liée à l'histoire des révolutions de l'esprit humain. Fondée par Hippocrate, sous l'inspiration de la philosophie Socratique, elle marche d'un pas assez sûr dans la double voie de l'observation et du raisonnement jusqu'à l'époque de Galien, qui fait passer définitivement les creuses théories de Platon et d'Aristote dans la médecine. Alors les peuples, déjà dépouillés de leur liberté politique au profit de l'autorité impériale, se tenaient prêts à sacrifier leur liberté morale et intellectuelle à l'autorité religieuse ; alors aussi dans les sciences apparaît et se développe cette foi aveugle dans la parole du maître, qui déjà perce dans les écrits de Galien. Puis, de même qu'en matière religieuse nous voyons l'autorité se déplacer, à l'Évangile succéder les Pères de l'Église et les conciles, aux conciles les papes et les théologiens, de même en chirurgie l'autorité passe d'Hippocrate à Galien, de Galien aux Arabes, des Arabes aux Arabistes, jusqu'à ce qu'enfin éclate la révolte du XVIe siècle; révolte toutefois incomplète, premier essai d'indépendance de l'esprit humain, fatigué de sa longue servitude; mais dans laquelle, trop faible encore et trop défiant de lui-même, il croit avoir assez fait en rétablissant l'autorité primordiale : en religion, celle de Jésus-Christ et des apôtres; en médecine et en chirurgie, celle d'Hippocrate et de Galien.

J'ai montré dans un autre travail quelles avaient été les causes secon-

daires de ees premières révolutions scientifiques; et pour les temps qui appartiennent aux Grecs et aux Arabes, je n'ai pas dessein d'y revenir [1]. Mais il est essentiel, pour bien apprécier la valeur du grand chirurgien qui inscrivit son nom en tête de la réforme du XVIe siècle, de remonter à l'origine de la chirurgie moderne, de rechercher comment l'école arabiste, péniblement élevée par les travaux de trois siècles à son plus haut degré de splendeur, tomba presquc subitement dans une si complète décadence; quelles furent les premières causes qui préparèrent de loin la régénération désirée et attendue ; comment enfin, tout étant préparé pour le mouvement, un homme manquait encore à l'œuvre, un chef à la foule, et comment s'éleva à cette position éminente l'humble chirurgien militaire, qui avait commencé sa carrière dans la boutique d'un maître barbier.

§ I. — Coup d'œil sur l'état de la chirurgie en Occident du VIe au XIe siècle.

La chirurgie comme la médecine a pris naissance en Asie, et pendant long-temps elle semble n'avoir pu fleurir que dans sa terre natale. C'était des Grecs asiatiques que les Grecs d'Europe avaient reçu les premières leçons; les grandes écoles du temps d'Hippocrate appartenaient à l'Asie; et à peine les sciences médicales avaient-elles été installées par les soins de ce grand homme dans la Grèce européenne, que les conquêtes d'Alexandre et les révolutions qui suivirent les reportèrent dans l'Asie-Mineure et dans l'Égypte. De même, quand Rome eut subjugué le monde, l'Asie lui fournit ses plus grands chirurgiens sans pouvoir établir en Italie une eeole durable; et lorsque enfin le siége de l'empire, transféré à Byzance, eut fait déchoir Rome au second rang, les chirurgiens asiatiques en oublièrent le chemin, et la chirurgie disparut de l'Occident sans laisser pour bien long-temps après elle ni une trace ni un souvenir.

Sans doute il y avait toujours des blessés et des malades, et il devait y avoir des hommes qui, ne fût-ce que par l'appât du gain, se mêlaient de l'art de gucrir. Il semble même que les rudes conquérants du Nord, une fois assis dans les provinces qu'ils avaient envahies, songèrent à favoriser cettc profession, indispensable à la fois à leurs peuples et à leurs soldats. Ainsi le premier code des Wisigoths, promulgué, dit-on, l'an 504, règle d'abord l'apprentissage de la médecine :

[1] Voyez mon *Essai sur l'histoire et la philosophie de la chirurgie.*

Si un médecin reçoit un élève pour l'instruire, il aura droit à douze sous pour récompense.

Et un autre article assurait aux médecins un privilége que l'on ne retrouve dans aucune autre législation :

Que nul ne mette en prison le médecin sans avoir ouï sa défense, excepté le cas d'homicide ; si cependant il est poursuivi pour dette, il doit fournir une caution [1].

Ce nom de médecin comprenait alors les chirurgiens, et c'est même plus souvent les chirurgiens qu'ont en vue les lois des barbares. Ainsi pour les plaies faites aux esclaves, le code des Lombards règle les dommages-intérêts encourus par le coupable, et mentionne en outre le salaire du médecin. Un article spécial veut même que celui qui a fait les blessures aille chercher le médecin, et que la taxe du salaire soit arbitrée par des gens instruits [2]. Du reste, la profession se trouvant ainsi ouverte au premier venu, et offrant des priviléges sans demander aucune garantie, de graves abus devaient s'ensuivre. Les nouvelles lois des Wisigoths, tracées par Lewigild en 608, s'occupent encore des médecins d'une manière spéciale ; mais on y reconnaît cette fois l'empreinte de la méfiance, et l'on dirait que le législateur a eu pour but de réprimer leurs mauvaises mœurs et leur cupidité.

Il est expressément défendu au médecin de soigner une femme de condition libre hors de la présence du père, de la mère, du frère, des fils, ou d'un oncle ou d'un proche parent ; en cas de nécessité, la loi consentait à fléchir, mais il fallait qu'en l'absence des parents il eût pour témoins des voisins honnêtes, ou des esclaves, ou des servantes. Toute contravention était punie d'une amende de dix sous au profit des parents ou du mari, et le législateur explique même fort crûment son intention : *Quia difficillimum non est ut in tali occasione ludibrium interdum adhærescat.*

Si, en faisant une saignée, le médecin a tiré trop de sang à un homme de condition libre, il devra payer cent sous ; si l'homme en meurt, il sera livré aux parents du mort pour en faire à leur volonté. La peine était moindre pour les esclaves ; le médecin était tenu seulement d'en restituer un du même prix.

Lorsqu'un malade faisait venir le médecin, soit pour une affection interne, soit pour une blessure, le médecin devait immédiatement conve-

[1] Voyez dans Lindenbrog les lois des Wisigoths, liv. XI, titre 1, art. 6 et 7. Ces deux articles sont notés spécialement du mot *antiqua*.

[2] Lois des Lombards, liv. I, titre 8 ; Lindenbrog, p. 525.

nir du prix, recevoir caution, et entreprendre le malade. Il était tenu dès lors de le guérir; en cas de mort, il n'avait droit à aucun salaire.

S'il pratiquait l'opération de la cataracte, la loi fixait le prix, qui était de cinq sous, mais toujours avec cette condition inexorable, qu'il fallait conduire son malade à une entière guérison [1].

On voit que ces dispositions sévères s'appliquaient particulièrement aux cas chirurgicaux; la médecine interne a toujours eu le privilége de cacher beaucoup mieux aux yeux du vulgaire ses fautes et ses erreurs. Peut-être même pourrait-on soupçonner qu'il s'agit plus spécialement ici de ces opérateurs ambulants, imitation dégradée des périodeutes grecs, qui s'occupaient surtout de chirurgie, et cependant par occasion empiétaient un peu sur la médecine. Alors, en effet, la médecine proprement dite était généralement exercée par les prêtres et les moines. Seuls parmi les bouleversements des royaumes, ils avaient pu, à l'ombre de leur sacré caractère, conserver quelque tranquillité et s'adonner à l'étude des sciences; Théodoric, roi des Ostrogoths, avait lui-même pour médecin Rusticus Elpidius, diacre de l'église de Lyon. Or, il est hors de toute vraisemblance que la puissance séculière eût seulement songé à livrer aux parents d'un mort un homme protégé par le titre de clerc ou d'homme d'église.

Tel était donc alors, autant qu'on peut le présumer, le partage de l'art de guérir : la chirurgie exercée par les laïques, la médecine par les clercs. A quelles sources allaient-ils puiser leur enseignement, et quelles étaient leurs doctrines? Très probablement les premiers en étaient réduits à quelques traditions routinières; pour les autres, au rapport de Sprengel [2], ils suivaient les ouvrages de Sextus Placitus de Pavie, de Marcellus de Bordeaux, et d'Apuleïus. Il est digne de remarque que les auteurs grecs étaient tout-à-fait oubliés, soit par défaut de manuscrits, soit que déjà le nombre fût très restreint des érudits capables de les entendre. Cassiodore, ministre de Théodoric, recommande aux moines de son couvent la lecture de quelques auteurs qu'il leur a laissés dans la bibliothèque : Hippocrate et Galien traduits en latin, c'est-à-dire la thérapeutique de Galien adressée à Glaucon; un anonyme qui paraît avoir compilé divers auteurs; *Aurelius Cœlius*, *De medicina;* Hippocrate, *De herbis et curis*, et divers autres [3]. Cet *Aurelius Cœlius* me paraît devoir être en-

[1] Lois des Wisigoths, titre cité, art. 1, 3, 4 et 5.

[2] Sprengel, Hist. de la méd., trad. de Jourdan, t. II, p. 349.

[3] Cassiod. *De institut. divin. liter.* cap. 31. Voyez Peyrilhe, *Histoire de la Chirurgie*, t. II, p. 720.

tendu de Celse plutôt que de Cælius Aurelianus, contre l'opinion de Sprengel; et en effet l'on trouve dans une lettre de Gerbert, au x[e] siècle, que Celse, bien nommé cette fois Cornelius, était conservé et lu dans les couvents. C'est là du reste la dernière mention que je trouve de Celse, jusqu'à ce qu'il fut retrouvé par Thomas de Sarzanne vers le milieu du xv[e] siècle.

Il serait facile de citer ici un grand nombre de couvents où l'on enseignait la médecine, et de prêtres qui la pratiquèrent. On peut consulter à cet égard Tiraboschi, Chomel et Ackerman : il n'y avait pas pour ainsi dire un seul monastère qui n'eût un médecin en titre choisi parmi les moines. Mais ni l'esprit du temps ni la fréquence des commotions politiques n'étaient propres à la culture des sciences; et il n'est resté de cette période de plusieurs siècles que quelques noms obscurs, arrachés à grand'peine à la poussière des chroniques, et que cette exhumation ne saurait même préserver de l'oubli.

Il n'en était pas ainsi de l'Orient. Les Juifs et les Arabes, rapprochés des sources de la médecine grecque par la fondation de l'école et de la bibliothèque d'Alexandrie, en profitèrent beaucoup mieux que les Occidentaux, et la médecine et la chirurgie reprirent un nouvel éclat entre leurs mains. Les Arabes ayant conquis l'Espagne, y transplantèrent leurs écoles, leur philosophie et leurs sciences; mais les haines de religion étaient encore trop puissantes pour que la chrétienté daignât emprunter quelque chose à ses irréconciliables ennemis. On nomme à la vérité un médecin arabe de Charlemagne, mais précisément ce médecin ne paraît avoir vécu que plus de deux siècles après[1]. Un peu plus tard, ces chrétiens devaient aller demander à l'Asie même ce qu'ils refusaient quand l'Asie l'apportait chez eux. Mais avant l'époque des croisades, les Juifs, élèves des écoles de l'Orient, commencèrent à se répandre en Europe, où leurs connaissances, certainement plus avancées que celles des moines, élevèrent si haut la réputation de la médecine arabe, qu'il devint évident que c'était à cette nouvelle source qu'il fallait puiser.

§ II. — XI[e] Siècle. — École de Salerne. — Premières traductions arabes.

Un certain Constantin, dont l'histoire, telle qu'elle nous a été racontée par Paul Diacre, offre tout l'imprévu et tout l'intérêt du roman, fut

[1] Ackerman avance que Charlemagne avait fait traduire en latin les œuvres des philosophes et des médecins arabes ; mais c'est une assertion sans aucune preuve. *Regimen sanit. Salerni*, ed. Ackerman, Stendaliæ, 1790, p. 36.

l'auteur de la réforme, et en quelque sorte le restaurateur des sciences médicales en Occident. On ne peut même dire que ce fût à peu de frais. Né à Carthage, en Afrique, et épris d'un ardent désir de s'instruire dans toutes les sciences, il s'en alla en Babylonie, apprit la grammaire, la dialectique, la physique (médecine), la géométrie, l'arithmétique, les mathématiques, l'astronomie, la nécromancie et la musique; et après avoir épuisé toutes les sciences des Chaldéens, des Arabes et des Persans, alla dans l'Inde interroger les savants de ce pays, revint par l'Égypte, où il termina ses longues études; et après quarante années de voyages et de travaux, il revit enfin sa ville natale. Mais des connaissances si rares et si multipliées durent étonner et effrayer ses compatriotes; ils le prirent pour un sorcier et résolurent de s'en défaire. Constantin, instruit à temps, prit la fuite et se dirigea vers Salerne, où il demeura quelque temps caché sous l'habit d'un mendiant. Le frère du roi de Babylone ayant passé par cette ville, le reconnut et le découvrit au fameux Robert Guiscard, qui en fit son premier secrétaire. Mais plus soucieux de repos que d'honneurs, il quitta la cour et se retira au Mont-Cassin, où il passa le reste de sa vie occupé à traduire de l'arabe en latin divers ouvrages de médecine, ou à en compiler lui-même; ce qui lui acquit une telle réputation, qu'on lui donna les titres de nouvel Hippocrate et de maître de l'Orient et de l'Occident [1].

L'école de Salerne avait déjà quelque renommée à l'époque où Constantin arriva dans cette ville. On n'est pas bien d'accord sur son origine. D'après une ancienne chronique, elle aurait eu pour fondateur un Juif, un Grec, un Sarrasin et un Latin, faisant des leçons de médecine dans ces quatre langues [2]; et l'opinion la plus accréditée est du moins que les Sarrasins, au temps où ils avaient occupé ces provinces, y avaient apporté leurs livres et leurs sciences. Mais, malgré l'autorité de Tiraboschi, je remarquerai qu'avant l'arrivée de Constantin il n'existe aucune preuve que la médecine arabe fût connue et enseignée à Salerne, ni aucune trace de traductions de livres arabes; et qu'enfin les écrivains sortis de cette école en étaient à peu près réduits, dans ce siècle même, aux sources impures de la médecine latine dégénérée. Déjà Vossius et après lui Morgagni ont fait

[1] *Chronic. Mon. Cassin.*, lib. III, cap. 35, et *De viris illust.*, cap. 33; cité par Tiraboschi, t. III, lib. IV, cap. 6.

[2] *Salernitani studii primævi fundatores fuere Rabinus Elinus Ebræus, qui primum Salerni medicinam Ebræis de litera hebraica legit, Magister Pontus, græcus de literâ græca, græcis; Adala saracenus, saracenis de literâ saracenica. Magister Salernus latinis medicinam de literâ latina legit.* — Mazza, *Urb. Salern. his.*, cité par Ackerman, p. 26.

voir que le fameux *Regimen Sanitatis* était copié, en nombre d'endroits, sur le poëme d'un certain Macer, écrivain fort obscur du IXe ou Xe siècle [1], et le fait général reçoit une ample confirmation de l'examen attentif de deux auteurs qui nous regardent plus spécialement, je veux parler de Gariopontus et de Trotula.

Gariopontus ou Garimpontus était de Salerne; et un passage de Pierre Damien, qui fait l'éloge de son honnêteté et de son érudition, fixe son époque d'une manière à peu près certaine [2]. Il composa, soit à lui seul, soit en société avec Albicius et d'autres, au moins trois ouvrages, dont deux nous ont été conservés, savoir le *Passionarium* et les *Dynamidies;* sa chirurgie, à laquelle il renvoie plusieurs fois, a été perdue. Le Passionaire est un traité de médecine; les Dynamidies, insérées dans la collection de Galien, sont un recueil de matière médicale où cependant de temps à autre se rencontrent des notions sur les signes et le traitement direct de certaines maladies. Théodore Priscien est son principal guide; il cite cependant çà et là Galien, Oribase; on lit même en un endroit *noster Hippocrates* [3], ce qui, joint à quelques autres détails, ferait croire qu'il était Grec d'origine, et avait peut-être exercé dans les îles de l'Archipel. Mais nulle part il ne cite les Arabes; et s'il s'écarte des anciens en quelque chose, on peut penser qu'il l'avait appris des empiriques de son temps. Il a été fort

[1] Morgagni, *Epist. in Celsum et Ser. Sammonic.*; Hagæmon, 1724, in-4°, p. 72.

[2] *Dicam quid mihi Gariopontus senex, vir videlicet honestissimus, apprime litteris eruditus ac medicus retulit.* — Damien florissait de 1040 à 1070. Voyez Sprengel, *Hist. de la Médecine*, t. II. p. 358.

La bibliothèque de Bâle possède un manuscrit de l'ouvrage de Gariopontus dont le titre est fort curieux :

Passionarium, seu pratica morborum Galeni, Theodori Prisciani, Alexandri et Pauli, quem Gariopontus quidam Salernitanus ejusque socii unà cum Albicio emendavit, ab erroribus vindicavit, et in hunc ordinem redegit. (Voyez Hænel, *catal. libr. manuscrip. galliæ, helvetiæ. belgii, britanniæ, hispaniæ, lusitaniæ;* in-4°, Lipsiæ, 1830; col. 661 et 663.)

Il y a bien un Albicius qui fut médecin de Venceslas, roi de Bohême, et dont il reste plusieurs ouvrages imprimés, mais celui-ci était du XVe siècle. Peut-être faut-il lire *Albricius*; je trouve en effet dans Gessner l'article suivant :

Albricius Londinensis, Anglus natione, scripsit De origine deorum, De ratione veneni, De virtutibus antiquorum, canones speculativos; *ac in re medica et philosophia plura. Vixit anno Domini* 1090.

Cet Albricius a bien l'air d'être le même qu'un *Albricus philosophus* mentionné aussi par Gessner; et peut-être enfin serait-ce le même auteur que l'on trouve cité par Pierre d'Argelata sous le nom d'*Albericus*.

[3] Voyez l'édition publiée à Bâle en 1536 : *De morborum causis, accidentibus et curationibus Libri VIII*, in-8°, p. 208 et 381. — Notre Gariopontus ne serait-il pas le même que le *Maître Pontus d'origine grecque* dont parle la chronique de Salerne?

maltraité par les critiques; Reinesius a fait voir qu'il avait copié en entier treize chapitres de Théodore Priscien; mais Gariopontus avoue lui-même avoir copié non seulement Priscien, mais bien d'autres. Haller l'appelle *inutilis compilator;* et toutefois, il n'est vraiment pas si fort inutile à consulter pour l'histoire de l'art. J'ai fait voir ailleurs que c'est dans ses *Dynamidies* qu'il faut rechercher la première origine d'une méthode de réduction toute spéciale pour les fractures de côtes, méthode absurde à la vérité, mais qui n'en a pas moins été enseignée dans les écoles jusqu'au XVIII[e] siècle [1]. Enfin Sprengel triomphe d'un passage, en effet très peu intelligible, du malheureux auteur, pour l'accabler sous une sentence plus sévère encore. Mais il fallait se méfier de la citation, précisément parce qu'elle est inintelligible; déjà Reinesius, qui avait comparé trois éditions différentes, avait noté entre elles de notables dissemblances; et il serait peu juste de mettre sur le compte de l'écrivain les ignorances de ses copistes et les fautes de ses imprimeurs. Je n'ai pas pu, pour corriger le texte de Gariopontus, recourir aux manuscrits de cet auteur; il n'en existe pas en France; mais j'ai fait ce travail pour Trotula; et j'en citerai quelques résultats qui feront voir avec quelle réserve il faut accepter certaines éditions faites sans critique sur des copies plus ou moins défigurées.

Dans cette époque de ferveur juvénile, où l'imprimerie, libre des difficultés qui avaient accompagné ses premiers essais, se jetait avidement sur tous les manuscrits qu'on venait à découvrir, un livre parut sur les maladies des femmes, avec le nom d'une femme en tête, Trotula. A cette première édition, qui est de 1544, en succédèrent rapidement plusieurs autres; et d'abord Trotula, changeant de sexe, se trouva transformée en un médecin très antique; après quoi, un érudit plus subtil que les autres, découvrit que ce nom de Trotula n'était qu'une pure altération de ces deux autres: *Éros Julie*; en conséquence de quoi, le livre fut attribué à Éros, médecin et affranchi de Julie, fille d'Auguste [2]. Cela dura jusqu'au XVII[e] siècle, où Bartholin s'avisa que le prétendu Éros parlait des dames sarrasines et salernitaines, ce qui ne convenait guère à un affranchi romain.

[1] Voyez mon *Mémoire sur les fractures des côtes*, 1838, p. 4. — Il s'en faut d'ailleurs que Gariopontus ait toujours copié. Nombre de fois il parle en son propre nom; il renvoie fréquemment à ses Dynamidies et à sa chirurgie; il paraît même avoir écrit aussi un autre ouvrage que je vois cité, p. 478, sous le titre de *Secundo Metamatico*. Enfin, on peut encore le consulter comme une des sources les plus abondantes du langage médical moderne; c'est lui qui a forgé ces mots nouveaux alors, et qui depuis ont passé dans toutes les langues de l'Europe: *clysterizare, cauterizare, gargarizare, cicatrizare,* etc. Voyez Reinesius, *Variar. Lection. libri tres,* p. 528 *et passim.*

[2] Voyez la *Biblioth.* de Gessner, le *Dict. hist.* d'Eloy, etc.

Morgagni, après Bartholin, jugea de même que l'ouvrage devait appartenir à quelque docteur de Salerne; et l'on était disposé à le faire contemporain de Gariopontus, sans deux ou trois passages qui ont fort tourmenté les bibliographes. Au chapitre 63e de l'édition de Spachius, il est fait mention d'un certain maître Gérald, qui se servait de lunettes; le 62e commence par une recette dans laquelle entre l'eau-de-vie; et enfin, on trouve deux fois dans l'ouvrage le nom de Théodoric, trois circonstances de nature à renvoyer l'auteur et son livre au XIVe siècle. Mais on n'a pas songé, dans cette hypothèse, à une bien autre difficulté; c'est qu'alors il n'existait plus en Italie de dames sarrasines.

Qui ne croirait le problème insoluble? Et cependant il est facile de le résoudre en peu de mots. Déjà l'édition de Venise, en 1554, ne contenait que 42 chapitres au lieu de 63; et elle ne parle ni de Girald ni de ses lunettes. Elle avait donc été faite sur un manuscrit différent; et dès lors pourquoi ne pas recourir aux manuscrits mêmes? Il y en a plusieurs à la Bibliothèque royale, dont l'un a été écrit dans les premières années du XIVe siècle (n° 6964), et l'autre (n° 7056) remonte jusqu'au XIIIe. Ils diffèrent encore sensiblement tous les deux; mais ils diffèrent sutout des éditions imprimées. L'auteur n'y est point nommé; *Trotula* est le titre du livre, *Summa quæ dicitur Trotula;* ou plutôt il y a deux livres, la grande et la petite Trotula, *Trotula major et minor*. La petite ne contient guère que des recettes de toilette et d'hygiène; mais la grande est le premier recueil moderne que nous connaissions sur les maladies des femmes, la grossesse, l'enfantement, et même sur quelques affections de l'anus et de l'appareil génito-urinaire de l'homme. Suivant les imprimés, ce serait l'œuvre d'un médecin; en effet, l'auteur déclare dans la préface qu'il s'est décidé à écrire, pressé, *compulsus*, par les sollicitations d'une dame; dans les manuscrits, l'idée est la même, mais elle est autrement rendue, et l'adjectif masculin ne se rencontre nulle part. Ce n'est point cependant Trotula qui a écrit ce livre; car elle y est citée à la troisième personne; et le sexe, aussi bien que le nom de l'auteur, nous demeurent inconnus. Mais on peut mieux juger de son époque; il cite quelque part un obscur médecin de Salerne, Cophon, qui, au rapport de Sprengel, cite lui-même Gariopontus et Constantin; il serait donc au plus tôt de la fin du XIe siècle. D'un autre côté, le manuscrit le plus ancien, dans un chapitre intitulé : *Ad fetorem oris*, parle d'une composition que l'auteur avait vu employer par les femmes des Sarrasins en Sicile; ce qu'il n'aurait pu dire passé le XIIe siècle. Il est ainsi fort probable qu'il a vécu peu après Constantin, et qu'il a donné le nom de Trotula à son livre, en mémoire de la docte maîtresse qui l'avait porté. Orderic

Vitalis, chroniqueur du même âge, mentionne vers l'année 1059 une matrone de Salerne qui surpassait en science tous les médecins de cette école [1]. Il serait possible que ce fût elle dont l'auteur de *Trotula* nous aurait conservé le nom et la mémoire. Je lis dans la Biographie médicale que Gruner a retrouvé dans Ali-Abbas tout ce que ce livre renferme de bon. Cela se concevrait facilement, puisque Constantin, ainsi que nous le dirons bientôt, avait donné sous le titre de *Pantegni* un extrait de l'auteur arabe. Mais il faut se méfier beaucoup de certaines ressemblances que l'on croit saisir entre les écrivains arabes et arabistes, à moins qu'elles ne portent sur des questions neuves et bien déterminées. Galien était la source commune qui arrivait aux Latins comme aux Arabes, bien que par des canaux plus détournés ; et il est impossible que des traces toutes semblables ne s'en rencontrent pas dans les uns et dans les autres. Dans les deux manuscrits déjà cités, l'autre déclare expressément qu'il a trié ce qu'il a trouvé de meilleur dans les écrits d'Hippocrate, de Galien et de Cléopâtre. Le Théodoric qu'il cite, et qui n'est certainement pas celui du XIIIe siècle, lequel n'a rien écrit sur les maladies des femmes, est probablement Théodore Priscien ; et les passages qui font mention de l'eau-de-vie et des lunettes sont des additions de quelque copiste moderne, qui n'existent pas encore dans le manuscrit du XIVe siècle.

Il n'est pas de mon dessein de donner l'analyse des ouvrages qui ont précédé Guy de Chauliac ; c'est assez de suivre l'histoire des auteurs, autant qu'elle se relie à l'histoire même de l'art. Je ne rechercherai donc point ici ce que la grande Trotula renferme d'original ; seulement je ne laisserai point passer, sans la détruire, une erreur fondée sur le texte de manuscrits interpolés. Il s'agit d'un sujet atteint de la pierre qui aurait été guéri par une opération analogue à la taille de Celse ou même à la taille de Franco. Certes l'auteur est loin dans le reste du livre de se montrer partisan d'une chirurgie aussi active; toutes ses ressources en ce genre se bornent à des onguents et des cataplasmes. Or contre la pierre même il conseillait certaines onctions ; un copiste a transformé le mot *ungendo* en *sugendo;* et quelques autres ayant voulu compléter le sens, c'est ainsi que le texte corrompu semble indiquer en effet la plus absurde et la plus dégoûtante des opérations [2].

[1] J'emprunte cette citation à Tiraboschi, t. III, lib. IV, cap. 9. — Orderic parlant d'un moine appelé Rodolphe, dit qu'*il était tellement versé dans la médecine, qu'à Salerne il n'avait pas de rivaux, à l'exception d'une docte matrone.*

[2] On lit dans l'édition de 1554, par exemple : *Hâc curâ fuit quidam liberatus habens lapidem in vesicâ, quum post longam fomentationem fecit sugendo extrahi per foramem factum* circà

Je suis entré pour ces deux auteurs obscurs dans des détails assez étendus, précisément à cause de leur obscurité même. Il ne faut pas perdre de vue l'époque où ils se trouvent placés et qu'ils nous aident à comprendre; derniers représentants de la barbarie qui avait incliné si bas les sciences, et cependant se rattachant déjà par quelques idées plus ou moins heureuses à la nouvelle ère qui va commencer. Ils connaissent Galien et Hippocrate, mais à peu près de nom seulement, ou par des traités apocryphes. Celse est oublié; Théodore Priscien a pris sa place, et cet autre livre apocryphe de Cléopâtre complète leurs ressources scientifiques. Gariopontus est cependant plus riche en citations que l'autre; à part Hippocrate dont il semble avoir connu le *pronostic*, il cite, particulièrement à l'occasion des fièvres, divers auteurs moins connus encore que lui-même, Plistonicus, Acrisius, Elcotates, etc., dont les noms grecs semblent appuyer la conjecture déjà émise que Gariopontus était au moins d'origine grecque.

Ce fut donc au milieu de cette pauvreté qu'arriva Constantin, vers l'an 1060, apportant avec lui une bien petite partie des richesses de l'Orient, assez toutefois pour éveiller les esprits de leur longue apathie et communiquer une vive impulsion à l'étude de la médecine. Jusqu'à sa mort arrivée en 1087, il ne cessa guère de compiler ou de traduire; c'est ainsi qu'il fit passer de l'arabe en latin le *Viatique* en sept livres, attribué à Isaac; le *Pantegni* en dix livres, qui paraît être un abrégé du grand ouvrage d'Ali-Abbas; les commentaires de Galien sur les aphorismes d'Hippocrate; d'autres opuscules sur les yeux, sur les maladies de l'estomac, sur les maladies des femmes; et enfin un petit traité de chirurgie[1]. Il ne faut pas chercher dans les œuvres de Constantin beaucoup d'originalité; et cependant j'y ai

peritoneon, *et fecit inungi virgam*, etc. — Le manuscrit 6964 contient déjà une phrase à peu près semblable; et notez cependant que ces mots *hâc curâ* se rapportent à ce qui précède, et où il n'est question que d'onctions et de fomentations. Le MS. 7056 lève tous les doutes; il dit tout simplement : *Hæc cura liberavit quemdam juvenem qui per longum tempus fomentatum fuit in inguine, unguento aureo caput virgæ inungendo.*

[1] La collection des œuvres de Constantin, imprimées à Bâle en 1536 et 1539 est singulièrement incomplète; elle contient le *Viaticum* sous un autre titre; mais le *Pantegni*, par exemple, ne s'y trouve pas. Nos biographies médicales sont toutes très inexactes pour ce qui regarde les travaux de Constantin, et ce sujet mériterait une discussion qui serait ici hors de son lieu. Voyez, pour le catalogue de ses œuvres, Oudin, *Comm. de scriptor. ecclesiast.*, t. II, p. 696; pour le Pantegni, Bérenger de Carpi, *Tract. de fract. calvæ*, fol. 7, verso. Sa traduction d'Hippocrate, dont on trouve de nombreux manuscrits dans les bibliothèques, paraît avoir été imprimée à Venise en 1493, sous ce titre : *Galeni commentarii in aphorismos ex versione Constantini africani qui ex arabico latinè reddidit.* Haller, *Bibl. med.*, t. I, p. 48. Enfin Ackerman a fait voir qu'il avait aussi arrangé et mis sous son nom un livre de Sextus Placitus.

trouvé entre autres choses la première mention d'une pelote métallique pour la contention des hernies. Mais sa mission était plus facile, sans avoir pour cela moins d'utilité ; et quand, après sa mort, Salerne s'enrichit de toutes ses traductions, on comprend facilement avec quelle admiration la chrétienté apprit cette grande nouvelle, qu'il existait une école chrétienne où des maîtres chrétiens expliquaient cette médecine des Sarrasins dont les croisades venaient tout récemment de faire apprécier les ressources. Salerne était donc l'école où se rendaient tous ceux qui voulaient se mettre au niveau de la science nouvelle ; les Juifs mêmes élevèrent sa renommée presqu'à l'égal des écoles arabes de Cordoue et de Tolède. Dès la seconde moitié du XIIe siècle, Benjamin Tudela, qui visita cette ville, dit qu'il y avait bien six cents Juifs, dont plusieurs étaient renommés pour leur savoir [1].

§ III. — XIIe Siècle. — Gérard de Crémone. — Nouvelles traductions des Arabes.

Toutefois les traductions et compilations de Constantin n'avaient guère eu pour objet que la médecine interne, et son petit traité sur la chirurgie, de même que les passages épars dans ses autres écrits qui ont trait à la même matière, ne pouvaient ni répandre beaucoup de lumières ni exciter une bien grande émulation. L'école de Salerne s'adonnant donc à peu près uniquement à la médecine, la chirurgie demeura dans un si complet oubli, qu'à part peut-être un petit opuscule de Maître Maurus sur la saignée [2], on ne saurait citer en Occident ni le titre d'un bon livre ni le nom même d'un chirurgien pendant tout le XIIe siècle.

Il ne faut pas cependant croire que ce long espace de temps ait été entièrement perdu pour l'art. Ce fut, si l'on peut ainsi dire, une époque de préparation, et diverses causes contribuèrent à élever pour le siècle suivant la haute réputation des chirurgiens de l'Italie. Il fallait avant tout des livres. Le grand traité d'Ali-Abbas avait été traduit en latin à Antioche, en 1127, par Étienne le Philosophe, et sans nul doute il avait dû être rapporté de bonne heure en Europe par les croisés ; mais ce n'était là, surtout pour la chirurgie, qu'un bien aride résumé de la pratique des Arabes. Un homme enfin se présenta pour satisfaire à ce besoin ressenti par toutes les nations chrétiennes, et pour compléter l'œuvre que Constantin n'avait fait qu'ébaucher.

[1] Benj. itiner., edit. Elzevir, p. 16.—Hinc diei itinere Salernum venitur, scholam medicorum Edomidorum.—Il ne fait cependant mention d'aucun médecin juif, à moins qu'on ne veuille prendre pour tel *R. Melchissedek*, *magister insignis Sipontinus*.

[2] Maître Maurus était de Salerne, et il est cité par Gilles de Corbeil. Son traité est resté manuscrit et il y en a un exemplaire dans la bibliothèque de Bâle.

Vers l'an 1114, il naquit à Crémone en Lombardie un de ces hommes dévoués au culte de la science, et dont la vie se dépense obscurément à des travaux immenses, où ils semblent avoir eu en vue bien moins la gloire que l'utilité. Vous chercheriez vainement le nom de Gérard dans les dictionnaires historiques consacrés à la médecine; il a été rejeté même de beaucoup d'autres, et cependant il est peu de sciences qui ne lui doivent quelque reconnaissance. Homme d'étude et de piété, il avait ardemment parcouru tout ce que les livres latins avaient pu lui apprendre; mais n'ayant pu se procurer en Italie l'Almageste de Ptolémée, il se décida à aller en chercher une traduction arabe à Tolède. Il ne savait pas l'arabe, il l'apprit; et armé de cette puissante ressource, qui avait manqué depuis Constantin à tous les Occidentaux, il ne put se voir à portée de tant de livres arabes sur toutes les sciences sans se sentir épris du vif désir de les transmettre à la latinité, *ainsi*, dit son naïf biographe, *qu'à une héritière chérie;* et le reste de sa vie fut occupé à traduire. Parmi la foule de ses traductions, on compte celles de quelques traités d'Hippocrate et de Galien, de l'ouvrage de Sérapion, des livres de Rhasès à Almansor, de l'immense Canon d'Avicenne, et, ce qui nous intéresse davantage encore, celle du traité de chirurgie d'Albucasis[1]. Il mourut à Crémone, en 1187, à l'âge de soixante-treize ans, et légua tous ses livres au couvent de Sainte-Lucie, dans lequel il fut enterré[2].

Dès lors le grand dépôt de la littérature médico-chirurgicale se trouva transporté en Lombardie; la nouvelle école de Bologne put y puiser à pleines mains, et Salerne, à l'autre extrémité de l'Italie, commença à soutenir avec peine cette redoutable rivalité. A peu près vers le même temps, en 1183, la fameuse paix de Constance, en consacrant l'indépendance des grandes cités italiennes, assurait à tous ceux qui voudraient cultiver les sciences ces trois conditions si favorables : la paix, l'émulation, la liberté; et enfin les temps étaient venus où la papauté, libre de

[1] Il était intéressant, pour connaître les ressources de l'enseignement à cette époque, de rechercher les ouvrages d'Hippocrate et de Galien auxquels Gérard avait donné cours dans la latinité par ses traductions. Marchand, qui a recueilli avec le plus de soin les titres des ouvrages de cet auteur, ne cite que l'*Ars parva* de Galien; et attribue à Gérard lui-même un *Commentaire sur le prognostique d'Hippocrate*; ne serait-ce pas plutôt une traduction de celui de Galien? (*Dict. hist.*, t. I, p. 268.) Haller cite une version des Commentaires de Galien sur les Aphorismes, déjà traduits par Constantin; enfin, je trouve dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bâle : *Galeni secreta de arabico in latinum translata a M. Gerardo carmonensis.* (Hænel, col. 666.) Tels sont donc tous les ouvrages des anciens connus en Occident à la fin du XIe siècle.

[2] F. Pipino, dans Tiraboschi, t. III, p. 333.

ses démêlés avec l'Empire, allait prendre la direction du mouvement scientifique, qu'elle avait laissé jusqu'alors aux mains du clergé inférieur.

§ IV. — XIIIe Siècle. — Origine des Universités. — De l'enseignement et de la pratique de la Chirurgie à cette époque.

Peut-être y avait-il aussi quelque péril pour la discipline religieuse. Les moines et les chanoines réguliers, attirés par l'appât du gain, oubliaient volontiers la règle de leurs ordres pour se répandre dans le monde, et y exercer non seulement la médecine, mais la chirurgie. Déjà le concile de Latran, en 1139, leur avait défendu d'enseigner et d'exercer, sous les peines les plus graves; la même défense fut renouvelée au concile de Montpellier, en 1162; au concile de Tours, en 1163; au deuxième concile de Montpellier, en 1195; et ces prohibitions réitérées sont la meilleure preuve qu'elles étaient fort mal observées. Il fallait satisfaire aux besoins de l'époque, et cependant ne pas affaiblir l'autorité de l'Église; les papes trouvèrent le moyen de remplir ce double objet, et non seulement de conserver, mais encore d'accroître leur puissance : ils créèrent les universités. Toute science appartint aux clercs, et l'enseignement, pour sortir du cloître, n'en demeura pas moins catholique. Ces clercs nouveaux, rattachés au chef de l'Église par leurs serments et par leurs priviléges, furent pour lui une nombreuse et puissante milice; et tandis que par le clergé proprement dit les papes régnaient sur les consciences, par les clercs universitaires ils régnaient sur les intelligences. Qui pourrait s'étonner dès lors qu'ils supportassent impatiemment de ne pas concentrer dans les mêmes mains tous les autres pouvoirs?

La plupart des grandes universités datent du XIIIe siècle. En Italie, nous voyons successivement s'élever celles de Bologne, de Padoue, de Naples, de Plaisance, à part les simples écoles de Modène, Ferrare, Parme, Reggio, Milan, Pavie; en France, on comptait surtout celles de Paris, de Montpellier, de Toulouse; en Espagne, celles de Valence et de Tortose. Il ne faut pas, du reste, s'imaginer que ces universités s'élevaient comme par enchantement, au gré des désirs des papes et des souverains; presque partout il y avait des écoles préexistantes, mais non régularisées, et que l'Église enrôlait enfin à son profit. Ainsi Riolan a cité un vieux registre où il est fait mention d'un legs fait au corps des médecins de Paris en 1090, et en 1209 Rigord semble parler nettement d'une faculté de médecine dans la même ville. Dès la seconde moitié du XIIe siècle, il y avait aussi un enseignement à Montpellier; quelques

maîtres s'en étaient même arrogé le monopole ; en sorte qu'en 1180 Guillaume, seigneur de Montpellier, abolit cet abus, et donna la liberté d'enseigner la médecine à tous ceux qui en seraient capables, *quels que fussent leur qualité et leur pays*. A Bologne, nous voyons Jacopo de Bertinoro prendre, dès 1199, le titre de maître ; et dès le commencement du XIIIe siècle, le père Sarti nous apprend qu'il y avait dans cette ville des médecins-physiciens, des médecins-chirurgiens, des médecins des plaies, des médecins-barbiers et autres.

Sans doute tout ceci se rattache autant à l'histoire de la médecine qu'à celle de la chirurgie ; mais à cette époque elles n'étaient pas encore nettement séparées, comme les divers titres que nous venons de rappeler le montrent de reste. Le mode d'enseignement était aussi le même ; chaque professeur avait ses élèves qui le payaient ; ce n'est qu'en 1308 que Jean de Parme, à Bologne, reçut le premier des émoluments du trésor public ; à Montpellier, cet état de choses dura jusqu'au XVe siècle. Le salaire de chaque professeur était donc en raison du nombre de ses élèves ; de là ces curieux statuts de Montpellier, qui peuvent assez bien montrer ce qui se passait dans les autres universités. Chaque élève devait se choisir un maître ; il était défendu aux maîtres de chercher à s'enlever des élèves ; et si l'écolier n'avait pas payé le professeur qu'il s'était choisi d'abord, aucun autre ne devait le recevoir à ses leçons qu'après satisfaction complète.

Mais jusqu'à l'érection des universités et des facultés, il n'y avait pas de grades décernés, et la liberté d'enseignement et d'exercice était entière. Montpellier ne commença à conférer des degrés en médecine qu'à partir de 1220, Salerne en 1237, Paris en 1270. Ces degrés, qui donnaient un rang dans la faculté et l'université, et en quelque sorte dans la hiérarchie religieuse, ne s'accordaient qu'à des clercs ; bien plus, on ne pouvait plus être même écolier sans porter la tonsure cléricale. Ainsi l'Église resserrait les liens qui lui rattachaient cette nombreuse milice ; de même aussi elle empiétait sur les autres pouvoirs. La bulle qui fondait la faculté de Montpellier avait simplement mis à néant l'édit de Guillaume, le seigneur de la ville ; et en défendant à la fois et l'enseignement et l'exercice à tous ceux qui n'étaient pas clercs, elle rejetait du nombre des médecins, et les juifs, et les chirurgiens, et même les chirurgiennes, car il y en avait à cette époque. On pouvait s'attendre à de nombreuses infractions. Aussi dix ans ne s'étaient pas écoulés qu'il fallait confirmer la bulle primitive par une bulle nouvelle. Mais en continuant à assujettir les médecins proprement dits à un examen passé devant deux maîtres

choisis dans le collége par l'évêque de Maguelone, il y eut une exception expresse pour les simples chirurgiens. Ceux-ci, comme nous le verrons plus tard, n'avaient pas besoin d'être clercs; il paraît cependant qu'ils étaient soumis à un examen particulier, et que de nouvelles infractions obligèrent l'autorité ecclésiastique à avoir recours à l'autorité séculière. Parmi plusieurs édits des seigneurs de Montpellier, je mentionnerai surtout celui de Jacques I[er], en 1272, qui défend *aux chrétiens et aux juifs de tout sexe de pratiquer à Montpellier et dans son territoire, s'ils n'ont été examinés et n'ont reçu la licence*[1]. Singulière condition, qui, pour sauver les priviléges de cette université si sévère et si catholique, la forçait en quelque sorte à admettre à ses examens des juifs et des femmes, qui, certes, ne pouvaient jamais figurer dans les rangs des clercs.

Nous retrouvons en Italie des règlements aussi rigoureux, et par suite aussi mal exécutés. Ainsi Frédéric II défendait l'exercice de la médecine dans le royaume de Naples à quiconque n'avait pas été examiné et reçu maître par le collége de Salerne. Tout étudiant en médecine devait d'abord avoir passé trois ans au moins à étudier la logique, après quoi il était seulement admis à l'étude de la médecine. Cette étude, autant qu'on peut en juger par le texte de la loi, ne prenait qu'une année, et une autre année devait être consacrée à la chirurgie, *qui est une partie de la médecine*[2]. Après quoi, et *non auparavant*, l'élève subissait un examen qui lui donnait la licence ou le droit de pratiquer, sans pouvoir cependant, après ses cinq années, son examen et sa licence, exercer encore durant une année entière que sous les yeux d'un médecin expérimenté Les chirurgiens proprement dits devaient avoir suivi un an au moins les leçons faites sur la chirurgie à la faculté de médecine, *et s'être surtout perfectionnés dans l'anatomie des corps humains, sans laquelle on ne saurait faire sûrement aucune opération, ni diriger la cure après les avoir faites.* Ils devaient ensuite passer un examen en présence des maîtres du même art et des officiers du roi; alors seulement il leur était permis de pratiquer et de prendre le nom de maître.

Il y avait donc des maîtres qui exerçaient à la fois la chirurgie et la médecine, et d'autres décorés du même nom et se consacrant exclusivement à la chirurgie. Du reste, ces nouveaux statuts froissaient trop fortement les habitudes des peuples et les intérêts des particuliers, pour obtenir

[1] Astruc, *Histoire de la Faculté de Montpellier*, page 18 et suiv.

[2] Voyez dans Lindenbrog, les *Constit. de Naples et de Sicile*, liv. III, ch. 34. Sprengel a cru qu'en outre des trois ans exigés par la logique, il en fallait cinq autres pour la médecine; le texte prête à cette autre interprétation; mais je crois la mienne plus naturelle.

plus de succès en Italie qu'en France ; et le règne des juifs, des femmes et des charlatans n'était pas près de finir dans l'un et l'autre pays.

On peut juger par ce qui a été dit plus haut des ressources que pouvait offrir l'enseignement pour la chirurgie comme pour la médecine ; il est curieux de rechercher quelles étaient les ressources de la pratique.

Dans le royaume de Naples, Frédéric avait fixé par ordonnance le prix des visites des médecins ; il ne paraît pas que le gouvernement songeât à payer les praticiens plus que les professeurs. Mais il en était autrement dans les cités du nord de l'Italie, et des médecins-chirurgiens étaient attachés à la commune. Ainsi à Ferrare, où il y avait un collége de médecins, chacun d'eux était tenu d'avoir un cheval pour faire ses visites, et quand la commune ou le marquis d'Est mettait en campagne un certain nombre de troupes, deux médecins devaient accompagner l'armée. Ainsi en 1214, Hugues de Lucques, le premier chirurgien que puisse enfin citer avec honneur l'Europe moderne, s'engageait à servir la commune de Bologne moyennant une somme de 600 livres une fois payée. A ce prix, il devait ses soins sans rétribution à tous les malades du comtat, du moins pour les cas ordinaires ; mais s'il s'agissait de plaie grave, de fracture ou de luxation, il était en droit de réclamer des malades jouissant de quelque aisance une charretée de bois, et des gens riches 20 sous ou une charretée de foin. Il était en même temps chirurgien des troupes bolonaises, et obligé de les suivre partout où besoin serait ; et en vertu de cette condition judaïque, il lui fallut marcher, en 1218, avec le contingent de Bologne, à l'expédition de la Terre-Sainte, d'où il ne revint qu'en 1221. Du reste, le contrat l'obligeait pour la vie, et il demeura fixé à Bologne, où il mourut, suivant la conjecture du P. Sarti, vers l'an 1258 [1]. Si cette conjecture est vraie, il faudrait donc reporter la naissance de Hugues vers le milieu du XIIe siècle, car il était presque centenaire quand il donna la fameuse recette de son pigment pour les plaies de tête à Théodoric.

Je ne vois pas qu'aucun bibliographe ait cité des écrits de Hugues ; je trouve cependant dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bâle le titre suivant : *M. Hugonis ars Caladiæ* (peut-être *Calvariæ*) *de vulneribus una pagina* [2]. Mais, quoi qu'il en soit, le livre de Théodoric, son élève, et même son fils, à en croire le P. Sarti, est un puissant témoignage de la haute valeur de ce chirurgien, et j'espère trouver ailleurs une meilleure

[1] Voyez Tiraboschi, t. IV, liv. II, ch. 3. — Je n'ai pu me procurer l'ouvrage du P. Sarti, *De profess. Bonon.*, d'où Tiraboschi a tiré ces détails.

[2] Hænel, *Catalog. lib. manuscript. Galliæ*, *Helvetiæ*, etc. ; col. 660.

occasion de le venger de l'injuste critique qu'en a faite Guy de Chauliac.

Quelque bornée que fût la munificence des communes, c'était du moins un encouragement, et de plus elle mettait les chirurgiens stipendiés dans la meilleure position pour voir un grand nombre de cas et se former une pratique. Toutes ces causes expliquent peut-être comment la chirurgie et même les autres sciences semblèrent émigrer du midi au nord de l'Italie. Au commencement du XIII[e] siècle, il y avait à Bologne dix mille étudiants venus de toutes les parties de la chrétienté. En vain, en 1224, Frédéric II voulant établir une université à Naples, défendit à ses sujets napolitains d'aller étudier à Bologne; en vain, l'année suivante, il prescrivit de son autorité impériale de fermer les écoles de cette ville; cette année même, les cités lombardes renouvelèrent leur ancien pacte d'alliance, Bologne garda ses écoles, et en 1227 Frédéric rétracta son décret.

En dernier résultat, il arriva donc au XIII[e] siècle qu'il y eut trois sortes de personnes exerçant la chirurgie : des médecins proprement dits, reçus dans les facultés, et pour qui elle n'était qu'un complément de leurs études; des chirurgiens également reçus, et qui commencèrent dès lors à porter spécialement ce nom; et enfin tous ceux qui exerçaient sans titre, suivant d'ordinaire la profession de leurs pères, ou bien instruits, comme les apprentis du VI[e] siècle, par un maître qu'ils voyaient opérer. « La majeure partie de ceux qui exercent cet art, dit Brunus en gémissant, sont des idiots, des rustiques et des imbéciles; et ce qui est plus horrible encore, des femmes viles et présomptueuses ne craignent pas d'en faire abus[1]. » Il faut y ajouter les barbiers, qui commencèrent dès cette même époque à s'immiscer dans l'exercice des petites opérations. Ainsi, bien que les médecins de Salerne n'eussent pas dédaigné d'écrire sur la saignée, comme le témoignent les traités spéciaux de Maurus et de Roger, le même Brunus se plaint déjà, en 1252, que par un soin mal entendu de leur dignité, *propter indecentiam*, les médecins aient abandonné et la saignée et les scarifications aux mains des barbiers.

Au reste, si toutes les universités sous la suprématie papale présentaient à peu de chose près les mêmes statuts et les mêmes conditions, il s'en fallait pourtant qu'elles eussent la même vigueur et la même célébrité. L'Italie seule, dans tout le XIII[e] siècle, nous présente des chirurgiens capables d'écrire sur leur art; et sans prétendre m'arrêter sur leurs doctrines et montrer ce qu'ils ont fait pour la science, leur histoire est trop inti-

[1] *Bruni chirurgia magna, in proemio.*

mement liée aux destinées de la chirurgie pour ne pas nous y arrêter quelques instants.

§ V. — **Chirurgiens du XIII[e] siècle. — Roger, Roland, Brunus, Théodoric, Guillaume de Salicet.**

Le premier en date est Roger, dont nous ne connaissons guère que le nom et les ouvrages. Suivant quelques auteurs, il était de Parme; Freind et Portal l'ont fait de Salerne; enfin, trompés par les titres de quelques manuscrits de la Bibliothèque royale, Astruc, et après lui tous les biographes, ont conduit Roger à Montpellier, où il aurait tenu les sceaux de l'Université. Je dis l'erreur des manuscrits, j'aurais dû dire l'erreur du catalogue; c'est en effet le catalogue qui a confondu les deux Roger, l'un chirurgien de Parme ou de Salerne, l'autre chancelier de l'Université de Montpellier, et auteur de deux méchants traités de médecine, que les biographes anglais, abusés par la ressemblance des noms propres, ont attribués de leur côté à un troisième Roger bien plus célèbre que les autres, le fameux Roger Bacon [1]. Quant à notre Roger, s'il n'était de Salerne, au moins y avait-il habité et probablement étudié [2]. Je n'ai pu me procurer un petit traité qu'on lui attribue, *De omnium venarum phlebotomiâ*, et qui nous a été cependant conservé par l'impression. Mais l'œuvre capitale de Roger, sa chirurgie, la *Rogérine*, comme on l'appela long-temps par honneur, ne dément pas son origine Salernitaine. Il ne cite en effet aucun auteur, et j'ai dit combien Salerne était pauvre en chirurgie; et dans son chapitre *Des fractures des côtes*, il rapporte un procédé évidemment puisé dans Gariopontus. Il ne se donne pas d'ailleurs comme un auteur original; il n'a fait que rédiger et mettre en

[1] Freind, *Hist. de la médecine*, pag. 229. — Cette confusion du Roger italien et du Roger provençal mérite d'être expliquée. Le manuscrit 7056 de la Bib. Royale contient un ouvrage ayant pour titre : *Explicit summa magistri Rogerii cancellarii Montispessulani*, et divisé en deux Traités principaux : *Rogerina major* et *Rogerina minor*. L'auteur du catalogue en a d'abord fait trois, *Rogerina major, minor et media*, et a probablement supposé que la moyenne devait être la chirurgie; en sorte que, trouvant aux numéros 7035 et 7040 la vraie chirurgie de Roger, il l'a attribuée au même auteur, c'est-à-dire au chancelier de Montpellier. Mais le seul titre de cette chirurgie, dans l'un et l'autre exemplaire, est *Magistri Rogerii chirurgia*, et la *Rogérine moyenne* n'a jamais existé. La *Grande Rogérine* est un Traité des maladies divisées par régions, en 94 chapitres, suivi d'un *Traité des fièvres* en 19 chapitres, et *Des symptômes* en 13; suivent après cela quelques autres chapitres qui sembleraient devoir se rattacher à la *Petite rogérine*, attendu que le tout est consacré à des recettes médicinales. Le manuscrit est du XIII[e] siècle.

[2] Il dit dans sa chirurgie, liv. I. ch. 19, *Superfluitas quædam nascitur in capite* quæ vulgari salernitano *ruva seu rufa dicitur*. — Collection de Venise, 1546.

ordre ce qu'il a appris, soit par les leçons, soit par les écrits d'un maître, qu'il appelle *noster doctor*, *egregius doctor;* et comme ce livre a été écrit pour ses compagnons et ses élèves, il est probable qu'il avait professé à Salerne[1]. Quant à son *excellent docteur*, nous ne savons rien ni de son nom ni de ses écrits; je remarquerai seulement que l'on ne saurait citer un autre exemple du titre de docteur donné dans des temps aussi reculés.

Ce premier monument de la chirurgie moderne fit loi pendant longtemps dans toute l'Italie. « Il est notoire, dit Roland, son commentateur, que presque tous les savants se dirigent d'après ce livre; » et Théodoric, qui déclare mauvaise et stupide la pratique qui y est enseignée, avoue qu'elle est suivie par la plupart des chirurgiens[2]. Enfin il eut l'honneur, inouï pour un écrivain moderne, de servir de texte à deux commentaires: celui de Roland, déjà nommé, et celui des quatre maîtres.

Maître Roland était de Parme. Un manuscrit du XVe siècle, conservé à la R. bibliothèque de Parme, lui donne le nom de Roland Capelluti, qui appartient également à un autre médecin de Parme qui écrivait en 1468. Quant à notre chirurgien, le même manuscrit indique qu'il avait composé sa chirurgie en 1264, à Bologne, où il était professeur[3]. Nous savons du moins qu'il exerça dans cette ville. Il raconte, en effet, qu'il fut appelé pour un homme de Bologne qui, à la suite d'une plaie de poitrine, avait depuis six jours une portion du poumon sortie au-dehors, et déjà mortifiée et remplie de vers; les plus habiles chirurgiens de Bologne l'avaient laissé pour mort. Il enleva la peau autour de la plaie, de la largeur d'un ongle, réséqua la portion de poumon herniée, et le malade guérit[4]. Quelques traits ajoutés à cette histoire nous montrent à quel prix les chirurgiens de cet âge se permettaient de semblables témérités. Roland demanda la per-

[1] *Quæcumque ab egregio doctore communiter et privatim recepi et de ejus scriptis habere valui, ordine in scriptis redigere.... decrevi.* — Prol. du second livre; voyez aussi celui du troisième. Enfin on lit dans le prologue du livre premier : *Sociorum nostrorum et illustrium virorum.... ut operari consuevimus, in scriptis redigere deliberata ratione consuevimus, ut curam quam a nobis reciperent retinere valeant.* — Quesnay a écrit, p. 34 des *Recherches sur l'orig. de la chirurgie,* que Roger avait partout copié Albucasis : c'est une assertion tout-à-fait hasardée.

[2] Cum pene omnes sapientes hoc egisse noscantur. *Rolandi chir.* coll. cit. fol. 200, verso. — Voyez aussi Théodoric, lib. II. cap. 11.

[3] Suivant Tiraboschi dont je tire cette citation, le manuscrit, qui est du XVe siècle, porte : *mille CC;* après quoi on a effacé le reste de la date, qui paraît avoir été ainsi marqué *LX quarto*; et on a mis en place, d'une autre écriture, 74. La date de 1264 me paraît la plus probable; voyez plus bas l'article sur Théodoric.

[4] *Rolandi chirurgia*, lib. III, cap. 25.

mission à l'évêque, et se fit assurer toute sécurité par le malade lui-même, par son seigneur, et par près de trente de leurs amis qui assistaient à l'opération.

Roland avait-il étudié sous Roger, soit à Parme, soit à Salerne? on ne peut que le présumer. Ce qui est certain, c'est qu'il copie exactement l'œuvre de ce dernier, en se bornant presque uniquement à y ajouter quelques notes. Il avait cependant plus de littérature; car il cite les aphorismes d'Hippocrate et les livres de Galien à Glaucon, et enfin Avicenne. Il est remarquable qu'il ne nomme aucun autre auteur, bien que Brunus, qui écrivait avant lui à Vérone, cite à la fois Galien, Avicenne, Almansor, Albucasis, Ali-Abbas, Honain et Constantin.

Une obscurité plus grande encore couvre l'histoire et jusqu'aux noms des quatre maîtres. Si l'on en croyait Devaux, on aurait désigné sous ce nom quatre chirurgiens qui florissaient à Paris du temps de Lanfranc, c'est-à-dire vers la fin de ce siècle, vivant en solitaires sous le même toit, également remarquables par leur savoir et leur piété, et dévoués par une charité toute pure au soulagement des pauvres blessés et des infirmes qui avaient besoin des secours de la chirurgie. Malheureusement, à l'appui de cette histoire, Devaux n'allègue qu'une vieille tradition, et il faut beaucoup se méfier des traditions des chirurgiens de Paris, qui en créaient sans façon pour rehausser la gloire de leur collége. Leur livre n'a jamais été imprimé et les manuscrits en sont fort rares. Joubert en avait rencontré un à Avignon, et Meurice, au XVIIe siècle, en avait trouvé un autre à Paris, au collége de Navarre; mais aujourd'hui il n'y en a pas à ma connaissance un seul exemplaire dans toutes les bibliothèques de France. Le catalogue des manuscrits d'Angleterre et d'Irlande en cite deux; l'un ayant pour titre : *Glossula seu apparatus quatuor magistrorum super chirurgiam Rolandi;* et le second : *Expositio quatuor magistrorum Salerni super chirurgiam Rogeri.* D'après cette dernière autorité, ils auraient été de l'école de Salerne; et ils seraient donc, avec Roger et Roland, les représentants de cette école, en rivalité de doctrine et d'intérêts avec celle de Bologne, qui doit actuellement nous occuper [1].

Hugues de Lucques doit être regardé comme le chef de cette école. Nous savons, par Théodoric, qu'il suivait surtout Galien et Avicenne,

[1] Voyez pour ce qui a rapport aux quatre maîtres : Quesnay, *Rech. sur l'origine de la chir. en France*, in 4°, p. 38, note G. L. Joubert, *Avis au Lecteur*, dans sa trad. de Guy de Chauliac; et Tiraboschi, *loc. citat.*

A ces disciples de Roger il faut encore joindre un certain Jamerius ou Jamier, *qui a fait*, dit Guy de Chauliac, *quelque chirurgie brutale en laquelle il a meslé beaucoup de fardeizes;* il

bien que ne les approuvant pas toujours; toutefois [1], à en juger par les détails de sa vie, c'était plutôt un praticien exercé qu'un homme d'érudition; et telle est aussi l'idée qu'en fait concevoir ce qui nous a été conservé de ses doctrines par Théodoric son disciple.

Après Hugues de Lucques et avant Théodoric, se place Brunus, qui donna aussi à la chirurgie du Nord de l'Italie une forte impulsion, bien que dans une autre voie. Brunus était né à Longobucco ou Longoburgo, en Calabre, et il avait probablement commencé par exercer dans son pays, car il note qu'en Calabre les écrouelles sont communes [2]. Mais plus tard il quitta le midi pour le nord de l'Italie; en 1252 il achevait à Padoue sa grande chirurgie, à la prière d'Andréas de Vicence; et plus tard il en fit un abrégé, qu'il dédia à Lazare de Padoue. C'était donc un Italien du Midi transporté dans le Nord, et, comme Roland, ayant pu mettre à profit les ressources de deux Écoles; mais il en a beaucoup mieux profité. Homme d'étude plutôt que de pratique, il déclare qu'il a voulu principalement faire un recueil choisi de ce qu'il avait trouvé dans les livres, en y ajoutant cependant ce que lui avaient révélé la raison et l'expérience. Il cite les aphorismes d'Hippocrate, traduits par Constantin, et Constantin lui-même; tous les Arabes alors connus en Italie lui sont familiers, et il prend particulièrement pour guides Almansor, Avicenne, Ali-Abbas, et Albucasis; mais c'est surtout sur Galien *le très glorieux* qu'il s'appuie, et il avait certainement des traductions de Galien que n'avaient pu lui fournir ni Constantin ni Gérard [3].

D'où lui venaient donc ces richesses nouvelles? J'ai cherché vainement à quelle époque et par qui s'étaient faites ces traductions; et la conjecture la plus probable est que nous en sommes redevables à la sollicitude de

le place après Roland et les quatre maîtres, et avant Brunus, et l'appelle en divers endroits sectateur de Roger. Pierre d'Argelata le met au rang des maîtres célèbres. *Isti magistri solemnes, scilicet Rogerius, Jamerius; et istos etiam insequitur Brunus.* Il ne paraît pas toutefois que ses écrits aient atteint l'époque de l'imprimerie; car, après Pierre d'Argelata, je ne le vois plus cité par personne. L. Joubert en rechercha en vain quelques manuscrits au XVIe siècle; et je n'en ai trouvé de traces dans aucune des bibliothèques dont j'ai exploré les catalogues. — Voyez Guy de Chauliac, chap. *Singulier*, et *Traité* VII, *doc.* I, ch. 6; — et Pierre d'Argelata, lib. III, tract. I, cap. 12.

[1] *Theodorici chir.*; in *Coll. cit.*, p. 149 v.

[2] *Magna chirurgia Bruni*, *Coll. cit.*, fol. 129 verso.

[3] Ainsi, dans son prologue, il cite le *Comment. regiminis acutorum*; au liv. I, chap. 3, le *Traité de l'art*, *Techni*, et le *Comm. prognosticorum*; au ch. 4, le *De ing. sanitatis*; au c. 6, le *Comment. aphorismorum*, etc. — Je remarquerai que Brunus range Hippocrate, Galien et les Arabes tous ensemble au nombre des anciens.

l'empereur Frédéric, qui fit venir de Syrie et traduire en latin des manuscrits arabes de toute espèce, et qui sans doute n'avait pas oublié les livres de médecine, pour assurer toute supériorité à l'Université de Naples qu'il venait de fonder.

Quoi qu'il en soit, telles étaient donc les deux bases sur lesquelles allait s'élever l'école de Bologne : l'expérience, mise avant Galien même par Hugues de Lucques, et la plus vaste érudition qu'il fût possible de déployer dans l'Occident, et dont Brunus venait de donner l'exemple. Théodoric profita largement des travaux de l'un et de l'autre.

L'histoire de Théodoric présente des circonstances fort singulières. A en croire le P. Sarti, c'était le propre fils de Hugues de Lucques; amené par son père à Bologne en 1214, il étudia quelque temps sous lui, puis il entra dans l'ordre des frères prêcheurs, fut fait pénitencier du pape, probablement d'Innocent IV; puis fut nommé évêque de Bitonto vers 1262, évêque de Cervia en 1266, ce qui ne l'empêcha pas de résider à Bologne, d'y exercer la médecine et la chirurgie, et d'y amasser de grandes richesses. Sa parenté avec Hugues serait surtout démontrée par un document daté de l'an 1288, et existant aux archives de Bologne, où on lit : *Cum vener. pater F. Thederic Dei gratia episcopus Cerviensis...... suum testamentum condidisset, voluit quod Dn. Fr. Ubertus et Franciscus, filii quodam Dn. Hugonis de Luca, germani sui illud ratificarent.* Et malgré quelques objections assez graves, Tiraboschi déclare qu'on ne saurait conserver de doutes à cet égard [1].

Dans cette opinion, on est cependant tout d'abord frappé d'une chose, c'est que Théodoric, qui a écrit son livre surtout pour exposer la doctrine de Hugues de Lucques, qu'il appelle partout son maître et que partout il défend, ne laisse entendre nulle part qu'il y ait eu entre eux des rapports plus intimes. Mais voici quelque chose de plus. Théodoric nous apprend d'abord qu'il n'est resté avec Hugues que fort peu de temps, et qu'ainsi il n'a pu ni voir ni saisir et apprendre entièrement tous ses procédés [2]. Ce n'était pas cependant pour abandonner ses études médicales qu'il l'avait quitté; d'une part, vous voyez qu'il les poursuivit toute sa vie; d'autre part, il voyagea et visita dans divers pays un grand nombre de fameux médecins [3]; et cependant il ne cite que le seul Hugues pour son maître. Mais s'il avait étudié sous lui dès 1214, Hugues n'étant mort qu'en 1258, comment le temps lui aurait-il manqué pour se mettre au courant

[1] Tiraboschi, *loco cit.*

[2] *Quia vero* modico valde tempori *fui cum domino Hugone prædicto*, etc.; in proœmio,

[3] Lib. II. cap. I.

de toute sa doctrine? Je pense donc d'abord que Théodoric n'étudia sous Hugues que dans les dernières années de la vie de celui-ci, et que la mort sépara le disciple et le maître. Cette opinion reçoit une puissante confirmation d'un passage où Théodoric rappelle la grande confiance que Hugues avait en lui. Hugues possédait un *pigment*, c'est-à-dire une potion *admirable* pour les plaies de tête; c'était un secret de famille, une recette qu'il n'avait confiée à aucun de ses fils que sous la foi du serment. Il me l'apprit cependant, dit Théodoric, étant déjà presque centenaire, et sans aucune condition [1].

Il me paraît impossible d'accorder avec ces passages les dates du P. Sarti. Que ferons-nous cependant du document des archives de Bologne, où les fils de Hugues sont bien appelés les frères de Théodoric? Toute la difficulté gît dans ce mot *germani*, qui veut dire tantôt frère de père, tantôt frère de mère seulement. Peut-être Théodoric était-il le fils d'une femme que Hugues aurait épousée dans sa vieillesse; ce qui concilierait assez bien toutes choses. Du reste, la question ne mérite pas sans doute de nous arrêter plus long-temps.

Théodoric, après être entré dans l'ordre des Prédicateurs, avait été nommé chapelain et pénitencier du pape, et avait vécu à Rome dans l'intimité de l'évêque de Valence. Celui-ci l'avait supplié d'écrire une chirurgie, et s'était hâté d'emporter en Espagne la première ébauche imparfaite et incorrecte du livre. Plus tard, il avait souvent prié Théodoric de la revoir; celui-ci résista long-temps : il avait ses secrets qu'il ne se décida à révéler complétement qu'aux approches de la vieillesse. Il était alors évêque de Bitonto [2]; en sorte que, d'après le P. Sarti, la rédaction définitive de l'ouvrage serait antérieure à 1266. Il faudrait alors qu'il eût écrit en 1265, puisqu'il y cite Roland, qui aurait écrit au plus tôt en 1264.

Quoi qu'il en soit, il a véritablement beaucoup emprunté à Brunus, qu'il copie même fort souvent sans jamais le nommer; le reste est presque uniquement rempli par les souvenirs de la pratique de Hugues, son maître. Ainsi tous les auteurs cités par Brunus, il les cite; mais il en est un autre que Brunus avait voulu désigner peut-être sans toutefois le nommer, Roger; puis le sectateur de Roger, Roland, celui-là même qui avait parlé en termes peu révérencieux des chirurgiens de Bologne; Théodoric a lu leurs écrits, il les nomme par leurs noms, et il se charge de leur répondre.

[1] *Docuit tamen me jam pene centenarius, nullo exorto fœdere juramenti.*—Lib. II, cap. 3.

[2] J'extrais tous ces renseignements du prologue de Théodoric lui-même. Le nom de l'évêque de Valence n'est marqué que de l'initiale A.

C'est ici qu'apparaissent dans tout leur jour la rivalité de ces deux écoles, Salerne et Bologne, rivalité de doctrines, rivalité d'amour-propre, rivalité d'intérêts. Nous avons vu Roland triompher des chirurgiens de Bologne; Théodoric riposte avec une vigueur peu commune. Il faut voir en quels termes il accuse d'erreur et de sottise ce que Roger et Roland professent sur le traitement des plaies. Ce grand triomphe de Roland lui-même, c'est une forfanterie et un mensonge; Théodoric était à Bologne; la portion herniée du poumon fut réséquée de la main de Hugues, et toute la part de Roland se borna à assister et à regarder. Puis voici la contre-partie : « J'ai guéri, moi, un individu de Salerne qui avait une plaie pénétrante au dos depuis huit mois; il lui restait une fistule pénétrant à l'intérieur, d'où sortait une sanie très fétide, et il rendait une matière semblable par la toux; et tous les médecins de Salerne l'avaient jugé phthisique, empyique, hectique, et absolument incurable. Il vint donc de Salerne me trouver, et ayant suivi mes conseils, il fut guéri en peu de temps et reprit son embonpoint, au grand étonnement des médecins de Salerne [1]. »

Quelles étaient au surplus ces doctrines diverses, et comment concilier ces dissensions avec la foi en l'autorité qui fait, ainsi que je l'ai dit, l'un des caractères essentiels de cette époque? Guy de Chauliac va nous l'apprendre :

« La premiere secte, dit-il, fut de Rogier, Roland, et des quatre maistres, qui indifferemment à toutes playes et apostemes procuroyent sanie ou suppuration avec leurs bouillies et paparots, se fondant sur cela du cinquiesme des aphorismes : *Les laxes sont bons, et les cruds mauvais.*

» La seconde fut de Brun et de Theodore, qui indifferemment desseichoyent toutes playes avec du vin seul, se fondant sur cela du quatriesme de la Therapeutique : *Le sec approche plus de l'humide, et l'humide du non sain* [2]. »

Ainsi c'était l'unique livre d'Hippocrate et de Galien, traduit de l'arabe par Constantin, qui avait fait les frais de la doctrine de Salerne; et c'était aussi dans Galien, mais dans un autre ouvrage et dans une autre version, que Bologne avait puisé la sienne. L'autorité était la même; on tombait d'accord sur le texte, on ne disputait que sur l'interprétation; de même

[1] *Theod. chirurgia*, lib. II, cap. 11 et 17.

[2] Il y a une grave erreur dans ce rapprochement de Brunus et de Théodoric, ainsi qu'on peut en juger par ce qui a été dit plus haut; et il faut ajouter que c'est Brunus qui a cité l'aphorisme *Laxa bona* à l'appui de la doctrine de Roger; mais ceci mis à part, l'appréciation de Guy de Chauliac est pleine de justesse.

que le christianisme, avec la plus aveugle foi dans l'autorité, voyait éclore tant d'hérésies.

Ce fut également au nom de Galien, disant qu'il faut traiter les plaies doucement et sans douleur, que Guillaume de Salicet fonda une troisième école, aux cataplasmes et aux lotions vineuses substituant les onguents et les emplâtres doux.

Guillaume de Salicet était de Plaisance, où il était né dans les premières années du siècle; en effet, il écrivit sa chirurgie en 1275, et il y parle à plusieurs reprises de sa jeunesse, de sa longue pratique et de son temps, comme un vieillard qui reporte ses souvenirs à un âge déjà éloigné [1]. Ce n'était pas un chirurgien à proprement parler, du moins comme on l'entendait à cette époque; il était médecin et même clerc, car il recommande expressément de ne pas frayer avec les laïques. Il avait donc étudié et reçu ses grades dans l'une de ces universités naissantes dont se couvrait l'Italie. Mais bien que médecin de nom et de titre, la fortune et son propre génie devaient en faire le premier chirurgien de son siècle. Dans sa jeunesse il avait suivi les armées, et il raconte lui-même une cure qu'il fit alors sur un soldat de Bergame; puis plus tard il s'établit à Plaisance, d'où sa renommée le faisait appeler dans les villes environnantes : ainsi nous le voyons appelé à Crémone pour décider s'il existait réellement un foyer que les médecins du lieu avaient réellement méconnu; il semble même qu'il y fit ensuite quelque séjour, car il parle d'un cas qu'il avait vu à l'hôpital, et d'un individu par lui traité dans les prisons de cette ville. Il allait aussi à Pavie, et il y guérit par la simple suture du pelletier une plaie de l'intestin que maître Ottobonus de Pavie avait cru mortelle. Il semble qu'en 1269 il était encore à Plaisance, d'après un curieux document fourni par le P. Sarti; il serait alors allé à Bologne vers l'année suivante, peut-être en qualité de professeur; car ce fut là, pendant un séjour de quatre ans, qu'il ébaucha sa chirurgie; et enfin nous le suivons à Vérone, dont la commune se l'était attaché en qualité de médecin stipendié, et où il termina sa chirurgie le samedi 8 juin 1275 [2]. Il la dédia à un

[1] Voyez le prologue de sa Chirurgie. Quelques biographes le font naître en 1210; je ne sais sur quel fondement.

[2] Je tire tous ces détails de sa Chirurgie. Voyez dans la collection de 1546 les fol. 303, 305, 306, 313, 331, 336. — Cette édition ne contient pas à la fin de la chirurgie de Guillaume le passage indiqué; je l'emprunte à Tiraboschi qui le rapporte de cette manière : *Nous avons scellé et achevé le livre de notre chirurgie le samedi 8 juin, dans la cité de Vérone, où nous faisions alors notre séjour, parce que nous recevions un salaire de la commune, l'année courante 1275. Il est vrai que nous l'avions arrangé en faisant nos cours*, cursoriè, *avant ce temps à Bologne pendant quatre ans.* — C'est sans doute d'après cette note que quelques auteurs

certain Bonus, son ami fidèle; il avait également écrit, mais sans doute fort auparavant, puisque c'était à la prière de Rufin, prieur de Saint-Ambroise à Plaisance, un traité de médecine qu'il avait fait aussi en vue de Leonardus, son propre fils. Haller a écrit, je ne sais sur quel fondement, qu'il mourut en 1277 ; Éloy dit en 1280[1].

Jusqu'à présent nous ne nous étions pas véritablement trouvé en face de grands et notables praticiens en chirurgie. Roger avait copié les leçons de son maître demeuré inconnu, et Roland avait suivi Roger. Hugues de Lucques était mort sans avoir laissé de monument de sa doctrine, dont nous ne retrouvons qu'une faible ébauche dans les travaux de Théodoric. Voici enfin un chirurgien qui parlera d'après lui et d'après ses œuvres. A son génie naturel se joint une éducation universitaire; assez fort sur sa théorie, notre jeune clerc commence sa pratique dans les camps, revient chez lui, se fait une réputation étendue, court les principales villes de la Lombardie, appelé par les riches et ne dédaignant pas les pauvres; visitant les hôpitaux, descendant dans les prisons; couronnant sa longue carrière d'expérience par l'enseignement professoral dans la première école du monde; et enfin quittant les honneurs de la chaire pour aller se mettre, lui vieillard, mais actif encore et toujours amoureux de son art, à la solde d'une grande cité.

Il avait donc beaucoup appris et beaucoup vu, mais il s'était approprié par la pratique le résultat de ses études; il avait modifié et fait siennes les opinions qu'il avait reçues, il avait pu les contrôler par l'expérience. Aussi sa chirurgie porte-t-elle un cachet fort différent de toutes les œuvres imparfaites qui l'ont précédée. Il ne cite pour ainsi dire aucun auteur, et cependant il est plus complet et donne sur toutes choses plus de détails que Roger, Roland, Brunus et Théodoric ensemble. Ce n'est pas qu'il

ont cru qu'il avait aussi professé à Vérone. Au reste, non seulement elle manque dans quelques éditions, mais d'autres en donnent une toute différente. Ainsi on lit à la fin de la traduction française, Lyon, 1492: *Icy finit la Cyrurgie de maistre Guille de Salicet, dit de Placentia, par luy commancee a Bologne, et acheuce et corrigee a Verone lan de lincarnation de nostre Seigneur* 1476, *le* XXV[e] *iour de moy*. Voyez l'*Histoire de la chirurgie* par Peyrilhe, t. II, p. 586.

[1] Bernier (*Essais de médecine*, 1689, p. 132) raconte tranquillement que Guillaume de Salicet était curé de Saneville, en Normandie, diocèse de Rouen, vers l'an 1344. Quesnay, *ouvrage cité*, page 35) a rejeté cette fable; mais plus loin, page 66, il donne comme chose avérée que Guillaume de Salicet vint à Paris, et brigua une place dans le collége de chirurgie. Peut-être l'origine de cette tradition sur Guillaume de Salicet vient-elle de quelque confusion de noms et de dates; je trouve dans une liste d'anciens médecins donnée par Chomel, un *Guillaume de Salceto* à la date de 1359, et un *Gilbert de Salceto* ou *de Salicet*, doyen de la Faculté en 1360. *Ouvrage cité*, pages 262 et 263.

innove toujours ; on reconnaît, on suit à la trace les Arabes dont il a reçu des leçons; on trouve même çà et là, bien que rarement, les noms de Rhasès à Almansor, d'Avicenne, Mesué; et enfin il a besoin de l'autorité de Galien pour justifier sa méthode pour les blessures. Mais comme on reconnaît néanmoins l'homme supérieur! comme il raisonne de temps à autre ses procédés, critiquant ses contemporains qu'il appelle les modernes! Quels faits curieux je pourrais extraire de ce remarquable ouvrage, si j'avais à faire ici l'histoire de la science! Haller en a cité quelques uns; je m'étonne qu'il ait passé sous silence la réduction d'une luxation de la cuisse, datant d'un an déjà, sur un jeune homme de vingt-cinq ans. Suivant Haller, il a passé sous silence les maladies des femmes, comme il convenait à un clerc. Cette assertion venant d'une pareille source a droit de nous étonner. Le vénérable clerc dont il s'agit avait probablement secoué dès ses premières campagnes les préjugés de son état; il opérait vigoureusement et de sa propre main, *propriâ manu;* il avait fait un enfant qu'il reconnaissait publiquement contre toutes les lois de l'Université et de l'Église, et il n'était pas homme à s'arrêter devant les maladies des femmes : aussi ne s'en épargne-t-il guère; et il pose pour premier principe dans la cure des fics à l'intérieur de l'anus ou de la vulve, et dans les condylomes des femmes, qu'il faut mettre les parties à découvert [1]. Bien plus, il est le premier chirurgien de l'Italie, si je ne me trompe, qui ait écrit sur ces affections.

§ VI. — Difficultés des communications scientifiques. — Lanfranc vient à Paris.

Jusque là la chirurgie était restée renfermée dans les limites de l'Italie; les universités étrangères s'étaient contentées des ressources qu'elles avaient pu puiser dans l'ancienne école de Salerne, et les traductions du vieux Constantin faisaient à elles seules presque tous les frais de l'enseignement médical [2]. Il y avait bien un grand concours d'élèves conver-

[1] Livre I, chapitre 45 et 48.

[2] Voici par exemple la liste des auteurs suivis dès le XIIIe siècle dans la Faculté de médecine de Paris :

HIPPOCRATES, les *Aphorismes*, le livre de *la Diète*, le traité *des Maladies aiguës*, le livre *des Pronostics*.

JOANNITIUS (HONAIN), *Introduction à l'art abrégé de Galien*.

PHILARÈTE, livre sur *le Pouls*.

ISAAC, le *Viaticum*, le livre *des Fièvres*, les *Diètes universelles*, les *Diètes particulières*, le *Traité des urines*.

THÉOPHILE, *Traité du pouls et des urines*.

GILLES DE CORBEIL, *Traité sur les urines et les différences du pouls*.

Tels étaient les livres qu'on expliquait dans les cours; et l'on faisait prêter serment aux

geant de toutes les parties de l'Europe vers les facultés italiennes ; bien plus, la chrétienté, sous le rapport des sciences comme sous celui de la foi, semblait ne former qu'une vaste république où tous les savants parlaient le même langage et avaient partout droit de cité, et les professeurs allaient d'une université à l'autre sans rencontrer aucune barrière politique. Pour n'en citer qu'un exemple, Nicolas de Fernham, Anglais de nation, après avoir enseigné la philosophie à Paris, allait professer la médecine à Bologne, et retournait en 1241 en Angleterre, où il avait été nommé évêque de Durham. On pourrait donc se demander comment les communications scientifiques étaient si lentes, et comment, par exemple, la chirurgie italienne, si brillante durant tout le XIII[e] siècle, n'avait point encore rayonné au-dehors. Il faut considérer toutefois que ces transmigrations exigeaient des sacrifices de temps et d'argent qui pouvaient bien convenir aux clercs, à qui les lettres de maîtrise médicale donnaient un rang dans l'Église et dans l'État, mais qui demeuraient en quelque sorte défendues aux simples chirurgiens, artistes d'un ordre très inférieur, laïques, et considérés presque comme des manœuvres, ou, selon l'expression de Guy de Chauliac, comme des *mécaniques*. Nous avons vu que l'émigration de Roger à Montpellier était une conjecture dénuée de preuve.

D'un autre côté les livres étaient et très rares et très chers; on ne connaissait encore que le parchemin et le papier de soie, et les copistes étaient hors de prix pour les fortunes médiocres. Tiraboschi nous a donné des détails curieux sur ce point. Il n'y avait point de bibliothèques publiques; mais dans certaines grandes universités, on commençait à trouver des libraires. Ceux-ci affichaient publiquement le catalogue des livres qu'ils avaient à louer ou à vendre, avec le nombre de cahiers dont ils étaient composés, et le prix qu'il fallait payer, soit pour les copier, ou seulement pour les lire. Voici pour exemple une de ces annonces : *Lecturam domini Hostiensis : CLVI quinterni taxati lib. II, fol. x.* Pour copier l'Infortiat, on demandait 22 livres de Bologne; 80 livres pour une Bible, prix énorme dans un temps où 3 livres de Bologne équivalaient à 2 florins d'or, dont la valeur était encore de beaucoup supérieure à celle d'aujourd'hui. Enfin, si la copie était illustrée d'enluminures, le prix s'élevait en proportion : pour un Missel orné de

bacheliers de n'en point expliquer d'autres, et sur ceux-là mêmes de ne se servir que des explications et des commentaires approuvés et permis par la Faculté. Il n'y avait encore rien de changé à cet égard en 1350. — Chomel, ouvrage cité, page 117, 124 et 150.

lettres d'or et de peintures, les Camaldules, en 1240, payèrent plus de 200 florins[1].

Ajoutez enfin que les écoles, jalouses les unes des autres, ne devaient pas voir d'un œil favorable la multiplication des copies et leur dispersion dans les pays étrangers; c'est ainsi qu'à une époque voisine de celle où nous sommes arrivé, en 1334, l'Université de Bologne signifiait à ses élèves une défense expresse d'importer des livres hors de cette ville, sans une autorisation dûment scellée, sous peine de perdre les livres et d'encourir en outre de graves punitions[2].

Mais enfin le temps était venu où les barrières qui séparaient l'Italie du reste de la chrétienté allaient s'aplanir, et où la chirurgie en particulier, repoussée par les troubles et les guerres civiles, irait chercher sous un autre ciel des circonstances plus favorables. Dans les dernières années du XIII[e] siècle, Lanfranc, chassé de Milan, allait enrichir l'école de Paris de ses livres et de ses leçons; et au commencement du XIV[e] une bien autre calamité menaçait l'Italie: les papes transportaient à Avignon l'éclat, la puissance et les richesses du Saint-Siége, et ce voisinage allait communiquer une vive émulation et une impulsion puissante à l'école de Montpellier.

Lanfranc, le véritable créateur de la chirurgie en France, était de Milan, et avait étudié sous Guillaume de Salicet, qu'il appelle *son maître de bonne mémoire*[3]. Il était clerc comme lui, et comme lui médecin et chirurgien, mais porté plutôt par son talent du côté de la chirurgie. Enfin, comme Guillaume de Salicet, il avait quelque peu contrevenu aux règles de sa profession, et il avait au moins un fils qui plus tard exerça avec distinction la chirurgie à Montpellier sous le nom de maître Bonet; un autre passage semble même indiquer que sa famille était plus nombreuse[4].

[1] Tirabosehi, tome III, livre IV, chapitre 4.

[2] Tirabosehi, tome IV, livre I, chapitre 4.

[3] *Lanfranci Chir. parva, Coll. citat.*, folio 205.

[4] *Coll. citat.*, folio 207; *ad utilitatem communem et proprii filii magnum opus aggredior;* et folio 261; *qua liberorum educatione cura prosequi compellebar.* — Voyez aussi le *Chapitre singulier* de Guy de Chauliac.

Quelques historiens ont pris prétexte de cette famille de Lanfranc pour avancer qu'il n'était pas clerc: il aurait donc fallu en dire autant de Guillaume de Salicet; et les ouvrages de l'un et de l'autre ne laissent cependant aucun doute ni sur leur cléricature ni sur leur paternité. Il faut savoir au reste que ces contraventions des clercs à leur serment de chasteté étaient si communes en Italie, que l'empereur Frédéric II dut établir pour leurs enfants une loi spéciale. Comme ils perdaient tout droit de succession aux biens de leur père par défaut d'acte de naissance, *natalium*, le législateur voulut qu'il suffit de la notoriété pu-

Nous ne savons rien sur les premiers temps de sa vie. Il exerçait la chirurgie à Milan, lorsque des troubles ayant eu lieu dans cette ville, il paraît qu'il s'engagea dans le parti contraire à celui de Matthieu Visconti, seigneur de Milan; et celui-ci l'ayant emporté, bannit Lanfranc de ses domaines [1]. Lanfranc vint d'abord à Lyon, où il séjourna quelque temps. Après les premiers moments donnés sans doute au chagrin de la défaite, il chercha des consolations dans la religion; il songea à l'avenir de ses enfants, reprit le cours de ses études; et dans ceux de ses écrits qui nous restent et qui sont consacrés à la chirurgie, on voit avec un touchant intérêt l'exilé politique donner un dernier regret à son ancienne patrie, en parlant avec dévouement et reconnaissance de sa patrie nouvelle, pardonnant à ceux qui l'ont persécuté, et supportant ses malheurs avec ce ferme courage et cette pieuse résignation dont l'Italie devait encore beaucoup plus tard nous donner de si admirables exemples. Revenu à ses études par sa sollicitude pour sa famille, il commença à pratiquer à Lyon, et y écrivit même sa *Petite Chirurgie* à la prière de son ami Bernard. Mais il avait déjà de plus hautes pensées; il voulait élever à la science un monument plus digne d'elle [2], et c'était à Paris surtout qu'il désirait d'arriver. La pratique le retint toutefois plusieurs années dans les provinces où il était appelé d'une ville à l'autre, et ce ne fut qu'en 1295 qu'il vint à Paris, où sa réputation l'avait précédé. A la prière de Jean de Passavant, doyen de la faculté, et des autres docteurs, il fit à l'École de médecine des cours de chirurgie qui furent très suivis, et il écrivit sa *Grande Chirurgie* qu'il acheva en 1296 [3]. On ignore l'époque de sa mort; toutefois la manière dont Henri de Mondeville parle de lui en 1306 fait présumer qu'il n'a pas vécu jusque là.

blique pour les envoyer en possession de l'héritage, *objectione prolis illicitæ non obstante,* sauf toutefois une redevance annuelle envers le trésor public. *Constitut. Neap. et Sicil.,* lib. III, tit.25, *De filiis clericorum.*

Les universités de France, plus sévères que celles d'Italie, avaient toutefois adopté un moyen d'échapper au célibat dans certaines circonstances; ainsi on lit dans les statuts d'Adam de Francheville, en 1350, c'est-à-dire plus d'un siècle avant la réforme du cardinal d'Estouteville, cet article remarquable :

« *Tout homme marié, tant que sa femme vivra, ne sera point régent.*» Chomel, *ouv. cit.*, p. 160.

[1] *Coll. citat.* fol. 261. Le texte de Lanfranc n'est pas sans obscurité. Il rend grâces à Dieu : *qui per Matheum vicecomitem tanquam ejus in hac parte ministrum : cujus propter quorumdam peccata dominium civitati Mediolani permiserat me de civitate coactum, et fecit in Galliam transportari.* — Je crois qu'il faut lire : *Permiserat, me de civitate coactum fecit,* etc.

[2] *Chirurgia parva,* folio 205, f. *Anhela ad videndum tractatum quod ego intendo post istum perficere.*

[3] *Chirurgia magna, in fine;* in *Coll. venet.,* 1546.

Il n'entre pas dans mon plan d'exposer le caractère de la chirurgie de Lanfranc ; il a beaucoup emprunté à Guillaume son maître, moins pourtant qu'on ne le croirait d'après Guy de Chauliac ; et par exemple, Lanfranc me paraît être le chirurgien de l'époque arabiste qui a eu les idées les plus saines et posé les principes les plus originaux et les mieux raisonnés pour le traitement des plaies de tête. Mais il est deux choses surtout qui appellent notre attention.

Lanfranc était beaucoup plus érudit que Guillaume ; parmi les anciens il cite Hippocrate, Galien, Aristote et Alexandre ; parmi les Arabes, Honain, Isaac, Rhasès, Ali-Abbas, Avicenne, Jean fils de Mésué, Serapion, Albucasis, Averrhoès ; parmi les modernes, Constantin, Cuffon, Platearius, Jean de Saint-Paul, Maurus, Egidius, Roger, Roland, Théodoric, un certain Guillaume de Somiris[1], et enfin son maître Guillaume de Salicet. Pour son époque, c'était une érudition immense ; c'était toute la science italienne transportée à la fois dans l'école de Paris.

Il faut malheureusement ajouter qu'entre les mains de Lanfranc, et bien moins sans doute par sa faute que par celle de son époque, la chirurgie commençait à décliner Nous avons vu que du temps de Brunus on avait laissé aux barbiers les scarifications et la saignée ; du temps de Lanfranc, c'étaient eux en outre qui appliquaient les sangsues, et, chose bien autrement grave, les cautères. Les femmes, qui se mêlaient de la chirurgie, faisaient pour toutes ces opérations concurrence aux barbiers[2]. D'un autre côté, les chirurgiens laïques se portaient les rivaux des clercs ; Lanfranc, qui avait hérité pour eux de l'aversion de son maître, avait eu plus d'une lutte à soutenir contre eux dans sa pratique, et s'ils avaient moins de succès, ils avaient plus de hardiesse. Les chirurgiens clercs commençaient à regarder les opérations comme trop au-dessous d'eux ; Lanfranc, qui déplore ce travers et qui déclare qu'il a fait quelquefois la saignée de sa main, n'opérait ni l'ouverture du ventre dans l'ascite, ni la cataracte, ni les hernies, ni la pierre[3]. « O Dieu ! s'écrie-t-il, pourquoi y a-t-il de nos jours une si grande différence entre le physicien et le chirurgien ! Les physiciens ont abandonné les opérations aux laïques, soit qu'ils dédaignent, comme quelques uns le disent, d'opérer de leurs mains, ou bien plutôt, comme je le pense, parce qu'ils ignorent la manière de faire les opérations ; et cet abus en est venu à ce point par l'effet du temps, que

[1] *Chirurgia magna*, folio 259, f. — Cet auteur m'est tout-à-fait inconnu ; peut-être faut-il lire *de Saliceto*.

[2] *Ibid.* folio 209, f.

[3] Folio 245, e.

le vulgaire regarde comme impossible que le même homme puisse savoir la chirurgie et la médecine. Il faut savoir pourtant qu'on ne saurait être bon médecin si l'on n'a aucune idée des opérations chirurgicales, et qu'un chirurgien n'est rien quand il ignore la médecine, et enfin qu'il est nécessaire de bien savoir chacune des parties de la médecine [1]. »

§ **VII. — XIVe Siècle. — Déclin des Universités Italiennes. — École de Paris ; Pitard, Henri de Mondeville.**

Ces plaintes semblent avoir surtout rapport au déclin de la chirurgie en Italie ; et elles ne devaient pas être entendues. A part le dédain qu'éprouvaient les physiciens pour les opérations chirurgicales, la malheureuse Italie, abîmée par les guerres civiles, privée peu après de la double ressource qu'elle puisait dans les richesses et la protection du Saint-Siége, allait voir dépérir ses universités. Depuis Lanfranc jusqu'à Nicolas de Florence et Pierre d'Argelata, c'est-à-dire durant tout le XIVe siècle, la chirurgie est morte en Italie, et l'on y chercherait vainement un nom ou un ouvrage de quelque valeur. L'étude de la médecine même, bien que moins négligée, avait beaucoup souffert, et les écoles se dépeuplaient de jour en jour. Malgré l'éclat que celle de Bologne avait tiré des dissections de Mundinus, en 1325 des troubles intérieurs en chassèrent les écoliers. Elle essaya, en 1334, de cette ressource extrême dont nous avons déjà parlé, savoir : de défendre à tout écolier d'emporter des livres de la ville sans une autorisation formelle, sous peine de confiscation des livres et d'autres graves châtiments ; sa décadence n'en fut pas moins rapide, et, trente années plus tard, Pétrarque pleurait sur cette antique splendeur dont il ne restait plus de traces. Les autres universités du nord de l'Italie n'étaient pas plus heureuses ; Ubertin de Carrare, seigneur de Padoue, et protecteur de l'université de cette ville, y avait appelé Gentilis de Foligno, alors médecin assez célèbre ; et Gentilis lui-même lui avait conseillé d'envoyer en France douze jeunes Padouans pour y apprendre la médecine. Enfin, l'école de Salerne était morte pour ne jamais se relever, et Pétrarque en parlait comme d'une chose antique : *Fuisse hic medicinæ fontem fama est* [2] ! Benvenuto d'Imola rapporte que Boccace visitant le fameux monastère du Mont-Cassin, désira voir la bibliothèque. Il la trouva sans porte, l'herbe croissant par les fenêtres, les livres couverts de poussière ; il ouvrit au hasard divers volumes qu'il reconnut pour appartenir

[1] *Chirurgia magna*, folio 249, d.

[2] Tiraboschi, t. V, lib. I, cap. 1 et 3, et lib. II, cap. 3.

à des ouvrages anciens et en langues étrangères; mais aux uns des cahiers avaient été enlevés, les marges rognées aux autres. Les moines, pour gagner deux ou trois sous, ratissaient les pages pour en faire des psautiers pour les enfants, ou coupaient les marges pour y écrire des prières qu'ils vendaient aux femmes. *Nunc ergo*, s'écrie l'écrivain, *ô vir studiose, frange tibi caput pro faciendo libros*[1] *!* Chose étrange, tout ce qui relevait de la puissance ecclésiastique était ainsi frappé de langueur, tandis que les laïques, jusque là si dédaignés, cultivaient avec une prodigieuse ardeur les lettres et la philosophie. C'était l'époque de Dante ; c'était l'époque de Boccace et de Pétrarque, brillante aurore de la poésie et de la littérature italiennes. Pétrarque le républicain, qui saluait Rienzi comme le libérateur de Rome, sapait également d'autres autorités ; il avait déclaré la guerre aux Arabes, auxquels il voulait substituer les Grecs [2]. Il excitait à la recherche des manuscrits, n'y épargnant ni son argent ni sa peine ; il sollicitait ses amis en Bretagne, en France, en Espagne, et jusqu'en Grèce. Boccace, animé de la même ardeur, copiait les manuscrits de sa propre main. Malheureusement les sciences ne participaient pas encore à ces découvertes ; tout ce que la médecine y gagna, c'est que l'empereur Andronic ayant appris que Robert, roi de Sicile, désirait fort posséder les ouvrages de Galien, lui en envoya quelques manuscrits grecs, que Nicolas de Reggio traduisit en latin[3]. Et ce qui est remarquable, la France fut encore la première à profiter de ces traductions faites en Italie, comme nous le verrons en parlant de l'école de Montpellier.

Laissons donc l'Italie, et revenons à la France, nouveau centre du mouvement scientifique ; et d'abord à l'école de Paris, toute retentissante des leçons de Lanfranc. Or, si les plaintes de Lanfranc sur le déclin de l'art s'adressaient mieux à l'Italie qu'à la France, c'est qu'en Italie, du moins, les clercs s'étaient occupés de chirurgie, tandis qu'en France elle avait tou-

[1] Voyez *De Potter*, Histoire du christianisme. t. IV, p. 445.

[2] Il écrivait à Jean Dondi, médecin et son ami : « Je te prie en grâce que pour tout ce qui me concerne, tu laisses là tes Arabes. Je les ai tous en haine. Je sais qu'il y a eu parmi les Grecs de très savants hommes et de très éloquents, des philosophes, des poëtes, de grands orateurs, de fameux mathématiciens ; c'est en Grèce que sont nés les premiers pères de la médecine. Mais tu sais bien ce que sont les médecins arabes ; et je sais pour ma part ce que valent leurs poëtes... Quoi de plus ? A peine puis-je me persuader que de l'Arabie il puisse nous venir rien de bon. Et vous cependant, hommes de science, je ne sais par quelle faiblesse vous leur prodiguez des éloges si pompeux, et, certes, aussi peu mérités. » — Tiraboschi, lib. II, cap. 3.

[3] C'est Nicolas lui-même qui donne ces détails dans sa dédicace au roi Robert. Sa traduction a été imprimée à Paris en 1515 et 1516. — Tirab. *loc. citat.*

jours été abandonnée aux laïques. Avant l'arrivée de Lanfranc, nous ne connaissons pas un seul chirurgien de quelque renom en France ; et les intrigues politiques dont il fut la victime nous ont seules fait connaître le nom de Pierre de La Brosse, barbier de saint Louis, et favori de Philippe III, qui le fit pendre en 1278. Mais dès les premières années du XIVe siècle, la chirurgie fut assez dignement représentée à l'école de Paris par deux hommes qui méritent d'arrêter les regards de l'historien, Jean Pitard et Henri de Mondeville.

Pitard est une de ces renommées fantastiques qui, comme ces héros de la cour de Charlemagne, tiennent bien plus de place dans la fable que dans l'histoire. Les chirurgiens de Saint-Côme, qui le regardaient comme le fondateur de leur collége, en ont fait une biographie assez étendue. D'après Devaux, il était né à Paris en 1238. Homme recommandable par l'intégrité de ses mœurs et son habileté dans son art, il fut nommé chirurgien de saint Louis, qu'il accompagna dans ses croisades, et dont il avait mérité la confiance. De retour à Paris, il trouva la ville occupée par les disputes et les luttes d'un grand nombre de chirurgiens italiens, chassés de leur patrie par les guerres civiles ; parmi lesquels étaient Lanfranc de Milan, Thadée de Bologne, Ludovic de Reggio, Hugues de Lucques, Nicolas de Florence, Auguste de Vérone, Roger de Salerne, Sylvestre de Pistoia, Valescus de Tarente, Ludovic de Pise, Bruno de Calabre, Armand de Crémone, et quelques autres. Pitard remontra au roi que ces dissensions tournaient au détriment des malades, et proposa pour y remédier d'instituer une société de chirurgiens, où ne seraient admis que des candidats d'une orthodoxie reconnue en théorie comme en pratique ; et de défendre l'exercice de la chirurgie à Paris à tous ceux qui n'obtiendraient pas l'approbation de la société. Le roi y consentit, et les chirurgiens étrangers préférèrent quitter Paris que de renoncer à leurs sectes. Il n'y resta que Lanfranc, lié avec Pitard d'une étroite amitié, et qui s'étant rallié à la nouvelle société, s'y rendit fameux par ses leçons et sa pratique.

Après la mort de saint Louis, Pitard, selon la même autorité, fut successivement chirurgien de Philippe-le-Hardi et de Philippe-le-Bel, de plus chirurgien du roi au Châtelet ; et il mourut regretté de tous ses confrères, l'an 1315, âgé de soixante-dix-sept ans.

Il est essentiel de remarquer que le collége de Saint-Côme faisant remonter ses premiers statuts à 1260, Pitard n'aurait eu alors que vingt-deux ans ; chose d'autant plus difficile à croire que saint Louis étant revenu de sa première croisade en 1254, Pitard aurait été chirurgien du roi avant l'âge de seize ans. Quesnay a levé la difficulté en donnant à Pitard dix

ans de plus, et le faisant mourir à l'âge de quatre-vingt-sept ans [1].

Mais tout ce récit est tellement empreint d'ignorance, tellement rempli d'absurdités, tellement dénué de fondement et de vraisemblance à la fois, que je l'aurais passé sous silence s'il n'était nécessaire pour faire comprendre la célébrité de Pitard. Je me bornerai à faire remarquer que Hugues de Lucques est né dans le XIIe siècle ; que Roger et Brunus appartiennent au XIIIe, Thadée de Bologne au XIVe, et que nous retrouverons encore Valescus de Tarente dans les premières années du XVe siècle.

Qu'y a-t-il donc de vrai dans cette légende? Jehan Pitard ou Pittardi, car il est ainsi nommé dans une ordonnance royale de 1311, était dès 1306 chirurgien de Philippe-le-Bel ; et à cette date de 1311 il était de plus chirurgien du Châtelet, et recevait mission d'examiner tous ceux qui voudraient exercer la chirurgie dans la ville et la vicomté de Paris. Je reviendrai ailleurs sur cette ordonnance. Nous savons encore par Henri de Mondeville, qui le reconnaît pour son maître, qu'il était fort habile et expérimenté ; et le mépris que Henri affecte pour les laïques, et qui se ressent bien de l'école de Lanfranc, ne permet pas de douter que Pitard ne fût clerc.

Pitard n'a rien laissé par écrit, et j'ai feuilleté les deux premiers livres de la chirurgie de Mondeville, son élève, sans l'y voir une seule fois cité. Il paraît cependant que quelques topiques de son invention furent conservés, à Paris au moins, par les chirurgiens du XIVe siècle ; je lis en effet dans le *Tresor de Cyrurgie*, manuscrit anonyme conservé à la Bibliothèque Royale sous le numéro 7919, deux recettes ayant pour titres, la première :

Cest listoire de maistre Jeh. Pitard contre toutes bleceures es bras es jambes et en autres lieux, et en ot la recepte du roy de France.

Et la seconde :

Lemplastre qui sensuit est appele lemplastre messire Jehan Pitard.

Henri de Mondeville [2] devrait occuper une meilleure place ; malheureusement le grand Traité de chirurgie qu'il nous a laissé n'a pas été vulgarisé par l'impression. Il était clerc et lettré ; aussi voulait-il que le chirurgien sût à la fois la médecine et la chirurgie, et tînt les laïques à distance respec-

[1] Devaux, *Index funereus*, et Quesnay, *Recherches sur l'orig. de la Chir. en France*, p. 48.

[2] Guy de Chauliac l'appelle *Hermondavilla* ; les quatre manuscrits latins qui en existent à la Bibliothèque Royale, et dont un est du XIVe siècle, s'accordent à le nommer *Henricus de Amondavilla* ; enfin le manuscrit français porte *Henri de Mondeville*. Quesnay dit *Henri de Mondaville*, que l'on trouve aussi dans Haller. Peut-être au lieu de *Hermondavilla* et *Amondavilla*, faudrait-il lire *ex* et *à Mondavillâ* ; peut-être cet *a* surajouté vient-il de la même fabrique que le changement analogue de *Lanfranc* en *Alanfranc* ; quoi qu'il en soit, j'ai pris le nom francisé comme je l'ai trouvé dans la traduction française.

tueuse; mais avec ces connaissances et cette dignité, il n'hésite pas à mettre le chirurgien au-dessus du médecin. Il avait étudié sous Pitard, et s'était mieux encore formé à la pratique en suivant les armées. Comme tous les médecins célèbres de cette époque, il avait voyagé dans diverses universités, il avait même fait à Montpellier des cours de médecine. Enfin de retour à Paris et nommé chirurgien du roi avec Pitard son maître, il s'adonna plus spécialement à l'enseignement de la chirurgie. Il commença en 1306 son Traité, qui devait se composer de cinq livres, et en 1312 il avait déjà achevé les deux premiers, lorsqu'il fut obligé de suivre le roi en diverses parties du royaume[1]. Il avait donc tout abandonné, ses études, ses cours, et son livre, dans l'espoir d'une juste récompense; il paraît qu'il n'eut pas beaucoup à se louer de la munificence royale; et après avoir perdu, comme il le dit lui-même, beaucoup de temps inutilement, il obtint ou il reçut son congé définitif, et revint à Paris où il se remit à son œuvre. De là vient que dans plusieurs manuscrits on ne trouve que les deux premiers livres; mais d'autres contiennent à la suite le troisième et le cinquième livres. Le quatrième, qui devait traiter des fractures et des luxations, manque; et Guy de Chauliac, qui cite cet ouvrage avec honneur, dit que Henri ne put l'achever, étant prévenu par la mort. Le fonds en avait été fourni, comme Henri l'indique lui-même, par Avicenne pour l'anatomie, Théodoric pour les blessures, et Lanfranc pour le reste. Guy de Chauliac lui donne encore cette louange, qu'il est le premier qui ait joint des figures à ses descriptions anatomiques. Je trouve en effet quatorze figures coloriées dans le manuscrit français,

[1] J'extrais ceci de la préface du troisième livre; mais je dois ajouter que le texte présente de grandes difficultés. Voici le passage principal:

« *Cumque legissem prædictos duos tractatus statim postquam ipsos compleveram Parisius anno Domini m° ccc° xij... Tunc ex causis legitimis et præceptis domini nostri regis apud Atravacum, apud Angliam, apudque partes alias regni sui et in pluribus suis exercitibus et in suâ curiâ, sperans quædam debita mihi solvi, multum tempus inutiliter consumpsi, undè doleo ultra modum.* »

Tel est le texte du manuscrit 7130 de la Bib. Royale; le manuscrit 7139 porte pour date *m° ccc° ccc° xij*, ce qui paraît une erreur par répétition des trois *ccc*; le mot *Atravacum* déjà très douteux dans le premier exemplaire, l'est plus encore dans le second, où on lit confusément *Atitatum*. J'avais pensé d'abord qu'il fallait lire *Atrebatum*, *Arras*, et en effet la guerre avec les Flamands avait obligé le roi à rassembler quatre armées sur la frontière de Flandre; mais, selon la narration de M. de Sismondi, ceci n'aurait eu lieu qu'en 1314. Je ne saurais non plus comment expliquer les mots *apud Angliam*, à moins que Henri de Mondeville n'eût accompagné le comte d'Evreux envoyé en 1312 en ambassade en Angleterre. Au reste, les documents relatifs à l'Histoire de France, dans ces premières années du XIVe siècle, ne sont ni aussi nombreux ni aussi exacts qu'il serait à désirer. Voyez Sismondi, *Hist. des Français*, t. IX.

mais tellement insignifiantes qu'il ne valait pas la peine d'en parler [1].

Après Henri de Mondeville, l'école de Paris rentra tout-à-coup dans un complet silence. Le mépris des opérations faisait tous les jours des progrès, et se confondant dans l'esprit des physiciens avec le mépris de ceux

[1] Henri de Mondeville est si peu connu, bien qu'il soit le premier auteur français qui ait écrit sur la chirurgie, qu'on me permettra d'entrer dans quelques détails sur les manuscrits que nous en possédons.

Le Manuscrit 6910-A est un bel in-folio du XV[e] siècle ; il ne donne que la préface et l'anatomie, sans planches, et il est presque indéchiffrable.

Le Manuscrit 7131, du XIV[e] siècle, ne comprend encore que les deux premiers livres ; il est également très difficile à lire.

Enfin les Manuscrits 7130, in-folio du XV[e] siècle, et 7134, in-4 du XIV[e], contiennent l'ouvrage entier. On peut se faire une idée de son étendue, en considérant que l'in-folio comprend 146 feuillets à quatre colonnes, et l'in-4 214 feuillets. Bien qu'ils ne soient pas de beaucoup supérieurs aux précédents pour la netteté de l'écriture, toutefois en les confrontant l'un avec l'autre, j'ai pu parvenir à grand'peine à déchiffrer une partie de la préface du troisième livre où j'ai puisé quelques détails. Mais le courage m'a manqué pour la préface générale ; et j'ai préféré la copier, au moins pour tout ce qui présentait quelque intérêt, dans la traduction française, manuscrit assez lisible coté sous le numéro 7932-5. Celui-ci est un in-4 fort bien conservé. En regard de la préface est une miniature qui représente l'auteur en chaire avec une longue robe violette à capuchon, des bas rouges et une calotte noire. C'est le seul aussi où j'aie vu les figures d'anatomie ; la première montre le professeur debout, disséquant un cadavre debout aussi, et lui portant son scalpel sur le front ; pour produire plus d'effet, le peintre a fait couler le sang de cette incision. Les autres ne valent pas la peine d'être décrites.

Voici le début de la traduction française : j'ai conservé soigneusement l'orthographe :

« *A lonour loenge et gloire du Christ et de la benoite Virge sainte et de ses benois martyrs saint Come et saint Damien, et du tres noble nostre seigneur Philippe par la grace de Dieu des Francois roy et de ses quatre tres seris filz, c'est à sauoir mons. Loys son premier engendre ia roy de Nauare, puis apres Phelippes, Charles et Robert lesquels tous puissent viure par long aage : o fortune beneure o toute lor lignee tousiours resplendissant si que il puissent profitablement gouverner le peuple des Francois.....*

» *Je Henry de Mondeuille cyrurgien du tres noble sire roy deuant dit estudiant et demourant en la tres clere cite de Paris, ou tres excellent estude quant a present c'est a sauoir en lan mil ccc et vj. Pourpose dordener briement et a monstrer publiquement sensiblement es escholes selon ma possibilite toute loperation de cyrurgie manuelle.*

» *Ceste cyrurgie contendra v traities. Le premier sera de lanatomie aussi com du fondement de cyrurgie abregie tant comme il appartien à l'estrument de cyrurgie, si comme Auicenne la mist et si comme elle pot estre estraite de lui par moi et parauant messiours et si comme la vi par experience.*

» *Le segont traitie sera de la cure universel et particulier de plaies et de contucions et de ulcerations si comme il pot estre estrait du premier et du segont liure de la gregneur cyrurgie Thederic auec Auicenne auec neuve et legiere nouuellement aquise et demenee en lumiere par l'experience de ceux dore.*

» *Le tiers traitie sera des cures de toutes maladies qui ne sont plaies, ne ulcerations ne pas-*

qui les pratiquaient, il arriva nécessairement que tous ceux qui se sentaient capables d'arriver à la maîtrise dans la Faculté de médecine, prirent grand soin de ne pas rabaisser leur dignité jusqu'à l'œuvre manuelle, laissée désormais aux laïques. Il n'y eut plus de chaire pour la chirurgie dans la Faculté de Paris; et enfin en 1350 cette proscription passa jusque dans ses statuts, et tous les bacheliers en médecine, pour être admis à faire des cours, durent prêter serment qu'ils n'exerceraient point la chirurgie manuelle.

Ainsi s'éclipsa, après moins d'un quart de siècle d'existence, cette école qui avait jeté un si vif et si rapide éclat. Heureusement elle avait formé quelques disciples qui allèrent porter ailleurs sa renommée et ses doctrines; et c'est à l'école de Paris que se rattachent, comme à une mère commune, ces deux autres écoles qui, comme elle, ne devaient briller qu'un instant: l'école anglaise et celle de Montpellier.

§ VIII. — École anglaise. — Jean de Gaddesden, Ardern.

L'Angleterre n'était point alors séparée de la France, comme elle le fut depuis. Elle possédait sur le continent cette magnifique contrée, l'Aquitaine, et se rattachait à la couronne suzeraine par cette menaçante vassalité. Les Anglais étaient donc reçus dans les écoles de France au même titre que les étudiants des autres provinces; ils avaient même donné leur nom à l'une des quatre nations scolastiques admises dans le giron de l'Université de Paris. Ainsi, à cette époque reculée, la médecine anglaise n'était qu'un reflet de la médecine française, et les premiers chirurgiens anglais se formèrent également aux leçons des chirurgiens de Paris.

Le premier en date, et le seul dont les écrits nous soient bien connus, est Jean de Gaddesden, qui, d'après l'antiquaire A. Wood, florissait au collége d'Oxford vers l'an 1320. Il professait dans ce collége, car il nous apprend lui-même qu'il compila son livre la septième année de sa lecture ou de ses cours. Un autre passage montre qu'il avait été appelé à la cour d'Angleterre, où il traita le fils du roi régnant, atteint de la variole, en

sions dos, lesquelles maladies auiennent communement a tous membres et a chacun du chief duc aux pies. Pour laquelle cure lon a recours en cas de necessite au cyrurgien.

» *Le quart sera de la cure des froisseures et dislocations, des torsions et des plications des os.*

» *Le quint sera lantidotaire, et ces trois derreniers traities en la maniere que il est ore dit ordonna mestre Lanfrant de Melan en sa cyrurgie.*

» *Ces trois deuant nommes, a sauoir Auicenne en lanatomie, Thederic en la cure desplaies, Lanfrant en la cure des ulcerations et des autres maladies procederent tres bien selon mon iugement et uirent plus cler en chascune des choses dessus dites si comme il sont proposees que tous les autres auteurs et practiceurs.* »

faisant tapisser la chambre tout en rouge, et envelopper le malade lui-même dans l'écarlate. C'est là au premier abord tout ce que l'ouvrage semble révéler de son auteur, mais une étude plus approfondie nous permet de compléter son histoire.

Jean de Gaddesden embrasse dans ce livre à la fois la médecine et la chirurgie, et l'on peut affirmer, sans crainte d'erreur, qu'il avait étudié l'une à Montpellier et l'autre à Paris. Il cite assez fréquemment Gordon, qui, dans les quinze dernières années du XIII[e] siècle et au commencement du XIV[e], professait à Montpellier, et le copie plus souvent encore qu'il ne le cite. Le titre bizarre qu'il a adopté, *Rosa medicinæ*, est l'imitation du titre de Gordon, *Lilium medicinæ*; et il a puisé dans Gordon, sans le nommer, l'indication d'un brayer à cercle métallique pour les hernies; perfectionnement remarquable de la simple pelote conseillée par Constantin, et dont l'auteur réel est demeuré inconnu[1]. Il alla ensuite fort probablement suivre à Paris les cours de Henri de Mondeville; car Guy de Chauliac, qui est presque son contemporain, dit qu'il a tout puisé dans Henri[2]; et en effet sa pratique pour le traitement des blessures est absolument celle de Henri, qui lui-même avait suivi Théodoric. Au reste, moins scrupuleux encore à l'égard de son second maître qu'à l'égard du premier, il ne cite pas Henri une seule fois et s'approprie audacieusement tout ce qu'il en tire; homme d'ailleurs d'un orgueil insupportable, et qui ne craint pas de dire que *comme la rose l'emporte sur toutes les fleurs, son livre l'emporte sur toutes les pratiques de médecine*[3].

Je ne sais si cette présomption n'a pas indisposé contre lui Guy de Chauliac; mais celui-ci a porté contre la *Rose anglaise* un jugement dont elle ne s'est pas encore relevée. *On m'a envoyé cette fade rose*, dit-il; *je pensais y trouver quelque saveur, et je n'y ai vu que des fables.* Peut-être même le mot de *fatua* a-t-il ici un autre sens que celui qu'on lui a généralement attri-

[1] Il faut que je rectifie une erreur commise dans une note jointe au texte d'A. Paré dans ce premier volume, page 409, où j'avais rapporté à Gatenaria la première mention du brayer à ressort. Voici le texte de Gordon :

Et posteà (après la réduction) *portet brachale ferreum cum lingulâ ad modum semi-circuli et paratum sicut oportet. — Lilium medicinæ, Lugduni*, 1550, in-8, Part. IV, cap. 7.

Et Gaddesden répète:

Et alii ponunt laminam ferream semi-circularem in medio illius brachioli linei, et tunc cum corrigiis nectunt, et inter coxas nodant. — Practica Joannis Anglici...... Rosa medicinæ nuncupata. Venetiis, 1502, in-fol., fol. 129.

[2] Guy de Chauliac, Trait. III, ch. 1, *Des playes en general.* — Et pour la citation suivante, voyez son *Chapitre singulier.*

[3] Op. citat., *In proœmio.*

bué. Quoi qu'il en soit, cette critique me paraît sévère, et Guy aurait mieux fait de rechercher ce que Gaddesden avait produit de bon ; car souvent le chirurgien anglais cite ses propres observations, et donne son avis opposé à l'opinion ordinaire. Freind pense qu'il n'opérait pas lui-même, et qu'il n'a fait que transcrire ce qu'il a écrit des opérations. Je ne saurais être de cet avis ; plus d'une fois Gaddesden atteste qu'il a mis lui-même la main à l'œuvre ; il cite par exemple une observation à lui propre de luxation de la mâchoire ; il donne ce conseil fort sage, et qui révèle un praticien, de s'exercer sur des chiens à abattre la cataracte ; et il est le premier, si je ne me trompe, qui ait fait usage des tenettes pour extraire la pierre de la vessie.

Du reste, Gaddesden était clerc comme ses maîtres, et il témoigne çà et là un assez grand dédain pour les laïques et les barbiers, auxquels il vendait fort cher ses recettes.

Nous savons peu de chose sur la vie de son successeur, Jean Ardern, auteur comme lui d'une volumineuse compilation sur la médecine et la chirurgie. Il n'en a été imprimé qu'un *Traité sur la fistule à l'anus*, traduit et publié par Jean Read en 1588, et que je n'ai pu me procurer ; le reste est demeuré manuscrit, et il ne paraît en exister d'exemplaires que dans les bibliothèques d'Angleterre ; nous sommes donc réduit pour cet auteur au court article que Freind lui a consacré. Ardern vivait à Newark en 1349, et pratiquait même alors depuis long-temps ; en 1370, il se rendit à Londres, où sa réputation l'avait devancé. Était-il clerc ou laïque ? professseur ou simple praticien ? Nous n'en pouvons rien affirmer ; seulement comme il a écrit en latin, la langue des clercs à cette époque, et que son livre même témoigne d'une sorte d'enseignement, il y a lieu de présumer qu'il a suivi la condition de ses devanciers. Il avait d'ailleurs été sur le continent, et spécialement en Aquitaine ; il dit, en effet, qu'il n'a jamais entendu parler d'aucun médecin, soit en Angleterre, soit dans d'autres pays, qui prétendît guérir la fistule à l'anus, à l'exception d'un certain moine qui avait suivi le prince de Galles en Aquitaine ; et il ajoute que ce moine était un imposteur, qui avait renvoyé comme incurables des malades que lui, Ardern, parvint à guérir. Les moyens dont il usait n'étaient autres que la ligature et l'incision, ce qui ne l'empêche pas de dire, avec une orgueilleuse humilité : que *les anciens ont confessé n'avoir trouvé aucun moyen de guérison... parce que Dieu, le distributeur de la science, cache aux prudents et aux savants beaucoup de choses qu'il daigne révéler aux simples* [1]. Ce qui me paraît le plus clair en

[1] Freind, *Hist. de la méd.* — Je dois dire ici que je n'ai pu consulter l'original de Freind, et que, d'après la recommandation de l'auteur même, j'avais donné la préférence à la tra-

ceci, c'est qu'Ardern avait puisé sur le continent, et probablement à Montpellier même, tout ce qu'il savait sur la fistule, et qu'il s'en faisait honneur dans son pays, en changeant toutefois les noms des instruments dont il se servait pour dérouter ses auditeurs; ainsi il appelait le *specillum*, *sequere me;* la *falseola*, *acus rostrata*; la ligature, *frænum cæsaris.* Suivant Freind, il avait inventé un instrument nouveau, appelé *tendiculum;* mais Freind n'est pas ici une autorité bien suffisante; il avance, par exemple, pour soutenir les prétentions de son compatriote, que Guillaume de Salicet a seul parlé de la fistule à l'anus, qu'il traitait par la ligature; or, Guillaume a bien vraiment décrit la ligature, mais il la regarde comme dangereuse, et préfère le cautère; et il suffit d'ouvrir Guy de Chauliac pour voir que tous les arabistes en ont traité, et pour trouver l'incision décrite même suivant deux procédés.

Au reste, cette facilité à s'emparer par un véritable pillage des travaux d'autrui n'était pas quelque chose de nouveau en chirurgie. L'Italie avait donné ce funeste exemple, quand Théodoric avait copié, sans en rien dire, une grande partie de l'ouvrage de Brunus; et ce scandale devait s'y renouveler plus tard, ainsi que nous le verrons dans l'histoire du XV[e] siècle. Mais cette chirurgie anglaise primitive a un caractère propre que je ne saurais passer sous silence; c'est le positivisme pur mis à la place de la charité chrétienne, l'amour de l'or remplaçant l'amour du prochain. Jusque là, tous les chirurgiens sortis de la cléricature universitaire semblent mus spécialement par le sentiment religieux; Guillaume de Salicet, le moins pieux de tous, ne commence pas son livre sans implorer la grâce divine; nous avons vu, au contraire, Gaddesden dès sa préface caresser, sans beaucoup de retenue, le péché d'orgueil. Parmi tous les autres, Guillaume de Salicet est le seul qui s'occupe fort sérieusement du salaire des chirurgiens; encore ne parle-t-il que d'une rémunération décente, et il s'appuie sur ce fait, malheureusement trop réel, qu'une juste rémunération, qu'un bon et grand salaire est un sûr moyen d'accroître l'autorité du médecin et la confiance du malade. Il fait d'ailleurs pour les malades pauvres une réserve toute spéciale. Il n'en va pas ainsi de Gaddesden : il a ses recettes pour les pauvres et ses recettes pour les riches; et pour

duction publiée in-4 à Paris en 1728 et qu'on attribue à Noguer. Or, évidemment cette traduction fait en cet endroit un contre-sens qui m'a forcé de recourir à l'autre, et dans les divers passages où j'ai pu les comparer, celle-ci m'a paru plus fidèle. Elle est de Coulet, publiée à Leyde en 1727 en trois volumes in-12; malheureusement l'auteur, épris d'une fâcheuse idée de réforme de l'orthographe française, a orthographié son livre à sa manière, et c'est là l'unique raison du mépris où il est tombé.

ceux-ci il double les doses. Il invente une composition où entrent des grenouilles, et la vend aux barbiers le plus cher qu'il peut. Charlatan sans pudeur et sans réserve, il annonce qu'il possède des secrets qui font des miracles; pauvres secrets auxquels lui-même n'avait pas grande confiance, car il en cite un, par exemple, avec lequel il a guéri vingt hydropisies, mais qu'il ne faut pas administrer sans s'être fait payer d'avance. Enfin, j'en donnerai peut-être une plus juste idée encore en exposant la distribution de son livre. Le premier traité s'occupe des maladies générales, le second des affections particulières, le troisième des lésions qui réclament les secours de la chirurgie; le cinquième est un antidotaire; qu'y aura-t-il donc dans le quatrième? Ce quatrième traité, fort court du reste, et fort dédaigné par l'auteur, est réservé pour les maladies désagréables, *avec lesquelles le médecin gagne rarement de l'argent.*

Ardern ne paraît pas avoir été ni moins charlatan ni moins âpre à la curée. Vous l'avez entendu se vanter, comme d'une découverte, de deux opérations parfaitement bien connues avant lui; mais enfin, tout le monde n'a pas la fistule à l'anus, et il lui faut quelque chose pour tout le monde. Il arrive donc à je ne sais quelle invention dans l'administration des clystères; et vous ne sauriez croire à quelle hauteur il élève sa découverte. Elle lui a valu en cent lieux, assure-t-il, du crédit et de l'argent; et il est impossible de dire tous les avantages que l'on retirerait de l'habitude de prendre chaque année deux ou trois clystères. Mais ces clystères doivent être donnés par lui; les Lombards, qui, à ce qu'il paraît, étaient chargés à Londres de ces fonctions, s'en acquittent fort mal; c'est l'œuvre d'un médecin qui ne doit être ni négligent ni téméraire; elle demande, en un mot, un maître parfait. Enfin, il note soigneusement les prix qu'il réclame; et quand il a affaire à un noble, ces prix sont véritablement énormes pour le temps.

On trouve encore dans les bibliothèques d'Angleterre quelques autres manuscrits qui se rapportent à la chirurgie; mais personne n'en a jamais rien cité que les titres, et l'on peut en conclure qu'ils n'ont pas beaucoup de valeur. La chirurgie anglaise du moyen âge s'arrête à Ardern; elle était fille de la chirurgie française; quand celle-ci s'éteignit, l'autre cessa d'exister. Lorsqu'en 1415 Henri V envahit la France avec une puissante armée, il n'avait qu'un seul chirurgien, Thomas Morstède, qui s'engagea à emmener avec lui douze hommes de sa profession. Dans une seconde expédition, on n'en put pas même avoir volontairement un pareil nombre, et le roi fût réduit à autoriser Thomas Morstède à faire embarquer de force tous les chirurgiens qu'il croirait nécessaires, avec des artistes

pour fabriquer leurs instruments[1]. Une nouvelle barbarie pesait de tout son poids sur la chirurgie anglaise; et, moins heureuse que la chirurgie française, elle était destinée à attendre près de trois siècles le restaurateur qui devait enfin lui rendre son rang en Europe, Richard Wiseman.

§ IX. — École de Montpellier; Guy de Chauliac.

A peu près dans le même temps qu'Ardern florissait en Angleterre, l'école chirurgicale de Montpellier brillait d'un éclat si puissant, qu'elle éclipsa et rejeta dans l'ombre les autres écoles, et qu'elle nous apparaît encore aujourd'hui comme un phare qui projette sur tout le moyen âge sa puissante lumière. Comment s'éleva-t-elle tout-à-coup à ce degré de splendeur? La réponse à cette question, à part l'intérêt qu'elle offre pour l'histoire de l'art, ne sera pas même sans quelque utilité peut-être pour les chirurgiens de l'époque présente et de l'âge à venir.

La Faculté de Montpellier, jusqu'au XIVe siècle, n'avait sérieusement étudié que la médecine; mais il faut lui rendre cette justice, qu'elle n'avait rien épargné pour étendre son enseignement de ce côté. Nulle autre ville n'était plus favorablement placée pour l'étude des sciences; elle pouvait tendre une main à l'Espagne et l'autre à l'Italie, et puiser ainsi à son choix à ces deux sources fécondes. Je ne vois pas, à la vérité, que dans les premières années de son établissement, elle ait beaucoup profité du voisinage des Arabes, et elle ne reçut d'abord leurs livres que par l'intermédiaire de l'Italie; mais vers la fin du XIIIe siècle et le commencement du XIVe, une plus vive émulation s'empara de Montpellier: en même temps qu'elle attirait avait empressement toutes les traductions faites en Italie, elle produisait à son tour de nouvelles versions de nouveaux auteurs arabes, dont elle allait demander les originaux aux bibliothèques de l'Espagne. C'est ainsi que le sceptre de la science tenu successivement par Salerne et Bologne, passa définitivement entre ses mains; car, jusqu'à la découverte de l'imprimerie, nulle autre faculté ne put rivaliser avec elle, et le souvenir de sa longue prééminence la soutint même encore long-temps après dans l'estime des peuples, au même degré que sa plus redoutable rivale, l'école de Paris.

[1] Dézeimeris, *Dict. hist. de la médecine anc. et mod.*, t. I, p 757.— Dans ce même article, l'auteur cite parmi les chirurgiens anglais Gilbert et Richard. Il a suivi en ceci Haller qui n'avait pas lu leurs ouvrages; mais il y a moins de chirurgie dans tout ce qui nous reste de ces deux auteurs que dans le *Lilium* de Bernard de Gordon, qui n'était certes pas un chirurgien.

Mais à l'époque où nous sommes arrivés, la faculté de Paris, dotée pour quelque temps par Lanfranc d'un large enseignement chirurgical, ne pouvait quant à la médecine soutenir la comparaison avec celle de Montpellier. Nous avons vu à quelle indigence littéraire la première était réduite : il importe d'énumérer en regard toutes les richesses de l'autre. Elle avait tous les livres de Constantin, tous les livres de Gérard de Crémone, toutes les versions faites par ordre de l'empereur Frédéric. Les princes de la maison d'Anjou, assis sur le trône de Naples, avaient suivi l'exemple de leur prédécesseur ; nous avons dit déjà qu'au XIV[e] siècle Robert avait obtenu de l'empereur Andronic plusieurs ouvrages de Galien ; mais dès le XIII[e], Charles d'Anjou avait envoyé au roi de Tunis une ambassade expresse pour en obtenir le *Continent* de Rhasès, jusque là resté inconnu à l'Europe ; il l'avait fait traduire par Farragius, médecin juif d'Agrigente, et l'avait mis en même temps à la portée de ses sujets d'Italie et de ses sujets de Provence [1]. Simon de Gênes, avec le secours d'Abraham, juif de Tortose, avait donné une version du XXVIII[e] livre de la médecine d'Albucasis [2] ; Abenzoar avait été traduit, d'un côté, par Jean

[1] Il y a à la bibliothèque de la Faculté de Paris une édition du *Continent* sans date, qui porte à la fin : *Traductus de arabico in latinum per magistrum Feragium, medicum Salerni, jussu excellentissimi regis Karoli, gloriæ gentis christianæ, coronæ filiorum baptismatis et luminis peritorum.* Le manuscrit 912 de la Bib. Royale a pour titre : *Continens Rhasis interprete Faragio judæo Agrigentino, jussu Caroli I, regis Siciliæ.*

Mais l'édition de Brescia, cité par Bernier, donne plus de détails encore :

« *Explicit translatio libri Elhauy in medicinâ compilati per Mahumed Bizzacaria el Razy, facta de mandato excellentissimi regis Karoli gloriæ gentis christianæ, coronæ filiorum baptismatis et luminis peritorum per manum magistri Farragii judæi filii magistri Salem de Agregento devoti interpretis ejus. Et laus sit Deo utriusque seculi qui in adjutorio ejus fuit die lunæ* XIII *februarii,* VII *indictione, apud Neapolim. Deo gratias. Amen.*

Bernier dit avoir vu dans la bibliothèque de Colbert le manuscrit même qui fut offert à Charles I[er], roi de Sicile ; car on y voit d'abord dans une miniature ce roi qui envoie ses ambassadeurs au roi de Tunis pour lui demander une copie de l'ouvrage arabe ; et dans la même miniature les ambassadeurs de retour et présentant cette copie à Charles. Riolan avait prétendu que Farragius était un de ces ambassadeurs, ce qui est une assertion purement gratuite. (Bernier, *Essais de Médecine*, p. 132.)

[2] *Liber servitoris, id est, liber* XXXVIII. *Bulcasim Benabenazerim, translatus à Simone Januensi interprete Abraham judæo Tortusiensi,* imprimé avec les œuvres de Mesué, Venetiis, 1562, in-folio, fol. 413. — Je suis bien aise, à l'égard de cet Albucasis, d'établir ici deux choses qui ont échappé à tous les bibliographes ; la première, c'est qu'il paraît avoir été Espagnol, ou au moins avoir habité l'Espagne, d'après de nombreux passages de son livre ; la seconde, c'est qu'il n'a rien de commun avec le grand Albucasis, qui a écrit, comme on sait, une Médecine en trente livres et une Chirurgie en trois livres ; attendu que le XXVIII[e] livre traduit par Simon de Gênes n'a pas le moindre rapport avec le XXVIII[e] livre ni aucun autre de la Médecine de notre illustre chirurgien.

de Campanie ; de l'autre, en 1285, par Paravicini, assisté du juif Jacob ; ces traductions étaient presque aussitôt parvenues à Montpellier. Enfin, à Montpellier même, Arnauld de Villeneuve avait transcrit en latin quelques livres encore ignorés d'Avicenne ; et Armingadus Blasnius avait traduit Averrhoès. On trouve déjà tous ces auteurs cités par Bernard de Gordon, qui écrivait en 1303 ; aussi le *Lilium medicinæ*, riche d'emprunts faits à toutes ces sources, est-il le meilleur livre de médecine qui eût jusqu'alors été écrit en Occident.

Cette bibliothèque, déjà si riche, s'était encore augmentée dans la première moitié du XIVe siècle. Guy de Chauliac avait jusqu'à dix-huit auteurs arabes, dont quelques uns même ne se retrouvent plus de nos jours ; il possédait la plus complète collection des chirurgiens du moyen âge que l'on ait jamais pu rassembler, et il en est plusieurs également qui ne sont cités que par lui seul ; il avait la majeure partie des ouvrages de Galien, traduits de l'arabe, et les versions de Nicolas de Reggio, faites sur le grec ; enfin, chose bien curieuse, il était parvenu à se procurer le sixième livre de Paul d'Egine, inconnu avant lui à tous les Occidentaux, et qui, après lui, demeura également inconnu de tous jusqu'au commencement du XVIe siècle. Il est à remarquer que Celse le Latin, et Aétius le Grec, ne sont pas même nommés jusqu'ici, et que l'on n'en soupçonnait pas l'existence. Ce qui étonne davantage encore, c'est la rareté des livres d'Hippocrate, que les Arabes avaient cependant traduits pour la plupart. Guy de Chauliac note qu'il avait écrit plusieurs livres de chirurgie, mais cette assertion n'est fondée que sur quelques passages de Galien : et *ie crois*, ajoute Guy, *que pour la bonne ordonnance des liures de Galien, les liures d'Hippocrate et de plusieurs autres ont esté mis en arriere.* Au total, il ne paraît pas qu'on en eût d'autres que les aphorismes et les pronostics.

Ce fut donc avec ces vastes ressources, explorées et étudiées avec amour, que Guy de Chauliac prépara son éducation scientifique et jeta les fondements de son ouvrage. Sans doute, s'il n'eût été qu'une intelligence vulgaire, elles n'auraient pu lui servir à acquérir une si haute renommée, et son nom nous aurait été conservé tout au plus comme celui de l'homme le plus érudit de son siècle. Mais laissez-lui tout son génie et ôtez-lui ses livres, il est fort douteux qu'il eût soutenu le parallèle avec cet autre grand chirurgien, Guillaume de Salicet, tandis qu'avec moins d'habileté peut-être, mais infiniment plus de science, il l'a incontestablement dépassé.

Guy de Chauliac, *Guido de Cauliaco*, avait, comme on le présume, emprunté son nom à son lieu natal, une bourgade appelée Chauliac, sur les frontières d'Auvergne, dans le diocèse de Mende. Nous ignorons l'épo-

que de sa naissance ; d'après un manuscrit de la Bibliothèque Royale (n° 7932-3-3), il aurait écrit dès l'année 1315 ; ce qui n'est pas vraisemblable. Peyrilhe a avancé qu'il était déjà clerc et avait au moins vingt-cinq ans en 1325 [1] ; mais j'ai vainement cherché d'après quels indices il était arrivé à cette conjecture. Il est seulement permis de présumer qu'il naquit dans les dernières années du siècle précédent ; et, trop jeune certainement pour avoir entendu les leçons de Lanfranc, on peut douter même qu'il ait ouï celles de Henri de Mondeville. Toutefois, il suivit les cours de la Faculté de Paris ; et il nous raconte lui-même comment un cordonnier parisien lui opéra un cor au pied, malgré sa résistance, d'après un procédé de ce dernier chirurgien [2]. Il étudia également à Montpellier, sous Raimond de Molieres, et à Bologne, où il vit disséquer Bertrucius. On pense que c'est ce Bertrucius qu'il veut désigner en divers endroits de sa Chirurgie, où il parle de son maître de Bologne ; je remarquerai à cet égard que Guy cite, à plusieurs reprises, Bertrucius sans l'appeler son maître de Bologne, et son maître de Bologne sans l'appeler Bertrucius. Dans un passage unique, rappelé par Tiraboschi, on lit *Magister meus Bertrucius* [3] ; mais L. Joubert, qui s'était appliqué à rechercher le texte pur de Guy, d'après la collection des imprimés et des manuscrits, traduit simplement en cet endroit *maistre Bertruce*. D'autres considérations militent d'ailleurs contre l'opinion générale. Le maître que Guy suivait à Bologne était chirurgien, et même d'un certain mérite ; car on lui doit un procédé fort remarquable de réduction pour la fracture de la clavicule. Or, Bertrucius nous a laissé une compilation de médecine où il n'y a pas un seul mot de chirurgie, et dont la rédaction indique un homme laborieux sans doute, mais nullement un homme capable de penser par lui-même. Ajoutez enfin que Guy signale comme ayant été de son temps chirurgiens opérateurs à Bologne, maîtres Peregrin et Mercadant, et qu'il laisse de côté Bertrucius, qui cependant ne mourut qu'en 1347 [4]. En conséquence, je ne saurais admettre que Bertrucius ait été son maître ; et le nom de l'auteur du procédé pour la réduction de la clavicule demeure et demeurera toujours inconnu.

Guy avait donc eu ce rare bonheur de se former aux diverses parties de la médecine dans les Universités où elles étaient le plus florissantes. Paris

[1] Voyez dans le *Dict. histor.* de M. Dezeimeris l'art. Guy de Chauliac, emprunté au troisième volume inédit de l'*Histoire de la chirurgie* de Peyrilhe.

[2] Voyez sa chirurgie, traité IV, doct. I, chap. 7.

[3] Ibid., t. I, doct. I, chap. 1.

[4] Ibid., au *Chapitre singulier*.

innove toujours ; on reconnaît, on suit à la trace les Arabes dont il a reçu des leçons ; on trouve même çà et là, bien que rarement, les noms de Rhasès à Almansor, d'Avicenne, Mesué ; et enfin il a besoin de l'autorité de Galien pour justifier sa méthode pour les blessures. Mais comme on reconnaît néanmoins l'homme supérieur ! comme il raisonne de temps à autre ses procédés, critiquant ses contemporains qu'il appelle les modernes ! Quels faits curieux je pourrais extraire de ce remarquable ouvrage, si j'avais à faire ici l'histoire de la science ! Haller en a cité quelques uns ; je m'étonne qu'il ait passé sous silence la réduction d'une luxation de la cuisse, datant d'un an déjà, sur un jeune homme de vingt-cinq ans. Suivant Haller, il a passé sous silence les maladies des femmes, comme il convenait à un clerc. Cette assertion venant d'une pareille source a droit de nous étonner. Le vénérable clerc dont il s'agit avait probablement secoué dès ses premières campagnes les préjugés de son état ; il opérait vigoureusement et de sa propre main, *propriâ manu* ; il avait fait un enfant qu'il reconnaissait publiquement contre toutes les lois de l'Université et de l'Église, et il n'était pas homme à s'arrêter devant les maladies des femmes : aussi ne s'en épargne-t-il guère ; et il pose pour premier principe dans la cure des fies à l'intérieur de l'anus ou de la vulve, et dans les condylomes des femmes, qu'il faut mettre les parties à découvert [1]. Bien plus, il est le premier chirurgien de l'Italie, si je ne me trompe, qui ait écrit sur ces affections.

§ VI. — Difficultés des communications scientifiques. — Lanfranc vient à Paris.

Jusque là la chirurgie était restée renfermée dans les limites de l'Italie ; les universités étrangères s'étaient contentées des ressources qu'elles avaient pu puiser dans l'ancienne école de Salerne, et les traductions du vieux Constantin faisaient à elles seules presque tous les frais de l'enseignement médical [2]. Il y avait bien un grand concours d'élèves conver-

[1] Livre I, chapitre 45 et 48.

[2] Voici par exemple la liste des auteurs suivis dès le XIIIe siècle dans la Faculté de médecine de Paris :

HIPPOCRATES, les *Aphorismes*, le livre de *la Diète*, le traité *des Maladies aiguës*, le livre *des Pronostics*.

JOANNITIUS (HONAIN), *Introduction à l'art abrégé de Galien*.

PHILARÈTE, livre sur *le Pouls*.

ISAAC, le *Viaticum*, le livre *des Fièvres*, les *Diètes universelles*, les *Diètes particulières*, le *Traité des urines*.

THÉOPHILE, *Traité du pouls et des urines*.

GILLES DE CORBEIL, *Traité sur les urines et les différences du pouls*.

Tels étaient les livres qu'on expliquait dans les cours ; et l'on faisait prêter serment aux

geant de toutes les parties de l'Europe vers les facultés italiennes ; bien plus, la chrétienté, sous le rapport des sciences comme sous celui de la foi, semblait ne former qu'une vaste république où tous les savants parlaient le même langage et avaient partout droit de cité, et les professeurs allaient d'une université à l'autre sans rencontrer aucune barrière politique. Pour n'en citer qu'un exemple, Nicolas de Fernham, Anglais de nation, après avoir enseigné la philosophie à Paris, allait professer la médecine à Bologne, et retournait en 1241 en Angleterre, où il avait été nommé évêque de Durham. On pourrait donc se demander comment les communications scientifiques étaient si lentes, et comment, par exemple, la chirurgie italienne, si brillante durant tout le XIIIe siècle, n'avait point encore rayonné au-dehors. Il faut considérer toutefois que ces transmigrations exigeaient des sacrifices de temps et d'argent qui pouvaient bien convenir aux clercs, à qui les lettres de maîtrise médicale donnaient un rang dans l'Église et dans l'État, mais qui demeuraient en quelque sorte défendues aux simples chirurgiens, artistes d'un ordre très inférieur, laïques, et considérés presque comme des manœuvres, ou, selon l'expression de Guy de Chauliac, comme des *mécaniques*. Nous avons vu que l'émigration de Roger à Montpellier était une conjecture dénuée de preuve.

D'un autre côté les livres étaient et très rares et très chers; on ne connaissait encore que le parchemin et le papier de soie, et les copistes étaient hors de prix pour les fortunes médiocres. Tiraboschi nous a donné des détails curieux sur ce point. Il n'y avait point de bibliothèques publiques; mais dans certaines grandes universités, on commençait à trouver des libraires. Ceux-ci affichaient publiquement le catalogue des livres qu'ils avaient à louer ou à vendre, avec le nombre de cahiers dont ils étaient composés, et le prix qu'il fallait payer, soit pour les copier, ou seulement pour les lire. Voici pour exemple une de ces annonces : *Lecturam domini Hostiensis : CLVI quinterni taxati lib. II, fol. x.* Pour copier l'Infortiat, on demandait 22 livres de Bologne; 80 livres pour une Bible, prix énorme dans un temps où 3 livres de Bologne équivalaient à 2 florins d'or, dont la valeur était encore de beaucoup supérieure à celle d'aujourd'hui. Enfin, si la copie était illustrée d'enluminures, le prix s'élevait en proportion : pour un Missel orné de

bacheliers de n'en point expliquer d'autres, et sur ceux-là mêmes de ne se servir que des explications et des commentaires approuvés et permis par la Faculté. Il n'y avait encore rien de changé à cet égard en 1350. — Chomel, ouvrage cité, page 117, 124 et 150.

son fait aucune espèce de forfanterie ; il avoue naïvement qu'il vivait dans des craintes continuelles, cherchant à se préserver autant qu'il pouvait ; ce qui ne l'empêcha pas d'être frappé lui-même sur la fin de l'épidémie ; il eut une fièvre continue avec un bubon à l'aine, et courut un si grand danger, que ses confrères le croyaient perdu ; mais enfin, après six semaines de maladie, il échappa, *par le vouloir de Dieu.*

Nous retrouvons encore Guy à Avignon en 1360, lorsque la peste y revint, sous le pontificat d'Innocent VI. Il est probable qu'il était resté médecin de ce pape; il dédie, en effet, son livre principalement aux médecins des papes, ses compagnons *au service des pontifes romains.* Ce qui est certain, c'est qu'en 1363, époque où il écrivit sa grande Chirurgie, il était médecin et chapelain commensal du pape Urbain V, qui avait succédé depuis moins d'un an à Innocent VI. Après quoi nous le perdons de vue, et sa mort comme sa naissance demeure couverte d'une entière obscurité.

Les ouvrages de Guy sont assez nombreux, et j'en donnerai l'énumération, puisqu'elle manque dans toutes les bibliographies que j'ai consultées.

1° D'abord, le *Formulaire* déjà cité, et dont il existe deux exemplaires manuscrits en français à la Bibliothèque Royale. Il a été imprimé en latin, sous le titre de *Chirurgia parva Guidonis*, dans la collection de Venise de 1546.

2° *L'inventaire, ou grande Chirurgie*, imprimée nombre de fois, abrégée, traduite et commentée dans presque toutes les langues de l'Europe.

Peyrilhe avait cru d'abord qu'elle avait été écrite en francais, et que l'ancienne traduction française était l'original même. Plus tard il semble avoir changé de sentiment, et il demande si un manuscrit languedocien conservé dans la bibliothèque du Vatican ne serait pas ou l'autographe ou la copie de l'autographe de Guy de Chauliac[1]. Nous pouvons hardiment répondre à cette question. Le manuscrit du Vatican, écrit non en languedocien, mais en provençal, est seulement du XVe siècle. Il en existe une copie à la bibliothèque de l'Arsenal en trois volumes in-4°, inscrit au catalogue sous ce titre : *Divers traités de médecine et chirurgie, par Guy de Chauliac.* Or, la Chirurgie de Guy ne comprend que les deux premiers volumes ; le troisième est rempli par quelques livres de Honain, Galien,

sants. Les tristes paroles d'Astruc ont reçu d'ailleurs un superbe démenti des médecins assez peu religieux du XIXe siècle. — La description de la peste, dans Guy de Chauliac, se trouve au Traité II, doct. II, chap. 5.

[1] Voyez Peyrilhe, *Hist. de la chirurgie*, t. II, p. 27, et l'article *Guy de Chauliac* du Dict. de M. Dezeimeris.

Gordon et Arnauld de Villeneuve, également traduits en provençal. Du reste, la question pouvait être jugée à l'avance et de plus haut; Guy de Chauliac, professant dans une université du XIV[e] siècle, était obligé de se servir de la langue latine; et je n'ai pas trouvé un seul ouvrage de science ni même une seule traduction en langue vulgaire avant le XV[e] siècle. Au reste, le manuscrit autographe de Guy est perdu depuis long-temps; car dès le XVI[e] siècle L. Joubert l'avait cherché vainement dans la bibliothèque du collége de Montpellier, où l'on prétendait qu'il était conservé.

3° Un *Traité sur l'astrologie* ou l'*astronomie*, mentionné par Guy lui-même sous ce double titre [1]. Il n'a jamais été imprimé; et il n'en existe peut-être qu'un seul manuscrit, conservé dans la bibliothèque d'Avignon sous le titre de *Astronomia Guidonis* (Hœnel).

4° Un *Traité sur la cataracte*, ou du moins sur le régime à suivre dans cette affection, écrit pour le roi Jean de Bohême, ainsi qu'il a été dit; il paraît absolument perdu.

5° Suivant Simler, M. Dresse possédait un manuscrit contenant les livres suivants attribués à Guy de Chauliac: *Lapidarius, de conjunctione animalium ad se invicem : de conjunctione herbarum ad se invicem : de physiognomiâ* [2].

6° Enfin, d'après le même auteur, J. Schenkius avait un manuscrit intitulé *Consilia medica*, et dû également à Guy de Chauliac.

De tous ces ouvrages, la grande Chirurgie mérite seule vraiment de nous occuper. Elle est divisée en sept traités, le premier consacré à l'anatomie, le septième à une sorte de matière médicale ou plutôt chirurgicale, comprenant, avec les médicaments, l'histoire de la saignée, des ventouses, etc.; les cinq autres embrassent le reste de la chirurgie. Or, jamais encore, il faut le dire, cette science n'avait été traitée avec tant de clarté, de méthode, de connaissances théoriques et pratiques; c'est un véritable chef-d'œuvre. Ackerman a dit que le livre de Guy de Chauliac pouvait tenir lieu de tout ce qui avait été écrit sur la chirurgie jusqu'à cette époque [3]. Cela n'est pas suffisamment exact; et sans parler des auteurs qu'il ne connaissait pas, Guy est loin d'avoir tiré de ceux qu'il connaissait tout ce qu'ils contenaient de vraiment utile. Mais je ne

[1] Tr. II, doct. II, cap. 5.— Tr. VII, doct. I, *De phlebotomiâ*, et *De medicinis purgantibus humores*. L'édition latine de 1546 porte deux fois, *De astronomiâ*, et une fois *De astrologiâ;* la traduction de Joubert, au contraire, met deux fois *Astrologie*, et une seule fois *Astronomie*.

[2] *Bibliotheca inst. à Conrado Gesnero, deindè in Epitome redacta per Josiam Simlerum* — Tiguri; 1574.

[3] Voyez l'art. *Chirurgie* dans le *Dict.* de M. Dézeiméris.

crains pas de le dire, Hippocrate seul excepté, il n'est pas un seul traité de chirurgie, grec, latin ou arabe, que je mette au-dessus ou même au niveau de ce magnifique ouvrage, la Chirurgie de Guy de Chauliac.

Jamais en effet cette science n'avait été présentée dans un aussi vaste ensemble. En vain les barbiers s'étaient mis en possession de faire la saignée, d'appliquer les ventouses et les sangsues, d'arracher les dents ; Guy professe que le plus sûr est *que telles operations soient conduites par les chirurgiens*, et il les décrit avec étendue. Les accouchements étaient abandonnés aux femmes *le plus souvent* ; en conséquence il ne s'y arrête guère ; et toutefois il n'omet rien de ce que l'on connaissait alors. Il entre même dans quelques détails fort curieux de la pratique du temps. Ainsi, le chirurgien était appelé dans les cas difficiles ; mais il se contentait de diriger les recherches de la sage-femme pour établir son propre diagnostic, et de commander les manœuvres nécessaires. Les procès pour cause d'impuissance étaient jugés sur le rapport d'un médecin ; il avait alors deux choses à examiner, savoir : l'état physique des organes génitaux, et la manière dont se faisait la fonction elle-même. Il ne pouvait, quant au premier point, s'en fier qu'à lui-même ; mais pour le second, il se faisait remplacer par une matrone qui assistait pendant quelques jours au congrès des deux époux, leur donnait du vin et des épices, les chauffait, les oignait, les frottait auprès d'un feu de sarment, et leur commandait *de deviser, se caresser et embrasser*. Ladite matrone faisait ensuite son rapport au médecin, qui en rendait témoignage. Il ne faut pas oublier qu'une ordonnance royale avait prescrit dès cette époque de ne pas enterrer les femmes mortes durant la grossesse ou le travail, que l'enfant n'eût été extrait par l'opération césarienne [1].

Guy faisait aussi une chirurgie plus active que Lanfranc. Il ne pratiquait point la taille, et il la décrit seulement d'après les Arabes et comme il l'avait vu faire. Mais il faisait l'incision du ventre dans l'ascite. Il parle de la cataracte en homme du métier, et qui semble avoir opéré lui-même ; il est certain du moins qu'il n'hésitait pas à tenter par l'opération la cure radicale des hernies.

Il ne faut pas chercher dans Guy de Chauliac un chirurgien fécond en découvertes. Il avait inventé un instrument appelé *Bientranchant*, et quelques formes spéciales de cautères ; et à part ces inventions stériles, je ne trouve guère à lui attribuer que le pansement des ulcères avec une lame de plomb [2]. Ce qui le mit si fort au-dessus de ses contemporains et de ses de-

[1] Tr. VI, doctr. I, cap. 7.

[2] Tr. VII, doctr. I, chap. 6, *Des medicamens cicatrizatifs*.

vanciers, ce fut d'abord, ainsi qu'il a été dit, son immense érudition et sa lumineuse méthode; mais ce fut surtout l'esprit de critique qui commence à se faire jour dans son ouvrage. *Ie m'esbahys d'vne chose*, dit-il en parlant des chirurgiens d'Italie : *qu'ils se suiuent comme les grues : car l'vn ne dit que ce que l'autre a dit. Ie ne sçay si c'est par crainte ou par amour, qu'ils ne daignent ouyr sinon choses accoustumées et prouuées par authorité. Ils ont mal lu Aristote au second de la Metaphysique, où il monstre que ces deux choses empeschent le plus la voye et cognoissance de la verité. Qu'on laisse telles amitiés et craintes : car Socrates et Platon est nostre amy : mais la verité est encore plus amie : c'est chose saincte et digne d'honorer en premier lieu la verité*[1]. Guy était donc un peu moins soumis à l'autorité que la plupart des chirurgiens de son âge; et toutefois remarquez que cette indépendance n'est pas bien menaçante; car c'est surtout sur l'autorité d'Aristote qu'il se fonde pour résister à l'autorité.

Avant de quitter cet homme remarquable, il ne sera pas indifférent de chercher à se faire une idée de ce qu'il était dans sa pratique. Il recommande, dans son *chapitre singulier*, que le chirurgien soit *lettré, expert, ingenieux et bien morigeré*. Ce qu'il entend par ce dernier mot est digne d'être répété et semble révéler tout l'homme. *Soit hardy en choses seures, craintif en dangers : qu'il fuye les mauuaises cures ou practiques. Soit gracieux aux malades, bienueillant à ses compagnons, sage en ses predictions. Soit chaste, sobre, pitoyable et misericordieux : non conuoiteux ni extorsionnaire d'argent : mais qu'il reçoiue moderement salaire, selon son travail, les facultez du malade, la qualité de l'issue ou euenement, et sa dignité.* Jamais, depuis Hippocrate, la médecine n'avait fait entendre un langage empreint de tant de noblesse, et si plein de choses en si peu de mots.

De nos jours, le chirurgien n'a guère à porter avec lui que sa trousse; du temps de Guy il en était autrement. A part les grandes opérations qui exigeaient des instruments spéciaux, Guy portait *en son pennarol ou estuy cinq ou six instruments, sçavoir est, ciseaux, pinsettes, esprouuettes* (sorte de stylet boutonné), *rasoirs, lancettes, et aiguilles;* mais de plus, le chirurgien devait avoir avec lui cinq onguents, savoir : le *Basilicon* comme maturatif, l'*onguent des apôtres* pour modifier, l'*onguent blanc* pour consolider, l'*onguent doré* pour incarner, et le *dialtœa* pour adoucir. Guy lui-même ne se contentait pas de cette sorte de pharmacie portative. *Quant à moi*, dit-il, *i'auois accoustumé ne sortir iamais des villes, sans*

[1] Voyez son *Chapitre singulier*.

porter auec moy vne bourse de clysteres (instrument qui a précédé la seringue) *et quelques choses communes ; et si i'allois chercher les herbes par les champs auec les susdits moyens pour subuenir proprement aux maladies, et ainsi i'en rapportois honneur, profit et grand nombre d'amis* [1].

En même temps que Guy de Chauliac, ou un peu avant lui, pratiquaient à Montpellier et dans les provinces voisines, des chirurgiens recommandables qui ne nous sont guère connus que par ses écrits. Tels étaient à Toulouse, Nicolas Catelan ; à Lyon, Pierre de Bonant ; à Avignon, Pierre d'Arles, d'Orliac, ou d'Aurillac, et Jean de Parme ou de Saxonia ; à Montpellier, Bonet, fils de Lanfranc, Étienne Arnaud ou Arland, André, etc. Mais il en est un sur lequel il convient de nous arrêter quelques instants ; je veux parler de Bienvenu, l'auteur d'un Traité spécial des maladies des yeux, que Guy a cité plusieurs fois.

Aucun bibliographe moderne n'a fait mention de ce Bienvenu, qui cependant ne méritait pas un si complet oubli. Haller, dans sa *bibliothèque chirurgicale*, se borne à le nommer parmi les auteurs cités par Guy de Chauliac ; mais arrivé au XVe siècle, il donne le titre d'un livre imprimé à Venise en 1497, sous ce titre : *Benvenuti Graphei de oculorum ad fectibus*[2], sans se douter qu'il s'agit du même auteur. Je n'ai pu me procurer cette édition de Venise ; mais j'ai été mis sur la voie par une traduction française manuscrite conservée à la Bibliothèque royale sous le n° 7478—3. Elle a pour titre : *Cy apres sensuit le compendil qui a este ordonne par Bienuenu Raffe, maistre et docteur en medecine, qui a este compose et compille et ordonne a Montpellier pour la douleur et maladie des yeux.* Ce titre se rapporte manifestement au même traité que celui de Haller ; il annonce en même temps que cet opuscule a été composé à Montpellier, ce qui nous permet de fixer d'une manière assez certaine l'époque de l'auteur, entre Bernard de Gordon qui ne le connaît pas, et Guy de Chauliac qui le cite. On pourrait reconstruire jusqu'à un certain point son histoire, d'après un autre manuscrit cité par Conrad Gesner, et portant pour titre : *Benuenuti Graphæi de Jerusalem, medici Salernitani, ars probata de ægritudinibus oculorum* [2].

Quoi qu'il en soit, la traduction française se compose de sept chapitres,

[1] Voy. ch. singulier, et Tr. VII, doctr. I, chap. 3, partie 4.

[2] Voy. Haller, *Bibl. chir.*, t. I, p. 156 et 169 ; et la *Biblioth.* de C. Gesner, revue par Simler. — Il ne me paraît pas sans vraisemblance que notre *Benvenutus Graphæus* soit le même que le *Buonamici Grafton* auquel Haller (op. cit. p. 171) attribue un traité manuscrit conservé dans la bibliothèque de Bodlei, sous ce titre : *Ars probatissima oculorum et de ægritudinibus oculorum pars operis majoris.*

dont le plus curieux est assurément celui qui traite de la cataracte. Guy de Chauliac lui a fait plusieurs emprunts; ainsi il conseille d'après lui, le sucre mêlé à la tutie contre la *rogne* des paupières; le sucre candi pulvérisé contre les taches de la cornée, etc. Bienvenu rejetait pour l'opération de la cataracte les aiguilles d'acier, et ne se servait que d'instruments d'or ou d'argent; Guy blâme avec raison ce précepte. Mais on regrette qu'il n'ait pas jugé à propos de reproduire ce qu'avait écrit Bienvenu sur la cataracte congéniale, dont personne que je sache n'avait parlé avant lui. Il n'osait pas y appliquer l'opération; aussi ajoute-t-il : *Nous ny auons pu trouuer nul remede, et nous ne vysmes et oysmes dire quils se puissent curer en maniere qui soit.*

§ X. — Déclin de la Chirurgie à Montpellier. — Balescon de Tarante.

Avec un professeur aussi riche de science et d'expérience, avec cette couronne de praticiens formés à la même école ou à ses propres leçons, avec la protection des papes fixés à Avignon, tout semblait promettre à la chirurgie de Montpellier un long avenir de prospérité et de gloire. Ajoutez l'esprit de critique introduit, bien qu'avec beaucoup de réserve, par Guy de Chauliac; ajoutez enfin ces deux circonstances capitales, l'invention de la poudre et des armes à feu, si propre à éveiller le génie et l'émulation des chirurgiens; et l'invention du papier de chanvre, substitué au papier de soie et aux parchemins si chers, et qui devait mettre à la portée de tous, les manuscrits réservés jusque là aux grandes fortunes.

Les premières notions que l'on trouve des armes à feu remontent à l'année 1338. Barthélemy de Drach, trésorier des guerres, porte sur ses comptes de cette année une somme d'argent donnée à *Henry de Famechon, pour avoir poudres et autres choses nécessaires aux canons qui étoient devant Puy Guillaume*. En 1340, les Français ayant fait mine d'assaillir le Quesnoy, furent repoussés par force de *canons et bombardes qui jetoient de grands carreaux*. Jusque là l'artillerie avait été exclusivement réservée pour l'attaque et la défense des places; mais les Anglais se servirent de bombardes à la bataille de Crécy en 1346 [1]; et les lésions effroyables que

[1] Voyez Froissart, liv. I, chap. CXI; édit. du *Panthéon littéraire;* et les notes jointes à ce chapitre M. Buchon, auteur de ces notes, semble disposé à révoquer en doute l'emploi de l'artillerie à Crécy, parce que Villani, étranger, est le seul auteur qui en fasse mention; mais M. Sismondi (hist. des Français, t. X, p. 297) observe avec raison que Villani, mort deux ans après la bataille de Crécy, n'a pu faire d'anachronismes.

Il faut ajouter cependant que le religieux de Saint-Denis qui a écrit l'histoire de Charles VI rapporte à l'an 1414 le premier usage en France des armes à feu portatives, chargées avec des balles de plomb. *Hist. de Charles VI*, trad. par Le Laboureur, t. II, p. 960.

produisaient ces armes nouvelles semblent avoir dû frapper tous les observateurs. Et toutefois il est loin d'en être ainsi; et si l'on comprend encore qu'il n'en soit fait aucune mention dans Guy de Chauliac, à une époque où l'usage des armes à feu était encore très rare, il est fort difficile d'expliquer le long silence de ses successeurs, si ce n'est par la décadence générale où allait tomber la chirurgie.

D'un autre côté, jusqu'au temps de Guy de Chauliac, on avait été réduit pour écrire au parchemin et au papier de soie, et le plus ancien papier de chiffons vu par Maffei est de l'année 1367. La date exacte de cette découverte si importante n'est pas bien connue; le nom même de l'inventeur n'est pas certain; il paraît seulement, d'après une ancienne histoire de Padoue, que dans la seconde moitié du XIVe siècle une fabrique de papier fut établie dans cette ville, puis transférée à Trévise, par un certain Pax de Fabiano, auquel elle donne même le nom de *primus inventor*[1].

Mais les circonstances les plus favorables au développement des sciences demeurent stériles, quand il n'y a plus pour les travailleurs ni paix, ni émulation, ni sécurité. La bataille de Crécy, livrée en 1346, avait commencé pour la France cette carrière de calamités qui devait durer près d'un siècle; elle avait été suivie à dix ans de distance de la défaite de Poitiers, plus fatale encore. Le roi prisonnier, à la guerre étrangère s'étaient joints les discordes civiles et les ravages des grandes compagnies; et le royaume, pour me servir des énergiques expressions de Froissard, avait été *foulé, gaté et exillé par toutes ses regions.* Montpellier en particulier fut traversé en 1365 par les grandes compagnies, qui venaient de soumettre le saint-Siége à une dure contribution. En 1379, elle osa se révolter contre les extorsions du duc d'Anjou et massacrer ses officiers. Le duc marcha contre la ville à la tête de mille lances et d'un corps d'arbalétriers à cheval, y entra en vainqueur irrité, et l'écrasa sous le poids des amendes, des confiscations et des supplices. Presque en même temps s'était subitement tarie cette source de richesses et de prospérité qui depuis le commencement de ce siècle avait vivifié les provinces du Midi. Déjà, en 1376, Urbain V avait quitté pour trois années le séjour d'Avignon, où il ne revint que pour mourir; en 1376, Grégoire XI avait définitivement transporté le saint siége à Rome. A la vérité, Clément VII revint à Avignon en 1379, mais dans les circonstances les plus déplorables : les provinces étaient ruinées, l'Église partagée par un schisme, et les revenus si incertains et si pauvres, que quand Othon de Brunswich, qui guerroyait en Italie pour Clément VII,

[1] Tiraboschi, t. V, lib, I, cap. 4.

vint lui demander de quoi fournir à l'entretien de ses troupes, il ne put en obtenir que mille francs. *La chambre étoit si vide d'or et d'argent*, ajoute Froissard, *que les cardinaux ne pouvoient avoir leurs gages* [1]. Ce fut bien pis encore quand Benoît XIII succéda à Clément VII : la France, fatiguée du schisme de l'Église, refusa de le reconnaître et de lui payer aucune redevance.

La Faculté de Montpellier, accablée coup sur coup par tant de revers, déclina donc rapidement, par les mêmes causes qui avaient ruiné les universités d'Italie. L'enseignement chirurgical y subsistait encore; on peut du moins le présumer, puisque Balescon de Tarante, le professeur le plus célèbre de cette époque, publia en même temps un Traité de médecine et un livre séparé sur la chirurgie. Mais les élèves étaient rares, et Balescon lui-même se plaint qu'il existe en Gascogne si peu de chirurgiens lettrés, mais seulement des barbiers et des ignorants, livrés à une pure routine, et faisant la chirurgie comme ils l'avaient vu faire à leurs pères, et qui n'osaient seulement opérer une fistule [2]. Les livres disparaissaient comme ils avaient disparu dans l'empire romain livré aux invasions des barbares. La riche bibliothèque de Guy de Chauliac était probablement perdue entre les mains de quelque ignorant héritier; car Balescon s'écrie douloureusement : *Dites-moi où l'on trouve les œuvres et les travaux d'Hermès, de Paul et de Ruffus* [3], etc.? Enfin le professeur lui-même n'avait pas le génie qu'il eût fallu pour lutter contre des circonstances aussi contraires.

Balescon de Tarante, plus connu sous le nom latinisé de Valescus [4], était, autant qu'on peut le présumer, Portugais de naissance; il dit en effet qu'il a appris les arts libéraux à Lisbonne; et il semble même qu'il y avait exercé la médecine avant de venir à Montpellier, car c'est sur une juive de Lisbonne qu'il a observé la tympanite utérine [5]. Il était docteur et commença à pratiquer vers l'an 1383; il vint ensuite, comme on le suppose, professer à Montpellier, où il écrivit en 1401 son *Traité des épidémies*, et plus tard, en 1418, son grand Traité de médecine, connu sous le nom de *Philonium pharmaceuticum et chirurgicum* [6]; et enfin, sans date

[1] Voyez pour ces diverses citations les *Chroniques de Froissart*, liv. I, part. II, chap, 124; — et liv. III, chap. 27.

[2] *De Chirurgiâ*, cap. 29 et 43.

[3] *Philonium, in proemio.*

[4] *Nomen autem compositoris est Valescus, gallice Balescon de Tharanta. — Philonium, in proemio.*

[5] *Ibid.*, lib. VI, cap. 8 et 15.

[6] *Inceptus est autem liber iste, cum auxilio magni et æterni dei, post practicam usualem* 36 *annorum, per me Valescum anno domini* 1418, etc. — *Philonium, in proemio.*

connue, le Traité de chirurgie déjà indiqué. Quelques biographes veulent qu'il ait été médecin de Charles VI ; c'est une assertion purement gratuite, et qui semble démentie par Balescon lui-même. En effet, dans le préambule de son Philonium, il ne prend d'autre titre que celui de *disciple des disciples de médecine*, et il énumère tous les princes régnants à l'époque où il écrivait cet ouvrage, sans donner à entendre qu'il ait été attaché à aucun d'eux. Éloy avait déjà fait la remarque que son nom ne se trouve point sur les listes des médecins des rois de France.

Le *Philonium*, en dépit de son titre, n'est autre chose qu'un Traité de médecine où l'auteur touche à peine à quelques questions de chirurgie ; c'est ainsi qu'il exhorte les médecins soigneux de leur dignité à ne pas entreprendre la cataracte, et à laisser cette opération aux chirurgiens ambulants. L'ouvrage est divisé en sept parties, à cause des sept plaies de N.-S. J.-C., des sept dons du Saint-Esprit, des sept joies de la Vierge, des sept sacrements, etc. ; et dans un ordre de chose moins relevé, à raison des sept planètes, des sept jours de la semaine, des sept tuniques de l'œil, etc., etc.

Le Traité de chirurgie n'a guère plus d'intérêt. Balescon a peu fait par lui-même ; il rapporte seulement ce qu'il a vu ; et ce qu'il a vu est bien peu de chose. Il nomme un certain G. de Sagarriga qui extirpait les glandes scrofuleuses. Un autre chirurgien appliquait l'arsenic à la cure des cancers, des ulcères aux jambes, des hémorrhagies ; mais c'est une méthode périlleuse ; un bachelier en médecine traité de la teigne par l'application de l'arsenic succomba dans l'espace d'une nuit. Balescon parle cependant de son expérience personnelle dans le traitement de la teigne ; je trouve aussi qu'il a conseillé, le premier peut-être, l'onguent mercuriel pour les poux ; et j'ai cité, dans mes notes sur A. Paré, au chapitre du panaris, la manière dont il s'était traité lui-même. Pour la lèpre, il professe que la castration est fort efficace. Les fractures et les luxations ne lui ont fourni que deux chapitres fort courts ; qu'il n'a écrits d'ailleurs, ajoute-t-il, que pour qu'on n'accuse pas son livre d'être imparfait. Il note que dans la langue du Béarn on appelle *Exernigations* les luxations incomplètes.

Ici se présente une question qui ne manque pas d'intérêt : comment les docteurs de Montpellier se livraient-ils à l'étude et à la pratique de la chirurgie, plus d'un demi-siècle après que la Faculté de Paris l'avait interdite aux siens ? C'est un fait bien remarquable dans l'histoire des institutions religieuses, qu'elles se sont toujours montrées beaucoup plus sévères dans le nord que dans le midi ; et pour le catholicisme en particulier, que nulle part il n'y a eu autant de tolérance que près du Saint-Siége lui-même et

au voisinage de la cour des papes. Tandis que la Faculté de Paris regardait la chirurgie comme déshonorante pour les clercs universitaires, Guy de Chauliac le chirurgien était non seulement clerc, mais chapelain du S. Père. Tandis que partout ailleurs les mesures réitérées d'excommunication pesaient sur les membres du clergé qui auraient osé se mêler de médecine, à la cour d'Avignon, monsieur l'évêque de Riegs administrait à monsieur l'évêque de Marseille, atteint d'une strangurie douloureuse, et contre l'avis des médecins, des trochisques dont ceux-ci se méfiaient à bon droit; car il en résulta un narcotisme mortel. L'évêque de Lyon avait un onguent qu'il appliquait à tous les chancres et ulcères fistuleux; et enfin le pape Boniface lui-même conservait précieusement la recette d'un emplâtre qu'il communiqua au comte Guillaume [1].

Quand les papes quittèrent définitivement Avignon pour Rome, cette tolérance s'en alla avec eux; la Faculté de Montpellier, entraînée par l'exemple de celle de Paris, ne permit plus à ses docteurs que l'exercice de la médecine interne; et abolit même absolument dans son sein l'enseignement chirurgical. La chirurgie en France, comme en Angleterre, comme en Allemagne, comme partout ailleurs, retomba donc entièrement entre les mains de gens illettrés, des barbiers, des rebouteurs de village, des inciseurs ambulants; tristes représentants au-dessus desquels s'élevait à peine, et comme exception unique, la petite confrérie parisienne de Saint-Côme. L'Italie seule servit encore une fois de refuge à la science; les écoles italiennes, plus voisines de Rome, et plus familiarisées en quelque sorte avec l'autorité pontificale, mettaient volontiers en oubli les défenses ecclésiastiques quand elles touchaient à leurs intérêts et à leurs coutumes, et ne se laissèrent jamais aller, à l'égard de cette partie si importante de l'art, au préjugé qui l'expulsait alors de toutes les autres universités de l'Europe. C'est donc là qu'il nous faut la suivre; c'est là qu'après les derniers efforts des arabistes, nous verrons poindre la nouvelle lumière, et grandir et s'étendre le nouveau mouvement scientifique qui, en chirurgie comme en médecine, devait substituer à l'autorité d'Albucasis et d'Avicenne l'autorité d'Hippocrate et de Galien.

§ XI. — XVe Siècle. — Derniers Chirurgiens arabistes en Italie. — Nicolas de Florence, Pierre d'Argelata, Bertapaglia, Marcellus Cumanus.

L'histoire de la chirurgie italienne au XVe siècle diffère essentiellement de celle des époques précédentes. Jusqu'ici, pour suivre les progrès et les

[1] Voyez Guy de Chauliac, tr. VII, doct I, cap. 5, *De medecinis dolorum sedativis*; — cap. 6, *De medicinis incarnantibus*; — et *De medicinis cicatrizantibus*.

vicissitudes de l'art, nous n'avions pas eu besoin de sortir des grandes écoles ou des Universités ; et dans ces écoles mêmes, il nous avait suffi d'étudier la vie et les écrits des hommes spéciaux qui, partageant avec les médecins purs le titre et les honneurs de la maîtrise, s'adonnaient plus particulièrement au traitement des maladies externes, et recevaient le nom de chirurgiens. Dans la nouvelle période où nous allons entrer, il n'en est plus tout-à-fait ainsi ; dans les Universités mêmes, le mode d'enseignement le plus généralement adopté oblige les professeurs de médecine à s'occuper de certaines parties de la chirurgie, et nous force, sous peine de laisser de notables lacunes dans notre histoire, à fouiller dans leurs volumineux ouvrages ; et enfin, dans la seconde moitié de ce siècle, un nouvel élément vient s'ajouter aux deux autres ; en dehors des écoles et parmi les opérateurs sans titre et sans science, il s'élève des hommes, il se crée des procédés qui ouvrent une nouvelle voie à la chirurgie, et qui appelleront à leur tour toute notre attention. Occupons-nous d'abord des chirurgiens proprement dits.

Le premier dans l'ordre des dates, se présente Nicolas de Florence, que Tiraboschi appelle Nicolo Falcucci, et Haller, Nicolas de Falconiis. Nous ne savons rien de son histoire, sinon qu'il mourut en 1411. Il était donc contemporain de Balescon, et même antérieur, si l'on considère la date du grand ouvrage de ce dernier ; mais tous deux pouvant se rattacher également à la fin du XIV[e] siècle ou au commencement du XV[e], j'ai préféré rallier leur histoire à celle des écoles qu'ils représentent : Balescon fermant pour ainsi dire l'école chirurgicale de Montpellier, qui occupe surtout le XIV[e] siècle ; Nicolas ouvrant la marche et montrant pour ainsi dire le chemin aux chirurgiens italiens du XV[e] siècle.

Il a laissé un ouvrage immense sur la médecine et la chirurgie, qui a pour titre : *Sermonum liber scientiæ medicinæ Nicolai Florentini doctoris excellentissimi, qui continet octo sermones.* L'exemplaire qui est à la Faculté de médecine de Paris se compose de quatre énormes volumes grand in-folio, à deux colonnes, où encore le huitième discours manque ; le septième, qui occupe à lui seul tout un volume, est consacré à l'anatomie et à la chirurgie, et constitue un ouvrage environ trois fois aussi étendu que celui de Guy de Chauliac. Haller lui-même a reculé devant cette lecture : « C'est une compilation, dit-il, extraite principalement de Galien, » ensuite des Arabes, et si diffuse et si fastidieuse que je n'ai jamais pu achever le livre. Il serait à désirer qu'un médecin ayant du loisir s'occupât à » extraire les parcelles d'or appartenant à Nicolas et autres arabistes, et » perdues dans ce fatras ; car chez Nicolas même, à en juger par des cita-

» tions d'auteurs célèbres, on recueillerait çà et là une bonne moisson et » des annotations qui lui sont propres; par exemple un cas de mort par » commotion cérébrale, où de graves symptômes ne se développèrent que » le vingt-troisième jour; une opération césarienne suivie de succès; et des » observations de renversement de l'utérus, de plaies de poitrine et du » péricarde [1]. »

J'avouerai sans hésiter que je n'ai pas eu plus de courage que Haller. Après avoir pris une idée générale du livre, j'ai feuilleté spécialement dans les traités III et IV du septième discours ce qui a rapport aux luxations et aux fractures, et n'y ai rien trouvé qui appartînt à l'auteur. Le livre est écrit dans le goût du Continent de Rhasès; c'est-à-dire qu'un sujet étant donné, Nicolas accumule sur ce sujet tout ce qu'il peut trouver dans les auteurs, le plus souvent en reproduisant leur texte même, mais en prenant fort rarement la parole en son propre nom. On pourrait dire de lui, bien mieux que de Guy de Chauliac, qu'il tiendrait facilement lieu de tout ce qui a été écrit avant lui, au moins pour les ouvrages qu'il a pu consulter. Le fond de son livre est pris, non de Galien, comme l'a dit Haller, mais d'Avicenne; l'auteur même a la bonne foi d'indiquer quelles sont les portions du canon d'Avicenne qui répondent à chacun de ses traités [2]; après Avicenne, c'est à Rhasès qu'il doit le plus; presque tout le *Continent* a passé dans son livre, et c'est surtout d'après Rhasès, autant que j'ai pu en juger, qu'il cite Galien et Hippocrate. Viennent ensuite les principaux Arabes et les arabistes du XIIIe siècle; je remarque qu'il ne paraît connaître ni Lanfranc ni Guy de Chauliac. J'ai recherché spécialement s'il aurait fait mention du procédé de réduction pour la fracture de la clavicule, que Guy attribue à son maître de Bologne; il garde à cet égard le plus parfait silence.

C'est surtout quand on compare ces deux ouvrages de Guy et de Nicolas, que l'on apprécie toute la valeur du premier. Ils ont compilé tous les deux, et comme je viens de le dire, Nicolas est bien plus étendu et plus complet pour les auteurs qu'il a connus. Mais il n'a su tirer de ces auteurs qu'un ramas indigeste de lambeaux taillés à coups de ciseaux pour ainsi dire, sans liaison, sans méthode, sans critique; depuis long-temps oublié et méritant de l'être, tandis que Guy de Chauliac est devenu un des pères de

[1] Haller, *Biblioth. Chirurg.*, t. I, p. 161.— L'observation de commotion cérébrale dont parle ici Haller est sans doute celle qui a été citée par Bérenger de Carpi; on la trouvera dans mes notes sur le texte de Paré, *Liure des playes en particulier*, t. II, p. 21.

[2] Voyez le *Proemium* de l'ouvrage.

notre art, et réclame encore une place honorable dans la bibliothèque du chirurgien.

Je remarquerai seulement que du temps de Nicolas on employait en Italie, pour désigner l'art, ces deux mots *cyrurgia*, *cyrologia*, et que l'artiste était appelé *cyrurgien*, *cyrurgicus*, ou *cyrologue*, *cyrologus*. Nicolas s'emporte contre la foule des idiots et des empiriques qui se mêlent de la chirurgie, et plus particulièrement de la cure des luxations et des fractures. Il leur refuse le nom de chirurgien, qui convient uniquement *au médecin agissant rationnellement, et opérant de ses mains dans les cas où cela est nécessaire* [1].

Ce n'est pas l'un des faits les moins caractéristiques de l'époque que ce médecin de Florence, avide d'instruction et de livres, et qui ne connaît pas même de nom les trois chirurgiens les plus renommés de son siècle, Lanfranc, Henri de Mondeville et Guy de Chauliac, parce qu'ils ont écrit en France. Ceci indiquerait peut-être que Nicolas avait écrit peu après Guy; on imaginerait difficilement, en effet, que dans les voyages des papes d'Avignon à Rome, le livre si remarquable de Guy n'eût pas été porté en Italie. Nous savons que la bibliothèque du Vatican en possède une traduction provençale écrite au XVe siècle; mais nous le retrouvons surtout entre les mains d'un chirurgien contemporain de Nicolas; je veux parler de Pierre d'Argelata, professeur à Bologne.

Pierre d'Argelata peut être regardé comme le chirurgien le plus habile de son siècle; son histoire ne nous en est pas mieux connue. Son nom même est demeuré un sujet de discussion; Pierre Argelata, d'Argellata, de Argillata, de Arzelata, de la Cerlata; Jean de Vigo le cite sous celui de Arzilata; dans l'édition que je possède, Venise 1541, il est nommé *Pierre de Largelata de Bologne, docteur ez arts et en médecine.* Il me paraît que son nom patronymique était Pierre, et qu'il avait pris son surnom de Argelata sa patrie, comme nous l'avons vu pour Roland de Parme, Guillaume de Salicet, Guy de Chauliac; il dit lui-même quelque part qu'il a été consulté pour un jeune homme d'Argelata qui avait reçu un coup mortel à la tempe [2]. Nous savons qu'il professait la chirurgie à Bologne, ou, suivant ses expressions, qu'il faisait des lectures sur le troisième et le quatrième fen du quatrième canon d'Avicenne; il fut chargé d'embaumer le corps du pape Alexandre VI, mort en cette ville en 1415; et enfin, suivant Mazzuchelli, il serait mort lui-même le 20 janvier 1423.

[1] *Op. citat.*, sermo VII, tr. III, cap. 1.

[2] *Chirurgia Argelatæ*, lib. III, tr. I, cap. 5.

Tiraboschi a cru qu'il était le même qu'un certain maître Pierre d'Arelata ou d'Argelata, fréquemment cité par Guy de Chauliac. Cette conjecture n'est nullement fondée ; j'ai recherché avec soin tous les endroits où Guy parle de ce maître Pierre, et dans les procédés ou les doctrines qu'il lui attribue, je n'ai rien trouvé qui fût revendiqué par le chirurgien de Bologne. On pourrait présumer, avec plus de vraisemblance, qu'il fut un des eleves de Guy ; il dit en effet, dans sa préface, qu'il parlera comme ont parlé ses maîtres ; et Guy de Chauliac est assurément celui de tous auquel il fait les plus fréquents emprunts. Je dirai plus : comme Pierre ne cite presque jamais cette source, il mérite à bon droit d'être signalé comme l'un des plus effrontés plagiaires que présente l'histoire de la chirurgie. Je me souviens qu'en parcourant son livre *des plaies*, la clarté de l'exposition, la solidité et l'enchaînement des doctrines m'avaient tellement frappé que j'en avais commencé une analyse régulière ; lorsque enfin, rencontrant quelques idées que j'avais certainement vues ailleurs, j'ouvris Guy de Chauliac, et reconnus que tout ce que je venais d'analyser lui appartenait, jusques au texte même. Et il n'est pas pour ainsi dire un seul traité de la chirurgie de Pierre dont Guy n'ait fait plus ou moins les frais.

Toutefois, dans les additions propres à l'auteur, il y a assez d'autres citations pour le faire regarder comme un homme fort instruit, et assez de faits et d'idées pour lui assurer une réputation d'habile praticien. On trouvera éparpillées dans les notes jointes au texte d'A. Paré, les opinions et les observations les plus saillantes de Pierre ; je me bornerai donc ici à donner une idée générale de l'ouvrage.

Il est divisé en six livres ; chaque livre en plusieurs traités ; chaque traité en plusieurs chapitres.

Le premier livre a sept traités et cent trois chapitres ; il traite *des apostèmes en général, des plaies et des ulcères en général ; des lésions des nerfs, et des fractures du crâne* ; ce dernier traité est surtout fort remarquable.

Le deuxième livre, en trente-quatre traités et cent treize chapitres, comprend l'histoire *des apostèmes en particulier, à capite ad calcem.*

Le troisième livre n'a qu'un traité en vingt-six chapitres ; il est consacré aux *plaies en particulier*, et toujours de la tête aux pieds ; c'est assurément par le nombre et le choix des observations le plus original de tout l'ouvrage.

Le quatrième s'occupe *des ulcères en particulier*, en dix-sept traités et quarante-huit chapitres.

Le cinquième *de la décoration*, c'est-à-dire, des maladies des cheveux et des poils, de la peau, des organes des sens, des membres, etc. ; il n'a

pas moins de vingt-trois traités subdivisés en cent quatre-vingt-deux chapitres ; les traités XVII à XIX, sont consacrés aux affections de la vessie et de la matrice.

Enfin, le sixième livre fait l'histoire des fractures et des luxations ; avec quelques chapitres perdus sur la saignée, les cautères, etc.

Comme on le voit, l'ordre général du livre aurait pu être mieux réglé ; mais du moins rien n'y manque, et le cadre est complet. Quant à l'esprit qui l'a dicté, Pierre est de l'école de Guy, l'autorité lui impose assez peu quand elle est contraire à sa propre expérience ; il en appelle souvent aussi à la raison, et déclare plus d'une fois qu'il ne parlera pas de certains remèdes, parce qu'ils ne lui paraissent pas suffisamment raisonnés. Il ne faut pas toutefois trop présumer de ces velléités d'indépendance. De temps à autre Pierre cède à l'esprit de son siècle ; ainsi dans ce même traité des plaies de tête où il discute avec tant de vigueur les véritables indications, il se laisse aller à décrire un *pigment* pareil à celui de Hugues de Lucques, mais qui reçoit surtout sa vertu d'une oraison que l'on récite en procédant à sa composition. Ce n'est pas à la vérité qu'il en ait vérifié les effets par lui-même ; mais il est vaincu par de graves autorités : Fidelis, le vénérable Guillaume de Varignana, et beaucoup d'autres. Cependant, objection grave, ni Galien ni Avicenne n'ont parlé de ces potions. Fort bien, mais qu'est-ce que cela prouve ? *Locus ab auctoritate negativus non tenet*[1].

En lisant ces rares aberrations de Pierre, il faut se rappeler que depuis près d'un siècle l'Italie n'avait pas compté un seul chirurgien. Ces timides praticiens qui l'avaient précédé osaient à peine manier le *gamaut* ou le *rasoir* ; toutes leurs ressources consistaient dans des recettes multipliées, dont beaucoup faisaient un secret, et dont l'abus se perpétua long-temps après eux.

Ce qui distingue surtout le professeur de Bologne parmi ses contemporains dégénérés, c'est la vigueur dont il fait preuve dans ses opérations ; il pratiquait le trépan, il opérait les hernies et la pierre ; souvent, quand la moelle était corrompue, il a trépané le tibia pour lui donner issue ; il a enlevé un *focile* tout entier de l'avant-bras, et il conseille d'en agir ainsi même pour l'humérus et le fémur ; il ne recule que devant la carie de l'articulation coxo-fémorale ou des vertèbres [2]. Guy de Chauliac avait laissé l'embaumement du pape à Jacques l'apothicaire ; Pierre embauma Alexandre VI de ses propres mains[3]. Guy, dans les accouchements, se contentait

[1] Lib. I, tr. VII, cap. 5.

[2] Lib. II, tr. VI, cap. 9. — Lib. V, tr. XXII, cap. 2. — Lib. VI, tr. II, cap. 1.

[3] Lib. V, tr. XII, cap. 3.

de donner ses ordres à la sage-femme ; Pierre opérait lui-même ; pour extraire le fœtus mort il ne craignait pas de dilater le col utérin avec un speculum, et de porter ensuite dans la matrice, ou la main, ou au besoin des crochets et des tenailles. Souvent, dit-il, en pareil cas, j'ai perforé le crâne, mis le doigt dedans, et attiré le fœtus de cette manière. Quand la femme était morte, il faisait au besoin l'opération césarienne, soit par une incision longitudinale à gauche, soit en coupant sur la ligne médiane [1].

On dit que ses contemporains lui élevèrent une statue dans l'amphithéâtre de Bologne. Cet honneur demeura stérile et pour l'école elle-même et pour la mémoire du chirurgien ; et dans tout le reste de ce siècle il serait difficile de citer une réputation chirurgicale sortie de Bologne. Il en était de même au reste dans toute l'Italie : de temps à autre il s'élevait, dans quelque Université, un professeur un peu remarquable qui ne laissait pas de successeur. Les études anatomiques auraient dû, ce semble, imprimer une plus vive impulsion à la chirurgie : prévision menteuse ! l'anatomie, loin de fournir des lumières aux autres sciences, était elle-même plongée dans la plus déplorable confusion ; les esprits, toujours soumis à l'autorité de Galien et d'Avicenne, n'osaient ajouter foi aux démentis que leur donnait l'inspection des cadavres ; et entre ces descriptions contraires aux faits, et ces faits contraires aux descriptions, incertains et éperdus, ne savaient où se prendre, et au besoin donnaient encore la préférence à Galien et à Avicenne.

Après Pierre d'Argelata, Léonard Bertapaglia donna quelque éclat à l'école de Padoue, rivale de celle de Bologne. Par une singulière coïncidence, son nom n'a guère moins été défiguré par les biographes que celui de son prédécesseur ; on l'a écrit Berta Palia, Bertopalia, Berutapalea, Prædapalia, etc [2]. On ignore l'époque de sa naissance ; il nous apprend lui-même qu'il avait eu pour maître un certain Luca ; et il cite également avec honneur un autre chirurgien non moins ignoré, Betinus de Rabis de Parme, qui avait écrit sur les fractures du crâne [3]. Il commença à professer à Padoue, selon les uns en 1424, d'après d'autres en 1429 ; quelques biographes modernes ajoutent qu'il y disséqua deux cadavres humains, l'un en 1439, l'autre en 1440. Il n'y a d'exactitude ni dans les dates ni même dans les faits. Une note perdue au milieu de son livre *Des Antidotes* nous apprend qu'en 1429, le 8 février, maître Hugues de Sienne fit l'anatomie d'un homme de Bergame condamné pour assassinat ; *et j'y as-*

[1] Lib. V, tr. XIX, cap. 7.

[2] *Biogr. médic.*, et *Dict. hist.* de M. Dezeimeris.

[3] *Tr. de vulneribus*, cap. 9. — *Tr. de ægritud. ossium*, cap. 5.

sistai, dit l'auteur de la note, *avec maître Léonard chargé de faire le cours de chirurgie.* On voit que ce n'est point Bertapaglia qui parle ici lui-même, et qu'il ne fut que spectateur. L'année suivante, ou en 1430, il y eut encore une dissection, non point d'un cadavre, mais tout simplement d'une matrice. Tiraboschi ajoute qu'il exerça la chirurgie à Venise avec un grand succès, et qu'il consacra sa brillante fortune à élever de magnifiques fabriques à Padoue et dans les environs. Au reste Padoue appartenant à Venise, Bertapaglia se trouvait engagé au service de la république ; et il paraît même qu'il fit partie de quelque expédition commerciale en Égypte ; je lis en effet qu'il traita à Alexandrie un noble Vénitien affecté de *formica miliaris;* et un autre passage ne laisse aucun doute qu'il ne s'agisse d'Alexandrie en Égypte [1].

Eloy rapporte sa mort à l'année 1460.

Nous avons de Bertapaglia une sorte de commentaire sur le troisième fen du quatrième canon d'Avicenne [2], divisé en sept traités, qui ont pour titre : *Des apostèmes*;

Des plaies ;

Des ulcères ;

Des lésions des nerfs ;

Des lésions des os ;

Des pronostics des plaies selon l'aspect des signes célestes ;

Et enfin *Des antidotes.*

A cette simple énumération, on voit déjà que Bertapaglia obéit à l'esprit du temps en ce qui concerne l'astrologie. Son sixième traité est en effet ce qu'il y a de plus absurde au monde, et ne peut se comparer qu'aux indications astrologiques de Matthieu-Laensberg. Je n'ai rien de mieux à dire du traité des Antidotes ; et dans le reste de l'ouvrage l'auteur encourrait facilement d'autres reproches. Il ne s'écarte guère d'Avicenne, qu'il appelle *le prince*; ou quand il fait cet effort, c'est pour tomber dans la pharmaceutique désordonnée de son temps. Les onguents, les poudres, les potions font la base de sa pratique ; pour en citer un exemple, il recommande contre le cancer une recette *admirable*, une *chose divine ;* c'est une poudre dans laquelle il entre *des excréments, séchés au four et pulvérisés, d'un jeune homme nourri d'écrevisses de rivière* [3]. Ajoutez une affectation d'érudition étymologique qui dépasse de bien loin ce qui avait été tenté auparavant ;

[1] *Alexandria in quâ Sarraceni colunt Mahumet pro suo dio.* — *Tr. de vulneribus*, cap. 14. — Voyez aussi *Tr. de apostematibus*, cap. 3 et 5.

[2] *Hæ sunt recollectæ habitæ super quarto Avicenn.;* in *Collect. Venet.*, 1546.

[3] *Tr. de apostem.*, cap. 26.

au lieu d'*Esthiomène*, usité quelquefois comme synonyme de gangrène, il écrit *Episthiomène*, et fait dériver ce mot nouveau de *epi*, *hostis*, et *menus*, *homo; undè episthiomenus est hostis hominis*[1].

On conçoit que quand la réforme du XVIe siècle se fut opérée, on dut éprouver quelque dégoût à lire des ouvrages de ce genre; et cela explique suffisamment l'oubli où sont tombés les chirurgiens de l'époque que nous étudions. Et toutefois il y a de l'or enfoui dans ce fumier; et Bertapaglia n'était pas absolument un chirurgien ordinaire. Voyez par exemple, en faisant la part des théories de l'époque, ce qu'il dit du cancer soumis à l'opération.

« Ceux qui prétendent guérir le cancer en l'incisant, l'enlevant et l'extirpant, ne réussissent qu'à transformer un cancer non ulcéré en un cancer ulcéré. Et notez que dans toute ma pratique je n'ai jamais vu guérir un cancer par l'incision, ni personne qui le sût guérir. Mais j'ai vu un cancer gros comme un pois sur une jeune et belle femme; à la prière de mes amis, je m'entremis de le traiter par l'incision et les caustiques, afin d'en extirper les dernières racines; ce qui ne me réussit pas tout-à-fait bien. Je revins aux évacuants, à un bon régime, et aux topiques convenables, comme je les ai indiqués... Quant à la fin de l'histoire, la voici : une certaine vieille guérit la malade en peu de jours avec le signe de la croix, et de la sauge pilée ou mâchée entre les dents. J'en eus la peine et elle l'honneur, et je restai tout stupéfait avec la honte de voir cette jeune femme sitôt guérie. Beaucoup d'anciens opérateurs ont écrit nombre de choses sur certaines maladies qu'ils n'avaient ni vues ni traitées, et en se bernant à copier leurs devanciers. Je suis certain pour ma part, que s'ils avaient mis une fois la main à l'œuvre, comme pour l'extirpation des scrofules et du cancer, ils n'y seraient pas revenus; nous voyons en effet nombre de glandes scrofuleuses unies ensemble vers le cou et la gorge, infiltrées dans les veines et les nerfs et les artères, et qu'on ne peut déraciner sans grand péril de mort. Il suffit de comprendre que les racines du cancer confirmé ne sont pas seulement dans le membre affecté, mais dans le foie, avec quelque malignité qui y réside, comme cause matérielle et principale; et cette malignité est innée dans le membre et échappe aux yeux du médecin. Et si la cause ne peut être détruite, comment prétendre enlever l'effet[2] ? »

Ceci est extrait du *Traité des apostèmes*; le *Traité des plaies* peut aussi être consulté avec fruit. Bertapaglia n'a jamais vu guérir de plaie péné-

[1] *Tr. de apostem.*, cap. 26.
[2] *Ibid.*, cap. 35.

trante de poitrine. Quant aux plaies des intestins, peu en réchappent également; et la section complète en travers est incurable. Mais si elle n'est que partielle, ou encore longitudinale, qu'elle siége sur les petits ou les gros intestins, il faut les coudre, sans interposition de canules; la meilleure suture est celle du pelletier. Il se sert dans ces cas de fil de soie ou de lin; mais pour la suture des parois abdominales mêmes, il regarde comme préférables les fils de corde à boyau, comme les cordes d'instruments préalablement ramollies dans l'eau [1].

Arrivé aux plaies de flèches, il décrit vingt-deux espèces de flèches en usage de son temps; et chose remarquable, il ne fait encore aucune mention des armes à feu. Il a un grand chapitre consacré à la cure de l'hémorrhagie, qui est peut-être ce qu'il y a de plus complet jusqu'à lui. Il a vu un empirique qui appliquait sur la veine ouverte du feutre brûlé, et s'était acquis avec ce moyen beaucoup de réputation. Mais surtout il décrit un procédé de ligature que sir A. Cooper a renouvelé de nos jours, et que j'avais cru jusqu'à présent ne pas remonter plus loin que Dionis.

« Quand tu voudras lier une veine, dit Bertapaglia, d'abord attire-la avec un petit crochet de fer (première idée du ténaculum), et écarte un peu de la chair qui la recouvre, de façon à isoler le vaisseau; ensuite lie-le avec un fil de lin; et afin qu'il tienne mieux et plus fortement, perce la veine avec une aiguille et avec le fil, en tournant tout à l'entour et l'assujettissant avec un double nœud [2].

N'y a-t-il pas aussi quelque chose de bien hardi et de bien décisif dans sa pratique, lorsqu'il s'agit de vieux ulcères aux jambes entretenus par une veine variqueuse?

« Ces ulcères guérissent en peu de temps par la ligature de la veine qui leur apporte la matière; et je les ai guéris de cette manière, en appliquant un cautère sur la veine à la jambe; puis la découvrant elle-même, la soulevant et la liant avec un fil; le troisième jour après, coupant la ligature et obstruant les orifices par l'abouchement de la chair [3], de telle

[1] *De vulneribus*, cap. 8.

[2] Le texte étant un peu obscur, je le reproduirai ici, comme je fais d'ailleurs toutes les fois qu'il peut rester le moindre doute sur le sens.

« *Primo sit tale regimen cum volueris ligare venam : ut pervenias ad extrahendum ipsam cum uncino ferreo et cum scissione paucæ carnis quæ cooperit ipsam venam : hoc est ipsam excarnando : et postea liga ipsam cum filo lineo, et ut melius et tenacius teneatur, perfora dictam venam cum acu et cum filo, circumcirca volvendo stricte nodum supra nodum : et sic dimitte donec virtus regitiva filum expellit.* » F. 280 de l'édition citée, 1re colonne.

[3] *Et in tertiâ die post ligaturam incidendo : et per bucellationem carnis orificia obturando.* F. 284, col. 3.

sorte qu'il ne sort pas une goutte de sang ; comment ensuite la cure s'achève, la parole ne saurait l'expliquer, si tu ne la vois pas une fois jusqu'au bout. »

Pour les fistules, il a une foule de remèdes puisés dans l'alchimie, qui commençait alors à faire invasion dans la pratique ; et il enseigne la manière de les faire.

Je laisse de côté le *Traité des nerfs*, moins intéressant que les autres ; mais dans le *Traité des affections des os* on voit que la hardiesse de Pierre d'Argelata a porté ses fruits. Bertapaglia décrit dans un chapitre fort curieux des scies *de diverses manières*, ou pour ceux qui aiment à remonter à l'origine des mots, *diver arum manierum*, il y a la scie ronde du trépan [1] ; la scie ronde en forme de ducat, avec les dents à l'entour ; la scie en forme de couteau ; la scie en forme de *gamaut* ou couteau courbe, avec les dents tantôt sur le bord convexe, tantôt sur le bord concave ; des scies pliées et courbées en divers sens, etc. Puis viennent les règles de la résection ; et l'auteur décrit spécialement la résection des côtes, à laquelle on n'avait pas donné encore une origine si reculée. Si les os de la jambe, si l'humérus même est pris de carie, il faut les reséquer sans hésiter ; et si quelque os était *très corrompu près de la jointure, quand même il resterait près de la jointure quelque portion saine, il faut l'extirper jusques à la jointure.*

Voilà certes de haute et remarquable chirurgie ; et l'on comprend après cela que dans les conditions que Bertapaglia exige du chirurgien, il lui recommande de suivre un maître habile et de le voir opérer avant d'opérer lui-même ; parce qu'en voyant *ces cas terribles* comme il les appelle, on acquerra l'expérience nécessaire pour les traiter [2]. Il relève très haut et le caractère et les devoirs du vrai chirurgien, et n'admet pas comme tels des charlatans ignorants et vulgaires ; *j'ai toujours haï et blâmé les gens de cette sorte*, écrit-il, *et toujours aimé la science de la vérité* [3].

Après Bertapaglia, ces dernières lueurs de la chirurgie arabiste semblent s'éteindre ; les chaires des Universités se taisent ; et un espace de près d'un demi-siècle s'écoule avant qu'elles ne retentissent des nouveaux accents de la chirurgie hippocratique renaissante. Nous retrouvons toutefois après un long intervalle un dernier élève d'Argelata, dont il est

[1] En conséquence le trépan à couronne se trouve mentionné dans l'âge moderne assez long-temps avant de Vigo ; et il faut rectifier en ce sens ma note sur *les Trépans*, t. II de cette édition, p. 55.

[2] *Tr. de ægritud. ossium*, cap. 4.

[3] *Tr. de apostem.*, cap. 10.

essentiel de dire quelques mots ; je veux parler de Marcellus Cumanus.

Ce Marcellus, que nous ne connaissons absolument que par les observations qu'il a laissées, était chirurgien dans l'armée vénitienne, lors de l'invasion de Charles VIII ; il se trouvait en 1495 au camp de Novarre ; on voit qu'il a exercé aussi à Venise même ; enfin l'on peut présumer, par les détails qu'il donne sur la manière dont les Turcs arrêtent l'hémorrhagie après la circoncision, qu'il avait suivi en Morée quelque corps de troupes, et y avait vu mettre en usage les procédés qu'il décrit. Son *vade-mecum* dans ses campagnes était la chirurgie d'Argelata ; et sur les marges de son exemplaire il écrivait ses propres observations. C'est tout ce qu'il est permis d'en rapporter ; quant à la question de savoir si son nom de *Cumanus* est bien celui de sa famille ou de sa patrie, il est impossible de la résoudre, aucun auteur contemporain n'ayant fait mention de lui. Plus d'un siècle et demi s'était écoulé, et le nom toujours ignoré de notre chirurgien devait bien paraître condamné à un éternel oubli, lorsque Rumler, faisant ses études à Florence où il était médecin assistant à l'hôpital de Santa-Maria-Nuova, tomba par hasard sur l'exemplaire de Pierre d'Argelata qui était chargé des observations de Marcellus, et les copia de sa propre main ; et enfin après sa mort cette copie arriva en la possession de Welschius, qui la fit imprimer dans son *Sylloge* en 1667 [1].

Après une aussi tardive résurrection, on comprend que les écrits de Marcellus n'ont pu avoir aucune influence sur les progrès de la chirurgie ; mais ils sont curieux à consulter pour l'histoire de l'art. Il a vécu dans les camps au milieu d'une des plus grandes guerres que l'on eût vues depuis long-temps ; et ne trouvant rien dans Argelata qui pût le guider dans le traitement des plaies d'armes à feu, il a noté soigneusement la recette d'une huile dont il se servait pour calmer la douleur en pareil cas. Voici cette recette :

Prenez : Huile de roses, six onces.
Galbanum et assa fœtida, de chaque une once.
Dissolvez la gomme dans l'huile et appliquez chaud.

Cela se rapproche de l'huile bouillante dont se servit encore Paré au début de ses campagnes ; toutefois il ne paraît pas que Marcellus ait admis l'opinion que ces plaies étaient empoisonnées : car la même recette lui sert également pour les plaies d'arquebuse et les plaies d'arbalète.

[1] *Sylloge curat. et observ. medicinalium cent.* VI ; Ulm., 1667. Les observations de Marcellus y forment une centurie ; celles qui m'ont fourni les matériaux de cet article sont dans l'ordre de mes citations, les observations 4, 13, 14, 64, 93, 80, 10, 3 et 15.

Il a vu la grosse vérole au camp de Novarre, et ne la confond point avec les simples ulcères de la verge. Pour ceux-ci, il rapporte un mode de traitement qui ne lui appartient pas, mais qu'il est curieux de rappeler, attendu que l'expérience de nos jours en est revenue à quelque chose d'analogue. L'auteur de ce traitement, qu'il ne nomme pas, lavait d'abord les chancres avec du vin blanc; après quoi il insufflait dessus, plusieurs fois par jour, une poudre composée de parties égales de *sucre rouge*, *de gingembre*, *de tutie et de sel gemme*. Marcellus connaissait les morpions, qu'il appelle *piattones;* il conseille pour les détruire les lotions de staphysaigre, et mieux encore un remède dont le mercure éteint constitue la base.

Il a connu Pierre de Norsa, le chef d'une famille d'empiriques assez célèbre; et il en parle dans une observation que je reproduirai en entier pour donner une juste idée de la manière de notre auteur.

« J'ai vu un homme qui avait une hernie aqueuse dans le scrotum; et n'ayant pu être guéri par les remèdes indiqués dans le texte (d'Argelata), enfin il fut châtré, moi présent, et guéri en peu de jours par un certain maître Pierre de Norsa, fort habile. »

Vous voyez que Marcellus était de ces chirurgiens amollis qui n'osaient prendre sur eux-mêmes de pratiquer de grandes opérations, et qui dans leur inexpérience ne trouvaient aucune objection à des opérations aussi abominables que celle de la castration pour une hydrocèle.

Le reste de ces observations qui, par choix ou par hasard, forment une juste centaine, ne présente que peu d'intérêt. On y trouvera un cas de convulsions traumatiques guéries par l'application de mouches écrasées, en forme d'emplâtre; il vous racontera que ceux qui ont été mordus d'un chien enragé doivent s'en aller dévotement à Ferrare, au tombeau de saint Bellini, le saint Hubert de l'Italie; pour guérir les gens, il suffit de la bénédiction du prêtre; pour les chiens, il est essentiel que le prêtre lui-même leur cautérise le haut de la tête avec une clef rougie au feu. Enfin je ne veux pas omettre le procédé hémostatique des Turcs, dont j'ai déjà parlé. « Quand les Turcs coupent le prépuce aux enfants ou aux renégats, dit Marcellus, ils arrêtent le sang avec la raclure de blanc de Cordoue (*albi micantis Cordoani;* Velschius pense qu'il s'agit du cuir de Cordoue), et attendent un jour. Si ce premier remède ne suffit pas, ils l'ôtent de dessus la plaie, font des onctions huileuses, et saupoudrent la surface saignante avec la vermoulure blanche du bois ou bien encore avec de la cendre blanche, et procurent ainsi la cicatrisation. »

§ XII. — Des médecins du XVe siècle qui ont aidé aux progrès de la Chirurgie. — Galeatius de Sainte-Sophie, Guainer, Arculanus, Barthélemi de Montagnana, Matthieu de Gradi, Gatenaria.

Nous avons maintenant à rechercher dans les écrits des médecins de ce siècle quelques témoignages des progrès lents, mais continus, de la chirurgie. Mais d'abord une question se présente : Comment les médecins, adonnés spécialement à la pathologie interne, et fuyant les opérations sanglantes, ont-ils pu néanmoins traiter certaines parties de la chirurgie, non seulement dans leur pratique, mais dans leurs écrits? Cela s'explique par la manière dont on enseignait alors la médecine.

Les professeurs, ainsi qu'on a déjà pu le remarquer, n'étaient pour la plupart que des commentateurs en chaire; adoptant un auteur dont ils lisaient d'abord le texte, et illustrant ce texte par leurs explications. Ainsi leurs leçons étaient de vraies lectures, et les professeurs portaient le nom de *lecteurs*, dénomination qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans certains pays [1]. Or, à partir de la fin du XIVe siècle, les deux auteurs le plus en vogue pour le cours complet de pathologie interne étaient Avicenne, pour les affections générales ou les fièvres; et Rhasès, neuvième livre à Almanzor, pour les maladies locales. Et comme ce neuvième livre s'occupe de toutes les maladies dans l'ordre des régions, *à capite ad calcem*, le commentateur devait nécessairement passer en revue les affections des oreilles, des yeux, de la bouche, des intestins, des organes génito-urinaires; en un mot, toutes les affections chirurgicales procédant de causes internes; et les lésions mécaniques seules demeuraient en dehors de ce cadre. Ces commentateurs de Rhasès sont en grand nombre; mais il faudrait une telle patience pour chercher dans cet interminable fatras les parcelles d'or qu'il recèle, que je me bornerai aux plus connus, à ceux dans lesquels les fouilles déjà faites avant moi ont fait découvrir quelques matériaux utiles à la chirurgie.

Le premier en date est Galeatius de Sainte-Sophie, qui, d'après Alidosi, aurait professé la logique à Bologne en 1388. C'est sans doute un peu plus tard qu'il se consacra à la médecine; car Savonarola l'avait eu pour maître, et raconte qu'étant déjà vieux il avait concouru avec Jacques de Forli pour une place à l'université de Padoue, ce qui nous reporte aux dernières années du XIVe siècle, et même peut-être au commencement du XVe [2]. Je n'ai point lu son commentaire, et je ne lui donne place ici que parce

[1] En anglais, *lecture*, leçon; et *lecturer*, professeur.

[2] Tiraboschi, t. V, p. 231.

qu'il a été cité par Peyrilhe comme auteur d'un procédé spécial pour la cataracte. Galeatius décrit en effet une aiguille percée d'un canal dans toute sa longueur, à l'aide de laquelle l'opérateur devait sucer *l'eau tombée dans l'œil*, qui dans les idées des anciens constituait la cataracte. *J'ai imaginé ce moyen depuis long-temps*, dit Galeatius; *et bien que je ne l'aie jamais vu mettre à exécution, je l'ai donné néanmoins parce qu'il me paraît praticable* [1].

Peyrilhe trouvant déjà la succion mentionnée dans Guy de Chauliac d'après Avicenne et Albucasis, et la cherchant en vain dans Avicenne, a fait tous ses efforts pour démontrer que Guy avait dû l'emprunter à Galeatius. Tentative vraiment malheureuse; car outre qu'elle a contre elle les dates, Peyrilhe lui-même convient que la succion est clairement indiquée dans Albucasis.

Je ne dirai également qu'un mot d'Antoine Guainer, ou Guainerius, médecin de Pavie, nommé professeur à cette Université en 1412, et qui vivait encore en 1445. Bien qu'il ne s'attache pas aussi servilement au texte d'un auteur, et qu'ainsi ses ouvrages assez nombreux aient au premier abord un air d'originalité, il n'hésite pas à les intituler : *Petits commentaires, commentarioli*. C'est sous ce titre qu'il a écrit un *Traité des maladies de matrice*, un autre *Des maladies des jointures*, un troisième *De la passion calculeuse*. Tout ceci semblerait toucher directement à la chirurgie, et toutefois il est peu d'auteurs de cet âge qui se soient plus scrupuleusement renfermés dans les limites de la médecine pure. Mais dans son opuscule *sur l'affection calculeuse*, il a un chapitre fort curieux touchant le traitement de la rétention d'urine causée par un calcul engagé dans l'urètre. Il faut chercher d'abord par divers mouvements à faire retomber le calcul dans le bas-fond de la vessie; si cela ne réussit pas il veut qu'on introduise dans l'urètre *une fine bougie de cire, ou une petite verge d'argent ou d'étain* [2]. On retrouve ainsi au XVe siècle l'invention des bougies de cire, et même leur emploi contre certaines rétentions d'urine; découverte que l'on rapportait jusqu'à présent au XVIe siècle. Quel en est le véritable auteur? question insoluble; Guainer en parle comme d'une chose vulgaire; et il est probable qu'elle était due à quelque chirurgien laïque, dont le nom est couvert d'un éternel oubli.

Mais après Galeatius et Guainer se rencontre un homme beaucoup plus

[1] Peyrilhe, *Hist. de la Chirurgie*, t. II, p. 612.

[2] *Foramini virgæ candelam subtilem ceream vel virgulam stanneam aut argenteam immitte.* — *De calculosa passione*, cap. 15. — Mon édition de Guainer est de 1516, in-folio; je la cite parcequ'elle me paraît inconnue des bibliographes.

remarquable à tous égards et surtout plus intéressant pour nous, Arculanus, né à Rome suivant les uns, à Verone suivant les autres, circonstance d'ailleurs assez indifférente. Il commença en 1412 à professer la logique à Bologne ; après quoi il occupa successivement les chaires de philosophie morale et de médecine. En 1427, il passa comme professeur de médecine à Padoue, de là à Ferrare ; l'époque de sa mort est fort incertaine : l'opinion la plus probable la fixe en 1460.

Il a laissé des commentaires sur le Traité des fièvres d'Avicenne, et sur le neuvième livre de Rhasès à Almansor. Sprengel a fort maltraité la partie de ce dernier ouvrage qui a trait à la médecine interne ; je ne veux point rechercher ici jusqu'à quel point cette critique est fondée ; mais pour ce qui regarde la chirurgie, Arculanus mérite assurément d'être regardé comme un des esprits les plus ingénieux de son temps.

Voyez, par exemple, combien de ressources pour chasser un corps étranger embarrassé dans la conjonctive. Premièrement, le chirurgien se remplira la bouche d'eau ou de lait et insufflera vivement le liquide dans l'œil, les paupières étant tenues écartées ; ce procédé peut également s'exécuter avec un *catathir* ou *injectoire*. Deuxième moyen : fermer la bouche et les narines du malade, jusqu'à déterminer un larmoiement abondant qui entraînera le corps étranger. Troisièmement, renverser la paupière sous laquelle il se cache, et le toucher avec le bout d'un stylet trempé dans la résine, la glu ou la térébenthine. Quatrièmement, frotter un morceau d'ambre sur une étoffe de drap, et l'approcher du mince fétu caché dans l'œil ; l'attraction se fera de la même manière que l'aimant agit sur le fer. Enfin, comme dernière ressource, on cherchera à le saisir avec de petites pinces.

Le chapitre de l'ectropion ou *du renversement des cils en dedans* est un des plus remarquables. Aux procédés recommandés par Rhasès, Arculanus en ajoute d'autres conseillés par divers auteurs ; et enfin il en indique deux tout à-fait nouveaux et que je reproduirai exactement. Le premier, qui lui apartient, se rattache à l'excision des téguments de la paupière.

« La meilleure manière de saisir la peau est de l'élever avec des pinces, et de comprendre entre deux stylets très fins toute la quantité que l'on croit nécessaire d'en retrancher, pour que la paupière demeure un peu renversée et que les cils n'entrent plus dans l'œil. Ensuite que l'on rapproche fortement les stylets par leurs deux extrémités, et que la portion de peau ainsi interceptée soit coupée à l'aide des ciseaux par-dessus les

[1] *Jo. Arculani in novum librum Almansoris expositiones*. Basil. 1540, in-fol. — Cap. 20.

stylets. Après quoi, avant d'enlever ceux-ci, qu'on passe immédiatement au-dessous d'eux une ou plusieurs aiguilles qui traversent les deux lèvres de la plaie, et qu'on fasse ainsi un ou plusieurs points de suture selon le besoin, qu'on laissera jusqu'à parfaite consolidation. Ou bien s'ils n'y pouvaient rester, on collerait ensemble les deux lèvres de la plaie avec les médicaments convenables. Ce procédé est de notre invention [1]. »

Le second procédé est plus ingénieux encore, bien que l'on puisse fortement douter de son efficacité; Arculanus ne le revendique point comme sien, en sorte que l'inventeur en demeure inconnu; le voici : on fait un pli transversal à la peau de la paupière, tout près des cils, et s'il s'agit de la paupière supérieure par exemple, on traverse ce pli de bas en haut avec une fine aiguille, directement au-dessus du cil renversé; l'aiguille ainsi placée, on tâche de faire passer par son chas le cil lui-même; sinon l'on enfile l'aiguille d'un cheveu très fin plié en deux, de telle sorte qu'il forme une anse dans laquelle sera engagé le cil, et qui l'aidera à enfiler le chas de l'aiguille. Ce résultat obtenu, on traverse le pli de la peau avec l'aiguille qui entraine le cil à sa suite; celui-ci engagé de cette manière est désormais renversé en dehors; et on l'empêche d'ailleurs de se dégager en collant avec de la glu son extrémité libre à la peau de la paupière [2].

Pour l'abaissement de la cataracte, Arculanus figure une aiguille excessivement fine, et portant un signe pour indiquer la profondeur exacte à laquelle elle devait pénétrer. L'opération, à raison de la ténuité de l'instru-

[1] *Op. citoto*, cap. 29.—Ces deux stylets me paraissent remplir ici le même rôle que les branches des pinces à pansement par exemple, pour saisir le prépuce, dans la circoncision par le procédé de Guillemeau ou de M. Lisfranc.

[2] Quelques difficultés de traduction m'ont forcé à m'écarter ici du texte littéral; je pense toutefois en avoir bien rendu le sens; au reste, je mets le lecteur à même d'en juger, voici le passage :

« *Et est ut ligetur primo polpebra inter duos stilos ad modum jovectæ circà medium ipsius, et cum ocu perforetur prope pilum inversum ab intra ad extra , ità ut puncta acus veniat exterius ex directo pili inversati in marginc aliorum pilorum : et cum acus est fixa in palpebra nondum ex toto penetrons, figatur pilus inversus in foromen acûs : et si non potest aliter infigi, capiatur capillus duplicatus et figotur ità duplus in foramen acûs, et cum illu duplicitate quæ ab authoribus vocatur anso, capiatur pilus inversus et attrahatur donec pilus ingrediutur foramen acûs , et postquam ingressus cst, trahatur acus exterius simul cum pilo inverso : et ibi permittatur consolidari : scd bonum est ut inviscetur exterius cum visco aut alio glutino, at non possit redire , et hic est modus omnium pulcherrimus. Et sicut dixi de uno pilo, ita fiut de rcliquis, si plures sunt. Sed carc ne pcr idem foramen multoties acus reiteretur : cst cnim causo quâ foromen illud fiat latum, unde pilus subtilis non remonebit lateribus adhærens : et ex hoc comprehendere possumus in actu practico quod quanto acus est subtilior, tanto est aptior, dummodo hæ operationes cum ea possint perfici.* »

ment, présentait sans doute de fréquentes difficultés : qu'elles viennent de cette cause ou d'autres, telles que des adhérences de la cataracte, si l'on ne peut l'abaisser directement, il conseille de l'enfoncer sur l'un des côtés ou même à la partie supérieure.

Il décrit aussi une pince très fine de sa façon, agissant à la manière de nos pinces à disséquer, pour extraire les corps étrangers solides du conduit auditif. Lorsqu'on a affaire à des liquides, on applique sur l'orifice du conduit auditif l'extrémité d'une canule bien garnie de coton, pour intercepter toute communication avec l'air extérieur, et l'on exerce la succion à l'autre extrémité avec la bouche. Ce procédé peut répugner à la délicatesse du chirurgien ; et vous noterez qu'alors la seringue n'était pas encore inventée. Or si pour chasser les liquides on se servait avec assez d'avantage d'une vessie pleine qu'on vidait par la compression, comment appliquer le même moyen à la succion? Arculanus trouve un moyen fort simple : la vessie coupée par un bout, il fixe dans son intérieur trois cercles disposés parallèlement et à intervalles ; de telle sorte que l'ouverture fermée par une ligature, on peut parfaitement vider la vessie en rapprochant les trois cercles l'un de l'autre. Mais quand le col de cette vessie est fixé à la canule, comprenez-vous comment, en écartant les trois cercles, on fait le vide dans l'intérieur, et conséquemment on opère une succion aussi forte que les parois de la vessie peuvent la supporter?

Il attaquait les polypes du nez avec l'eau forte ou l'eau de potasse. Il est le premier qui ait conseillé de remplir la cavité des dents avec des feuilles d'or.

Les affections chirurgicales de l'abdomen sont traitées avec beaucoup de soin. Les hernies, suivant notre auteur, se font le plus ordinairement sans rupture du péritoine chez l'homme, toujours avec rupture chez la femme, attendu l'absence du canal inguinal dans le sexe féminin. Bien que ces idées ne soient pas d'accord avec les découvertes modernes, elles étaient certainement fort avancées pour le XV[e] siècle. Pour pratiquer le taxis, Arculanus fait coucher le malade le bassin élevé, les cuisses fléchies et écartées. Je pense avoir montré en effet, contre l'opinion générale, que cette position des cuisses est bien préférable pour la réduction des hernies inguinales [1]. Les brayers étaient de trois sortes.

« Quelques uns sont faits de linge ou de futaine dans la forme ordinaire ; mais ils ne conviennent point, parce que si on les serre fortement, ils produisent de la douleur et des excoriations ; et si on les serre peu, ils lais-

[1] Voyez mon *Anatomie chirurgicale*, t. II, p. 147.

sent échapper la hernie. Ils seraient assez commodes toutefois dans le cas où le sujet consentirait à garder long-temps le lit, en demeurant couché sur le dos; on panserait alors les excoriations avec l'onguent de céruse bien cuit. Mais quand le malade ne peut ou ne veut point se condamner à ce repos complet, il faut lui appliquer un brayer de fer ou de bois garni de futaine ou de quelque chose du même genre. Ceux-ci en effet conviennent bien mieux et exercent une compression bien plus égale; ils ne se relâchent point comme ceux de toile ou de futaine, et permettent de marcher et de monter à cheval sans inconvénient. Ils sont surtout excellents quand nous ne poursuivons que la cure palliative et non la cure radicale; il est difficile en effet d'obtenir une bonne consolidation chez un homme sans cesse en mouvement; bien que j'aie vu une cure radicale procurée par ce moyen chez un individu qui vaquait tous les jours à ses occupations. Mais d'ordinaire la guérison complète a besoin du repos du lit pendant quarante jours, et de l'usage du brayer continué encore quarante jours après. »

Arculanus rejette d'ailleurs la cautérisation, soit pour les hernies réelles, soit pour la hernie aqueuse ou l'hydrocèle. Il semble avoir distingué, comme avait fait Avicenne, l'hydrocèle ordinaire de celui qui communique avec le ventre, et qui a reçu des modernes le nom d'*hydrocèle congéniale*. Quand le liquide est dans un kyste ou follicule, il ouvre la tumeur avec la lancette, tient l'ouverture béante à l'aide d'une tente, et poursuit la cure radicale en introduisant dans le kyste un morceau d'arsenic gros comme un demi-grain de froment. Si cela ne suffit pas, ce qu'il y a de mieux à faire est de se borner, toutes les fois que l'eau est revenue, à la ponction et à la cure palliative.

Dans la varicocèle, il liait la veine en haut et en bas, l'excisait entre les deux ligatures, et réunissait par suture.

Il appliquait la suture du pelletier aux petits intestins, mais avec une modification assez singulière. Il fallait, après la suture faite, envelopper la portion d'intestin recousue avec l'intestin de quelque animal que l'on cousait tout autour, et qui devait protéger l'intestin de l'homme [1].

En fait d'observations curieuses, Arculanus dit avoir vu des pierres du volume d'une aveline, et au nombre de cinquante, qui s'étaient probablement formées dans le colon, et qui furent évacuées en diverses fois par une femme de Ferrare, en 1457. Il a vu des pierres dans le poumon à Vérone,

[1] *Et posteà involvatur cum intestino alicujus animalis circum consuto, ut sectionem prioris intestini debite conservet.*

avec Barthélemi Falconnet, médecin distingué; il en a vu une dans la région inguinale, *in inguinibus*, avec maître Benedict de Leonibus [1].

Enfin je terminerai cette revue par quelques détails intéressants sur la cause et le traitement des rétentions d'urine.

Les rétrecissements du canal de l'urètre, attribués à des caroncules, n'avaient guère été mentionnés que par Galien, et les chirurgiens postérieurs avaient gardé sur ce point un remarquable silence. Arculanus le rompt enfin; il enseigne que la rétention d'urine peut être causée par *une verrue ou de la chair développée dans le canal, ce qui constitue une obstruction charneuse;* et l'obstruction qui succède à l'inflammation du canal rentre dans cette catégorie. Il combat cet état par l'introduction de sondes; les sondes se fabriquaient dès lors en cuivre, en argent, en étain, en bois; enfin *en cuir préparé convenablement, comme le papier sur lequel on écrit.* On voit que l'idée des sondes en cuir, attribuée par Sabatier à Vanhelmont, a une origine bien plus ancienne. Quand l'emploi des sondes ne suffit pas, Arculanus a recours à l'opération de la boutonnière pratiquée près du col de la vessie.

L'université de Padoue, qui peut déjà revendiquer Bertapaglia et Arculanus, voyait encore fleurir à la même époque Barthélemi Montagnana l'ancien, le père d'une famille nombreuse de médecins et de professeurs qui se succédèrent à Padoue jusque vers la fin du XVIIe siècle. Barthélemi professait la médecine dans cette université dès 1422; on l'y retrouve encore en 1441; et il vécut au moins jusqu'en 1460. Il se trouvait donc en rivalité avec Arculanus, et peut-être trouverait-on là le motif qui fit quitter enfin à ce dernier Padoue pour Ferrare. Au point de vue chirurgical, Montagnana est bien loin de valoir Arculanus; mais dans l'histoire générale de la médecine il mérite une place à part, comme le premier qui, s'écartant de la voie tracée par les compilateurs et les commentateurs, s'avisa de réunir en un corps d'ouvrage ses propres consultations, où enfin les règles générales si long-temps rebattues se trouvaient appliquées à des cas particuliers. Malheureusement il n'y a guère à louer ici que l'idée première; et l'exécution offre tous les défauts qu'on pouvait attendre d'un premier essai. En effet c'est à peine s'il consacre quelques lignes à indiquer pour qui ou pour quelle affection il va tracer des règles de conduite; et il se hâte de rentrer dans les formules banales de la thérapeutique alors en vigueur. Mais cependant il est bien obligé d'en sortir de

[1] Je n'ai pas indiqué les sources des citations précédentes, que l'on trouvera facilement aux chapitres consacrés à chaque sorte d'affections; mais il est utile de dire que ces observations de calculs se lisent au chapitre *De lapidibus*.

temps à autre pour préciser les détails d'application, et c'est ainsi qu'on peut le parcourir sans trop de fatigue et d'ennui. Il commence d'ailleurs à se séparer de ses contemporains par une érudition singulière; il savait le grec, et trouve moyen, au milieu d'une consultation, de s'extasier sur les beautés de cette langue; il cite Paul d'Egine, perdu depuis Guy de Chauliac; il connaît même Celse dont Thomas de Sarzane avait retrouvé le premier exemplaire vers 1443, dans l'église de Saint-Ambroise à Milan.

Au reste ses consultations sont presque purement médicales; et je n'ai guère trouvé que la 227e, où il traite de la hernie, dont j'aie pu tirer quelques détails importants pour notre sujet.

Montagnana distingue trois espèces de hernies: l'ombilicale, l'inguinale, connues de tout temps; et une troisième, ajoute-t-il, la plus rare de toutes, qui se montre en divers points de l'abdomen, et le plus souvent à un ou deux doigts au-dessus ou au-dessous de l'ombilic. C'est là, je pense, la première mention des hernies de la ligne blanche. Dans la hernie inguinale, les parties déplacées sont l'épiploon, *zirbus*, l'iléon, ou le cœcum, *monoculus*.

Pour faire rentrer la hernie, il compte cinq moyens: 1° le taxis pratiqué par le chirurgien; 2° le taxis tenté par le malade lui-même; 3° l'application sur l'aine d'une grande ventouse à large orifice, et bien enflammée, qu'on y laissera long-temps appliquée; 4° l'usage d'un écusson de bois d'une ampleur suffisante pour embrasser le scrotum sur les côtés jusque vers son milieu; avec cet écusson on relèvera fréquemment le scrotum et on lui communiquera une impulsion de bas en haut; 5° enfin pour dernier moyen il recommande de mettre la tête en bas et les pieds en haut.

Jusque là, il n'y a guère de nouveau que l'emploi de l'écusson; mais il aborde un sujet bien autrement grave, c'est-à-dire la rétention dans la hernie des excréments indurés, en d'autres termes l'étranglement. Comme cause particulière de cet accident, il signale le coït où l'homme demeure succube. Une fois les symptômes déclarés, la cure est fort périlleuse et se tente par de nombreux moyens. Il commence par appliquer de l'huile d'olives sur la tumeur; après quoi, pour refouler les matières incarcérées, il propose six moyens: 1° les lavements; 2° les ventouses; 3° les ligatures posées sur les membres inférieurs et les frictions pratiquées le long de la jambe; 4° les ventouses appliquées sur la partie interne des cuisses, sur le mollet, sur les fesses; 5° la saignée; 6° le vomis-

[1] *Consilia Montagnanæ*, Lugduni, 1535, in-4°, folio 288 et 310. — Pour la découverte de Celse, voyez Tiraboschi, *op. citato*, t. VI, p. 55.

sement provoqué; mais il ajoute que presque constamment il accompagne la hernie, surtout si elle est volumineuse. Telles étaient les ressources de la chirurgie au XV[e] siècle; encore Montagnana est-il le seul qui nous fournisse autant de détails à cet égard. On comprend combien rarement le chirurgien devait réussir; du reste, ils ne s'abusaient point sur le pronostic : si les matières fécales pourrissent dans le scrotum, dit notre auteur, la mort arrive d'ordinaire du quatrième au septième jour.

Reste enfin la manière de contenir la hernie. Montagnana recommande une grande pelote aplatie, maintenue par un bandage qui passe par dessus les épaules, c'est-à-dire le pire moyen de tous ceux qu'on avait imaginés jusqu'alors. Si l'on recherche les motifs de cette préférence singulière, on trouve d'abord qu'avec son bandage le digne professeur appliquait un topique à lui, qu'il préparait dans son *apothèque* à Padoue. Peut-être y avait-il aussi quelque hostilité contre les brayers métalliques recommandés par son collègue. « Je laisse de côté, dit-il, cette imagination de *lombuires* ou de *ceintures* qui se font de cercles de fer avec un appendice sur l'aine. Je rejette semblablement l'idée de Gentilis, qui croit guérir de pareilles affections avec la limaille d'acier donnée à l'intérieur et l'aimant appliqué à l'extérieur [1]. Ce sont là de pures fantaisies d'imagination qui apportent moins de fruit que de ridicule. »

Haller a encore cité dans sa *Bibliothèque chirurgicale* les consultations d'Antoine Cermison, autre médecin de Padoue, contemporain et ami de Montagnana [2]. Sur cette autorité j'ai donc feuilleté ce méchant recueil, où je n'ai pas trouvé une idée qui méritât d'en être extraite.

Je n'ai pas retiré beaucoup plus de profit de la lecture de Matthieu de Gradi, appelé aussi de Ferrare, Milanais de naissance, reçu docteur à Milan en 1436, et mort en décembre 1472 à Pavie, où il occupait la première chaire de l'école. Il jouit durant sa vie de la réputation la plus éclatante; il était médecin de la duchesse de Milan, Bianca Maria, femme de Francesco Sforce; on venait le consulter de la Calabre, de la Sicile, de Venise, du Piémont, de la Suisse, de l'Allemagne, de la France; le roi de France même, probablement Louis XI, affecté d'hémorroïdes, voulut avoir une consultation de Matthieu de Gradi; et l'heureux praticien nous a conservé un choix de cent huit de ses consultations, où figurent ensemble rois, princesses, duchesses, grands seigneurs et grandes dames [3]. Il

[1] Guy de Chauliac mentionne déjà ce moyen qui lui a été révélé *en grand secret*, dit-il, *par quelque grand personnage*. — Ce grand personnage pouvait très bien le tenir de Gentilis, qui florissait un peu avant Guy, et dont on fixe la mort en 1349.

[2] Imprimés à la suite des *Consilia* de Montagnana, dans l'édition citée ci-dessus.

[3] *Consilia secundum viam Avicennæ ordinata*, Lugduni, 1535.

méritait du reste sa fortune, sinon par son génie, au moins par son travail et son amour pour l'art ; il a écrit un énorme volume de commentaires sur le neuvième livre de Rhasès à Almanzor ; d'autres commentaires sur le troisième canon d'Avicenne, etc. ; et se voyant près de sa fin, en 1472, il fit un testament par lequel il légua toute sa fortune à l'hôpital de Pavie, à condition que dans sa propre maison il serait établi un collége où un certain nombre de jeunes gens feraient leurs études en médecine, en théologie et en droit canon [1].

Le commentaire sur Rhasès est un énorme fatras où l'auteur ne touche pas pour ainsi dire à la chirurgie ; on y voit cependant qu'il n'était pas étranger aux opérations ; il raconte par exemple qu'il a retiré une tasse de sérosité d'une hydrocèle sur un seigneur de Pavie. Ses *consultations* sembleraient d'abord devoir être beaucoup plus intéressantes ; il s'y trouve en effet un assez grand nombre de cas de chirurgie ; malheureusement il ne s'occupe guère que de la partie hygiénique et pharmaceutique du traitement. Si on le consulte pour un *ungula*, il prescrit ce qu'il y aura à faire *après l'opération ;* pour une fracture, *après la réduction.* Cet ouvrage contient toutefois quelques faits assez intéressants pour l'histoire de la chirurgie.

Une grande dame de la Bourgogne avait une chute de matrice ; Matthieu lui conseilla un pessaire en cire assez solide, de la forme d'un pénis, et qu'on entourerait de laine trempée dans des liqueurs astringentes. C'est la première mention que je sache d'un pessaire solide.

Une autre dame du même pays portait une hernie à l'aine, *in inguine ;* les précautions indiquées par Matthieu de Gradi offrent assez d'intérêt. Il indique d'abord comment on réduira la hernie ; après quoi, pour la maintenir, « il faut d'abord un brayer pour lier et comprimer le lieu, afin que rien ne descende. Mais il y a surtout une précaution à prendre, qui a été notée par Avicenne, et qui est omise par la plupart des praticiens ; savoir, que la pelote du brayer, *plumazolum*, ne soit pas en forme de sphère, mais carrée et plane, parce que quand elle est sphérique il est à craindre qu'elle ne dilate l'orifice. Qu'on la fasse donc en la forme indiquée, large de quatre doigts, et faite de toile de lin repliée plusieurs fois sur elle-même, en mettant du coton entre les plis ; et qu'elle soit plane et non arrondie, et fixée à un brayer fait à la manière ordinaire ; celui-ci sera fait d'une lame de fer taillée selon le volume de la hernie, et recouverte en entier de laine et d'un peu de coton, sans la rendre ronde, mais la laissant tou-

[1] Tiraboschi, *op. citat.*, t. VI, lib. II.

jours plane. Et alors, que sur l'endroit de la tumeur on applique immédiatement un emplâtre ou un cérat étendu sur la peau, pour qu'il y adhère fortement, et l'on mettra par-dessus la lame de fer, et par-dessus cette lame la pelote; et on maintiendra le tout avec un brayer fait convenablement, et serré de manière que rien ne puisse descendre. »

Pour le goître, il ordonne une poudre dans laquelle entre l'éponge, remède déjà indiqué d'ailleurs par Roger. Enfin je ne le quitterai point sans rapporter un passage bien curieux de sa consultation pour la marquise de Malespine qui ne pouvait avoir d'enfant. C'est un petit tableau qui révèle un observateur assez perspicace; il faut d'ailleurs le lire dans le texte, qui ne supporterait pas la traduction. Il s'agit des précautions à prendre pour rendre le coït fécondant; la digestion doit être achevée, les selles et les urines évacuées; ces conditions remplies,

« *Et tunc incipiant verbis delectabilibus et gratis, et tactibus mamillarum et partium inferiorum: ut uterque eorum ita disponatur, ut si possibile sit fiat eadem hora concursus seminis utriusque. Et ut clariùs intelligatur, fiat adhesio cum muliere usque dum videatur esse desiderans, quod cognoscitur ex immutationi coloris oculorum ad rubedinem, et locutioni quasi videatur balbutire, et anhelitus notabiliter elevetur, semper pertractando partem, maxime quæ jacet inter annulum et vulvam: nam locus ille est delectabilis locus. Et cum jam cognovit desiderium ejus, tunc ascendat super mulierem et exerceant ad complementum: et postquam compleverint, adhuc adhæreat vir mulieri per tempus iterum: et tandem amoveatur quiete ab ea ipsa semper tenente coxas levatas et strictas per horas duas: non tamen descendat nisi prius percepit corrugationem matricis circa membrum viri et succionem quasi seminis: quo actu completo, quiescat mulier in lecto per tres dies, cavendo a tussi præcipue*[1]. »

Matthieu eut pour successeur à l'université de Pavie Marcus Gatenaria, appelé aussi Gatinara ou Gatinaria[2]. Il était originaire de Vercelli; on ignore l'époque de sa naissance; et tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il professa la médecine à la manière du temps, en commentant le neuvième livre à Almanzor; qu'il rédigea ses commentaires après l'année 1481, car il dit avoir vu à Milan dans cette année même un cas de diabètes; et enfin il

[1] Voyez *Cons.* 82, 83, 97 et 71.

[2] L'édition de Lyon de 1532, que j'ai sous les yeux, a pour titre : *Marci Gatenarie de curis ægritudinum particularium noni Almansoris practica uberrima*; et on lit en tête du livre : *Marci Gatenarie tempestate nostra Doctoris integerrimi medicique probatissimi et publice in Ticinensi Academia omni studio ac diligentiâ Tulli veluti eloquentia quam præclare Nonum Almansoris exponentis.... opus feliciter incipit.*

mourut le 14 février 1496. Son livre, imprimé à Lyon en 1504, réimprimé quatorze fois durant le XVI[e] siècle, et deux fois encore dans le siècle suivant, jouit donc pendant fort long-temps d'une grande réputation, et sa lecture révèle en effet un homme de sens et un assez bon observateur[1].

En poursuivant les affections locales dans l'ordre de Rhasès, c'est-à-dire de la tête aux pieds, nous sommes d'abord arrêtés par les maladies des yeux. Gatenaria recommande dans divers cas les sucs de foies d'animaux, qu'il divise d'après leurs vertus en quatre classes. C'était le foie de poule qui était alors en possession de la vogue, comme de nos jours l'huile de foie de morue. Contre la faiblesse de la vue il conseille le séton, et propose un procédé fort économique que j'ai reproduit dans mes notes sur le texte de Paré. (Voyez tome I[er], p. 83.)

L'eau de miel, qui s'obtient par la distillation du miel dans un alambic, *ex melle alambicato*, est excellente pour enlever les taches de la face, et même celles de la cornée. Gatenaria se loue aussi dans ce dernier cas du sucre candi, dont l'emploi remonte à Bienvenu, comme nous l'avons dit. « J'ai guéri par ce moyen, dit-il, une dame de Butigellis, qui portait depuis long-temps sur les yeux un albugo pour lequel elle avait fait beaucoup de remèdes ; enfin je lui prescrivis la poudre de sucre candi, et elle fut guérie. »

Dans l'ascite, il ouvrait une issue au liquide par l'incision. Il la faisait à droite quand le foie était malade, à gauche dans le cas contraire ; plaçait ensuite une canule, et recommandait de n'évacuer l'eau que peu à peu.

Il ne connaît que les hernies inguinales et ombilicales ; mais il a vu une exomphale survenue chez une femme à la suite de l'accouchement ; jusque là, si je ne me trompe, on n'avait point encore cité de cas de ce genre. Il décrit la plupart des procédés alors connus pour la cure radicale des hernies inguinales ; quelquefois le bandage seul suffit, *surtout chez les enfants qui ont une vertu restaurative puissante ;* d'autres fois il faut y joindre des topiques ; mais, règle générale, il importe que l'appareil demeure en place au moins neuf jours, le malade gardant le repos le plus complet possible ; et il rappelle à cette occasion l'observation d'Avenzoar, qui a vu, par le seul repos du lit et le décubitus sur le dos continué durant deux mois, un jeune homme radicalement guéri de sa hernie. Il ne rejette pas néanmoins les opérations sanglantes ; mais il faut même encore après soutenir les parties avec

[1] Je dois dire cependant que Haller en porte un tout autre jugement : *Empiricus, arabista, et superstitiosus homo.* Mais arabiste et superstitieux, Gatenaria ne l'est pas plus que les autres médecins de son siècle, et c'est parce qu'il est *empirique*, c'est-à-dire qu'il s'en rapporte quelquefois à ses yeux plus qu'à l'autorité, qu'il mérite parmi eux une place honorable.

un bandage. Il en avait un qui paraît être un bandage roulé, *ligatura*, qu'il avait plusieurs fois appliqué à Pavie : ce qui ne l'empêche pas de louer comme très bons et très efficaces les brayers en fer fabriqués par un certain forgeron de Saint-Jean-dans-le-Bourg.

Les chutes de la matrice ont aussi attiré son attention. « J'ai vu une femme, dit-il, qui avait la matrice pendante entre les cuisses et putréfiée ; on en pratiqua la résection, et elle vécut encore plusieurs années après, et ne mourut enfin que l'année de la peste de Pavie. » Pour faire remonter la matrice, selon les idées du temps, il essayait d'abord de diverses odeurs ; mais si le prolapsus se montrait rebelle, « qu'on ait une excellente sage-femme qui opère la réduction ; après quoi on fera coucher la femme sur le dos, les cuisses élevées ; ou bien encore on fabriquera un instrument de la forme d'une verge d'homme, et on l'introduira dans les parties après l'avoir imbibé de vin rouge. »

C'est bien là le pessaire solide recommandé par son prédécesseur Matthieu de Gradi ; mais Gatenaria ne veut pas qu'on le nomme ainsi. « Le pessaire, dit-il, est le clystère de la matrice ; mais le suppositoire qu'on y introduit s'appelle *nascale;* fais-y attention, car on les confond quelquefois. »

Je ne veux pas omettre ici, pour donner à la fois la juste mesure de l'esprit de l'homme et de l'esprit du siècle, une merveilleuse histoire qu'il raconte au sujet d'une affection de l'utérus. « Remarquez, dit-il, que de même qu'il se développe des môles dans la matrice, il s'y produit également d'autres choses contre nature. J'atteste que j'en ai vu un exemple chez une femme de Pavie, qui, se croyant grosse, après douze mois de sa prétendue grossesse, expulsa un morceau de chair assez gros avec beaucoup d'autres petits, et accoucha en même temps d'un animal pareil à une tanche, *tenconis piscis*, d'une couleur verte obscure sur le dos, rouge sous le ventre, et qui avait la peau si dure qu'on pouvait à peine l'entamer avec le couteau. Il avait du mouvement et se repliait comme un hérisson. » Était-ce une môle hydatique, ou bien un simple polype fibreux? Je laisse à d'autres le soin d'en décider.

On lira peut-être avec intérêt ce qu'il écrit de la cure des varices.

« La manière dont les chirurgiens extraient le sang est celle-ci : ils divisent d'abord la peau, isolent bien la veine, et la lient avec un fil jusqu'à l'endroit où elle est le plus gonflée ; ensuite ils l'incisent pour retirer peu à peu le sang qui est à la partie inférieure ; et le sang ne peut plus descendre de la partie supérieure. Après quoi ils cautérisent pour avoir une escarre qui empêche le sang de couler davantage. Et si l'on objecte que cette opération enlèvera la nourriture à la jambe parce que

le sang n'y peut plus passer, réponds qu'il reste quelques branches par lesquelles le sang lui arrivera pour sa nutrition. Il me souvient d'un étudiant allemand, très beau garçon, qui, ayant des varices, sans s'être soumis à des évacuations préalables, se mit entre les mains d'un empirique qui donna issue au sang et boucha les veines; mais comme le corps n'était pas mondifié, il fut pris en peu de jours d'une fièvre quarte pernicieuse à laquelle il succomba. »

Il faut se rappeler en lisant ceci que la circulation n'était point connue, et quel rôle on faisait alors jouer aux veines pour la nutrition.

Mais ce qui doit assurer à Gatenaria une juste et impérissable renommée, c'est qu'il est l'inventeur de cet instrument si simple à la fois et si ingénieux, si bien apprécié qu'il est devenu chez toutes les nations d'un usage vulgaire, et que par là même les médecins ont cru de leur dignité de ne plus en souiller leurs mains; la seringue en un mot, qui, modifiée sous toutes les formes, appropriée à une foule d'opérations, est encore de nos jours un des instruments auxquels le chirurgien a le plus souvent recours. Gatenaria décrit la seringue sous le nom d'*instrument à clystères*, et il juge même nécessaire d'en donner la figure; mais, comme la plupart des inventeurs de cette époque, il n'ose pas de sa propre autorité introduire une si grande innovation dans la pratique; il se réfugie derrière Avicenne, qui en a donné la description, dit-il, mais qui a été mal compris par plusieurs [1]. Cette déclaration du modeste auteur nous oblige cependant de déclarer qu'il n'y a absolument rien de semblable dans Avicenne [2].

Là s'arrête l'histoire des professeurs de médecine arabistes du XVe siècle, en tant qu'elle concerne la chirurgie. Nous retrouvons cependant sur la fin de ce siècle un praticien illustre à la fois par ses succès dans l'une et l'autre partie de l'art, je veux parler d'Antoine Benivieni de Florence. Mais outre qu'il n'occupa aucune chaire académique, il se sépare surtout de ses prédécesseurs par la tendance de ses idées; il avait rompu avec les Arabes et accueilli d'autres autorités; en un mot, son livre est la première expression des opinions philosophiques et scientifiques nouvelles; et ses travaux

[1] J'ai cru inutile d'indiquer les pages des citations précédentes, parce qu'on peut les retrouver facilement par les titres des chapitres. Mais la figure de la seringue serait plus difficile à retrouver; elle est au folio 41, verso, de l'édition citée.

[2] Avicenne a traité de l'instrument à clystère en usage de son temps au chapitre 11 du livre III, fen. 16, tr. 3. Ce n'est autre chose que l'instrument des anciens, une vessie ou une outre fixée à une canule; on remplissait la vessie de liquide et on la comprimait avec les deux mains. J'ai retrouvé dans quelques villages de la Lorraine un instrument tout semblable employé pour clystériser les bestiaux.

seraient moins bien compris si nous ne commencions par exposer d'abord les circonstances qui l'avaient formé. Encore auparavant faut-il accorder un coup d'œil à quelques essais importants, tentés dans ce siècle par des chirurgiens d'un ordre inférieur, et auxquels on peut donner le nom d'empiriques.

§ XIII. — Empiriques du XVe siècle. — Les Branca ; procédés autoplastiques. — Les Norsini ; cure radicale des Hernies. — Origine de la taille au grand appareil. — Les alchimistes.

Les plus anciens et à juste titre les plus célèbres de ces opérateurs empiriques sont les deux Branca, le père et le fils, originaires de Catane, en Sicile, et créateurs de plusieurs procédés importants d'autoplastique. Les premières notions que l'on rencontre à cet égard nous ont été transmises par Pierre Ranzano, évêque de Lucera, qui écrivait ses *Annales mundi* en 1442. « A cette époque, dit-il, florissait le Sicilien Branca, le premier des chirurgiens du monde, qui est arrivé, chose prodigieuse, à réparer la perte du nez. Son fils Antoine a perfectionné sa méthode. »

On suppose que c'est de Branca le père que veut parler Calentius dans sa Lettre à Orpian, reproduite par Gourmelen ; toutefois Calentius aurait été bien mal informé, car il dit que le Sicilien refait des nez soit avec le bras du malade même, soit avec le nez d'un esclave ; ce dernier procédé est absurde, et rien n'indique que Branca y ait jamais eu recours. Au reste, tous les écrivains, tant anciens que modernes, qui ont abordé cette question, se sont singulièrement mépris sur la nature et la valeur réelle des procédés des deux Branca ; il semble que tous deux se soient bornés à refaire des nez à l'aide de la peau du bras. Tandis que le premier Branca prenait ses lambeaux exclusivement sur la face, son fils plus hardi, afin d'éviter de nouvelles cicatrices à la figure, osa le premier se servir de la peau du bras, et fut véritablement l'inventeur de la méthode italienne pour la rhinoplastique ; mais de plus il étendit ses procédés de réparation aux oreilles et aux lèvres, ainsi qu'il résulte d'un passage fort curieux de Bartolommeo Fazio, rapporté littéralement par Tiraboschi, qui l'a jugé trop obscur pour oser le traduire. Je pense toutefois pouvoir en donner le sens très exact et très complet.

« J'ai regardé comme méritant un souvenir spécial les deux Branca, père et fils, chirurgiens distingués de ce siècle, dont le père imagina une chose admirable et presque incroyable. Il rechercha par quel moyen il referait et remplacerait des nez réséqués et mutilés, et il y réussit de la façon la plus ingénieuse. Au reste Antoine, son fils, n'ajouta pas peu à la belle décou-

verte du père. Car, outre le nez, il trouva le moyen de restaurer et les lèvres et les oreilles mutilées. De plus, le lambeau que son père découpait pour tailler le nouveau nez, sur la figure même du malade, il le prit sur le bras, de telle sorte qu'il ne s'ensuivait aucune difformité sur la figure. Sur le bras disséqué et dans la plaie même, il fixait les restes du nez mutilé, en retenant les parties en contact par un bandage étroitement serré, de telle sorte que l'opéré ne pût en aucune façon mouvoir la tête. Passé le quinzième et quelquefois le vingtième jour, il détachait peu à peu le lambeau, qui avait contracté des adhérences avec le nez; puis enfin le séparait tout-à-fait du bras, et lui donnait la forme du nez avec tant d'art, que les yeux pouvaient à peine reconnaître ce qui avait été rapporté, et que toute difformité avait disparu [1]. »

Ici s'élève une question assez difficile : Branca le père avait-il inventé son procédé, ou l'avait-il reçu par tradition de quelque chirurgien arabe; ou enfin l'avait-il appris de quelque voyageur revenant des Indes, où l'on prétend, sans en donner de preuve, que l'art de refaire les nez existe de temps immémorial? Dans cette série de questions à peu près insolubles, on a oublié, à mon avis, l'hypothèse la plus probable, savoir, que Branca le père aurait pu retrouver en Sicile quelque exemplaire de Celse, où il aurait puisé au moins l'idée de sa méthode primitive.

On cite comme élève des Branca un Sicilien nommé Balthazar Pavone; ensuite on retrouve l'art de la rhinoplastique transplanté en Calabre, et tombé entre les mains d'une famille du nom de Vianeo, Vioneo ou Bojano. Le premier de ces Calabrais fut un certain Vincent Vianeo de Maida, qui eut pour successeurs son neveu Bernardin et son fils Pierre, tous deux de

[1] Tiraboschi, *op. citat.*, t. VI, p. 423. Voici la partie du texte que Tiraboschi n'a pas entendue :

Nam præter nares, quonam modo et labia et aures mutilatæ resarcirentur excogitavit. Præterea quod carnis Pater secabat, pro sufficiendo naso, ex illius ore qui mutilatus esset, ipse ex ejusdem lacerto detruncabat, ita ut nulla oris deformitas sequeretur : in secto lacerto et in eo vulnere infixis mutilati nasi reliquiis usque arctissimè adeo, ne *mutilato commovendi quopiàm capitis potestas esset : post quintum decimum, interdum vicesimum diem, carnunculam quæ naso cohæserat* desectam *paulatim, posteà cultro circumcisam in nares reformabat tanto artificio ut vix discerni oculis* junctam *posset, omni oris deformitate sublatâ.*

Morelli a d'abord rectifié la ponctuation de ce passage, chose facile; ensuite il a supprimé les mots *in secto lacerto*, ce qui n'était point nécessaire, et changé aussi le reste, *et in eo vulnere infixis mutilati nasi reliquiis iisque arctissimè constrictis adeo*, *ut*, etc. Je n'ai rien à dire du changement de *usque* en *iisque*, mais la transformation de *adeo ne* en *adeo ut* est une licence qui ne tend à rien moins qu'à substituer un sens absurde à un sens très clair et très naturel. Il lit ensuite *dissectam* au lieu de *desectam; juncta* au lieu de *junctam*, corrections de pure forme et qui laissent le sens très net.

Tropea, d'où vint que la rhinoplastie fut désignée sous le nom de *magia Tropœensium;* et enfin Tagliacozzi, vers la fin du XVIe siècle, s'empara de cette découverte encore peu connue et y attacha son nom. Il ne dit pas de qui il la tenait; peut-être avait-il eu connaissance de quelques opérations de Pierre Bojano; on peut juger en effet qu'ils étaient contemporains, par un passage de Cortesi qui dit avoir vu les instruments de Pierre, et en parle comme d'un homme dont la mort était récente. Enfin plus tard encore, M. A. Severin, au rapport de Haller, cite un certain Flaminius Crassus de Tropea comme un restaurateur de nez [1].

Un peu après les Branca, nous voyons sortir également de l'Italie méridionale une autre race d'empiriques qui se perpétua pendant près de deux siècles. J'ai nommé précédemment Pierre de Norsa, cet habile homme qui amputait le testicule, à la grande admiration de Marcellus, pour guérir une hydrocèle. Je présume que Norsa a été mis ici pour Norsia, petite ville de l'Ombrie, sur les frontières du royaume de Naples, qui fournit une longue lignée d'opérateurs ambulants, connus sous le nom de *Norsini*, et adonnés principalement à la cure des hernies et à l'opération de la taille, que n'osaient tenter les chirurgiens universitaires; et très probablement ils appartenaient tous à une même famille dont Pierre de Norsa fut le premier chef connu. Je ne sache pas qu'ils aient rien écrit sur la chirurgie; j'ai bien trouvé à la bibliothèque Sainte-Geneviève un opuscule publié en 1475 par un certain Benedictus Nursinus, qui se rattachait peut-être à cette famille; mais il n'y est absolument question que d'hygiène. Fabrice d'Aquapendente, vers la fin du XVIe siècle, fait mention d'un Horace de Norsia, opérateur fort exercé aussi dans la cure des hernies, et qui, bon an mal an, ne châtrait pas moins de deux cents individus, avant que l'usage du brayer, devenu plus général, eût réduit à une vingtaine par année le nombre de ses effroyables guérisons [2]. Ou bien ils n'avaient pas tous la même capacité, ou bien ceux qui en ont parlé n'écoutaient pas toujours une impartialité bien complète; tandis que Sylvaticus en 1601 se plaignait de voir l'opération de la taille abandonnée à des ignorants comme les Norsini; Settala, en 1614, vantait pour cette même opération l'habileté et les succès de Jean Acorambono de Norsia, et de son fils Jean Antoine. Plus tard, en 1633, Cortesi écrivait qu'il avait vu à Messine Ulysse de Norsia traiter les hernies par l'application d'un caustique, suivie de l'incision

[1] Voyez G. Sprengel, t. VIII de l'*Hist. de la Médec.*, trad. par Jourdan, p. 172 et 175; et Haller, *Bibl. chir.*, t. I, p. 163, 175 et 293. — Haller cite M. A. Severin, *Nov. obs. abscess.*, cap. 8. J'ai cherché en vain le passage au lieu indiqué.

[2] Hier. Fabricii ab Aquapendente, *De chirurgicis operationibus*, cap. 73.

de l'escarre; et plus tard encore, vers 1672, Bernardino Genga citait les Norsini comme des gens fort expérimentés dans les maladies des voies urinaires [1].

Quant à ce que nous savons de leur pratique, pour les hernies du moins ils ne faisaient que suivre aveuglément les procédés mis en usage avant eux; et tentée par le fer, le feu ou les caustiques, cette triste opération se résolvait toujours en une destruction inévitable du testicule. Une méthode enfin moins dangereuse, et qui, à cette époque, pouvait passer pour un immense perfectionnement, fut imaginée par un empirique espagnol, dont le nom ne nous a pas même été conservé. Je le range à la suite des opérateurs italiens, parce que l'Italie fut très probablement le théâtre de sa pratique, et que la description de son procédé nous a été conservée par un médecin de Venise sur lequel nous aurons à revenir, Alexandre Benedetti. Celui-ci en rend compte sous ce titre :

Nouveau genre de traitement pour les entérocèles et les épiplocèles, publié par nous pour la première fois [2].

« Il y a une autre sorte de traitement sans opération; et si du moins il semble requérir l'emploi de la main, le tout se borne à une simple ponction. Le corps doit d'abord être allégé par la saignée et la purgation, ou au besoin par la diète. Il est essentiel de boire de l'eau pendant trois jours, ou de s'abstenir la veille de toute nourriture. Cependant on se munit d'une forte aiguille enfilée d'un fil de soie écrue très fort, de la longueur d'un pied, et d'une petite plaque d'ivoire ou de corne, de cette figure ⊐, d'un pouce de largeur; il faut en outre préparer des cataplasmes et des onguents. Le matin on met le malade en supination; les intestins réduits, on commence par raser le lieu; on tend le scrotum, et en même temps la peau de l'aine; on recommande au malade de respirer légèrement, sans faire de cris; alors le médecin contenant étroitement de la main gauche la tunique dont on a repoussé l'intestin, afin d'empêcher celui-ci de descendre, de la main droite cherche la veine séminale près du testicule. Il faut saisir ensemble toute la peau et toute la tunique (le sac herniaire) en laissant cette veine en arrière; enfoncer hardiment au-devant d'elle l'aiguille trempée dans l'huile, et la retirer en laissant le fil dans le trajet. Un aide saisit ce fil, applique la plaque d'ivoire sur la peau nue entre les deux extrémités du

[1] Voyez Sprengel, *ouvr. cité*, t. VII, p. 158 et 216; et Haller, *Bibl. chir.*, t. I, p. 244, 293, 294 et 406.

[2] Alex. Benedicti, *Omnium à capite ad calcem morborum signa*, etc.; lib. 24, cap. 36. — Basil. 1539.

fil, et serre celui-ci par-dessus la plaque à l'aide d'un nœud solide, sans autre lésion du scrotum, et les deux testicules demeurant en dehors du nœud. Alors, une fois ou deux par jour, on tord la plaque retenue dans l'anse du fil; celui-ci étreignant peu à peu plus étroitement la peau et la tunique, les ronge, agrandit le trou du côté du testicule, non sans suppuration; et l'ouverture supérieure étant également agrandie est resserrée par l'emploi du médicament, jusqu'à ce que les deux plaies finissent par n'en former plus qu'une; en effet, le fil serré de plus en plus arrive, vers le dixième ou le quinzième jour, à diviser complétement toutes les parties qu'il avait embrassées; alors il faut chercher à obtenir la cicatrice et à la consolider, et prendre garde plus que jamais que la partie récemment forcée ne se relâche, et que l'intestin ne s'y précipite.

» De cette manière, nous ne craignons ni l'hémorrhagie ni aucune inflammation. Mais aussitôt après la ponction, nous appliquons en guise de cataplasme *vinum cum rosaceo;* puis après *lenticulam cum melle vel vino mixto in quo malicorium incoctum sit;* enfin, l'inflammation apaisée, la farine de froment mêlée à la térébenthine; nous détergeons la plaie peu à peu, et à l'aide du cérat, nous la conduisons à cicatrisation. Le régime doit être le même que pour les plaies ordinaires. Ainsi toute la partie comprise dans l'anse du fil est coupée, et ensuite guérie; et la cicatrice qui s'ensuit fermant, selon notre intention, le trou du péritoine, ferme l'issue à l'intestin ou à l'omentum qui voudrait descendre.

» J'ai vu plusieurs malades guéris de cette manière par un certain Espagnol, qui promettait à la fois un traitement peu pénible, puisqu'il ne s'agissait que d'une simple ponction, et en même temps une cure solide: et qui attirait à lui beaucoup de monde, tout en se faisant payer fort cher. »

Cette méthode est d'une simplicité remarquable, et l'on ne peut que regretter qu'elle soit restée dans un si complet oubli. Retranchez-en la dernière partie, qui consiste à couper la peau avec le fil pour avoir une cicatrice extérieure, et vous aurez une suture très simple du sac herniaire, et un procédé très voisin de celui qu'a récemment imaginé M. Bonnet, de Lyon. Je ne pense pas que ni l'un ni l'autre puisse procurer une cure véritablement radicale; mais ils offrent au moins autant de chances de succès que tous ceux qu'on voudrait mettre en parallèle, et ils sont plus simples et moins périlleux. Il faut remarquer spécialement que l'opérateur espagnol respectait le testicule; idée toute nouvelle qui aurait dû frapper davantage les contemporains, et qui ne fut érigée en règle absolue et sans exception que par notre Ambroise Paré [1].

[1] Voyez ci-après, t. I, p. 414, le texte et la note 3 de la première colonne.

Enfin, il faut encore rapporter au xv[e] siècle un perfectionnement très important apporté à l'opération de la taille, par un chirurgien dont le nom est également demeuré inconnu. On ne connaissait jusqu'alors que la méthode de Celse, diversement modifiée, mais dont le caractère essentiel, qui ne me semble pas avoir été bien saisi par les historiens, était de couper le périnée sur le calcul, sans conducteur. Celse avait recommandé l'incision semi-lunaire à la peau, transverse aux parties profondes, et pour tout instrument la curette recourbée ou le crochet; Antyllus avait préféré l'incision oblique à gauche; Gaddesden, à la curette avait ajouté les tenailles; mais la difficulté résultant de l'absence de conducteur était la même; aussi la méthode n'était-elle guère applicable qu'à de très jeunes gens. Ce fut donc un grand pas que de tenir un cathéter dans l'urètre durant l'opération; et cet unique perfectionnement permit à son auteur d'étendre le bienfait de la lithotomie à tous les âges, et même à des vieillards. Bartolommeo Senarega, historien de Gênes, nous a conservé les seuls documents que nous ayons à cet égard; c'est à la date de 1510.

« Cette année, dit-il, mourut un chirurgien des plus excellents, et qu'on aurait certes égalé à Esculape, s'il avait vécu dans le même temps; il enseigna en effet, dans son art, des remèdes et des secours salutaires, que la nature seule n'aurait pu découvrir et révéler. Cet homme, remarquable par son génie et son savoir, était parvenu à délivrer les calculeux de leur pierre avec une admirable industrie: il savait extraire *de l'utérus* (*sic*) des pierres grosses comme un œuf et moitié plus, de manière à rendre à la vie des gens que la douleur conduisait à une mort prochaine. La cure elle-même était quelque chose d'horrible, de grave et de périlleux. L'esprit s'effraie au souvenir d'un remède si affreux; mais quel remède semble affreux quand il apporte l'espérance à des gens en péril de mort? Le patient était là les pieds ramenés vers les fesses, le milieu du corps serré avec une bande, car le moindre mouvement du malade était dangereux; les mains étaient également liées; les cuisses écartées aussi largement que possible. On faisait avec le rasoir une incision longue d'environ quatre doigts dans le lieu où le calcul faisait le plus souffrir le malade, un peu écartée de l'anus, de sorte que la plaie tînt le milieu entre l'aine et le fondement. *On introduisait dans la verge un ferrement subtil, qui pénétrait dans le corps, comme en cherchant quelque chose, jusqu'à ce qu'il rencontrât la pierre qu'il cherchait.* Il y avait un autre ferrement tordu en manière de crochet (*unci*) qui, introduit par la plaie, saisissait le calcul brisé. De plus, afin que l'extraction se fît plus vite et avec moins de douleur, le chirurgien portait son doigt dans l'anus afin d'appuyer sur l'instrument.

J'ai vu une fois deux ou trois pierres extraites d'un malade, égales en dureté à un caillou (*saxo*) qui, exposées à l'air et à la lumière, durcirent à l'instant, assez semblables à des pierres. La cure fut longue jusqu'à la fermeture de la plaie. Mais ceux qui étaient guéris, fussent-ils vieux, semblaient avoir retrouvé les forces de la jeunesse [1]. »

Tiraboschi croit reconnaître dans cette description le procédé décrit plus tard par Marianus Sanctus, et il ajoute que Jean des Romains, qui l'avait montré à Marianus, avait pu l'apprendre lui-même du chirurgien gênois. Quant à l'identité des procédés, il est certain qu'en ôtant à celui de Marianus la multitude des instruments qui lui ont fait donner le nom de *grand appareil*, on le ramène à celui du chirurgien gênois, qui a même sur l'autre l'avantage de la simplicité; et l'on peut dire que ce sont deux procédés assez voisins d'une méthode vraiment nouvelle, qui consiste dans l'emploi du cathéter.

Mais il n'est pas aussi facile de déterminer d'une manière positive si Jean des Romains avait eu le chirurgien gênois pour maître. Jean des Romains a écrit quelque part, à ce qu'on assure, qu'il avait étudié à Saluces; or, on trouve un Battista de Rapallo dans la rivière de Gênes, ou de Gênes même, qui enseignait la médecine à Ferrare vers la fin du XVe siècle, et qui notamment se trouvait en 1473 au service du marquis de Saluces qui lui donna le titre de conseiller. Ce Battista assistait en 1504 à la mort du marquis Louis II, et l'époque de sa mort est restée inconnue. De toutes ces circonstances, on a conclu qu'il pourrait bien être l'auteur de la méthode nouvelle, et le maître de Jean des Romains [2]. Tout ceci ne reposant que sur des conjectures, il semblerait inutile de s'y arrêter; mais je ne veux pas omettre cependant de dire que dans tout le cours du XVe siècle on ne trouve pas un seul médecin qui ait fait la taille, pas même un seul chirurgien gradué; bien plus, au commencement du XVIe, Jean de Vigo, né aussi à Rapallo, et la grande célébrité chirurgicale de l'époque, n'aurait osé la pratiquer, et l'abandonnait aux opérateurs spéciaux.

Enfin il ne faut pas oublier une autre espèce d'empiriques qui, dès le commencement du XVe siècle, firent invasion à la fois dans la médecine et la chirurgie; je veux parler des alchimistes. On trouve à cet égard un passage curieux dans les œuvres de Guainerius:

« Un ermite, grand alchimiste, guérit plusieurs membres paralytiques

[1] Tiraboschi, *Op. citato*, t VI, p. 424.

[2] Voyez *Biogr. médic.*, art. BATTISTA. — Je ne sais où Jean des Romains a consigné qu'il avait étudié à Saluces; je ne connais de lui qu'une lettre à Marianus où il n'en est pas question.

avec les onctions suivantes : car comme il avait travaillé plusieurs années à l'alchimie, et qu'il eut trouvé toutes ses recherches vaines comme les autres alchimistes, il apprit à faire des huiles, des onguents, des eaux et autres choses semblables, qui ont grande vertu en médecine. Par quoi quittant l'alchimie il se fit médecin; homme habile dont j'ai eu plusieurs recettes et de fort utiles [1]. »

Quelques uns ont cru qu'il s'agissait là de Basile Valentin ; mais outre que celui-ci, parlant du mal français, est nécessairement d'une époque plus récente, l'ermite de Guainerius ne connaissait probablement pas l'antimoine, sur lequel Basile a écrit un livre si remarquable ; en effet, Guainerius, qui a fait un traité spécial des poisons, ne dit pas un mot de celui-là.

Ces nouvelles compositions se répandirent assez rapidement dans la pratique; et nous avons vu que Berlapaglia en faisait usage. Mais il faut noter surtout ces premiers essais comme le point de départ d'une secte qui, long-temps laissée dans l'ombre, trouva au siècle suivant un organe énergique dans Paracelse, et faillit faire une révolution complète en médecine et en chirurgie.

§ XIV. — Des grandes découvertes du XVe siècle qui ont eu une influence sur l'art. — Découvertes des manuscrits. — Imprimerie. — Découverte de l'Amérique.

On a pu juger par les détails qui précèdent que ce XVe siècle, si dédaigné par les historiens de la médecine et de la chirurgie, est bien loin cependant d'être demeuré stérile pour l'art. Mais ce n'est point là, même pour la chirurgie, qu'il faut chercher ses titres à la reconnaissance des hommes; le premier mérite, l'éternel honneur du XVe siècle, c'est d'avoir préparé, et pour ainsi dire enfanté le XVIe ; de même qu'un peu plus tard, et toujours dans l'ordre scientifique, le XVIIe siècle travailla tout entier à préparer les voies du XVIIIe.

Nous avons déjà vu dans le siècle précédent les esprits les plus distingués de l'Italie, lassés des compilations des Arabes, se mettre à la recherche des auteurs grecs et latins, considérés comme les pères et les auteurs de toutes les sciences. Une des grandes difficultés de ces recherches, c'est que fort peu de savants entendaient le grec ; et il faut noter comme une

[1] *Op. citato*, tract. 9, cap. 7. — On trouve déjà des charlatans signalés dans une ordonnance de Philippe-le-Bel, à la date de 1311, sous le titre d'*arquemistes* ou *alquemistes;* mais qui prenaient sans doute ce nom sans nul droit, et qui n'avaient aucune couleur scientifique.

époque mémorable dans l'histoire des sciences l'arrivée en Italie, en 1393, d'Emmanuel Chrysolore, que l'empereur Emmanuel Paléologue envoyait réclamer les secours des princes chrétiens. Chrysolore, Grec de naissance, savant d'ailleurs très distingué, se vit entouré des respects et des supplications de tout ce qui portait un nom en littérature ; il s'y laissa facilement séduire ; et d'ambassadeur devenu professeur de grec, il ne craignit pas de déroger par ces leçons si modestes en apparence, si grandes pour le résultat. C'était en effet l'Orient qui venait encore une fois se mettre en communication avec l'Occident ; ce maître d'école avait pour auditoire l'Europe entière ; et comme les talismans des fables orientales, ces quelques mots de grec qu'il faisait répéter à ses disciples allaient, avant qu'il fût deux siècles, renouveler entièrement la face des sciences, et en quelque sorte de la civilisation.

Chrysolore ne revit jamais sa patrie, et mourut pendant la tenue du concile de Constance. Parmi ses élèves, on en cite trois, Guérin de Vérone, Aurispa et Filelphe, qui se rendirent en Grèce pour se perfectionner dans l'étude de la langue, et qui en rapportèrent des manuscrits. Ainsi en 1423 Aurispa revint à Venise avec une collection de 238 manuscrits ; en 1427, Filelphe y débarquait une cargaison du même genre. La prise de Constantinople, en 1453, fit affluer en Italie une multitude de savants grecs, qui de leur propre fonds n'apportaient pas de bien grandes richesses, mais qui multipliaient les enseignements de cette langue merveilleuse, et surtout qui avaient des livres avec eux. Le plus célèbre de ces nouveaux venus, et le seul qui marque dans notre histoire, fut Théodore Gaza, de Thessalonique, qui traduisit du grec en latin l'histoire des animaux d'Aristote, l'histoire des plantes de Théophraste, et enfin les aphorismes d'Hippocrate.

On s'occupait avec une égale ardeur des manuscrits latins. C'était surtout dans les bibliothèques des couvents que la moisson était abondante. On ne lit pas sans un vif intérêt les courses lointaines, les recherches persévérantes, le dévouement de ces pèlerins de la science, qui, partis presque tous de l'Italie, parcouraient la France et l'Allemagne, sans épargner ni peines ni argent pour conquérir un nouveau manuscrit. Ils y mettaient une passion qui avoisinait presque le délire ; ils parlaient de leurs livres comme on aurait parlé d'un ami précieux. Le Poggio, l'un des plus heureux investigateurs en ce genre, raconte comment il retrouva dans le monastère de Saint-Gall un Quintilien *sain et entier*, bien que tout couvert de poussière : « *Les livres n'étoient point dans une bibliothèque*, ajoute-t-il, *comme l'auroit voulu leur dignité, mais dans un affreux et obscur cachot,*

au fond d'une tour, où l'on n'auroit pas mis des condamnés à mort[1] ! »

Les premières recherches s'étaient faites d'abord au profit de la littérature et de la théologie ; mais les sciences eurent enfin leur tour. Un exemplaire de Celse fut retrouvé en 1443 à Milan, par Thomas de Sarzane, qui monta quelques années après sur la chaire de saint Pierre sous le nom de Nicolas V[2]. Paul d'Egine fut découvert dans le même temps, puisque nous l'avons vu cité par Montagnana ; d'après M. Petit-Radel, il est nommé également par Ambroise le Camaldule, et nous verrons que Benedetti en possédait un exemplaire. On exhuma enfin plusieurs manuscrits grecs d'Hippocrate et de Galien ; malheureusement je n'ai rencontré nulle part des détails suffisants sur l'époque précise de ces précieuses découvertes. Tout ce que je peux affirmer, c'est que les traités de chirurgie d'Hippocrate avec les commentaires de Galien demeurèrent inconnus pendant tout le XVe siècle, et ne parurent au jour pour la plupart qu'assez avant dans le siècle suivant. Pour Aëtius, son nom même n'est pas prononcé dans tout le XVe siècle, et je dirai plus tard comment il fut retrouvé par lambeaux dans le cours du XVIe siècle.

C'était beaucoup que cette résurrection de l'antiquité grecque et latine avec toutes ses splendeurs et ses richesses. Tous ses écrivains, à part un petit nombre, étaient inconnus aux générations auxquelles ils se révélaient soudainement ; à tel jour, sur l'horizon scientifique et littéraire, apparaissait Homère, puis Platon, puis Celse, puis Hippocrate ; les plus beaux génies que Rome et la Grèce avaient mis tant de siècles à enfanter, renaissant l'un après l'autre dans le court espace d'un demi-siècle, projetaient coup sur coup sur les intelligences éblouies plus de lumières qu'il n'a été donné à aucune autre époque d'en recevoir. Et, comme pour ne

[1] Muratori, *Script. rerum Ital.*, t. XX, p. 161, 164 et suiv. — Il faut lire surtout sur ce sujet un magnifique article de Tiraboschi, *op. cit.*, t. VI, p. 102 et suiv.

[2] J'ai dit plus haut (voyez p. XIX) que le dernier auteur qui eût cité Celse était Gerbert au Xe siècle. Je lis dans un ouvrage fort intéressant de M. Petit-Radel (*Rech. sur les bibl. anc. et mod.*, 1819) que Celse est cité avec son prénom Cornélius, par Isidore de Séville, mort en 636, et par Jean de Salisbury qui vivait en 1176. — Au reste, le manuscrit I de la bibliothèque de Médicis à Florence date du commencement du XIIe siècle, en conséquence un peu avant Salisbury. Le n° V a été écrit à Florence même l'an 1427, seize ans avant la découverte de Thomas de Sarzane. (*Corn. Cels. ex recensione Leon. Targæ*; Argentorati, 1806, t. I, p. xij). — Il faut bien s'entendre d'ailleurs sur ces découvertes de manuscrits. Il fallait bien que ceux-ci existassent pour qu'on pût les trouver; et ils n'avaient pu être conservés qu'à l'aide de copies plus ou moins fréquemment répétées. Mais ils n'étaient alors connus que des copistes qui les transcrivaient sans les entendre; il y eut découverte, quand leur existence et leur valeur furent révélées à la fois par leur véritable inventeur.

pas laisser son œuvre imparfaite, on dirait qu'une providence supérieure ne voulut pas laisser tant de trésors enfermés dans le cercle d'un petit nombre de privilégiés : l'humanité devait y prendre part tout entière, et au jour marqué où le besoin d'une diffusion immense commençait à se faire sentir, les moyens d'y satisfaire étaient déjà créés ; Guttemberg avait inventé l'imprimerie.

On sait qu'après ses premiers essais il fonda enfin un établissement stable à Mayence ; et l'on raconte que le siége de cette ville, par Adolphe de Nassau, força les ouvriers de Guttemberg à quitter ses ateliers et à aller chercher ailleurs, en France, en Italie, les moyens de subvenir à leur subsistance. Je ne sais quelle influence on peut reconnaître à une semblable cause ; mais une impulsion trop naturelle aurait suffi pour diriger les imprimeurs là où il se trouvait le plus de livres à imprimer. L'Italie avait ce privilége ; aussi ces ouvriers de Mayence y arrivèrent plus vite qu'en France. On a des éditions italiennes de 1465, tandis qu'on ne commença à imprimer à Paris qu'en 1470. On aura d'ailleurs une idée bien plus exacte de l'activité de l'imprimerie dans les diverses contrées de l'Europe par le tableau suivant, relevé par M. Petit-Radel.

De 1467 à 1500 il se fit à Venise.	2978	éditions.
à Rome	972	—
à Paris	789	—
à Strasbourg. . . .	298	—
A Londres, Oxford et Westminster.	137	—
Dans toute l'Espagne et le Portugal.	126	—

Ainsi l'Europe tout entière, représentée du moins par ses principales cités, avait peine à égaler le tiers environ des publications qui sortaient des deux grandes imprimeries italiennes. Statistique étrange, mais pleine de lumières, qui nous montre où était alors le travail des intelligences, et où se préparaient les destinées du genre humain.

Celse, le premier retrouvé parmi nos écrivains médicaux, eut aussi le premier les honneurs de l'impression. Il parut à Florence en 1478 ; et avant la fin du siècle il avait été réimprimé une fois à Milan et quatre fois à Venise. Galien vint ensuite ; en 1483 fut publié à Venise son *Articella*, traduit de l'arabe ; en 1492 son *Introductio seu medicus*, traduit du grec ; en 1498 une collection de traités concernant purement la médecine interne, traduits par George Valla. Dès 1490 Diomède Bonardus avait donné une traduction latine de tout ce qu'on en possédait alors ; mais je n'ai point vu cette édition et ne saurais dire ce qu'elle renferme. Enfin, en 1500 eut lieu la première édition grecque de ces deux beaux traités de médecine

et de chirurgie, que l'on trouvera si fréquemment cités par A. Paré, *De methodo medendi* et *ad Glauconem*. Malheureusement le grec n'était encore que pour les érudits d'un ordre supérieur; le latin restait la langue scientifique ordinaire; aussi Celse fut-il l'auteur de l'antiquité le plus cité par les chirurgiens du commencement du XVIe siècle.

Quant à Hippocrate, il n'en fut publié au XVe siècle que quelques opuscules de peu d'intérêt pour nous; une traduction des livres *De naturâ hominis* et *De purgatoriis*, et trois ou quatre traductions des aphorismes.

On ne négligeait point pour cela les Arabes ni les arabistes; et les chirurgiens italiens du XIIIe siècle en particulier, avec Guy de Chauliac, furent publiés plusieurs fois ensemble, et quelques uns séparément. Je ne m'occuperai point de ces éditions qui ne faisaient que multiplier des œuvres bien connues; il y aura, au contraire, un tout autre intérêt à en indiquer les traductions en langue vulgaire, à mesure que l'occasion s'en présentera.

Quelque peu disposés que fussent les esprits à recevoir et à digérer une telle somme de connaissances toutes nouvelles, il est cependant facile de prévoir qu'ils en furent violemment excités. On pouvait dès lors opposer aux traductions et aux commentaires des Arabes les véritables originaux; Aristote à Averrhoës, Galien à Avicenne. Souvent le commentateur s'était écarté du sens ou de l'esprit du maître, il fallait choisir entre eux; et comme la seule philosophie dominante était encore la foi à l'autorité, l'autorité la plus antique fut aussi jugée la plus respectable; on quitta les drapeaux des Arabes pour ceux d'Hippocrate et de Galien. Ce n'était en apparence que changer de maîtres; mais pour cela il avait fallu pourtant se révolter; l'esprit humain faisait son premier acte d'indépendance. Il fut bientôt amené à douter même de ses nouveaux maîtres; Aristote n'était pas toujours d'accord avec Platon; Galien pas toujours avec lui-même. La multitude, toujours soumise, cherchait toujours à concilier; mais certaines intelligences plus élevées osaient choisir et discuter les motifs de leur choix; et l'expérience l'a suffisamment prouvé, pour l'autorité toute discussion est mortelle. Il devait sans doute s'écouler un temps assez long avant d'arriver à une rébellion complète et surtout générale; mais cet espace de temps devait déjà se signaler par la tendance au progrès. En un mot, l'humanité long-temps immobile venait enfin de s'ébranler; elle était en marche, et qui peut dire où se fera la dernière halte?

Deux événements inouïs vinrent encore frapper les esprits déjà si grandement agités. En 1492, Colomb découvrait l'Amérique, toute une moitié du monde que ni les Arabes ni les anciens n'avaient connue. Quoi

donc! nulle autorité à invoquer sur ce point, se faire son autorité à soi-même; bien plus, se trouver en lutte ouverte avec ce que les maîtres avaient dit! Puis, peu d'années après, une épidémie se déclare, avec des caractères inconnus; et il faut observer par soi-même, et créer de nouvelles descriptions! Bon nombre d'excellents esprits ne se trouvèrent pas assez forts pour un tel fardeau, et aimèrent mieux rechercher dans les anciens quelques passages équivoques qu'ils appliquaient à la maladie. Mais d'autres s'émancipèrent davantage, la proclamèrent nouvelle, et la firent venir du Nouveau-Monde. Il y eut de nombreux écrits publiés pour et contre; la discussion gagnait. Ceci se passait entre les médecins, que leur éducation plus libérale et leur position plus relevée disposaient bien mieux que les chirurgiens de cet âge à profiter des idées nouvelles; et toutefois les chirurgiens eux-mêmes s'avisèrent à leur tour d'une lésion bien commune et bien grave dont jusque là leurs livres n'avaient point parlé, parce qu'ils n'avaient pu la rattacher à aucun chapitre de Galien et des Arabes; les plaies d'armes à feu entrèrent dans les livres de l'art, et devinrent même, qui le croirait? l'objet d'une théorie toute spéciale.

Tel était l'état des choses en Italie à la fin du XVe siècle, plein de promesses pour l'avenir. Mais déjà même une partie de ces promesses s'était réalisée; il s'était rencontré dans notre art un homme d'une intelligence plus précoce que ses contemporains, et qui se détache du grand tableau que nous présentera le XVIe siècle; le précurseur de l'ère nouvelle, Antoine Benivieni.

§ XV. — Antoine Benivieni. — Premiers essais d'anatomie pathologique.

Antoine Benivieni était de Florence, d'une famille noble, alliée aux Bentius, et touchant ainsi probablement par cette parenté à Hugues Bentius de Sienne, professeur de médecine à Padoue au temps de Bertapaglia et de Montagnana. On peut conjecturer qu'il était né vers 1440, car il mourut en 1502, et Jérôme Benivieni son frère nous apprend qu'il était vieux, et qu'il comptait au moins trente-deux ans de pratique. Il reçut une éducation libérale; lui-même raconte qu'il apprit le grec sous un religieux appelé François de Castillon. Il allait prendre ses leçons dans la basilique appienne: et un jour, étant entré de grand matin dans l'église, il fut horriblement effrayé de voir des flammes s'élever du pavé vers la voûte: il se sauva dans sa chambre et eut la fièvre de peur. Le maître, homme de sens et assez avancé en philosophie, attribua ces feux follets aux vapeurs émanées des caveaux funéraires, et qui prenaient feu en ar-

rivant à l'air extérieur; on était alors au mois de juillet[1]. Cette explication était véritablement très avancée pour l'époque.

Nous ne savons ensuite où Benivieni fit ses études médicales; on voit seulement d'après son livre qu'il embrassa l'art de guérir tout entier, s'adonnant toutefois davantage à la chirurgie qu'aucun des médecins de son temps. Il ne paraît pas qu'il ait professé nulle part; mais il avait une grande clientelle à Florence, où l'on venait le consulter des villes voisines. Je ne trouve qu'une seule observation où il semble s'être déplacé pour visiter un malade à Sienne. Il avait commencé à pratiquer vers 1470, et dès lors il prit l'habitude de noter ce qui lui paraissait le plus remarquable. Sans doute, comme tous les écrivains de ce siècle, il avait dessein de semer ses observations dans un grand travail qu'il avait préparé sur la médecine; le sort en décida autrement : Benivieni mourut en 1502 avant d'avoir pu mettre la dernière main à ses écrits; ceux-ci passèrent entre les mains de son frère Jérôme, homme d'un jugement remarquable, à en juger par la résolution qu'il osa prendre. Tous les écrits dogmatiques que son frère avait travaillés cependant avec le plus de soin, il les jugea trop peu mûris pour voir le jour; et au contraire il recueillit précieusement les simples observations écrites à la hâte, sans ordre, sans correction, sur des notes éparses, déchirées, couvertes de ratures; il en tira la substance, qu'il revêtit d'une rédaction nouvelle, et, avant de livrer son travail à l'impression, il le soumit à Jean Rosatus, médecin distingué et ancien ami de son frère, qui en porta un jugement tout favorable. Ce fut ainsi que ce petit livre, si précieux pour l'époque, sortit en 1507 des presses de Florence, attribué tout entier par la piété fraternelle à Antoine Benivieni, mais redevable à Jérôme au moins d'une bonne partie de son lustre.

Il se compose de 111 chapitres, dont le plus grand nombre sont remplis par le récit d'une ou plusieurs observations. Réimprimé à Bâle, à Paris et ailleurs, cité avec les plus grands éloges par tous les bibliographes, on pourrait croire que cet ouvrage est assez bien connu; il est remarquable au contraire de voir dans quelles erreurs sont tombés à cet égard certains historiens, qui ont loué surtout dans Benivieni les observations qui n'y étaient pas. Ainsi K. Sprengel, trop fidèlement copié par d'autres, distingue surtout dans notre auteur *quelques remarques importantes sur la cataracte et la taille, prouvant qu'il était très bon chirur-*

[1] Ant. Benivenius, *De abditis morborum causis*, cap. 62. — Au reste, j'ai puisé tous les détails de cette biographie dans le livre même, et dans la préface que Jérôme Benivieni y a ajoutée.

gien [1]. Croirait-on que précisément Benivieni ne parle ni de la cataracte ni de la taille? J'ai beau rechercher ce qui a induit Sprengel en erreur; il y a bien une observation d'une jeune fille qui, s'étant frappée à l'œil par mégarde avec un petit couteau pointu, perdit la plus grande partie de l'humeur de l'œil, et, d'abord privée de la vue, finit cependant par la recouvrer; mais le mot de cataracte n'est pas même prononcé. Je trouve ensuite un autre fait concernant un calcul urinaire qui, ayant perforé la vessie et le scrotum, parvint enfin à la vue, *tandem in conspectum venit*, et dont Benivieni fit alors l'extraction; il n'est pas dit non plus un mot de la taille. Enfin l'auteur rapporte un peu plus loin une observation de calcul chez une femme; mais il y a vraiment lieu de s'étonner qu'elle soit restée jusqu'à présent dans l'ombre, Haller lui-même ne l'annonçant que sous ce titre fort inexact : *Unco avulsus de femina calculus.* C'est en réalité un exemple très authentique, et le premier connu sans aucun doute de la lithotritie pratiquée avec succès. Je la reproduis littéralement.

« Il est certain que le calcul ne se développe pas seulement chez les hommes, mais aussi chez les femmes. Une religieuse avait depuis dix à douze jours une rétention d'urine, le canal de l'urètre se trouvant obstrué par un calcul; à quoi il s'était joint encore une fluxion considérable. En conséquence, comme l'obstacle ne pouvait être vaincu ni par la sonde de cuivre ni par d'autres médicaments, prenant une résolution insolite, mais toutefois opportune, je passai un crochet derrière le calcul, de peur que les secousses ne le refoulassent dans la vessie; et avec un fer émoussé à son extrémité antérieure je frappai sur le calcul même, jusqu'à ce que les percussions réitérées l'eussent brisé en fragments; alors avec toutes les précautions possibles pour éviter de léser aucune partie interne, je retirai ensemble le crochet et le fer à percussion, qui entraînèrent à la fois les calculs et l'urine; et la femme fut à l'instant guérie. » (Ch. 80.)

Sprengel n'est pas moins malheureux quand il loue Benivieni pour avoir, le premier depuis Antyllus, *sauvé la vie d'un malade en ouvrant la trachée-artère, et donné issue au pus d'un abcès qui s'était formé dans son intérieur* [2]. Un abcès dans l'intérieur de la trachée-artère! Si Benivieni racontait une pareille histoire, à juste titre on l'accuserait d'ignorance ou de crédulité; mais il était fort loin d'y songer, et son observation 38, à laquelle Sprengel fait allusion, est simplement intitulée : *Angina incisa.* Il s'agit d'un individu qui ne pouvait ni respirer ni avaler, sans qu'on aper-

[1] Sprengel, *Hist. de la Méd.*, t. II, p. 489. — *Dict. histor.* de M. Dézeimeris, article Benivieni.

[2] Sprengel, ouvrage cité, t. VII, p. 141.

çût dans la gorge ni à l'extérieur aucune rougeur, aucune tuméfaction. Il était abandonné des médecins ; on va chercher Benivieni, jeune encore et hardi comme un jeune homme. Il hésite d'abord ; puis enfin, pressé par les assistants, il prend sa résolution, fait une incision dans la plus haute région du cou, sous la mâchoire même, et donne issue à un vaste abcès, avec un si heureux résultat que la gorge laissa passer à la fois la respiration et les aliments [1]. Qui se serait avisé de découvrir là une opération de trachéotomie ?

Ajoutez qu'un cas tout-à-fait semblable (chap. 104) se présenta à Benivieni sur la fin de sa carrière. Mais la vieillesse avait glacé cette ardeur du jeune homme ; non seulement il ne songeait guère à la trachéotomie, mais l'incision de l'abcès ne lui vint pas même à l'idée. Il se contenta de prescrire des émissions sanguines, des ventouses, des frictions ; et voyant le mal empirer, il s'en alla, remettant le malade à Dieu et à la nature, et annonçant qu'il ne passerait pas la nuit. La nature trompa ce fatal pronostic, l'abcès se rompit spontanément et le malade fut sauvé ; et chose remarquable, cette cure ne rappelle pas même à l'auteur celle qu'il a jadis opérée lui-même, et ne lui suggère pas la moindre réflexion sur l'indication si naturelle qui ressort de ces faits, d'ouvrir une issue à ces abcès de la gorge.

Il y a d'ailleurs dans ce petit livre une foule d'autres faits au moins aussi importants, qui révèlent à la fois l'observateur profond et le chirurgien habile. Son premier chapitre est consacré à la description du *mal français*, qu'il fait venir d'Espagne et qu'il regarde comme une espèce d'impétigo ou de lichen, ou bien encore comme analogue à la mentagre. C'est un tableau précieux, tracé d'après nature par un homme sans préjugé, sans système, sans théorie, et auquel il suffirait de renvoyer les syphiliographes modernes, qui veulent absolument faire dériver la vérole actuelle de l'épidémie de 1496. Mais comme, par cela même, ce sujet appartient plus à la médecine qu'à la chirurgie, je passe à des observations d'un ordre plus véritablement chirurgical.

Benivieni a vu une hernie ombilicale, probablement étranglée, amener la mort en trois jours ; et une autre hernie énorme *par la vulve*, ce qui peut s'entendre à la fois d'une hernie inguinale ou d'une hernie vaginale chez la femme (chap. 5). Il cite encore un cas observé sur le fils de Pierre Guichardin, et peut-être sur le célèbre historien de ce nom, d'une saillie de

[1] *Consilium capio, et locum altioribus plagis sub ipsis maxillis, ac etiam supra collum incido : ex quo cum sanies multa prorumperet, adeo morbus levatus est ut faucibus ipsis spiritum simul et cibum capientibus, facilis dein ad bonam valetudinem ægro ipsi daretur regressio.*

l'estomac, qui paraît être simplement une hernie épigastrique. Il la contint avec une lame de fer supportée par un cercle de fer : première mention d'un bandage métallique appliqué à ces sortes de hernies (chap. 40).

Il a noté diverses espèces de fistules : une fistule vésico-rectale chez un jeune sujet ; une fistule urinaire aboutissant à la cuisse, suite d'une blessure mal guérie (obs. 7). Il rapporte au même endroit un cas d'hypospadias, et plus loin un cas d'anus ouvert dans le vagin chez une jeune fille qui vécut seize ans avec cette infirmité (obs. 86).

Chez une autre jeune fille déjà pubère, les règles étaient retenues par la membrane hymen : Benivieni reséqua cette membrane avec un plein succès. Mais étant consulté pour une oblitération du vagin déterminée par le mal français et remontant assez haut, il refusa de tenter aucune opération. Telle était également sa règle pour les oblitérations de l'anus ; dans un cas où l'orifice n'était bouché que par une membrane, il procéda à l'excision ; dans un autre cas où l'obturation remontait très haut et ne permettait pas de sentir la terminaison de l'intestin, il abandonna l'enfant à une mort inévitable (obs. 28, 30 et 31).

Un ulcère au menton durait depuis trois ans ; Benivieni découvrit qu'il était entretenu par la carie de la racine d'une dent ; il arracha la dent et guérit son malade (obs. 22). Dans un cas de carie au péroné, même avant aucune ulcération à la peau, il découvrit l'os, en reséqua une grande partie, et obtint une guérison que beaucoup d'autres avaient jugée impossible (obs. 25).

Dans les hémorrhagies traumatiques, nous le voyons tantôt appliquer le fer rouge et tantôt la ligature. Il est à remarquer que dans le premier cas il pensait avoir affaire à une artère, et dans le second seulement à des veines (obs. 49 et 68).

Une jeune fille, à la suite d'une brûlure occasionnée par l'eau bouillante, avait eu l'avant-bras tout entier accolé au bras par une forte cicatrice. Le cas était jugé incurable ; Benivieni, jeune encore, ose l'entreprendre, dissèque la cicatrice, désunit les deux membres jusqu'à l'articulation du coude, et arrivé là, ne peut parvenir à étendre l'avant-bras : difficulté imprévue et qui menace de rendre inutile l'opération. Que fera notre chirurgien ? Il recommande à la malade de porter à la main un poids assez lourd, afin d'arriver peu à peu à l'extension désirée, et un succès bien mérité couronna l'œuvre [1].

[1] Observ. 82. — Haller s'est gravement trompé en donnant cette belle observation sous ce titre menteur : *Humerus à corpore separatus.*

Il respectait les cancers, et rapporte à l'appui de cette pratique une observation très remarquable (obs. 72).

Je suis obligé pour cause de brièveté d'omettre un grand nombre d'observations, dont plusieurs se retrouvent au reste dans mes notes au texte de Paré. Il en est toutefois qui méritent d'obtenir ici une mention spéciale, soit parce qu'elles contiennent des aperçus nouveaux à l'époque de l'auteur, soit parce qu'elles offrent encore un intérêt de nouveauté pour notre époque même. Ainsi cette redoutable variété de gangrène qui survient spécialement chez les vieillards, et qu'A. Paré lui-même n'a pas connue, a été décrite par Benivieni, à qui il faudra désormais faire remonter son histoire (obs. 71).

« Ceux qui sont affectés de l'ulcère noir, que les Grecs appellent gangrène, si elle a commencé par un orteil et si le sujet est vieux ou cacochyme, meurent rapidement. J'ai vu mourir ainsi en peu de jours Cambinus, Charles et Thomas, citoyens de Florence, et beaucoup d'autres. La chair commence à noircir peu à peu dans l'ulcère ou à devenir livide; puis aride et sèche; et la peau environnante est couverte de pustules noires, tandis qu'un peu plus loin on la trouve insensible, livide et pâle. Le mal ne s'arrête pas qu'il n'ait envahi les os eux-mêmes; si vous retranchez tout ce qui est aride, et même un peu au-delà, et même en coupant tout-à-fait dans les parties saines, la gangrène revient et gagne toujours. »

De même on attribue à J.-L. Petit les premières notions, au moins dans l'âge moderne, sur les coxalgies; or Benivieni avait fait deux autopsies qui se rapportent à cette affection, et où il avait les os érodés et comme réduits en cendre [1].

Mais, des faits qui suivent, le premier n'a d'analogue que dans cette curieuse observation, rappelée par A. Cooper, d'un matelot qui se réduisit une luxation du fémur, datant de cinq années, en tombant du haut d'un mât sur le tillac.

« Nicolas l'Architecte étant tombé du haut d'une tour, loin d'éprouver aucun inconvénient de cette chute effroyable, y gagna au contraire de marcher droit, tandis qu'auparavant il boitait d'une jambe (obs. 55). »

Le second, plus curieux encore, est peut-être resté jusqu'ici sans analogue dans les annales de la science.

« Un moine se plaignait à moi de ce que les os de son crâne se rongeaient peu à peu et de jour en jour. Frappé d'étonnement, je lui décou-

[1] Observ. 79. — Haller annonce ces observations comme une simple carie du fémur; on les trouvera *in extenso* dans mes notes au texte de Paré, t. II, liv. 14, chap. 40.

vris la tête, et, palpant soigneusement avec les mains, je reconnus que le front était déjà presque en entier dépouillé de sa cuirasse osseuse; et, chose bien plus étrange, il n'y avait ni à la peau ni dans les parties molles aucune altération sensible; en sorte que cherchant la raison d'un pareil phénomène, je jugeai qu'il était produit par une humeur très ténue, qui avait pris son cours à travers les parties molles sans les léser; mais qui trouvant dans l'os plus de résistance, l'avait érodé, de même que la foudre fond l'or quelquefois sans toucher à la bourse qui le renferme. Du reste, le moine mourut quelques années après, ayant ainsi perdu la majeure partie de son crâne, sans qu'on pût y porter remède (obs. 18). »

On jugera par ces citations du mérite de ce livre écrit au xve siècle, et qui peut hardiment supporter la comparaison avec les meilleurs travaux des siècles antérieurs et du siècle suivant. Benivieni n'est pas tout-à-fait, comme l'a dit Haller, *le premier des mortels qui, au lieu d'embrasser le domaine entier de l'art, se soit borné à consigner dans ses écrits ce qui méritait d'être communiqué à la postérité*; il n'est pas même le premier qui ait songé à faire un simple recueil d'observations; et Rhasès, par exemple, avait aussi réuni dans un petit opuscule les faits les plus saillants de sa pratique. Mais Benivieni est le premier rentré dans cette voie parmi les modernes; et, ce qui est bien remarquable pour un premier essai, le mérite de l'idée est dépassé peut-être par le mérite de l'exécution. Pas de longueurs; les explications, quand il en donne, ont tout au plus deux ou trois lignes; on lit même à la fin d'une de ses autopsies cette phrase remarquable : *Ayant jugé que c'était là la cause de la mort, nous avons cru vain et inutile d'entrer dans d'obscures discussions* (obs. 3). Point d'érudition inutile; tout au plus aime-t-il de temps en temps à donner le mot grec en lettres grecques. Il cite peu d'auteurs, et les anciens de préférence, Paul, Pline, Celse, et surtout Galien, *facile medicorum princeps*. Je n'y trouve qu'un seul nom d'un auteur arabe, et encore n'est-ce plus pour le glorifier. C'est à propos de l'éléphantiasis. « J'en demande pardon à Avicenne, dit-il, qui a défini l'éléphantiasis un gonflement des pieds; mais cette maladie affecte et les pieds et tout le corps; et c'est une espèce de lèpre qui n'a pas encore été observée parmi nous, mais que Paul a fort bien décrite (obs. 98). »

Vous voyez ici le premier témoignage de la révolution qui va s'opérer : les Arabes rejetés sur un plan inférieur, et les anciens prenant leur place. Ce n'est pas seulement par là que Benivieni se rattache à son époque ou plutôt à celle qui va suivre; cet observateur si distingué en partage les préjugés les plus vulgaires; il vous racontera sérieusement comment il

s'est convaincu qu'une femme, qu'il avait d'abord jugée hystérique, était en réalité sous l'obsession du malin esprit (obs. 8). Et tout de suite après vous lirez deux cas de guérisons obtenues évidemment par des miracles (obs. 8 et 9); et un peu plus loin, un autre cas concernant une diarrhée arrêtée par une prière et un signe de croix. Il montre bien quelques velléités de doute, et ne paraît se résigner à croire que vaincu par l'évidence; toutefois il faut ajouter qu'il est un peu trop facile à convaincre, quand on le voit admettre sans réflexion l'efficacité de certains charmes murmurés sur une plaie, pour extraire une pointe de flèche implantée dans l'omoplate qui avait résisté aux efforts d'un grand nombre de chirurgiens (obs. 26).

Mais un éloge qui lui revient sans réserve, qu'il ne partage avec personne, et qui ne lui avait pas été rendu jusqu'à ce jour, tant les historiens de la chirurgie ont superficiellement fouillé dans ces sources précieuses, c'est qu'il est le premier qui se soit fait une habitude, un besoin, et qui ait donné à ses successeurs l'utile exemple de chercher sur le cadavre, suivant le titre de son livre, *les causes cachées* des maladies. Vous rapportez les commencements de l'anatomie pathologique à Vesale, Eustachi, Schenckius, Donatus, etc.; bien long-temps avant eux Benivieni ouvrait les cadavres, non par hasard, mais à dessein, mais avec persévérance. J'ai déjà cité deux cas de coxalgie constatés par la dissection; ajoutez deux cas de calculs de la vésicule biliaire, un abcès du mésentère, un rétrécissement de l'intestin, deux cas de polype du cœur, un squirrhe du pilore, une obstruction des veines mésentériques, deux cas de rupture de l'intestin, etc. Benivieni ne se bornait pas à ouvrir ses propres malades; il recherchait les occasions d'autopsie avec la même ardeur que pourrait y mettre un anatomiste de nos jours. Il raconte un cas extrêmement curieux d'un homme de cinquante ans qui, par suite d'une maladie antérieure, avait eu une suppression complète des selles, et avait ainsi vécu long-temps, rendant les aliments par la bouche, peu d'heures après les avoir mangés. M. Prosper Denis a rapporté un fait analogue; la science en possède deux ou trois autres; et jusqu'à présent l'on n'est pas encore parvenu à compléter par l'autopsie une seule de ces observations. Benivieni insista vainement près des parents de son mort, lesquels, *je ne sais par quelle superstition*, dit-il, ne voulurent point se prêter à ses désirs. Enfin il explorait jusqu'aux cadavres des pendus, sans espoir de rattacher les lésions anatomiques à des symptômes qu'il n'avait pu observer, mais pensant toujours y trouver quelque chose, et faisant alors tourner ses recherches au profit de l'anatomie descriptive et de la physiologie.

C'est ainsi que sur le cadavre d'un insigne voleur il trouva la veine splénique double, et la partie postérieure de la tête, où il plaçait *le siége de la mémoire*, si peu étendue, qu'elle contenait à peine une fort mince portion du cerveau (obs. 99).

Cette notice est peut-être un peu longue; je n'ai pu véritablement résister au désir de faire un peu mieux connaître un des hommes qui ont le plus illustré l'art, et auquel, à mon avis, on n'avait pas rendu une assez complète justice. Seul jusqu'à présent dans l'art moderne, son livre ne doit rien à personne; il est complétement original. Si l'auteur n'a point pris place parmi les grands dogmatistes, il a droit, dans l'ordre des dates, au premier rang parmi les observateurs. Il ferme glorieusement le XVe siècle pour l'Italie, laissant loin en arrière ses pâles prédécesseurs, et jetant un tel éclat, que l'Italie même ne fournira rien de long-temps qui soit capable de l'effacer.

§ XVI. — De l'état de la chirurgie en France au XVe siècle. — Chirurgie Parisienne. Histoire de la confrérie de Saint-Côme et des barbiers de Paris.

Le lecteur qui nous a suivis jusqu'ici dans nos appréciations historiques, aura probablement été tenté de nous accuser d'injustice ou d'erreur, en voyant dans notre œuvre la chirurgie française s'arrêter à ce triste Balescon, et même retrograder d'un siècle tout entier dans la capitale, où nous avons nommé le dernier Henri de Mondeville. Il est temps enfin de rechercher, à partir de cette époque reculée, quelles furent en France les destinées de notre art; histoire moins flatteuse pour la vanité nationale que les fabuleuses traditions qu'on avait mises à sa place, mais aussi intéressante, surtout par le jour nouveau qu'elle jette sur des faits jusqu'à présent défigurés. La chirurgie en France dans le XVe siècle se présente sous trois aspects bien différents, selon qu'on l'étudie dans la capitale, dans les villes de province, et enfin dans les villages et les campagnes; nous la suivrons et nous constaterons l'état des chirurgiens dans cette sorte de dégradation d'étage en étage, en commençant par l'étage supérieur.

Par une préoccupation singulière, il n'est pas peut-être un seul historien qui n'ait rattaché la chirurgie de Paris, et même toute la chirurgie française, à la confrérie des chirurgiens de Paris, connue plus tard sous le nom de collége de Saint-Côme. Il est donc essentiel de rechercher avec quelque soin l'origine et la constitution de cette corporation singulière; exemple unique dans toute la chrétienté d'une association de chi-

rurgiens portant la robe, faisant des leçons, donnant des grades; calque imparfait des grandes Facultés de médecine, espèce de Faculté laïque demeurée en dehors de l'Université et faisant pour s'y rattacher des efforts continus et inutiles; bien moins célèbre d'ailleurs par les services rendus à la science, que par les luttes séculaires qu'elle eut à soutenir à la fois et contre les barbiers et contre les médecins de Paris.

Si l'on en croit quelques traditions conservées dans le collége de Saint-Côme, son existence remonterait jusqu'à l'année 1033; et le collége étalait encore en 1576 un vieux tableau où étaient écrits les noms de tous les *docteurs*, *licenciés et bacheliers en chirurgie* décédés depuis cette époque reculée. Suivant une autre tradition adoptée surtout au commencement du XVII[e] siècle, elle remontait à 1226[1]. Un peu plus tard, Meurisse, chirurgien assez érudit de ce collége, disait avoir vu dans un manuscrit fort ancien que dès l'an 1210 les chirurgiens de Paris formaient une confrérie sous l'invocation de saint Côme et saint Damien; et toutefois, en s'appuyant toujours du même manuscrit, il attribuait à saint Louis la fondation de cette confrérie[2]. C'est qu'en effet les chirurgiens de Saint-Côme avait préféré à une antiquité plus reculée l'honneur qui leur revenait d'un si auguste fondateur; ils conservaient son portrait dans leur église; et en définitive, ceux du XVIII[e] siècle s'étaient arrêtés à cette opinion, que la confrérie formée en 1255 suivant les uns, en 1260 suivant les autres, avait été confirmée par saint Louis en 1268, deux ans avant sa mort[3]. Nous avons dit à l'article de Pitard quel rôle on lui faisait jouer dans la fondation du collége; enfin on ajoutait que saint Louis, entre autres marques de sa bienveillance, avait concédé aux chirurgiens le lieu où fut élevée leur maison, à condition qu'ils donneraient des consulta-

[1] Sur la couverture d'un manuscrit de Jérôme de La Noue, dont je parlerai plus bas, je trouve collée au revers une sorte d'affiche imprimée de la *Confrairie des bienheureux martyrs sainct Cosme et sainct Damian, fondée des l'an 1226 éz Eglises dediées à Dieu soubs les noms desdits martyrs à Paris, rue de la Harpe : et en l'esglise sainct Cosme de Luzarches.... Et se monstrent les precieux reliquaires desdits saincts martyrs tant à Paris qu'à Luzarches.* — La date de l'impression manque; mais il y est fait mention de Louis XIII, *à present regnant.* Ils avaient fait mettre également en lettres d'or sur la porte de leur collége l'inscription suivante que les médecins firent enlever en 1667.

Collegium regium MMDD chirurgorum Parisiis juratorum a sancto Ludovico anno Domini 1226 *instauratum*, etc., etc.; *modo sub auspiciis Christianissimi justi piique Ludovici XIII ob ejus natalis memoriam restauratum.*

Requete tres importante au roy pour les chirurgiens de Paris. 1748, p. 63.

[2] Quesnay, *Recherches sur l'origine de la chirurgie en France*, pages 40, 41 et 45.

[3] Peyrilne, *Histoire de la chirurgie*, tome II, page 761.

tions gratuites aux pauvres malades; et pour remplir ses vues, ils avaient fait construire les *charniers*, près l'église Saint-Côme, lieux consacrés à ces consultations.

Tels sont les récits que l'on trouve dans Devaux, Quesnay, Peyrilhe, tous membres du collége de chirurgie, et jaloux d'en rehausser la gloire. Malheureusement ce sont là autant d'assertions sans preuves, et dont plusieurs, ainsi que nous l'avons remarqué, pèchent même contre la vraisemblance. Les statuts du collége de chirurgie, qu'on fait remonter au temps de saint Louis, sont manifestement d'une époque plus récente; la table funéraire dressée par Devaux ne mérite aucune foi pour ces temps reculés. Il semble d'après une ordonnance exhumée par Leclerc du Brillet, et rapportée au temps de saint Louis, que la corporation des chirurgiens eut une origine plus modeste.

Li prevôt de Paris par le conseil de bonnes gens et de prud'hommes du métier, a élu six des meilleurs et des plus loyaux cyrurgiens de Paris, liquel ont juré sur saints devant le prévôt que eux bien et loyaument encercheront ceux qu'ils croiront et arideront qu'ils ne soient dignes d'ouvrer, et n'en déporteront ne greveront ne por amour ne por haine, et ceux qui n'en seront dignes nous en baudront les noms. Les noms des six cyrurgiens examinans sont teil, mestre Henri Douperche, *mestre* Vincent *son fils*, *mestre* Robert de Convers, *mestre* Nicolas *son frere*, Pierre Deshalles, *et mestre* Pierre Joste [1].

On attribue cette pièce à Boileau, prévôt de Paris sous Louis IX, en 1254 ou 1258. Quesnay en repousse l'authenticité, parce que les noms des six chirurgiens qu'elle désigne ne se trouvent point dans le catalogue placé en tête des statuts du collége. L'objection a peu de valeur, même quand les statuts auraient l'authenticité nécessaire, attendu que dans ce catalogue à la suite du nom de Pitard se trouvent ces mots avec lesquels tout accommodement devient facile, *cæterique complures ejus contemporanei*. Mais nous aurons occasion tout-à-l'heure de dire à quelle époque réelle se rattachent et les statuts et les signatures qui les accompagnent.

D'où sortaient cependant ces chirurgiens? Étaient-ce déjà des élèves formés par l'Université de Paris, qui avait des maîtres et des écoliers dès l'an 1200, et qui avait reçu la confirmation papale en 1215? ou bien étaient-ils les descendants des anciens médecins laïques pour qui avaient été faites les lois des Visigoths? Formaient-ils déjà dans ces premiers temps, et

[1] Quesnay, ouvrage cité, page 47. — Je suis l'orthographe donnée par Quesnay; mais en ajoutant qu'elle est horriblement défigurée, et n'appartient à aucune époque de notre langue.

même à partir de 1210, une confrérie sous l'invocation de saint Côme et de saint Damien ? Questions difficiles à résoudre ; il paraît seulement fort probable que la corporation des chirurgiens de Paris, existant depuis fort longtemps sans lois ni règles, fut enfin soumise à une première organisation par le prévôt de la cité. Il n'est nullement question, comme on voit, ni d'école ni de grades universitaires ; le prévôt cherche uniquement à savoir quels sont dans Paris les individus exerçant la chirurgie qui sont vraiment du métier, tout comme s'il s'agissait d'un corps de métier ordinaire.

On peut présumer que les chirurgiens, ainsi reconnus par l'autorité, sentirent dès lors le besoin de se réunir et de régler l'intérieur de la corporation. Un article des statuts indique même qu'ils furent dressés par Pitard en 1268, et jurés devant l'official de Paris, c'est-à-dire devant l'autorité religieuse ; mais la première copie de ces statuts ne fut mise au jour, comme nous le verrons, qu'en 1379, et ne saurait donc témoigner sans réplique pour une époque aussi antérieure. Du reste cette copie de 1379 ne donne elle-même encore à la communauté que le titre de confrérie ; et, chose remarquable, il n'y est fait aucune mention du roi saint Louis. A la vérité, au dire de Quesnay, J. de La Noue, au commencement du XVIIe siècle, aurait eu entre les mains une charte de ce roi, laquelle ordonnait à Pitard d'assembler les autres maîtres ou la plus grande partie d'entre eux pour examiner ceux qui voudraient exercer la chirurgie [1]. Malheureusement cette charte ne s'est jamais retrouvée ; la table d'un des registres de Saint-Côme l'indiquait expressément, dit-on ; mais le feuillet où elle devait être se trouvait enlevé.

Plusieurs doutes s'élèvent d'ailleurs contre son existence. D'abord au XVIIe siècle, les chirurgiens ne faisaient remonter leur institution qu'à l'an 1278, et quand on leur eut appris que saint Louis était mort en 1270, ils corrigèrent cette première date pour lui substituer celles de 1260 et 1268 [2]. Une autre difficulté naît de l'âge de Pitard lui-même, ainsi que nous l'avons exposé ; enfin jamais cette prétendue charte n'a été exhibée par le collége de Saint-Côme ; et J. de La Noue lui-même, dans un manuscrit où il a soigneusement consigné tous les titres de sa communauté, ne dit pas un mot qui puisse en faire soupçonner l'existence.

Il demeure donc extrêmement probable qu'il ne s'agit ici que de la charte de Philippe-le-Bel dont il sera question tout-à-l'heure, et la

[1] Quesnay, ouvrage cité, page 48.

[2] Voyez les *Recherches* de Pasquier, page 863 ; la préface de l'*Index funereus*, de Devaux, qui admet encore la date de 1278, mais prétend que le collége avait été établi auparavant ; et enfin les statuts publiés par Quesnay avec les dates de 1260 et 1268.

deuxième pièce qui témoigne authentiquement de l'organisation des chirurgiens de Paris ne remonte pas au-delà du XIVe siècle.

La chirurgie, en dépit de l'ordonnance du prévôt Boileau, était exercée dans cette ville par une foule d'individus sans titres. Il y avait d'abord toute la corporation des barbiers, qui à Paris comme partout ailleurs s'était emparée de la petite chirurgie, et augmentait tous les jours ses empiétements. Les chirurgiens voulurent étouffer cette rivalité alarmante et soumettre les barbiers à leur autorité ; et en 1301 le prévôt de Paris rendit en leur faveur l'ordonnance suivante.

« *L'an* 1301, *le lundi aprez la mi-aoust, furent semons tuit li barbiers qui s'entremeetent de cyrurgie dont les noms sont ci-dessoubz escripts, et leur fust deffendu sus peine de corps et d'avoir, que cil qui se dient cyrurgien barbier que ils ne ouvreient de l'art de cyrurgie, devant ce qu'ils soient examinez des mestres de cyrurgie, sçavoir-mon se ils sont souffisants* audict mestier *faire;*

» Item. *Que nul barbier se ce n'est en aucun besoing destancher le blecié, ne se pourra entremeetre* dudict mestier, *et sitost qu'il l'aura estanché ou affaitié, il le fera sçavoir à justice, c'est à sçavoir au prevost de Paris ou à son lieutenant, sus la peine dessus dicte* [1]. »

On remarque dans cet édit que la pratique de la chirurgie est appelée un *métier*, et que c'est encore le prévôt de Paris qui en fixe les limites. Du reste, l'unique effet de cette ordonnance fut d'empêcher les barbiers d'accoler à leur nom celui de chirurgiens ; mais en renonçant à ce titre, ils conservèrent à l'égard de leurs rivaux une complète indépendance ; et dans les ordonnances royales qui fixent enfin la position de ces derniers, il n'est pas dit un mot de la barberie.

C'était précisément peu d'années après que Lanfranc avait fondé dans la Faculté de Paris un haut enseignement chirurgical. Il y eut alors, comme nous l'avons vu, quelques chirurgiens clercs et lettrés, jouissant de tous les priviléges universitaires ; mais cette innovation dura peu, et Henri de Mondeville est à peu près le seul dont on ait gardé le souvenir. Au-dessous d'eux venaient les chirurgiens non lettrés, mais suivant les cours, et reconnaissant la supériorité de la Faculté [2]. C'étaient là très probablement les membres de la confrérie de Saint-Côme, qu'une ordon-

[1] Ce texte est rapporté par Pasquier et par Quesnay ; j'ai suivi l'orthographe de ce dernier, toute vicieuse qu'elle est, parce que au moins il a conservé quelques mots de l'époque. Il donne en même temps les noms de vingt-neuf barbiers compris dans la semonce ; Pasquier n'en compte que vingt-six.

[2] Henri de Mondeville nous fournit des renseignements curieux à cet égard ; comme

nance royale allait mettre sous la juridiction de Pitard. Enfin, fort au-dessous encore, la chirurgie était pratiquée par une foule de charlatans sans aveu, adoptant ce métier comme un autre, en vue seulement de faire des dupes. Ce fut contre eux que Philippe-le-Bel dirigea enfin la première ordonnance royale bien authentique qui établit les droits des maîtres chirurgiens de Paris; elle est datée de novembre 1311.

« Ayant appris, dit le roi, que nombre de gens de nations étrangères et de divers états, meurtriers, larrons, faux-monnoyeurs, espions, voleurs, abuseurs, *arquemistes* et usuriers, se mêlent de pratiquer la chirurgie dans notre ville et vicomté de Paris, comme s'ils avaient subi un examen suffisant et avaient prêté le serment; mettent des bannières à leurs fenêtres comme les vrais chirurgiens, pansent et visitent les blessés à diverses reprises dans les églises et lieux privilégiés, soit afin d'en extorquer de l'argent, soit pour servir de prétexte à leurs mauvais desseins...

» Nous ordonnons par le présent édit que, dans la ville et vicomté

les exemplaires de son livre sont rares, on me pardonnera d'extraire textuellement le passage qui suit de la traduction française :

« A tout ceux qui sentendent speciaument li lettre qui veulent aprendre cyrurgie soient lies et esioissans de ce : especiaument ceux qui ont conneu les principes de medecine et qui entendent les paroles de lart : car pour eulx est ordenee ceste œuure. Toute voies ie ne met pas hors du tout en tout ceux qui ne sont pas letres de ceste œuure. A sauoir dont ceste œuure profitera a ceux qui ne sont pas letres ou non. Je di qu'il est aucuns diceux aussi comme Idiotes simples et ignoraus et sont merueilleusement orgueilleus et despiteux en euer disans que il ont lœuure de cyrurgie malgre les clers cyrurgiens de lor parens et de leur predecesseurs et de si lonc temps quil nen est memoire. Et dient quil ont don en eux aussi comme de heritage et de nature. et les croient les lais de ce quil dient.... et loins dou les nobles et les princes les croient. et peulx tot le peuple dont il auient mout de gries et maladies pitteuses ci aucunefois mort. Pour laquelle chose a tieux orgueillous qui ne sont pas letres et se dient cyrurgiens nostre deuant dite doctrine ne soit de riens aidant : ne a leur paciens ne a ceux qui les croient. tout aussi comme Dieu ne secourt pas ceux qui lont en desdaing. Or sont autres cyrurgiens qui ne sont pas letres qui ne sont pas rebelles et sont plus familiers et se duellent outre maniere que il nont conneu la science des letres en lart de cyrurgie et recognoissent bien que tel petit de science quil peuuent auoir acquis quil lont eue *des mires et cyrurgiens letres*. A ceux nostre doctrine soit otroiee et soit profitable a lor salut.... Car il leur est offert ce quil porront auoir briefuement par grace en charite et en repos. Cest assauoir quanque nous qui or sommes et nos predecesseurs auons aquis de cyrurgie en alant et en decourant en chaseun lieu par terres perilleuses et en fait darmes et par estudes renomees o grant grief et o lont trauail de nos cors et o grans despens o grans souffroites et o tres grans perilz de nos persones. »

Au lieu des mots soulignés, le texte latin dit plus nettement *à cyrurgicis litteratis et medicis*, *des chirurgiens lettrés et médecins*. (Manuscrits latins de la Bibliothéque royale, n° 7139.)

de Paris, aucun chirurgien *ou chirurgienne* n'exercent en aucune façon la chirurgie, s'ils n'ont été au préalable diligemment examinés et approuvés par les maîtres chirurgiens jurés demeurant à Paris, appelés par notre amé Jean Pitardi notre chirurgien, juré de notre Châtelet à Paris, ou ses successeurs, lesquels seront tenus d'appeler pour cet effet les autres chirurgiens dessusdits autant de fois que besoin sera ; ladite approbation étant donnée à la pluralité des voix des maîtres chirurgiens, celle du président comptée avec les autres, celui-ci délivrera une *licence* d'opérer en chirurgie, la concession de laquelle licence nous lui attribuons en raison de l'office qu'il tient de nous, et à ses successeurs dans cet office, à l'exclusion de tout autre. Et les sujets ainsi examinés et approuvés, avant d'entrer en exercice, seront tenus de prêter serment devant notre prévôt de Paris de fidèlement exercer leur profession [1]. »

Voilà donc la plus ancienne charte royale qui ait été conservée en faveur des chirurgiens jurés de Paris, et il semble au premier abord qu'elle s'occupe d'une chose toute nouvelle et qui n'aurait pas été réglée antérieurement, au moins par l'autorité souveraine. Mais les avocats du collége de Saint-Côme ne se sont point tenus pour vaincus; ils ont fait remarquer qu'en avril 1352, le roi Jean rendit un édit tout semblable, et évidemment copié sur celui de Philippe-le-Bel, sans faire la moindre mention de ce dernier. Philippe-le-Bel aurait donc pu copier de même un édit antérieur de saint Louis, et l'existence de ce premier édit serait même démontrée par un arrêt du parlement du 25 février 1355. Il convient d'examiner cette dernière difficulté. Voici à quelle occasion il fut rendu.

Il y avait à cette époque deux chirurgiens jurés au Châtelet au lieu d'un, et ces deux chirurgiens, nommés Pierre Fromond et Robert de Langres, ayant obtenu du roi Jean en leur faveur l'édit de 1352, imaginèrent de s'approprier le droit d'examen, à l'exclusion des autres chirurgiens. Ceux-ci réclamèrent; un accord eut lieu entre les parties, et un arrêt du parlement s'appuyant d'une part sur cet accord et de l'autre *sur plusieurs priviléges royaux de saint Loys et de plusieurs roys qui depuis*

[1] Quesnay, ouvrage cité, page 437. On voit par le préambule de cet édit que les chirurgiens n'avaient point ménagé leurs concurrents, et qu'ils avaient surtout fait valoir cette considération qu'ils pansaient les malfaiteurs dans les églises et les lieux d'asiles, sans en avertir le prévôt. Aussi l'édit met au rang des devoirs des chirurgiens jurés de ne faire qu'une seule visite ou un seul pansement dans les cas de ce genre, et de rendre compte aussitôt des blessures de cette sorte au prévôt de Paris ou à son lieutenant, ou aux auditeurs du Châtelet. Cette circonstance n'a pas essentiellement rapport à l'histoire de la confrérie de Saint-Côme ; mais elle y tient assez cependant pour que j'aie cru devoir la mentionner ici.

ont esté, décida que le prévôt des chirurgiens demeurerait adjoint aux chirurgiens jurés du Châtelet, et pour convoquer les autres maîtres *licentiez en ladite Faculté*, lors des examens et pour donner la licence.

Pasquier, qui rapporte l'arrêt, fait fort peu d'état du considérant qui s'appuie sur l'édit de saint Louis, et vu le silence gardé par les autres documents à cet égard, il n'hésite pas à l'*imputer à la liberté d'une plume dont assez souvent on abuse en plein tribunal* (p. 863). Pasquier, avocat et conseiller à la cour des comptes, était plus compétent que nous pour traiter le parlement avec cette irrévérence; mais cet accord singulier entre les parties pour arriver à un résultat si contraire aux droits positifs des uns et si favorable aux autres, donne véritablement matière à de graves réflexions. C'est la première fois que nous entendons parler du prévôt des chirurgiens[1]; et il y avait pour tous un intérêt manifeste à relever dans son chef l'éclat et le pouvoir de la confrérie; on pouvait donc à bon droit présumer que ce débat fictif masquait une collusion réelle.

Quoi qu'il en soit, en 1364, on fit consacrer cette innovation par l'autorité royale, et Charles V, qui s'était fait affilier quelques années auparavant à la confrérie de Saint-Côme et de Saint-Damien, rendit en faveur de ses confrères un nouvel édit où, reproduisant mot pour mot ceux de Jean et de Philippe, il ajouta toutefois le prévôt des chirurgiens aux jurés du Châtelet. Le même roi, en 1370, accorda à tous les chirurgiens de Paris une exemption spéciale du guet et de la garde, à la condition de visiter et panser les pauvres qui ne pouvaient pas entrer dans les hôpitaux; et sous ce pieux prétexte, ils surent glisser dans l'ordonnance, pour s'en faire un titre par la suite, les titres réservés jusqu'alors aux Facultés universitaires, de *licenciés* et *bacheliers*, deux grades nouveaux au-dessus desquels se trouvaient placés, sur la même ligne que les plus anciens docteurs, les *maîtres jurés en chirurgie*[2].

Récapitulez les points principaux de cette histoire, et voyez par quelle marche lente et continue cette petite communauté de Saint-Côme s'éloigne de sa modeste origine et tend à accroître ses priviléges et son importance.

[1] Dans leur *Requête très importante au roy*, etc., Paris, 1748, les chirurgiens alléguaient qu'ils avaient perdu beaucoup de titres, entre autres *une petite lettre fort authentique* de l'an 1321, concernant l'élection du prévôt, qui existait encore dans leurs archives en 1574; une charte de Charles-le-Bel, datée de 1326, qui existait encore en 1560; d'autres chartes de 1326 et 1330, etc. Mais que signifiaient, dans la bouche de gens qui ne reculaient pas devant des faux en écriture publique, ces allégations sans preuve touchant l'existence de pièces qui, de leur propre aveu, étaient perdues depuis près de deux siècles?

[2] Voyez Quesnay, *ouvrage cité*; *pièces justificatives*, pages 441 à 452.

D'abord c'est un simple arrêté du prévôt de Paris, qui commet les six chirurgiens principaux de la ville à l'examen de ceux qui voudront pratiquer. Plus tard, ils s'organisent en confrérie, et font viser leurs statuts par l'official de Paris. Plus tard, voulant s'assurer à tout jamais le droit d'examen et de réception, ils tentent d'abord de l'obtenir du prévôt de Paris, puis du roi ; mais ce n'est pas encore à la corporation qu'il est décerné, et ce sont les chirurgiens du Châtelet, officiers royaux, qui convoquent les maîtres. Il faut faire entrer le prévôt en partage de ce pouvoir ; on simule un procès au Parlement, on obtient l'arrêt qu'on désire, et en même temps quelque chose de plus. En ce temps où l'antiquité est la plus sûre sanction des priviléges, on recule la fondation de la confrérie, on lui fait attribuer libéralement le nom de Faculté, et on lui donne pour fondateur le plus révéré des rois de France. Voilà le nom obtenu, il faut se rapprocher des véritables facultés par la distinction des grades ; on insinue cette distinction dans une ordonnance royale dictée pour un tout autre dessein.

Mais quel était le but et l'intérêt de ces empiétements successifs, de ces persévérantes tentatives? on peut jusqu'à un certain point le découvrir.

Depuis 1254 jusqu'en 1311, les chirurgiens de Paris n'avaient obtenu le droit d'examen que sur les praticiens d'un ordre inférieur ; pour eux-mêmes ils étaient reçus très probablement par la Faculté. L'édit de 1311 leur avait acquis une sorte d'indépendance ; ils pouvaient se perpétuer par eux-mêmes ; ils avaient droit de nommer leurs confrères et leurs égaux. Mais la Faculté, seule en possession de faire des cours publics, les retenait par là même dans ses liens ; ils étaient ses écoliers, et en cette qualité ils étaient obligés par un serment envers elle [1]. Ce serment, indiqué dans un statut du XIIIe siècle, et par lequel les chirurgiens juraient de se borner uniquement aux opérations manuelles, ne concernait pas sans doute les médecins chirurgiens de l'ordre des clercs, tels que Lanfranc, Pitard et Mondeville, qui avaient été admis à professer dans les Facultés ; mais

[1] En 1271 ou 1281, sous le décanat de Jean de Charolles, les maîtres de la Faculté avaient fait un statut contre ceux qui exerçaient sans titre la médecine à Paris. On y défend d'abord à tout juif ou juive d'exercer la médecine ou la chirurgie sur les chrétiens ; on enjoint à tout chirurgien ou chirurgienne de ne point franchir les limites de son art, *per juramenta sua*, et de s'en tenir aux œuvres de la main ; ils ne doivent donc administrer ni conseiller aucune préparation, aucun médicament interne autrement que de l'avis d'un maître en médecine ; et ceci leur est encore enjoint *per juramenta sua*. — Voyez Chomel, *ouvrage cité*, page 128. D'après le même auteur, page 140, la Faculté fit confirmer et renouveler en tant que besoin était ces statuts et priviléges, en 1352, 1353 et 1390, par le roi Jean et le roi Charles VI.

dès les premiers temps du XIVe siècle, la Faculté de Paris, revenant à son intolérance primitive à l'égard de la chirurgie, ou bien encore, irritée peut-être de voir la corporation des chirurgiens se constituer en dehors d'elle, avait voulu établir une barrière absolue entre les deux professions; dans ses statuts recueillis et corrigés en 1350 sous le décanat d'Adam de Francheville, elle avait inséré une disposition en vertu de laquelle les bacheliers admis à faire leurs cours devaient jurer qu'ils n'exerçaient point la chirurgie manuelle; et en même temps elle avait renouvelé l'ancien statut qui défendait aux chirurgiens de dépasser les bornes de leur métier; les confondant d'ailleurs, comme par le passé, avec les chirurgiennes, les apothicaires et les apothicairesses, et les herbiers ou herbières, tous compris dans la même disposition [1].

On comprend combien ce mépris devait irriter une corporation déjà fière de son importance, et quelles haines sourdes durent s'entretenir entre les deux sociétés, et se manifester d'abord par des trames cachées avant d'éclater enfin au-dehors. Ainsi, les nouveaux statuts de la Faculté avaient été établis en 1350; dès 1352 les chirurgiens font renouveler leur charte. La Faculté à son tour fait confirmer ses priviléges la même année et l'année suivante; et forte de son antiquité, assurée d'ailleurs du concours de l'Université dont elle faisait partie, elle aurait facilement écrasé la petite confrérie de Saint-Côme dans une lutte ouverte; celle-ci fut donc obligée d'attendre tout du temps, et de chercher à tourner l'obstacle qu'elle ne pouvait aborder de front. Il lui fallait à elle se créer une antiquité vénérable, et elle se rattacha à saint Louis; il lui fallait se rapprocher de l'Université pour rendre celle-ci, sinon favorable, du moins neutre dans les discussions à venir, et vous avez vu comment on glissait peu à peu le titre de Faculté et la désignation de divers grades universitaires dans des titres qui devaient servir plus tard. Enfin, les médecins s'étant donné une organisation plus régulière et plus compacte par l'édification de leurs nouveaux statuts, les chirurgiens ne furent pas bien long-temps à leur laisser cet avantage; des statuts tout nouveaux, presque entièrement calqués sur ceux de la Faculté de médecine, furent arrêtés en 1379; et nous verrons plus tard comment, après qu'un espace de temps suffisant eût donné à ces empiétements successifs le caractère d'une possession d'état, la confrérie de Saint-Côme démasquant ses vues, chercha enfin directement à se faire admettre dans l'université de Paris.

[1] Chomel, *ouvrage cité*, pages 150 et 161.

Ce serait ici le lieu d'exposer quelle avait été jusqu'alors la constitution de la confrérie, le mode d'enseignement des élèves, les conditions de réception, et enfin les droits des maîtres reçus. La chose au premier abord paraît assez facile; Quesnay a publié en 1744, d'après une copie collationnée à l'original en 1614, les statuts complets du collége de chirurgie, en français et en latin, compris dans 83 articles; et il donne les 21 premiers articles comme étant ceux qui avaient été rédigés et autorisés en justice du temps de Jean Pitard [1]. Mais il est essentiel de savoir que la Faculté de médecine s'inscrivit en faux contre cette dernière assertion; elle prouva que ces 83 articles n'étaient autres que ceux qui avaient été rédigés en 1575, et dont nous aurons à nous occuper plus tard; et elle représenta des copies des véritables statuts anciens, du moins tels qu'ils avaient été collationnés et certifiés en 1603 par Jérôme de La Noue et Louis Hubert, le premier ancien prévôt du collége de Saint-Côme, et tous deux chirurgiens-jurés au Châtelet.

J'ai retrouvé dans la bibliothèque de la Faculté de médecine ce fameux manuscrit de Jérôme de La Noue avec les copies des anciens statuts. La première copie est en français et comprend 37 articles; la deuxième en latin et en 38 articles; et déjà chaque copie, différant par l'arrangement des matières, contient en outre des articles que l'autre ne présente pas; mais de plus, comme pour rendre l'embarras tout-à-fait inextricable, on trouve dans Pasquier, qui cite les statuts latins, qu'ils contenaient 31 articles.

Toutefois, un examen attentif fait évanouir cette dernière difficulté. Les articles cités par Pasquier sont évidemment pris sur la copie latine; et comme il ne veut parler que des statuts les plus anciens, il est égalment d'accord avec cette copie, qui arrête à l'art. 31 les statuts de Pitard révisés en 1379 [2].

Mais comment concilier maintenant la rédaction française et la rédaction latine, différentes l'une de l'autre, et cependant toutes deux certifiées authentiques? Je remarque d'abord que toutes deux contiennent des statuts admis en 1379, d'autres en 1396, puis en 1424, puis en 1471; et là s'arrête la copie française, tandis que la rédaction latine contient trois articles ajoutés en 1577. Il y a donc présomption d'une plus haute ancienneté pour la rédaction française; ajoutez qu'elle est plus complète, et enfin qu'elle est mieux ordonnée. Dans les statuts latins, les

[1] Voyez à la fin des statuts latins dans l'ouvrage de Quesnay, p. 442, et la note de la p. 395.

[2] Pasquier, ouvrage cité, p. 863.

approbations données en 1379 se trouvent à l'article 31, celles de 1396 à l'article 35, celles de 1424 à l'article 15, et celles de 1471 à l'article 19, ce qui fait une confusion effroyable. Il me paraît évident que les statuts latins, tels que de La Noue nous les a transmis, ne sont qu'une refonte des anciens statuts, faite en 1577 pour rallier les membres du collége qui n'avaient pas voulu signer les modernes statuts de 1575 [1]. Les statuts français semblent donc être seuls authentiques; et ils sont d'une haute importance dans l'histoire de la confrérie de Saint-Côme, en montrant par ordre de date et d'une manière certaine les additions faites à ses premiers règlements. Les règlements primitifs qui régirent la confrérie pendant tout le XIVe siècle ne comprennent que les 24 premiers articles [2]; encore dans ce nombre en est-il qui ont évidemment été ajoutés ou modifiés dans la révision de 1379, principalement ceux qui parlent des bacheliers, des licenciés et des maîtres, distinction qui ne paraît nettement établie que dans la charte de 1370.

A cette époque du moins, la confrérie, car il ne s'agit encore ni d'école ni de collége, se composait du prévôt, des maîtres, des licenciés, des bacheliers. Il faut expliquer ici la différence qu'il y avait entre ces divers grades, et comment on y parvenait.

Le jeune homme qui voulait étudier la chirurgie entrait d'abord chez un maître en qualité d'apprenti; ce droit d'avoir des apprentis, ou *droit*

[1] Nous aurons occasion de revenir sur ces dissensions, où A. Paré joua un rôle. — On peut remarquer que je ne parle point de la traduction française des statuts insérée dans le livre de Quesnay; elle est manifestement postérieure à la rédaction latine de 1575, et n'a aucune valeur dans la question.

[2] Ils se réduisent même en réalité à 21; en effet, le premier n'est en quelque sorte qu'un préambule par lequel il est dit que ces statuts ont été jurés devant l'official de Paris; et il a été joint en effet au préambule dans la traduction latine; le 23e indique seulement que ces ordonnancees ont été faites par feu Jehan Pitard en 1268, et jurées devant l'official; le 24e mérite d'être reproduit en entier:

« Lesquelles ordonnances dessusdites les chirurgiens a present demourans à Paris, cest assauoir *M. Henry de Moran* a present jure du roy nostre sire : *et M. Geoffroy du Cosnil, Maistre Jehan de Vimeres, M. Jehan Drouart, maistre Symon bourgeois, maistre Oudart de Triquetot, maistre Jehan de Troyes, et maistre Jehan le Grant*, tous ensemble, et chacun pour soy, iurerent et ordonnerent à tenir fermement ces presens statuts et ordonnances dessusdites : et fust ce confirme par lesdits chirurgiens l'an 1379. »

Cet article est réuni au précédent dans la copie latine; la traduction d'ailleurs est exacte, si ce n'est qu'elle donne la date de 1260, peut-être par l'omission d'un mot.

On remarquera peut-être que ces 21 articles correspondent, quant au nombre, à ceux que Quesnay regardait comme étant de Pitard; mais c'est presque la seule ressemblance qu'il y ait entre eux.

de juridiction, n'appartenait qu'aux maîtres qui avaient quatre ans de réception. Quand l'apprenti passait bachelier, il devait au préalable jurer d'observer les statuts, et il payait un franc pour son entrée dans la confrérie [1]. Le grade de licencié coûtait beaucoup plus cher; d'abord le candidat devait donner au clerc, espèce de commis de la communauté, deux francs en argent, ou sa robe, au cas cependant où elle représentait au moins cette valeur. Puis avant d'être présenté au prévôt pour prêter serment, ce qui lui donnait la *licence* de pratiquer, il fallait payer douze écus d'or; et enfin, avant de recevoir le bonnet magistral, cérémonie qui se faisait au chapitre de l'Hôtel-Dieu, le récipiendiaire devait donner à chacun des maîtres un bon bonnet double teint en écarlate, ou une somme de 15 sous pour en tenir lieu; plus, des gants doubles violets avec bordures et houppes de soie; des gants également à chacun des bacheliers; et enfin, au sortir de l'Hôtel-Dieu, il était tenu de donner un dîner solennel. C'était une sorte d'emprunt fait aux statuts des Facultés de l'université de Paris, dont la confrérie avait à cœur de se rapprocher.

Nous ne voyons pas dans tout cela ce qui distinguait le licencié du maître; mais nous l'apprenons par les statuts fort amplifiés de 1575. C'était précisément le droit de juridiction qui faisait toute la différence; ainsi les maîtres qui comptaient moins de quatre ans de réception portaient plus spécialement le titre de licenciés; au bout de ces quatre ans ils acquéraient le droit de juridiction et le titre de maîtres [2]. Ils avaient d'ailleurs les mêmes droits; et dans plusieurs articles on ne distingue que les maîtres et les bacheliers. Mais dans d'autres la distinction existe, en même temps que l'égalité; ainsi lorsqu'un bachelier offensait un maître, il devait payer 20 sous d'amende et un cierge, et demander merci à l'offensé devant toute la confrérie; en cas de refus, on pouvait lui *dénier le degré de la licence;* tandis que pour les offenses d'un licencié envers un licencié ou un maître, comme pour celles d'un maître envers un autre maître ou un licencié, la peine était égale et se réduisait à une amende.

Il n'y a rien d'indiqué pour les études, rien pour la manière de passer les examens. Seulement, ce qui est d'accord avec les chartes que nous connaissons, dans les examens, les chirurgiens-jurés du Châtelet étaient assis au-dessus du prévôt, le prévôt au-dessus des maîtres; et l'examen

[1] Art. xi. Cet article manque absolument dans les statuts latins.

[2] Dès l'an 1270, la Faculté était déjà divisée en maîtres du grand et du petit banc, *de alto et basso* (voyez Chomel, p. 113); ou en premier et second ordre. Le premier ordre comprenait les *anciens*, c'est-à-dire ceux qui avaient plus de dix ans de réception; le second était dit aussi l'*ordre des jeunes*. Sabatier, *ouvrage cité*, p. 19.

commençant toujours, selon les rits universitaires, par les inférieurs, les maîtres interrogeaient d'abord, puis le prévôt, et les jurés en dernier lieu. Le prévôt, hors de ces examens, n'avait d'autre droit que d'être invité à toutes les collations annuelles faites à Paris par les maîtres, et encore, ce qui réduisait le droit à bien peu de chose, si cela convenait aux maîtres qui faisaient la collation.

Comme on le voit, la petite république n'avait pas voulu trop exhausser l'orgueil de son chef; elle n'avait rien négligé au contraire pour maintenir entre ses membres l'égalité et la confraternité. — Un maître ne doit point enlever d'apprenti à un autre. — Tout maître doit porter honneur à son devancier. — Si quelque malade vient à remplacer l'un des membres de la confrérie par un autre, celui-ci est tenu de veiller à ce que son confrère soit bien et convenablement payé. — Si un maître tombe dans l'indigence, tous ses confrères doivent l'aider, chacun en proportion de ses moyens. — Quand l'un d'eux venait à mourir, toute la confrérie, maîtres et bacheliers, assistait aux obsèques et à la messe de *Requiem ;* le corps était porté par quatre des plus vieux maîtres et par quatre bacheliers, en laissant toutefois à la famille la liberté de le faire porter par d'autres; et de plus, tout maître mort devait avoir la croix et la bannière de la confrérie avec quatre cierges, moyennant toutefois une rétribution de 20 sous parisis.

Quant à leurs devoirs envers la confrérie, ils se réduisaient à assister à toutes les assemblées, sous peine d'amende; les bacheliers y étaient tenus également; et à garder le secret sur tout ce qui se passait dans ces assemblées.

Enfin le but de la confrérie elle-même nous est révélé dans un article unique : elle devait poursuivre tous ceux qui sans titre légal pratiquaient la chirurgie à Paris.

Est-il possible avec ces pauvres documents de dire comment l'instruction se propageait dans la confrérie ? D'abord et bien manifestement il n'y avait ni école, ni professeur, ni rien de semblable. Des apprentis entrent chez un maître pour un temps convenu, et suivent le maître dans sa pratique : voilà en quoi consistait la première éducation chirurgicale [1]. Une fois bacheliers, ils assistaient aux assemblées des maîtres et à tous les examens ; mais c'était bien peu de chose. Peut-être suivaient-ils alors l'Hôtel-Dieu ; en effet, à partir de 1327, une charte de Charles-le-Bel avait commis les

[1] L'article 29 des statuts français, qui a trait aux apprentis rebelles, établit assez clairement ce mode d'enseignement, en prescrivant *que nulz maistres ne les preignent, ne reçoiuent, ne laissent auec eulx aler, ne pratiquer, ne aprendre.*

chirurgiens du roi et du Châtelet pour visiter les malades de cet hôpital, aux appointements de 12 deniers parisis par jour [1]. Nous avons vu aussi que, dès 1370, pour obtenir l'exemption du guet, la confrérie avait offert de visiter et panser gratuitement les pauvres qui ne pouvaient pas entrer dans les hôpitaux ; et peut-être faut-il faire remonter à cette époque, bien que les statuts n'en disent rien, les consultations hebdomadaires qui se faisaient aux charniers de Saint-Côme, et où les bacheliers et les apprentis devaient se trouver. Quoi qu'il en soit, ils arrivaient à la licence, et la licence obtenue, ils avaient droit d'exercer dans la ville et la vicomté de Paris, et d'appendre à leurs fenêtres ces fameuses bannières représentant saint Côme et saint Damien, avec trois boîtes au-dessous. Portaient-ils dès lors la robe longue? La tradition le dit; je n'en ai pas trouvé de meilleur garant. N'oublions pas que, durant tout ce siècle, le lieu public de leurs réunions était encore l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, à part la cérémonie du bonnet du maître, qui se passait au chapitre de l'Hôtel-Dieu.

Telle était donc la constitution primitive de cette société fameuse ; et en méditant sérieusement ses statuts, il est difficile d'y voir autre chose qu'une sorte d'assurance mutuelle contre toute rivalité dans la pratique, avec les précautions les mieux prises pour défendre les abords de la licence, et par les dépenses exigées, et par le droit de réception concentré dans la confrérie elle-même. Laissons de côté désormais ces traditions intéressées sur le fantastique collége de Saint-Louis, et envisageons bien cette triste et misérable confrérie dans tout son égoïsme. Elle se composait de neuf membres en 1355 [2]; et c'étaient ces neuf membres qui prétendaient conserver le monopole de la pratique chirurgicale dans la ville et la vicomté de Paris, et qui voulaient empêcher les quarante barbiers alors existants de panser les plaies légères, les clous et les bosses. Mais pour bien comprendre la lutte obstinée dont nous aurons à rendre compte, il faut reprendre les choses d'un peu plus haut, et remonter à l'origine de cet autre corps non moins fameux, quoique si dédaigneusement laissé dans l'ombre, qui, durant plusieurs siècles, eut en quelque sorte le privilége de pratiquer la chirurgie par toute l'Europe, et qui devait fournir à la science ses plus illustres réformateurs.

[1] Voyez Quesnay, ouv. cité, p. 440.

[2] L'arrêt porte en titre : *Jean par la grace de Dieu, etc., savoir fesons que, entre maistres Pierre Fromond notre chirurgien, et Robert de Langres, chirurgien juré au Chatelet, d'une part, et maistre Jean de Troyes, prevost actuel des chirurgiens de Paris, Jean de Pantalie, notre chirurgien, Jean de Lens, Matthieu de Bezu, Pierre de Pise, Gilles Parvi, et Jacques Jambette, chirurgiens, d'autre part,* etc. — Quesnay, p. 444.

Les barbiers formaient dans l'origine une corporation en dehors de la chirurgie; et c'est seulement dans la première moitié du XIIIe siècle, si nous ajoutons foi au témoignage de Brunus, que les médecins chirurgiens leur mirent en main la lancette pour la saignée et les scarifications. Ce premier pas devait être suivi de bien d'autres; barbiers et chirurgiens se servaient d'ailleurs du même instrument, qui, sous le nom de *rasoir* ou *rasouer*, *rasorium*, avait à peu près la forme de nos bistouris droits [1]. Vous avez vu comme ils avaient étendu leur domaine à l'époque de Lanfranc; et les élèves des facultés arrivant à dédaigner de plus en plus comme indigne d'eux la pratique des opérations, la chirurgie ordinaire, à part les spécialités de la pierre, de la cataracte, et des hernies, tomba presque par toute l'Europe entre les mains des barbiers. Nous verrons plus tard que dans les provinces, les barbiers étaient presque seuls en possession de la pratique chirurgicale; et les barbiers de Paris auraient joui des mêmes droits que leurs confrères du reste du royaume, sans cette opposition insolite des chirurgiens de Saint-Côme. Mais ceux-ci, tout en se séparant de la Faculté, ayant conservé le titre de chirurgiens et la pratique de la chirurgie, retinrent les barbiers de Paris dans le rang secondaire où ils se trouvaient partout encore au commencement du XIVe siècle, tandis que plus tard la disparition des chirurgiens lettrés les faisait naturellement monter au premier rang.

Si la rivalité des chirurgiens de Saint-Côme fut si fatale aux barbiers de Paris, la rivalité de ceux-ci n'était pas moins incommode aux autres. Ils leur enlevaient toujours une portion de la clientèle; et ce qui était bien plus douloureux, ils jetaient sur la chirurgie même, par son mélange avec la barberie, un reflet défavorable, et qui ne pouvait que faire obstacle aux désirs des chirurgiens de s'agréger à l'Université. Les positions ainsi dessinées, il est aisé de prévoir quelle dut être la politique de toutes ces professions rivales : les barbiers tendaient sans cesse à se rapprocher des chirurgiens et à empiéter sur leur domaine; les chirurgiens cherchaient à la fois à détruire ou à soumettre les barbiers et à se rapprocher des médecins; et enfin les médecins, occupés d'abord seulement à repousser et à soumettre les chirurgiens, devaient être entraînés plus tard par la force des choses à se servir des barbiers comme auxiliaires.

D'abord les chirurgiens prétendirent avoir le droit d'examiner les barbiers, et ils firent confirmer ce droit par l'édit du prévôt de l'an 1301, déjà cité. Plus tard l'ordonnance royale de 1311 sembla leur donner gain de

[1] Voyez ma note sur les instruments tranchants en usage jusqu'à A. Paré, t. I, p. 389.

cause. Mais il faut bien se fixer une fois sur la valeur réelle de ces ordonnances; elles avaient force de loi seulement dans deux cas: lorsqu'elles ne trouvaient pas d'opposants, et tant qu'elles étaient récentes et non tombées encore en désuétude. Ainsi vous voyez presque à chaque règne renouveler dans les mêmes termes les ordonnances du règne précédent; ainsi vous voyez d'une année à l'autre des ordonnances du même roi favoriser des intérêts tout contraires, et stipuler des conditions tout opposées. Il est certain que les barbiers ne se soumirent jamais aux prétentions de la confrérie de Saint-Côme; à la vérité les chirurgiens eux-mêmes rapportent qu'ils avaient obtenu de 1320 à 1564 diverses sentences contre les barbiers [1]; mais ce qui suit fera voir qu'ils se vantaient un peu à la légère, et que si ces prétendues sentences avaient été déchirées de leurs registres, ils pouvaient bien l'avoir fait eux-mêmes pour détruire les monuments de leurs défaites.

Il y aurait lieu de s'étonner si, dans l'activité inquiète que déploya la confrérie à partir de 1352, elle avait oublié les barbiers. Une ordonnance de 1372 parle de *aucuns qui vouloient empescher les barbiers dans leur mestier* [2], et cela ne peut guère s'entendre que des chirurgiens. L'affaire avait eu lieu en 1362, et les barbiers eurent gain de cause. Ils obtinrent même peu après un avantage réel sur leurs adversaires: Charles V leur accorda en 1365 l'exemption du guet, dont les chirurgiens ne furent affranchis, comme il a été dit, qu'en 1370. Ceux-ci durent se trouver plus profondément blessés encore des termes de cette ordonnance, qui reconnaissaient dans les barbiers le droit de *s'entremettre de la chirurgie* [3].

Les chirurgiens gardèrent quelques années le silence. Mais se fiant peu à ce calme trompeur, et instruits par l'expérience du passé, les barbiers firent renouveler et confirmer par Charles V, en 1371, les statuts et priviléges de leur communauté dont les titres avaient été perdus; ces statuts sont fort courts, mais suffisants pour établir une complète indépendance.

L'article Ier porte : Que le premier barbier et valet de chambre du roi

[1] Voyez *Requête très importante pour le sieur Pichaut de la Martinière, etc.*, 1748. Th. Baron a recueilli les diverses pièces de cette époque dans deux gros volumes in-4° qui se trouvent à la Bibliothèque de la Faculté; cette requête est dans le tome II, n° 4.

[2] C'est l'ordonnance qui règle les fonctions chirurgicales des barbiers, et dont il sera question tout-à-l'heure.

[3] *Pour ce que il eschiet bien souuant*, dit le texte, *que lez aucuns d'iceulx exposans*, lezquelz presque touz s'entremectent du fait de Sururgie, *sont envoïez querre par nuit à grant besoing, en deffault dez Mires et Surgiens de ladicte ville, dont se iceulx exposans n'estoient trouuez en leurs maisons, plusieurs grans perilz et inconueniens s'en pourroient ensuir.*—Ordonn. des rois de France, t. III, p. 609.

est et doit estre garde dudit mestier comme autreffoiz, et qu'il peut instituer lieutenant, auquel l'on doit obeir comme à lui, en tout ce qui audit mestier apartient et apartiendra.

L'article II règle le mode de réception : *Que aucun barbier de quelconque condicion ne doit faire office de barbier en ladicte ville et banlieue, se il n'est essaïez par ledit mestre et les IIII jurez, en la maniere et selon ce qu'il a esté accoustumé ou temps passé et est encore de present.*

L'article VII prévoit une rébellion et donne une sanction aux précédens : *Se aucun barbier vouloit faire le contraire et ne vouloit obeïr audit mestre, son lieutenant et jurez, que le prevost de Paris, lui enfourmé de ce, leur doit bailler ses sergens en aides de droit pour soustenir leur exploit.*

Le reste des statuts nous importe beaucoup moins. Il y en a un cependant que nous avons déjà retrouvé dans les règlements des médecins universitaires et des chirurgiens, et qui défend à tout barbier d'enlever un *apprenti* ou *varlet* à un autre. Il y avait certaines fêtes de l'année où l'on ne devait faire aucune *œuvre de barberie, hors de saigner et pugnier.* Ce dernier mot a été traduit tantôt par *purger*, tantôt par *peigner* : peut-être dériverait-il aussi bien du latin *pungere*, *piquer* ou *scarifier.* Parmi ces fêtes, ils avaient inscrit celles de saint Côme et de saint Damien [1], patrons de la chirurgie. Ajoutons qu'ils formaient à la fois une corporation civile et une confrérie religieuse ; celle-ci se réunissait dans l'église du Saint-Sépulchre. Je n'ai pu découvrir sous quel céleste patronage elle s'était placée ; seulement on peut présumer à coup sûr que les chirurgiens n'auraient pas voulu partager avec eux les noms de saint Damien et de saint Côme. Il n'est pas non plus aisé de dire quelles étaient à cette époque les enseignes des barbiers de Paris : au XVII[e] siècle, je vois bien qu'ils pendaient des bassins devant leurs boutiques ; mais il semble que dans des temps plus reculés ils y ajoutaient des peignes, des ciseaux et des flûtes [2].

Revenons à leurs statuts. On avait oublié, peut-être à dessein, d'y fixer l'étendue de leur compétence chirurgicale, que sans doute ils se réservaient d'étendre autant que possible ; les chirurgiens en prirent occasion de nouveau de la leur disputer ; et enfin arriva la fameuse ordonnance du

[1] *Statuts pour la communauté des barbiers de Paris ; ordonnances des rois de France*, t. V, p. 440. — Le patronage de saint Côme et saint Damien était commun à presque tous les barbiers de France, comme il sera montré plus tard ; et il avait même été invoqué par plusieurs Facultés d'Allemagne, et par le collége des médecins de Vienne en Autriche. Voyez Peyrilhe, *Histoire de la chirurgie*, t. II, p. 761.

[2] Voyez Pasquier, p. 877 et 878 ; et Quesnay, p. 88, note *c*.

3 octobre 1372 qui sépara nettement les deux professions, régla les droits de la barberie, et condamna d'une manière si formelle et si énergique les prétentions des chirurgiens, que l'on pouvait douter qu'à l'avenir ceux-ci osassent jamais les renouveler. En voici le texte formel[1] :

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France,

» De la partie des barbiers demourans en nostre bonne ville et banlieuë de Paris, Nous a esté exposé en complaignant que jaçoit ce que eulx et leurs devanciers barbiers demourans en ycelle ville et banlieue, de la nature et à cause de leur office ou mestier de barberie, aïent accoustumé de curer et guerir toutes manieres de cloux, de boces et plaies ouvertes, en cas de peril et autrement, se les plaies ne sont mortelles, toutes les foiz que ilz en sont requiz ou appelez à ce, et de bailler pour ce aux paciens emplastres, onniemens et autres medecines convenables et necessaires ausdites plaies, cloux et boces, ainsi comme bon leur semble, et de ce ont les diz barbiers joy et usé paisiblement et sanz empeschement aucun, par tel et si long-temps qu'il n'est memoire du contraire: neantmoins les cirurgiens et mires jurez en nostre bonne ville de Paris, soubz umbre de certains privileges que ilz se disoient et dient avoir de noz predecesseurs roys de France, sur ce que aucun ne se peut ne doit mesler ou entremettre en aucune maniere des choses dessus dictes ou du fait de cirurgie fors que les diz jurez tant seulement, qui par la science et art dudit fait de cirurgie que ilz ont, pevent et doivent mieulx curer et guerir toutes manieres de plaies et de maladies, et oster tous perilz du corps humain, si comme ils dient. se sont nagaires efforciez de troubler et empescher lesdiz barbiers et chacun d'eulx en l'exercice des choses dessus dites, qui est ou grant prejudice et lesion desdiz barbiers et de leurs successeurs barbiers, et aussi contre raison et le bien publique de tous nos subgiez : attendu que plusieurs poures gens qui à la foiz ont plusieurs et diverses maladies accidentelles, desquelles l'on a par usaige et longue experience noctoire congnoissance de la cure d'icelles par herbe ou autrement, ne pourroient en tel cas, ainsi comme ilz font des barbiers, recouvrer desdiz mires jurez qui sont gens de grant estat et de grant sallaire, et ne le savoient de quoi satisfier : et pour ce, nous qui de tout nostre povoir voulons pourveoir au bien publique de noz subgez, et les relever de toutes oppressions, avons par l'advis et deliberation de nostre conseil fait veoir diligemment les privileges desdiz mires jurez et lesdites parties oyr en toutes bonnes raisons qu'ilz ont voulu dire et proposer sur ces choses l'une à l'encontre de

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. V, p. 530.

l'autre, pardevant les genz de notre grant conseil et des genz de nostre parlement : et avecques ce avons fait par plusieurs foiz assembler en nostre court de parlement et ailleurs le prevost des marchans de nostre dite ville de Paris, avec plusieurs autres personnes, jusques à tres grant nombre, pour enquerir et savoir plus meurement et à plain qui estoit le plus prouffitable à ordener à faire en ceste partie, pour l'utilité du bien commun et de noz subgez dessus diz. Savoir faisons à tous presens et avenir que Nous, par le rapport et advis de nostredit conseil et de tous ceulx qui pour ce ont esté appelez et assemblez, en aussi consideration et deliberation sur lesdites raisons desdites parties et sur lesdiz privileges, de notre certaine science et grace especiale, avons ordené et declairié et par la teneur de ces presentes ordenons et declairons, que lesdiz barbiers et tous leurs successeurs barbiers demourans en notre dite bonne ville et banlieuë de Paris, et chascun d'eulx, se ilz sont pour ce appelez et requis, puissent doresenavant bailler et administrer à tous noz subgez, emplastres, ongnemens et autres medecines convenables pour boces, apostumes et toutes plaies ouvertes, en la maniere que dit est dessus, et qu'il est usé et acoustumé de faire ou temps passé, sens ce qu'ilz soient ou puissent estre doresenavant molestez, troublez ou empeschiez en ceste partie par lesdiz cirurgiens et mires jurez, ou par vertu de leurs dits privileges, ou autrement en aucune maniere. Si donnons en mandement, etc. »

La question, comme on le voit, avait été nettement posée, mûrement discutée, et résolue de manière à éviter toute espèce d'incertitude; mais que servaient alors les meilleures dispositions? On attendait que quelques années eussent fait mettre en oubli les motifs de la décision prise; on saisissait ensuite des circonstances plus favorables, des troubles dans la capitale, un changement de règne; et les prétentions condamnées se redressaient avec une nouvelle vigueur. On connaît, par exemple, les troubles qui suivirent la mort de Charles V; et le 27 janvier 1382, Charles VI, pour punir les Parisiens, avait lancé une ordonnance qui supprimait à Paris toutes maîtrises et communautés quelconques, et qui révoquait leurs priviléges. Comment les chirurgiens échappèrent à cette disposition générale? c'est ce que je ne puis dire; mais les barbiers ne leur laissèrent pas le temps d'en profiter; quatre mois ne s'étaient pas écoulés qu'ils avaient fait leur paix avec l'autorité royale, et avaient obtenu la confirmation de tous leurs priviléges [1]. Toute espérance perdue de ce côté, les chirurgiens

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. VI, p. 686, et t. VII, p. 15. La confirmation est de mai 1383; mais l'année ne commençait alors qu'à Pâques.

se résolurent à frapper un grand coup; ils s'adressèrent à l'Université.

Le 15 janvier 1390, l'Université tout entière, composée des quatre facultés, étant assemblée dans le cloître des Mathurins, comparut maître Gilles Dessous-le-Four, chirurgien, tant en son nom qu'en celui des *vénérables maîtres Jean le Comte, Jean Legrand, Jean de Troyes, Jean Drocard, Simon Burgot, Odoard de Triquetot et Robert Bon, licenciés et maîtres approuvés dans la science et l'art de chirurgie.* Rien de plus humble et de plus obséquieux que sa harangue.

« *Recteur,* dit-il, *et vous autres, mes seigneurs et mes très honorables maîtres, nous, vos humbles écoliers et disciples, nous venons à vos vénérables dominations, pour vous supplier de la manière la plus humble que nous pouvons.* »

Considérant donc :

« 1° Que depuis peu et au préjudice du public, il s'était élevé plusieurs empiriques ou chirurgiens non approuvés, qui déshonoroient la science de chirurgie; 2° que suivant les grands et notables priviléges accordés par plusieurs rois de France, personne ne pouvoit pratiquer à Paris et dans son ressort dans la science et pratique de la chirurgie, ni exercer l'office et la profession de chirurgien sans être examiné et approuvé par les chirurgiens du roy et jurés du Châtelet, et par le prévôt des chirurgiens de Paris, ainsi qu'il étoit prescrit dans leurs priviléges; c'est pourquoi il supplioit l'Université de daigner se joindre aux chirurgiens, et les aider comme elle le jugeroit convenable pour la conservation de leurs priviléges. »

L'Université nomma des commissaires pris parmi les quatre facultés; et sur leur rapport, le 11 février suivant, elle décida qu'elle leur viendrait en aide comme à ses écoliers et non autrement, *tanquam veri scholares et non aliàs;* et tel est le mot que les chirurgiens du XVIIIe siècle ont traduit hardiment par *habentes scholam;* et c'est ainsi qu'ils ont transformé leurs devanciers de 1390, qui disaient si modestement à l'Université: *Nos humiles vestri scholares et discipuli,* en professeurs de cette même Université.

Le résultat de tout ceci fut que le doyen de la Faculté de médecine, Thomas Blanchechape, fut chargé des démarches nécessaires près de Charles VI; et qu'il en obtint, le 3 août, une ordonnance défendant d'exercer la médecine et la chirurgie à ceux qui n'étaient point légalement reçus : « *Et au cas que aucun non maistrisié es-sciences dessus dictes vouldroit dire et maintenir soy estre souffisant pour ladicte science exercer, nous ne voulons que aucunement il y soit receu jusques à ce qu'il*

vous appere qu'il soit examiné et trouué souffisant par ceulx à qui il appartient[1].

Ainsi les chirurgiens avaient doublement échoué; les barbiers, non mentionnés dans l'ordonnance, conservaient tous leurs priviléges; et l'Université, en les admettant seulement comme écoliers, les soumettait à sa suprématie sans leur accorder aucun privilége nouveau. Toutefois ils ne perdirent point courage; jusque là ils avaient reçu sans scrupule des apprentis qui ne savaient pas le latin; ils jugèrent utile de se montrer plus sévères; et en 1396 ils firent de notables additions à leurs statuts.

Il y a sept articles de cette date; et ces sept articles ont pour but à la fois de rendre l'accès de la confrérie de plus en plus difficile, et de la rapprocher toujours davantage des formes universitaires; enfin l'intérêt des maîtres n'y est pas non plus oublié.

Il paraît que les bacheliers s'étaient permis de prendre chez eux des *aprentiz ;* ceci leur est d'abord expressément défendu, à moins d'une permission des maîtres. La tolérance n'est plus de saison; quiconque contreviendra à ce règlement, bachelier ou apprenti, sera exclus de la licence.

Tout apprenti devra désormais être *clerc grammairien, pour faire et parler bon latin*[2]. Il faudra en outre qu'ils soient *beaux et bien formez :* voilà pour séduire l'Université. Voici pour l'intérêt des maîtres : ils ne prendront aucun apprenti sans en avoir de *bonnes lettres*, c'est-à-dire un acte en bonne forme; et si malgré ces titres l'apprenti voulait quitter son maître avant son temps fini, il ne doit être reçu par aucun autre *jusques à tant qu'il ait bonne lettre de quittance de son dit maistre.*

Nous avons vu dans les premiers statuts qu'il n'en coûtait qu'un franc pour entrer dans la confrérie, c'est-à-dire pour le titre de bachelier; et il semble qu'il n'y avait pas d'examen pour ce grade. L'un des articles nouveaux établit cet examen; si le candidat refuse de s'y rendre, il sera *debouté à tousiours de licence ;* et s'il s'y soumet, il paiera son baccalauréat *deux écus d'or*[3].

Reste enfin un article relatif aux revenus de la confrérie elle-même, et

[1] Voyez pour les détails de cette affaire, Quesnay, *ouvrage cité*, p. 164, note; — *Requête très importante au roi*, etc., pour les chirurgiens de Paris, 1748, p. 6 et 7. — *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 350.

[2] Art. 38. « *Item* que nulz maistre ne bachelier ne prengnent nulz aprentiz se ilz ne sont clerz grammairiens pour faire et parler bon latin : car la science de chirurgie pourroit autrement venir au neant: car ce sera le prouffict et honneur de la science : et est une chose en quoi le roy et toutes gens de bien ont moult grant plaisir. Et ce point sur tous les autres soit gardé. »

[3] L'un des motifs qui me font regarder les statuts français comme plus authentiques ou

par lequel il est établi que l'argent provenant des aumônes ne doit être dépensé que pour le service divin, et de l'avis de toute la confrérie.

La confrérie était alors composée de 10 membres [1]; et si l'on ajoute que la Faculté de médecine ne comptait en 1395 que 31 docteurs régents [2], et que les barbiers que nous avons vus au nombre de 40 en 1360 dépassaient à peine ce chiffre, on arrivera à cette conclusion que tout le personnel médical et chirurgical pour Paris et sa vicomté ne montait pas à 100 personnes. Un fait assez curieux nous donne la mesure de la considération relative dont jouissaient ces trois ordres de praticiens; dans une des pestes du XIVe siècle, en 1333, Philippe de Valois ordonna que la Faculté nommerait pour visiter les pestiférés 4 docteurs, 2 chirurgiens, et 6 barbiers; les honoraires des docteurs furent fixés à 300 livres parisis, ceux des chirurgiens à 120, et ceux des barbiers à 80 livres [3].

Les choses restèrent en cet état près de 30 années. La confrérie de Saint-Côme comptait alors dans ses rangs un homme d'un vigoureux génie et d'une éminente capacité, Jean de Troyes, juré et concierge du Châtelet, probablement le fils de ce Jean de Troyes que nous avons vu prévôt en 1355. Mais il ne descendait pas à ces querelles d'intérieur quand les dangers de la patrie elle-même réclamaient son concours; et je regrette que les historiens aient si légèrement esquissé les grandes scènes révolutionnaires qui de 1413 à 1414 agitèrent la capitale, et où Jean de Troyes joua le principal rôle. J'aurais voulu moi-même, et cet épisode n'eût pas été déplacé peut-être dans une histoire de la chirurgie française, montrer ce magnanime vieillard, ce courageux orateur, ce grand citoyen, élu d'abord le premier des échevins de Paris, quand l'élection fut restituée au peuple; défendant la cause du peuple contre les nobles qui pressuraient et trahissaient le royaume; on l'aurait vu, quand la Bastille surprise par une créature du dauphin frappait les Parisiens de terreur, rassurer les

du moins plus anciens que les statuts latins, c'est que ceux-ci augmentent encore la rétribution exigée des bacheliers, et leur demandent *centum libras et sexdecim solidos parisiens.* ART. XX.

[1] ART. 31. « *Item* afferment et jurent les maistres qui sont a present a tenir lesdites ordonnances et statuts fermes et estables. Cest assauoir *maistre Jehan le Grand*, *maistre Jehan de Troyes*, chirurgiens jurez du roy nostre sire. *Maistre Jehan le Conte*, preuost desdits chirurgiens, *maistre Symon Bourgeois*, *maistre Oudart de Triquetot*, *maistre Gille de Soubs le Four*, *maistre Robert le Bon*, *maistre Guillaume de Coustil*. *maistre Jehan Germe*, *et maistre Jehan de Troyes* : et firent ledit serment l'an mil trois cent quatre-vingt et seize : le vingt-huitieme jour de septembre. »

[1] Le latin ne donne qu'à Jehan de Troyes le titre de chirurgien du roi et juré.

[2] Sabatier, *Rech. histor. sur la Fac. de Paris*, p. 5.

[3] *Mém. pour les doyen et docteurs régents de la Fac.*, Paris, 1743, p. 40.

courages, rassembler 20,000 hommes, attaquer et prendre la Bastille; puis, par une démarche plus hardie encore, présenter au prince irrité les vœux du peuple, faire saisir à ses côtés les courtisans suspects de trahison, imposer au pouvoir l'acceptation d'une charte populaire; et pour prix de son dévouement, bientôt abandonné des siens, proscrit, fugitif, arrêté, payer de sa tête le crime d'avoir tout sacrifié à son pays. Mais si la rapidité de mon récit m'entraîne, je ne renonce pas dans une occasion meilleure à réparer envers ce noble et malheureux champion de la cause populaire l'injuste oubli de ses contemporains et de la postérité, et à restituer à ce Mirabeau du moyen âge la place équitable qu'il a droit d'occuper dans la mémoire des hommes.

Son fils, Henri de Troyes, qui dans ces graves circonstances avait tenu les clefs de la Bastille, échappa au sort de son père; et nous le retrouverons en 1424 également juré au Châtelet; mais Paris était alors sous la domination des Anglais.

Dès l'année précédente, la lutte contre les barbiers avait recommencé. Le 4 mai 1423 les chirurgiens obtinrent une commission du prévôt de Paris, portant : « Deffences generalement à toutes personnes de quelque » estat et condition qu'ils fussent non chirurgiens, mesmes aux barbiers, » d'exercer ou eux entremettre au fait de chirurgie. » Ces défenses furent proclamées à son de trompe par tous les carrefours de Paris; mais immédiatement les barbiers réclamèrent devant le prévôt même; et après plus d'un an de débats, le 4 novembre 1424, ils eurent gain de cause et leurs priviléges confirmés. La confrérie de Saint-Côme en appela au parlement; le parlement lui fut contraire encore, et par arrêt du 7 septembre 1425, la condamna à l'amende et aux dépens [1].

Il y a vers cette époque une addition aux statuts qui s'accorde merveilleusement avec ce qui précède. C'était le lendemain de la Saint-Côme de l'an 1424, c'est-à-dire le 28 septembre, et quand déjà l'on pouvait prévoir l'issue du procès porté devant le prévôt de Paris; dans leur impuissante colère, les chirurgiens jurèrent tous, maîtres et bacheliers, de ne voir aucun malade avec un barbier que lors de leur première, ou tout au plus de leur seconde visite. Et dans la prévoyance d'une longue guerre à soutenir, ils imaginèrent de faire peser un nouvel impôt sur les bacheliers [2].

[1] Pasquier, *Ouvr. cité*, pag. 875.—Jérôme de La Noue a conservé cet arrêt dans le manuscrit déjà cité, fol. 181.

[2] Art. 32. « *Item* Iurerent lesdits Chirurgiens maistres et bacheliers qu'ilz ne visiteroient nul malade aueeques barbiers plus hault d'vne fois ou de deux. »

Art. 33. « *Item* Auecques les ordonnances dessusdites ordonnerent et affermerent à tenir

Tout fut donc vain : rois, prévôts, parlement, toutes les puissances invoquées tour à tour avaient tour à tour rabaissé leurs prétentions ; ce premier objet de leur ambition paraissait bien leur échapper à jamais. Mais les corporations sont vivaces, et dix années plus tard, la guerre recommençait sur nouveaux frais.

En 1436 donc, ils s'adressèrent de nouveau à l'Université, et alléguant toujours les abuseurs et faux chirurgiens qui déshonoraient l'art, ils demandèrent que les chirurgiens approuvés fussent réputés écoliers de l'Université, et jouissent en cette qualité des priviléges, franchises, libertés et immunités attachés à ce titre, et enfin fussent admis à prêter serment. C'était mettre à profit le titre d'écoliers qu'ils avaient reçu près d'un demi-siècle auparavant ; et il est à remarquer qu'ils ne firent nulle mention de leur première supplique. L'Université s'assembla en corps aux Mathurins, et après une longue et mûre délibération leur accorda leurs demandes, à la condition toutefois qu'ils fréquenteraient les leçons des maîtres régents de la Faculté de Paris[1].

On voit que si la confrérie calculait la valeur de ses demandes, l'Université, et surtout la Faculté de médecine que cela regardait davantage, ména-

ferme et stable les maistres cy-apres nommez. C'est assauoir *Iehan le Conte*, *Henry de Troies*, *Adam Martin*, *Iehan Gillebert*, *Michel le Charron*, *Iehan Dessoubz-le-Four*, *Iehan Tourtier*, *Guillaume de la Chappelle*, *Geuffroy Serre*, *Roger Renoult*, *Denis Palluau*, que pour aucuns certains grans affaires et necessitez que les dessus nommez ont et peuuent auoir affaire pour les besongnes de ladicte confrarie, que tous bacheliers qui doresenauant passeront du iour de leur licence vng moys ou six sepmaines ilz paieront vn marc d'argent se ilz n'ont congé desdits maistres de alonguier ledit temps au proffict de la confrarie. Faict l'an mil quatre cens vingt quatre le lendemain de la Saint-Cosme. »

On voit dans Pasquier et de La Noue qu'en 1425, Henry de Troies et Jehan Dessoubz-le-Four étaient Jurés au Châtelet, et Jehan Gillebert prévôt de la confrérie ; mais je dois ajouter que de La Noue ne nomme après eux que quatre autres chirurgiens : Adam Martin, Michel le Charron, Jean Courtis (probablement Jehan Tourtier), nommés dans l'article 33, et *Bernard de Pleignes*, qui sans doute était nouvellement reçu.

[1] Ces lettres de l'Université sont datées du 13 décembre 1436, et rapportées tout au long dans Pasquier, page 865. La supplique avait été présentée par maître Jehan Dessoubz-le-Four, maître ès arts et en chirurgie, tant en son nom qu'en celui de Denis Palluau, Jehan Perricard, Adam Martin, Jean Gillebert, Geuffroy Serre, Roger Renoult, Denis de Lens et Pierre Peuple, maîtres approuvés à Paris dans la science et art de chirurgie, *et de tous et chacun des maistres et licenciez en ladite science de Chirurgie, examinez et approuuez à Paris par qui de droit*. Ces derniers mots semblent indiquer que tous les maîtres ne sont pas nommés ; mais la comparaison de cette pièce avec d'autres du même genre, et plus encore le rapport de ce chiffre total de neuf maîtres avec le chiffre de onze existant en 1424, démontrent que la supplique était en réalité appuyée par tous les noms des membres de la confrérie.

geaient aussi la portée de leurs concessions. On ne leur laissait d'abord aucun de ces titres auxquels ils tenaient tant, de licenciers et bacheliers; on ne voulait pas même voir en eux une corporation, et le prévôt perdait son titre pour être désigné comme un simple maître; enfin on les admettait bien comme écoliers, mais en revanche on les forçait à l'être; et il n'y a plus moyen de traduire bénévolement en professeurs ces écoliers obligés de s'asseoir sur les bancs de la Faculté de médecine. Il y a même dans ces lettres un mot à double entente, *ut moris est,* qui, pouvant s'appliquer aux écoliers ordinaires ou à ces écoliers nouveaux acquis par la Faculté, devait plus tard lui servir à prétendre que de tout temps elle leur avait donné des leçons. Mais en laissant de côté cette prétention mal justifiée, il n'en demeure pas moins avéré que l'ambition fort mal dirigée, ou peut-être même seulement l'avarice des chirurgiens de Saint-Côme, les rabaissa dès cette époque à un rang tout-à-fait secondaire, et qu'ils allèrent se jeter eux-mêmes, sans avoir bien prévu le résultat, sous la suzeraineté de la Faculté de médecine.

Du reste, on peut prévoir ce qui devait suivre; les barbiers en 1438 firent renouveler leurs priviléges. Il paraît même qu'à leur tour ils voulurent prendre l'offensive; car le parlement saisi encore une fois du procès prononça contre eux par un arrêt de 1441; et les chirurgiens en prirent occasion d'obtenir pour leurs prétentions une nouvelle sanction royale. Ceci ne portait d'ailleurs aucune atteinte aux droits des barbiers, ainsi qu'il a déjà été observé; et à l'avénement de Louis XI en 1461, ils les firent confirmer à l'ordinaire [1].

Plus tard, Ollivier-le-Dain, barbier et favori de Louis XI, était un adversaire trop redoutable pour que les chirurgiens pussent espérer de prévaloir contre la corporation qui le reconnaissait pour son chef; mais d'ailleurs les barbiers puisaient dans leur nombre même un droit assez puissant à la faveur royale; lorsque le roi en 1467 distribua en 61 bannières tous les corps de métiers de la capitale, les barbiers avec leurs valets et leurs apprentis formaient à eux seuls une bannière [2].

Toutes ces circonstances réunies expliquent assez bien la longue trève qui se maintint pendant près d'un demi-siècle entre les trois professions médicales de Paris. Comment enfin s'altéra cette bonne intelligence?

Quesnay et d'autres après lui ont avancé que la réforme du cardinal d'Estouteville, *en donnant aux médecins des femmes au lieu de bénéfices*,

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 265 et 337; et t. XV, p. 55.
[2] *Id.*, t. XVI, p. 671.

éveilla leur ambition et les poussa à poursuivre les chirurgiens. Ceci est une pure hypothèse que rien n'appuie. Après comme avant cette réforme, les médecins pouvaient rester célibataires, et cumuler les bénéfices ecclésiastiques avec les revenus de leur profession; d'ailleurs le statut du cardinal d'Estouteville est de 1452, et Quesnay ne date les hostilités que de 1491[1]; et enfin nous verrons que la cause de ces querelles était beaucoup plus positive.

Il semble d'abord que la Faculté, après avoir donné des leçons aux chirurgiens, chercha à s'immiscer dans leurs réceptions. En 1470, un certain Jean Le Roy, opérateur pour la taille, la cataracte et les *incisions*, voulut se faire recevoir dans la confrérie de Saint-Côme. Les chirurgiens le repoussèrent-ils d'abord? la chose est assez probable, vu le peu de cas qu'ils faisaient de ces sortes de gens, et surtout d'après la tournure que prit l'affaire. Jean le Roy, en effet, s'adressa à Louis XI, et en obtint une commission qui le renvoyait au prévôt de Paris, « à l'effet d'être examiné par les chirurgiens jurés, en présence de ce magistrat et de deux maîtres en médecine, et reçu à l'état, office et maîtrise de chirurgien à Paris. » Le cas était grave; tous les priviléges de la confrérie s'écroulaient à ce coup, si elle ne parvenait à le parer. Comme ce sont les chirurgiens eux-mêmes qui nous ont conservé cette histoire, nous n'en savons que ce qu'ils ont bien voulu en dire; ils firent si bien, du reste, que « *ledit Le Roy reconnut qu'il avoit tort*; sa commission fut déclarée *obreptice, subreptice, incivile et deraisonnable*; » et lui condamné aux dépens par un jugement contradictoire, au mois de mai 1472. Qui s'attendrait après tout ce grand fracas à voir le même Jean Le Roy se faire inscrire paisiblement dans le prétendu collége de Saint-Côme, et passer rapidement par les divers grades? si rapidement, que moins de six mois après le jugement qui le condamnait il était reçu bachelier, et que le 10 novembre de la même année on lui faisait renoncer par un acte spécial à l'état d'*opérateur*, sous peine d'amende et d'être privé de la compagnie et société des chirurgiens de Paris[2]!

Ce procès attira l'attention de la confrérie sur ces *inciseurs* auxquels elle abandonnait les opérations qu'aucun de ses membres n'osait déjà plus faire, bien qu'elles fussent une branche d'industrie assez lucrative. On imagina donc de les soumettre à un impôt par chaque opération; et cette importante résolution, avec quelques autres décisions pour réglementer les réunions et surtout les dîners de la confrérie, fit la matière de quatre nouveaux

[1] Quesnay, p. 87.

[2] *Secondes représentations au roi pour les Chirurgiens de Paris*, in-4°, Paris, 1749, p. 14.

articles ajoutés aux statuts le lendemain d'une partie de campagne, c'est-à-dire le 7 octobre 1571 [1].

Ainsi les chirurgiens voulaient bien tenir à la Faculté par un lien quelconque, mais ils ne voulaient pas que la Faculté entrât chez eux pour y dominer. La position était délicate, et ce jugement qui repoussait d'une manière si hautaine l'introduction parmi les juges des maîtres en médecine devait irriter ceux-ci dans leur orgueil. Toutefois la paix ne parut point pour le moment troublée; elle ne le fut que vingt ans plus tard, et voici à quelle occasion.

Les barbiers faisant les petites opérations et les inciseurs les plus grandes, les chirurgiens de Saint-Côme, qui dédaignaient également les unes et les autres, n'avaient plus qu'un domaine fort rétréci; on peut induire

[1] Voici d'abord le premier et le plus sérieux de ces articles, c'est celui qui a rapport aux inciseurs:

Art. 34. « *Item* ordonnerent lesdits chirurgiens que tous inciseurs touchant l'extraction de la pierre et aussy pour la cure de la rupture intestinale, qui seront trouuez suffisans par les maistres chirurgiens de Paris, seront tenus de payer pour chacune incision pour lesdits cas pour la confrarie de Saint-Cosme et Damien, fondée à Paris, la somme de 13 blancs, lesquelz par serment lesdits inciseurs bailleront pour ladite confrarie de leur propre argent, soyent faictes lesdites incisions en la ville ou preuoté et viconté de Paris: et de ceulx qui seront incisez en la ville de Paris, lediet inciseur sera tenu de bailler au maistre chirurgien qui sera auecques luy lesdits treize blancs, sous peine d'estre pariure et de cinq sols parisis d'amende. »

Quant aux suivants, ils sont dignes en tous points d'une société chantante.

L'art. 35 porte: « que ceux qui n'iront pas à Luzarches aux octaues Saint-Cosme et Damien paieront autant que ceux qui iront, sans excuse *mesme pour les malades.* »

Par l'article 36: « Tout maistre ayant receu la licence à Paris, demeurast-il dehors, est tenu de tenir à son tour le baston de la confrarie, et le iour où il le prendra, de payer *pain, vin et ioies apres vespres:* le lendemain *la pitance*, c'est-à-dire *bœuf, mouton et salez et pastez*, ou poisson si c'est iour maigre: et l'année suiuante 32 liu. de cierges pour le luminaire, etc.»

Il semble d'après cela qu'il y avait eu discussion sur la valeur de la cote part que les absents à Luzarches seraient obligés de payer; l'article 37 décide donc que quiconque manquera au voyage de Luzarches, paiera douze sous d'amende, pour éviter toute difficulté. Voilà qui est bien; tout paraît fini; on met la date: *Faict l'an* 1471; puis vous vous apercevez qu'une nouvelle difficulté a arrêté le docte aréopage: si, en l'absence d'un maître, sa femme y allait? Ce n'est pas la peine de faire pour cela un nouvel article; après la date mise, on règle que « si la femme y va seule, elle paiera comme un maistre, et son mari paiera de mesme l'amende: mais s'ils y vont ensemble, ils ne paieront que pour une seule teste. » — Et enfin suivent les signatures, avec une naïve annotation à la fin, qui indique mieux que tout le reste l'esprit qui avait présidé à la délibération.

« Faict l'an dessusdit par les maistres qui sont de present et assauoir: *Denis Oudaut, Pierre de Vautenay, Regnault Picquot, Iehan Blondeau, Iacques Palluau, Iehan Peuple, Iehan Malesie, Robert Morillon,* le iour du retour de Luzarche, apres le compte fait. »

même d'un passage de Franco, qu'ils regardaient aussi comme au-dessous de leur dignité de réduire les luxations et de mettre l'appareil aux fractures. La chirurgie se réduisait donc pour eux à peu près à la partie pharmaceutique, et ils traitaient les affections chirurgicales à la fois par les topiques et les remèdes internes. Or, sur ce dernier terrain ils rencontraient la Faculté, qui s'attribuait le droit exclusif d'ordonner les médicaments à l'extérieur, et ne laissait aux chirurgiens que l'œuvre mécanique. Ce fut là le prétexte qu'elle prit pour subjuguer tout-à-fait ces écoliers rebelles; et il est curieux d'étudier par quelles voies secrètes d'abord, puis publiquement avouées, par quelle tactique habile, digne d'une diplomatie plus relevée, elle parvint à obtenir tout ce qu'elle désirait.

Elle imagina donc de se servir de la corporation des barbiers comme d'un spectre menaçant qu'elle pouvait à son gré susciter ou faire évanouir; et d'abord ce furent quelques maîtres en médecine qui ouvrirent en faveur des barbiers des cours d'anatomie en langue vulgaire. L'effet fut produit; le 17 novembre 1491, les chirurgiens adressèrent à la Faculté assemblée à l'église Saint-Yves, une plainte fort humblement formulée, dans laquelle ils priaient la Faculté de daigner les soutenir dans leur priviléges, et notamment contre les barbiers, comme elle le leur avait promis [1].

La Faculté fut bienveillante; elle reconnut que les leçons en français étaient contre son esprit et ses institutions; allégua néanmoins qu'elle ne les avait permises qu'en vue d'éviter un plus grand mal, et pour ne les pas laisser faire à des étrangers; en définitive, elle accorda la protection réclamée et défendit de continuer ces leçons aux barbiers; mais ce n'était pas pour long-temps. Trois ans plus tard, le 11 janvier 1494, elle décida que l'un de ses maîtres serait commis pour lire aux barbiers Guy de Chauliac et d'autres auteurs en latin, *en leur donnant quelques explications en langue française et familière, lorsqu'il le jugerait convenable;* de plus, un autre maître devait leur faire l'anatomie, et pour cela elle leur donnait la permission d'acheter un corps exposé au gibet.

Il ne s'agissait plus maintenant de montrer aux barbiers un peu d'anatomie; c'était la chirurgie tout entière qu'on allait leur livrer. Les chirurgiens plus alarmés que jamais redoublèrent d'humilité, et portèrent aux pieds de la Faculté, non plus une plainte, mais une supplique [2]. La Faculté les reçut bénignement encore, mais en démasquant les conditions auxquelles elle déposerait les armes. Elle répondit donc, *qu'il lui plaisait de*

[1] Pasquier, p. 868.

[2] *Supplicavit magister Philippus Roger chirurgicus,* etc. Pasquier, p. 869.

suspendre quant à présent les leçons, mais qu'elle ne voulait pas toutefois acquiescer à la demande d'une manière absolue, à moins que MM. les chirurgiens aussi ne s'abstinssent de formuler des ordonnances, ce qui était l'affaire des maîtres de la Faculté, et non des chirurgiens.

Ceux-ci acceptèrent la trêve, ne pouvant mieux, et s'en remettant au temps pour le reste. Ce n'était pas là le compte de la Faculté. Après quatre ans d'attente, elle recommença la guerre, non si ouvertement toutefois, et comme de son propre mouvement, mais profitant d'une occasion qu'on peut bien la soupçonner d'avoir fait naître. En 1498, les compagnons barbiers demandèrent à la Faculté de commettre l'un des docteurs pour leur démontrer l'anatomie. Les chirurgiens s'y opposèrent, mais moins modestement cette fois; et ils prétendirent *que cela estoit de leur gibier et qu'ils estoient près d'y vacquer.* Démarche hardie, qui ne tendait à rien moins qu'à placer les barbiers sous le patronage de la confrérie de Saint-Côme, et à détruire toute alliance entre eux et la Faculté. Celle-ci le sentit, et répondit en conséquence; elle décida que l'anatomie serait faite par un docteur en médecine, et expliquée à la fois en latin et en français. Ceci fut fait en décembre 1498; et en octobre 1499, sur une autre requête présentée par les barbiers, il fut permis de leur lire tous les livres de chirurgie, en latin à la vérité, attendu, disait la Faculté, que les maîtres n'ont pas coutume de lire autrement leurs livres. Mais ce qui s'était passé quelques années auparavant avait assez appris comment, avec un peu de complaisance, à la lecture latine on ferait succéder l'explication française, sans laquelle d'ailleurs les barbiers n'eussent rien pu comprendre.

A ce coup les chirurgiens furent effrayés, et l'on est vraiment surpris de leur voir faire aussi peu de résistance. Eux qui avaient réclamé le droit d'enseigner aux barbiers l'anatomie comme étant de leur gibier, ils en vinrent dès l'année 1502 à demander que la Faculté les admît à ses dissections, et ils reçurent cette dure réponse, qu'ils feraient de l'anatomie et qu'ils seraient préférés aux barbiers, s'ils voulaient se soumettre à la Faculté, et payer le tiers des dépenses. Il leur fallut passer sous ces fourches caudines, devenir non seulement sujets, mais tributaires; et la Faculté victorieuse leur donna quittance sur le même registre où elle avait écrit la quittance des barbiers [1].

On s'imaginerait à tort du reste que cette bienveillance spéciale pour la

[1] On lit dans les comptes de Gassian, doyen de la Faculté en 1502 et 1503:

Alia recepta pro anatomia à studentibus chirurgicis tonsoribus, et his qui voluerint interesse.

A communitate chirurgorum qui solverunt tertiam partem expensarum quadraginta duos solidos Parisienses. — Pasquier, p. 869.

corporation des barbiers, bien qu'elle eût un but manifeste, ne devait pas être payée par les barbiers eux-mêmes. Dès l'an 1500, un aspirant à la maîtrise avait demandé à parachever son œuvre en présence de *deux médecins*, et ici encore il faut admirer la politiqne de la Faculté qui savait se faire toujours demander ce qu'elle désirait le plus. Le corps entier des barbiers s'émut, porta plainte au parlement, et obtint un arrêt contradictoire en date du 12 décembre, qui renvoyait l'aspirant devant ses examinateurs naturels [1]. La Faculté sentait ses avantages, et cherchait à étendre ses envahissements de tous côtés.

Elle fit en 1505 une entreprise du même genre au préjudice des chirurgiens. Elle sut obtenir du parlement un arrêt favorable à ses prétentions, et ayant trouvé un candidat qui voulait bien s'y prêter, elle rendit le 2 décembre de cette année un décret par lequel elle nommait quatre docteurs pour assister à l'examen d'un certain Jacques Bourlon, et lui délivrer des lettres de maîtrise en chirurgie [2]. La confrérie de Saint-Côme essaya encore de détourner l'orage par de vaines supplications. Le 3 janvier 1505 la Faculté étant assemblée dans l'église Saint-Yves, se présentèrent tous les chirurgiens de Paris, le bonnet au poing, qui déclarèrent par l'organe de maître Philippe Roger, leur prévôt, qu'ils étaient écoliers de la Faculté, aveu précieux, dont celle-ci, toujours éveillée sur ses intérêts, demanda immédiatement acte à deux notaires en cour d'église. Les médecins ont pris soin de nous conserver l'humble harangue de leurs adversaires terrassés. *On vous a rapporté que disions par la ville de Paris que n'estions vos escoliers ne subjets : sachez, messieurs, que jamais nous ne pensasmes nier que ne fussions vos escoliers, et si aviemmes songé le dire, nous irions coucher pour le desonger* [3]. En même temps, ils réclamaient contre la réception de Bourlon, alléguant les priviléges à eux concédés par plusieurs rois, et suppliant la Faculté de ne pas entreprendre dessus à l'avenir.

A cette modeste requête, Richard Hélain, le plus ancien des docteurs de la Faculté qu'il avait présidée comme doyen vingt ans auparavant, ré-

[1] *Secondes représentations au roy pour les chirurgiens de Paris*, 1749, p. 17.

[2] *Mémoire pour les doyen et docteurs régents de la Faculté*, 1743, p. 21. — Voyez pour la suite de cet incident, *Pasquier*, p. 869. Il donne à ce Bourlon le surnom de François, ce qui me paraît une erreur.

[3] Quesnay rapporte ce discours dans la note *a* de la page 162, et cherche à le faire passer pour une harangue des barbiers ou pour une supposition bouffonne des médecins. Il la met en 1506 sous le décanat de maître Jean Avis qu'il appelle maître *Oiseau* ; *Avis* est en effet le nom latinisé du doyen, mais son vrai nom était Jean Loisel. Quant à la date réelle, elle dépend de la manière de considérer l'année ; si on la fait finir à Pâques, le mois de janvier sera de l'année 1505 ; si au 31 décembre, janvier appartiendra à 1506.

pondit presque par des injures : que ces prétendus priviléges avaient été obtenus par subreption, en trompant la religion des rois, et à l'insu des médecins qui n'avaient pu se défendre. Toutefois, la Faculté décida qu'il en serait plus amplement délibéré, dernière déception dont elle aurait pu s'épargner le mensonge. En effet, tout était décidé ; ce même jour, 3 janvier 1505, elle passait un contrat avec Giraut Tongaut, maître barbier à Paris, et garde des chartres de la barberie ; et Pierre Cerizay, Jean Courroye, Guillaume Alain, et Jean le Fort, jurés dudit métier, dont les noms méritent bien de trouver place dans l'histoire de la chirurgie en France, puisque par eux l'ancienne corporation de la barberie parisienne, changeant de nom et acquérant de nouveaux priviléges, devint le corps des *Barbiers-Chirurgiens.*

Par ce contrat, les barbiers s'engageaient à prêter serment comme vrais écoliers à la Faculté, à se faire inscrire chaque année au décanat, et à payer pour leur inscription deux sous parisis. Nul barbier ne serait admis à la maîtrise qu'avec l'intervention de deux docteurs de la Faculté, lesquels, après la délibération des maîtres barbiers, avaient encore droit d'admission ou de refus, et recevaient chacun deux écus sol pour salaire. En cas d'admission, le récipiendaire jurait entre les mains des docteurs-commissaires de se borner à la chirurgie manuelle, et de ne point administrer de potions laxatives ; mais quand il serait question de médecine, d'appeler l'un des maîtres de la Faculté, à l'exclusion formelle de tout autre médecin. Moyennant quoi, la Faculté promettait de leur continuer ses leçons sur la chirurgie et l'anatomie ; et si quelqu'un voulait les troubler dans l'exercice de la chirurgie, de prendre pour eux fait et cause, et de se charger de leur défense, en laissant toutefois les dépens à leurs frais.

Ce que firent les chirurgiens, accablés coup sur coup par leurs puissants ennemis, c'est ce que nous ne pouvons que conjecturer. Il paraît que l'affaire de Bourlon fut aussi vivement poursuivie que l'avait été celle de Jean Le Roy, et qu'on l'obligea de même à reprendre tous ses grades dans la confrérie de Saint-Côme[1]. Nouvelle colère de la Faculté, qui, dans une assemblée du 7 juillet 1506, arrêta que nul de ses maîtres n'assisterait plus les chirurgiens dans leur pratique, *in artibus*. Ce ne fut pas assez. Le 3 mai 1507, les chirurgiens sont cités devant la Faculté *sur ce qu'ils ordonnoient des clysteres, apozemes et medecines*, tout ainsi que les médecins. Ils comparurent le 1er juin, écoutèrent humblement les remontrances qui leur

[1] Quesnay, p. 112. Selon lui, cette affaire se serait passée sous le décanat de Hélin, ce qui la reculerait jusque vers 1485; c'est une erreur capitale.

furent faites, et jurèrent sur les Saints-Évangiles de ne plus retomber en pareille faute. Quesnay lui-même cite les noms des chirurgiens qui se soumirent à ce serment : Guillaume Nourry, Claude Belin, Guillaume Royer, Thomas de Fontrailles (p. 125). Serait-ce qu'en effet la soumission ne fut que partielle, et que le reste de la confrérie refusa d'obéir ? Toujours est-il que vers la fin de cette même année la discorde était aussi forte que jamais, et que le 18 décembre la Faculté s'adjoignit, par une délibération expresse, aux barbiers, pour les soutenir, à leurs dépens toutefois, dans un procès que leur intentaient les chirurgiens. Des commissaires furent nommés pour rechercher la marche qu'il convenait le mieux de suivre ; on se décida à poursuivre d'abord les chirurgiens eux-mêmes pour les empêcher de passer les actes de bacheliers ; le 12 novembre 1509, le doyen demanda à l'Université de faire cause commune à cet égard avec la Faculté ; et il fit rechercher tous les arrêts obtenus antérieurement contre les chirurgiens. Chaque jour enfantait des griefs et des procès nouveaux. Un barbier, nommé Clodoald l'Ecolier, s'était hasardé à faire quelques opérations chirurgicales ; la confrérie de Saint-Côme lui fit un procès ; la Faculté prit pour lui fait et cause ; et du même coup, le 28 décembre 1510, arrêta que requête serait présentée à la cour pour contraindre les chirurgiens de fréquenter les leçons ordinaires des docteurs en médecine, et de s'inscrire tous les ans sur le registre du doyen, afin qu'on pût vérifier le temps de leurs études lorsqu'ils se présenteraient à la maîtrise. Du reste, dans son ardeur belliqueuse, elle ne ménageait pas beaucoup les barbiers eux-mêmes, et elle les faisait comparaître pour avoir à se justifier de quelques malversations dont ils étaient accusés.

Soit que les chirurgiens abattus voulussent en finir à tout prix, soit qu'ils eussent saisi cette circonstance favorable de discussion entre la Faculté et la barberie, ils se présentèrent le 31 janvier 1510 au bureau de la Faculté, et demandèrent la paix, et qu'on mît un terme à tous les procès qu'ils avaient soit avec les médecins soit avec les barbiers. La Faculté les reçut avec joie et bénignité, leur déclara qu'ils étaient *mieux que bien venus*, pourvu qu'ils la reconnussent comme leur mère en cet art ; et enfin nomma cinq députés pour terminer tous les différends. Cette fois la paix fut pleine et entière ; les chirurgiens réconciliés avec l'Université en obtinrent, en date du 5 mars 1515, le renouvellement des lettres de 1436 ; et le 17 novembre suivant la Faculté de médecine elle-même, faisant droit à leur supplique, les déclara ses écoliers, *nostros scolasticos*, et s'engagea à les maintenir dans les priviléges et immunités attachés à ce titre. Il faut tout dire ; ce qui peut-être avait déterminé la supplique, c'est que quel-

ques jours auparavant le prévôt et les échevins de Paris avaient imposé et taxé les chirurgiens pour les subsides royaux, comme s'ils n'avaient point eu droit à ces immunités; et ceci nous explique surtout le prix que les confrères de Saint-Côme mettaient à se rattacher à l'Université.

De ce moment un nouvel état de choses commença pour la chirurgie de Paris. La Faculté régnait sur les chirurgiens et les barbiers, admis ensemble à ses leçons. Les barbiers suivaient des cours d'anatomie et de chirurgie, ce qui les rapprochait insensiblement des chirurgiens de Saint-Côme, et leur permettait de porter convenablement leur titre nouveau de barbiers-chirurgiens. A la vérité ils n'avaient pu obtenir ces résultats inespérés sans céder aussi quelques uns de leurs priviléges; ainsi, outre leur réception par leurs propres jurés pour l'exercice de la barberie, ils passaient un examen devant le médecin et les deux chirurgiens jurés du roi au Châtelet pour l'exercice de la chirurgie. Les chirurgiens, pour prix de leur soumission à la Faculté, avaient donc, outre les priviléges universitaires, acquis une sorte de suprématie sur les barbiers; aussi ces rapports journaliers d'études et de hiérarchie, dissipant le souvenir des anciennes divisions, préparaient pour l'époque nouvelle des résultats qui peut-être n'avaient jamais eu lieu auparavant; des barbiers qui seraient admis au rang de chirurgiens de Saint-Côme; et des chirurgiens de Saint-Côme admis comme docteurs régents à la Faculté de médecine. Ce changement capital, cette révolution opérée dans les rapports et la constitution des deux ordres de la chirurgie parisienne, explique comment j'ai poursuivi leur histoire aussi avant dans le XVIe siècle; de même que la nécessité d'embrasser d'un coup d'œil les luttes et les déchirements des époques précédentes m'a obligé à réunir sous la rubrique du XVe siècle des faits bien antérieurs, et qui remontaient au XIVe et même jusqu'au XIIIe siècle.

Maintenant que sur des documents positifs et plus complets assurément que ceux dont on avait fait usage jusqu'à ce jour, nous avons établi l'histoire exacte et impartiale de la confrérie de Saint-Côme, que reste-t-il des éloges pompeux que des plumes trop complaisantes lui avaient si gratuitement prodigués? Dans un espace de plus de deux siècles, on ne voit pas s'y élever une renommée; pas un seul praticien un peu connu n'y marque son passage; il n'en sort pas un livre, pas une idée, pas un fait, rien qui ait en quoi que ce soit contribué à l'avancement de la science. Ici encore des esprits prévenus rappelleront Germain Collot, et l'opération célèbre qu'il pratiqua sur l'archer de Bagnolet. Je ne comprends pas, en vérité, comment une pareille fable à pu se perpétuer jusqu'à nous, et il est bien temps de la réduire à sa juste valeur.

Parmi les chroniques du XVe siècle, il en est une qui est plus particulièrement connue sous le nom de *Chronique scandaleuse*, et que l'opinion générale attribue à un certain Jean de Troyes, greffier de l'Hôtel-de-Ville de Paris, de la famille du chirurgien du même nom. Or voici ce que porte textuellement cette chronique, à la date de 1474.

« Audit mois de janvier 1474, advint que un franc archer de Meudon, près Paris, estoit prisonnier és prisons de Chastelet, pour occasion de plusieurs larrecins qu'il avoit faits en divers lieux, et mesmement en l'esglise dudit Meudon, et pour lesdits cas, et comme sacrilége, fut condampné à estre pendu et estranglé au gibet de Paris, nommé Montfaucon, dont il appella en la cour de Parlement, où il fut mené pour discuter de son appel : par laquelle cour et par son arrest fut ledit franc archer déclaré avoir mal appellé, et bien jugé par le prévôt de Paris, par devers lequel fut renvoyé pour exécuter sa sentence. En ce mesme jour fut remonstré au roy, par les médecins et chirurgiens de ladite ville, que plusieurs et diverses personnes estoient fort travaillées et molestées de la pierre, colicque, passion et maladie du costé, dont pareillement avoit esté fort molesté ledit franc archer : et que desdites maladies estoit lors fort malade monseigneur du Bouchaige, et qu'il seroit fort requis de voir les lieux où lesdites maladies sont concréées dedans les corps humains, laquelle chose ne povoit mieux estre sceue que par inciser le corps d'un homme vivant : ce qui povoit bien estre fait en la personne d'icelui franc archer, qui aussi bien estoit prés de souffrir mort. Laquelle ouverture et incision fut faite au corps dudit franc archer, et dedans icelui quis et regardé le lieu desdites maladies, et après qu'il eust esté veu, fust recousu, et ses entrailles remises dedans. Et fut par l'ordonnance du roy fait très bien panser, et tellement que dedans quinze jours après il fut bien guery : et eut resmission de ses cas, sans despens : et si lui fut donné avec ce argent [1]. »

Voilà ce que dit le chroniqueur original, et tous les autres n'ont fait que le copier et l'arranger à leur guise. Est-il possible avec ces détails de dire quelle opération fut pratiquée? En aucune manière ; les uns y ont vu la taille hypogastrique, ce qui convient mal pour une *passion et maladie du costé;* les autres la néphrotomie, ce qui ne s'accorde guère avec l'ouverture du péritoine, nettement indiquée par l'issue des intestins. Véritablement il y aurait plus de probabilité en faveur d'une opération pour des calculs biliaires ; mais le plus sûr est de ne rien affirmer. D'où vient pour-

[1] Je suis ici l'édition donnée par M. Buchon dans le *Panthéon littéraire*, non sans regretter qu'on ait si tristement défiguré l'orthographe.

tant qu'on a mêlé le nom de Germain Colot à cette affaire? Ce Germain Colot est une pure invention de Devaux au XVIIe siècle; il n'y a pas même de présomption qu'il ait jamais existé de chirurgien de ce nom. Sprengel a ajouté une légère broderie à cette histoire; selon lui, ce serait un Norsini, qui, voyageant en France, aurait enseigné la chirurgie et notamment la lithotomie à Germain Colot[1]. Ceci est également une conjecture qui pèche à la fois et contre la vérité et contre la vraisemblance; le premier opérateur de Norsia dont il soit fait mention dans les annales de l'art est Pierre de Norsa, qui vivait du temps de Marcellus. Enfin ceux qui ont mis Germain Colot parmi les chirurgiens de Saint-Côme connaissaient bien mal l'histoire et les préjugés de la confrérie; nous avons vu que lors de la réception de Jean Le Roy, opérateur pour les hernies et la pierre, la première condition qui lui fut imposée fut de renoncer à son état d'opérateur.

Il faut maintenant sortir de la ville et de la vicomté de Paris, et rechercher comment la chirurgie s'exerçait sur les autres points de la France; histoire qui a bien aussi son importance, bien que jusqu'à présent elle ait été laissée dans un complet oubli.

§ XVII. — De la chirurgie dans les villes de province. — Des barbiers de Montpellier, — de Carcassonne, — de Tours, — de Rouen, — de Bordeaux, — de Toulouse. — Des maîtres chirurgiens de Sens et de Rouen. — Enseignement des barbiers à Montpellier. — De la chirurgie militaire au XVe siècle.

Dans la plupart des villes de province, les barbiers seuls étaient en possession de pratiquer la chirurgie ordinaire, en exceptant toutefois les trois opérations de la cataracte, de la taille et de la hernie, qui constituaient le domaine des inciseurs; et la réduction des luxations et des fractures, qui généralement était abandonnée aussi à des rebouteurs spéciaux. Il faut dire toutefois que dans quelques grandes villes il existait des maîtres chirurgiens distincts des barbiers, et même en lutte ouverte avec eux : et si cette distribution de la chirurgie pratique se révèle à nous d'une manière incontestable pour le XIVe et le XVe siècle, il n'est pas aussi aisé de découvrir d'où cet état de choses avait pris son origine, et comment il s'était constitué.

Les barbiers de Montpellier avaient la prétention de faire remonter leur constitution en corps civil à l'année 1088[2]; dès lors, disaient-ils, ils possédaient des statuts qui furent depuis confirmés de règne en règne, et no-

[1] *Hist. de la médec.*, t. III, p. 383.

[2] *Représentations pour les maîtres en chirurgie de Montpellier*, 1748, in-4°, p. 7.

tamment en 1428 et 1528. Cette allégation peut être mise sur le même rang que l'histoire du collége de Saint-Louis au XIIIe siècle, c'est-à-dire qu'elle ne s'appuie sur aucune preuve. Nous savons seulement par Guy de Chauliac que dès le XIVe siècle les barbiers de Montpellier formaient une corporation qui avait accaparé certaines parties de la chirurgie; mais nous avons vu que les barbiers de Paris en faisaient autant dès le XIIIe siècle.

Je n'ai pas même retrouvé les statuts de 1428 et 1528, dans lesquels, suivant leur dire, ils auraient été dénommés *maîtres et consuls de l'art de chirurgie de l'université de Montpellier,* jouissant en cette qualité du droit d'instruire leurs élèves et de leur conférer la maîtrise. Voici cependant, d'après eux toujours, quels en étaient les principaux articles [1].

L'article premier portait que, *suivant l'antique et louable coutume, il serait nommé quatre maîtres jurés, pour bien et loyalement examiner les aspirans à la maîtrise, et faire rapport de leur suffisance ou insuffisance.* Le premier de ces maîtres jurés était même chirurgien ordinaire du roi; il y avait aussi des maîtres non jurés, et enfin tous les barbiers ensemble appartenaient à une confrérie dite de Saint-Côme, qui avait son prévôt et ses consuls.

L'article 10 contenait défense à tout aspirant *de lever boutique en l'art de barberie ni pratiquer en chirurgie, que préalablement il ne fût examiné et approuvé par les maîtres jurés et députés à ce faire.* Les articles 11 à 15 réglaient la forme de l'examen et de la réception; celle-ci se faisait devant les consuls de la ville, et le récipiendaire jurait entre leurs mains de bien et loyalement exercer l'art de la chirurgie *en ladite ville et ailleurs, même par tout le royaume.* Cette clause est remarquable, en ce qu'elle semblait donner au corps des barbiers de Montpellier le même droit qu'à la Faculté. C'était empiéter sur les priviléges des corps de barbiers des autres villes; cet inconvénient avait été éludé de la manière suivante. L'article 15 permettait bien aux maîtres reçus d'exercer la chirurgie par tout le royaume; mais il ne leur conférait le droit de tenir boutique ouverte de l'art ou métier de barberie que dans la ville de Montpellier seulement.

Enfin un dernier article défendait *aux tailleurs de pierre ou de rupture, aux abbateurs de cataracte et aux arracheurs de dents, d'ouvrer dans la ville et banlieue de Montpellier sans la licence des quatre maîtres jurés.*

Comme on le voit, les barbiers de Montpellier avaient parfaitement suivi l'exemple des chirurgiens de Paris : ils avaient profité du voisinage de

[1] *Secondes représentations au roy pour les maîtres en chirurgie de Montpellier,* 1749.

l'université pour se mettre à couvert sous ce nom vénérable ; ils s'étaient ainsi arrogé des priviléges qui les rapprochaient des corps enseignants légalement constitués ; enfin, et pour que rien ne manquât à leurs usurpations, ils voulurent aussi porter la robe longue et le bonnet magistral, et ils soutenaient en avoir eu la possession depuis un temps immémorial [1].

Nous verrons un peu plus tard comment la Faculté de Montpellier, après une longue tolérance, remit sous son autorité ces serviteurs qui singeaient les maîtres ; seulement notons ceci, qu'il y avait donc au moins deux grands centres de réception, Paris et Montpellier, pour les inciseurs et opérateurs, et que là aussi on décernait le droit de faire la chirurgie sans pratiquer la barberie. Probablement c'étaient de ces maîtres en chirurgie reçus à Montpellier ou à Paris, qui, allant s'établir ailleurs, se mettaient en rivalité avec les barbiers du lieu, qu'ils auraient voulu renfermer dans leur boutique de barberie, comme nous en citerons des exemples.

Comment d'ailleurs se constituait dans chaque ville le corps des barbiers? Il paraît qu'il était besoin d'une ordonnance royale, ainsi qu'il résulte de deux documents fort curieux ; le premier se trouve dans les priviléges accordés à la ville de Figeac en 1318 par Philippe-le-Bel, renouvelés par Charles VI en 1394. Le 31e article porte : *Et si medicus, surgicus, ypothecarius aut magister, seu notarius, in dictâ villâ exercere voluerit artem suam aut officium suum, et de eis operari, tenebitur jurare ipsis consulibus in manu nostrorum judicum et vicarii, sive per ipsos aut alterum ipsorum deputatos, quod in dictis suis artibus et officiis bene et fideliter se habebit* [2].

Le deuxième document est d'une date beaucoup plus récente ; vers 1447 les barbiers de Saint-Jean-d'Angely se plaignirent au roi que le métier n'était réglé dans cette ville par aucune police, et que le premier venu y levait ouvroir ; sur leur demande donc, Charles VII leur donna des statuts analogues à ceux des barbiers de Paris, en les mettant sous la garde de son premier barbier [3].

En remontant à l'origine des grandes communes, sans doute on trouverait également l'autorité royale s'exerçant par ses délégués, et leur communiquant le droit de recevoir et d'admettre au serment les membres des diverses corporations, qui acquéraient ainsi l'existence légale ; ainsi sans doute s'étaient développées dans toutes les villes du

[1] Voyez les *Premières représentations*, etc., 1748.

[2] *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 655.

[3] *Ibid.*, t. XIII, p. 506.

royaume les corporations locales des barbiers, indépendantes les unes des autres ; et ce ne fut guère qu'au XVe siècle qu'elles furent soumises à une organisation générale et rattachées à un centre commun.

Et d'abord on les voit dans les premières années de ce siècle rechercher pour leurs statuts la confirmation royale ; et les ordonnances en ce sens commencent à se multiplier. En 1400, Pierre de Meyrac et Arnauld Senhoret, au nom des barbiers de Carcassonne, représentent qu'ils avaient jadis obtenu des priviléges semblables à ceux des barbiers de Paris, lesquels priviléges s'étant perdus lors du sac de Carcassonne par les Anglais, ils en réclament confirmation. Ordonnance en 13 articles qui organise la corporation, et leur permet d'ajouter à leurs enseignes une bannière représentant sainte Catherine dans la roue de rasoirs semée de fleurs-de-lis [1].

En 1408, les barbiers de Tours demandent des statuts ; on leur en accorde calqués sur ceux des barbiers de Paris ; mais déjà on leur impose pour garde de leur métier, le premier barbier et valet de chambre du roi [2]. Tours était du ressort du parlement de Paris ; c'était à proprement parler le domaine spécial de la Couronne ; aussi cette innovation n'eut-elle lieu que beaucoup plus tard dans le ressort des autres parlements.

Nous en avons la preuve dans les statuts accordés en 1407 aux barbiers de Rouen, ratifiés en 1412 par Charles VI. Ils demeurent tout-à-fait indépendants du premier barbier du roi ; ils se gardent eux-mêmes, et sont chargés seuls d'examiner et de recevoir de nouveaux maîtres ; mais ce qui confirme ce que j'ai dit plus haut, ils n'exerçaient leur juridiction que dans la ville et banlieue de Rouen ; et il leur était même interdit d'aller dans les villages et aux foires et marchés *besoignier et cliqueter leur bassin.*

Ici enfin nous trouvons des détails circonstanciés sur les épreuves par lesquelles passait le récipiendaire. Il y avait trois *gardes-jurés* du métier, le candidat devait demeurer huit jours entiers, à ses dépens, chez chacun des trois gardes, et chez chacun d'eux confectionner *une lancette bonne et souffisante pour saingnier toutes vaines ;* les trois lancettes faites, on les soumettait à un aréopage de douze maîtres appelés à prononcer sur la capacité du candidat. C'était presque toute la corporation réunie, car en 1424 il n'y avait encore à Rouen que 19 barbiers. S'il était reçu, il payait d'abord 30 sous tournois pour les compagnons du métier ; 5 sous à chacun des gardes ; après quoi il était conduit devant justice pour prêter

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. VIII, p. 399.
[2] *Ibid.*, t. IX, p. 404.

le serment requis, et il payait encore une somme déterminée dont les deux tiers revenaient au roi et le tiers à la confrérie. Cette somme variait selon certaines conditions; un fils de maître ne payait que 15 sous; un bourgeois de Rouen, non fils de maître, devait 30 sous; un homme de la banlieue 45 sous. La confrérie était instituée en l'honneur de saint Côme et saint Damien; mais elle portait spécialement le nom de *la Charité Saint-Denys*[1].

Comme on le voit, les épreuves se réduisaient à fort peu de chose; sans doute l'expérience apprit qu'elles ne suffisaient pas, et vers 1457 nous apprenons, par les statuts des barbiers de Bordeaux, qu'elles avaient été généralement multipliées.

Bordeaux était aussi une de ces villes qui échappaient au parlement de Paris; et ses barbiers échappaient de même à l'autorité du premier barbier du roi. Ils nommaient donc un *procureur du métier*, en outre de quatre jurés chargés des réceptions. Le candidat restait huit jours dans la boutique de chacun des jurés; et là il devait *faire son devoir*, c'est-à-dire confectionner une lancette, *et servir de toutes œuvres*, *ainsy qu'il est accoustumé de faire ès autres villes de ce royaume sur le mestier de barberie*. En outre les jurés devaient s'assurer s'il avait *bonne veue*, *bonne main et seure pour bien raser et saignier* : s'il savait faire les lancettes *fers et pointes* : s'il connaissait les veines qu'il faut saigner, et *faire les autres choses appartenant audit mestier de barberie et chirurgie*. Pour la chirurgie spécialement, ils devaient s'assurer si le candidat était *scientifique et expers de l'anatomie du corps humain*, *des apostumes*, *fractures*, *rompures*, *blessures*, *desolacions de membre* (sans doute dislocations), *playes*, *chancres*, *fistules*, *et generalement de toutes autres maladies que peuvent avenir à corps humain*, *et de toutes autres choses necessaires et apartenans à office et mestier de chirurgie* : de même s'il savait *coudre*, *lier et mettre à point une playe*, *et connoistre les playes et herbes et autres choses appartenantes à faire oignemens et emplastres* : en un mot, l'examiner *sur toutes les autres choses lesquelles leur sembleroient estre deues et raisonnables pour le bien et prouffit de la chose publique*, *et à l'honneur dudit mestier*. Cet examen était subi publiquement à l'Hôtel-de-Ville en présence du maire, du sous-maire, des jurats et du procureur de la ville. Le candidat une fois reçu devait jurer de bien exercer son office et de garder les ordonnances : *tenir vie honneste*, *avoir bons oiguemens en sa boutique* : *ne pas prendre salaire excessif*,

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 59.

garder les secrets de ses clients, *instruire ses varlets*, etc. Le serment d'Hippocrate n'avait pas plus de gravité et de dignité. Enfin le droit de lever boutique était exclusivement réservé aux *bourgeois et jurés de la communauté de la ville*[1].

Les barbiers de Toulouse étaient plus sévères encore. Il fallait avant tout, pour être admis à l'examen, avoir demeuré *six ans chez des maîtres bons et suffisans*. Le candidat faisait ensuite ses quatre lancettes chez les quatre jurés, qui portaient ici le nom de *bailes;* les lancettes étaient soumises à l'appréciation des quatre bailes, assistés de quatre autres maîtres au moins; si elles étaient mal faites, les bailes en cassaient la pointe, et le candidat ne pouvait se représenter avant un an. Si on les jugeait bonnes, il était admis à l'examen oral qui roulait sur la chirurgie, la saignée, et les ventouses; et enfin il y avait une double épreuve pratique, consistant en une barbe et une saignée que le candidat devait faire en présence des bailes. Pour la barbe, il était tenu de se servir d'un rasoir tout neuf[2].

Dans ces grandes villes donc les corporations ne relevaient que des magistrats eux-mêmes, sans aucun autre intermédiaire entre elles et l'autorité royale; mais dans certaines provinces, elles recevaient d'abord leurs priviléges des grands feudataires qui gouvernaient la province, soit en vertu d'un droit héréditaire, soit par une délégation de l'autorité royale. Dans le premier cas, la confirmation royale n'était même pas jugée nécessaire; ainsi les priviléges accordés aux maîtres chirurgiens et barbiers de la ville de Beaune par Charles-le-Téméraire, ne furent confirmés par Louis XI qu'en 1476, lorsqu'après la mort de son redoutable vassal le roi se mit en possession de la ville[3].

Dans le second cas, la concession avait une valeur provisoire, que la confirmation du roi rendait seule définitive; ainsi Charles VII confirma en 1419, sous sa régence, les statuts accordés en 1410 par Jean, duc de Berry, aux barbiers de Berry, de Poitou, d'Auvergne, de Languedoc et de Guyenne[4].

Cette concession de 1410 a ceci de remarquable, que pour la première fois toutes les corporations de barberie de cinq grandes provinces se trouvèrent rattachées à une autorité centrale; et l'exemple ne tarda pas à porter ses fruits. Gervaisot-Merlin était premier barbier et, par une

1 *Ordonnances des rois de France*, t. XIV, p. 427.

2 *Ibid.*, p. 434.

3 *Ibid.*, t. XVIII, p. 256.

4 *Ibid.*, t. XV, p. 307.

conséquence alors naturelle, valet de chambre du duc Jean; il eut l'art de faire appliquer à tous les barbiers des cinq provinces des statuts tout-à-fait semblables à ceux des barbiers de Paris, en se réservant le patronage qu'exerçait dans la capitale le premier barbier du roi. Quand Charles VII confirma ces priviléges, Gervaisot n'était plus, et cette partie de son héritage fut habilement recueillie par un homme que l'on peut regarder comme le grand organisateur de la barberie en France, Colmet Candillon.

Candillon était premier barbier du régent; il resta le premier barbier du roi; et il eut même l'art de garder sa place quand Louis XI succéda à Charles VII. Dans ce long intervalle, qui s'étend de 1419 à 1461, Candillon profita habilement de sa position pour agrandir son petit royaume. Avant cette première année, il n'était guère chef que de la barberie de Paris et de Tours; nous venons de dire comment il y ajouta le patronage sur le Berry, le Poitou, le Languedoc et la Guyenne; plus tard il fit étendre sa juridiction sur la Saintonge, le Maine et la Touraine, et enfin en 1427 il obtint des lettres royales qui l'instituaient chef de tous les barbiers du royaume. Ces lettres, fort remarquables à tous égards, régularisaient l'exercice de la chirurgie pour toute la France, et servaient en même temps, chose rare, les intérêts du premier barbier, de tous ses confrères et du peuple.

Le premier article nommait le premier barbier *maître et garde du métier*, avec pouvoir d'instituer des lieutenants dans toutes les bonnes villes du royaume, lesquels lieutenants avaient droit de *regard et visitation sur tous les autres barbiers desdites bonnes villes, et banlieues et villaiges appartenans et respondans à icelles*; ces lieutenants pouvaient à leur tour se faire représenter par des commis; et à eux ou à leurs commis les autres barbiers étaient *tenus de obeïr comme à nostre dit premier barbier, en tout ce qui audit mestier apartient ou pourra apartenir.*

Le second article ôtait l'élection des jurés aux barbiers mêmes; et ils ne pouvaient plus y procéder qu'avec la participation du lieutenant.

L'article 6 réglait l'exercice de la barberie dans les *chasteaux, ponts, ports, bourgs et villaiges*, jusque là exclusivement abandonnés aux charlatans. Nul ne pouvait à l'avenir y *lever ouvroir et estre maistre* qu'après avoir subi l'examen des jurés de la bonne ville la plus voisine.

Par tout le royaume, les barbiers avaient droit de se réunir en confrérie sous l'invocation de saint Côme et saint Damien; l'édit ne faisait pas d'exception pour Paris; mais alors la capitale était encore au pouvoir des Anglais, et quand plus tard, en 1438, deux ans après la rentrée de Char-

les VII, Candillon lui fit renouveler son ordonnance, Paris en fut toujours tacitement excepté, et les chirurgiens jurés n'auraient pas permis un si énorme empiétement sur leurs priviléges.

Mais le but essentiel de l'ordonnance se révèle surtout dans les articles 13 et 22. Par le premier, tout barbier approuvé et passé maître était tenu de prendre *lettre scellée des sceaux* du premier barbier, moyennant une redevance de 5 sols; c'était en quelque sorte le diplôme. Le second mérite d'être cité en entier.

Pour le bien de la chose publique et pour pourveoir à la santé du corps humain, sera tenu nostre dit premier barbier de bailler à tous les barbiers maistres tenans ouvroir en nostre dit royaume la copie de l'armenac (l'almanach) *fait de l'année : par ainsi que chacun d'eux qui le voudra avoir lui sera tenu de payer pour chacun an la somme de 2 sols 6 deniers tournois.*

On comprend l'importance de cette publication annuelle lorsqu'on se reporte aux opinions de cette époque touchant les jours favorables ou défavorables à la saignée et aux autres petites opérations; opinions que l'on est encore surpris de retrouver de nos jours dans les almanachs les plus populaires. Deux sols 6 deniers étaient un prix bien élevé pour le temps; c'était la moitié du prix du diplôme; mais il faut se rappeler que l'imprimerie n'était pas encore découverte.

Cette ordonnance fut publiée à Poitiers, à Chartres, à Montargis, à Sens, à La Rochelle, à Thouars, à Macon, à Loches, partout où l'autorité royale était reconnue, et plus tard au Châtelet de Paris. Candillon la fit renouveler en 1438, puis en 1444, toujours par Charles VII, et en 1461 par Louis XI; et enfin Ollivier-le-Mauvais, successeur de Candillon, prit soin de faire confirmer ces priviléges sous son nom en 1465.

Malgré la mention emphatique qui mettait le barbier du roi à la tête de tous les barbiers du royaume, on a vu que les grandes provinces échappaient à son autorité. Là toutes les corporations de barbiers formaient autant de petites républiques, qui faisaient renouveler leurs priviléges sans se soucier du premier barbier du roi. Telles étaient les corporations de Montpellier, de Toulouse, de Bordeaux, etc. Là même les barbiers trouvant ce simple nom peu sonore, on les voit peu à peu usurper le titre plus brillant de chirurgiens. Ainsi en 1457 il n'y avait que des barbiers à Toulouse; en 1463 c'étaient des *chirurgiens barbiers*, et leur métier était devenu *l'art et industrie de cireurgie et barberie.* Ceux de Bordeaux s'étaient érigés en *cirurgiens et barbiers jurés* dès 1451; et vous avez vu les titres plus grandioses encore auxquels prétendaient ceux de Mont-

pellier. Là où il n'y avait point de corporation rivale, ces usurpations passaient sans réclamation; mais ailleurs elles suscitaient des discussions toutes pareilles à celles qui agitaient la capitale. Je ne saurais d'ailleurs citer, après Paris, que deux autres villes, Sens et Rouen, où les barbiers se trouvaient en rivalité avec des chirurgiens. A Sens, dès le XIVe siècle, les *cirurgiens et mires-jurés*, alléguant aussi des priviléges qu'ils disaient tenir des rois de France, avaient voulu comme ceux de Paris réduire les barbiers sous leur autorité; Charles V leur appliqua en mai 1376 la fameuse ordonnance rendue en 1372 au profit des barbiers de Paris, et consacra l'indépendance des deux corporations [1]. De même à Rouen les barbiers formant la confrérie de la Charité Saint-Denis, en l'honneur de saint Côme et saint Damien, étaient en guerre avec les maîtres chirurgiens formant la confrérie Saint-Côme, Saint-Damien et Saint-Lambert. Les barbiers avaient fait confirmer et étendre leurs priviléges par Henri, roi d'Angleterre; les chirurgiens en 1453 relevèrent cette indignité, et obtinrent de Charles VII une confirmation de leurs statuts à eux, qui étaient dirigés spécialement contre les barbiers. Ainsi défense à ceux-ci de faire opération de chirurgie, de faire rapport en justice, de panser les plaies plus d'une fois hors le cas d'imminente nécessité; défense d'avoir sur leurs enseignes l'image *des saints dessusdites*, ou d'y pendre des boîtes; défense enfin d'entreprendre la cure des maladies graves et pouvant entraîner la mort, sans le conseil et l'assistance d'un ou de deux chirurgiens [2]. Je ne vois pas que les barbiers aient réclamé, ou peut-être leurs réclamations n'étaient pas suffisamment appuyées en cour, le premier barbier se souciant peu de ces sujets rebelles qui ne reconnaissaient point sa suprême autorité.

Ceux de Montpellier reçurent un peu plus tard un coup non moins sensible. La Faculté s'était émue de leurs usurpations. Elle s'adressa à Louis XII qui confirma ses priviléges en 1496, et replaça les barbiers sur un pied d'infériorité remarquable. *Parce que*, dit le roi, *certains ignorans apothicaires, chirurgiens, barbiers et autres insuffisans* se mêlent de pratiquer la médecine; défense leur est faite de continuer à l'avenir, soit à Montpellier, soit dans tout le pays de langue occitanique, sous peine d'une amende de deux marcs d'argent. Les maîtres chirurgiens de Montpellier même ne pourront plus donner de lettres de maîtrise, que lorsque le candidat aura été examiné et approuvé par le chancelier ou le doyen de l'université, assisté d'un autre docteur nommé par tous les docteurs réunis à la majorité des voix; et le candidat sera examiné en même temps par ces

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. VI, p. 197.
[2] *Id.*, t. XIV, p. 281.

deux délégués de la Faculté et par les maîtres en chirurgie[1]. Peut-être cette victoire obtenue par une Faculté de province ne fut-elle pas sans influence sur l'opiniâtreté que mit celle de Paris à consacrer sa suprématie sur les barbiers et les chirurgiens de Saint-Côme à la fois.

Du reste, la Faculté de Montpellier ne s'arrêta pas en cette occasion à un vain triomphe d'amour-propre, et en se chargeant d'apprécier l'instruction des barbiers, elle comprit qu'elle devait au moins leur donner les moyens de s'instruire. Nulle part, en effet, ni à Paris, comme nous l'avons vu, ni dans les provinces, il n'y avait d'enseignement public et régulier de la chirurgie. Les varlets ou apprentis, qui plus tard se nommèrent aussi *compagnons barbiers*, entraient en boutique sous un maître qui les gardait un temps plus ou moins long; ils le voyaient pratiquer et se formaient à son exemple; et ils complétaient leur éducation en lisant les chirurgiens arabistes, dont les principaux avaient été de bonne heure traduits en français, et très promptement aussi vulgarisés par l'impression. Ainsi la traduction de Guy de Chauliac, par Nicolas Panis, avait été imprimée à Paris dès 1478; en 1484 ou 1485 avait paru dans la même ville *le Guidon de la pratique de chirurgie pour les barbiers et chirurgiens*, extrait de Guy de Chauliac, que quelques uns ont attribué à Jean Falcon, ce qui ne me paraît pas probable; en 1490 Guillaume Ivoire imprimait à Lyon sa traduction de Lanfranc; et celle de Guillaume de Salicet, par Nicolas Prevost, sortait en 1492 des presses de la même ville.

Ce fut vers 1490, si l'on s'en rapporte à Symphorien Champier[2], que la Faculté de Montpellier institua un cours de chirurgie qui fut confié à son chancelier. Le premier professeur fut Griffius, remplacé ensuite par Jean Falcon, et à Jean Falcon succéda un certain Denys ou Dionysius. Mais il se présentait une grave difficulté, la même difficulté qui trois années plus tard allait embarrasser la Faculté parisienne. La dignité de l'Université ne permettait pas de professer en français, et les barbiers n'entendaient pas le latin. On imagina un moyen terme qui ne saurait passer pour bien ingénieux : le professeur lisait le texte en latin, et le commentait ensuite

[1] Astruc, *Mém. sur la Fac. de Montpellier*, p. 109.

[2] *Le Myrouel des appothiquaires.... : Item les lunectes des cyrurgiens et barbiers*; petit livre de 31 feuillets in-8°, imprimé à Lyon sans date. Mais dans l'histoire d'Hippolyte d'Autreppe, l'année de la bataille de Marignan, c'est-à-dire en 1515, Champier dit que Griffius avait fait ses cours vingt-cinq ans auparavant. Il indique même à peu près la date des premières leçons de Falcon dont il sera question tout-à-l'heure; ainsi d'Autreppe ayant vingt ans de pratique en 1515, avait donc quitté l'école en 1495, et il avait été l'élève de Griffius et de Falcon. Astruc a ignoré toutes ces particularités.

dans un langage barbare, demi latin demi français. Nous en possédons un échantillon bien remarquable : c'est le Commentaire de Jean Falcon lui-même, l'un des livres les plus singuliers qui soient sortis du cerveau humain, et le plus curieux monument de l'état de l'enseignement de la chirurgie en France à cette époque.

On ne s'en ferait pas une juste idée si nous ne faisions l'histoire du livre même. Les leçons de Falcon avaient une si grande réputation qu'elles furent recueillies et publiées à Lyon en 1520 par quelque élève enthousiaste; mais Falcon en avait été médiocrement flatté, et avait toujours désavoué comme indigne de lui cette publication subreptice. Il ne voulait pas cependant priver la France et le monde du produit de ses veilles. Quelque temps avant sa mort, arrivée vers 1539, il avait enfin terminé ce précieux manuscrit, et l'avait envoyé aux imprimeurs de Lyon. Il mourut; le manuscrit fut renvoyé à sa femme, qui chercha à le faire imprimer à Bâle, mourut elle-même avant de l'avoir vu imprimé; et l'ouvrage tant ballotté revint à Lyon où il parut enfin en 1559 sous ce titre latin : *Notabilia super Guidonem scripta, aucta et recognita ab excellente medicinæ dilucidatore D. Joanne Falcone Montispessulanæ academiæ Decano.*

Falcon commence par s'excuser dans une préface latine de la nouveauté de son entreprise. Mais lisant depuis plusieurs années le Guy aux étudiants en chirurgie, il n'a pas regardé comme absurde ni indécent de publier ses scolies. Il ne doute pas toutefois que plusieurs ne le trouvent répréhensible; mais il se soumet à la sainte Église romaine, maîtresse, princesse et dominatrice de toutes choses, avec laquelle il pense, il vit, il dormira et aura le repos. Ceci bien entendu, ouvrez le livre; ou plutôt figurez-vous le professeur en chaire, parlant à des compagnons barbiers qui n'entendent ni latin ni grec, et qui aspirent à apprendre la manière de panser des clous et des bosses. Le voici qui commence, écoutez.

Premièrement, et avant toutes choses, il importe de s'enquérir du titre du livre. « Or la raison pourquoy il est bon de sauoir le tiltre de chacun » liure, est à celle fin que lon connoisse la matiere subiette d'iceluy : ou à » fin que quand vn escolier aura necessité de quelque liure, il le sache de- » mander par son propre nom, comme quand on ha affaire de son ami, » on l'appelle par son nom propre. *Titulus autem dicitur quasi* TUTULUS, » *à tuendo, quod autoris et factum et nomen tueatur : vel (ut alii volunt)* » *à Græco* TITAN, *id est* SOL *latinè.* Car tout ainsi que le soleil illumine » ce monde inferieur, aussi le tiltre illumine le liure, et vn chacun cha- » pitre, en declarant generalement tout ce qui est là contenu. Ainsi l'entend » le docteur en la fin du chapitre singulier, quand il dit : *Et hoc ne abraso*

» *Titulo pagina muta videatur. Per Titulum enim intellectus libri legen-*
» *tibus ipsis aperitur : ac propterea scribebant antiqui Titulos et rubricas*
» *colore rubro, qui radiis solaribus fere simili est.* »

Voilà mes compagnons barbiers suffisamment édifiés sur le titre. Le professeur agite aussi doctement d'autres questions non moins importantes, savoir : *à quelle partie de philosophie est subalterne chirurgie : — quel est l'ordre de ce present liure au regard des autres liures de chirurgie : — qui est le subiet duquel principalement est traité en ce liure :* et finalement *combien ce liure ha de causes.*

« Ie trouue, répond le professeur, qu'il en ha quatre : efficiente, for-
» melle, finale et materielle. La cause efficiente est double, vniuerselle et
» particuliere. L'vniuerselle est Dieu, qui est la cause de toutes les choses
» de ce monde. La particuliere, le docteur Guidon, lequel ha esté tres
» excellent homme en medecine et en chirurgie, comme il appert par son
» liure. La cause materielle est le corps humain, *sanabile et ægrotabile*,
» determiné à l'operation manuelle, auec laquelle difference il est le subiet
» de ce liure. Or icy nous prenons cause materielle pour matiere, *circa*
» *quam versatur scientia*, etc. »

Je pense que le lecteur me fera grâce du reste. Le livre entier se composa de 614 pages in-4°, fort serrées, toutes écrites dans ce goût et dans ce style. Les gloses sur le chapitre singulier et l'anatomie tiennent 264 pages ; les gloses sur les apostèmes 190 ; celles sur les plaies en général 104, et le reste est pour les ulcères. Voilà ce qui constituait alors la science chirurgicale.

Qui s'étonnerait dès lors de trouver pendant si long-temps la chirurgie française muette et stérile ? Et cependant il sortait de ces écoles quelques hommes qui s'élevaient eux-mêmes à force de pratique à un degré supérieur ; Symphorien Champier nous a conservé le nom du chirurgien du duc de Guise lors de la bataille de Marignan, Hippolite d'Autreppe, élève de Griffius et de Falcon, le premier et probablement le seul barbier de France qui ait reçu les honneurs du doctorat dans une Université d'Italie [1].

Ainsi qu'on aurait pu le présumer en comparant le petit nombre de

[1] On lit à ce sujet une histoire pleine d'intérêt dans le pamphlet déjà cité de Symphorien Champier ; et il y a un comique achevé dans la scène où Champier, après avoir assemblé tous les docteurs de l'université de Pavie, leur présente à examiner un barbier sans lettres et sans latin, lutte contre leurs répugnances, et parvient, non sans peine, à leur faire avaler cette pilule amère. Sa longueur seule m'a empêché de la rapporter dans ces notes, et je le regrette ; car nul détail n'aurait si bien montré la physionomie des médecins et des chirurgiens du temps.

chirurgiens proprement dits à la multitude des barbiers, c'étaient ceux-ci qui fournissaient le plus de candidats pour toutes les fonctions civiles ou militaires qui se rattachaient à la chirurgie. Le chirurgien du duc de Guise était un barbier; celui de Charles VII, celui de Louis XI étaient des barbiers; et c'est en vain que la vanité du collége de Saint-Côme s'est révoltée contre ces faits d'une notoriété incontestable : il était même bien difficile qu'il en fût autrement.

Les armées n'étaient point alors constituées comme de nos jours; chaque capitaine, grand seigneur ou condottiere, avait sa compagnie qui lui appartenait en propre, qu'il recrutait et organisait à son gré; et quand il songeait à se procurer un chirurgien, le chirurgien était encore attaché à sa personne et non à sa compagnie. Même lorsque les rois organisèrent les premières troupes réglées, au XVe siècle, ils ne s'occupèrent point de leur donner des chirurgiens, tant l'ancien usage avait de puissance. Dans aucune ordonnance royale de cette époque, je n'ai trouvé un seul mot qui ait trait à ce sujet; il n'y a que le corps des sergents à verge du Châtelet, composé de 220 hommes, et fort différent des troupes de guerre, qui obtint en 1405 ce privilége d'avoir *un sirugien pour leur curer leurs playes, blesseures et naureures*[1]. Or aucun des chirurgiens de Saint-Côme, si bien placés sous le rapport de la pratique, n'aurait abandonné sa riche clientelle pour courir la campagne aux ordres même d'un grand seigneur; et les barbiers de Paris ou de la province recueillaient seuls cette large part du domaine chirurgical. Charles VII, chassé de bonne heure de sa capitale, avait été lui-même contraint de prendre un barbier pour son chirurgien; il n'en changea point en remontant sur le trône; et Louis XI, assez amoureux pour ses alentours des gens de race plébéienne, se contenta également de son barbier.

Ce qui par hasard peut-être était arrivé pour les rois, était une nécessité pour les plus hauts princes. Charles-le-Téméraire n'avait d'autres chirurgiens dans ses vastes États que des barbiers; et il fallait bien qu'il s'en servît pour lui-même. Du reste, doué de plus d'aptitude pour la guerre que son royal adversaire, il avisa le premier à satisfaire ce besoin de toute armée régulière, et à instituer un service chirurgical militaire. Ainsi il avait attaché un chirurgien à chaque compagnie de cent lances; chaque lance représentant huit combattants, c'était donc un chirurgien pour 800 hommes. Et comme il avait 2,200 hommes d'armes, la chirurgie militaire de Bourgogne se composait de 22 chirurgiens pour un total de

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. IX, p. 75.

près de 20,000 combattants, sans compter les chirurgiens attachés aux grands vassaux du duc, et ceux du duc lui-même. Et ici je ne voudrais pas manquer à reproduire textuellement un curieux passage d'Olivier de la Marche, à qui j'ai emprunté ces détails.

« Le duc a quatre chirurgiens : ces quatre servent pour la personne du duc et pour ceux de son hostel et autres : et certes ce ne sont point de ceux qui ont le moins affaire en la maison : car le duc est prince chevaleureux, et de tels exercices de guerre que par blessure de coup à main, de trait de pouldre ou aultrement, il a bien souvent tant de gens blessés en sa maison et en ses ordonnances que aultre part en divers lieux blessés, que cincquante chirurgiens diligens auroyent assez à besoignier à faire leur devoir des cures qui surviennent. Et pour ceste cause a ordonné le duc en chascune compaignie de cent lances un chirurgien. Lesdits quatre chirurgiens du duc ne prennent rien des povres ne des compaignons estrangiers qui sont au service du prince, et s'attendent à luy de la satisfaction de leurs onguements et drogheries, et peuvent à la chambre à toutes heures, comme les médecins [1]. »

§ XVIII. — Chirurgiens des campagnes. — Inciseurs, rebouteurs, arracheurs de dents, triacleurs.

Au-dessous des barbiers des villes se trouvaient enfin les chirurgiens des campagnes, c'est-à-dire d'une part les compagnons barbiers qui s'en allaient d'une ville à l'autre, vendaient en passant des drogues et antidotes qu'ils avaient en leur boitier, ou même se fixaient dans quelque village pour éviter les frais de réception, et que l'on affublait par mépris du nom de *barbaudiers de village* [2]; d'une autre part ces empiriques ambulants, connus sous les noms d'*inciseurs de pierre*, *herniers*, *abbateurs de cataracte*, *rebouteurs*, *arracheurs de dents*, *triacleurs* ou vendeurs de thériaque, et *drameurs*. Nous avons retrouvé déjà dans nos récits précédents

[1] Olivier de la Marrhe, *L'estat de la maison du duc Charles de Bourgogne*, édit. du *Panthéon littéraire*, p. xix. — Bien que l'observation qui suit ne se rattache point à l'histoire des chirurgiens, je noterai cependant, comme chose peu connue, que le duc avait six docteurs médecins, lesquels, dit Olivier, *quand le duc est à table, sont derriere le banc, et voyent de quoy et de quels mets et viandes l'on sert le prince, et luy conseillent, à leur advis, lesquelles viandes luy sont plus prouffitables.* Ainsi le délicieux épisode du médecin de Sancho Pansa n'était pas une folle imagination de Cervantes; c'était la parodie plaisante de ce que l'étiquette exigeait alors aux festins des princes souverains.

[2] *Discours des harquebusades en forme d'epistre pour repondre à certaine apologie publiée par A. Paré.* Lyon, 1572. — Je reviendrai sur ce pamphlet.

quelques uns de ces intéressants personnages ; nous allons essayer ici, autant que les documents nous le permettront, d'en tracer une histoire générale.

Au premier rang se montrent d'abord les opérateurs ou inciseurs, auxquels les chirurgiens avaient abandonné la pierre, la hernie et la cataracte, à raison *du danger qui bien souuent s'ensuit en telles operations.* Nous avons vu nombre d'édits et de statuts ordonner qu'aucun d'eux ne pourra exercer sans avoir subi l'examen de la corporation de chirurgiens ou de barbiers la plus voisine ; mais cette multiplicité de défenses montre qu'elles étaient trop souvent éludées ; et d'ailleurs au cœur des campagnes et loin des villes, ils n'encouraient plus aucune responsabilité. Quelques uns avaient suivi un maître assez long-temps pour être au courant de sa pratique ; mais d'autres s'intitulaient inciseurs sans aucun apprentissage préalable, et par le seul droit de leur volonté. Franco, ce grand inciseur du XVI[e] siècle, s'élève avec indignation contre ces misérables, « qui sont » cause que ceste partie de la chirurgie est tant meprisée : car estans igno- » rans et se connoissans tels, ausent ce neantmoins sans aucune crainte » du Dieu ny des hommes entreprendre de guerir toutes sortes de maladies » curables et incurables, moyennant qu'ils puissent attraper l'argent du » pouure simple peuple : lequel ils seduisent et enchantent par leurs » menteries et belles parolles, au grand dommage des pouures patiens, » qui sont menez bien souuent à la mort par tels affronteurs. Qui commet- » tent infinis larrecins en mettant en auant leurs superstitions et charmes : » et qui souuentesfois employent plus de temps à charmer apres qu'ils » ont fait vn commencement d'incision qu'ils ne font en toute l'operation : » detenant cependant le pouure patient en grande langueur. Parquoy ie » suis contraint de faire icy maintenant un recit d'aucunes des tromperies » et pilleries qu'ils commettent. Comme pour auoir pensé vne hernie, » attraperont outre leur loyer accordé vn linceul : et pour la pierre, vne » nappe : et des cataractes, deux seruiettes ou deux couurechef : disant » que ce leur appartient, ce qui est faux. Outre ce font donner argent, » aux vns treize liards, ou treize blancs, ou treize sols, ou plus, selon les » gens ausquels ils ont affaire. D'auantage pour donner couleur à leurs » fatras, se font donner quelque lopin de pain, et puis se prosternent » devant le patient comme s'il estoit Dieu, faisant encor derechef leurs » charmes, et disent qu'ils charment le sang, mais c'est pour auoir le » linge et l'argent [1]. »

[1] Franco, *Traité tres ample des hernies*, deuxième édition, 1561. *Avis au lecteur.*

Ce passage si curieux est emprunté à la vérité à une époque un peu plus récente ; mais l'état des inciseurs était resté le même ; et il n'avait point encore changé à la fin du XVII[e] siècle. Ils n'avaient point de domicile fixe, mais ils allaient d'un endroit à l'autre, cherchant des opérations à faire ; et il y avait d'ailleurs une autre cause à cette vie nomade, qui leur avait fait donner par injure le nom de *coureurs*. Comme Franco le remarque à juste titre, on excuse les fautes du médecin et de l'apothicaire ; *le chirurgien qui ne exerce ceste partie est aussi excusé aucunement. Mais nous, si ce qu'auons entrepris ne succede tousiours si heureusement qu'on voudroit, tant s'en faut que nous soyons aucunement supportez qu'on nous appelle meurtriers et bourreaux, auec contrainte bien souuent de gaigner les champs* [1]. Quelques uns seulement qui s'élevaient au-dessus de leur état, renonçaient à cette vie nomade ; tantôt ils se faisaient recevoir dans quelques confréries de grandes villes, ainsi que nous avons vu Le Roy à Paris ; ou bien ils étaient attachés à quelque ville qui leur payait une stipende, comme les chirurgiens italiens du XIII[e] siècle ; ainsi Franco avait été *aux gages de messieurs de Berne et de Lausanne.*

Quelques uns de ces inciseurs se bornaient à opérer la pierre et les hernies ; d'autres faisaient les trois opérations, et y ajoutaient encore la réduction des fractures et des luxations. Sur ce dernier point il régnait une assez grande différence entre les chirurgiens des diverses parties de la France ; ainsi à Bordeaux les barbiers devaient connaître le traitement des luxations et des fractures ; à Montpellier on voit par le traité de Jean Falcon que cela ne faisait point partie de la chirurgie ; et Franco écrivait encore en 1561 : *Nous voyons en aucunes villes iurées par les chirurgiens qui ont leurs* rhabilleurs (*comme ils disent*) *estimants estre deshonneur de reduire vn article luxé ou vne fracture* [2]. En Suisse et en Allemagne, Paracelse disait à ses élèves d'aller apprendre à réduire les os luxés ou rompus auprès des bourreaux [3]. Plus tard, quand les leçons de Tagault et surtout celles de Vidus Vidius eurent remis en honneur à Paris la science des fractures et des luxations, une nouvelle sorte de rebouteurs s'éleva dans les campagnes ; ce furent les prêtres et les moines. Portal au XVIII[e] siècle avait noté un procédé qu'il avait vu suivre par un capucin pour réduire les luxations de l'épaule ; et sans aller si loin, à l'époque de Franco et d'A. Paré il y avait en Normandie un certain Jean de Bailleul,

[1] Franco, *Ouvrage cité*, p. 240.

[2] *Ouvrage cité. Avis au lecteur.*

[3] Paracelse, *Grande chirurgie*, liv. I, chap. 10.

abbé de Jonval, qui s'était acquis une telle réputation dans l'art de réduire les luxations, que tous les réduiseurs de luxations furent appelés de son nom *les bailleuls*.

Chose singulière, à l'imitation des chirurgiens qui avaient abandonné à d'autres la réduction des luxations et des fractures, les barbiers, ou du moins ceux de Montpellier, avaient aussi rencontré dans leur domaine une opération indigne de leurs mains; et tandis que Guy de Chauliac se plaignait au XIVe siecle que les chirurgiens leur avaient abandonné l'arrachement des dents, dès le XVe eux-mêmes, comme nous l'avons vu, reconnaissaient des *arracheurs de dents* spéciaux, auxquels ils donnaient licence d'opérer sous leurs yeux et dans leur propre ville.

Enfin les *triacleurs* et les *drameurs* étaient sans doute de ces baladins qui attiraient le peuple par des farces jouées sur des tréteaux, et qui plus tard, du nom du plus célèbre d'entre eux, furent appelés marchands d'orviétan. Ils étaient encore soumis, au moins au voisinage des grandes villes, à la surveillance des chirurgiens, comme on le voit par un article des statuts des chirurgiens de Rouen [1], et c'était sans doute par un sentiment de dignité louable, et pour ne pas être confondus avec de tels baladins, que les barbiers de la même ville s'étaient interdits de colporter leurs bassins par les foires et villages.

Telle était donc, autant que mes recherches m'ont permis de l'établir, la constitution de la chirurgie en France au commencement du XVIe siècle; et ce tableau, moins brillant sans doute, est plus exact et surtout plus complet que ceux que des plumes complaisantes nous en avaient tracés. Le nom de chirurgien avait séduit; on ne voulait voir la chirurgie que dans la petite confrérie de Paris; et l'on avait totalement négligé ces deux autres grandes classes de praticiens, les barbiers et les inciseurs. Or, si nous avons montré que pour les époques antérieures au XVIe siècle la plus élevée de ces trois classes n'avait pas mieux mérité que les autres de la science, et par conséquent de l'histoire, nous pouvons même ajouter pour l'époque qui va suivre, que les barbiers et les inciseurs seront véritablement les rénovateurs de la chirurgie française; c'est de leur sein que sortiront ces deux grandes renommées chirurgicales du XVIe siècle, Franco et A. Paré.

[1] Article 9. — *Aucun triacleur, drameur, inciseur de pierre, de rompture ne autres ne pourront faire incision sans le congié de iustice, et que en leur compaignie ait vn ou deux desdits cirurgiens, ne vendre leur triacle iusques à ce que iustice l'ait fait visiter par lesdits cirurgiens, appeler des apoticaires, sur peine de prison et d'amende à la volonté des susdits.*

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA CHIRURGIE PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE.

§ I. — Considérations préliminaires.

Nous avons vu dans la première partie de cette histoire, comment la chirurgie venue d'Orient avec les livres arabes, avait d'abord reconnu les Arabes pour maîtres; comment leurs premiers élèves, assez heureusement appelés par M. A. Severin du nom d'arabistes, étaient devenus peu à peu des autorités à leur tour, toutefois toujours d'un ordre secondaire; et comment enfin au XVe siècle la découverte des livres des anciens avait ébranlé l'autorité des Arabes et des arabistes, et permettait de prévoir la révolte complète que le XVIe siècle allait opérer. C'était de l'Italie qu'était parti le signal; on pouvait donc croire que l'Italie ferait sa réforme la première, et cependant il n'en fut pas ainsi. Des causes particulières allaient ravir à l'Italie la gloire de marcher en tête du mouvement chirurgical, et il ne sera pas inutile de les rappeler en peu de mots.

La chirurgie, délaissée durant tout le XIVe siècle, ne s'était relevée qu'à grand'peine entre les mains de Pierre d'Argelata et de Bertapaglia; après quoi elle avait été de nouveau vouée à l'abandon et à l'oubli. Les médecins seuls, pour ainsi dire, en avaient continué l'enseignement; et lorsqu'ils s'étaient tus dans leurs chaires, c'était encore un docteur en médecine et en philosophie, Benivieni, qui avait jeté sur l'art ce dernier et si brillant éclat. Mais on a pu remarquer que Benivieni lui-même, vigoureux opérateur dans sa jeunesse, était devenu plus timide à mesure qu'il avançait en âge; les grandes traditions s'étaient donc perdues; et à part les opérateurs ambulants qui avaient pris un essor inaccoutumé, les médecins redoutant de plus en plus le fer qu'ils avaient désappris à manier, se renfermaient dans une thérapeutique toute d'onguents et de recettes, et devenue périlleuse à force de prudence. D'ailleurs la réapparition des grands écrivains de l'antiquité ouvrait une assez large carrière à la méde-

cine interne pour attirer désormais toute leur attention; et nous ne trouverons en effet dans toute cette première moitié du XVI[e] siècle que très peu de médecins italiens de quelque renom qui aient touché, et seulement en passant, à certaines questions de chirurgie. L'art resta donc entre les mains des chirurgiens purs, gradués ou empiriques; et l'éducation des uns et des autres, moins relevée que celle des médecins, ne leur permit pas de les suivre du même pas dans la substitution de la médecine grecque à la médecine arabe. Ils demeurèrent long-temps encore flottants, incertains, adorant à la fois Avicenne et Galien, Albucasis et Celse; en sorte qu'ils forment pour ainsi dire une école de transition, demi-grecque et demi-arabiste. D'ailleurs Rome pesait de trop près sur l'Italie; et si le voisinage de cette autorité toute-puissante avait familiarisé les esprits de manière qu'on la méconnaissait volontiers dans les petites choses, elle veillait activement à ce qu'on ne lui échappât point dans les grandes; et le dogme de l'obéissance et de la foi restant soigneusement maintenu, et retenant dans leur essor les intelligences les plus hautes, les sciences d'un ordre secondaire, toujours à la suite, devaient subir également ce temps d'arrêt.

Si cette dépendance des sciences secondaires, et spécialement de la chirurgie, avait besoin de démonstration, il suffirait de jeter les yeux sur les contrées allemandes, où la chirurgie enfin implantée au commencement du siècle est encore tout arabiste; et où le cri de révolte de Luther amène dix années après le cri de révolte de Paracelse, l'un et l'autre faisant la guerre aux autorités du jour. La réforme de Paracelse allait trop loin sans doute, et surtout trop loin pour son siècle; aussi, bien que séduisant les esprits vulgaires, qui ont l'instinct de la force et vont où elle se trouve, elle ne produisit pas, immédiatement au moins, de résultats scientifiques bien importants. En Allemagne dès lors comme en Italie, l'hippocratisme revint en honneur, soutenu surtout par les médecins et les professeurs d'Universités, et renfermé dès lors dans des limites trop rigoureuses.

Tandis que l'Italie d'abord, et l'Allemagne ensuite, entraînées par la philosophie nouvelle, communiquent ainsi à la chirurgie une impulsion puissante dans diverses routes, la France garde encore un triste silence. Ce n'est pas qu'elle manque de hautes capacités, ni d'une émulation ardente, ni enfin de ressources scientifiques. Les guerres d'Italie illustrées d'abord par de si beaux succès, flétries ensuite par tant de désastres, avaient eu du moins ce grand et inestimable résultat d'enrichir nos bibliothèques. Charles VIII, en 1494, s'était emparé de la bibliothèque de Florence fondée en 1444 dans le couvent de Saint-Marc, par Niccolo Niccoli,

qui avait amassé dès lors jusqu'à 800 manuscrits; Louis XII avait emporté en France la bibliothèque de Pavie; François Ier avait marché sur leurs traces; mais plus libéral et mieux inspiré, il complétait à prix d'or ce qu'il n'avait pu obtenir de la conquête, et attirait dans sa capitale et les livres et les savants le plus en état de les expliquer. L'imprimerie voyant émigrer les livres se précipitait à leur suite; et par exemple, tandis que dans le siècle précédent l'Italie l'emportait de si haut sur la France par le nombre de ses publications, dans les premières années du XVIe siècle Paris à lui seul répandait plus d'éditions que les deux grandes imprimeries italiennes. On en jugera par le tableau suivant, que j'emprunte encore à M. Petit-Radel :

De 1500 à 1536	Venise donna	2229	éditions.
	Rome . . .	327	—
	Paris . . .	3056	—
	Lyon . . .	997	—
	Strasbourg. .	1021	—

L'Angleterre n'avait pas à beaucoup près marché aussi rapidement; dans le même espace de temps elle n'avait produit que 306 éditions; l'Espagne et le Portugal, restés stationnaires, s'étaient arrêtés au chiffre de 147.

Aussi la médecine française, composée d'hommes profondément versés dans les lettres et la philosophie, s'était avidement emparée de ces richesses inespérées; et dès 1514, un des plus jeunes docteurs de la Faculté de Paris, Brissot, à l'âge de 36 ans, mit en rumeur l'Europe entière à l'occasion d'une question qui nous semblerait aujourd'hui bien futile, savoir : de quel côté on devait saigner dans la pleurésie? Mais cette question comprenait alors celle de la révulsion tout entière, et la révulsion était la pierre angulaire de la thérapeutique ; mais Brissot, saignant du côté sain, faisait valoir l'autorité de Galien, tandis que ses adversaires se retranchaient derrière Avicenne : c'étaient les Arabes en face des Grecs; les doctrines régnantes résistant aux doctrines nouvelles; les vieilles autorités battues en brèche par la discussion ; et ils ne s'étaient point trompés ceux qui dénonçaient à l'empereur Charles-Quint les partisans de Brissot comme les *luthériens de la médecine.*

Si la chirurgie ne suivit pas la médecine dans cet élan vigoureux, vous en avez vu la raison dans la malheureuse constitution des corporations qui s'en partageaient l'exercice. Les chirurgiens de Saint-Côme auraient pu lire les livres latins comme les docteurs de la Faculté, mais leurs préjugés d'éducation et leurs habitudes d'indolence et de paresse les protégeaient à merveille contre l'ardeur d'apprendre et le désir d'innover. Les barbiers,

long-temps retenus dans la plus crasse ignorance, avaient besoin d'être initiés aux premiers principes de l'art avant de les pousser à de plus hautes conséquences; et tous ces livres écrits en latin étaient hors de leur portée. Il fallait attendre une génération nouvelle, qui se fût habituée à agir sur le vivant par des exercices sur le cadavre; il fallait que d'utiles traductions les missent à même de puiser aux sources grecques et latines; et pour cela, en vérité, de 1515 à 1536 il suffira d'une seule génération. C'est alors que nous verrons la France prendre enfin sa part du mouvement; pousser, en dehors des Facultés, des hommes nouveaux dans cette voie nouvelle, ou plutôt produire un homme autour duquel viennent se grouper facilement tous les autres, non seulement en France, mais dans toute l'Europe; et c'est ainsi qu'après avoir raconté les vicissitudes de la chirurgie italienne et des diverses écoles allemandes pendant la première moitié de ce siècle, nous pourrons suivre la marche et les progrès de la chirurgie tout entière en traçant l'histoire du grand homme qui se mit à sa tête et qui la dirigea pendant quarante années.

§ II. — Écoles italiennes de Rome et de Bologne. — Jean de Vigo, Ange Bolognini, Bérenger de Carpi, Marianus Sanctus, Michel-Ange Blondus.

Dans les considérations qui précèdent, j'ai suffisamment indiqué le caractère des nouvelles écoles italiennes, acceptant encore le joug des Arabes, et osant tout au plus appeler Galien et Celse au partage de l'autorité; j'ajouterai ici que, par une coïncidence bien singulière, ces doctrines obéissantes se trouvèrent spécialement professées dans les deux Universités qui relevaient du Saint-Siége, à Rome et à Bologne.

Le chef de la chirurgie italienne de cette époque, autant par l'ordre des dates que par la renommée, fut Jean ou Jeannettin de Vigo, de Rapallo dans les états de Gênes, docteur en chirurgie, ainsi qu'il se dénomme lui-même. Il était né vers l'an 1460; quelques uns lui donnent pour père Battista de Rapallo, dont il a été question précédemment, mais c'est une hypothèse qui n'a pas le plus léger fondement. On sait peu de chose sur sa vie; il était à Saluces, dit-on, en 1485, et rendit des services pendant le siége de cette ville; il y était encore en 1495, alla plus tard à Savone où il gagna les bonnes grâces du cardinal Julien de La Rovère, qui depuis devint pape sous le nom de Jules II. Je ne sais où ces renseignements ont été puisés, mais je ne trouve dans les œuvres de Vigo aucune mention de Saluces ni de Savone; et la ville où il paraît avoir le plus pratiqué dans la première

époque de sa carrière chirurgicale, est Gênes, qu'il appelle fréquemment *notre cité* [1].

Enfin en 1503, Jules II monta sur la chaire de saint Pierre, et fit venir Vigo à Rome avec le titre de son chirurgien. Sans doute il justifiait ce choix par sa réputation; car, à peine arrivé, il fut pressé, dit-il, par ses amis d'écrire sur la chirurgie [2], et telle fut l'origine de son grand ouvrage, intitulé *Pratique copieuse*. La rédaction en marcha fort lentement; il était obligé de suivre Jules II dans ses expéditions guerrières; et il raconte comment il eut à le traiter d'un *nodus* au doigt durant la campagne de Bologne, et d'un apostème à l'oreille dans celle de Ferrare. Sa pratique à Rome était aussi fort étendue; et la plupart des cardinaux avaient recours à ses services. Enfin après dix années de travaux, il termina son livre le 1er janvier 1513; il le confia encore à son ami Jean Antracino de Macerata, professeur de médecine à Rome, pour le revoir et le corriger; et enfin il le fit imprimer à Rome en 1514 [3].

L'ouvrage est dédié à son fils Alvisi; à part le cinquième livre que l'auteur à dédié à Antracino, et à part encore dans ce cinquième livre le chapitre de la goutte, adressé spécialement au cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, vice-chancelier du saint siége. Le tout est divisé en neuf livres, chaque livre en plusieurs traités, chaque traité en plusieurs chapitres.

Ainsi le livre Ier est consacré à l'*anatomie;* le livre II, qui traite *des apostèmes*, contient huit traités et quatre-vingt-huit chapitres; le livre III, *des playes*, a deux traités et vingt-sept chapitres; le livre IV, *des ulcères*, commence par huit chapitres séparés sur les ulcères en général; suivis de sept traités en soixante chapitres sur les ulcères en particulier; le livre V, intitulé *De morbo Gallico*, traite en six chapitres de la vérole, du mal mort, de la gale, de la goutte et du mal de dents; le livre VI en deux traités et vingt-cinq chapitres, est consacré aux fractures et aux luxations; le livre VII est un dictionnaire des simples par ordre alphabétique; le

[1] Voyez *Practica copiosa*, lib. IX, *De extractione fœtus mortui.* — *De retentione urinæ.* — *De arte mingendi cum instrumentis*, etc.

[2] *Practica copiosa*, *in Proemio.*

[3] Voyez la lettre de Vigo mise au-devant du cinquième livre, *De morbo Gallico*, et pour la date de l'impression la lettre d'Antracino au-devant de la *Petite chirurgie*. Haller, d'après Trew, cite trois éditions antérieures publiées à Rome en 1511, in-4°; 1512, in-f.; 1413, in-8° (*Biblioth. chir.*, t. II, p. 597); j'ai trouvé moi-même dans le catalogue de la bibliothèque de Bosquillon une édition de Lyon à la date de 1513; mais tout cela ne saurait lutter dans mon esprit contre le texte de Vigo lui-même disant à la fin de sa chirurgie qu'il l'a terminée en 1413; et la lettre d'Antracino qui marque sa publication en 1514. Peut-être y avait-il eu auparavant des éditions partielles, mais c'est ce dont personne n'a parlé.

livre VIII un antidotaire; le livre IX, portant pour titre *de additionibus*, traite successivement de l'hygiène des enfants, de la saignée, de la purgation, des fièvres, de ce qui peut faciliter le coït et accroître la jouissance, de l'extraction du fœtus mort dans la matrice, des secrets pour teindre les cheveux de diverses couleurs, etc.; de l'inflammation après la saignée, de la rétention d'urine, du goître, des doigts surnuméraires et de l'amputation de la main et du pied, de l'embaumement des cadavres, de la brûlure, et enfin du spina ventosa.

Si nous ajoutons foi aux indications des bibliographes, ce livre aurait eu un succès véritablement prodigieux. L'édition de Rome fut bientôt suivie d'une autre à Pavie; il y eut ensuite des réimpressions à Venise en 1520, à Florence en 1525, mais surtout à Lyon en 1516, 1518, 1519, 1525, 1528, 1530, 1531, 1534, 1538, 1540; sans compter la traduction française imprimée et réimprimée à Lyon et à Paris en 1525, 1530, 1537, 1542, une traduction espagnole à Valence en 1537, une italienne à Venise en 1540, et une anglaise à Londres en 1543. Je ne parle pas des éditions postérieures; mais, en tenant compte de celles que je viens d'énumérer, il en résulte que de 1514 à 1543, dans un espace de moins de 30 ans, la chirurgie de Vigo aurait eu vingt-et-une éditions, phénomène qui ne s'est pas rencontré une seconde fois dans l'histoire de la chirurgie. Il est donc essentiel de rechercher d'où venait ce succès sans exemple, et si le livre lui-même pourrait tout seul nous en rendre raison.

Jean de Vigo n'a pas manqué de panégyristes; mais par une bizarrerie qui lui est commune avec d'autres chirurgiens, on l'a loué principalement pour les choses qui le méritaient le moins. Brambilla a vanté l'ordre qui brille dans ses écrits; et ce que nous en avons déjà dit prouve au contraire que jamais écrivain ne se soucia si peu de l'ordre et de la méthode. M. Mojon commence un article biographique sur notre chirurgien en affirmant que personne peut-être n'a autant contribué que lui aux progrès de la chirurgie; et cependant il est certain qu'à part un emplâtre encore estimé, il n'a attaché son nom à aucune méthode, à aucun procédé, à aucune idée chirurgicale[1]. Portal vante ce qu'il a écrit sur le phlegmon et sur bien d'autres sujets, sans s'apercevoir que précisément dans ces questions, Vigo n'a rempli que le rôle de compilateur et de copiste. Haller lui-même n'est parvenu à remplir une page unique par l'analyse de la chirurgie de Vigo, qu'en lui attribuant nombre d'idées qui ne lui appartiennent point : diverses étymologies qui remontent au moins à Bertapaglia;

[1] Mojon, *Ritratti ed Elogi di Liguri illustri*, Genova, 1830.

l'histoire d'une femme qui avait vécu vingt ans avec un cancer utérin; Vigo nomme lui-même Hugues de Sienne comme l'auteur de cette histoire; la cautérisation pour la fistule lacrymale, il copie en le citant Guillaume de Salicet; l'emploi de la suture sèche pour les plaies de la face, de la suture entortillée pour les plaies des lèvres; tout cela est dans Guy de Chauliac. Où donc est le mérite de Jean de Vigo; et quelle est la valeur réelle de son livre?

Vous chercheriez vainement la réponse à cette double question si vous sépariez l'homme de son époque. L'imprimerie avait bien reproduit les ouvrages de tous les arabistes; mais les uns étaient très incomplets, comme Roger et Roland; les autres étaient trop longs, comme Lanfranc, Guy de Chauliac, Pierre d'Argelata; ils parlaient d'une foule de choses dont les chirurgiens ne se souciaient plus guère, la taille, les hernies, etc.; et ils ne parlaient pas des deux choses dont les chirurgiens se souciaient le plus, les plaies d'armes à feu et la vérole. Voyez comme Vigo tranche impitoyablement dans l'œuvre de Guy de Chauliac; les tumeurs, les plaies, les ulcères, la triste chirurgie des barbiers, voilà ce qui fait le fondement de la sienne, et à peine y ajoute-t-il un livre très court et très pauvre sur les luxations et les fractures. Mais il a un grand chapitre sur les plaies d'armes à feu, le premier qui ait été écrit sur ce sujet en Italie, et un livre portant pour titre spécial: *Du mal français*. Les chirurgiens du jour, ignorants et timides, redoutaient les opérations; de Vigo parle comme eux, prescrit d'abandonner aux opérateurs ambulants, *vagabundis et peregrinantibus chirurgicis*, la taille, les hernies, la cataracte, et jusqu'à l'excision du ptérygion. Suivant lui, cette dernière opération expose grandement à crever la cornée et la pupille: aussi recommande-t-il de ne se rendre qu'aux vœux du malade très vivement exprimés, et de protester devant les assistants et la famille que l'on n'entend pas répondre des suites[1]. Mais en revanche il enseigne pour toutes ces maladies une quantité de remèdes longuement et richement formulés, et le caractère de sa chirurgie se révèle surtout à cet accroissement subit que prend l'histoire des médicaments, qui sur huit livres en comprend deux.

Si maintenant vous songez que depuis près d'un siècle il n'avait point paru de traité complet de chirurgie, et tout en tenant compte de cet attrait irréfléchi qui porte toujours le vulgaire vers les publications nouvelles comme devant mieux répondre aux besoins de la science contemporaine; si vous ajoutez que nul autre n'était dans une position aussi brillante pour

[1] Lib. IV, cap. 5.

faire valoir son œuvre que Jean de Vigo, chirurgien du chef de la chrétienté, du prince guerrier et politique sur qui étaient alors fixés tous les regards, vous aurez le secret de l'immense succès du livre. Il est à remarquer d'ailleurs que le plus grand nombre des éditions parurent en France, où il n'existait aucun chirurgien capable d'écrire.

Puis, si nous creusons dans les entrailles du livre, il nous faudra bien y reconnaître un esprit observateur, un praticien heureux et habile, et un savant fort érudit. Vigo connaît la plupart des arabes; Ali-Abbas, Honain, Rhasès, Avicenne, Albucasis; il cite presque tous les arabistes, Brunus, Théodoric, Guillaume de Salicet, Henri de Mondeville, la Rose anglaise, Guy de Chauliac, Nicolas de Florence, Pierre d'Argelata, etc.; parmi les anciens, il connaît les aphorismes et les pronostics d'Hippocrate, divers livres de Galien; il cite même en quelques endroits Antyllus et Paul, mais seulement d'après les arabes; et surtout ce qui donne à son livre une couleur plus moderne, il avait lu Celse, dont il oppose assez souvent les doctrines à celles des arabes et des arabistes. Enfin il ne manque pas même d'une sorte de littérature fort rare jusque là parmi les chirurgiens; et l'on est tout surpris de le voir attester ensemble Aristote, Cicéron, Ovide et Suétone.

Quant aux faits et aux vues qui lui appartiennent, on les retrouvera pour la plupart soit dans le texte de Paré, soit dans les notes que j'y ai ajoutées; il suffira de les rappeler sommairement ici. Il ouvrait le phlegmon suppuré par une incision semi-lunaire, qu'il préférait à l'incision droite. — Le chapitre des causes de la gangrène est écrit presque entièrement d'après son expérience personnelle, et se lit avec intérêt; il a vu la gangrène déterminée par une compression trop forte dans les fractures, par la congélation, par l'application de topiques âcres, par l'abus des refrigérants; il a observé des cas de gangrène sèche et sénile. — Pour enlever les ganglions scrofuleux, il faisait d'abord une incision sur la tumeur, et l'arrachait ensuite soit avec les ongles, soit avec des pinces en forme de cuillères tranchantes. — Il extirpait le cancer avec l'instrument tranchant, et cautérisait la plaie avec le fer rouge. — Je remarque que dans l'ablation de ces kystes du cuir chevelu connus alors sous le nom de *testudo*, il veut qu'on arrache le kyste. — Il a vu le crâne enfoncé sans fracture chez de jeunes sujets. — Il a constaté la fracture de la table interne chez des adultes sans lésion de la table externe. Je reviendrai tout-à-l'heure sur son traitement des plaies de tête, attendu que sur la fin de sa carriere il modifia beaucoup sa doctrine. — Il donne l'histoire d'une plaie de vessie guérie, succès toujours rare, et bien plus extraordinaire à cette époque, où les aphorismes d'Hip-

pocrate obtenaient une foi tout aussi grande que les faits eux-mêmes. Que dis-je, tout aussi grande? Vigo lui-même y croit bien davantage, et il n'explique son succès qu'en supposant que la plaie a intéressé uniquement le col de la vessie.

On peut encore trier dans son ouvrage: — un cas de mort par la piqûre d'un aspic, — un cas de commotion du cerveau suivie de guérison, — un cas d'extraction d'un fœtus mort dans la matrice, — une large plaie du cou intéressant le plexus brachial et conduite à cicatrisation. Bien que timide opérateur, Jean de Vigo maniait cependant le fer au besoin; il amputait dans le cas de gangrène entre les parties mortes et les parties saines; et le cardinal de Sainte-Sabine, auquel il avait proposé l'amputation, mourut parce que d'autres chirurgiens lui défendaient de s'y soumettre. Après la section des os, il brûlait la plaie avec le fer rouge; mais, chose remarquable, il défend expressément cette cautérisation après l'amputation de la main ou du pied dans les jointures. Fréquemment enfin, dans les cas de carie, il avait détruit dans une grande étendue les os de la jambe et de l'avant-bras avec la rugine et le cautère actuel.

On pansait de son temps les plaies, les ulcères avec des plumasseaux de coton, si chéris de M. Mathias Mayor, et il est à noter que cette pratique remonte au moins à Guy de Chauliac, en passant par Pierre d'Argelata. On tenait les fistules élargies avec des canules métalliques, pratique également ancienne, et que l'on retrouve encore dans A. Paré; mais quelquefois aussi l'on employait des tentes végétales faites de dictame, de feuilles de choux, de moelle de courge ou de melon desséchées. Jean de Vigo avait modifié le traitement des fissures à l'anus; il en guérit le cardinal Cornario en y appliquant sa poudre de mercure, qui paraît être de l'oxide rouge. Il avait eu à traiter des rétentions d'urine, et à cet égard il rejette l'opinion de Galien qui attribuait cette affection à l'ulcération de la vessie; c'est le col, dit-il, qui est ulcéré; et la preuve, c'est qu'en enfonçant la sonde, au moment où elle est près d'entrer dans la vessie on sent comme un écartement des parties qu'on traverse, et quelque temps après on voit sortir du sang. C'est là peut-être la notion la plus ancienne que nous ayons sur les rétrécissements de l'urètre. Enfin il a guéri une fracture compliquée de la jambe en entourant le membre de bandes perforées au niveau de la fracture, et sans employer d'attelles, mais seulement un lit de coton piqué pour maintenir le membre fracturé.

Je n'ai rien dit jusqu'ici de son chapitre des plaies d'armes à feu. Il pense qu'il y a brûlure et empoisonnement; nous verrons que c'était là l'opinion vulgaire; mais pour détruire le venin, il recommande de cautériser la plaie

avec l'huile bouillante ; et cette déplorable méthode paraît bien lui appartenir. Il fut plus heureux dans le traitement qu'il préconisa contre la vérole, bien qu'il reste douteux que les frictions mercurielles soient réellement de son invention.

A l'époque où Vigo publiait enfin sa chirurgie, il avait près de lui comme élève un jeune homme qui devait aussi plus tard arriver à une grande renommée, Marianus Sanctus, alors âgé de 25 ans. Marianus avait eu l'idée de composer une chirurgie abrégée, *Compendium in chirurgiâ*, qui traitait en trois livres des apostèmes, des plaies et des ulcères, et où il suivait la doctrine de son maître. Celui-ci trouva fort mauvais que son élève marchât sur ses brisées, et ce qui lui fut sans doute aussi pénible, c'est que Jean Antracino, son ami, qui avait publié une lettre si flatteuse en tête de sa grande chirurgie, eût adressé à Marianus des éloges presque aussi pompeux à l'occasion de son *Compendium*. Les traces de ce mécontentement se révèlent dans l'ouvrage de Marianus, dans lequel celui-ci se plaint à diverses reprises de la froideur que lui montre Jean de Vigo, son maître, son ami, son compère, sans qu'il puisse en deviner la cause. Vigo songea dès lors à faire lui-même un abrégé de son livre, *puisque la brièveté*, dit-il, *plaît tant aux chirurgiens modernes*. Peut-être un autre motif acheva de le déterminer. Bérenger de Carpi, professeur à Bologne, aussi renommé pour son savoir-faire que pour son habileté chirurgicale, suivait pour les plaies de tête une pratique beaucoup plus hardie que celle de Vigo, et peut-être était-il revenu aux oreilles de celui-ci que Bérenger dans ses leçons se laissait aller à quelques sarcasmes qu'on retrouve dans son livre imprimé en 1518, *sur les billevesées des Génois*. Bérenger était grand partisan du trépan, tandis que Vigo, dans les fractures du crâne, se bornait le plus souvent à des topiques, et, quand enfin l'opération lui paraissait nécessaire, y procédait encore avec une sorte de timidité, incisant le cuir chevelu, et dénudant les os le premier jour ; puis attendant au lendemain pour perforer les os, et n'osant encore se servir que d'une rugine. Vigo avait même écrit ces paroles remarquables : *Les anciens ont donné des figures de trépans et d'autres instruments d'un emploi périlleux : mais j'aime mieux écrire les moyens de guérir qui apportent moins de danger.*

Peut-être, au point où la chirurgie est arrivée de nos jours, la réserve de Vigo était-elle préférable à la hardiesse de Bérenger ; mais dès que tous deux jugeaient la trépanation nécessaire, sans aucun doute le trépan valait mieux que la rugine. Aussi dans son *Compendium* qu'il publia en 1517, avec des louanges toujours aussi complaisantes de la plume facile d'Antra-

cino, Vigo commence par décrire des trépans mâle et femelle de son invention, qui réforment et qui complètent la doctrine qu'il avait précédemment émise. C'est à peu près tout ce qu'on peut extraire du nouvel ouvrage; on voit dans les épîtres placées en tête qu'il l'acheva en 1517, à Tivoli, où il traitait de la goutte le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, neveu de Jules II et son nouveau protecteur; celui-ci le traitait avec une munificence royale, lui donnant des appointements annuels de 300 écus d'or.

Le reste de l'histoire de Jean de Vigo est inconnu; il s'éteignit en silence, et l'on ne saurait même dire en quelle année Toutefois, comme Marianus, son élève si dévoué, publia en 1525 un ouvrage où il n'épargne pas beaucoup son ancien maître, on peut présumer qu'alors Vigo n'existait plus.

La même année où le grand ouvrage de Vigo paraissait à Rome, l'école de Bologne, réveillée enfin de sa longue torpeur, essayait de lui opposer une publication rivale. Ce que nous savons de l'auteur se réduit à bien peu de chose.

Angiolo Bolognini, appelé par quelques écrivains français Ange de Bologne, était né à Bologne suivant les uns, et suivant d'autres, appuyés sur le témoignage d'un auteur contemporain, à la Piera del Sacco, dans le territoire de Padoue. Il fut appelé à Bologne en 1508 *pour y professer*, dit-il, *les leçons du prince de la chirurgie*[1]; en 1517 il retourna dans sa patrie pour y jouir de la vie privée; voilà tout ce qu'on nous en a rapporté[2]. On ne cite de lui que deux opuscules publiés ensemble à Bologne en 1514, savoir : *De cura ulcerum exteriorum libri duo;* et *De unguentis quæ communis habet usus practicantium hodiernus in solutæ continuitatis medela Liber.* C. Gesner ajoute qu'il avait écrit *De morbo gallico*, mais sans doute il veut faire allusion à un chapitre du *Livre des onguents.* L'auteur lui-même, au chapitre 10 du deuxième livre des ulcères, renvoie à son traité *De apostematibus*, qui paraît absolument perdu.

Suivant Bolognini, la cure des ulcères consiste en deux choses : premièrement découvrir les causes qui s'opposent à la cicatrisation; deuxièmement connaître les moyens de les combattre. De là les divisions de l'ouvrage en deux livres, l'un en 4 chapitres, consacré à l'étude des causes; l'autre en 17 chapitres, qui s'occupe des moyens thérapeutiques.

Le choix du sujet n'indique pas que l'auteur soit partisan d'une chirurgie

[1] *Ut chirurgiæ principis lectiones publice profiterer.* Ang. Bolognini, *De Unguentis, præfatio*

[2] Tiraboschi, *lib. IX*, *p.* 96.

bien active. Voici d'ailleurs tout ce que j'ai trouvé dans son opuscule de digne d'être mentionné. Au chapitre 2 du second livre, où il traite des ulcères fistuleux, il recommande d'agrandir l'ouverture avec le rasoir ou le cautère, ou bien de pratiquer une contre-ouverture, ou bien d'ouvrir le trajet fistuleux dans toute son étendue, ou enfin de dilater l'orifice soit avec des tentes canulées de plomb, d'argent, etc.; soit avec des canules de chou que nous avons vues déjà recommandées par Vigo.

Au chapitre 9, il traite de l'hémorrhagie qui survient aux ulcères; quand elle procède d'une veine petite et visible sous la peau, et qu'il n'y a pas d'apostème ou de douleur, il use d'un procédé de ligature fort ingénieux, retrouvé par quelques modernes, et qui consiste à lier la veine sous la peau même, sans comprendre celle-ci dans le lien : *Cum acu et serico perforetur sub et suprà venam et ligetur vena.*

Le chapitre 14 contient quelques remarques intéressantes sur les petites ulcérations superficielles qui se développent à l'entour des ulcères, et sur les indications qu'elles présentent. Enfin, au chapitre 17 se rencontrent des préceptes d'une hardiesse inattendue pour le traitement de la corruption des os. Si elle est superficielle, il l'attaque avec la rugine et le fer rouge; si elle va jusqu'à la moelle, avec la gouge et le maillet, et il ne recule pas devant la destruction de la moelle; enfin si elle occupe toute l'épaisseur de l'os, il en conseille la résection, *serraturâ totius ossis destruatur.* Il excepte toutefois la corruption qui attaque les os de la tête, du dos, de la hanche, et enfin les articulations; et se réduit alors à une thérapeutique purement médicamenteuse.

Mettez à part les points que je viens de signaler, et le reste du livre ne consistera plus qu'en un amas de remèdes et de formules d'une longueur démesurée. Les élèves de Bolognini n'en furent cependant point rassasiés; et ils adressèrent au professeur des prières instantes et multipliées, et la majorité des docteurs de l'Université se joignit à eux pour qu'il voulût bien leur écrire un *Traité des onguents.* Voilà où en était la chirurgie italienne; l'amour des onguents et des emplâtres est le trait caractéristique de tous les chirurgiens de cette époque.

Bolognini se laissa entraîner et écrivit son livre. Le lecteur ne s'attend pas à ce que j'en donne une longue analyse; il suffira de dire que l'auteur distingue les *onguents communs*, bons pour toutes les plaies et toutes les parties du corps; les *onguents capitaux,* spécialement imaginés pour les plaies de tête; et enfin les *onguents mercuriels*, réservés pour *une certaine gale ulcérée*, expressions qui désignent manifestement la syphilis. Bolognini en effet ne lui donne aucun des noms sous lesquels elle était alors connue;

et cependant au chapitre 6 il traite fort au long des frictions mercurielles, de la manière de les faire, des accidents qu'elles occasionnent. Il donne la composition d'un liniment mercuriel, d'un cérat mercuriel, et enfin d'un onguent mercuriel de sa composition, mais sans s'attribuer la découverte de ces frictions, dont il parle comme d'une chose généralement connue.

Du reste, il appartient évidemment encore à l'école arabiste, sauf la rareté des citations; je n'ai même rencontré dans ses deux ouvrages qu'un seul endroit où il appelle en témoignage Galien, Avicenne et Mesué tout ensemble.

Mais à côté de Bolognini et dans la même école florissait un chirurgien d'une bien autre capacité, grand amateur d'anatomie, et par suite plus hardi que beaucoup de ses contemporains à manier le couteau sur le vivant; bien qu'il n'échappe pas encore totalement au reproche d'employer trop de remèdes.

Jacopo Berengario était né à Carpi, d'où vient qu'il est communément appelé Bérenger de Carpi, ou même simplement Carpi, du nom de sa patrie. On ignore la date précise de sa naissance, que l'on peut placer par approximation vers l'an 1470. Il était fils d'un chirurgien appelé Faustino, qui l'exerça de bonne heure à la chirurgie; il reçut également une bonne éducation littéraire, ayant suivi à Rome le jeune comte de Carpi, et pris avec lui des leçons d'Alde Manuce. De retour à Carpi, il prit envie au jeune comte pour s'amuser de disséquer un cochon; Bérenger fut chargé de la dissection; et ce premier essai lui inspira dès lors un vif amour pour l'anatomie[1]. Il se fit recevoir docteur en médecine et en philosophie; et dès 1502 il professait à Bologne la *chirurgie ordinaire*, expression assez obscure, et dont le sens demeure d'autant plus douteux, que de 1508 à 1514 son collègue Bolognini avait aussi une chaire de chirurgie. On dit qu'il y resta jusqu'en 1527, ce qui ne me paraît pas d'accord avec les faits connus.

En effet, il avait certainement été obligé de quitter Bologne avant 1518, et il n'y retourna que par la protection de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, qu'il avait traité d'une plaie de tête très grave, et auquel en 1518 il dédia son livre[2]. Je présume que ce fut seulement quelques années

[1] *Isagogæ breves perlucidæ ac uberrimæ in anatomiam*, etc. Bonon., 1523, folio 2. — Quelques bibliographes citent une édition de 1522, ce qui est une erreur. Bérenger rapporte dans ce livre une observation prise le 10 juin 1523; et il dit à la fin que l'ouvrage fut achevé le 15 juillet de la même année.

[2] *De fracturâ Calvæ*, fol. 26. — Voyez aussi la préface et la dédicace.

après qu'il se livra spécialement à l'anatomie; il dit dans un de ses ouvrages qu'il disséquait à Bologne en 1521 [1]; et il fit paraître cette même année un commentaire sur l'anatomie de Mondini, dans lequel on trouve plusieurs remarques intéressantes. Deux années plus tard, il terminait ses *Isagogæ breves perlucidæ ac uberrimæ in anatomiam*, où il se vantait d'avoir disséqué plusieurs centaines de cadavres.

A cette époque il quitta encore une fois Bologne; les causes de ce nouveau départ ne sont pas bien connues; la tradition disait que pour satisfaire à la fois sa curiosité et sa haine contre les Espagnols, il avait ouvert vivants deux hommes de cette nation, afin d'étudier les battements du cœur. Le fait n'est pas prouvé, mais il n'est nullement invraisemblable. Nous avons vu l'archer de Bagnolet soumis, par manière d'expérience, à une opération qui pouvait lui coûter la vie; on sait que Fallope empoisonna un homme condamné à mort, toujours au bénéfice de sa curiosité scientifique; et nous verrons A. Paré lui-même se prêter sans aucune répugnance à ces effroyables expérimentations.

Quoi qu'il en soit, Bérenger vint à Rome, et la date précise de ce voyage est fixée à cette même année 1523 par les mémoires de Benvenuto Cellini. Sa réputation l'y avait devancé, et il était surtout attendu avec impatience par la foule des malheureux atteints du mal français, lequel, dit malignement Cellini, attaque de préférence les prêtres, et surtout les plus riches. Bérenger employait avec énergie les onctions mercurielles, dont on l'a cru le premier inventeur; et dans un séjour de six mois qu'il fit à Rome, il amassa plusieurs milliers de ducats. Avant de commencer le traitement, il prenait soin de fixer le taux de ses honoraires, qu'il portait au moins à quelques centaines d'écus. Ses malades n'en étaient même pas toujours quittes à si bon marché; et le cardinal Colonna ne put obtenir ses soins qu'au prix d'un tableau de Raphael, représentant un petit saint Jean, qui se voit aujourd'hui dans la galerie de Florence. Sa fierté ne s'abaissait point devant le pape lui-même; le Saint-Père désirait l'attacher à son service; Bérenger répondit qu'il ne voulait être au service de personne, et que ceux qui avaient besoin de lui n'avaient qu'à le venir chercher.

Il fut un des premiers appréciateurs du talent de Cellini, auquel il fit exécuter deux beaux vases en argent; l'artiste ajoute qu'il les lui paya fort bien, *molto bene;* mais dans un autre endroit, il se plaint qu'il les lui paya fort mal, *molto male*. A peine celui-ci les lui eut-il livrés que Bérenger partit de Rome pour aller à Ferrare; et il fit bien, dit Cellini, car peu de

[1] *Isagogæ*, etc., fol. 17, v.

mois après tous ses malades qui semblaient d'abord aller admirablement, se trouvèrent dans un état pire qu'auparavant [1]. On ignore l'époque de sa mort, et l'on ne peut ajouter beaucoup de foi à ceux qui la placent en 1550, et qui lui font léguer au duc de Ferrare toute sa fortune montant à plus de 40,000 écus.

Bérenger était véritablement pour son époque un chirurgien très remarquable. Dans son *Isagogæ*, il raconte qu'il avait vu extirper à Carpi, par son père, une matrice descendue hors du vagin et frappée de gangrène. Il pratiqua lui-même une opération semblable au mois de mai 1507, et il en fit pratiquer une troisième le 5 octobre 1520 par son neveu Damianus. Toutes les opérées guérirent; la dernière même, observée trois ans après, avait ses règles aux époques accoutumées, ce qui tend à démontrer que pour celle-ci du moins, et probablement pour les deux autres, il ne s'agissait que de polypes utérins [2].

Je ne sache pas qu'aucun historien ait fait honneur à Bérenger d'une théorie des plaies par armes à feu plus avancée que n'était celle de Vigo. Il en traite sur la fin de son livre des *Fractures du crâne* (fol. 77), et rattache tous les accidents de ces plaies à deux éléments : la contusion et la combustion. Il applique en conséquence, dès le début, un onguent dont il donne la recette, et qui est *admirable pour la brûlure;* et quand la *mauvaise qualité chaude* de la plaie est dissipée, il la traite comme une plaie contuse ordinaire.

Le principal titre de Bérenger est ce livre sur les fractures du crâne, qui mérite une sérieuse attention. Je n'ai pas dessein d'en faire ici l'analyse. On trouvera presque toutes les observations de Bérenger reproduites avec soin dans mes notes sur le huitième livre de Paré; et j'aurai, dans la suite de cette introduction même, une occasion toute naturelle d'exposer un résumé de sa doctrine. Disons seulement par avance qu'il est plus précis dans ses indications thérapeutiques que Jean de Vigo, et plus hardi dans ses préceptes. J'ai déjà cité le fameux passage dans lequel, avant d'entrer dans les détails des opérations à faire, il avertit son lecteur avec quelque orgueil, qu'*il ne trouvera pas ici les billevesées et les jactances des Génois* [3]. Sous ce nom, il comprend sans doute Jean de Vigo et Marianus Sanctus son élève, qui avait aussi écrit quelque chose sur les plaies de tête.

Le reproche est cependant fort hardi; car Bérenger lui-même a rempli

[1] Voyez pour tous ces détails Tiraboschi, *op. cit.*, t. IX, et la *Vie de Benvenuto Cellini*, trad. par Farjasse, t. I, p. 71, et t. II, p. 28.

[2] *Isagogæ*, etc., fol. 23.

[3] *De fracturâ calvæ*. Bon. 1518, fol. 67, verso.

une bonne partie de son livre de *billevesées* au moins aussi fortes que toutes celles qu'on trouverait dans Vigo. Par exemple, il divise le traitement des plaies de tête en diététique, pharmaceutique et chirurgical; et à l'occasion du traitement pharmaceutique, il parle de deux sectes de chirurgiens dont les uns traitaient toutes les fractures du crâne, même avec enfoncement des os, par de simples emplâtres; les autres, à l'imitation de Hugues de Lucques et de Théodoric, prétendaient les guérir uniquement avec des *pigments* ou potions particulières.

« Et j'étais bien jeune, dit-il, quand j'ai vu un certain juif appelé Jacob, de » qui mon père était grand ami, lequel Jacob traita l'illustre Hercule, duc » de Ferrare, d'un très mauvais coup d'espingarde au pied, et le guérit » avec un pigment de cette espèce, et en reçut beaucoup d'honneur et » de profit.

» Il guérit encore avec la même potion le magnifique seigneur Marco » de Piis, capitaine d'armes, d'une fistule au dos. Et de même, un certain » Antonelli de Naples, chef des cavaliers du seigneur Marco, qui avait » reçu un coup de baliste ou d'arquebuse au dos; la potion fit sortir la » balle de plomb, et elle-même ressortait par la plaie, ce qu'on voyait, » parce que les pièces du pansement en prenaient la couleur et jusqu'à » l'odeur.

» Le juif s'enfermait tout seul dans une chambre pour faire sa potion; » mais croyant que j'étais de la famille du susdit Antonelli, il me mena avec » lui dans les prés et dans les champs, et je vis toutes les herbes qu'il » cueillait pour mettre dans la potion, et je connus ainsi toute son affaire; » à tel point que, dans ma jeunesse, j'ai employé plusieurs fois une potion » pareille... J'ai vu beaucoup d'autres juifs agir de même; la composition » de la potion n'était pas la même; mais toujours ils mettaient une feuille » de chou sur la plaie.

» Ils disent que cette façon d'opérer a d'abord été trouvée dans la nature » par leurs sages; et ainsi, avec leurs billevesées et leurs manières affectées, » ils chantent leurs louanges et celles de ceux qui les suivent, qui ne sont » pas réellement en petit nombre; car je tiens de gens dignes de foi que la » majeure partie des chirurgiens en Allemagne traitent tous les ulcères » avec de pareilles potions; et dans ce pays ni les princes, ni le peuple, » pour ces affections, n'ont confiance aux chirurgiens instruits, ni aux » physiciens; ce qui est absurde, horrible et détestable [1]. »

Il y a déjà bien ici quelque chose à dire sur ces potions, qui, d'après

[1] *De fracturâ calvæ*. Bon. 1518, fol. 58.

l'auteur, font sortir la balle et sortent elles-mêmes par les plaies; cependant, comme Bérenger appelle *empiriques* ceux qui les emploient, et ne dit les avoir imités que dans sa jeunesse, on pourrait penser que l'expérience l'avait amené à une pratique mieux raisonnée; mais il n'en est pas tout-à-fait ainsi; et j'en citerai encore un passage tout entier pour montrer à quelle crédulité superstitieuse descendaient les plus habiles chirurgiens de l'époque. Bérenger parle des médicaments qu'il faut appliquer sur les plaies de tête; il vante d'abord son huile rosat; mais ensuite, et par-dessus tout, son *cérat humain*, « que l'on appelle ainsi, parce qu'il y » entre une notable partie de substance humaine, c'est-à-dire de mumie.

» Et note que j'ai toujours vu et entendu observer ceci par les anciens » de ma famille; savoir, que la mumie, qui doit faire partie de ce cérat, » doit être d'une portion de tête humaine, et cette mumie dont je parle » est de la chair humaine desséchée; et j'ai vu à Venise des corps presque » entiers d'une pareille mumie. Et toujours nos anciens, comme je le tiens » de mon père, et comme je l'ai vu, avaient chez eux une ou plusieurs » têtes de mumie dont ils se servaient pour la composition de ce cérat. »

Quelques uns pensaient que la mumie n'avait tant de vertu que quand elle provenait d'un membre pareil au membre blessé. Bérenger ne discute point cette opinion; il lui suffit que ce soit un onguent admirable. Il faut voir avec quelle sollicitude il parle de sa composition, et quel sacrifice il pense avoir fait à l'humanité en révélant ce secret.

« Je ne prie les opérateurs que d'une chose; c'est que s'ils fabriquent » ce cérat, ils le fassent avec toute la diligence et l'attention requises; de » même que j'ai bien voulu de bon cœur et de pleine joie en faire présent » aux fidèles sectateurs de la médecine, et le produire dans la plus éclatante » lumière. Je prends Dieu à témoin que j'ai vu pour ce cérat offrir à mon » père une grande somme d'argent, et qu'il refusa absolument, disant qu'il » le réservait uniquement à ses enfants comme un précieux héritage. J'ai » agi autrement pour ma part et peut-être par une inspiration de Dieu, » et en agissant ainsi, je crois avoir bien et beaucoup mérité [1]. »

Suit la description de ce fameux cérat, où il entrait de la mumie humaine, du lait de femme, et une douzaine d'autres substances. Ce passage de Bérenger a d'ailleurs quelque importance en ce qu'il nous montre l'origine d'un préjugé chirurgical, contre lequel A. Paré crut devoir diriger un traité tout spécial.

On voit que le professeur de Bologne était assez peu en droit de parler

[1] *De fracturâ calvæ.* Bon. 1815, fol. 87 et 88.

si dédaigneusement du professeur de Rome. Ils appartiennent bien tous les deux à la même époque et à la même école. Comme Vigo, Bérenger prend ses autorités parmi les Arabes et les Arabistes; il ne connaît d'Hippocrate et de Galien que ce qu'ils en ont connu eux-mêmes; seulement, comme Vigo, il consulte assez fréquemment l'ouvrage de Celse. Nous avons vu dans Vigo quelques traces d'une assez bonne éducation littéraire; il faut citer dans Bérenger une petite digression de critique sur le véritable auteur du *Pantegni;* et il est le premier, après Symphorien Champier, qui ait appelé l'attention des savants sur ce qu'il appelle *le larcin de Constantin l'Africain* [1].

Si Jean de Vigo connut le livre de Bérenger, il n'opposa à ses attaques qu'une complète indifférence; mais son élève Marianus Sanctus se chargea de la réponse.

Marianus Sanctus était napolitain. Il a presque toujours accolé à son nom l'épithète de *Barolitanus*, ce qui a fait dire aux uns qu'il était de Bari, aux autres de Barlette; Jean des Romains nous apprend bien qu'il était originaire de la Pouille; ce qui n'éclaircit pas grand'chose, car Barlette et Bari appartenaient également à cette province; toutefois l'opinion générale le fait natif de Barlette. Les biographes sont à peu près muets sur son histoire : ils racontent seulement qu'il avait étudié à Barlette et à Naples avant de venir à Rome; Eloy ajoute qu'il avait pris le bonnet de docteur à Padoue; Sprengel rapporte sa mort à l'an 1540 [2]. Ils ne sont pas même bien d'accord sur la date de ses ouvrages, et comme ces questions ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de l'art, je me suis appliqué à y jeter quelque lumière.

Je trouve d'abord que Marianus composa son *Compendium* à l'âge de 25 ans, l'année même où s'imprimait à Rome la grande chirurgie de Vigo, c'est-à-dire en 1514, ce qui rapporte sa naissance à 1489. Il est certain

[1] *De fracturâ calvæ*. Bon. 1815, fol. 7, verso.

[2] Voyez la lettre de Jean des Romains au-devant du livre *De modo examinandi*, etc.; K. Sprengel, *Hist. de la méd.*, t. IV, p. 386; Haller, *Bibl. chir.*, et les divers dictionnaires biographiques. — Pour les détails très exacts qui vont suivre, j'aurais véritablement trop multiplié les renvois et les notes, s'il m'avait fallu à chaque ligne indiquer les sources; je me contenterai de les énumérer ici. Voyez le *Compendium* de Marianus, imprimé à la suite de Vigo, Lyon, 1534, aux folios 53, v.; 56, v.; 58; 76; 80, v.; 86. Et dans la collection d'Uffenbach, voyez les pages 898, 899, 904, 910, 911, 913, 920, 924 et 925. — J'ai pris la citation de Malacarne dans la *Biogr. méd.*, article BATTISTA; je ne connais pour ma part de Jean des Romains que sa lettre à Marianus. Toutefois Simler cite encore de lui ou du moins de quelque homonyme deux opuscules qui semblent purement littéraires : *Somnium* et *Carminum liber*, imprimés ensemble à Lyon en 1510.

qu'il n'étudia point à Barlette, car il dit expressément qu'il avait quitté son pays pour faire ses études; il est même douteux qu'il les ait commencées à Naples; et d'après une lettre de Jean des Romains, il serait venu directement à Rome. Là il eut pour maîtres, en médecine, Jean Antracino; en chirurgie, Jean de Vigo, avec lequel il fut d'abord extrêmement lié; en effet, il le nomme en plusieurs endroits *son compère*, et il déclare qu'il demeure autant qu'il peut à ses côtés. Il y eut quelque nuage entre eux vers 1514, à l'occasion probablement de l'abrégé de chirurgie qu'écrivait Marianus; et malgré les protestations d'amitié de celui-ci, Jean de Vigo n'a cité son nom dans aucun de ses ouvrages. Du reste, toujours aimé par Antracino, protégé par Alexandre de Spinosis, Marianus était en état de voler de ses propres ailes; il se fit recevoir docteur en médecine et en philosophie à Rome, et non à Padoue; il ne tarda pas à être chargé d'un service de chirurgie à l'hôpital de Sainte-Marie-de-la-Consolation; et dans son traité *De capite* il parle déjà des cures nombreuses qu'il avait faites dans cet hôpital en 1516. C'est aussi vers cette époque qu'il se lia avec Jean des Romains de Casal Major, qui était venu de Crémone à Rome avec une nouvelle méthode pour la taille. Haller dit qu'il était arrivé à cette découverte vers l'an 1520; j'ai vainement cherché où il avait puisé cette date. Malacarne prétend au contraire que Jean des Romains avait étudié à Saluces sous Battista de Rapallo, et qu'il aurait appris de celui-ci la nouvelle méthode. Mais rien n'est moins prouvé que cette filiation scientifique, et j'ai raconté plus haut tout ce que l'on sait de positif sur l'origine de cette découverte. Quoi qu'il en soit, Jean des Romains, ayant de fréquentes occasions d'opérer des calculeux à Rome, admit Marianus à ses opérations, et ne lui laissa rien ignorer de ce qui se rattachait à sa méthode.

La mort de son père et de son frère rappela Marianus à Barlette; et il prit occasion de son voyage pour dédier son *Compendium* au sénat de sa ville natale. Il y composa son petit traité *De capite*, et, sur les instances de ses amis à qui la lecture du *Compendium* avait fait concevoir de hautes espérances, il y commença son grand ouvrage, qui devait être un commentaire sur toute la chirurgie dont il est traité dans Avicenne. On le pressait aussi de publier quelque chose sur la lithotomie; mais il résistait, dans le désir de ne point partager avec d'autres le secret qu'il devait à l'amitié de Jean des Romains. J'ignore en quelle année parurent pour la première fois le *Compendium* et le traité *De capite;* mais une partie des commentaires sur Avicenne, comprenant la grande question des plaies de tête, fut imprimée à Rome en 1526. Quant à l'auteur, il semble avoir mené une vie quelque peu vagabonde : d'abord attaché à Naples à la suite de Frédéric

Caraffa, frère de l'archevêque de Naples, auquel il dédia plus tard un de ses traités, il passa ensuite au service de Philippe Trivulce, archevêque de Raguse, et pendant son séjour à Raguse il faillit mourir d'un accès de gravelle et de goutte. Il vint de là à Pérouse, où il se laissa enfin entraîner à écrire son livre sur le calcul des reins. Les troubles de Pérouse l'en chassèrent, il vint d'abord à Venise en 1534 à la suite du comte Guido Rangoni; retourna ensuite à Rome où il florissait vers 1542, au témoignage de Michel-Ange Blondus; et enfin de Rome revint à Venise où nous le retrouvons en 1543 imprimant son livre *De modo examinandi medicos chirurgos*. Je ne sais donc comment Sprengel a imaginé qu'il était mort en 1540. Merckliu et Eloy citent encore de lui un ouvrage intitulé *De ardore urinæ et difficultate urinandi libellus*, imprimé à Venise en 1558; je n'ai pu me le procurer, et j'ignore si ce fut une publication posthume; je ferai remarquer toutefois que l'on ignore absolument la date de la mort de notre auteur, et qu'en 1558 il n'aurait encore eu que 69 ans.

Marianus Sanctus est le type de cette race de chirurgiens qui, doués sans doute d'un mérite personnel, mais toujours d'un ordre secondaire, s'attachent à quelque maître en réputation, et se hâtent, avec ou sans son approbation, de livrer au public les cahiers qu'ils ont rédigés pour ainsi dire sous sa dictée. On sait qu'au XVIIIe siècle le premier livre de Garengeot ne fut pour ainsi dire qu'un résumé des leçons d'Arnaud et de J. L. Petit; Marianus Sanctus avait eu aussi l'heureuse idée de suivre deux maîtres, dont on retrouve l'inspiration dans presque tous ses ouvrages. De 1514 à 1526, c'est l'élève de Jean de Vigo qui écrit; plus tard ce sera celui de Jean des Romains; et les idées propres à notre auteur se réduisent à bien peu de chose.

Ainsi son *Compendium* et son traité *De capite* ne sont remarquables que par la forme dialoguée, inusitée jusqu'alors, dont il se sert pour exposer à quelques élèves les doctrines de son premier maître; on peut les parcourir comme le complément des ouvrages de Vigo, et c'est là leur unique mérite. Marianus exagère même quelquefois, comme c'est la coutume, les idées de son maître; il se moque, par exemple, de certains empiriques qui se disent praticiens, et qui ne savent distinguer ni les périodes des maladies, *ni les qualités de la substance*, *ni les causes*, *ni même les propriétés des onguents*. « Comme celui-là, ajoute-t-il, qui s'annonçait comme praticien, affectant » une sorte de majesté dans ses discours, et qui, étant interrogé par mon » compère l'évangéliste (Jean de Vigo) sur la qualité de l'onguent *miniacum*, répondit inconsidérément : *De qualité chaude!* Bon Dieu! voilà

» un mot bien digne d'un praticien ! C'est pourquoi je vous exhorte tous » à ne pas vous laisser aller à la torpeur de la paresse ou de l'indolence, » et à bien étudier la nature des simples et des composés, sans quoi vous » mériteriez moins le nom de médecins que de mendiants de la médecine, » *non medici*, *sed artis medicæ mendici*[1]. »

Le commentaire sur Avicenne touchant les plaies de tête parut en 1526 ; je regrette vivement de n'avoir pu le trouver dans les bibliothèques de Paris. Mais l'analyse de Haller en indique assez le sens et la portée. Marianus veut d'abord se délivrer de ses lisières ; il prend à partie son maître même, et raconte comment Jean de Vigo conduisait directement à la mort, par un traitement irrationnel, un malade qui fut sauvé par lui, Marianus. Mais c'est surtout à Bérenger qu'il en veut ; il lui reproche de faire abus de son huile dans les plaies de tête ; et ce reproche tombe même à faux, comme le remarque Haller ; mais d'ailleurs il le poursuit partout, *ubique persequitur*. Ce que j'y trouve de plus remarquable, c'est que Marianus dit avoir vu un trou de trépan complétement fermé par une production osseuse.

La chirurgie de Vigo ainsi épuisée, Marianus mit à profit les leçons de Jean des Romains, et presque tout ce qu'il fit paraître par la suite eut pour sujet les calculs et les maladies des voies urinaires. C'est de là que lui est venue sa réputation ; probablement sans son *Livret d'or sur l'extraction de la pierre*, le grand appareil serait resté long-temps encore inconnu. Mais comme ce livre a été presque entièrement transcrit par A. Paré, il est inutile d'en donner ici l'analyse ; et j'ai pris soin de rappeler dans mes notes tous les détails que Paré avait omis. Le livre *sur la pierre des reins et de la vessie*, méchant fatras de niaiseries scholastiques et d'interminables recettes, présente cependant à la fin la figure d'une pince courbée que l'auteur appelle *rostrum arcuatum* ou *Terlinum*, et qui est propre à dilater l'urètre dans certains cas de rétention d'urine ; j'en ai également donné la description dans mes notes au texte de Paré.

Enfin, comme je l'ai dit, il avait projeté un commentaire sur toute la chirurgie d'Avicenne. Il devait y enseigner *un nouveau moyen de guérir les blessures même les plus graves par le seul moyen de l'eau claire, vive, et douce, en y ajoutant quelques paroles* ; *car toute la médecine consiste dans les paroles, dans les herbes et dans les pierres*[2]. Cet ouvrage n'a point été publié ; il n'en reste que la citation précédente, que j'ai reproduite dans

[1] *Compendium chirurgiæ, De ulcerib.* Trac. III.

[2] *De lapide renum et vesicæ libellus ;* in coll. Uffenb. p. 906.

un double intérêt. Elle fait voir comment, à partir de Jean de Vigo, la chirurgie italienne allait en déclinant, puisque son meilleur élève en était venu à croire à de pareilles superstitions; et d'un autre côté elle nous révèle la véritable origine dans les temps modernes d'un mode de traitement attribué généralement à Michel-Ange Blondus.

Blondus, dont le nom italien est Biondo, était né à Venise, en 1497. Il avait étudié à Naples, exercé à Rome et dans plusieurs contrées de l'Italie et de la France, et il revint mourir dans sa patrie en 1565. Il a écrit un certain nombre d'ouvrages; mais le seul qui se rapporte directement à notre sujet est le traité *De partibus ictu sectis citissimè sanandis*, publié à Venise en 1542. Bérenger de Carpi n'avait pas formé d'élèves; l'école de Bologne était rentrée dans le silence; et Blondus peut passer pour un disciple de l'école de Rome, représentée par Marianus Sanctus. Mais à chaque nouvelle génération, cette école va de plus en plus en déclinant, et Blondus en marque le dernier terme. Il a bien reconnu que l'eau simple est un bon topique pour les plaies; et de plus, il semble rejeter comme une frivole superstition les paroles magiques dans lesquelles on faisait consister la bonté de ce remède; mais il s'y fie beaucoup moins qu'à l'*huile de sapin* qu'il proclame un remède admirable; et malgré ces deux moyens admirables, il en enseigne une foule d'autres. Réunissant dans une commune admiration Celse, Galien et Avicenne, vous croiriez d'abord qu'il estime cependant leur autorité à sa juste valeur; il s'écrie en effet *qu'il n'est point de ceux qui dédaignent les travaux des modernes; il ne croit pas que la nature soit fatiguée ni épuisée, et qu'il ne puisse plus se produire rien de louable.* Mais ne vous fiez pas à ces hautes protestations qui commençaient à devenir un lieu commun dans le langage, comme de nos jours la méthode de Bacon est dans toutes les bouches. Blondus a pris soin de nous révéler ailleurs la véritable règle de sa pratique. *Il est plus louable*, écrit-il, *de se tromper avec Galien et Avicenne que d'acquérir de la gloire avec les autres.* Et un peu plus loin il ajoute : *Mieux vaut, comme on dit*, *mourir par un médecin méthodique que de vivre par un empirique* [1].

Quand une école en est venue à écrire de pareils principes en tête de ses livres, elle est morte; Blondus fut le dernier chirurgien de l'école de Rome. Ainsi, qu'on le remarque bien, avant la deuxième moitié de ce siècle, l'Italie n'avait plus de chirurgie; et elle fut long-temps avant de se relever de cette chute. Que si l'on en recherche les causes, on peut d'abord alléguer les grandes guerres qui remuèrent le sol italique, et qui laissaient peu

[1] *Lib. de partibus ictu sectis*, etc. *Prœmium* et cap. 1.

de place aux études sérieuses ; et puis cette adoration trop servile des autorités grecques et arabes, conservée plus long-temps qu'en aucun autre lieu du monde dans les écoles papales, où l'on n'aurait pas mieux toléré le *luthéranisme scientifique* que le luthéranisme religieux. Et néanmoins si la foi était conservée au-dehors et dans les paroles, elle n'avait plus cette forte action intérieure qui animait les chirurgiens du moyen-âge ; la charité était éteinte : *aujourd'hui*, dit Blondus, *il n'y a que ceux qui paient bien qui sont bien traités, on laisse là les autres* [1]. Les chirurgiens n'étant point encore retenus par ce double frein de la civilisation actuelle, l'honneur commun à tout citoyen, et la dignité de la profession, se transformaient en coureurs, en charlatans, ayant chacun leurs secrets, et tâchant d'en obtenir le plus haut prix possible. La chirurgie anglaise avait donné cet exemple au XIV[e] siècle ; la chirurgie romaine qui l'imita au XVI[e] devait périr comme elle. Double exemple d'une haute portée, et bien propre à révéler dans la morale publique une influence puissante, incontestable sur l'avenir et le progrès des sciences.

Ce charlatanisme des chirurgiens entraîna d'autres résultats. Les médecins purs, se renfermant dans leur dignité, commencèrent à regarder avec dédain cette partie de l'art et ceux qui l'exerçaient ; et bientôt ils ne virent plus en eux que des exécuteurs secondaires de leurs ordonnances. Béranger de Carpi se plaignait déjà que dans l'épanchement de pus entre la dure-mère et les os du crâne, les chirurgiens ne connaissant pas le danger, ne faisaient rien pour le combattre ; *et quand ils le connaîtraient*, ajoute-t-il, *on rencontre de notre temps beaucoup de physiciens qui n'y entendent rien, et qui prétendent néanmoins que les chirurgiens se conforment à leur avis, quia eis dominantur*. Et plus loin, revenant sur ce sujet, il laisse aller sa plume à une tirade vraiment éloquente touchant l'ignorance commune et des médecins et des chirurgiens.

« De nos jours, dit-il, les médecins dédaignent le titre de chirurgiens ;
» cependant, quand il s'agit d'empocher l'argent, ils avouent qu'ils savent
» la chirurgie. Mais ils déclarent qu'ils n'ont pas le courage nécessaire
» pour les opérations ; et pour avoir part au bénéfice ils amènent avec eux
» de pauvres petits chirurgiens (*chirurgulos*), et ainsi l'aveugle mène l'a-
» veugle, et tous deux tombent dans la fosse. Et cependant, que la paix
» soit avec eux, mais ils ne sont pas médecins ; car les vrais médecins sont
» ceux qui disposent des trois ressources de l'art ; et comme dit Guy de
» Chauliac, jusqu'au temps d'Avicenne tous les médecins étaient physiciens

[1] *Op. citato*, cap. 9.

» et chirurgiens à la fois. Mais je crois bien qu'il y en aurait beaucoup de » ceux dont je parle qui feraient les opérations s'ils savaient les faire; et » la meilleure raison pourquoi ils n'operent point, c'est qu'ils ne savent » pas. Il n'y a en effet de chirurgiens habiles que ceux qui se sont adon- » nés à l'art dès leur enfance... Mais ceux-là sont rares aujourd'hui, et » surtout parmi les lettrés; aussi y a-t-il disette de chirurgiens, et comme » dit Hippocrate, beaucoup en prennent le nom et peu en connaissent » l'œuvre. Et ainsi mieux vaut encore s'en fier aux physiciens présents » qu'aux chirurgiens, tourbe ignorante et indigeste qui ne sait de quel » côté se tourner [1]. »

Quelques médecins, toutefois, essayèrent d'aborder certaines questions chirurgicales, mais avec moins d'ensemble que dans le siècle précédent. Je mettrai au premier rang Alexandre Benedetti, né à Legnano, près de Vérone, dans la deuxième moitié du xv[e] siècle, professeur d'anatomie à Padoue dès 1493, et dont Mazzuchelli fixe la mort en 1525. Il avait publié, en 1493, cinq livres sur l'Anatomie; plus tard, il travailla à un grand ouvrage intitulé : *Omnium à capite ad calcem morborum signa*, etc., qui n'était pas encore achevé en 1511, puisqu'il écrivait le 29[e] chapitre du XXV[e] livre le 7 des calendes d'avril de cette année; cet ouvrage ne parut qu'après la mort de l'auteur, en 1535.

Dans son Anatomie comme dans sa Pathologie, Benedetti est autant au-dessus de Vigo que les médecins, en général, étaient alors au-dessus des chirurgiens. Il ne s'agit plus ici de ces timides compromis entre les Grecs et les Arabes; il a fallu, dit-il, des temps de barbarie pour ôter aux Grecs la suprématie en médecine, et l'attribuer aux Arabes; ce qui a tellement accru l'audace de ces derniers, qu'ils ont osé contester publiquement aux Grecs la découverte de la médecine [2]. Dans un autre opuscule *De pestilenti febre*, il déclare qu'il suit de préférence Hippocrate, Galien et Paul. Paul n'était pas encore imprimé; mais Benedetti en possédait un exemplaire manuscrit que Jacques l'Antiquaire l'engageait vivement à publier [3]. On trouve de plus, cités dans ses ouvrages, Aétius, nom ignoré jusqu'alors, Arétée, Alexandre de Tralles, Oribase, Celse, etc. En un mot, il ne mérite pas l'éloge de Haller, qui a dit de lui qu'*il retourna des compilations à la nature;* et c'est encore un pur compilateur; mais il a pris pour guides les anciens et non les Arabes, et il est une des premières colonnes de l'école

[1] Bérenger, *De fracturâ calvæ*, fol. 27, verso; et fol. 29, verso.

[2] Voyez la préface de son Anatomie.

[3] Voyez la lettre de Jacques en avant du livre *Omnium morborum*, etc. — On croyait alors que Paul était antérieur à Galien.

hippocratique. Il a bien semé ses ouvrages d'observations et de remarques intéressantes, mais non pas en plus grand nombre que certains Arabistes de ses devanciers. Pour ce qui regarde la chirurgie, on y trouve quelques faits relatifs à la compression du cerveau, à l'incision dans l'ascite, à des môles utérines, à la coxalgie, etc. Je les ai rappelés pour la plupart dans mes notes sur le texte de Paré; et, en dernière analyse, tout cela se borne à fort peu de chose, et surtout il n'y a véritablement rien de bien saillant qui soit propre à l'auteur. J'ai rapporté ci-devant les détails qu'il nous a transmis sur la méthode de l'Espagnol pour les hernies; je ne veux pas omettre cet autre passage plus célèbre encore, où il mentionne la lithotritie : c'est au chapitre 48 du XXII[e] livre : *Quâ curatione in vesicæ lapide utendum sit.* Après avoir conseillé plusieurs mixtures et formules, il ajoute :

« *Cum vero his præsidiis lapis non comminuitur nec ullo modo eximitur, curatio chirurgica adhibeatur, et per fistulam prius qua humor profusus dolores levet.* ALIQUI INTUS SINE PLAGA LAPIDEM CONTERUNT INTRUMENTIS; *quod equidem tutum non invenimus. Nunc inter anum et colem* RECTA PLAGA *cervicem vesicæ incidunt, nec nisi ad ipsum exordium suæ cervicis et ferreo instrumento cronoso, ne captus lapis effugiat, celeriter corripiunt.*

La dernière partie de ce paragraphe, moins citée que la première, a aussi son importance en ce qu'elle nous montre la première mention de la taille purement médiane.

Après Benedetti, on peut citer Manardi de Ferrare, qui, de 1500 à 1536, écrivit des *Lettres médicales* où se rencontrent quelques rares observations de chirurgie, mais où le but principal de l'auteur est de détruire l'autorité des Arabes pour leur substituer les Grecs; Massa de Venise, qui publia un livre sur la Vérole en 1532, une Anatomie en 1536, et en 1542 le premier volume de ses *Lettres médicales*, semées également de quelques annotations chirurgicales; Brassavola de Ferrare, qui, dans ses Commentaires sur les livres d'Hippocrate et de Galien, *De ratione victus in morbis acutis*, publiés à Venise en 1546, dit avoir pratiqué, non pas une fois, mais plusieurs fois, et avec un heureux succès, la bronchotomie dans des cas d'angine où la suffocation était imminente; Ingrassia de Palerme, qui, dans son *Iatrapologia*, imprimée à Venise en 1544, réclamait la chirurgie comme étant du domaine médical, et ne voulait pas qu'elle fût abandonnée aux chirurgiens; enfin peut-être le grand Vésale, né à Bruxelles en 1513 ou 1514, mais professeur à Padoue de 1537 à 1543, et dont la grande chirurgie, d'ailleurs assez pauvre, ne fut publiée que plus tard, en 1568, à Venise, par les soins de Borgarucci.

Sans doute, dans ces divers auteurs, on peut glaner çà et là quelques faits isolés, quelques remarques intéressantes, mais qui ne sauraient passer pour un enseignement chirurgical, et dont l'influence sur les progrès de l'art a été tout-à-fait nulle. Notez cependant une chose : tous ces médecins avaient pris le bonnet à Padoue, ou avaient professé à Padoue, ou enfin avaient exercé dans les États de Venise, à l'exception peut-être de Manardi, qui occupa une chaire à Ferrare; mais toujours ils étaient hors de l'influence papale, sous un pouvoir ennemi le plus souvent des papes ; et à Venise particulièrement, dans une république qui se disait vénitienne d'abord, et chrétienne après. Venise catholique n'aurait pas permis une discussion complétement libre ; mais Venise rivale de Rome tolérait l'examen des autorités, pourvu qu'il ne dépassât point certaines limites. Vous avez vu des résultats assez frappants de cette tolérance ; l'imprimerie émigrant de Rome et florissant toujours à Venise ; la chirurgie hésitant à Rome entre les Arabes et les Grecs ; la médecine à Venise arborant hardiment le drapeau des Grecs, qui était alors celui du progrès. Aussi Padoue va écraser à la fois Rome et Bologne ; à Padoue seront les grands anatomistes, et à force de cultiver l'anatomie, il s'y formera encore de grands chirurgiens, et c'est là que retentira la voix de Fabrice d'Aquapendente. Mais pour cela, il faudra près d'un demi-siècle ; et jusqu'en 1592, époque marquée par la publication du Pentateuque chirurgical, l'Italie aura de grands anatomistes, mais pas un grand chirurgien.

Tournons maintenant nos regards vers l'Allemagne, pays nouveau pour notre art, mais où la chirurgie enfin transplantée ne tardera pas à briller d'un vif éclat.

§ III. — Origines de la Chirurgie Allemande. — Les Barbiers et les Baigneurs du XVe siècle.

Jusqu'à présent nous n'avons pas vu les contrées allemandes prendre part au mouvement scientifique qui avait tour à tour ébranlé et poussé en avant l'Italie, la France et l'Angleterre. En vain Rome avait gardé le privilége de couronner les modernes Césars ; en vain les guerres fréquentes entre le saint-siége et l'empire avaient attiré en Italie les armées germaniques ; les barrières renversées par la politique semblaient être demeurées debout pour les intelligences ; et la chirurgie surtout ne comptait en Allemagne que d'indignes et obscurs représentants. On a pu juger du triste état où elle était réduite au XIVe siècle par les courts passages que nous avons déjà empruntés à Guy de Chauliac ; on s'en fera une plus juste idée encore par ce

qu'il dit des chevaliers Teutoniques, qui, *se fondant sur cela que Dieu a mis sa vertu aux paroles, aux herbes et aux pierres, pansoient toutes les playes avec coniurations et breuuages, huile, layne, et feuilles de choux* [1].

Il ne paraît pas qu'elle fût beaucoup plus avancée au XVe siècle; Sprengel raconte que Mathias Corvin, roi de Hongrie, ayant reçu une blessure dans une bataille contre les Moldaves (probablement dans la guerre de 1467), ne put trouver de chirurgien capable de le guérir. Il fit donc publier dans tous les pays qu'il comblerait d'honneurs et de richesses celui qui le rendrait à la santé; ces promesses tentèrent enfin un chirurgien d'Alsace, Hans de Dockenbourg, qui partit en 1468 pour la Hongrie, guérit le roi, et revint chargé de présents.

Plusieurs causes avaient concouru à produire cet état de choses. L'Allemagne ne posséda d'universités que fort tard, et quand déjà il était passé en usage d'abandonner la chirurgie aux laïques. Ainsi l'Université de Prague, la plus ancienne, ne remonte qu'à 1347; celle de Leipsick est de l'an 1409; celles de Wittemberg, de Marbourg, de Francfort-sur-l'Oder, ne datent que du XVIe siècle. La chirurgie était donc toujours restée le patrimoine des barbiers et des baigneurs; et par une exception étrange, ces deux professions étaient regardées comme déshonorantes, et repoussées même par les autres corps de métiers. Aucun artisan, dit Sprengel, ne prenait un jeune homme en apprentissage, sans une attestation portant qu'il était né de parents honnêtes, unis en légitime mariage, et d'une famille où il ne se trouvait ni barbiers, ni baigneurs, ni écorcheurs. En 1406, l'empereur Wenceslas, épris d'amour pour la fille d'un baigneur qui avait favorisé son évasion du château de Willberg, avait réhabilité la corporation, et permis même à tout baigneur d'avoir des armoiries; mais les décrets de Wenceslas n'étant point valides, l'espèce d'interdit qui pesait sur ses protégés persista jusqu'au XVIIe siècle [2].

Quand la profession est avilie, comment l'art ferait-il des progrès? A cette première cause, qui explique déjà suffisamment le triste état de la chirurgie allemande, s'en joignait une autre que nous trouvons accusée dans un écrivain du XVIe siècle. « Jusqu'ici, dit J. Lange, ce qui a manqué aux Germains, ce n'était ni la fécondité du sol, ni la salubrité du ciel, ni l'abondance des moissons, ni la richesse des mines, ni la perspicacité de l'esprit, ni la force du corps; mais comme les manuscrits se vendaient fort cher, il est arrivé que jusqu'à l'invention de l'imprimerie nous avons manqué de col-

[1] Guy de Chauliac, *Chapitre singulier.*

[2] Sprengel, *Histoire de la Médecine*, t. II, p. 486.

lections des meilleurs auteurs dans les langues latine et grecque. » Lange, médecin hippocratiste, ne regardait comme digne d'estime et ne mentionne ici que les livres de l'antiquité ; mais sa remarque s'applique également aux manuscrits des Arabes et des arabistes, qui ne furent jamais bien communs en Allemagne. Ajoutez enfin que les barbiers allemands, déjà privés de livres, ne trouvaient nulle part d'enseignement proprement dit ; et réduits aux ressources de l'apprentissage, ne portaient pas même leur désir de connaître au-delà de ce qu'ils avaient vu faire à leurs maîtres.

Les lettres de Lange sont pleines à cet égard de renseignements curieux, et bien qu'écrites vers le milieu du XVIe siècle, où déjà un peu d'instruction commençait à se répandre, elles nous mettent à même de juger de ce qui devait se passer dans le siècle précédent [1].

« Les chirurgiens de notre siècle, dit-il, pour avoir vu une fois le boucher éventrer un veau ou un porc, ignorants de toute anatomie, ne craignent pas de s'en aller brûler et tailler sur le corps des mortels ; aussi leur ignorance éclate soit dans les autres affections, soit surtout dans le traitement des plaies compliquées d'inflammation. Ils ne tiennent compte de la fièvre, et donnent à leurs blessés du vin pur et des aliments épicés... Celse a appelé *melitera* ce liquide qui suinte des ulcères de mauvaise nature, quand les nerfs voisins des articulations ont été lésés, principalement près des genoux. Nos chirurgiens l'appellent de ce mot stupide *Eau des articulations*, *Glied Wasser*, bien que de toutes les articulations du corps vous ne retiriez pas autant de liquide qu'une plaie enflammée en donne en vingt-quatre heures. Mais nos imbéciles, craignant donc que cette liqueur nécessaire aux articulations ne s'en échappe, bouchent la blessure avec de la bourre (*pilis capreolarum quibus ephippiæ equorum infarciuntur*) recouverte d'un monceau de compresses ; si bien que la sanie ne peut s'écouler, et fuse conséquemment par tout le membre, dont la gangrène finit par s'emparer. J'ai vu de mes yeux à Amberg un chirurgien verser dans une blessure de l'onguent populeum chauffé dans une poêle et tout bouillant ; et comme je lui demandais la raison d'une pareille méthode, il répondit qu'*il fallait souffrir pour guérir*. A quoi le patient s'écria tout en pleurs : *Certes ce n'est pas de la souffrance que tu me fais endurer, c'est de la torture.* Deux jours après j'étais obligé de lui amputer le membre. »

[1] *Joan. Langii Lembergii Epistol. medicin. vol. tripartitum*, etc. Hanoviæ, 1605. Ce sont quelques unes de ces lettres que Gesner a reproduites dans sa collection, sous le titre de *Themata Chirurgiæ*, et que Portal a prises pour un ouvrage séparé. Je suis obligé aussi d'avertir que dans les divers passages dont Portal a donné la traduction, il a fait une foule de contre-sens, ainsi qu'on peut en juger en comparant cet article et le sien.

On voit que Lange ménage fort peu ses compatriotes ; mais il était docteur, et avait puisé dans les universités l'horreur des laïques et des empiriques. Ce régime qu'il blâme avec tant d'aigreur, c'était celui qu'avaient prescrit Hugues de Lucques et Henri de Mondeville. Cette idée de l'écoulement de l'eau des articulations, on la retrouve dans les arabistes et jusque dans les œuvres d'A. Paré. La plupart des erreurs populaires remontent ainsi à une origine fort ancienne, et quelquefois à des autorités qui sont loin d'être méprisables. Il se pourrait bien, par exemple, que l'écarlate dont Gaddesden enveloppait ses malades dans la variole eût fourni aux chirurgiens allemands l'idée d'une médication tout aussi bizarre. Dans une campagne contre les Turcs, l'armée fut attaquée d'une épidémie de fièvre ardente et fort grave, à laquelle Lange donne le nom de *causo*, et pour laquelle il fallait bien s'en rapporter aux chirurgiens. La langue était noirâtre, c'en fut assez pour eux pour y placer le siége de la maladie, et en conséquence pour diriger sur ce point tous leurs remèdes. Les uns lavaient la bouche avec du jus d'écrevisses, les autres avec une solution de fiente de cheval passée au clair ; ils n'auraient pas voulu pour beaucoup qu'on essuyât la langue avec des linges d'une autre couleur que bruns ou rouges.

Les juifs exploitaient ici comme partout ailleurs l'ignorance et la crédulité populaires ; ils pullulaient surtout dans la Bavière et le Palatinat. A la moindre apparition de pustules ou de taches rouges sur la peau, même sans fièvre ni symptômes bilieux, ils criaient à l'érysipèle, et défendaient par-dessus tout l'approche de l'eau. La noblesse n'avait pas de meilleurs médecins que le peuple ; et Lange parle de personnages de haute naissance qui, en vertu de pareilles prescriptions, étaient restés vingt ans sans se laver ni la tête ni la barbe, sans oser même se laver les mains.

Ajoutez à cela les astrologues, cette autre lèpre de l'époque, qui s'immisçaient aussi, et fort avant, dans le traitement des maladies. Lange déplore la mort de Pierre Wirth, jeune homme de la plus belle espérance, qui avait une pleurésie très intense et était sur le point d'être saigné, quand arriva à la malheure un moine apostat, qui, parce que dans les éphémérides de je ne sais quel astrologue il n'avait pas vu ce jour marqué du signe de croix qui indique la saignée, s'écria que le médecin n'y entendait rien, et qu'il fallait attendre encore trois jours, jusqu'à ce que la lune fût entrée sous le signe des poissons. Le malade était mort le lendemain de cette consultation astrologique.

L'opération de la saignée était soumise à des conditions ridicules et quelquefois fort graves. Avant de piquer la veine, le chirurgien faisait sur le bras des onctions avec l'onguent de baies de peuplier. Jusque là rien que

de très innocent, et Lange remarque lui-même que la coutume pouvait en avoir été transmise des anciens, qui en pareil cas frottaient le membre d'huile, en vue d'attirer le sang et de le rendre plus fluide; mais, la piqûre faite, si le barbier voyait le sang *frémir* dans la poêlette, c'est-à-dire probablement se recouvrir de bulles mousseuses, il craignait que la vie ne se fût échappée avec ce sang, et le faisait avaler tout chaud au malade.

Les fractures et les luxations étaient plus mal traitées peut-être que tout le reste; et d'ailleurs ce n'était pas là le côté brillant de la chirurgie des arabistes. Un ami de Lange allant à Bade s'égara en route, et tomba par hasard dans un village nommé Kirloch; il remarqua avec surprise que tous ceux auxquels il demandait son chemin étaient boiteux, *vel luxatâ coxendice, vel distortis talis loripedes;* les fermes voisines étaient également remplies de boiteux, et cependant il y avait dans le village de ces gens que les Grecs appelaient *evemboles*, et qui savent réduire les luxations. Comment s'en étonner? lui répond Lange. Il y a dans le traitement des luxations diverses indications à suivre. La première est de réduire avant l'inflammation déclarée ou après qu'elle est dissipée; or ces gens-ci ne savent pas même ce que c'est qu'inflammation. Il faut ensuite restituer au membre sa figure naturelle, telle que nous la montre l'anatomie; et ils n'ont vu d'autre anatomie que le dépouillement de quelque porc par un boucher ou d'un veau par un juif. Puis il faudrait tenir le membre en repos jusqu'à ce que l'articulation fût solidement raffermie; au contraire, nos empiriques chaque jour le remuent et le secouent de manière à exciter la douleur, l'inflammation, les convulsions même, et souvent jusqu'à reproduire la luxation; satisfaits d'entendre les hommes de haut parage leur donner cette louange, qu'*ils sont durs et sans pitié pour les malades* [1].

Après avoir signalé les causes d'une telle barbarie, il n'est pas difficile de saisir celles qui amenèrent pour la chirurgie un meilleur état de choses. On peut mettre en première ligne la paix rendue par Maximilien aux États germaniques, et l'accroissement de richesses provenant d'un commerce régulier établi entre l'Allemagne et l'Italie; ajoutez enfin la découverte de l'imprimerie, invention tout allemande, et dont cependant l'Allemagne ne fut pas la première à profiter. Mais les deux puissants mobiles qui avaient élevé si haut les universités lombardes du XIIIe siècle, l'émulation et la liberté, allaient surtout faire sentir dans le Nord leur influence salutaire, et amener des résultats que les autres causes signalées par les écrivains n'auraient jamais pu produire. Ainsi, dans l'histoire de la chirurgie allemande

[1] Voyez pour ces diverses citations, l'ouvrage de Lange, *Lib.* I, *Epist.* 3, 4, 8, 22, 36, 82.

au XVIe siècle, et cette remarque trouverait peut-être encore son application à notre époque, ce sont les contrées les plus favorisées sous le rapport de la liberté qui marcheront les premières dans la carrière, où les autres les suivront de fort loin. Les villes libres auront leurs chirurgiens et leurs écrivains, tandis que les États monarchiques en seront réduits pour long-temps encore aux barbiers et aux baigneurs; et parmi les pays libres, ceux-là surtout acquerront une rapide prééminence qui, par leur voisinage des grands centres scientifiques, auront une communication plus facile des travaux imprimés ou manuscrits de leurs voisins.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir marcher d'abord en tête de la chirurgie allemande ce que j'appellerais volontiers l'école de Strasbourg, parce que tous les chirurgiens qui s'y rattachent étaient de Strasbourg même ou de l'Alsace, ou du moins publiaient dans cette ville les travaux qu'ils avaient médités ailleurs.

§ IV. — Ecole de Strasbourg. — Jérome de Brunswich, Jean Gersdorf, Roeslin.

L'Alsace, limitrophe des provinces françaises et à quelques journées de Paris, riche d'ailleurs et commerçante, s'était distinguée déjà du reste de l'Allemagne, dès le XVe siècle, par l'habileté de ses chirurgiens. Hans de Dockenbourg est le premier nom qu'elle puisse citer avec honneur en chirurgie; mais, comme cet autre fondateur de l'école de Bologne, Hugues de Lucques, il n'est connu que par les succès de sa pratique et les écrits de ceux qui furent probablement ses disciples.

Je n'irai pas plus loin sans déplorer vivement l'indigence de nos bibliothèques pour ce qui regarde ces premiers représentants de l'art. Je n'ai pu trouver les ouvrages de Brunswich ni de Gersdorf à Paris; bien plus, si l'on ne m'a pas trompé, ils n'existent pas à la bibliothèque de Strasbourg; et j'ai donc été obligé, pour ne pas laisser de lacune dans cette histoire, de compulser les auteurs qui en ont parlé, pour réunir du moins le plus de détails possible. Et pour donner une idée de l'obscurité étrange dans laquelle les Allemands eux-mêmes ont laissé les travaux de cette école, il suffira de dire que Jean Gersdorf, le plus remarquable de ces chirurgiens, n'est pas même nommé dans l'histoire de la médecine de K. Sprengel.

Le premier en date, après Hans de Dockenbourg, est Jérôme de Brunswich, Brunschwyg, ou Braunschweig, car je le trouve écrit de ces trois manières; M. Dezeimeris lui donne encore le nom de Jérôme Saler, et Sprengel dit qu'il était de la maison de Saulern. On le fait naître dans

les premières années du XV[e] siècle, et il serait mort, suivant Ranzov, dans la cent-dixième année de son âge, ce qui le mènerait assez avant déjà dans le XVI[e], auquel du reste il appartient presque par ses ouvrages. Chirurgien et apothicaire à Strasbourg, il a écrit sur ces deux professions. Je laisse de côté ses traités sur l'art de distiller et sur les propriétés des plantes usuelles, imprimés en 1500; il se rattache exclusivement à notre histoire par sa Chirurgie, publiée à Strasbourg en 1497 sous ce titre : *Buch der chirurgia und Wirkung der Wundarzney*; réimprimée plusieurs fois en 1508, 1513, 1539, 1580, et traduite en anglais en 1525.

Suivant Haller, il aurait presque tout emprunté aux arabistes et aux *barbares*, ou plutôt, en corrigeant une faute d'impression, aux *barbiers*. Il traite de la chirurgie en général; des plaies *à capite ad calcem*, et de leur pouvoir pour amener la mort. Son livre est orné de figures grossières; Haller n'a d'ailleurs rien trouvé de propre à y signaler qu'un cas de traitement d'un bec-de-lièvre terminé par une issue funeste.

K. Sprengel dit également que son livre renferme peu de principes qui lui soient propres. Ses idées, ajoute-t-il, sont en général exactes relativement à la cure des ulcères; en effet, il n'essuie pas le pus avec trop de soin, et le regarde comme un baume salutaire. Il a vu la rage se manifester un an après la morsure du chien enragé, et il administre dans ces cas les cantharides à l'intérieur. Il varie les topiques selon les climats, appliquant des dessiccatifs dans les pays humides, dans les pays chauds les humectants. Dans les enfoncements du crâne, il recommandait un onguent composé de blanc d'œuf et d'*oxicroceum*, auquel il attribuait une grande efficacité.

J'aurais bien désiré vérifier par moi-même ces analyses si rapides; car je vois d'une autre part des citations prises dans l'ouvrage de Brunswich qui ont un tout autre intérêt pour l'art. Le même Sprengel dit, dans un autre endroit, que Brunswich traitait les plaies d'armes à feu comme si elles eussent été envenimées; il y enfonçait un morceau de lard, et donnait la thériaque à l'intérieur pour chasser le venin. Je remarquerai d'abord que ce morceau de lard avait été recommandé long-temps auparavant par Roger de Parme, pour les plaies de flèches [1]; mais j'ajouterai que Brunswich se trouve ainsi le premier auteur qui ait parlé de ces plaies nouvelles produites par les armes à feu, et le premier témoin de l'opinion vulgaire qui les croyait empoisonnées. C'est encore Brunswich qui rapporte l'histoire du voyage de Hans de Dockenbourg en Hongrie; d'où l'on voit que son livre,

[1] *Rogeri Chirurgia*, lib. I, cap. 14 : *Extracto ferro, statim fiat stuellus de lardo et intromittatur.*

bien étudié, ne serait peut-être pas aussi stérile qu'on l'a dit pour l'histoire de la chirurgie [1].

A Brunswich succéda Meister Hans von Gersdorf, nommé vulgairement Schiel Hans, d'une famille noble de Silésie. On dit qu'il étudia la chirurgie sous maître Mulhart ; et il exerça à Strasbourg dans la première moitié du XVIe siècle. Il publia dans cette ville, en 1517, un abrégé de chirurgie sous ce titre : *Feldbuch der Wundarzney*. Suivant M. Dezeimeris, il serait « le premier qui ait écrit un traité de chirurgie en langue vulgaire ; et le premier aussi qui ait fourni à des hommes illettrés, occupés jusqu'alors de l'office le plus subalterne de l'art de guérir, les moyens de se hasarder à pratiquer la chirurgie tout entière. » Cela n'est pas tout-à-fait exact ; pour les lecteurs de langue allemande, déjà Brunswich avait précédé Gersdorf ; en France on possédait les traductions de Trotula, de Guillaume de Salicet, de Lanfranc, de Henri de Mondeville, de Guy de Chauliac, de Bienvenu, etc. ; et même des traités originaux, à la vérité d'une mince valeur ; et enfin Jean Falcon expliquait Guy de Chauliac aux barbiers de Montpellier ; en Angleterre, Haller cite la *Surgery* de William de Pine, manuscrit du XVe siècle ; en Italie, un traité de Maestro Bartolomeo Serafino *delle ferite* resté également manuscrit ; en Espagne, Julien Guttierez de Tolède, médecin de Ferdinand et d'Isabelle, avait publié, en 1498, à Tolède, un traité *de la cura de la pietra, dolor de hijada y colica renal* ; enfin, il n'est pas jusqu'à la Flandre, qui avait produit, en 1517, la même année où parut l'œuvre de Gersdorf, un traité de Gualter *over den steen*.

Quoi qu'il en soit, Gersdorf paraît au moins mériter cette louange, d'avoir écrit en langue vulgaire le premier livre qu'on puisse citer avec honneur. On en compte jusqu'à onze éditions, savoir : quatre éditions allemandes à Strasbourg, en 1517, 1526, 1540 et 1542, et trois à Francfort en 1551, 1598 et 1604 ; deux éditions latines sous ce titre : *De chirurgiâ et corporis humani anatomiâ*, savoir : une à Strasbourg, en 1542, l'autre à Francfort, en 1551 ; enfin, deux en hollandais, publiées à Amsterdam en 1593 et 1622.

Gersdorf nous apprend qu'il avait fait des démonstrations d'anatomie à Strasbourg, sur le cadavre d'un pendu. Quant à sa Chirurgie, Éloy avance

[1] Voyez, pour toute cette histoire de Brunswich, la *Bibliothèque* de C. Gesner, revue par Simler, p. 291 ; Haller, *Biblioth. Chir.*, t. I, p. 170 ; Sprengel, *Hist. de la Médecine*, trad. par Jourdan, t. II, p. 486 ; t. III, p. 384 et 397, et Dezeimeris, *Dictionn. historique*, t. I, p. 854, article *Chirurgie*. — G. Sprengel cite aussi Brunswich à deux reprises, d'abord à l'occasion de la Rhinoplastique, puis au chapitre de la Gastroraphie ; mais ce qu'il en rapporte appartient à des écrivains bien antérieurs, et ne valait pas là peine de le rappeler sous son nom.

qu'il a copié presque en entier Guy de Chauliac; Haller dit qu'il s'est beaucoup servi des arabistes; M. Dezeimeris ajoute, et surtout d'Albucasis. D'après Haller, sa thérapeutique consisterait surtout en médicaments, et toutefois il ne manque pas d'idées originales. Voici l'extrait qu'en donne Haller :

Un trépan à trois pieds sans manche.—Il permet le vin aux vieillards et l'interdit aux jeunes gens. — S'il n'y a qu'une artère blessée, il la lie; s'il y en a plusieurs, il applique sur la plaie du coton d'abord, puis le cautère actuel, et prétend par ce procédé causer moins de douleur. — Dans l'amputation, il relève la peau et applique une ligature serrée sur le membre; l'opération faite, il ramène la peau sur le moignon, enveloppe celui-ci avec une bande, et applique sur le tout une vessie; il dit avoir ainsi obtenu de nombreux succès dans les amputations sans recourir à la suture. Éloy remarque que ce pansement avec une vessie est le procédé tant vanté par Fabre au XVIII[e] siècle. —*Il a pratiqué la gastroraphie. — Il donne la figure d'un levier de fer pour redresser l'humérus courbé, et qu'il applique de même au fémur et au tibia. — Diverses tenailles pour extraire les balles. — Comment il panse les fractures. — Instrument à lui propre pour la luxation de l'humérus. — La gangrène arrive souvent par l'emploi mal dirigé des réfrigérants.* Cette dernière observation ne manquerait pas, à notre époque même, d'un intérêt d'actualité.

Percy parle aussi avec éloge de l'ouvrage de Gersdorf. « On y voit, dit-il, des tire-fonds très bien faits, un entre autres dont la canule se termine par trois petites pointes propres à assujettir la balle pendant qu'on la perce avec la mèche spirale, ce qui annonce la sagacité qu'avaient déjà les chirurgiens de son pays et de son temps, et enlève le mérite de cette idée à certains auteurs qui ont voulu se l'attribuer. On y trouve aussi différents tire-balles rostriformes, tels que le *bec de grue* et celui de *corbin;* une curette droite et une autre dont le cuilleron est recourbé, enfin des dilatatoires doubles et à bascules. » Il ajoute que Gualter Ryff, qui écrivait vers 1540, fit représenter dans ses œuvres les instruments déjà figurés par Gersdorf, sans changer rien à leur construction ni à leur nombre; et il paraît qu'il n'en existait point d'autres parmi les Allemands ses contemporains.

Il faut restituer à des chirurgiens d'un autre âge les dilatatoires et les instruments rostriformes; mais l'honneur d'avoir inventé ou publié le premier des instruments propres à extraire les balles revient sans contestation à Gersdorf. C'est chez lui également que nous trouvons les premières mentions de l'ambi, fort différent de l'ambès d'Hippocrate, pour la réduction

des luxations ; il existait en Allemagne sous le nom de *die wage*, *la balance*, et était fort en usage au commencement du XVI[e] siècle ; Gersdorf le modifia et en fit un instrument nouveau qu'il appelait *der narr*, *le fou*, et qui au mécanisme de l'ambi ou de la balance joignait la facilité d'exercer des extensions très fortes à l'aide d'une vis. Le *commandeur* de Frike, figuré par B. Bell, fut construit plus tard sur les mêmes principes ; et cette innovation heureuse, qu'on ne devinerait guère dans la phrase sèche de Haller : *proprius vectis ad humerum luxatum*, m'a fait particulièrement regretter de ne pouvoir explorer les vues originales de Gersdorf dans son livre même [1].

Quelques années avant le livre de Gersdorf, il en avait paru un autre qui doit être mentionné ici, bien qu'il ne se rattache pas à la chirurgie proprement dite ; je veux parler du *Jardin des Roses* d'Eucher Roeslin, plus connu sous le nom gréco-latin d'Eucharius Rhodion. Je possède un très bel exemplaire de la première édition de ce livre, imprimée en caractères allemands, sans nom de ville ni d'imprimeur, et dont la date est par conséquent fort incertaine. Le privilége, octroyé par Maximilien, est du 24 septembre 1512 ; la dédicace, à Catherine de Saxe, duchesse de Brunswich, est datée de Worms, du 20 février 1513. Le docteur allemand à qui l'exemplaire avait appartenu avant moi a noté, je ne sais sur quel renseignement, que le livre avait été imprimé à Haguenau en 1513.

Roeslin était docteur en médecine ; il avait pratiqué d'abord à Worms, puis à Francfort ; et comme tous les docteurs de cette époque, il se serait bien gardé de mettre la main lui-même aux accouchements. Seulement, ainsi que l'avait fait Guy de Chauliac, il était appelé dans les cas difficiles et donnait son avis que la sage-femme exécutait. Ces sages-femmes étaient fort ignorantes ; et où auraient-elles puisé les éléments de l'art ? Roeslin écrivit en leur faveur un résumé assez bien fait des travaux des Arabes sur les accouchements, figura sur des planches les diverses positions du fœtus, et indiqua la manière de procéder dans tous les cas. Sa doctrine peut se résumer en ceci : amener la tête lorsqu'on le peut ; et il conseille même la version par la tête dans des circonstances où elle serait véritablement impossible ; la version par les pieds n'est qu'une ressource excep-

1 Voyez pour l'histoire de Gersdorf les écrivains cités dans la note précédente ; Éloy, *Dictionn. historique*, et Percy, *Chirurgien d'armée*, p. 20. — A. L. Richter a figuré les deux ambis de Gersdorf dans l'atlas de son livre, *Theoretisch-praktisches handbuch der Lehre von den Brüchen und Verrenkungen der Knochen*, Berlin, 1828. — Haller, *Bibl. Chir.*, t. I, p. 195, dit aussi que le trépan figuré par Vidus Vidius dans son édition des livres chirurgicaux des anciens est emprunté à l'ouvrage de Gersdorf.

tionnelle, admise avec une extrême répugnance. Ses autorités, comme il vient d'être dit, sont les Arabes, Rhasès, Avicenne, et Galien qu'il cite d'après eux; son livre est écrit en allemand; il a été publié en Alsace; cela suffit, je pense, pour le rattacher au mouvement scientifique dont le centre était à Strasbourg.

Après Gersdorf, Haller cite encore un autre chirurgien de Strasbourg, nommé George Flüguss, qui vivait dans le même temps, et publia en 1518 un livre également écrit en allemand, avec ce titre latin : *Experimenta chirurgica et unguenta*, etc. C'est là tout ce que j'ai pu trouver sur le livre et sur l'auteur.

Je ne m'arrêterai pas beaucoup non plus sur Gualter Hermann Ryff, médecin de Strasbourg, qui exerça l'emploi de physicien ordinaire de la ville de Nuremberg, et se retira ensuite à Mayence où il florissait vers l'an 1540. C'était un des écrivains les plus laborieux de son temps, et l'on peut voir dans Gesner la liste de ses nombreux ouvrages; du reste, à en croire Gesner, homme de mauvaises mœurs, chassé de plusieurs villes, et n'ayant produit que de méchantes compilations. Il fit paraître, de 1541 à 1548, divers traités de chirurgie et d'accouchements, que Haller lui-même n'a pu se procurer. En 1548 il publia le premier ouvrage qui ait été consacré spécialement à l'art du dentiste; G. Sprengel n'en connaissait que le titre; mais il ajoute que probablement il contient peu d'idées originales, attendu qu'il n'a été cité par aucun des chirurgiens qui à cette époque se sont occupés du même sujet [1].

Là s'arrête et meurt l'école chirurgicale de Strasbourg, qui, autant qu'il est permis d'en juger par ces notices si courtes et si incompletes, fut le dernier grand foyer où se refugièrent les doctrines arabistes pures, partout ailleurs débordées par les doctrines hippocratiques, auxquelles elles allaient bientôt céder la place. Son époque la plus brillante fut comprise entre Brunswich et Gersdorf, de 1497 à 1517; elle était alors l'oracle de la chirurgie allemande. Peut-être devrait-on y rattacher Dryander, médecin et anatomiste allemand qui professa à Marburg, mais qui avait étudié en France, disent les biographes modernes, et qui publia en allemand, de 1538 à 1547, des traités d'anatomie et de médecine où il semble avoir pris pour guides les arabistes des écoles italiennes.

Tels sont en effet les deux caractères de l'école de Strasbourg; elle est par la date la première école de chirurgie allemande, et comme les pre-

[1] G. Sprengel, *Hist. des princip. opér. de la Chirurgie*, à la suite de l'*Hist. de la Médecine* de K. Sprengel, t. VIII, p. 253.

mières écoles d'Italie, elle est arabiste; mais de plus elle acquiert une physionomie spéciale par une innovation d'une haute importance; c'est que la première elle donna l'exemple, constamment suivi par tous ses écrivains, de faire ses publications en langue vulgaire. Cet exemple fut suivi par une autre école bien plus puissante à la fois par l'originalité de ses doctrines et son ardeur à les propager; l'école de Paracelse, qui dans une cité voisine élevait chaire contre chaire, autel contre autel; et menaçait d'une ruine prochaine non seulement les doctrines arabistes en vigueur dans sa terre natale, mais l'édifice tout entier des doctrines reçues depuis Galien; homme d'un prodigieux génie, soutenu par un prodigieux orgueil, pour qui ses admirateurs n'ont point trouvé assez de louanges, ses ennemis assez de mépris et d'injures, et qui semble mériter à la fois les unes et les autres; tantôt s'élevant jusqu'aux plus hautes sublimités de la science, tantôt s'abaissant aux plus misérables superstitions; passant en quelques pages de la plus haute éloquence au bavardage le plus insensé, mystérieux problème dont la solution n'est pas facile à donner. Paracelse était Suisse de naissance; et ce fut à Bâle qu'il lança ses premières prédications; la Suisse en retentit tout d'abord; et l'ardeur qu'il avait excitée y produisit des résultats plus remarquables que partout ailleurs. A ces divers titres, nous pourrions donc appeler cette secte chirurgicale nouvelle l'école de Bâle; mais elle se propagea si loin, et la renommée de son fondateur s'est élevée si haut au-dessus de ses disciples, que c'est lui rendre une stricte justice de désigner sous son nom l'école qu'il a véritablement créée; et nous serons mieux compris de tous en l'appelant l'école de Paracelse.

§ V. — Ecole de Paracelse.

Philippe-Auréole-Théophraste-Paracelse-Bombast de Hohenheim naquit, en 1493, à Einsideln, à deux milles de Zurich, de Guillaume Bombast de Hohenheim, qui était médecin lui-même et avait exercé à Villach en Carinthie[1]. Dès sa jeunesse, il montra un grand désir d'apprendre. Son père

[1] Sprengel, *Hist. de la méd.*, t. III, page 285 et suiv. On lit au même endroit : *Haller prétend, d'après le témoignage de Laurent Zollweger, bailli d'Appenzell, qu'il s'appelait réellement Hœchener, et qu'il était natif de Gaiss, dans le canton d'Appenzell.* Et comme Murr avait pensé que *Hœchener* était une faute d'impression pour Hohenheim, Sprengel combat cette opinion en alléguant la correction étonnante qui règne dans toute la bibliothèque de Haller. Il s'agit ici de la *Bibl. medico-practica*; or Sprengel aurait pu se convaincre qu'il y avait réellement une faute d'impression, en comparant le texte avec celui de la *Bibl. chirurgica* qui avait paru un an auparavant. Dans celle-ci, en effet, Haller écrit *Hohenheim*

l'initia d'abord aux secrets de l'alchimie, qui portait alors le nom de *philosophie adepte;* il eut ensuite d'autres maîtres en ce genre qui ne lui laissèrent rien ignorer; et il profita beaucoup, comme il le dit lui-même, de la lecture des écrits de plusieurs grands personnages, tels que Scheyt, évêque de Sergach, Erard Lavantal, Nicolas évêque d'Hippone, Matthieu Schacht, le Suffragant de Phreysinge, l'abbé Spanheim, et d'autres grands chimistes. Enfin il fut surtout formé à l'art des expériences par l'illustre Sigismond Fueger de Schwatz, qu'il nomme par honneur entre tous ses maîtres [1]. Mais la médecine surtout avait pris une large part dans ses méditations. Dès sa jeunesse il avait été frappé de l'incertitude de la pratique de son temps; de telle sorte que dans la plupart des maladies, les malades ne retiraient des remèdes ordonnés aucun soulagement, ou même s'en trouvaient plus mal; ou enfin succombaient, victimes du traitement et de la maladie. Quoi donc! entre tous ces médecins qui se pavanaient par les cours des princes et les grandes cités, parés de riches vêtements, les doigts ornés de bagues d'or et de pierres précieuses, pas un seul qui sût guérir un mal de dents! Et dans les écrits des anciens, ne pas trouver plus de ressources! Paracelse en vint à se demander, si la médecine n'était pas une fable imaginée pour tirer l'argent de la bourse des imbéciles; en sorte qu'il l'abandonna, puis la reprit, puis l'abandonna encore. Puis reconnaissant son ignorance, et se défiant de sa propre opinion, il jugea qu'il avait besoin de s'éclairer davantage et de s'enquérir de l'opinion des autres; il commença donc par visiter les Universités de France, d'Allemagne et d'Italie, pour savoir sur quelle base reposaient leurs doctrines; et il n'y trouva rien qui pût le satisfaire. Il reprit sa course et traversa l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, le Danemark, la Pologne, la Lithuanie, la Prusse, la Hongrie, la Transylvanie, en un mot alla s'enquérir des fondements de la médecine chez presque toutes les nations de l'Europe, s'adressant non seulement aux docteurs, mais aux chirurgiens, aux baigneurs, aux femmes, aux devins, aux alchimistes, frappant à toutes les portes, aux couvents, aux châteaux des nobles, aux cabanes des vilains, demandant partout et à tous *quels estoyent les meilleurs et plus excellens remedes desquels ils vsoyent et auoyent vsé pour guerir les maladies.*

comme tout le monde; et il ajoute, toujours sur l'autorité de *Laurent Zelweger,* et non *Zollweger,* cette circonstance dont Sprengel ne dit rien, que Paracelse était fils naturel d'un chevalier Teutonique. Je suis néanmoins à cet égard l'opinion de Sprengel, qui me paraît beaucoup mieux fondée que celle de Haller.

[1] Paracelse, *Grande chirurgie*, liv. III, part. I, chap. 1. — Je suis ici la traduction de Dariot, mais en rectifiant les noms d'après C. Gesner et Sprengel.

Et plus il allait, et plus il demeurait convaincu que la médecine était une science incertaine et trompeuse, une *illusion diabolique ;* tellement qu'il s'était déterminé à la quitter et à embrasser un autre état, lorsqu'il fut soudainement illuminé par cette sentence de Jésus-Christ dans l'Évangile : que *les sains n'ont pas besoin de médecins, mais les malades.* Il y avait donc une médecine vraie et réelle, puisque sa réalité était attestée par la parole de Dieu. Il reprit une dernière fois ce qu'il avait ouï enseigner par les professeurs, et ce que les anciens en avaient laissé par écrit ; et une dernière fois il le rejeta, convaincu que ni les uns ni les autres n'avaient connu ses véritables sources ; et en la recherchant lui-même, il commença ses premières réformes par la chirurgie, qu'il regarda toujours comme la partie la plus certaine de la médecine [1].

Certes ce n'est pas là tout-à-fait l'ignorant, le devin, le diseur de bonne aventure que nous présentent Sprengel et quelques autres. C'est un homme qui, jeune encore, a beaucoup lu, beaucoup vu, et beaucoup médité ; il y a dans cette tête une révolution tout entière, mais préparée, mûrie, combinée de longue main ; et nous comprenons maintenant comment, appuyé sur des études préliminaires plus solides que celles d'aucun médecin de son temps, sur cette vaste expérience qui a fouillé l'Europe entière, sur cette méditation puissante qui puise encore une force nouvelle dans son instinct religieux, cet homme a dû avoir de grands succès, a dû rencontrer et briser devant lui de grands obstacles, et enfin arriver à une audacieuse confiance en lui-même.

A trente-trois ans, il avait la réputation du plus heureux praticien de l'Allemagne ; son nom était connu des princes, des peuples et des savants ; il fut appelé à l'Université de Bâle pour y remplir la chaire de médecine et de chirurgie. Tout d'abord il rompit avec les vieilles habitudes universitaires, qui lui auraient imposé la langue latine, et il osa le premier du haut d'une chaire académique parler allemand à des auditeurs allemands. On raconte qu'il commença par brûler publiquement dans son amphithéâtre les ouvrages de Galien et d'Avicenne, déclarant qu'ils en savaient moins que les cordons de ses souliers. Ce début n'était point en désaccord avec la marche qu'il allait suivre. Sprengel dit qu'on possède encore les leçons qu'il fit sur la médecine pratique dans un langage mêlé de latin barbare et d'allemand, et qu'on y chercherait vainement autre chose qu'une multitude de remèdes empiriques indiqués avec une très grande prétention. Je ne sais si ces leçons sont suffisamment authentiques ; mais il nous reste un

[1] Voyez la Préface de sa *Grande chirurgie.*

échantillon des doctrines et du langage de Paracelse à cette époque dans un livre composé par lui-même, sa *Bertheonée* ou *Petite chirurgie*[1]. Ce livre est précédé d'une proclamation fort curieuse et fort remarquable : *Paracelse aux étudiants*, *salut*.

Il leur annonce que, voyant la médecine si indignement exercée par certains docteurs ignorants, il s'est résolu de la traiter avec plus d'édification et de méthode, et de lui faire recouvrer la faveur dont elle jouissait jadis parmi toutes les nations du monde. Il ne veut pas seulement imiter ceux qui se sont contentés d'en retrancher les conceptions de plusieurs auteurs barbares; son dessein est de la purger de toutes ses erreurs, sans s'arrêter aux enseignements des anciens, mais seulement à ceux qui sont tirés de la nature des choses ou de sa propre expérience. Il annonce comment *messieurs de Bâle l'ayant à grosse pension fait venir en leur université*, il emploie deux heures chaque jour, *avec beaucoup de fruit*, à l'interprétation de ses propres livres, qu'il a composés, non pas de larcins tirés des écrits d'Hippocrate et de Galien, mais en prenant pour règles constantes, au lieu de l'autorité, l'expérience et la raison. *Viens donc à Bâle*, dit-il en finissant, *si les secrets et mysteres te plaisent, et si tu désires en peu de temps acquérir une entiere connoissance de cette doctrine : tu y feras plus de profit que je ne saurois t'exprimer en si peu de mots.*

On peut, sans doute, observer que Paracelse ne fait point ici parade de trop de modestie; mais il faut bien reconnaître qu'il a touché juste le côté faible de la médecine contemporaine, la foi trop aveugle dans l'autorité, et qu'il a le premier annoncé et signalé les deux puissants leviers qui devaient plus tard émanciper l'intelligence humaine : la raison et l'expérience. Par ces deux seuls mots écrits sur sa bannière, il se pose comme le précurseur de Bacon et de Descartes; passons à un tel homme ce léger péché d'orgueil.

Malheureusement le corps de l'ouvrage ne répond point à ce frontispice; et, considéré dans son ensemble, c'est un fatras abominable où le mauvais goût, l'obscurité affectée, le charlatanisme, l'ignorance, forment d'épaisses ténèbres à peine sillonnées de temps à autre par quelques éclairs de haute raison et d'éloquence. Et comme il y a à cet égard une différence immense entre le ton sage, mesuré et vraiment scientifique de sa grande Chirurgie, il faut bien se demander ce qui avait pu ainsi égarer ce beau génie.

[1] On ignore le lieu et la date de la première édition de cette *Petite chirurgie*. Il est certain qu'elle a précédé la grande, car el e y est citée au livre I, traité III, chapitre 3, et il n'est pas moins certain qu'il l'a composée à Bâle, d'après le passage même cité plus bas.

Paracelse avait trente-trois ans lorsqu'il fit retentir pour la première fois l'université de Bâle de ses accents révolutionnaires; il souleva contre lui tout ce qui tenait aux anciennes coutumes, aux doctrines jusque là révérées, à la pratique universellement suivie; les cabales, les injures, les calomnies ne lui furent point épargnées. On dit qu'alors il se plongea dans la plus ignoble débauche, ne montant en chaire qu'à moitié ivre, ivre quand il dictait à son secrétaire, ivre quand il allait voir ses malades. Ne cherchait-il pas à se distraire des ennuis et du dégoût qu'excitaient en lui tant d'inimitiés et de colères? Et après avoir vu ses idées et ses remèdes nouveaux adoptés par ses ennemis mêmes, ne devait-il pas être tenté de les envelopper sous des expressions si obscures, qu'on ne pût les entendre que lorsqu'il les commentait lui-même? Dans cette hypothèse tout s'explique, et les élans de juste colère qu'on peut admirer encore aujourd'hui, et ces autres cris de vengeance qui semblent lancés du milieu d'une orgie, et qu'on dirait adressés à la plus vile canaille pour conquérir de faciles battements de mains. Écoutez Paracelse à jeun, jetant ses paroles de défi à la face de ses adversaires[1].

« Prenez garde, vous autres messieurs les médecins tous en général, docteurs ou autres, quels que vous soyez, qui vous vantez à chaque pas et chaque lieu avoir la connoissance des playes en votre puissance. J'entends aussi ceux-là qui fraudent la nature de ses forces et vertus, voire même l'accablent tout-à-fait, soit que cela se fasse par texte, ou par les inventions des écoles, ou par autres sornettes. Je suis venu à la fin et au but de ma précédente démonstration. Mais c'est trop parlé : il faut venir aux prises et savoir qui en aura du bon, sans avoir égard au bonnet rouge ou à quelque grand nom ou titre : il faut que vous soyez mesurés à la même aune que vous avez autrefois mesuré Théophraste; je désire combattre avec vous sérieusement et à outrance jusques à recommencer cent fois le combat, et non par jeu. Si vos recettes ou ordonnances ont quelque chose d'honnête, ou que toute votre médecine ait quelque chose de vrai en soi, mettez-la maintenant au jour contre moi, c'est-à-dire contre mes recettes par lesquelles les plaies sont surmontées et guéries, et au contraire par les vôtres les blessés sont du tout perdus. Mettez premièrement en jeu, si vous voulez, et rhabillez le mieux qu'il vous sera possible les conseils chauves et rapiécés de Galien et de tous vos autres défenseurs, tant qu'il y en a qui jusques ici ont défendu vos fausses recettes, et vous ont donné occasion, selon la teneur de leur doctrine, de vous nourrir de ces impos-

[1] *Petite chirurgie*, liv. I, chap. 3.

tures ; s'il y a tant soit peu de fondement dans les écrits des Grecs, d'Avicenne, et d'autres ses semblables, défendez-le maintenant et mettez-le en lumière ; et si jamais quelque chose d'utile et nécessaire a été écrit de vos traditions ou de votre industrie, apportez-le. Voyez, vous autres, combien sont autres et contraires aux miennes celles de vos écoles et celles de Montpellier[1] ! »

Quelle verve et quelle vigueur ! et songez que je ne vous mets ici sous les yeux qu'une méchante traduction française, faite encore sur une première traduction latine. Mais la colère a altéré Paracelse ; il quitte sa chaire pour aller avec ses élèves, qu'il appelle quelque part *combibones optimos*, s'enivrer dans quelque méchante auberge ; il rentre après cela, et dicte à son secrétaire ; quel changement et quelle chute !

« *Recette digne de foi et pleine de consolation pour toutes les playes de la tête et autres parties du corps, excepté celles des intestins*... Fouillez et refouillez toutes vos recettes ; voyez si toutes ensemble sont égales à cette seule en vertu ; voilà pour vous ; allez vous promener ! »

Suivent une foule d'autres recettes, toutes meilleures les unes que les autres ; tout d'un coup il s'arrête :

« Au reste, sachez que si je voulois composer une recette des choses d'outre-mer, amassées en diverses régions, je confondrois toutes vos sectes, les livres, les boutiques des apothicaires, et tous vos trésors qu'avez amassés jusques ici depuis le temps d'Adam ; je vous réduirois à tel point que les chiens auraient pitié de vous... ou même les mouches dédaigneraient de s'asseoir sur vous si ce n'est pour vous conchier[2] ! »

Un peu plus loin il se souvient de certains docteurs qui tout en le dénigrant faisaient usage de ses remèdes. Il donne une recette excellente pour les ulcères ; car toutes ses recettes sont excellentes ; et il ajoute :

« Ce médicament a fait acheter à plusieurs docteurs une robe neuve ; et ont pendu aux buissons et ronces la déchirée que Hippocrate leur avoit baillée. »

Et à propos d'une autre :

« Cette expérience a relevé plusieurs docteurs de Montpellier qui étoient à la besace, et qui se plaignoient avec larmes de leur bonnet rouge et de leurs enfans qu'ils avoient laissé cheoir en grande pauvreté. »

Mais ces tristes habitudes et ce triste langage ne pouvaient que donner beau jeu aux ennemis de Paracelse. Une occasion se présenta, où il avait

[1] *Petite chirurgie*, *cap. citat.*

[2] *Ibid.*, liv. II, chap. 7.

pour lui un droit incontestable, où néanmoins il fut condamné, et par suite même obligé de s'enfuir. Le chanoine Corneille de Lichtenfels qui souffrait depuis long-temps de la goutte, lui promit cent florins s'il parvenait à le guérir. Paracelse lui administra trois pilules de laudanum, et, les douleurs ayant disparu, réclama la somme convenue ; mais Lichtenfels éleva des difficultés, et le magistrat de Bâle, appelé à juger ce procès, décida que le chanoine ne paierait que suivant le tarif ordinaire des médecins. Cette sentence inattendue exaspéra le fougueux jeune homme ; il lui échappa contre son juge des expressions injurieuses qui furent recueillies, et ses amis furent les premiers à lui conseiller d'échapper par la fuite au nouvel orage qu'il avait suscité [1].

Il se retira d'abord à Colmar où il fut suivi par plusieurs de ses disciples. Mais cette imagination impatiente ne pouvait souffrir le repos ; il reprit le cours de ses voyages, sans oublier la propagation de ses doctrines et par la parole et par ses écrits. Il était en 1529 à Nuremberg, et adressait au greffier de cette ville l'épître dédicatoire d'un livre très remarquable sur la syphilis. On le retrouve en 1531 à Saint-Gall, en 1535 à Pfeffersbade, en 1536 à Ausbourg, où il dédia sa grande chirurgie à Thalhausen. Toutefois, les trois premiers livres de cet ouvrage seulement furent publiés en 1536, et à Ulm, au rapport de Haller ; les quatre derniers ne parurent qu'après la mort de l'auteur en 1565. On peut penser que cette vie errante, jointe à un travail continu, avait distrait Paracelse des habitudes d'ivrognerie qu'il avait prises en Suisse ; en effet, ainsi qu'il a déjà été remarqué, la grande chirurgie, et la préface de la petite, qu'il écrivit aussi après être sorti de Bâle, sont exemptes des injures grossières et des plaisanteries burlesques qui abondent dans la Berthéonée.

Nous le suivons plus tard en Moravie, à Vienne en Autriche, puis en Hongrie ; en 1538 il était à Willach en Carinthie ; en 1540 à Mindelheim, et en 1541 à Salzbourg, à l'hôpital Saint-Étienne, où il termina à l'âge de quarante-huit ans la vie la plus remplie, la plus laborieuse, la plus brillante et la plus misérable à la fois dont ce siècle nous offre l'exemple.

Les ouvrages de Paracelse qui ont trait à la chirurgie sont nombreux ; et l'on peut en voir la longue énumération dans la bibliothèque chirurgicale de Haller ; mais les principaux sont la *grande chirurgie* et la *petite chirurgie* ou *Berthéonée* ; et dans les opuscules que son traducteur français, Dariot, a ajoutés à son édition de la Berthéonée, on ne trouve guère que des extraits de ces deux ouvrages. Ils suffisent d'ailleurs pour donner une

[1] Sprengel, *loc. cit.*, p. 293.

idée exacte de la manière dont Paracelse considérait la chirurgie ; et c'est sous cette face unique et fort mal étudiée jusqu'à ce jour que nous avons à examiner le génie de cet homme.

Ce qui le distingue d'abord de tous les chirurgiens et médecins de son siècle, c'est la haute philosophie qu'il professe et dont nous avons déjà vu quelques traits. Mais il l'expose d'une manière bien plus large dans sa grande chirurgie, où il a un chapitre intitulé : *qu'il y a deux méthodes et façons pour apprendre la médecine, et qu'il y a aussi deux sortes de médecins.* Ici la raison même ne lui paraît pas une base assez solide ; on dirait qu'il prévoit l'erreur philosophique de Descartes, et qu'il montre à Bacon la véritable route.

« Il y a deux voies et sentiers, dit-il, ou deux méthodes et façons pour parvenir à la connoissance des arts. L'une enseigne et conduit à vérité, et l'autre à mensonges. Les discours errans et vagabonds de l'entendement et de la raison sont causes des erreurs : ce qui advient quand ils se confient à eux-mêmes. L'expérience et ce qui est trouvé estre familier et s'accorder à nature et qui produit de telles actions, est la cause de vérité et certitude [1]. »

Malheureusement une pareille doctrine était trop en opposition avec l'esprit du temps, qui réagit à leur insu sur les plus fortes intelligences, et avec les préjugés et l'éducation de Paracelse. Et quand, un siècle plus tard, nous voyons le grand Bacon, après avoir relevé la bannière de l'expérience, fléchir lui-même devant les difficultés d'application de sa doctrine, et tomber, à l'occasion surtout de questions médicales, dans les hypothèses les plus hasardées, qui pourrait être étonné de rencontrer dans Paracelse, avec la même hauteur de vues dans la théorie, la même faiblesse dans la pratique?

Il proscrit donc, il bannit de la médecine les quatre humeurs sur lesquelles depuis Galien elle avait établi ses explications [2]. Mais il ne remplace une hypothèse que par une autre ; et toute sa théorie reposant sur cette base douteuse, croulera à son tour quand on la soumettra au contrôle de ce juge suprême qu'il a lui-même invoqué, l'expérience. Voici du reste en quoi elle consiste.

Le corps humain, comme le grand monde dont il n'est qu'une image, est composé des quatre éléments, le feu, l'air, la terre et l'eau. Le feu

[1] *Grande chirurgie*, traduite par Dariot, liv. II, tr. II, chap. 1.

[2] *Ibid.*, liv. II, tr. I, chap. 11. — Voyez surtout à cet égard une diatribe virulente dans la préface du 2e livre de la *Bertheonée*.

dans l'homme, c'est l'âme; la terre est représentée par les substances sèches; l'eau par les liquides; l'air par ce que nous nommerions aujourd'hui les gaz, et ce qu'il appelle le vide, et déjà ces éléments peuvent causer des maladies.

Mais si l'on quitte cette haute analyse pour arriver à des éléments plus immédiats, le corps de l'homme sera composé de *mercure* ou *liqueur*, de *soufre* et de *sel;* et voici comment cela est démontré par l'alchimie : il y a d'abord dans le corps des liquides, c'est le *mercure*; puis des solides que l'on peut brûler, et la portion qui brûle est le *soufre*, tandis que le résidu ou la cendre est le *sel*. Du reste, cette doctrine n'apartenait point à Paracelse; on la trouve déjà dans Basile Valentin, et même, dit-on, dans un autre alchimiste antérieur à Paracelse, Isaac Hollandus.

Quoi qu'il en soit, ceci établi, d'où vient que le corps vivant résiste à la putréfaction? Précisément à cause du sel qui entre dans sa composition; et la preuve, c'est que c'est aussi avec du sel que nous préservons les viandes de toute pourriture.

Mais ce sel lui-même est sujet à se corrompre et à changer de nature; la corruption du sel dans une partie quelconque amène une corruption de la partie; voilà l'étiologie générale; l'altération spéciale du sel amène des affections spéciales; voilà pour l'étiologie particulière [1]. Ceci s'applique spécialement aux ulcères, en vertu de cet autre argument que nul ulcère ne peut être produit que par un corrosif, et qu'il n'y a de corrosif que dans la classe des sels [2]; la cause des ulcères est donc la corruption du sel primitif et son changement de nature. Les ulcères varieront de nature suivant les variations du sel lui-même; on les reconnaîtra d'ailleurs à ce qu'ils affecteront une forme analogue à celle des concrétions du sel qui les cause. Ainsi les écrouelles sont dues au sel de nitre; et la preuve, c'est qu'elles forment d'abord des enflures schirrheuses, tout ainsi qu'en préparant le nitre, il se fait des figures *comme pointes ou bâtons attachés l'un à l'autre;* en outre, plus tard ces enflures se convertissent en ulcères creux qui se voient tout en un monceau, *comme une motte de sel de nitre présente plusieurs bosses ou enflures* [3].

Cet exemple suffit, je pense, pour montrer la manière dont procède Paracelse, prenant toujours certains faits pour point de départ, mais se contentant pour les rallier l'un à l'autre des plus grossières analogies, et

[1] *Grande chirurgie*, liv. II, tr. II, chap. 3. — Voyez aussi à la suite de la *Bertheonée* le *Livre des ouvertures de la peau*, chap. 1.

[2] *Bertheonée*, liv. II, chap. 1.

[3] *Grande chirurgie*, liv. II, tr. II, chap. 7.

au besoin même imaginant ces analogies lorsqu'elles n'existent pas. De même qu'il attribue les scrofules au nitre et propose de les nommer *ulcères de nitre*, il appelle *ulcères de sel gemme* certains ulcères sans douleur qui siégent le plus ordinairement au pli du bras et au jarret [1]; *ulcères de vitriol*, les ulcères creux ou rongeants des jambes; *ulcères d'alun*, les ulcères gangréneux et fétides; *ulcères de réalgar*, les ulcères malins de toute espèce. Mais selon le métal auquel appartient le réalgar, le siége de ces ulcères est différent; ceux qui sont produits par le réalgar du cuivre et de l'argent s'attachent toujours au visage [2]; par le réalgar du plomb et du mercure, aux épaules et au-devant de la poitrine; par celui du fer, au dos et au ventre; par celui du plomb, aux membres inférieurs.

Je laisse de côté ce qui a trait à des ulcères d'une autre sorte, qui proviennent d'influences célestes ou de la propre constellation des parties, ou de fluxions spéciales, comparables aux sources qui sortent de terre, etc.; il y en a qui viennent du *chaos*, c'est-à-dire de l'air qui est en nous; il y en a qui sont produits par enchantement: en un mot c'est une doctrine multiple, bizarre, difficile à comprendre dans son ensemble; et l'on peut douter si quelquefois l'auteur s'entend lui-même. Et cependant, au témoignage de ses élèves, Paracelse brillait surtout dans le traitement des ulcères; voyons donc jusqu'à quel point la pratique se pliera à la théorie, et comment de tout ce fatras sortiront des indications rationnelles.

Or, il se présente d'abord une indication générale: la cause du mal étant un excrément minéral, il faut le purger par un remède minéral, tel que sont les teintures d'or, de mercure, d'antimoine; et, cette première purgation opérée, les autres excréments s'évacueront d'eux-mêmes [3].

Les indications spéciales sont moins en rapport avec les causes alléguées. Paracelse se propose d'apaiser les douleurs, de mondifier, incarner et cicatriser, comme aurait pu parler le dernier des chirurgiens; les moyens seuls sont un peu différents, attendu qu'il use davantage de substances minérales et qu'il multiplie pour chaque espèce d'ulcère les onguents et les huiles. Ce qu'il convient de remarquer, c'est qu'il recommande en certains cas les bains d'eaux minérales, d'autres fois les toiles emplâtrées ou sparadraps dont il recouvrait tout l'ulcère; et enfin, quelque ennemi qu'il fût des opérations, pour les ulcères des jambes entretenues par des varices,

[1] *Grande chirurgie*, chap. 9.

[2] Dans la *Bertheonée*, liv. II, chap. 3, ces ulcères du visage sont attribués au sel de fer.

[3] *Grande chirurgie*, liv. III, tr. I, chap. 8.

il conservait cette dernière ressource de couper ou de cautériser le tronc variqueux au-dessus du genou [1].

Les tumeurs reconnaissent des causes analogues à celles des ulcères. Nous avons constaté cette étiologie commune pour les tumeurs scrofuleuses; en poursuivant celles d'une autre nature, on trouve que l'anthrax est engendré par le réalgar de mercure, l'œdème provient d'un sel doux, le schirrhe ou *sephire* d'un sel sec [2]; le cancer, d'un sel de plume ou d'un sel arsenical; l'érysipèle, d'un sel vitriolé; le serpigo ou impétigo, d'un sel d'alun; la couperose, du safran de Mars [3].

En voilà assez sur la théorie de ces sortes de lésions; mais le principe de leur thérapeutique n'est pas moins remarquable. Paracelse veut que l'on combatte *les semblables avec les semblables, et non les contraires avec les contraires;* « car il ne faut pas entendre de ceste façon l'homme, qu'il faille en iceluy chasser le contraire par son contraire, comme le feu par l'eau: qui auroit-il donc qui chasseroit l'eau, qui l'air, qui la terre, qui l'hyver, qui l'été? Le sel donc veut avoir son sel, le mercure son mercure, le soulphre son soulphre: la nature montre cela ès choses semblables, que les semblables se demandent et appetent [4]. »

Ainsi l'homœopathie retrouve son principe dans Paracelse, et non pas seulement une fois et par hasard: il y revient fréquemment, il en fait une foule d'applications. Prodigieux et singulier génie qui, dans les plus vrais aperçus comme dans les rêveries les plus folles, a laissé en arrière toutes les intelligences de son temps!

Voyez, par exemple, comme il aborde l'histoire chirurgicale des plaies. Ce qu'il importe avant tout de connaître, dit-il, c'est la manière dont guérissent les plaies; et ce qui les guérit, c'est la *mumie*, c'est-à-dire cette liqueur répandue par tout le corps, diverse toutefois pour chaque organe et chaque partie, qui les conserve dans leur intégrité, les répare quand elles sont lésées; en sorte que les plaies de la chair guérissent par le suc ou la mumie propre à la chair, les plaies des ligaments par le suc propre aux ligaments, etc. Ce suc est plus puissant chez les jeunes gens, comme la sève pour les jeunes arbres; chez les vieillards il est rare et comme desséché, d'où vient que les plaies des vieillards exigent plus de temps et plus de soins pour guérir que celles des jeunes.

[1] *Grande chirurgie*, liv. III, tr. III, chap. 5, 8 et 10.

[2] *Bertheonée*, liv. III, chap. 3.

[3] *Le petit livret des apostemes, ulceres, syrous et nœuns*, à la suite de la *Bertheonée*, chap. 3, 5 et 9.

[4] *Traité des apertions de la peau*, chap. 7.

Le but du chirurgien est uniquement d'empêcher l'altération de cette mumie, soit par le contact de l'air, soit par les accidents qui viendraient compliquer la plaie ; la nature suffit seule ici, comme on voit un bœuf qui a une côte cassée être guéri par sa propre nature ; et l'essentiel est de ne point la contrarier.

Arrière donc ceux qui, se croyant plus sages que nature, s'efforcent de troubler sa marche sous prétexte de lui porter secours. Il n'y a point de médicaments incarnatifs, la nature seule pourvoit à l'incarnation des plaies ; cette théorie des anciens chirurgiens vient d'une comparaison étrange entre l'action d'une plaie et celle d'un estomac ; et comme les aliments portés dans l'estomac se transforment définitivement en chair vivante, ils ont pensé aussi que les plaies avaient un estomac capable de digérer les médicaments et de les convertir en chair. Mais il n'en est pas ainsi ; la cure des plaies ne se fait point par les médicaments, et ceux-ci ne doivent tendre qu'à conserver le suc qui doit en procurer la cicatrisation ou leur mumie. Les médicaments peuvent cependant devenir nécessaires, mais seulement pour combattre les accidents qui corrompraient cette mumie. Pour bien comprendre d'ailleurs et bien diriger ce traitement, il faut connaître la nature des plaies, et il y en a quatre espèces, selon les éléments qui y dominent. Ces éléments sont la terre, l'air, le feu et l'eau ; et il faut rejeter dans un profond oubli ces influences imaginaires de l'humeur mélancolique, de la bile, de la pituite et du sang, qui dirigent encore la conduite des chirurgiens ignorants et de tous les médecins[1].

Je m'arrête en cet endroit : car notre auteur retombe dans ces théories des éléments et des sels où il n'y a nul intérêt et nul profit à le suivre. Mais si vous laissez à part ces théories, si vous passez aussi sur ce terme étrange de *mumie* appliqué au suc nourricier et réparateur, et sur l'idée que s'en fait Paracelse, qui le regarde comme un *mercure doux*, vous serez frappés néanmoins de ces vues élevées sur le pouvoir de la nature et sur les moyens mêmes dont elle se sert ; vous reconnaîtrez à travers la confusion du langage le premier germe de la doctrine que John Hunter devait développer plus tard et dont l'influence se fit déjà sentir même au XVIe siècle. A. Paré, ce sage et judicieux esprit, qui savait si bien saisir la vérité partout où il la rencontrait, avait adopté ces vues de Paracelse ; vous lirez, au chapitre 41 de son huitième livre, que *chaque partie a son baume naturel*, etc., et la source de ces idées ne saurait demeurer un seul moment incertaine ; car si, par crainte de déplaire à la puissante Faculté de Paris

[1] *Bertheonée*, livre Ier.

ou par tout autre motif, le nom de Paracelse a été effacé de toutes les grandes éditions de Paré, j'ai retrouvé dans une édition partielle ce même passage attribué à Paracelse [1].

Peut-être est-ce dans ce qu'il a écrit des plaies que Paracelse se montre meilleur observateur et chirurgien plus habile. Il a très bien décrit en divers endroits les accidents qui peuvent les compliquer, et entre autres l'*esquinancie* des plaies, qu'il appelle ainsi parce que les plaies se recouvrent *d'une peau épaisse* pareille aux fausses membranes de la gorge dans certaines esquinancies. C'est chez les soldats qu'il a observé cette complication ; et en rassemblant les divers traits épars dans ses ouvrages, en lisant la description plus correcte et plus étendue que Wurtz en a donnée sous le même nom, il n'est guère possible de douter qu'il s'agit ici de la pourriture d'hôpital.

Quant à la thérapeutique, je noterai seulement que Paracelse rejette toutes les sutures, à part peut-être celles des intestins dont il faut artistement réunir les plaies avec des canules d'argent. En général le but du chirurgien doit être de conserver le baume naturel ou suc cicatrisateur ; il n'est pas sans intérêt de rappeler que dans les plaies par armes à feu, il faisait des injections avec l'acétate de plomb étendu d'eau, l'eau blanche des modernes, à laquelle Goulard a donné son nom [2].

Enfin je ne terminerai pas sans indiquer le traitement de Paracelse pour les fractures. Sprengel a écrit qu'il prétendait les guérir sans appareil contentif, ce qui est tout-à-fait inexact. Il est bien vrai que Paracelse rejette les coussinets et les attelles ordinaires, soit dans les fractures compliquées, soit dans les fractures simples, et qu'il veut qu'on les panse deux fois par jour. Mais pour maintenir les fragments en contact parfait sans opérer de striction dangereuse, il avait imaginé *des cercles de fer attachés à des vis*, dont il ne donne pas d'autre description, et qu'il a montrés à ses disciples. Dariot, son traducteur, a cherché vainement quelques détails sur cet appareil, et, désespérant d'en trouver, il en a imaginé un qui paraît assez bien répondre à ce que Paracelse attendait du sien. Supposez un cercle de fer passé au-dessous du genou, un autre au-dessus des malléoles, maintenus écartés à distance convenable par deux tiges d'acier qui s'y rattachent à l'aide de pas de vis et d'écrous, et vous aurez l'appareil de Dariot et probablement celui de Paracelse ; mais il convient d'ajouter que c'est

[1] Voyez au 2e volume de cette édition, p. 118.

[2] *Traité I des playes recentes*, chap. 6, 14, 17 ; et traité III, cap. 13.

absolument, à part la matière, l'appareil à extension permanente imaginé par Hippocrate[1].

Le système et les prédications de Paracelse eurent des résultats fort divers et qui méritent d'être appréciés. En médecine, il fonda les théories chimiques qui, dans le siècle suivant, appuyées de la puissante autorité de Descartes, devaient se propager par toute l'Europe et obtenir une majorité imposante même dans la Faculté de Paris. En thérapeutique, il fit adopter une foule de médicaments nouveaux et particulièrement l'antimoine; et nous trouverons A. Paré mêlé pour sa part aux tempêtes que suscita à Paris l'introduction de ce remède héroïque. En chirurgie, il accorda trop aux remèdes simples et composés, et sa funeste influence se fit sentir surtout sur la chirurgie allemande, plus amie des remèdes que des opérations, et qui, même à notre époque, a quelque peine encore à se dépouiller de ses anciennes habitudes. Mais il rendit surtout un signalé service en détruisant dans les esprits le respect trop aveugle pour l'autorité des Arabes et des Grecs à la fois, et en faisant prévaloir, du moins dans ses paroles, la raison et l'expérience. L'arabisme expiré, l'hippocratisme ne put recueillir son héritage en Allemagne comme en Italie et même en France; et il faut compter pour peu de chose les efforts de quelques médecins isolés comme Léonard Fuchs et Jean Lange, qui essayèrent en vain de transplanter sur leur sol natal les doctrines chirurgicales qu'ils empruntaient à la France et à l'Italie.

Bâle, où Paracelse avait fait ses premières leçons, Bâle qui l'avait accueilli avec transport et qui ensuite l'avait chassé, fut l'heureuse cité où ses doctrines eurent la plus favorable influence. Il avait réveillé l'émulation, le goût de la discussion et de l'étude; l'imprimerie vint où on l'appelait, et Bâle devint rapidement l'une des officines les plus fécondes de la librairie du XVIe siècle. Un homme s'y rencontra à propos pour entretenir ce feu sacré allumé par Paracelse, pour faire prévaloir ce que celui-ci avait si ardemment prêché, l'étude de la nature, et pour corriger les exagérations où il avait pu entraîner les esprits; Conrad Gesner, cet homme d'un si prodigieux travail et d'une si éminente capacité, cette tête encyclopédique qui n'avait négligé aucune des connaissances de son siècle et qui écrivit sur presque toutes avec une abondance d'érudition qui effraie, Conrad Gesner prit soin de mettre à la portée de ses compatriotes les meilleurs écrivains en chirurgie de l'antiquité et de l'âge moderne qu'il réunit en un gros volume; mais surtout il aida de ses conseils, il encouragea par son

[1] Voyez *Grande chirurgie*, liv. I, tr. III, chap. 4; et à la suite les annotations de Dariot.

exemple les chirurgiens de Bâle et des contrées voisines; et je rattache à ces deux sources si différentes, la fougueuse indépendance de Paracelse et le jugement tempéré de Conrad Gesner, ce que j'appellerais volontiers l'école suisse, qui commence vers 1554, à Jacques Ruff, de Zurich; se continue par Franco, chirurgien salarié de Berne et de Lausanne, et par Félix Wurtz, chirurgien de Bâle; et enfin aboutit vers la fin de ce siècle, à Guillaume Fabrice de Hilden, élève de Jean Griffon de Lausanne, et qui avait exercé à Lausanne, à Payerne et à Berne tour à tour.

Mais dans la première moitié du XVIe siècle, rien ne permettait encore de concevoir d'aussi belles espérances. Ainsi Paracelse mort, l'Allemagne comme l'Italie était rentrée dans le repos. Les autres contrées du nord se débattaient contre la barbarie; plus près de nous, l'Espagne ne comptait pas un seul chirurgien de renom; l'Angleterre, plus misérable encore, attendait que la France lui montrât le chemin; et, s'il est permis, dans un sujet d'un ordre secondaire, de se servir d'expressions aussi magnifiques, l'Europe entière faisait silence et semblait dans l'attente lorsque parut Ambroise Paré.

TROISIÈME PARTIE.

AMBROISE PARÉ.

La vie d'Ambroise Paré n'est pas assez connue pour que nous puissions la retracer sous la forme d'un récit ordinaire; à part ce qu'il en a écrit lui-même et qui ne se rapporte qu'au milieu de sa carrière, tout le reste est couvert d'une profonde obscurité. Ce n'est pas qu'il ait manqué d'historiens; Moreri et Bayle lui ont consacré un article spécial dans leurs Dictionnaires; Eloy a ajouté quelque chose à ce qu'ils en avaient dit; tous ceux qui ont touché à l'histoire de la chirurgie moderne ou à la bibliographie chirurgicale ont dû s'en occuper; et dans notre siècle, à part un éloge assez insignifiant de M. Vimont, on trouve des détails curieux et peu connus dans les articles qui lui ont été consacrés par Percy et Laurent, et par MM. A. Villaume [1], Dezeimeris et Richerand. Malheureusement les écrivains modernes, trop éloignés de l'époque de Paré pour obtenir quelques renseignements de la tradition, n'ont pu que fouiller avec un peu plus de soin les mémoires et les chroniques du XVI[e] siècle; et alors même trop souvent la joie d'avoir trouvé une anecdote inconnue a fait négliger aux inventeurs les droits de la critique; de plus, comme ces anecdotes recousues ne pouvaient pas constituer une histoire entière, quelques uns ont voulu à toute force combler les lacunes, et l'imagination a fait tous les frais de cette besogne.

Il s'agissait donc de démêler dans ces récits divers le vrai et le faux, de remonter aux sources afin d'apprécier la valeur des faits par l'autorité des narrateurs, et de soumettre chaque allégation à une critique sévère. C'était une large série de controverses à aborder; et si je n'ai pas reculé devant cette tâche difficile, je suis bien loin de croire que j'aie épuisé ce sujet.

J'ai retiré d'ailleurs de mes propres recherches quelques résultats fort curieux touchant la vie de Paré et ses rapports avec ses contemporains.

[1] *Recherches biographiques, historiques et médicales sur A. Paré.* Épernay, 1837, in-8.

Enfin un hasard favorable m'a ouvert une nouvelle source de renseignements. Louis, le secrétaire de l'Académie de chirurgie, avait fait faire à Laval des recherches spéciales sur la famille et l'époque de la naissance d'A. Paré ; mais rien n'avait été publié sur ces documents, et l'on en ignorait jusqu'à l'existence, lorsqu'ils tombèrent entre les mains de M. E. Begin, docteur en médecine à Metz. Cet honorable confrère, bien qu'ayant lui-même le projet d'écrire une biographie d'A. Paré, n'a pas hésité à m'éclairer sur plusieurs points de cettte histoire dont il était seul en mesure de dissiper l'obscurité ; aussi me ferai-je un devoir, toutes les fois que j'y aurai recours, de lui rapporter le mérite de ses obligeantes communications.

§ I. — Naissance et famille d'Ambroise Paré.

Ambroisé Paré naquit à Laval, au Maine, dans les premières années du XVIe siècle. L'époque de sa naissance n'a pas été jusqu'ici bien précisée ; M. Richerand la place en 1509 ; M. Dezeimeris, d'après Peyrilhe, entre 1509 et 1510 ; M. Villaume en 1510 ; et cette dernière date est la plus généralement adoptée. Je ne connais qu'une seule raison pour la reculer jusqu'en 1509 ; c'est que dans la sixième édition des OEuvres complètes, Paris, 1607, on trouve un portrait de l'auteur gravé par Giullis Horbeck, et portant l'indication suivante :

ANNO ÆTATIS 75. — 1584.

Mais je ferai remarquer que ce portrait est évidemment copié sur celui de la cinquième édition, gravé par Vallée, lequel porte pour indication :

ANNO ÆTATIS 75. — 1585.

Et ce portrait de Vallée a été reproduit dans la septième édition, toujours faite à Paris sous les yeux de la famille de Paré. Ajoutez que sur un portrait un peu antérieur, placé au devant du *Discours de la mumie*, on lit cette inscription :

ANNO ÆTATIS 72. — 1582.

Et enfin que Pierre de l'Estoile, dans un passage très intéressant reproduit par M. Richerand[1], dit d'une manière expresse que Paré mourut le 20 décembre 1590, à l'âge de 80 ans. La naissance de Paré semble donc acquise à la date de 1510. Mais il s'en faut beaucoup que la démonstra-

[1] *Bulletin de l'Académie royale de Médecine.* Paris, 1839, t. III, p. 234.

tion soit aussi évidente qu'elle le paraît d'abord. Ces dates nouvelles données par Paré dans un âge assez avancé, sont en contradiction avec les renseignements fournis également par lui à une époque antérieure ; et ces renseignements même ne s'accordent pas bien ensemble. Ainsi dans l'*Anatomie vniuerselle du corps humain*, publiée en 1561, il y a un premier portrait de l'auteur gravé sur cuivre, avec cette légende au bas :

A. P. AN. ÆT. 45.

Une copie de ce portrait, gravée sur bois, se retrouve avec la même inscription en tête de la *Methode curatiue des fractures de la teste humaine*, publiée quelques mois plus tard ; et enfin le portrait primitif, gravé sur cuivre, est reproduit dans les *Dix liures de chirurgie* publiés en 1564, avec cette légende nouvelle :

A. P. AN. ÆT. 48.

Voilà donc trois dates concordantes d'après lesquelles l'auteur serait né en 1516. Mais ce n'est pas tout. En 1575, dans la première édition des Œuvres complètes, un nouveau portrait est placé en tête du volume, sans date cette fois ; puis il est reproduit dans la deuxième édition, 1579, avec cette inscription :

ÆTATIS SUÆ 65.

Cette date se rapporte-t-elle à celle de l'édition, ou bien à celle du portrait? Dans le premier cas, Paré serait né en 1514, dans le second en 1510. La dernière supposition s'appuie encore sur le portrait de 1582 déjà cité, et sur celui de Vallée en 1585 ; mais elle est repoussée par une date nouvelle, mise en titre de l'édition latine publiée par Guillemeau, élève et ami d'A. Paré, qui lui donne 68 ans en 1582.

Il n'échappera à personne que voilà deux portraits de la même année 1582, qui donnent chacun un âge différent à l'original, sans s'accorder mieux avec ceux des autres dates. Enfin, comme pour achever la confusion, nous possédons un dernier portrait mis en avant des *Deux liures de chirurgie : De la generation*, etc., Paris, 1573, qui porte la légende suivante :

A. P.
AN. ÆT. 55.

Ce qui rajeunirait singulièrement Paré, qui se trouverait ainsi né en 1518.

Le résultat le plus net de tout ceci, c'est que Paré n'était pas sûr de son âge, puisqu'il accusait successivement pour date de sa naissance, les an-

nées 1510, 1514, 1516, 1518. La date de 1516 est celle qu'il adoptait dans son âge mûr ; les trois autres, adoptées tour à tour par lui dans sa vieillesse, semblent accuser un affaiblissement de mémoire qui ne permet pas de leur accorder grande confiance.

Tel était le point où j'étais arrivé, lorsque me sont parvenus les renseignements de M. E. Bégin qui tranchent la difficulté ; A. Paré était véritablement né en 1517.

Ici pourtant se présente une légère objection : comment cette date nouvelle est-elle précisément en dehors de toutes celles que Paré a successivement accusées ? D'abord elle se rattache de très près à celle de 1516 ; et l'on peut supposer que Paré, en se faisant peindre, comptait comme écoulée l'année dans laquelle il était entré. Mais la manière de supputer les temps en usage au XVIe siècle nous fournit une explication bien plus naturelle encore. L'année ne commençait pas partout de la même manière ; c'était tantôt à Noël, tantôt au 1er janvier, ailleurs au 24 mars, ailleurs encore au samedi saint. Il faut aller jusqu'en 1563 pour trouver un édit de Charles IX qui prescrit de dater tous les actes publics et particuliers en comptant l'année du 1er janvier ; encore cet édit ne fut adopté par le Parlement de Paris qu'en 1567. Il serait donc très possible que Paré fût né dans les premiers mois de 1517 (nouveau style). Alors, en effet, vivant à Paris où l'année commençait à Pâques, pour se conformer à la coutume, il était obligé de se dire né l'année précédente [1].

Les documents de M. E. Bégin nous apprennent encore que le père de Paré était coffretier ; qu'outre son fils Ambroise, il en avait un autre qui fut coffretier comme son père et qui s'établit à Paris, rue de la Huchette ; et une fille qui épousa maître Claude Viart, chirurgien à Paris. Mais il y a évidemment quelque chose d'incomplet dans cette énumération. A. Paré nous apprend lui-même qu'il eut un autre frère, nommé Jehan Paré, chirurgien à Vitré, en Bretagne. Peut-être ce frère était-il mort longtemps avant les autres, ou bien, resté loin de Paris, était-il regardé comme perdu pour la famille. Une autre difficulté se présente pour le mari

[1] Voyez la *Dissertation sur les dates des chartes*, etc., dans l'*Art de vérifier les dates*, 3e édition, t. I, p. j. — Les changements apportés dans le calcul des dates au XVIe siècle était bien de nature à dérouter la meilleure mémoire ; et de nos jours encore plus d'un historien s'y est laissé embrouiller. Ainsi, l'année 1566, commencée le 14 avril et finie le 1er janvier dans le ressort du parlement de Paris, n'avait eu que 8 mois 17 jours. En 1582 une erreur de quelques minutes dans le calendrier Julien avait donné à tous les mois une avance de 10 jours ; on la rabattit sur le mois de décembre, dont le 10 fut compté pour le 20, et qui n'eut ainsi que 21 jours.

de la sœur. Devaux a bien cité dans son *Index funereus* Claude Viart, qu'il appelle même un chirurgien distingué, et dont il fixe la mort au 19 septembre 1585; et le même nom se lit parmi les signataires des statuts latins publiés par Quesnay; mais dans un imprimé du XVIe siècle, contenant les conditions de la donation de Langlois, acceptée par le collége de Saint-Côme en 1574, je trouve Claude Viart inscrit, non point parmi les maîtres, mais pas même encore entre les licenciés; il n'était que bachelier en chirurgie. Dira-t-on que c'était son père? alors l'*Index funereus* aurait oublié son nom; et ce qui est plus grave, je ne vois pas le nom de Viart parmi les chirurgiens qui examinèrent Mathieu de La Noue en 1554. Enfin, Paré qui cite tant de chirurgiens dans ses ouvrages, ne nomme qu'une seule fois Claude Viart dans un passage ajouté en 1585 au chapitre 15 du livre *des Monstres*, et ne lui donne aucun titre de parenté. Mais je trouve dans un pamphlet du temps, sur lequel j'aurai occasion de revenir, qu'il eut un autre beau-frère, Gaspard Martin, maître barbier-chirurgien à Paris.

§ II. — Premières études de Paré ; sa réception comme maître Barbier-Chirurgien.

Les premières années de Paré sont fort obscures. Suivant M. Villaume, ses parents étaient huguenots, et ils l'élevèrent dans leur croyance; assertion plus que hasardée, si l'on songe que les premières prédications de Luther ne remontent qu'à 1517, et que Calvin ne publia son livre de l'*Institution religieuse* qu'en 1535.

Percy donne ici des détails assez singuliers. « Son père, dit-il, après lui avoir fait apprendre ce que l'on enseignait alors dans les écoles, le mit en pension chez un chapelain nommé Orsoy, lequel, à raison de l'extrême modicité de la somme qu'on lui payait pour enseigner le latin à cet enfant, tâchait de se dédommager en le faisant travailler à son jardin, en lui donnant sa mule à soigner, et en l'employant à d'autres corvées semblables. Le jeune Paré, en sortant de la maison du chapelain, fut placé chez un chirurgien de Laval nommé Vialot, duquel il apprit à phlébotomiser. Le lithotomiste Laurent Colot, fort jeune alors, étant venu opérer de la taille un des confrères du chapelain, Paré assista avec empressement à l'opération; et se sentant une vocation décidée pour la chirurgie, il prit la résolution de se rendre à Paris pour suivre les leçons des maîtres qui y brillaient à cette époque, et qui expliquaient les ouvrages de Lanfranc et de Guy de Chauliac. Jacques Goupil, professeur au Collége de France, l'employait auprès de ses malades pour la petite chirurgie, et contribua à développer en lui le goût de l'étude et le talent de l'instruction. »

Certes, à voir des renseignements aussi précis, on ne saurait imaginer que Percy les ait inventés; mais d'abord, il est à regretter qu'il n'ait pas indiqué la source où il les avait puisés, et toutes nos recherches à cet égard ont été inutiles; de plus, on s'étonne que Percy ait admis si facilement des détails en opposition formelle avec les faits les mieux constatés. D'abord, comme on le verra dans la suite de cette histoire, A. Paré n'avait point appris le latin. De plus, pour ce qui regarde Laurent Colot, on raconte qu'il fut instruit à la manœuvre du grand appareil, par Octavien de Ville, lequel l'avait apprise de Marianus Sanctus. Or Marianus ne fit paraître son livre qu'en 1535; et si l'on en croit l'ouvrage de Fr. Colot, qui nous a transmis les seuls détails que nous possédions sur ce point, ce ne fut qu'après la mort de Marianus, c'est-à-dire au plus tôt en 1543, qu'Octavien, se trouvant seul exercé à sa méthode, fit divers voyages en pays étrangers et en France, où il fit connaissance de Laurent Colot, médecin à Tresnel en Champagne[1]. Comment donc ce petit médecin Champenois aurait-il été faire en Bretagne avant 1530 une opération qu'aucun chirurgien de France ne pratiquait alors, et qu'il n'apprit lui-même que plus tard? On pourrait encore se demander si Laurent Colot, qui ne fut connu réellement qu'en 1556, époque à laquelle Henri II l'appela à Paris, était déjà médecin au temps où Percy nous reporte. Comment ensuite se ferait-il que Paré eût été ainsi enthousiasmé par une opération de taille, lui qui précisément ne la pratiqua jamais[2]? Ce que Percy ajoute des relations de Paré avec Goupil n'est pas plus exact: Goupil ne fut reçu docteur qu'en 1548, et nommé professeur qu'en 1555; et à cette époque A. Paré était déjà chirurgien du roi.

M. Villaume adopte l'historiette de Percy, mais il l'embellit de quelques autres détails. Ainsi le vieux Vialot aurait appris à son élève et la saignée et les petites opérations de la chirurgie ministrante; bientôt Paré se serait aperçu que son maître était à bout de sa science, et alors il l'aurait quitté pour se rendre à Paris.

« Urbain Larbalestrier, continue M. Villaume, homme éloquent et versé dans la connaissance des auteurs latins, florissait à cette époque, en même temps que Bremeil, de Binosque et Severin Pineau, tous chirurgiens d'une grande expérience et d'un savoir que les médecins du temps n'osaient contester. Ces hommes célèbres donnaient des leçons au collége

[1] *Traité de l'opération de la taille*, ouvrage posthume de F. Colot, Paris, 1727, p. 66 et suivantes.

[2] Voyez ci-après l'avis *au Lecteur*, page 10 de ce volume.

de Saint-Louis, tandis que l'énergique Robert Lefort, doyen de ce collége, luttait contre des prétentions absurdes et soutenait à l'Université les droits de ses collègues. Ces maîtres expliquaient les ouvrages de Lanfranc, de Guy de Chauliac, de Vigo, et les traités de Galien sur la chirurgie. Paré suivit assidûment leurs leçons. »

Tous ces détails, puisés d'abord dans Quesnay, puis embellis et amplifiés par l'imagination du biographe, n'ont pas en ce qui concerne Paré le plus léger fondement; et la plupart des chirurgiens cités ici comme les maîtres de Paré auraient pu être ses élèves. Laissons donc de côté ces romans assez mal inventés, et ne nous écartons point de la sévérité de l'histoire.

Il résulte d'un petit cahier écrit de la main de Paré lui-même, qu'il étudia neuf à dix ans la chirurgie et qu'il résida trois ans à Paris [1]. Il avait donc commencé ses études en province, à Angers peut-être, où nous savons qu'il était en 1525; peut-être aussi à Vitré chez son frère Jehan le chirurgien. Il cite deux histoires arrivées à Vitré à un an de distance, et où son frère fit preuve d'une sagacité remarquable; nous ignorons à la vérité à quelle date, et même si Jehan, étant l'aîné ou le plus jeune, avait pu donner des leçons à Ambroise ou en recevoir de lui [2]. Toutefois on ne voit pas à quelle autre époque de sa vie si occupée A. Paré serait retourné deux fois en Bretagne à un an de distance; et il est vraisemblable qu'il raconte ici ses souvenirs de jeunesse.

Que ce fût son frère ou un autre, son premier maître fut toujours un barbier; et même lorsqu'il arriva à Paris en 1532 ou 1533, il est probable qu'il entra encore comme apprenti chez un chirurgien barbier, condition sans laquelle il n'aurait pu être reçu plus tard. Nous savons ce qu'il était en mesure d'y apprendre: faire la barbe, peigner, fabriquer des lancettes, assister son patron dans le pansement des plaies simples, des tumeurs qui n'exigeaient pas d'opérations, et des ulcères. Mais cela n'est pas assez, on aimerait à savoir quelles étaient la condition intérieure et les occupations journalières de celui qui devait arriver si haut étant parti de si bas. J'ai trouvé des détails de ce genre, qui ne manquent ni de piquant ni d'intérêt, dans un pamphlet à la vérité bien postérieur, et écrit par une plume ennemie; mais ils ne sont que trop vraisemblables, et s'appliquent aussi bien d'ailleurs au XVIe qu'au XVIIIe siècle.

[1] Ce cahier, *rempli d'une infinité de notes sur différents sujets et chargé de nombreuses ratures*, est entre les mains de M. E. Begin de Metz.

[2] Voyez au *Livre des monstres*, ch. 20, 21 et 22. — Ce livre des monstres a été publié en 1573, et le texte permet de supposer que le père de Paré était encore vivant.

« A peine le coq a-t-il chanté, que le garçon se lève pour balayer la boutique et l'ouvrir, afin de ne pas perdre la petite rétribution que quelque manœuvre qui va à son travail lui donne pour se faire faire la barbe en passant. Depuis ce temps jusqu'à deux heures de l'après-midi, il va chez cinquante particuliers peigner des perruques, attendre dans l'antichambre ou sur l'escalier la commodité des *pratiques*, mettre les cheveux des uns en papillotes, *passer* les autres *au fer*, et leur faire le poil à tous. Vers le soir, s'il est de ceux qui ont envie de s'instruire, il prendra un livre. Mais la fatigue et le dégoût que cause nécessairement l'étude à ceux qui n'y sont point accoutumés lui procurent bientôt un profond sommeil, qu'interrompt quelquefois le bruit d'une petite cloche suspendue à la porte, qui l'avertit de faire le poil à un paysan qui entre.... Jamais homme n'a exigé tant de respect d'un domestique, et jamais dans les Iles un blanc n'a cherché plus avidement à profiter de l'argent que lui coûte un nègre, qu'un maître chirurgien à profiter du pain et de l'eau qu'il donne à ses garçons. Une autre après-midi que celle où ils ont congé, il ne leur permettra pas de sortir pour aller aux Leçons publiques, de peur de perdre l'argent d'une barbe qui ne viendra peut-être pas. C'est pourquoi les médecins, poussés par un esprit de charité, faisaient à ces pauvres jeunes gens des Leçons de chirurgie dès quatre heures du matin [1]. »

De semblables relations ne devaient pas laisser dans l'esprit des apprentis de bien vifs souvenirs de reconnaissance; aussi A. Paré a gardé sur cette époque de sa vie le silence le plus absolu, et ne nous a conservé le nom d'aucun de ses maîtres. Nul autre document ne nous apprend non plus quel était le nom du docteur régent chargé alors de faire des leçons aux apprentis des barbiers et des chirurgiens de Saint-Côme; il est probable seulement que, comme le fit Tagault quelques années plus tard, comme l'avait fait Jean Falcon à Montpellier long-temps auparavant, on se bornait à leur expliquer les parties de Guy de Chauliac qui ont rapport aux tumeurs, aux plaies, aux ulcères, ajoutant à peine quelques généralités sur les fractures et les luxations.

Guy de Chauliac, tel fut donc le guide de Paré; ajoutez-y la traduction française de Jean de Vigo, que Nicolas Godin avait publiée à Lyon en 1525, *à la requeste des estudians en cirurgie de Paris, de Montpellier et de Lyon*, et qui venait d'être réimprimée à Paris en 1530. Notez que Godin était médecin, et qu'ainsi, professeurs, écrivains ou traducteurs, partout en

[1] *Le chirurgien médecin, ou Lettre au sujet des chirurgiens qui exercent la médecine*, Paris, 1726, p. 27 et 30.

France c'étaient les médecins qui veillaient à l'enseignement de la chirurgie. Toutefois Vigo était une autorité trop récente pour être admise dans les cours publics, et Paré le connaissait seulement pour l'avoir lu[1], sans doute dans les soirées où il n'était pas troublé par le coup de sonnette des pratiques.

Mais cette éducation incomplète ne pouvait suffire à un esprit aussi ardent que le sien; et presque aussitôt après son arrivée, quittant la boutique, il entra à l'Hôtel-Dieu avec des fonctions qui correspondaient à peu près à l'internat actuel. Comment cela se fit-il? En vertu de quelle faveur ou de quel droit? Cela est difficile à dire.

L'Hôtel-Dieu, fondé vers l'an 660 par saint Landry, évêque de Paris, accru par saint Louis vers 1227, et favorisé par presque tous ses successeurs, avait d'abord été dirigé par une double communauté d'hommes et de femmes voués au service des pauvres malades, sans se rattacher pourtant à aucun ordre monastique. La date du plus ancien règlement connu est fort incertaine, reculée par les uns jusqu'en 1217, reportée par les autres en 1363. On y voit que le personnel était composé de trente frères lais et vingt-cinq sœurs pour le service temporel, et de quatre prêtres et quatre clercs pour le service spirituel. Au-dessus d'eux était le chapitre des chanoines de Notre-Dame, ce chapitre nommait dans son sein deux proviseurs; et enfin il choisissait parmi les frères celui qui paraissait le plus capable, et auquel on donnait la direction du service, sous le titre de maître de l'Hôtel-Dieu. En 1505, le désordre qui régnait dans l'administration et la négligence dans le service des malades émurent le parlement, et on nomma une commission de huit bourgeois pour prendre soin du temporel de l'Hôtel-Dieu.

Tout ceci ne nous apprend rien sur le service médico-chirurgical; on peut supposer qu'il était confié dans le principe aux frères eux-mêmes, comme il le fut long-temps encore après à la Charité; les sœurs mêmes s'en mêlaient aussi, et l'on trouvera dans notre Paré une recette qui leur appartenait d'un onguent pour la brûlure[2]; bien plus, elles allaient panser les malades jusque dans les maisons particulières, abus auquel il fallut mettre ordre dans un nouveau règlement établi en 1535[3]. Toutefois, ainsi

[1] Il dit lui-même dans le récit de sa première campagne: *I'auois leu en Iean de Vigo*, etc. — Voyez t. II, p. 127.

[2] Voyez t. II, p. 207.

[3] *Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Paris*, par Rondonneau, p. 65. — J'ai tiré mes principaux documents de cet ouvrage.

qu'il a été dit, dès 1327, Charles-le-Bel avait commis les deux chirurgiens du Châtelet à la visite des malades de l'Hôtel-Dieu; et il avait bien fallu aussi s'assurer d'un certain nombre d'écoliers pour les pansements. Nous pouvons affirmer du moins qu'il en existait au XVIe siècle, et par l'exemple de Paré, et par un incident qui eut lieu à cette époque même, et un an à peine après qu'il en était sorti. Les religieux et les religieuses s'étant opposés aux réformes résolues, il devint nécessaire d'en transférer un certain nombre dans d'autres maisons; il y eut rébellion; quelques écoliers avaient pris fait et cause pour les rebelles; et le parlement fut obligé, pour mettre fin aux troubles, d'envoyer ces écoliers en prison [1].

Il est à présumer que les garçons barbiers, bien plus nombreux que les apprentis des chirurgiens, formaient la majorité de ces élèves externes; ils pouvaient arriver jusqu'à remplir les fonctions d'internes, puisque Paré nous apprend que, dans un hiver rigoureux, quatre malades ayant eu le bout du nez gelé, ce fut lui-même qui leur en fit l'amputation. Alors donc ils y puisaient une instruction supérieure; ils traitaient les malades, ouvraient les cadavres, et pouvaient même s'y livrer aux dissections anatomiques. Peut-être enfin ces fonctions suffisaient-elles pour leur faire gagner maîtrise, ainsi qu'il se faisait au XVIIIe siècle; mais c'est une conjecture trop hasardée pour s'y arrêter : quoi qu'il en soit, et malgré la bonne union qui régnait alors entre les chirurgiens et les barbiers, il est probable que les chefs de service se trouvaient trop haut placés au-dessus de ces tristes garçons de boutique pour y faire grande attention. Il n'y avait d'ailleurs aucune sorte de clinique, et conséquemment très peu de rapports entre les chefs et les élèves; par ces raisons ou par d'autres, A. Paré a eu occasion de parler du chirurgien qui était de son temps à l'Hôtel-Dieu; mais, pas plus que pour les autres maîtres, il n'a daigné nous conserver son nom [2].

Et cependant il aime à parler de son séjour à l'Hôtel-Dieu; il le compte parmi ses plus beaux titres, ce qui permet de présumer que ces fonctions ne s'accordaient qu'à des sujets distingués, et n'étaient ni un droit commun, ni une faveur ordinaire. « *Faut sçauoir*, dit-il dans son *Avis au lecteur, que par l'espace de trois ans i'ay residé en l'Hostel-Dieu de Paris, où i'ay eu le moyen de veoir et connoistre* (*eu esgard à la grande diuersité de malades y gisans ordinairement*) *tout ce qui peut estre d'alteration et maladie au corps humain : et ensemble y apprendre sur vne infinité de corps*

[1] Rondonneau, *ouvrage cité*, p. 67.

[2] Voyez t. II de cette édition, p. 215.

morts, tout ce qui se peut dire et considerer sur l'anatomie, ainsi que souuent i'en ay fait preuue tres suffisante, et cela publiquement à Paris aux escholes de medecine. » Et dans son Apologie, lorsqu'un médecin de Milan s'émerveille du savoir du jeune homme, il remarque non sans quelque orgueil : *Mais le bonhomme ne sçauoit pas que i'auois demeuré trois ans à l'Hostel-Dieu de Paris pour y traiter les malades.* »

Ce fut probablement vers 1536 que Paré quitta l'Hôtel-Dieu, et se fit recevoir maître barbier chirurgien. Nous avons vu comment, par le dernier compromis de la Faculté, des barbiers et des chirurgiens, se passaient les actes de cette maîtrise ; il nous en a été d'ailleurs conservé un curieux procès-verbal qui se rapporte à la vérité à dix années plus tard; mais dans ces dix années rien n'avait été changé aux règlements établis, et il m'a paru à propos de le rapporter ici, pour bien établir la condition de la corporation dont notre grand chirurgien va faire partie.

« Nous Philippes Flesselles, docteur regent en la Faculté de medecine, et medecin iuré du roy nostre sire audit Chastelet de Paris, et Jean Maillard, docteur regent en ladite Faculté, substitut en l'absence dudit de Flesselles : — et Pascal Bazin, chirurgien iuré du roy nostre sire audit Chastelet : et Sebastien Danisy, preuost desdits chirurgiens à Paris, et François Bourlon, chirurgiens iurez à Paris, et ledit Bourlon commis par Guillaume Roger, chirurgien iuré du roy nostre sire audit Chastelet, parceque ledit Roger estoit detenu au lict malade d'une fiéure tierce.

» Certifions qu'en vertu de certaine ordonnance donnée en la chambre de la police, datée du sixiesme iour d'aoust, et signée Valet, nous auons procedé à l'audition, examen et experience des dessous nommez sur le fait de la cognition et curation des clouds, bosses, antrax et charbons, tant sur les differences d'iceux que sur les phlebotomies et saignées, diuersions qui en tels cas conuient et se deuoient faire et aussi pour la parfaite curation d'icelles : et tout veu et consideré, les responces des dessous nommez, tant en Theorique que Pratique, les disons estre idoines et suffisans pour guerir lesdits clouds, antrax, bosses et charbons : le tout certifions estre vray : tesmoins nos seings manuels icy mis le vingt sixiesme iour du mois d'aoust l'an mil cinq cens quarante cinq [1]. »

Les barbiers ainsi reçus étaient : ***Jean Becquet**, **Pierre Gresle**, **Jean Pean**, **Estienne Bizeret**, **Jean Fremin**, **Simon Chesneau**, **Sulpice Pilors**, **Hugues Maillard**, **Jean Bigot**, **Benjamin Gasson**, **Guillaume Dibon**, **Jean Daqueu**, **Balthazard-le-Chien**, **Raulequin Robillard**, et **Jean Tabusso***, noms

[1] Pasquier, *ouvrage cité*, p. 875.

d'ailleurs complétement obscurs, et dont je n'ai pas trouvé cité un seul dans les œuvres du glorieux collègue que la fortune leur avait donné.

§ III. — 1536 à 1545. — Premières campagnes d'Ambroise Paré. — Publication de son premier livre.

La paix de Cambrai, signée en 1529 entre François Ier et Charles-Quint, n'avait été regardée par le roi de France que comme une trêve qui lui permettait de réparer ses forces et de s'assurer de nombreux alliés. La guerre avait recommencé; les premiers succès avaient été promptement suivis de fâcheux revers; et en 1536 Charles-Quint était entré en Provence avec une nombreuse armée, menaçant de faire de la France une province de son empire. François Ier opposa armée à armée; et ce fut là la première campagne de Paré. Il partait en qualité de chirurgien du maréchal de Monte-Jan, colonel-général de l'infanterie française; place bien haute si l'on considère, selon ses propres expressions, *le bas aage* qu'il avait. Il n'avait jamais vu ni guerre, ni plaies d'armes à feu récentes, et n'en savait que ce qu'il en avait lu dans son Jean de Vigo. Je ne répéterai pas ce qu'il a si bien raconté lui-même; il faut lire, et dans son premier discours sur le *Livre des playes d'harquebuses*, et dans sa grande apologie, comment, après l'affaire du Pas de Suze, il regarda faire les autres chirurgiens, ne songeant qu'à les imiter de son mieux; comment, l'huile bouillante lui ayant manqué pour cautériser toutes les blessures, l'inquiétude l'empêcha *de dormir à son aise*, et comment à sa grande admiration il trouva que les blessés qui avaient subi le traitement complet étaient plus souffrants que les autres. Le hasard l'avait mis sur la voie de sa première découverte; mais ce qui n'était pas du hasard, c'est cette rapidité et cette profondeur de jugement, c'est cette hardiesse de résolution qui le portèrent immédiatement, lui, jeune homme, sans nom et sans autorité, bien plus, sans lettres et sans études philosophiques, à reconnaître, à signaler, à combattre une doctrine universellement admise et soutenue par la plus haute renommée chirurgicale de l'époque. Il avait alors 19 ans.

Du reste n'allez pas le faire plus grand qu'il n'est encore, et vous imaginer qu'il se défera en un jour de tous les préjugés qu'il tient de son éducation et de son siècle. Il va lentement, sans devancer les faits, les attendant pour ainsi dire au passage, quelquefois se mettant à la recherche. Il était donc bien décidé de ne plus jamais cautériser les plaies d'arquebuses; mais il n'était pas assez sûr de lui-même pour établir un traitement nouveau. Il y avait à Turin un chirurgien qui avait la réputation de bien traiter ces sortes de plaies; il trouva moyen *de s'insinuer en sa grace*,

et lui fit la cour près de deux ans et demi pour en tirer la recette de son remède, qu'il appelait *son baume*. Enfin, en 1539, le maréchal de Monte-Jan mourut ; son successeur, le maréchal d'Annebaut, offrit vainement à Paré de le garder près de lui avec les mêmes avantages ; le maréchal de Monte-Jan lui avait témoigné une amitié qu'il n'espérait sans doute pas trouver dans son nouveau maître, et il résolut de revenir à Paris. Alors il fit près de son chirurgien italien de plus vives instances pour avoir sa recette ; et l'autre, considérant que Paré quittait le pays, consentit enfin à la lui donner, non sans se la faire bien payer *avec dons et présens*, et en lui recommandant de la tenir secrète. C'était cette fameuse huile de petits chiens, que Paré cite avec des éloges proportionnés sans doute bien moins à ce qu'elle valait qu'à ce qu'elle lui avait coûté. Mais remarquez comment à chaque pas son caractère se développe et se révèle ; et si la persévérance est une des conditions du génie, que ne pouvait-on pas attendre de ce jeune homme qui poursuivait durant des années entières un secret qu'il jugeait utile à son art ?

Il y a là également deux traits importants à saisir pour bien comprendre cette grave et noble physionomie. Il acheta de ses épargnes ce secret tant désiré ; et après avoir promis de le garder, il se hâta de manquer à sa parole. Et cependant comme nous le verrons dans la suite de cette histoire, le XVIe siècle n'a peut-être pas produit d'âme plus pieuse, plus haute, plus dévouée, et qui ait mieux le sentiment du devoir. Mais il considérait comme son premier devoir d'être utile aux hommes ; et en pareil cas il ne craint pas de convenir qu'il promettait *de parole et non de volonté*, *parce que tels secrets ne deuoient être ensevelis en la terre*[1].

Ce fut encore à Turin qu'il apprit d'une bonne vieille l'efficacité des oignons crus appliqués sur les brûlures ; ce fut là également, en 1538, qu'il eut la hardiesse de pratiquer une désarticulation du coude. Enfin, le maréchal de Monte-Jan, déjà gravement affecté, ayant envoyé chercher un médecin à Milan, A. Paré eut occasion de visiter cette ville, et il y apprit d'un vieux chirurgien une manière de réduire les paraphimosis, bien supérieure à la pratique qu'il suivait auparavant[2].

Il revint donc à Paris à la suite de la maréchale de Monte-Jan, en 1539[3],

[1] Voyez le *Deuxième discours des playes d'harquebuses*, et la *Grande apologie*, aux endroits cités, et le *Livre des médicamens*, chap. 32.

[2] Voyez le *Deuxième discours*, t. II, p. 128, le dernier chapitre du *Livre des contusions*, etc., t. II, p. 233 ; le *Livre de la grosse verolle*, chap. 15, et la *Grande apologie*.

[3] Voyez les *Mémoires sur le maréchal de Vieille-Ville*, liv. I, chap. 27.

et s'y maria en 1541 avec la fille du *valet-chauffe-cire* de la Chancellerie de France [1]. Sans doute, durant ces deux années de trêve, il s'était borné à tenir sa boutique comme un maître barbier chirurgien qu'il était. La guerre se ralluma en 1542 et vint l'appeler à des occupations plus dignes de lui. Il s'attacha cette fois à M. de Rohan, grand seigneur de Bretagne ; et probablement ses relations de famille et de pays décidèrent de ce choix, comme du premier; en effet, M. de Monte-Jan était des côtés du Maine, et était allié par sa femme à la famille des Chateaubriand, très puissante en Bretagne [2]. Quoi qu'il en soit, Paré fut obligé de rejoindre en toute hâte avec son nouveau maître le camp de Perpignan en 1543; il y alla en courrier, et éprouva une telle fatigue de cette course forcée, que près de Lyon il pissait le sang pur [3]. Il arriva néanmoins; et dans les escarmouches de cette campagne, il se présenta une belle occasion de montrer sa sagacité. Le maréchal de Brissac avait reçu un coup de feu près de l'omoplate droite, et les chirurgiens ne pouvaient trouver la balle. M. de Rohan lui envoya A. Paré, qui eut l'idée de mettre le blessé dans la position où il était lorsqu'il avait reçu le coup. La balle se révéla alors par une légère saillie sous la peau, et fut extraite par Nicole Lavernault, chirurgien du dauphin. L'année d'ensuite il fit également partie de l'expédition de Landrecies, dont il ne nous a laissé aucun souvenir personnel; à la fin de chaque campagne il revenait reprendre ses occupations à Paris.

Je présume que ce fut après la campagne de Perpignan que sa réputation, si bien établie parmi les gens de guerre et les grands seigneurs, inspira à Sylvius le désir de le voir; en effet, Paré raconte que dans la conversation qu'ils eurent ensemble, il insista sur ce précepte spécial et tout nouveau, dont il venait de faire une si heureuse application sur M. de Brissac, de mettre les blessés pour extraire les balles dans la position qu'ils avaient à l'instant de la blessure. Cette entrevue fut d'ailleurs honorable à tous égards et pour l'un et pour l'autre. Sylvius, dont les leçons attiraient plus d'auditeurs que celles de Fernel même, invita le jeune chirurgien à dîner, écouta avec une grande attention les observations et les expériences sur lesquelles Paré avait établi sa doctrine sur les plaies d'arquebuses, et en fut tellement frappé qu'il le pria, *de grande affection*, de la mettre par écrit et de la communiquer au public. Paré fut sensible à cet encouragement venu de si haut; il prépara son texte, fit graver ses figures; et l'année 1545

[1] Communication de M. E. Begin.

[2] *Mémoires de Vieille-Ville.*

[3] *Livre des operations*, chap. 51.

vit paraître, chez Vivant Gaulterot, libraire juré en l'Université de Paris, ce petit livre qui marquait d'une manière si glorieuse le réveil de la chirurgie française : *La methode de traicter les playes faictes par les hacquebutes et aultres bastons à feu : et de celles qui sont faictes par fleches, dardz et semblables : aussi des combustions specialement faictes par la pouldre à canon : composée par Ambroyse Paré, maistre barbier chirurgien à Paris.*

§ IV. — État de la chirurgie en France de l'an 1515 à l'an 1545. — Traductions françaises.—Tagault.—Vidus Vidius.—Procès d'Etienne de La Rivière le barbier.

On se rendrait difficilement compte de l'effet que dut produire cette publication, si l'on ne se reportait aux temps et aux circonstances dans lesquelles elle fut mise en lumière. Nous avons vu comment les bibliothèques d'Italie étant venues enrichir les bibliothèques de France, l'imprimerie avait suivi cette émigration des livres; et comment, dès les premières années de ce siècle, Paris était devenu le grand centre du mouvement scientifique. Mais l'emploi général du latin empêchait les chirurgiens de prendre part tout d'abord à ces richesses nouvelles, et le progrès demeura long-temps limité dans l'enceinte des Facultés. Enfin, quelques médecins songèrent à cette autre branche de l'art jusque là si dédaignée; et ils se partagèrent réellement en deux camps : ceux qui ne voulaient admettre dans le sanctuaire de la science que les chirurgiens lettrés; ceux qui y convoquaient tout le monde. Les premiers écrivaient en langue latine; les autres usaient de la langue vulgaire; et ici, il faut le reconnaître, les médecins de Montpellier se montrèrent plus libéraux que ceux de Paris.

Ainsi, en 1520, comme il a été dit, une copie subreptice des leçons de Jean Falcon avait été imprimée à Lyon. Plus tard, Symphorien Champier publiait les *Lunectes des chirurgiens et barbiers*, bien moins, à la vérité, pour servir à l'instruction de ceux-ci que pour leur donner des règles de conduite, et surtout pour leur recommander toute révérence envers la médecine et les médecins. Nicolas Godin leur traduisait Jean de Vigo; enfin les anciens mêmes commençaient à parler le langage moderne; Pierre Vernet avait traduit successivement le livre des *Prédictions* d'Hippocrate (Lyon, 1537), et le livre du *Pronostic* ou des *Présaiges* (Lyon, 1542); en 1539, Pierre Tolet avait publié la *Chirurgie* de Paul d'Égine. Quant à Galien, le même Tolet avait traduit le livre des *Tumeurs contre nature* (Lyon, 1540); d'autres, dont je n'ai pu retrouver les noms, avaient publié en français l'*Articella* (Lyon, 1543); le deuxième livre à Glaucon, de

l'*Art curatoire;* le troisième à Hiéron, de la *Méthode thérapeutique ;* enfin Jean Canape, après avoir donné en 1541 le livre des *Os*, faisait paraître la même année le livre II du *Mouvement des muscles.* Je ne parle ici que des publications qui avaient précédé le livre de Paré; mais ce mouvement devait se continuer plus tard, Montpellier fournissant les traducteurs, et Lyon les presses. Il est à remarquer, en effet, que Paris ne prenait part qu'à contre-cœur à ces publications françaises, et se bornait à reproduire tout au plus quelques éditions de Lyon. La Faculté de Paris voyait avec déplaisir abattre ainsi une à une les barrières de la science; et Canape, s'indignant de cette mauvaise volonté, déclarait hautement qu'il traduirait autant d'ouvrages de Galien qu'il en trouverait d'utiles aux chirurgiens. Il n'hésite pas à taxer d'une basse envie *aucuns médecins* qui se plaignaient qu'en communiquant la science aux barbiers c'était leur ôter à eux le pain des mains. *Or ce n'est pas de maintenant*, s'écrie Canappe, *que regne ceste enuie, ou plustot si i'ausois dire ceste auarice et insatiable cupidité d'aulcuns. Ie croy qu'ilz ont peur qu'on ne sache trop ou autant ou plus que eulx, ou plustost que terre ne leur defaille.* Et revenant sur ce sujet dans une épître latine à Rondelet, il apostrophe ses adversaires : *Vous voulez*, leur dit-il, *leur enlever ces miettes de votre table, ce qui est impie et indigne d'un chrétien! Vous voulez donc avec ces belles mains gantées, ces doigts couverts de bagues, aller panser des plaies?... Laissons aux chirurgiens et aux barbiers leur besogne ; jamais Galien à Rome n'eût voulu les en dépouiller*[1].

Je le répète, c'était à Paris surtout que la répulsion contre ces traductions était le plus forte ; et près de quarante années plus tard nous verrons A. Paré lutter contre des obstacles du même genre. Et toutefois, Paris aidait au progrès par des publications latines. En même temps qu'une traduction latine de Paul d'Égine paraissait à Bâle, Gonthier d'Andernach publiait la sienne à Paris (1532); trois ans auparavant, on y avait fait une édition de Celse; je ne parle pas des éditions partielles de Celse et d'Hippocrate. Mais il est essentiel de s'arrêter davantage sur deux grandes publications qui se suivirent de fort près à Paris, et qui ne précédèrent que de bien peu le premier livre d'A. Paré; les *Institutions chirurgicales* de Tagault, et la *Chirurgie grecque* de Vidus Vidius.

[1] Voyez l'épître latine mise en tête de sa traduction *du mouvement des muscles*, et à la fin du livre une *epistre* française au lecteur. C'est dans la première que je vois citées ces traductions : *de l'Art curatoire* et *de la Methode therapeutique,* antérieures à 1541, et que n'ont point connues les bibliographes. Il est essentiel d'ajouter que cette édition de Canape est de Lyon; c'est à tort que M. Dezeimeris l'a datée de Paris.

Jean Tagault, né en Picardie, reçu docteur vers 1522 ou 1523, doyen de la Faculté de 1534 à 1537, mort en 1545, revêtit d'une rédaction nouvelle, disent les historiens, la Chirurgie de Guy de Chauliac. Cela est un peu bref, et cela n'est pas même exact. Les faits sont assez intéressants pour les rétablir dans leur intégrité.

Tagault s'était chargé, dès l'an 1536, du Cours de chirurgie, c'est-à-dire du Commentaire oral à débiter sur Guy de Chauliac; et il avait continué depuis, lorsque vers 1541 une circonstance inattendue lui donna l'idée de publier ses Leçons. François Ier, très justement appelé le *Père des Lettres*, avait déjà institué au Collége de France des chaires d'hébreu, de grec et de latin; et ayant pu reconnaître dans ses longues guerres l'importance de la chirurgie, un jour qu'il dînait avec le cardinal du Bellai, ayant derrière lui selon l'étiquette ses trois médecins, Dubourg, Chapelain et Millet, il exprima le désir de fonder à Paris un Cours de chirurgie qui serait confié à un ou à deux médecins instruits et expérimentés. Ceci fut rapporté à Tagault, et ses amis le pressèrent de rédiger et d'imprimer son ouvrage pour s'en faire un titre spécial à la place nouvelle. Il suivit avec empressement ce conseil, non pas toutefois assez promptement pour ne pas s'apercevoir, avant la fin de l'impression, que ses espérances étaient vaines, et que le roi avait songé à tout autre qu'à lui. En effet, le livre ne parut qu'en 1543, et en 1542 Vidus-Vidius (Guido-Guidi), appelé de Florence à Paris, était nommé, dès son arrivée, premier médecin du roi, et lecteur royal en chirurgie au Collége de France [1].

D'où venait cette faveur accordée à un étranger? Il y avait quelques années que le cardinal Rodolphe avait découvert un manuscrit grec des Commentaires de Galien sur les livres chirurgicaux d'Hippocrate, bien plus complet que ce qu'on en connaissait jusqu'alors. C'étaient spécialement les livres des *Fractures* et des *Articles*, et le livre de l'*Officine du médecin*, qui revenaient ainsi au jour avec les Commentaires de Galien; ajoutez les livres des *Lacqs*, des *Bandages* et des *Machines;* toute la doctrine antique sur cet important sujet des luxations et des fractures; et enfin les trois Traités hippocratiques des *Ulcères*, des *Fistules* et des *Plaies de tête*. Le cardinal était le patron de Vidus-Vidius : celui-ci, fort exercé d'ailleurs dans la langue et la médecine grecques, commença par traduire en latin le précieux manuscrit, le collationna avec d'autres qu'il trouva dans les bibliothèques de Rome, commenta les livres d'Hippocrate auxquels manquaient les Commentaires de Galien, et dédia le tout à François Ier. De son côté,

[1] Voyez la *Préface* du livre de Tagault, et son *Epître dédicatoire* à François Ier.

le cardinal, pour plaire au roi de France, lui avait fait présent de son manuscrit grec; il était tout naturel que le roi, possesseur du texte grec et de la traduction, conçût l'idée d'attirer à Paris le traducteur et le commentateur, pour expliquer Hippocrate et Galien aux chirurgiens lettrés de France. Vidus Vidius occupa donc la chaire de chirurgie de 1542 à 1547, époque à laquelle, François Ier étant mort, il fut rappelé en Italie par Côme Ier, duc de Florence. Tagault était mort deux ans auparavant, et ne put recueillir cette succession qu'il avait tant enviée.

Les leçons de Vidus Vidius jetèrent un prodigieux éclat, et changèrent en quelque façon la manière dont on considérait la chirurgie en France. Ceux qui ont écrit que Tagault avait donné pour ainsi dire une rédaction nouvelle de Guy de Chauliac, se sont gravement trompés; la chirurgie de Guy était bien trop vaste pour les barbiers de Paris, qui, par la nature de leur institution même, ne pouvaient traiter que des tumeurs, des plaies et des ulcères. Dans ce cercle étroit s'était renfermé le professeur Falcon, et tout concourt à démontrer que Tagault n'en expliquait pas davantage. Mais quand Vidus Vidius eut traité en plein Collége de France des luxations et des fractures, on s'avisa qu'Hippocrate n'avait pu écrire sur de telles questions pour de méchants rebouteurs; et Tagault ajouta un livre sur les fractures et un livre sur les luxations aux trois premiers livres de sa Chirurgie. Il vanta dans son épître dédicatoire l'importance de cette partie de l'art; et l'on voit qu'il essayait de lutter contre Vidus Vidius, dans l'espoir de se faire nommer deuxième professeur. Mais la traduction de Vidius n'étant pas encore imprimée, Tagault ne pouvait recourir qu'à Celse, Paul d'Égine et Guy de Chauliac; ensuite il ne faut pas s'imaginer que le doyen de la Faculté de médecine de Paris aurait assez perdu le sentiment de sa dignité pour descendre à appliquer un appareil; il traita donc seulement les généralités comme il put, et comme il avait fait d'ailleurs pour les tumeurs, les les plaies et les ulcères. Son livre n'est, en dernière analyse, qu'un méchant abrégé tronqué et mutilé de l'œuvre admirable de Guy de Chauliac, avec force érudition grecque et latine, avec des divisions et subdivisions scolastiques que Paré crut bien faire d'imiter plus tard, et où il n'y a pas une idée pratique qui appartienne à l'auteur. Il était d'ailleurs écrit en latin, comme pour empêcher les barbiers de le lire.

Ainsi, on le voit, jusque là en France la chirurgie n'était cultivée scientifiquement que par les médecins, et à Paris notamment le latin obtenant une préférence absolue, il semble que toutes ces sources nouvelles d'instruction, uniquement ouvertes aux chirurgiens lettrés de Saint-Côme, devaient exciter en eux une subite émulation, et les pousser les premiers dans la

route du progrès. Prévisions encore une fois menteuses ! La confrérie de Saint-Côme ne sortait de son indolence que lorsqu'il s'agissait de ses intérêts propres ; pas un de ses membres ne donna même alors le moindre signe de vie scientifique. C'étaient ces compagnons barbiers, cette démocratie chirurgicale, qui avait eu tant de peine à se faire donner quelques leçons ; c'étaient ces compagnons barbiers qui du premier coup allaient lutter avec leurs maîtres et se placer à leur niveau, ou même au-dessus d'eux, dans ces deux grandes parties de l'art dont on leur avait permis l'entrée, l'anatomie et la chirurgie.

Les barbiers, qui ne craignaient pas de se salir les mains, étaient les prosecteurs des cours d'anatomie de la Faculté, c'est-à-dire que le professeur se bornait à pérorer en chaire, en leur laissant le soin de la dissection et de la démonstration. Il arriva vers 1539 qu'un des plus habiles professeurs de la Faculté, Charles Étienne, eut l'idée de publier comme sien un ouvrage d'anatomie fait ainsi en commun avec son prosecteur Étienne de La Rivière. Celui-ci réclama son bien ; l'affaire alla au parlement ; chose inouïe, un docteur régent accusé de plagiat par un barbier ! Chose bien plus inouïe, le parlement, avant de faire droit, ordonna que les deux contendants seraient interrogés en présence de deux conseillers par une commission composée de deux docteurs en médecine et de deux chirurgiens, et que les deux chirurgiens feraient leur rapport sur le livre [1]. Le rapport fut fait ; l'arrêt donna en partie gain de cause au barbier. Ceci avait lieu en 1541, et en 1545 le livre parut avec ce titre étrange : *De dissectione partium corporis humani Libri tres, una cum figuris et incisionum declarationibus à Stephano Riverio, chirurgico, compositis*. Vous remarquez que La Rivière est ici qualifié chirurgien ; c'est qu'en effet la confrérie de Saint-Côme, fière du rôle qu'elle venait de jouer, et du candidat qu'elle avait soutenu, l'avait admis parmi ses membres aussitôt après le gain du procès, trop heureuse de compter enfin une illustration, quelle qu'en fût l'origine.

Maintenant vous savez tout ; vous connaissez les temps, les hommes, les circonstances ; ce fut alors qu'un autre barbier, sans aide ni collaborateur cette fois, publia à Paris, en français, un petit livre qui faisait à lui seul toute une révolution en chirurgie.

[1] Voyez Quesnay, *ouvrage cité*, p. 228.

§ V. — 1545 à 1552. — Nouvelles campagnes. — Études d'Anatomie. — Publication de la Briefve Collection anatomique. — Seconde édition du Traité des plaies d'harquebuses. — Paré est nommé chirurgien ordinaire du roi.

Il ne faut d'ailleurs rien exagérer ; et ce fut bien moins encore la publication de son livre qui fit la réputation de Paré, que la pratique de ses nouveaux préceptes dans les expéditions guerrières auxquelles il prit part. Ainsi, cette même année 1545, il assista au siége de Boulogne, où le duc de Guise reçut ce grand coup de lance à travers la figure dont la cicatrice lui fit donner le surnom de Balafré. Il est bien remarquable que Paré, rapportant cette histoire dès 1552, et y revenant dans toutes ses éditions, et jusque dans sa grande Apologie en 1585, n'ait jamais dit quel était le chirurgien qui avait extrait le tronçon de lance. La tradition lui rapporte à lui-même ce beau fait de chirurgie. Les premières traces écrites que j'en ai trouvées ne remontent qu'à l'année 1686, près d'un siècle et demi après l'événement, dans une histoire anonyme de l'amiral de Coligny, qui paraît cependant avoir été rédigée sur des Mémoires de famille [1]. Voici comment l'auteur raconte cette aventure.

« Le prince de Joinville (on appelait ainsi le duc de Guise) reçut un coup de lance dans la tête dont le tronçon sortoit de l'autre côté. M. de Châtillon (depuis l'amiral Coligny) fut plus heureux ; il sortit non seulement sain et sauf du combat, mais repoussa encore ceux qui s'étoient avancés contre lui ; mais apprenant l'accident qui étoit arrivé à son ami, et en même temps que c'étoit un homme mort, il est impossible de dire quelle fut son affliction. Comme il ne pouvoit sortir de la tranchée, il envoya en même temps son chirurgien pour voir si ce qu'on lui avoit rapporté étoit véritable, avec ordre en cas qu'il ne fût pas mort de lui voir mettre le premier appareil. Mais cet homme, sans vouloir se donner la peine d'attendre, lui revint dire qu'il étoit encore en vie, mais qu'il ne pourroit jamais souffrir l'opération ; que quoique le roi y ait envoyé ses chirurgiens, toute leur expérience ne serviroit de rien ; qu'ils ne pouvoient pas seulement trouver le moyen de retirer le tronçon ; que seroit-ce donc de guérir une blessure, dont on n'avoit jamais ouï parler d'une pareille? que ce qui rendoit encore la cure plus impossible, c'est qu'il n'y avoit point de prise au tronçon ; que d'ailleurs il étoit si près de l'œil, que l'œil sauteroit en le tirant, sur quoi l'on pouvoit inférer sans crainte de se méprendre, qu'autant vaudroit-il qu'il ait été tué tout roide.

[1] *Vie de Gaspard de Coligny*. Cologne, 1686, in-12, p. 63.

» Tout ce que disoit cet homme était véritable, et Ambroise Paré, le premier chirurgien du roi et le plus habile de son temps dans son métier, en avoit eu ce sentiment. Toutefois, plus pour plaire au roi qui lui commandoit d'épuiser son savoir en cette rencontre, que pour espérer d'y réussir, il s'avisa de prendre les tenailles d'un maréchal, et demandant au prince de Joinville s'il auroit le courage de souffrir qu'il lui mît le pied contre le visage, pour avoir plus de force : Pourquoi non? lui dit-il; et n'aimé-je pas mieux que vous me fassiez un peu de mal pour qu'il me vienne un grand bien, que de refuser que vous me soulagiez, par la crainte d'une douleur qui passera dans un moment?...

» Cependant Ambroise Paré ayant eu son consentement, se mit en besogne, et son adresse fut si grande que non seulement il tira le tronçon, mais encore qu'il le tira sans endommager l'œil aucunement. Le prince de Joinville ne put s'empêcher de faire voir qu'il étoit homme par une exclamation que la grande douleur tira de sa bouche; mais après avoir dit : Ah! mon Dieu! il se tut, et ne fit pas paroître la moindre inquiétude...

» Quoique Ambroise Paré eût beaucoup de gloire de cette opération, on n'en eut pas meilleure opinion du malade. Paré lui-même dit qu'il ne falloit pas moins qu'un miracle pour le sauver, car il étoit persuadé fortement que la fièvre alloit survenir, ce qui arrivant il n'y auroit plus de remède. Mais comme c'est la peur qui la cause le plus souvent, et qu'il en avoit été exempt jusque là, à peine eut-il quelque émotion plus qu'à l'ordinaire. Deux ou trois jours s'étant passés de la sorte, Paré commença à parler d'une autre façon, et à dire qu'il entrevoyoit quelque espérance; mais il s'empêcha bien de tenir ce discours devant le malade, de peur qu'il ne fût plus sensible à la joie qu'à la tristesse; car l'un et l'autre lui étoient égalément mortels. D'abord que Paré se fut ainsi déclaré, l'armée en fut bientôt abreuvée, et chacun ne songeoit qu'à donner des louanges à Paré d'une si belle cure... Enfin, pour finir tout d'un coup cette matière, le prince de Joinville ressuscita, nom dont je puis bien me servir en cette rencontre, puisque jamais homme ne fut si près de la mort. Quoi qu'il en soit, il n'y eut personne qui ne regardât cela comme un miracle, et pour ne pas perdre le souvenir de cet accident, on lui donna le surnom de *Balafré*...»

Ce récit ne manque sans doute pas d'intérêt; mais, comme toutes les histoires écrites de mémoire et long-temps après l'événement, il pèche en quelques circonstances; ainsi, par exemple, Ambroise Paré n'était point le chirurgien de François Ier, avec lequel il ne paraît pas avoir jamais eu aucun rapport. On trouvera d'ailleurs au livre onzième et dans la grande Apologie des détails plus précis sur le trajet de la plaie du duc de Guise.

Il y eut alors une paix de quelques années durant lesquelles Paré revint à Paris, où il s'adonna particulièrement à l'anatomie. Le succès de son premier ouvrage lui avait donné la mesure de sa valeur; le premier entré dans la carrière, il supportait impatiemment de s'y voir devancé, ou seulement rivalisé par d'autres; et nous verrons que cette haute et fière émulation fut le principal mobile de toute sa vie. Un peu après la publication du traité *Des playes d'hacquebutes*, en 1546, il avait paru une traduction française de l'ouvrage latin de Charles Estienne, avec les planches d'Etienne de La Rivière. Mais cette traduction formait un in-folio trop cher pour la plupart des apprentis barbiers; Paré songea à la détrôner. Sylvius faisait des cours d'anatomie alors célèbres, et il devait pousser dans cette voie le jeune maître dont il était resté le protecteur et l'ami, et auquel il faisait faire des saignées en ville [1]. Paré servit probablement de prosecteur de Sylvius; et bien que, d'après ce qu'il dit lui-même, il n'eût jamais laissé échapper les occasions de disséquer, même dans ses campagnes, du moins est-ce à cette époque qu'on doit rapporter les dissections publiques qu'il fit aux écoles de la Faculté, avec Thierry de Héry, son ami d'enfance, alors maître barbier chirurgien comme lui. Ainsi, en 1547, ils disséquèrent ensemble une femme dont les pariétaux offraient en quelques points la minceur de l'ongle. Sur deux autres femmes mortes en couches, Paré avait constaté l'écartement de toutes les symphyses du bassin, ce qui est d'autant plus remarquable que plus tard il fut long-temps avant de vouloir admettre ce phénomème; enfin il paraît même qu'il se livrait à quelques expériences sur les animaux, et il dit par exemple avoir répété celle de Galien sur les nerfs récurrents [2]. Le fruit de ces dissections fut petit un volume de 96 feuillets qui parut en 1550 avec ce titre : *Briefue Collection de l'administration anatomique auec la manière de conioindre les os. Et d'extraire les enfans tant morts que viuans du ventre de la mere lorsque nature de soy ne peut venir à son effet.* On voit que dans ce livre il a usé des traductions de Galien, publiées par Jean Canape, auquel il témoigne dans sa préface une vive reconnaissance; il a aussi mis à profit le livre de La Rivière, dont il cite spécialement la méthode pour l'assemblage du squelette; mais il se rend néanmoins ce témoignage, qu'il n'a rien avancé qu'il n'ait vérifié le scalpel à la main. Il ne faut pas oublier qu'à la fin de la partie anatomique, il jetait en quelques pages le fondement du traité d'accouchements qu'il devait publier plus tard.

[1] Voyez l'*Anatomie de la teste*, fol. 107, v.; et cette édition t. I, p. 197.

[2] Voyez la *Briefue collection anatomique*, fol. 14, 53, 76, 40 et 41; voyez aussi dans cette édition, t. I, p. 138, 208, 295 et 198.

Paré avait obtenu son privilége le 6 juillet 1549; et son livre était sous presse, lorsqu'il lui fallut rejoindre l'armée au nouveau siége de Boulogne qui se fit cette année même; en sorte qu'il se glissa dans l'impression des fautes nombreuses, qu'il fut obligé de faire corriger à la main.

L'expédition contre Boulogne demeura sans résultat; et les années qui suivirent laissant aux gens de guerre quelque repos, Paré en profita pour revoir et augmenter son livre des *playes d'hacquebutes.* Son maître, le vicomte de Rohan, auquel il avait dédié la première édition, lui conseilla de faire hommage de la nouvelle au roi lui-même; et telle fut l'origine de la haute fortune qui attendait notre chirurgien. Le manuscrit de cette deuxième édition était terminé en 1551, le privilége portant la date du 4 février de cette année; et elle fut livrée au public le 10 mars de l'année suivante. Les circonstances étaient des plus favorables; le jour même où le premier exemplaire put être offert au roi, un ordre général venait d'être donné pour rassembler l'armée sur les frontières de Champagne [1].

Ce fut plutôt une marche triomphale qu'une véritable guerre; en quelques mois les trois évêchés de Toul, Metz et Verdun étaient conquis et ralliés à la couronne de France; et le 1er juin, l'armée était en marche pour le duché de Luxembourg, où son premier exploit fut d'assiéger et prendre Damvilliers. A. Paré suivit M. de Rohan à cette double campagne; et il y trouva une occasion de montrer à la fois et son habileté et son humanité qui peint trop bien son caractère pour que je la passe sous silence. Un soldat de la compagnie de Rohan allant en maraude fut blessé de douze grands coups d'épée, de telle sorte que le jugeant désespéré, et la compagnie devant partir le lendemain, on avait déjà creusé la fosse où on voulait le jeter. A. Paré réclama en sa faveur, le fit placer sur une charrette, lui fit *office de médecin, de chirurgien, d'apothicaire et de cuisinier*, et fit si bien qu'il le guérit. L'admiration fut au comble, et les soldats de la compagnie de Rohan ne se bornèrent pas à de vains transports de reconnaissance : à la première montre qui se fit, chacun des hommes d'armes lui donna un écu, chacun des archers un demi-écu [2]. Ainsi sa réputation avait commencé parmi les capitaines, elle descendit dès ce jour dans les derniers rangs de l'armée, et son nom ne tarda pas à devenir populaire.

Une autre cure qu'il fit peu après ne dut pas peu y contribuer. Un gentil-

[1] Voyez pour ces dates l'édition citée, et les *Mémoires de Vieille-Ville,* liv. IV, chap. 13. Paré dit même dans sa Préface que nous citerons plus loin, que l'approche de la guerre l'a engagé à hâter sa publication.

[2] Voyez la *Grande apologie*, *voyage d'Allemagne*, 1552.

homme du vicomte de Rohan reçut un coup de coulevrine à la jambe qui nécessita l'amputation. Il n'y avait que peu de mois que Paré avait publié sa deuxième édition, dans laquelle il recommandait encore le cautère actuel contre l'hémorrhagie. Mais chaque jour lui apportait sa méditation; et un jour qu'il discutait sur ce sujet avec Étienne de La Rivière et François Rasse, tous deux chirurgiens de Saint-Côme, il leur soumit cette idée si simple et si lumineuse, que puisqu'on appliquait bien la ligature aux veines et aux artères dans les plaies récentes, rien n'empêchait de l'appliquer également après les amputations. Tous deux se rangèrent de son avis; il ne fallait plus que trouver une occasion; elle se présenta au siége de Damvilliers. Un gentilhomme de M. de Rohan avait eu la jambe broyée d'un coup de coulevrine, A. Paré fit l'amputation, et pour la première fois il n'appliqua pas le cautère. Il eut le bonheur de sauver son malade, qui, tout joyeux d'avoir échappé au fer rouge, disait qu'il en avait été quitte à bon marché[1].

Cette deuxième découverte n'était pas moins heureuse que la première, dont elle était pour ainsi dire le complément. Du premier pas, le jeune chirurgien avait sauvé de la cautérisation tous les blessés atteints de coups de feu simples; du second, il épargnait également ces atroces douleurs à tous les amputés. La chirurgie militaire, qui jusqu'alors avait été une torture, devenait un art bienfaisant; et c'était un barbier chirurgien qui avait produit cette double merveille.

De tels succès ne tardèrent pas à porter leurs fruits. Après la campagne de Luxembourg, terminée le 26 juillet, il était revenu à Paris, soit pour prendre un peu de repos, ou bien, si ce n'était une vaine excuse, pour soigner sa femme qui était malade. La moitié de l'armée avait été licenciée, et M. de Vendôme, qui fut depuis roi de Navarre, avait pris le commandement du reste pour la mener en Picardie contre les Espagnols. En passant à Saint-Denis, il fit appeler Paré près de lui et l'invita à le suivre; et le bon chirurgien prétextant l'état de sa femme, le prince répondit qu'il laissait bien la sienne, qui était d'aussi bonne maison que madame Paré, et qu'il y avait des médecins à Paris. Il ajouta de belles promesses, et ordonna qu'on l'inscrivît sur l'état de sa maison, si bien que Paré ne put se refuser à le suivre. L'expédition se borna à la prise de quelques châteaux autour de Hesdin; mais M. de Vendôme avait pris son chirurgien

[1] Voyez la *Grande apologie*, *voyage de Damvilliers*, et le *Livre des contusions, combustions et gangrenes*, t. II de cette édition, p. 224, 227 et 230. Je n'avais pu dans mes notes sur ce livre assigner d'une manière précise l'époque de cette découverte; on voit qu'elle date exactement de l'année 1552.

en amitié; dès la première affaire, il en fit au roi le plus grand éloge, racontant avec admiration qu'il avait vu dix-huit balles que Paré avait extraites de diverses blessures; en un mot il parla si chaudement en faveur de son protégé, que le roi désira l'avoir à son propre service, et le fit inscrire sur la liste de ses chirurgiens ordinaires. Il voulut voir Paré lui-même, et lui dit de sa bouche royale *qu'il lui feroit du bien*.

§ VI. — 1552 à 1553. — Siéges de Metz et de Hesdin. — Paré est fait prisonnier. — Périls divers. — Il recouvre la liberté.

C'était là une faveur bien grande et surtout inespérée. La fortune offrit presque aussitôt à Paré une occasion de la justifier. Charles-Quint, irrité de la perte des Trois Évêchés, venait de passer le Rhin avec cent vingt mille hommes. Le duc d'Albe, l'un de ses meilleurs généraux, avait mis le siége devant Metz le 20 octobre; le 20 novembre, l'empereur en personne vint rejoindre son armée, et la ville, défendue par le duc de Guise avec sept princes sous ses ordres et nombre de gentilshommes, avait à souffrir à la fois des attaques de l'ennemi, des fatigues du siége, et des rigueurs d'un affreux hiver. Le duc de Guise avait établi deux hôpitaux pour les soldats et les pionniers; il avait mis en réquisition les barbiers-chirurgiens de la ville, et leur avait même fait des avances d'argent pour se munir d'onguents et de drogues[1]; mais l'ignorance des chirurgiens ne pouvait lutter contre un ensemble de circonstances si défavorables; presque tous les blessés périssaient, et le mot de poison circulait parmi les troupes. Dès le 8 novembre, le duc de Guise dépêcha au roi un de ses capitaines, nommé Thomas Delvèche, pour lui déclarer que la place était en état de tenir dix mois, mais pour demander en même temps qu'on leur envoyât d'autres médicaments. Le roi fit venir Paré, lui donna cent écus, le chargea de prendre avec lui autant de médicaments qu'il croirait nécessaire, et l'adressa au maréchal de Saint-André qui commandait à Verdun. Le maréchal de Saint-André et M. de Vieille-Ville, qui se trouvait sous ses ordres, gagnèrent un capitaine italien, qui s'engagea, au prix de 1,500 écus, à introduire dans la ville assiégée A. Paré, son valet ou *son homme*, et le capitaine du duc de Guise. L'expédition était périlleuse, et, *pour vray dire*, dit notre naïf auteur, *i'eusse bien et volontiers voulu estre encore à Paris.*

[1] Voyez la relation du *Siége de Metz*, par Salignac; édition du *Panthéon littéraire*, p. 18 et 19.

Ils passèrent néanmoins sans accidents, et la petite caravane entra à Metz le 8 décembre, à minuit, par la porte Moselle[1].

Je suis bien obligé, dans cet endroit de mon récit, de rabattre un peu de l'inoffensive vanité avec laquelle Paré parle de lui-même. Il raconte d'abord que *monsieur de Guise et messieurs les princes* mandèrent au roi de le leur envoyer, et cela est fort peu vraisemblable. Paré était connu dans toute l'armée comme le chirurgien de M. de Rohan, et M. de Rohan venait d'être tué le 4 novembre à Saint-Nicolas, près de Nancy, dans une affaire désastreuse où le duc d'Aumale avait été fait prisonnier. Les assiégés, auxquels on n'avait pas laissé ignorer cet échec[2], devaient donc croire que Paré était parmi les morts avec son maître ou parmi les prisonniers. En supposant qu'ils savaient le retour de Paré à Paris près de sa femme malade, ou bien son départ avec M. de Vendôme, dans l'un et l'autre cas ils ne pouvaient guère songer à l'avoir avec eux. Enfin les grands seigneurs avaient leurs chirurgiens attitrés qui n'étaient pas sans mérite; le duc de Guise en particulier s'était attaché Pierre Aubert, que Paré cite à plusieurs reprises dans ses œuvres, et qui devint plus tard chirurgien ordinaire du roi; ils avaient donc moins besoin de bons chirurgiens que les simples gentilshommes; et si la demande fût venue de ceux-ci, le silence de Salignac à cet égard serait incompréhensible.

D'un autre côté, Paré se représente comme chargé d'une sorte de mission du roi près du duc de Guise et des capitaines et seigneurs; pour le duc, il avait une lettre à lui remettre; quant aux autres, le roi l'avait

[1] Je dois donner ici quelques explications sur l'exactitude de ces détails. Les *Mémoires de Vieille-Ville* ne font nulle mention de cet incident; et Salignac se tait également sur A. Paré. Mais il donne les dates du départ et du retour de Thomas Delvèche (p. 24 et 38), et Paré nous apprend lui-même qu'il entra à Metz en compagnie d'un capitaine du duc de Guise. Les détails de leur entrée se rapportent assez bien, quand on compare l'apologie d'A. Paré avec la relation de Salignac. Enfin, l'une des premières recommandations que reçut Paré des seigneurs assiégés, fut d'aller visiter M. de Pienne; or M. de Pienne se nommait alors *Bugueno*, comme Paré lui-même nous l'apprend en citant son observation au *Livre des playes en particulier* (voyez tome II de cette édition, page 63); et Salignac raconte que Bugueno fut blessé le 26 novembre (*ouvrage cité*, page 33). Paré nous dit que le blessé fut quatorze jours sans connaissance, et qu'enfin il fut trépané par Pierre Aubert, chirurgien du duc de Guise; or, du 26 novembre au 8 décembre il y a douze jours; et ce fut donc le deuxième jour de son arrivée que Paré fit décider la trépanation à laquelle, à tort ou à raison, il attribue la guérison du malade. Ce rapprochement de dates et de circonstances me paraît ne laisser aucun doute, et c'est pourquoi j'ai cru pouvoir m'exprimer dans ma narration d'une manière aussi affirmative.

[2] Voyez *Mémoires de Vieille-Ville*, liv. V, chap. 5; et le *Siége de Metz*, p. 23.

chargé de leur *faire ses recommandations et un remerciement du devoir qu'ils auroient fait et faisoient à la garde de sa ville de Metz, et qu'il le reconnoistroit.* C'étaient là des compliments sans importance; la véritable mission était celle que rapporte Thomas Delvêche.

Mais, après cette rigoureuse rectification des faits, il serait injuste de ne pas reconnaître que l'arrivée de Paré à Metz fut pour toute la garnison un bienfait. Il était connu des chefs et des simples soldats; il avait déjà seize années de guerre et la plus haute renommée de la chirurgie militaire. Dès le lendemain de son arrivée, le duc de Guise, qui savait frapper les imaginations, le présenta sur la brèche même à tous les princes, seigneurs et capitaines, qui l'embrassèrent et le reçurent avec acclamations. Dès le même jour il raccoutrait la jambe de M. de Magnane qui, depuis quatre jours, s'était confié à un charlatan et souffrait d'horribles douleurs. Le jour d'après il décidait qu'on trépanerait M. de Bugueno, frappé d'un éclat de pierre à la tête, et qui depuis quatorze jours était sans connaissance. Il les guérit tous les deux; et ces succès, que la chirurgie de notre époque même doit proclamer extraordinaires, me paraissent témoigner fortement de la confiance que Paré inspirait aux blessés et qui facilitait de telles guérisons.

On sait quel fut l'événement de ce siége; on sait comment, devant le génie du duc de Guise et la valeur française, le puissant empereur vit tous ses efforts se briser, son armée se fondre et sa gloire s'éclipser. Ce fut à ce siége même qu'en un jour de désespoir il songea pour la première fois à se faire moine.

Quand tout péril eut cessé, Paré revint à Paris où le roi lui fit encore donner deux cents écus, et lui promit de veiller à sa fortune. Ces magnifiques espérances faillirent trouver un triste terme à quelques mois de là. La guerre, apaisée vers le Rhin, continuait en Picardie; Hesdin, pris et repris plusieurs fois, resté enfin au pouvoir des Français, était menacé par les Impériaux; plusieurs princes s'y étaient jetés pour le défendre, et la faveur de Paré était montée si haut qu'on ne croyait plus pouvoir se passer de ses services; le roi l'envoya à Hesdin. Cette fois on peut le croire lorsqu'il rend témoignage de son importance, lorsqu'il parle de l'affection et de la confiance des soldats qui se disputaient à qui l'aurait, et le portaient *comme un corps saint*, selon son expression. Sa considération s'était accrue parmi les chefs eux-mêmes, et il prit place au conseil où l'on allait décider s'il fallait se rendre. Là en effet il y avait bien la même valeur, mais il n'y avait pas le même génie; rien n'avait été prévu pour les blessés; point de lits, point de linge, point d'aliments convenables, point de médicaments;

aussi quand on demanda à Paré son avis sur la reddition de la place, *ie fis response*, dit-il, *qu'elle n'estoit pas tenable, et que ie le signerois de mon propre sang, pour le peu d'esperance que i'auois que l'on peust resister aux forces des ennemis, et aussi pour le grand desir que i'auois d'estre hors de cest enfer et grand tourment... Car il ne suffit au chirurgien faire son devoir envers les malades, mais il faut que le malade fasse le sien, et les assistans, et les choses exterieures*[1].

On se rendit; mais alors commençait une autre série de dangers. Sans doute en déclarant son nom, A. Paré eût été mis à part, bien traité, considéré comme un prisonnier distingué, mais il eût payé sa liberté en conséquence. En se cachant, au contraire, il courait tous les risques des simples prisonniers, qu'on soumettait quelquefois aux plus cruelles tortures pour leur extorquer une meilleure rançon ou qu'on égorgeait quand on n'en pouvait rien tirer. Nul autre historien ne nous a tracé un tableau aussi effrayant de nudité et de vérité de ces atroces guerres du XVIe siècle. Il espéra toutefois échapper à la rançon et à la torture; il échangea son riche costume de chirurgien du roi, la saie de velours, le pourpoint de satin, le manteau de drap fin, et paré de velours contre de pauvres vêtements qui lui donnaient l'air, dit-il, d'*un ramoneur de cheminée*, et il s'attacha à M. de Martigues qui avait reçu un coup d'arquebuse à travers la poitrine. Nouvelle perplexité; se dirait-il chirurgien ou non? Dans le premier cas, les ennemis allaient le retenir pour panser leurs blessés; dans le second, il retombait dans la condition de ces malheureux soldats auxquels les vainqueurs coupaient si facilement la gorge: il se déclara chirurgien. Enfin, dernier péril non moindre que tous les autres, M. de Martigues était blessé à mort, et il ne fallait pas que le duc de Savoie, à qui appartenait ce riche prisonnier, pût attribuer au chirurgien la perte qu'il allait faire; les galères ou la potence étaient le moins qui aurait pu lui arriver. Le blessé fut en effet visité par un médecin et un chirurgien de l'empereur réunis à ceux du duc de Savoie, assistés de six autres chirurgiens suivant l'armée, et en présence de plusieurs gentilshommes; et la conduite de Paré fut soumise à une enquête sévère. Il leur exposa, dans le plus grand détail, toute l'histoire du blessé, la cause, les phénomènes de la plaie, les circonstances sur lesquelles il avait établi son diagnostic et son pronostic, les raisons du traitement qu'il avait suivi. Cette espèce de consultation, qu'il nous a conservée, est un chef-d'œuvre pour cette époque, et, sauf quelques théories hasardées, ferait encore honneur à un chirurgien de la nôtre. Il

[1] Voyez la *Grande apologie*, *Voyage de Hesdin*, 1553.

étonna les médecins qui l'entendirent, et qui lui rendirent, près du duc de Savoie, la plus entière justice.

Il avait atteint son but, peut-être même l'avait-il dépassé. On le reconnaissait chirurgien, et plus habile, certes, que ceux qui l'avaient interrogé. M. de Martigues mourut; le duc de Savoie commanda de l'embaumer; mais, autant qu'on peut en juger, aucun de ses chirurgiens ne savait comment s'y prendre. Ils prièrent Paré de faire l'ouverture du corps; et les prières n'ayant pas d'abord réussi, ils en vinrent aux menaces. Il obéit alors, et laissant un peu la prudence en arrière, il eut l'idée fort malheureuse, en de telles circonstances, de faire parade de ce qu'il savait; et tout en disséquant le corps, il fit aux assistants une superbe leçon d'anatomie.

Cette petite vanité faillit lui coûter cher. Ce fut d'abord le chirurgien de l'empereur qui se serait attaché volontiers un aide aussi capable, et qui essaya de le séduire en lui promettant de *l'habiller tout à neuf et de le faire aller à cheval*. Paré le remercia en déclarant qu'il ne servirait jamais les étrangers; *brave réponse*, comme il ne se fait pas faute de la qualifier lui-même. Jusque là la bravoure n'était pas encore bien grande, ni la résistance bien méritoire; mais il y eut un courage réel à opposer la même réponse au duc de Savoie, le chef de l'armée victorieuse, qui à son tour proposa à Paré de rester à son service, et qui, sur son refus, menaça de l'envoyer aux galères.

La fortune, qui avait pris soin de protéger Paré dans toute cette aventure, le tira encore de ce mauvais pas. M. de Vaudeville, gouverneur de Gravelines, qui portait depuis six à sept ans un ulcère à la jambe, pria le duc de lui faire présent du prisonnier. « *Monsieur de Sauoye luy dit, pour ce que ie valois, qu'il estoit content, et que si ie luy mettois le feu à la iambe, que ce seroit bien fait. Il luy respondit que s'il en apperceuoit quelque chose, qu'il me feroit couper la gorge.* » Et comme pour montrer d'abord au pauvre chirurgien à qui il avait affaire, il l'envoya chercher par quatre hallebardiers allemands qui lui firent grand'peur. Heureusement il parvint à satisfaire son nouveau maître, et l'ayant presque guéri de son ulcère, il en obtint pour récompense sa liberté. Il revint immédiatement à Paris, non sans jeter sur la disposition des troupes ennemies un regard scrutateur, afin d'en rendre compte au roi. Henri II le reçut avec joie; et déjà, le sachant prisonnier, il avait fait écrire à madame Paré qu'il se chargeait de la rançon. Le captif s'étant délivré lui-même, la promesse du roi ne pouvait cependant demeurer vaine: il lui fit donner deux cents écus.

§ VII. — Diffusion de la doctrine de Paré sur les plaies d'armes à feu. — En Italie, Maggi, Alphonse Ferri, Rota, Botal. — En Allemagne, Lange.

Paré avait alors trente-six ans; il s'était vu porter, un peu par la fortune, surtout par ses talents, à la plus belle position qu'il pût désirer; simple maître barbier, il était devenu chirurgien du roi de France; rabaissé par son premier titre aux fonctions les plus inférieures de l'art, il avait porté une réforme presque complète dans la pratique de la haute chirurgie militaire. Vers cette époque même, ses doctrines nouvelles commençaient à percer à la fois en Italie et en Allemagne; et c'est ici le lieu de relever les plus graves injustices commises à son égard et par ses contemporains et par les historiens postérieurs.

En 1552, était mort à Bologne un certain Barthélemi Maggi, docteur en médecine, âgé de soixante et quinze ans, et qui, dans toute cette longue carrière, s'était à peu près renfermé dans le cercle de sa pratique locale, et était resté complétement ignoré. Une circonstance toute fortuite l'obligea, à soixante-treize ans, de s'occuper des plaies d'armes à feu. J.-B. de Monte, neveu du pape Jules III, général de l'armée papale, avait reçu un coup d'arquebuse à la main sur le territoire de Modène; cette plaie ne s'était point cicatrisée, et le général, occupé au siége de Parme, en 1550, aspirait à une prompte guérison. Il manda près de lui Maggi, son vieil ami, et Rota, professeur de chirurgie à Bologne. Ainsi placés sur le théâtre de la guerre, tous deux eurent à donner leur avis sur les plaies d'armes à feu; Rota soutint la vieille doctrine de Vigo, Maggi se prononça pour les idées nouvelles. La discussion eut du retentissement dans l'école de Bologne; et les deux principaux adversaires s'étant encore trouvés ensemble au siége de la Mirandole, où leur protecteur commun fut tué, ils eurent ainsi occasion de se mesurer de nouveau et de chercher des faits à l'appui de leurs opinions. Enfin de retour à Bologne, ils poursuivirent par la plume la discussion commencée. Maggi mourut avant de publier son livre, qui parut néanmoins l'année même de sa mort, par les soins de J.-B. Maggi, son frère; l'ouvrage de Rota ne fut fini qu'un peu plus tard, en 1555[1].

Voilà les faits, tels que les historiens les eussent facilement recueillis, s'ils avaient pris la peine de lire les livres dont ils faisaient l'analyse. Haller lui-

[1] Maggi, *De vulnerum sclopetorum et bombardarum curatione liber*, Bon. 1552. — Voyez la dédicace de J.-B. Maggi, la préface de l'auteur, et les folios 1, 2 et 5. — Rota, *De tormentariorum vulnerum naturâ et curatione liber*, Bon. 1555, p. 42.

même semble accorder croyance à l'imputation injurieuse d'Andry, qui accuse Paré d'avoir copié Maggi sans le nommer. Comment Paré, écrivant en 1545, aurait-il copié un livre qui ne parut qu'en 1552, et emprunté les idées d'un homme qui ne s'occupa de la question qu'en 1550? Ne serait-il pas plus juste de dire que Maggi l'Italien fut mis sur la voie, soit par le livre de Paré qu'il ne cite pas, soit par les récits des soldats, qu'il consultait soigneusement comme il nous l'apprend lui-même, et qui, dans ces longues guerres, avaient pu entendre parler de la méthode de Paré et peut-être recevoir les soins de Paré lui-même?

Sans doute il ne faut point passer d'un extrême à l'autre, donner comme constant ce qui est en doute; et je dirai même que Maggi a fait, pour appuyer son opinion, des expériences et des observations dont les premières éditions de Paré n'offrent aucune trace. Il a noté, quant à la prétendue combustion des plaies par armes à feu, qu'aucun des blessés n'a senti de chaleur, que les habits ne sont point brûlés; il a lui-même tiré des coups d'arquebuse à travers des paquets de poudre sans les enflammer; chose bien plus singulière, tandis que les médecins disputaient encore sur la combustion, les marins, mieux instruits par l'expérience, garnissaient les flancs des navires avec des sacs de laine et d'étoupes pour atténuer le choc des boulets. Au total, la discussion de Maggi est plus savante et plus complète que celle de Paré; il y a la différence que l'on pouvait prévoir entre un docteur en médecine et en philosophie nourri de la lecture *d'Hippocrate, de Galien et des autres Grecs*, et un barbier chirurgien qui n'avait à citer que Jean de Vigo et sa propre expérience. Mais le barbier avait précédé l'autre de quatorze ans pour la date précise de la découverte; on ne comprend pas qu'il y ait jamais eu le moindre doute sur la priorité.

Il y a un autre médecin italien, Alphonse Ferri, que l'on a aussi opposé à Paré, et auquel on a fait une réputation usurpée pour l'un des plus mauvais instruments et l'un des plus mauvais livres qui aient encombré l'arsenal et la littérature chirurgicale. D'abord Portal a avancé qu'il avait écrit sur les plaies d'armes à feu avant Paré, et il date sa première édition de 1533. C'est une erreur qu'aurait dissipée la lecture du livre même. Ferri, dont les biographes ne disent guère autre chose, sinon qu'il était de Faenza, qu'il pratiqua à Naples et qu'il fut appelé à Rome par Paul III avec le titre de son médecin; Ferri avait été chirurgien militaire, il avait suivi les armées dans les guerres de Naples, d'Allemagne, et enfin dans la campagne de France, en 1544, où il assista au siége de Landrecies. C'est lui-même qui nous l'apprend dans le *corollarium* qui est à la fin de son livre; et notez ceci: un médecin italien, qui a pratiqué la chirurgie militaire en France en

même temps que Paré, qui se trouvait dans une armée tandis que Paré était dans l'autre; qui a pu savoir par les prisonniers français, dont il brûlait impitoyablement les plaies, qu'on les traitait plus doucement dans l'armée française. Or, ce *corollarium* est précisément consacré à réfuter l'opinion *de quelques uns qui ne peuvent pa ser pour ignorants en médecine*, et qui professent une doctrine fort contraire à la science. Car A. Ferri n'a garde d'admettre ces innovations; il est toujours de l'école de Vigo, lui; il définit la plaie par arquebuse *une lésion multiple dans laquelle il y a adustion, contusion, attrition, fracture et nature vénéneuse;* seulement il a trouvé de plus que le poison est un *poison chaud ;* il ne reculerait pas devant la cautérisation avec le fer rouge, bien qu'il ait pourtant des moyens plus doux; et il se garderait bien de saigner avant le troisième ou le quatrième jour, de peur d'attirer le venin de la plaie à l'extérieur.

Mais contre qui enfin dirige-t-il les arguments qui défendent sa doctrine? Le livre de Maggi ayant paru à Bologne en 1552, celui de Ferri à Lyon en 1553, peut-être avait-il eu connaissance du premier. Pour en juger il faudrait savoir où était Ferri à cette époque; Paul III était mort, et comment un auteur, écrivant à Rome, aurait-il adressé son manuscrit à Lyon? De plus les objections que Ferri s'adresse, s'il les avait puisées dans Maggi, se reconnaîtraient facilement à l'ordonnance du style; et en comparant soigneusement les textes, il s'en faut de beaucoup qu'on puisse leur donner cette origine. Elles ont véritablement plus de ressemblance avec les raisons déduites par A. Paré, bien que l'arrangement offre encore quelque différence; et en l'absence de documents plus précis, je regarde comme très probable que c'est à Paré que Ferri a fait allusion.

Ajoutons enfin que la doctrine de Paré, soutenue par Maggi, combattue par Ferri et Rota, trouva, en 1560, un nouveau défenseur dans Léonard Botal, de Turin. Botal argumente contre Alphonse Ferri et Vigo sans citer aucun de ceux qui l'avaient précédé dans la carrière, et il se contente de dire que quelques uns ont nié la combustion et la complication vénéneuse; lui, Italien, écrivant à Turin, il ne nomme pas Maggi, parce qu'il était mort peut-être; lui, attaché au service de France, médecin de M de Cossé-Brissac, il ne nomme point Paré, peut-être à cause de la distance qui séparait le chirurgien du docteur! Le chirurgien continuait sa route sans s'inquiéter de ceux qui l'attaquaient par le silence, en attendant qu'on le jugeât digne d'une guerre plus sérieuse, et que les jalousies et les haines soulevées par ses succès se fissent jour enfin par la publicité.

Ce n'est pas seulement en Italie que l'on a cherché des rivaux à Paré pour sa découverte; l'Allemagne a aussi son prétendant, Jean Lange[1], de

Lemberg en Silésie, d'ailleurs l'un des meilleurs esprits de ce siècle. Né en 1485, il s'était d'abord fait recevoir maître en philosophie à Leipsick en 1514, et y avait professé durant plusieurs années les belles-lettres. Enfin s'étant tourné vers l'étude de la médecine, il partit pour l'Italie, demeura quelque temps à Bologne, et reçut le bonnet de docteur à Pise en 1522. De retour en Allemagne, il fut nommé successivement archiâtre de cinq électeurs palatins, suivit l'un d'eux, Frédéric, dans une campagne contre les Turcs, et enfin revint se fixer à Heidelberg où il mourut le 21 juin 1565.

Il a laissé trois livres de Lettres sur divers sujets de médecine, remarquables surtout par le tableau qu'il trace de l'art à cette époque, et où nous avons puisé de curieux renseignements; le premier livre parut pour la première fois, suivant Haller, à Bâle en 1554, et les deux autres ne furent publiées que long-temps après la mort de l'auteur. On voit donc que Lange, bien plus vieux que Paré, n'aurait cependant écrit que neuf ans après lui; mais je ne sais par quelle erreur Portal veut que la première édition de ces lettres ait paru en 1533. Outre que Gesner, bien placé pour en juger, ne cite pas d'autre édition que celle de 1554, la préface de Lange suffit pour lever tous les doutes. Il y avait trente ans, dit-il, plus ou moins, qu'il avait quitté la carrière des lettres pour celle de la médecine quand lui vint l'idée d'écrire ses Épîtres; ce qui nous reporte certainement plus loin que 1545.

Il traite des plaies d'armes à feu dans la lettre IX du premier livre. Cette lettre n'a que deux pages, où il trouve le moyen de citer à la fois Celse, Hippocrate, Dioscoride, Pline et Galien en quatre endroits. Il combat l'erreur des *chirurgiens vulgaires* qui veulent qu'il y ait combustion; il range ces plaies parmi ces plaies contuses; transcrit et donne comme règle de pratique un passage d'Hippocrate qu'il applique à leur traitement, et, à l'aide d'un autre passage de Galien, il arrive à conseiller les infusions d'huile rosat.

On peut ici se demander si Lange connaissait les idées de Paré et de Maggi, ou s'il dut les siennes à son sens droit et à son érudition hippocratique? Quoi qu'il en soit, il ne vient qu'en troisième dans l'ordre des dates, et il faut bien ajouter que ses assertions sans preuve, ses préceptes appuyés sur des autorités incompétentes, ne pouvaient faire et ne firent pas en effet une grande impression. La doctrine nouvelle appartient à Paré, et l'honneur de l'avoir fait triompher revient encore incontestablement à Paré; jamais priorité ne fut plus éclatante.

Mais cette large diffusion de ses idées parmi les docteurs d'Italie et

d'Allemagne jetait sur lui un reflet tout nouveau, et justifiait pleinement la faveur dont il jouissait à la cour. C'était à la fois un homme important et une haute renommée ; le collége de Saint-Côme chercha à l'attirer dans son sein.

§ VIII. — Transformation de la confrérie de Saint-Côme en collége. — Réception d'Ambroise Paré.

Nous avons laissé la petite confrérie de Saint-Côme en paix avec l'Université, et ses membres réputés écoliers universitaires, mais à la condition de suivre les cours de la Faculté de médecine, et de ne procéder à l'examen des candidats à la maîtrise qu'avec l'assistance de deux docteurs. Ces conditions furent remplies ; mais les chirurgiens cherchant à tirer le meilleur parti de leur position, s'avisèrent de prendre le nom de collége.

Les colléges de l'Université de Paris avaient été destinés dans l'origine à recevoir des écoliers pauvres, nourris et logés aux frais de l'établissement ; mais bientôt les familles riches, jalouses le la bonne discipline qui y régnait, y avaient envoyé leurs enfants, et le nombre des écoliers s'étant ainsi considérablement accru, il avait fallu les partager en différentes classes et leur donner des professeurs pour chaque classe. Ce titre de collége, bien sonnant par lui-même, convenait ainsi parfaitement aux vues des chirurgiens, en leur qualité d'écoliers universitaires, ils pouvaient le prendre sans éveiller aucune susceptibilité, et plus tard ce titre devait leur servir à avoir à leur tour des écoliers dont ils se feraient les maîtres.

Cette transformation de la confrérie en collége dut se faire assez promptement après la conciliation de 1515, car dès 1533 nous trouvons *le collége des chirurgiens de Paris* mentionné sans autre explication dans une ordonnance qui était faite à la fois pour eux et pour la Faculté [1]. La Faculté ne réclama point ; c'était une sorte de consécration tacite. Les chirurgiens at-

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. II, p. 383. — On craignait la peste à Paris ; François Ier nomma une chambre ou commission spéciale pour prendre les mesures nécessaires, et entre autres choses, cette chambre décida que la Faculté *députerait* quatre docteurs, que le collége des chirurgiens *élirait* deux chirurgiens, et que la congrégation des barbiers *serait tenue d'élire* six barbiers pour visiter les pestiférés. Les gages furent fixés pour les médecins à 300 livres, pour les chirurgiens à 120, pour les barbiers à 80 livres. C'est la même disposition que nous avons vue dans une ordonnance attribuée par la Faculté à Philippe de Valois en 1333 ; et je crains fort qu'il n'y ait eu une erreur de date, et que la docte Faculté ayant lu 1333 pour 1533, n'ait mis Philippe de Valois à la place de François de Valois.

tendaient une occasion favorable; ils la trouvèrent en 1543, lorsque François Ier appela d'Italie Vidus Vidius et créa pour lui une chaire de chirurgie au Collége de France. Ils s'adressèrent au roi; ils représentèrent que leur *collége* faisait partie de l'Université, chose incontestable, et que pourtant *il y avoit toujours eu quelque contradiction et empeschement qui les avoit gardés de jouyr et user des priviléges universitaires*, phrase infiniment vague, et sans doute laissée vague à dessein; ils ajoutaient que la chirurgie était un art important, et que les *professeurs* en étaient recommandables; et là-dessus *ils requéraient la grâce et faveur royales*. C'était une de ces suppliques insignifiantes en apparence, comme on en avait adressé à tous les rois, et qui, ne demandant rien de nouveau, recevaient toujours une réponse favorable. François Ier répondit donc très favorablement, confirma aux chirurgiens tous les priviléges universitaires, pour lesquels ils n'avaient nul besoin de sa confirmation, et ne se douta guère de l'orage qu'allait soulever son ordonnance [1]. Elle avait cependant une haute portée; elle avait copié dans la supplique des chirurgiens les mots de *collége* et de *professeurs*, et elle paraissait ainsi les reconnaître. Mais lorsqu'elle fut portée au Parlement, la supercherie fut découverte, et l'enregistrement refusé.

En étudiant avec soin les documents de cette époque, il est permis de penser que le collége était surtout excité dans ces circonstances par le barbier Étienne de La Rivière, reçu chirurgien dès l'année 1541, et fier de son triomphe remporté sur Charles Étienne. C'était lui sans doute qui voulait s'ériger en professeur d'anatomie : on peut même fixer assez bien la date de cette sorte de rébellion; en effet, les registres de la Faculté présentent chaque année la mention des sommes versées par les chirurgiens pour l'anatomie, mais seulement de 1502 à 1549. D'autres circonstances s'ajoutent à la précédente pour montrer que ce fut en effet vers cette année 1549 que le collége de Saint-Côme essaya de montrer l'anatomie à ses élèves. La Faculté s'en émut aussitôt, et à la date de 1551 elle avait obtenu du Parlement un arrêt portant *défense au lieutenant-criminel, aux maîtres et gouverneurs de l'Hôtel-Dieu, et à l'exécuteur de la haute-justice*

[1] Quesnay a rapporté en entier cette ordonnance, p. 466. — Dans le cours de son histoire ou plutôt de son plaidoyer, il pense que François Ier céda à l'influence qu'exerçait sur lui son chirurgien Guillaume Vavasseur, *un de ces génies singuliers qui font honneur à leur patrie*. C'est Devaux qui a fait Vavasseur chirurgien de François Ier; tout ce que nous savons de lui, c'est que son nom se trouve avec la qualification de *chirurgien du roi* parmi les signataires des statuts en 1510; homme du reste aussi inconnu que tous ses confrères, et qui très probablement ne vivait plus en 1544.

de délivrer aucun corps mort pour l'anatomie sans une requête signée du doyen de la Faculté; et en outre, défense aux chirurgiens, barbiers et autres de faire aucune anatomie ni dissection qu'en la présence d'un docteur en médecine, lequel docteur interprétera ladite anatomie et dissection en la manière accoutumée. Par deux autres arrêts de la même année, les docteurs étaient maintenus dans leur droit d'assister aux examens des chirurgiens.

La Rivière, qui était à la fois chirurgien du roi et juré du Châtelet, se trouvait ainsi battu de tous côtés. Il parvint à obtenir en 1553 des lettres de Henri II, adressées au prévôt de Paris, pour lui enjoindre de maintenir les jurés du Châtelet dans leurs priviléges relativement aux examens et réceptions, nonobstant tout arrêt contraire; et ces lettres obtenues, les chirurgiens interjetèrent appel de l'arrêt. Nous savons cependant qu'en 1554, à la réception de Mathurin de La Noue, la Faculté était représentée par deux docteurs, qui étaient Fernel et Millet; mais il est certain d'un autre côté que leurs noms ne sont pas même mentionnés dans les lettres de maîtrise [1].

Dans de semblables circonstances, le collége avait un intérêt immense à s'attacher Ambroise Paré, en si grande faveur auprès du roi, en si grand renom parmi le peuple et la noblesse. En dépit des statuts qui exigeaient que le candidat sût le latin, en dépit de l'édit de 1544 qui avait insisté sur cette condition; bien plus, en dépit de cette difficulté plus formidable que toutes les autres, la nécessité de lui faire subir son examen en latin, tout fut convenu et arrêté par avance; on lui décernait, chose inouïe peut-être, les honneurs d'une réception gratuite; en conséquence, il demanda à être admis aux examens le 18 août 1554; il fut nommé bachelier le 23 du même mois, licencié le 8 octobre, et prit le bonnet de maître le 18 décembre [2]. Mathurin de La Noue avait été reçu le

[1] Voyez pour cette querelle fort peu connue : *Mémoire pour les doyen et docteurs régents de la Faculté de Médecine*, 1743, p. 20. — *Mémoire concernant les droits de la Faculté de Médecine de Paris, sur la communauté des maîtres chirurgiens de Saint-Côme*, Paris, 1725, in-4°, p. 21. — *Secondes représentations au roi pour les maîtres en chirurgie de Montpellier*, 1749, in-4°, p. 17. — *Secondes représentations au roi pour les chirurgiens de Paris*, 1749, p. 20 et 21.

[2] *Dictionnaire historique* de M. Dezeimeris. article PARÉ, d'après Peyrilhe. — J'ignore où Peyrilhe a puisé ces trois dates; peut-être avait-il pu consulter les registres de Saint-Côme qui sont perdus aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, on lit dans cet article : *Et docteur en chirurgie le* 18 *décembre*. C'est une ridicule jactance de la part de Peyrilhe; jamais ni la confrérie ni le collége n'avaient songé à un pareil titre.

22 octobre précédent, et son fils Jérôme de La Noue nous a conservé quelques détails sur la cérémonie. Elle se passait dans l'église des Mathurins, que les chirurgiens avaient préférée à l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, comme étant plus rapprochée de l'Université; le recteur y assistait; la Faculté y était représentée par Fernel et Millet; et selon la position ou la célébrité du candidat, on y voyait affluer les grands seigneurs, les évêques, les présidents des cours souveraines. Le lendemain de la cérémonie, Henri II, dont Mathurin de La Noue était ou devait être chirurgien, lui fit un présent de cent écus [1]; et la réception de Paré ne dut pas être moins brillante; mais elle faillit apprêter à rire aux auditeurs. Riolan rappela malignement cette circonstance dans les querelles de 1577.

« Le chirurgien est à l'égard du médecin, dit-il, ce qu'est le dentiste pour le chirurgien. Et s'il est permis à ceux-ci de professer publiquement leur art, pourquoi pas aux dentistes?... Dira-t-on qu'ils ne savent pas le latin? Mais entre les chirurgiens qui excellent aux œuvres de l'art, il en est (chacun sait de qui je veux parler, sans qu'il soit besoin que je les nomme), il en est qui ne savent pas décliner leur propre nom. Nous les avons vus appelés de la boutique du barbier à la maîtrise chirurgicale, et reçus gratis contre la coutume, de peur que les barbiers reconnus plus habiles que les chirurgiens ne fissent honte à leur collége; nous les avons entendus débitant de la manière la plus plaisante du monde le latin qu'on leur avait soufflé, et ne comprenant pas plus ce qu'ils disaient que ces enfants à qui dans les colléges les professeurs font répéter des harangues grecques. Certes si vous voulez une preuve que de tous tant qu'ils sont, il y en aurait bien peu qui sauraient articuler congrument, je ne dis pas improviser dans la circonstance, la voilà bien manifeste : c'est que celui qui ouvrit la séance, lâcha presque autant de solécismes que de mots. Et plût à Dieu qu'il n'eût péché que dans les mots, et qu'il n'eût point déraisonné dans les choses! Et pourtant si ce coryphée de la faction, si ce chef de file qui le premier affronta le public et s'exposa au jugement des doctes pour devenir la fable du vulgaire, s'il avait reçu sur les doigts autant de coups de férule qu'il avait péché de fois contre les rudiments de la grammaire et écorché Despautère, il aurait lui-même depuis long-temps les mains tout écorchées! »

L'allusion était transparente; toutefois Paré n'était point nommé. Il trouva un maladroit défenseur, un de ces flatteurs qui caressent avec le pied, qui prit grand soin de ne laisser aucun doute ni sur le héros ni sur

[1] Quesnay, p. 205 et 206.

l'histoire ; et tout ce qu'il sut répondre à Riolan, ce fut de lui dire qu'il en savait moins en médecine que Paré en chirurgie [1]. O vous, hommes de génie, à qui la critique est souvent si amère, Dieu vous garde surtout de pareils panégyristes !

Maintenant en quoi consistait cette épreuve latine par laquelle Paré avait dû passer ? Il paraît que c'était une sorte de thèse, dont le sujet, connu à l'avance, était publié et distribué ; et le candidat dissertait sur la question sans contradicteur ; point capital, et sans lequel probablement notre grand chirurgien serait resté barbier toute sa vie. Jérôme de La Noue, dans le manuscrit déjà cité, a conservé les affiches imprimées de quelques thèses de cette époque ; voici, par exemple, celle de Jean Cointeret, qui fut admis à la maîtrise sept ans après Paré :

PRO CHIRURGICA LAUREA

QUESTIO CHIRURGICA

Exagitanda in cœnobiis Mathurinorum die Lunæ XIX maii horâ decimâ.

Præside Doctissimo Viro D. Stephano Riverio

Chirurgo regio, et Castelleti Parisiensis jurato.

An in Anthrace sanguis mittendus ad animi usque defectionem ?

Asserebat Io. Cointeret Parisiensis.

1561.

Dans cette sorte de parodie des thèses de la Faculté, le président était toujours l'un des deux jurés du Châtelet; et comme La Rivière fut long-temps seul, on peut regarder comme certain qu'il fut le président de la thèse d'A. Paré. Quel était le sujet de cette thèse ? Je n'ai pas même de conjecture à émettre à cet égard ; on vient de voir la question échue à Cointeret ; en 1564 Raoul-le-Fort avait celle-ci : *An vesicæ vulnera lethalia ?* En 1574 Jérôme de La Noue était tombé sur cette autre : *An sclopetorum vulnerum communis cum aliis curatio ?* et enfin Jean Deshayes en 1593 avait à examiner : *An sistendo sanguinem ignis vel ligatura ?*

Le lendemain de l'acte, le nouveau maître était présenté au prévôt de Paris, qui lui donnait ses lettres de maîtrise. J'ai déjà rapporté un modèle de celles que Paré avait obtenues comme barbier ; voici celles qui durent lui être délivrées comme chirurgien, et qui avaient été signées quelques mois auparavant pour Mathurin de La Noue.

[1] Voyez deux pamphlets anonymes de 1577, l'un attribué à Riolan, *Ad impudentiam quorumdam chirurgorum*, etc., in-8°, p. 9. — L'autre à Pierre Cheval, *Ad cujusdam incerti nominis medici apologiam parum philosophicam pro chirurgis responsio*, in-8°, p. 9.

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront. Anthoine Duprat, chancelier, baron de Thiert et de Vitiaulx, seigneur de Nantoillet et du Precy, conseiller du roy nostre sire, gentilhomme ordinaire de sa chambre et garde de la preuosté de Paris, salut. Sçauoir faisons que aiourd'hui datte de ces presentes, au rapport et certiffication de maistres Sebastien Danisy et Estienne de la Riviere, chirurgien jurez du roy nostre sire au Chastelet de Paris, Rasse Desneux, Pascal Bazin, Jehan le Gay, Philippe Lyenin, Germain Cheual, Barnabé le Vest, Nicolas Langlois, Jehan de Mormoret, Guillaume du Boys, tous chirurgiens jurez en ceste ville de Paris, qui ont témoigné et certiffié auoir cy examiné en la science de chirurgie maistre Mathurin Delanoue et iceluy treuué expert idoine, suffisant et habille en exercice d'icelle science, icelluy maistre Mathurin Delanoue auons receu et institué, receuons et instituons en l'estat de chirurgien en laditte ville de Paris pour en joyr comme les autres chirurgiens jurez apres ce qu'il a faict le serment en tel cas requis et accoustumé. En tesmoin de ce nous auons faict mettre à ces presentes le scel de ladite preuosté de Paris. Ce fut faict en nostre auditoire criminel audict Chastelet, le mardi, 23e jour d'octobre, l'an mil cinq cens cinquante-quatre [1]. »

§ IX. — De 1554 à 1561. — Mort de Henri II. — Mort de François II. — Publication de l'Anatomie universelle et du Traité des plaies de tête.

L'effet que le collége de Saint-Côme avait pu se promettre de la nomination de Paré fut en partie produit. Ainsi, la Faculté, trop prudente pour lutter contre la faveur déclarée de Henri II, laissa dormir ses prétentions durant toute la vie de ce prince. Les réceptions se firent hors de son influence ; les chirurgiens eurent des cadavres à disséquer, et il paraît probable que Rostaing de Binosque, l'un d'eux, commença dès lors à faire aux élèves des leçons d'anatomie. Au moins est-il certain que Paré se réunit à Binosque pour faire les dissections nécessaires à une nouvelle édition de son anatomie ; et c'est précisément vers cette époque, en 1555, qu'il obtint du lieutenant-criminel le corps d'un supplicié qu'il voulait conserver chez lui, le côté gauche laissé intact, tandis que du côté droit il avait disséqué et isolé tous les muscles, *à fin*, dit-il, *que lorsque ie veux faire quelques incisions à quelque malade, voyant les parties de recente memoire, que ie sois plus asseuré en mes œuures.* Première tentative bien remarquable d'anatomie chirurgicale ; et ce qui n'est pas moins digne d'attention, c'est que

[1] Manuscrit cité de J. de La Noue, fol. 157.

plus de vingt-sept ans après, le cadavre se conservait encore sans aucune trace de pourriture [1].

Ainsi se passèrent deux années de paix et d'études, pendant lesquelles Paré demeura à Paris. Il recommença sa vie militaire en 1557, époque à laquelle le roi le dépêcha au camp ennemi pour donner ses soins au connétable de Montmorenci, qui avait reçu au dos un coup de *pistole* à la journée de Saint-Quentin, et était demeuré prisonnier. Le duc de Savoie, craignant que, comme à son retour d'Hesdin, il ne portât un coup d'œil trop scrutateur sur la disposition de son armée, refusa de le recevoir. Il resta donc à La Fère, occupé à panser les blessés de la bataille; mais déjà la fortune lui avait quelque peu enflé le cœur; les gentilshommes blessés s'étaient retirés à Paris; il ne restait guère à La Fère que les soldats, et l'encombrement était tel, que la pourriture envahissait toutes les plaies. *Il m'ennuyait beaucoup là*, dit naïvement l'auteur lui-même; il pria donc qu'on fît venir d'autres chirurgiens, et s'en revint à Paris.

L'année d'après, le roi l'envoya à Dourlan, assiégée par les Espagnols : il y pénétra à travers toutes sortes de dangers. Cette fois les Espagnols eurent le dessous; et enfin toutes les puissances étant fatiguées de la guerre, on avait signé à Catcau-Cambrésis les préliminaires d'une paix vivement désirée; lorsque dans le tournoi qui se donna à l'occasion de cette paix et du mariage de Philippe roi d'Espagne avec Elisabeth de France, Henri II fut frappé à l'œil par un tronçon de lance, et expira onze jours après, le 10 juillet 1559. A. Paré a rapporté cette histoire au chapitre 9 de son huitième livre; mais sans dire quel rôle il y avait joué. Il est plus explicite dans la dédicace du Traité des plaies de tête; et l'on y voit que les médecins et les chirurgiens consultants se rassemblaient sous la présidence de Chapelain, premier médecin ordinaire; et que Chapelain faisait quelquefois à Paré *l'honneur de lui demander son opinion et advis*. Un écrivain contemporain nous a laissé sur ce sujet quelques détails qu'il ne sera pas sans intérêt de reproduire.

« Cinq ou six chirurgiens des plus experts de France firent toute diligence et devoir de profondir la playe et sondre l'endroit du cerveau où les esquilles du tronçon de la lame pouvoient avoir donné. Mais il ne leur fut possible, encores que durant quatre jours ils eussent anatomisé quatre testes de criminels que l'on avoit decapités à la conciergerie du Palais et aux prisons du Grand-Chastelet : contre lesquelles testes on coignoit le

[1] Voyez l'avis au lecteur de l'*Anatomie vniuerselle*, et le *Discours de la mumie*, chap. 5.

tronsson par grande force au pareil costé qu'il estoit entré dedans celle du roy, mais en vain[1]. »

Le Châtelet était la ressource des grands seigneurs et des rois, quand ils avaient besoin de sujets pour des expériences médicales ou chirurgicales. On lit au chapitre 44 du livre *des venins* l'histoire d'un cuisinier qui avait été condamné pour vol à la potence. Charles IX avait reçu en présent une pierre de Bezoar qu'on lui avait donnée comme un antidote contre tous les poisons; A. Paré élevait des doutes sur cette vertu prodigieuse, et, pour en savoir la vérité, il proposa d'en faire l'essai sur le malheureux cuisinier. On promit la vie à celui-ci s'il en réchappait; il accepta, fut bien et dûment empoisonné par un apothicaire suivant la cour, et mourut en quelques heures dans les plus horribles souffrances.

Mais cette histoire nous a fait dépasser l'ordre des temps. Henri II étant mort, Paré conserva sa place de chirurgien ordinaire près de François II, le deuxième fils de Catherine de Médicis, dont toute la lignée semblait dévouée à une mort fatale. Les circonstances dans lesquelles mourut François II, après environ dix-huit mois de règne, autorisaient en quelque façon les soupçons du vulgaire qui ne veut pas que les rois meurent comme les autres hommes, et le nom d'Ambroise Paré s'y trouva mêlé. On lit à ce sujet des détails assez étendus dans *la Vie de Coligny* déjà citée.

Rappelons d'abord que les Guises étaient tout-puissants auprès du roi, qu'ils écartaient de lui tous ceux qui ne leur plaisaient point et jusqu'à sa mère Catherine, et qu'après la conjuration d'Amboise ils avaient fait arrêter le prince de Condé, dont le procès se poursuivait avec une grande rigueur.

« Mais lorsqu'on y pensoit le moins, dit l'auteur anonyme, le roi sentit tout d'un coup un grand mal de tête qui l'obligea de se mettre au lit. On crut que cela feroit différer le procès du prince de Condé, et qu'on seroit bien aise de voir auparavant ce qui arriveroit; mais au contraire les Guises qui voyoient un changement inévitable, s'il venoit faute de ce prince, pressèrent tellement son jugement qu'il fut condamné à perdre la tête. D'abord que l'amiral eut avis de cet arrêt, il envoya querir Ambroise Paré, chirurgien du roi, sous prétexte de quelque indisposition; et comme il étoit de ses amis, et qu'outre cela il savoit qu'il faisoit profession *secrètement* de la même religion que lui, il lui demanda en confidence ce qu'il pensoit du mal du roi. Paré lui dit qu'il étoit en grand péril, mais qu'il n'en avoit jamais osé parler de peur de faire mal sa cour; sur quoi l'amiral lui répondit qu'il avoit eu grand tort, puisque cela eût arrêté le jugement du prince de

[1] V. Carloix, *Mémoires sur Vieilleville*, liv. VII, chap. 28.

Condé. Qu'il s'en allât donc de ce pas publier cette nouvelle, sinon que leur religion alloit perdre le plus ferme appui qu'elle avoit. Paré lui promit de réparer sa faute, ce qu'ayant fait sur-le-champ, toute la cour fut bien surprise, qui croyoit au contraire que ce mal ne seroit rien, d'autant plus qu'il avoit commencé à suppurer par l'oreille, ce qui faisoit croire que la nature se déchargeoit par là. Le chancelier entendant ces nouvelles, envoya querir Paré pour sçavoir si cela étoit vrai; et celui-ci lui ayant confirmé la même chose, l'autre fit le malade de peur de signer l'arrêt... Cette feinte maladie dura jusqu'à ce qu'on vit le roi tout-à-fait désespéré; mais parlant alors d'une autre manière, il dit à la reine-mère, que les Guises commençoient à mépriser parce qu'ils se croyoient au-dessus de leurs affaires, qu'elle devoit profiter de cette occasion pour s'unir étroitement avec les princes du sang. Elle y étoit assez disposée d'elle-même pour le croire; ainsi ayant fait parler à l'amiral le même A. Paré qui continuoit de l'aller voir dans les heures qu'il n'avoit que faire auprès du roi, l'amiral se chargea de cette négociation... »

« Cependant le roi mourut peu de jours après, et toutes les brigues qui s'étoient faites pendant sa maladie firent croire qu'on lui avoit avancé ses jours. On en soupçonna Paré, et de lui avoir mis du poison dans l'oreille lorsqu'il le pansoit, et cela par le commandement de la reine-mère qui ne voyoit point d'autre moyen d'assurer son autorité. Il y en eut aussi qui soupçonnèrent les princes et l'amiral, et peut-être seulement parce qu'en l'état où ils les voyoient, ils s'étoient mis en tête qu'il n'y avoit point de crime qui leur dût faire peur [1]. »

Ce serait faire injure à la mémoire de Paré que de chercher sérieusement à le défendre d'un pareil soupçon. La confiance absolue dont il jouit près de Charles IX, même quand celui-ci signait le massacre des protestants, et d'ailleurs la moralité de sa vie tout entière ne permettent pas de s'y arrêter un seul instant.

Profitant de cette paix inespérée que chaque jour menaçait de rompre, il avait repris ses travaux de cabinet, et deux mois après la mort de son bon maître Henri II, il avait demandé et obtenu un privilége pour tout ce qu'il lui plairait d'écrire tant sur l'anatomie que sur la chirurgie. Il y était vivement excité.

Le signal qu'il avait donné avait été entendu. Thierri de Héry à Paris, Franco à Lyon, avaient publié en français des traités de chirurgie. Les médecins de Paris, entraînés enfin par l'exemple, s'étaient mis à traduire;

[1] *La vie de Gaspard de Coligny*, p. 219 et 221.

en 1555, François Lefèvre avait publié les livres hippocratiques *des Ulcères*, *des Fistules* et *des Plaies de tête*, traduits du grec en français, avec les commentaires de Vidus Vidius, également traduits du latin ; et la mort de Henri II venait de donner un triste à-propos à cette grave question des plaies de tête. Ce fut par là que Paré commença ; il avait la partie anatomique toute prête, il eut rapidement rédigé la partie chirurgicale ; et même après les fractures du crâne, qui faisaient l'objet essentiel de son travail, il aborda et traita avec la même supériorité les affections de tous les organes de la face. Le livre parut le 28 février 1561. Paré en avait déjà un autre sous presse.

Environ trois années avant la naissance de Paré lui-même, un autre enfant avait vu le jour à Bruxelles, qui devait également relever son pays de sa longue infériorité dans les sciences médicales ; mais, plus heureux que Paré, il avait reçu le bienfait d'une éducation complète ; il avait appris le grec, le latin et la philosophie, avant de venir étudier la médecine à Paris. Il y eut pour maître Sylvius, qui fut aussi celui de Paré ; mais trop de distance séparait le garçon barbier du bachelier en médecine pour qu'ils pussent se rapprocher. La guerre les enleva tous deux à leurs études ; et l'un se trouvait dans les armées impériales dès 1535, l'autre dans l'armée française en 1536, peut-être en face ainsi l'un de l'autre. Mais, toujours plus favorisé par le sort, le docteur de vingt-trois ans quittait les camps en 1537 pour aller occuper une chaire d'anatomie à l'université de Padoue, et à trente-un ans il était premier médecin de l'empereur, tandis que le chirurgien devait attendre encore de longues années avant de s'appeler premier chirurgien du roi de France. D'ailleurs, nobles rivaux de gloire et de génie, ils n'avaient pas attendu plus long-temps l'un que l'autre pour se révéler au monde : à vingt-huit ans, Paré publiait sa doctrine nouvelle sur les plaies d'armes à feu ; à vingt-huit ans, l'autre avait également produit un chef-d'œuvre et commencé une ère nouvelle pour l'anatomie. Est-il besoin de dire son nom ? Il s'appelait André Vésale.

De nombreuses éditions latines avaient répandu partout les ouvrages et les planches de Vésale, triste avantage pour qui ne savait pas le latin ! Enfin, en 1559, il en parut à Paris une édition française. Dès lors Paré se mit ardemment à l'œuvre ; il fit copier quelques planches, il consulta le texte, il mit en ordre ses propres recherches ; et sa clientelle, déjà très étendue, ne lui permettant pas de revoir les épreuves, il confia ce soin à son ami Caron ; et l'ouvrage parut ainsi six semaines après le précédent, le 15 avril 1561. Je ne veux pas établir ici de comparaison entre le modèle et la copie : Paré lui-même a hautement reconnu ce qu'il devait à Vésale,

et chacun d'eux, roi dans son domaine, n'a fait que d'assez malheureuses excursions sur le terrain de l'autre. Toutefois, il est nécessaire de dire que l'anatomie de Paré jouit long-temps d'une grande réputation, et qu'elle demeura jusque bien avant dans le XVII[e] siècle le manuel des chirurgiens.

Nous venons de parler de la clientelle de Paré : on n'avait pas alors la ressource des voitures, et il faisait ses visites à cheval[1]. Le 4 mai 1561, allant voir quelques malades au village des Bons-Hommes, il se disposait à passer la Seine, lorsque ayant appliqué un coup de houssine sur la croupe de sa haquenée pour la faire entrer dans le bateau, l'animal lui lança une ruade qui lui brisa les deux os de la jambe gauche; et dans la chute qui suivit, les fragments percèrent la peau, la chausse et la botte. Il fut pansé provisoirement par Antoine Portail et Richard Hubert, alors maîtres barbiers, et de retour à Paris, par Etienne de La Rivière. Il nous a rapporté son histoire avec de grands détails dans son édition de 1564, et elle témoigne à la fois de la sûreté de ses principes et de la fermeté de son courage. Je n'en sache qu'une autre du même genre qui se fasse lire avec un égal intérêt; c'est celle de Percival Pott, qui lui aussi fut le sujet d'un accident tout semblable. Paré resta deux mois au lit, et un autre mois encore sans pouvoir librement mouvoir sa jambe; mais enfin il guérit sans claudication, et put reprendre son service, à l'heure même où se préparaient de grands événements[2].

§ X. — 1561 à 1564. — Siége de Rouen. — Paré est nommé premier chirurgien du roi. — Publication des dix livres de chirurgie. — Thierry de Héry. — Franco.

Charles IX avait succédé à son frère le 9 décembre 1560, âgé seulement de onze à douze ans, sous la régence de Catherine de Médicis. Cette malheureuse minorité laissait le champ libre aux deux grands partis qui divisaient la France, huguenots et catholiques; ceux-ci prévalurent dans les conseils de la cour, et dès 1562 la guerre civile devint inévitable. A. Paré était demeuré chirurgien de Charles IX comme des deux rois précédents, et il suivit l'armée royale dans toute cette campagne; il nous en a con-

[1] Cette coutume existait encore au XVII[e] siècle presque par toute l'Europe, et même pour les médecins. Dans les romans de Cervantes et de Le Sage, le médecin espagnol ne va pas sans sa mule; et pour ceux de Paris on connaît le vers de Boileau :

> Guéneau sur son cheval en passant m'éclabousse.

[2] Voyez les *Dix livres de chirurgie*, fol. 50 et suiv.; et le t. II de cette édition, p. 329.

servé quelques souvenirs dans sa grande Apologie, mais en s'astreignant peu à l'ordre des dates qu'il est essentiel de rétablir ici. On commença par réduire Blois, Tours et Bourges, et ce ne fut que plus tard que l'on vint mettre le siége devant Rouen.

Ce siége de Rouen forme une troisième époque très remarquable dans la vie chirurgicale de Paré. Jusque là, en effet, il avait bien détruit la doctrine qui attribuait au poison et à la brûlure les accidents des plaies par armes à feu; mais toute sa thérapeutique était limitée aux topiques onctueux, et principalement à son huile de petits chiens. Il arriva que, devant Rouen, cette pratique obtint moins de succès qu'auparavant; peut-être, comme le remarque Paré, à cause de quelque *air malin et corrompu;* peut-être aussi parce que, dans les guerres civiles, la défaite est plus affreuse et le succès même est mêlé de regrets. Quoi qu'il en soit, presque toutes les plaies, même les plus légères, se compliquaient de pourriture engendrant une horrible puanteur et se recouvrant de vers; et la résorption purulente se manifestait par une fiévre continue et ces abcès métastatiques dans les poumons et le foie, si soigneusement étudiés de nos jours. Sans doute ce n'était pas là une chose tout-à-fait nouvelle, et nous avons vu les mêmes accidents et la même mortalité sévir sur les blessés de la bataille de Saint-Quentin. Mais Paré n'avait vu ceux-ci qu'en passant, et puis il ne s'agissait alors que de la soldatesque, malheureuse tourbe pour laquelle on a créé plus tard le nom si expressif de *chair à canon*, et qu'au XVIe siècle on méprisait bien davantage encore. Mais à Rouen, la pourriture affectait aussi bien les plaies des princes et des grands seigneurs; ceux-ci s'en émurent, et le jeune roi lui-même demanda à Paré l'explication d'un si étrange phénomène. La réponse de Paré fut imprimée en tête de ses dix livres de chirurgie en 1564, et conservée dans ses OEuvres complètes en tête du livre *des playes par harquebuses.* Dans cette même édition de 1564, il modifia singulièrement sa thérapeutique; il posa comme première indication *de batailler contre l'altération de l'air et contre la putréfaction de la plaie*, et conseilla, dans ce but, son onguent égyptiac dissous dans le vin ou l'eau-de-vie, injecté dans la plaie ou introduit à l'aide de sétons ou de tentes. Ce n'était plus que dans les cas les plus simples qu'il usait de son huile de petits chiens, et encore avec méfiance; et dès 1575 il ajouta à sa composition de la térébenthine et de l'eau-de-vie, ce qui en changeait complétement le caractère[1].

A. Paré perdit au siége de Rouen l'un de ses anciens protecteurs, le roi

[1] Voyez le tome II de cette édition, p. 152 et suivantes.

de Navarre, qui avait reçu un coup de feu à l'épaule. La balle avait pénétré dans l'articulation, et l'on n'avait pu la trouver. On assembla nombre de médecins et de chirurgiens, parmi lesquels étaient Raphael de La Mezière, médecin du blessé; maître Gilbert, son chirurgien, et l'un des premiers de Montpellier; Lefèvre, médecin et chirurgien du prince de la Roche-sur-Yon, et A. Paré. Celui-ci déclara que la plaie était mortelle; et bien que seul de son avis, il le soutint avec une confiance que l'événement justifia trop bien. Il y eut résorption purulente, et le blessé succomba au dix-huitième jour. Il avait eu le temps de faire son testament, et son chirurgien s'y trouva porté pour un legs de six mille livres [1].

C'est probablement vers cette époque, et en récompense de ses services au siége de Rouen, que Paré fut nommé premier chirurgien du roi. Peyrilhe fixe cette promotion huit années après la réception de Paré au collége de Saint-Côme, c'est-à-dire en 1562; j'ignore sur quels documents il se fonde; toutefois il est certain que nous avons laissé A. Paré chirurgien ordinaire en 1561, et que nous le retrouvons premier chirurgien vers la fin de l'année 1563 ou au commencement de 1564 [2].

Après le siége de Rouen, il était revenu à Paris avec la cour; quelques semaines plus tard il fut envoyé au secours du comte d'Eu, blessé à la bataille de Dreux d'un coup de feu à la cuisse. Avec lui étaient venus plusieurs chirurgiens de Paris, Pigray, Cointeret, Hubert; c'est la première fois que nous voyons le collége de Saint-Côme se mettre ainsi en campagne; probablement les lauriers de leur glorieux collègue les empêchaient de dormir. La bataille avait été d'ailleurs fort meurtrière, et la noblesse ne s'y était point épargnée; toutefois il ne faudrait point prendre à la lettre ce qu'en dit notre auteur; et les vingt-cinq mille morts dont il couvre libéralement le champ de bataille ont besoin, d'après les relations des gens de guerre, d'être réduits à un quart tout au plus [3]. Il ne put d'ailleurs sauver le comte d'Eu, *à son très grand regret.* Peu de temps après, les partis épuisés conclurent la paix, et catholiques et protestants se réunirent pour chasser les Anglais du Havre dont ils s'étaient emparés à la faveur de la guerre civile; six jours de siége suffirent pour les forcer à capituler; la place fut rendue le 28 juillet 1563. Enfin, après cette dernière expédition,

[1] Voyez la *Relation de la mort du roi de Navarre*, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. V; et Paré dans sa *grande Apologie.*

[2] Voyez l'article déjà cité de M. Dezeimeris, et ci-après la bibliographie.

[3] Voyez dans ce même volume des *Archives curieuses* plusieurs relations de la bataille de Dreux; les *Mémoires de Castelnau*, liv. IV, chap. 6, etc.

Paré revint à Paris, et s'occupa de mettre la dernière main à la troisième édition de ses Traités de chirurgie. Il revit avec soin la deuxième édition, fit à chaque article des additions notables, et la divisa en sept livres, auxquels il ajouta les trois livres tout-à-fait nouveaux *des chaudes-pisses*, *des pierres et des rétentions d'urine*. La nouvelle édition, intitulée : *Dix livres de chirurgie*, fut achevée d'imprimer le 3 février 1563 (vieux style), et fut publiée avec le millésime de 1564.

Ainsi que nous l'avons fait pour les livres de l'anatomie et des plaies de tête, on peut assez bien retrouver dans la littérature de l'époque l'origine des trois nouveaux livres que Paré ajoutait à son œuvre.

Nous avons déjà dit que Thierry de Héry avait fait paraître en 1552 un petit livre sur *la maladie vénérienne;* et il faut bien ici rétablir sur cet auteur peu connu des faits étrangement altérés. Devaux, cette source trompeuse de tant de bévues historiques, raconte que Thierry était de Paris, qu'il avait suivi les leçons de Jacques Houllier, puis avait pratiqué la chirurgie et l'anatomie à l'Hôtel-Dieu, puis avait suivi l'armée française en Italie; et après la défaite de Pavie, ayant poussé jusqu'à Rome, avait étudié la vérole à l'hôpital de Saint-Jacques Majeur; qu'il avait rapporté en France une méthode de traitement supérieure, et qu'enfin ayant acquis une fortune de plus de 150,000 livres, il mourut le 12 mai 1599. Ceux qui ont copié Devaux n'ont pas suffisamment remarqué que Houllier n'ayant été reçu docteur que sous le décanat de Tagault, c'est-à-dire ou plutôt en 1536, n'avait pu donner des leçons à Thierry avant la bataille de Pavie qui eut lieu en 1525. Il suffira de ce simple rapprochement pour montrer le peu de foi que mérite son biographe ; voici d'ailleurs ce qu'il est permis d'avancer sur Thierry. Paré et lui étaient liés d'amitié *dès leurs jeunes ans;* et si Thierry fit les campagnes d'Italie, on ne peut guère penser, d'après la circonstance précédente, que ce fût avant Paré lui-même. Revenu à Paris avec lui, nous les retrouvons, vers 1547, disséquant ensemble les préparations d'anatomie qui devaient servir aux cours des docteurs de la faculté; en 1552, Thierry, devenu lieutenant du premier barbier du roi, publiait l'ouvrage que nous avons de lui ; en 1561 il était mort, mais depuis peu de temps, et Paré, qui mentionne cette mort récente, en laissant accolé au nom de son ami le titre de barbier, ne permet pas de supposer que jamais Thierry ait fait partie de la communauté des chirurgiens [1].

Or ainsi que la traduction de Lefèvre avait suggéré la première idée du

[1] Voyez tome II de cette édition, p. 21 ; et dans le tome III l'*Avis au lecteur*, mis en tête du *Livre de la grosse verolle*.

Traité des *playes de la teste*, l'ouvrage de Héry fut manifestement l'aiguillon qui excita Paré à écrire les deux opuscules *des chaudes-pisses et des rétentions d'urine*. Le point de départ de ces deux livres est en effet le livre de Héry; la distinction de la gonorrhée et de la chaude-pisse, la triple cause de cette dernière affection sont empruntées à Héry; mais à part ces emprunts de peu d'importance, A. Paré n'en appelle plus ensuite qu'à lui-même; c'est une sorte de lutte scientifique qu'il entame, et où il demeure facilement victorieux. Au reste, dans cette édition de 1564, Paré n'indiqua en aucune manière qu'il eût même entr'ouvert le livre de Héry; plus tard seulement, en 1575, quand sa réputation était bien assise, quand Thierry était depuis plus de quinze ans mort et oublié; peut-être aussi quand les tracasseries que lui suscitaient les hommes de la génération nouvelle lui eurent fait reporter avec regret ses souvenirs vers un âge écoulé, il réunit ses deux petits livres en un seul, y ajouta le livre *des Caries* et une quinzaine de chapitres sur la vérole, et en fit le douzième livre de ses OEuvres complètes, au-devant duquel se trouve un si touchant souvenir de son ancien ami. Vous ne trouverez peut-être pas tout-à-fait équitable l'oubli qu'il en fait dans sa première publication; oui, c'est une légère tache sur un si beau et si grand caractère; mais nous devons, avant tout, le montrer comme il était.

De même il n'a pas été non plus assez juste envers un autre homme bien supérieur à Thierry de Héry; je ne dis pas un chirurgien, quel blasphème! il n'avait pas même l'honneur d'être barbier; c'était tout simplement un inciseur, Pierre Franco, natif de Turriers en Provence. Je ne veux pas faire ici l'histoire de ce beau génie chirurgical; c'est une vie scientifique si bien remplie, qu'elle mérite d'être écrite à part. Donc ce Pierre Franco, après avoir exercé pendant trois ans son métier d'opérateur, après avoir été aux gages des deux villes de Berne et de Lausanne, s'était retiré à Orange, et s'était avisé là d'écrire un *Traité tres ample contenant une principale partie laquelle les chirurgiens herniers exercent*, qu'il avait dédié *à tres sçauant expert monsieur maistre Jaques Roy, Lyonnois, chirurgien iuré et lieutenant des maistres chirurgiens à Lyon*. Je soupçonne que ce maître Jacques Roy fit quelque difficulté d'agréer le livre, et voulut d'abord savoir s'il serait bien vu de ses confrères; sans quoi d'où viendrait donc que Franco le Provençal aurait réclamé l'approbation des chirurgiens de Paris? Et en effet, le livre fut publié avec approbation de François Rasse des Neux, alors prévôt, et de Philippes de Lievin et Jean Mouret, chirurgiens jurés à Paris. Ils crurent sans doute alors accorder une grande grâce à ce pauvre homme qui les suppliait; il s'est trouvé que Franco leur faisait au

contraire une faveur rare et magnifique; à l'abri de ce petit livre, leurs noms, que l'oubli aurait depuis long-temps dévorés, sont bien certains de passer à la dernière postérité.

Dans de telles circonstances, Paré ne pouvait ignorer l'existence de cet ouvrage remarquable, qui, plus heureux même qu'aucun des siens, avait eu deux éditions en cinq années. Il supportait impatiemment, comme nous en avons vu déjà des preuves nombreuses, que qui que ce fût le devançât en chirurgie, et d'un autre côté, il n'avait jamais fait la taille, et il n'avait pu, dans ses campagnes, apprendre beaucoup sur les hernies. Il laissa pour le moment en arrière cette grande question, se contentant de donner deux figures des brayers qu'il employait; et pour la lithotomie, il en emprunta la description à Laurent Colot, son collègue près du roi, qui pratiquait en France le grand appareil de Marianus Sanctus. Cet emprunt me paraît hors de toute contestation; car le livre de Marianus n'était point traduit, et la description de Paré présente des modifications qui récusent une autre source. Laurent Colot est nommé d'ailleurs à l'occasion de son procédé pour la taille des femmes; mais dans le reste du livre, fidèle à sa politique silencieuse, Paré ne cite personne, et ne fait pas même mention des travaux de Franco.

§ XI. — 1564 à 1570. — Voyage de Charles IX dans les provinces. — Paré est atteint de la peste. — Traité de la peste, de la petite-vérole et rougeole. — Dalechamps. — Joubert.

A peine ce nouvel ouvrage était-il imprimé, que Paré fut obligé de quitter Paris pour suivre la cour et le roi dans ce long voyage à travers les provinces, qui ne dura guère moins de deux ans. Le roi commença par rendre visite au duc de Lorraine, et arriva à Nancy le jour de l'Annonciation de cette année 1564, c'est-à-dire vers la fin de mars. Ce fut là que Paré lia connaissance avec Nicolas Picart, chirurgien du duc de Lorraine, qui lui apprit d'abord la manière de réduire les luxations de l'épaule avec l'échelle, en y joignant l'extension à l'aide d'un bâton. De Nancy le roi se rendit à Dijon, puis à Lyon, où fut décidée l'entrevue de Bayonne. Le 17 décembre il était à Montpellier où il séjourna quelque temps. Il est probable que Paré se lia, dans ce voyage, à Lyon d'abord avec Dalechamps, qu'on a placé fort à tort parmi ses adversaires; à Montpellier avec Cabrol le chirurgien et Joubert le chancelier de l'Université; il parle de Cabrol au chap. 16 de son livre des *Monstres;* et nous aurons à signaler tout-à-l'heure les résultats de sa liaison avec Dalechamps et Joubert. Il lui arriva à Mont-

pellier une triste aventure qui ne devait pas être la dernière dans ce voyage; en examinant des vipères chez un apothicaire, il fut mordu au doigt[1]; mais il s'appliqua immédiatement un traitement si rationnel, qu'on pourrait encore aujourd'hui le prendre pour modèle, et en peu de jours il fut guéri sans accident. Le roi passa l'hiver en Provence; et au printemps de 1565 il se rendit enfin à Bayonne, où il s'aboucha avec sa sœur Elisabeth, reine d'Espagne, et où les deux puissances s'entendirent sur les moyens à opposer à la propagation de la religion réformée. L'hiver avait été très rude, et l'on attribua à la misère qui s'ensuivit la peste qui se déclara en plusieurs parties du royaume. M. de Fontaine, chevalier de l'ordre du roi, en fut atteint à Bayonne même; et au retour, A. Paré la retrouva dans presque tous les lieux où il passait, ce qui lui donna occasion de faire des recherches sur la valeur du traitement par la saignée, et, par suite, lui inspira l'idée d'écrire un traité spécial sur la matière. Il avait vu la peste lors de son internat à l'Hôtel-Dieu; il l'avait vue dans le cours de ce voyage tout récent par la France; enfin, après avoir eu le bonheur d'échapper une fois à une imminente contagion, comme son devancier Guy de Chauliac, il en avait été frappé lui-même, et il avait eu un charbon à l'aisselle et un autre plus considérable au ventre, qui lui avait laissé une cicatrice énorme, de la grandeur de la paume de la main [2].

De retour à Paris, il y trouva, non plus la peste, mais la petite-vérole et le pourpre qui y exerçaient leurs ravages. Comme dans la peste, les médecins ne suffisent pas à voir tous les malades, les chirurgiens et les barbiers prenaient part à la besogne. Ce fut ainsi que Paré eut à traiter un certain nombre de varioles et de rougeoles, et que, prompt à saisir les leçons de l'expérience, il composa son nouvel ouvrage, intitulé : *Traité de la peste, de la petite-vérole et rougeole, avec une description de la lèpre*, qui parut en 1568.

Ces détails étaient essentiels à connaître pour comprendre l'origine et le but de cette publication. On ne lit pas ces livres, pour l'ordinaire; on se demanderait volontiers de quoi se mêlait ce chirurgien, et quelle rage d'écrire le poussait à faire invasion dans la médecine? La réponse est dans

[1] *Livre des venins*, chap. 22.

[2] Voyez la dédicace du *Traité de la peste*, et le *Livre de la peste*, chap. 13 et 36. — Pour les détails du voyage de Charles IX, voyez les *Mémoires de Castelnau*, liv. V, chap. 9, 10 et 11, et liv. VI, chap. 1 et 2. — Les *Mémoires de Philippi*, édition du *Panthéon littéraire*, p. 362 et suiv.; — et enfin dans Paré lui-même, le *Livre de la peste*, chap. 26; — et la *grande Apologie*, voyage de Bayonne.

ce qui précède; Paré écrivait ce qu'il avait vu, ce qu'il avait mieux vu que la plupart des médecins de l'époque; et ce qui fatigue dans la lecture de son ouvrage, c'est uniquement l'exposition des théories nauséabondes qu'il avait puisées aux cours de la Faculté de Paris.

Il ne paraît pas que la Faculté se soit émue de l'ouvrage du chirurgien en lui-même; il y faisait preuve d'ailleurs de tant de déférence pour les docteurs! Mais elle toléra moins l'éloge que Paré y avait fait de l'antimoine. Dès l'an 1560, les *Alchymistes*, dit Riolan, *s'estans establis dans Paris, distribuans leurs drogues empoisonnées et donnant à tout le monde de l'antimoine qui entroit en vogue et recommandé par les escrits d'un medecin de Montpellier nommé Delaunay, ils avoient esté par censure de l'Eschole condamnez, et par arrest de la cour l'vsage de l'antimoine interdit d'en vendre* [1]. Jugez si l'on aurait permis à un chirurgien ce qu'on avait défendu à un docteur! Mais avec Paré il n'y eut pas besoin d'une lutte si vigoureuse; au premier mot il céda; rien ne transpira dans le public; mais lorsqu'il réimprima le Traité de la petite-vérole dans ses OEuvres complètes, le passage sur l'antimoine fut supprimé, et on lut à la place, en forme d'amende honorable :

Quelques vns approuuent et recommandent fort l'antimoine, alleguans plusieurs experiences qu'ils ont veu. Toutefois parceque l'vsage d'iceluy est reprouué par messieurs de la Faculté de medecine, ie me departiray d'en rien escrire en ce lieu [2].

Cette épidémie persista jusqu'en 1569, et sévit sur les plus grands personnages. Marguerite de Valois, qui depuis épousa le jeune roi de Navarre, en fut atteinte; le duc d'Alençon en resta défiguré; Chapelain et Castelan, les deux premiers médecins du roi et de la reine, en moururent [3]. Peut-être fut-ce alors que Charles IX eut la fièvre pour laquelle Portail lui fit une si malheureuse saignée; en effet, nous voyons que Castelan l'avait prescrite, et comme il vient d'être dit, Castelan mourut en 1569. Portail n'était alors que barbier, et il paraît qu'à l'occasion de cette saignée il eut avec Paré une discussion dont nous retrouverons quelques souvenirs dans le pamphlet de Compérat; en sorte qu'il demeure douteux si ce fut par quelque ressentiment ou par ménagement pour un nouveau confrère que Paré

[1] Riolan, *Curieuses recherches sur les escholes de Paris et Montpellier*, p. 229.

[2] Voyez au *Traité de la peste*, ch. 27. — J'ai du reste reproduit dans cette édition le passage sur l'antimoine.

[3] Voyez le *Livre de la petite-verolle*, chap. 1er; et les *Mémoires de Marguerite de Valois*, édition du *Panthéon littéraire*, p. 512.

évita de nommer Portail dans le récit de cette observation. On sait d'ailleurs comment Paré traita et guérit son royal malade [1].

Au milieu de ces épidémies revint la guerre civile : ce malheureux pays de France était en proie à toutes les calamités. Les armées des catholiques et des huguenots se rencontrèrent de 1567 à 1569, à Saint-Denis, à Jarnac et à Montcontour, et le sang le plus malheureusement versé ne fut pas celui qui coula sur les champs de bataille. A. Paré était à Paris lors du combat de Saint-Denis; il pansa une partie des blessés, et entre autres le connétable de Montmorenci qu'il ne put sauver. Il se trouvait à Plessis-lez-Tours quand on reçut des nouvelles de la victoire de Montcontour, et il y eut une occasion singulière de voir de quelle faveur il jouissait auprès de Charles IX. Le comte de Mansfeld, gouverneur du Luxembourg, qui avait amené à l'armée royale un renfort de troupes espagnoles, avait été grièvement blessé, et s'était retiré à Bourgueil, près de Tours. Il fit supplier le roi de lui envoyer l'un de ses chirurgiens; et le maréchal de Montmorenci fut d'avis de lui envoyer A. Paré; mais Charles IX *dit tout à plat* qu'il ne le voulait point, et qu'il entendait que Paré restât près de lui. Cependant ses conseillers firent prévaloir les considérations politiques; Paré partit, et eut le bonheur de sauver son blessé. Ce fut là l'origine de son brillant voyage en Flandre.

Le marquis d'Avret, frère du duc d'Ascot, avait reçu depuis sept mois un coup de feu au genou, avec fracture du fémur, et il était dans un état presque désespéré. Le comte de Mansfeld lui écrivit les prodiges qu'il avait vu faire à Paré; et le roi fut sollicité de laisser partir son premier chirurgien pour la Flandre. Paré a raconté fort longuement lui-même comment il s'y prit pour mener à bien cette cure difficile; comment les bourgeois de Mons vinrent le chercher pour le *festoyer* et lui témoigner leur reconnaissance; comment au château de Beaumont les gentilshommes flamands cherchèrent à l'enivrer par honneur, en buvant *carous* à sa santé; enfin les ovations qui l'attendaient sur son passage à Malines, à Bruxelles, à Anvers. Jamais dans l'âge moderne, jamais même dans les plus beaux temps de l'antiquité, aucun médecin ou chirurgien n'avait été l'objet d'un pareil triomphe; mais aussi par quelle vie de labeur et de probité et de génie l'ancien maître barbier avait-il mérité de recevoir un jour un accueil jusqu'alors réservé aux grands capitaines et aux souverains !

Ainsi Paré était arrivé à peu près au comble des honneurs et de la fortune; il ne connaissait plus de rivaux; Dalechamps, en publiant en 1570

[1] Liv. VIII, chap. 41. — Voyez t. II de cette édition, p. 115.

sa *Chirurgie françoise*, simple traduction du 6e livre de Paul d'Egine, avec des annotations puisées dans Celse, Hippocrate, Galien, les Arabes et les Arabistes, à toutes ces autorités anciennes avait joint celle de Paré comme autorité moderne, et lui avait emprunté presque toutes ses figures ; et Joubert, alors professeur, et plus tard chancelier de l'Université de Montpellier, dans sa Préface du *Traité des arcbusades*, publié pour la première fois en 1570, n'avait pas craint d'écrire ces flatteuses paroles : *M. Ambroise Paré, tres expert et tres docte chirurgien du roy, me soustient par derriere en ses escrits immortels* [1]. Mais il est rare qu'un bonheur constant accompagne les destinées humaines ; et le reste de cette vie toujours belle et glorieuse sera semée enfin de luttes et de souffrances qui jusqu'alors lui avaient été épargnées.

§ XII. — 1570 à 1572. — Les cinq livres de chirurgie. — Première apologie contre Lepaulmier. — Le pamphlet du compagnon-barbier.

Jusqu'ici, nous avions vu A. Paré choisir pour ses rivaux des chirurgiens ou tout au plus des anatomistes ; et si, dans son *Traité de la peste*, il semblait empiéter sur la médecine, il se retranchait derrière les ordres du roi, et pour apaiser la Faculté, il consentait à rayer son article de l'antimoine. Mais dans les parties de la chirurgie qu'il n'avait pas encore abordées, se trouvaient les *tumeurs*, classe d'affections qui, par les théories, touchait de très près à la médecine interne, et qui dans ce siècle n'avait été traitée un peu largement que par les médecins. L'ouvrage de Tagault, traduit en 1549, était ce qui existait de plus complet à cet égard ; mais comme il était déjà de date ancienne, André Malezieu, chirurgien de saint Côme, avait imaginé de traduire vers 1571 la *Synopsis chirurgiæ*, publiée par Gourmelen en 1566. Ainsi un livre nouveau allait servir de guide aux élèves, et cela par son silence ; Paré ne le permit pas ; et au commencement de 1572 il mit au jour ses *Cinq livres de chirurgie*, où il traitait entre autres choses *des tumeurs en particulier et en général*, *des plaies*, et *des luxations* [2]. L'effet de cette publication fut tel, que ni l'ouvrage latin de Gourmelen, ni sa traduction française, ne parvinrent à une seconde

[1] Je dois dire que je n'ai vu que la 3e édition de cet ouvrage, publiée en 1581, et que le passage cité est emprunté à un *Avis au lecteur* appartenant à la seconde, car il est daté de 1573. La date de la première édition paraît inconnue aux meilleurs bibliographes ; mais dans sa *Dédicace*, Joubert dit qu'il a offert son livre au roi *le premier iour de l'an* 1570, après la bataille de Montcontour.

[2] Voyez ci-après la bibliographie.

édition; mais Gourmelen sentit l'injure, et n'attendit que l'occasion de se venger.

Un autre docteur de la même Faculté, Lepaulmier de Caen, avait pris les devants; et dans un petit livre sur *la nature et le traitement des plaies de pistole*, imprimé à Caen en 1569, il copiait Paré et Maggi sans nommer l'un ni l'autre; et à l'occasion du traitement, il critiquait sans ménagement celui que Paré avait conseillé, et lui attribuait la mortalité qui avait sévi sur les blessés de Dreux et de Saint-Denis, comme sur ceux du siége de Rouen. Le chirurgien répondit vertement à cette attaque, et ajouta à ses *Cinq livres de chirurgie* une *apologie touchant les playes faites par harquebuses*, qui fait aujourd'hui le chapitre 15 de son neuvième livre. Il releva les plagiats de Lepaulmier, combattit sa thérapeutique, et finit par lui conseiller de corriger au plus tôt son livre, attendu que *les plus courtes folies sont les meilleures.*

Depuis le procès de La Rivière, on n'avait pas été témoin d'un pareil scandale. Quel langage d'un chirurgien à un docteur régent! Où donc était le respect, et qui avait pu faire oublier à ce point la différence des rangs? Lepaulmier ne voulut pas se compromettre jusqu'à signer sa réponse; mais sous le masque d'un compagnon barbier anonyme, il se donna une ample satisfaction[1].

Il se fait d'abord à lui-même son propre éloge, se montre comme paré de toutes les vertus, même de celle qui s'attendait le moins à se trouver là, *la modestie.* Quant à son adversaire :

« *Tout au contraire, il n'y a celuy qui ne dise que ce bon personnage qui a escrit ou plustost fait escrire ceste apologie par vn secretaire du roy nommé M. Moyen, chez lequel i'en ay veu les memoires, pense estre le premier du monde, encore qu'il sache à peine decliner son nom. Il luy est si mal pris d'auoir voulu gourmander M. Portail, chirurgien du roy, qu'il se deuoit contenter d'auoir esté iusques icy plus heureux que sage (comme sauent et confessent ceux de son estat) sans s'attaquer aux docteurs.* »

Il reproche ensuite à Paré d'avoir fait d'abord un éloge emphatique de l'huile de petits chiens, qu'il a été plus tard contraint d'abandonner.

« *Il dit en son apologie par mots exprez que deuant Rouen, luy et la*

[1] *Discours des harquebousades en forme d'epistre pour repondre à certaine apologie publiée par Ambroyse Paré*, par J. M., compagnon barbier, Lyon, 1572. La lettre est datée de Paris le 20 mars 1572, ce qui prouve que le livre de Paré avait paru tout-à-fait au commencement de l'année. Je ne veux pas omettre de dire que Percy a pris ce mot de *compagnon* pour un nom d'homme.

pluspart des chirurgiens furent contraints de laisser l'vsage des suppuratifs, pour la pourriture et corruption qui suruenoit es playes, en lieu de suppuration, et passer à l'egyptiac. Et qui plus est, i'ay bonne memoire qu'estant seruiteur de M. Pigré (Pigray), *chirurgien à Paris, le bon seigneur apologique, après auoir desieuné auec six de ses compagnons, estant par vn d'eux interrogué pourquoy il auoit ainsi changé d'auis, conseillant par son dernier traité des harquebousades l'vsage de son egyptiac escharotique pour le premier appareil en lieu des suppuratifs (ie debuois dire des putrefactifs) dont il auoit vsé si longuement, en lieu de se iustifier, il esleva les mains en haut, demandant pardon à Dieu de tel conseil qui auoit esté cause de la ruine de grand nombre d'hommes, protestant qu'il ne le suyuroit iamais.* »

Après quoi, entamant la discussion, le compagnon barbier s'efforce d'abord d'enlever à Paré l'autorité d'Hippocrate et de la mettre de son côté, de même que celle de Galien. C'est là pour lui le point capital; pour les modernes, Botal, Joubert, etc., il n'y attache pas à beaucoup près la même importance. Et quand il a assez longuement poursuivi son argumentation, non sans l'entremêler de grosses injures, il finit par cette péroraison polie :

« *I'ay traicté M. le chirurgien apologique plus honnestement qu'il ne merite, parceque ie cognoy le naturel de celuy auquel il en veut le desirer ainsi. Mais s'il retourne plus aux calomnies et menteries si impudentes, ie me licentieray de respondre au fol selon sa folie : aussi bien qu'a fait un sien amy et compagnon. Ie luy garde vne estrille. I'ay encore en mon boitier à un liard d'antidote pour guerir ceux qui seront boursoufflez de vaine gloire et d'outrecuidance intolerable, et qui auront oublié leur deuoir enuers ceux ausquels ils doiuent quelque respect.* »

A. Paré ne répondit pas; son apologie avait porté coup; le livre de Lepaulmier mourut à sa première édition [1].

§ XIII. — 1572. — La Saint-Barthélemy — Si A. Paré était huguenot.

Cette même année 1572 allait être marquée par une épouvantable catastrophe. Durant ces déplorables guerres civiles, toutes les notions du droit et de l'honneur avaient été trop souvent oubliées. D'abord François II avait fait

[1] Haller cite une autre édition faite à Paris en 1568; je doute fortement de son existence, celle de 1569 ne portant pas le titre de 2e édition. Au reste Haller n'avait pas vu le livre; il semble croire que Lepaulmier veut s'opposer à la brûlure, ce qui est inexact.

honteusement exécuter les conjurés d'Amboise, auxquels il avait engagé sa parole royale ; cette sorte d'assassinat juridique avait été vengé par Poltrot sur le duc de Guise ; l'assassinat du duc de Guise engendra celui de l'amiral de Coligny ; et la rage de l'avoir manqué, la crainte des vengeances du parti huguenot étroitement serré autour de son chef, amenèrent la Saint-Barthélemy.

C'est une tradition universellement adoptée, et sur laquelle il ne s'est jamais élevé le moindre doute, que Charles IX excepta spécialement son premier chirurgien du massacre ; et beaucoup ont répété qu'il n'avait jamais voulu sauver que lui seul. Cela semble un fait acquis à l'histoire ; et je ne saurais me dissimuler les difficultés que j'affronte en soumettant ce fait au contrôle d'une rigoureuse critique, surtout quand cet examen m'aura conduit à la conclusion fort inattendue, qu'Ambroise Paré n'était point huguenot.

Les autorités sur lesquelles s'est établie l'opinion générale peuvent se réduire à trois. Premièrement, nous avons vu dans la *Vie de Coligny* que Paré était *secrètement huguenot;* lors de la tentative d'assassinat sur l'amiral Coligny, peu de jours avant la Saint-Barthélemy, le même auteur rapporte que *le roy lui envoya Paré, qui lui coupa le doigt à trois reprises sans qu'il témoignât sentir aucune douleur.* Après quoi il passe à l'histoire du massacre, dans laquelle Paré est complétement oublié. Je répète que ce livre fut écrit plus d'un siècle après les événements, et ne saurait conséquemment mériter une grande confiance.

Le deuxième témoignage paraît d'abord plus imposant ; il nous vient de Sully, qui faillit périr lui-même dans la Saint-Barthélemy. On lit au livre premier de ses Mémoires un long passage que je transcrirai en entier.

« De tous ceux qui approchoient ce prince, il n'y avoit personne qui eût tant de part à sa confiance qu'Ambroise Paré. Cet homme, qui n'étoit que son chirurgien, avoit pris avec lui une si grande familiarité, quoiqu'il fût huguenot, que ce prince lui ayant dit le jour du massacre que c'étoit à cette heure qu'il falloit que tout le monde se fît catholique, Paré lui répondit sans s'étonner : Par la lumière de Dieu, Sire, je crois qu'il vous souvient m'avoir promis de ne me commander jamais quatre choses, savoir : de rentrer dans le ventre de ma mère, de me trouver à un jour de bataille, de quitter votre service, et d'aller à la messe. Le roi le prit à part, et s'ouvrit à lui sur le trouble dont il se sentoit agité : Ambroise, lui dit-il, je ne sais ce qui m'est survenu depuis deux ou trois jours, mais je me trouve l'esprit et le corps tout aussi émus que si j'avois la fièvre. Il me semble à tout moment, aussi bien veillant que dormant, que ces corps massacrés se

présentent à moi les faces hideuses et couvertes de sang. Je voudrois bien qu'on n'y eût pas compris les imbécilles et les innocents. L'ordre qui fut publié les jours suivants de faire cesser la tuerie fut le fruit de cette conversation. »

Voilà qui est bien positif. Mais si l'on se demande où Sully avait puisé ces détails, on apprend de lui-même qu'il n'avait que douze ans lors de la Saint-Barthélemy, et qu'il s'enfuit de Paris à cette époque pour n'y rentrer que plus de vingt ans après, lorsque déjà depuis long-temps Paré reposait dans la tombe. Et si l'on s'arrête aux détails de cette histoire, est-il possible de mettre dans la bouche de Paré une niaiserie aussi forte que celle-ci : *de rentrer dans le ventre de sa mère?* Est-ce bien Paré, le vétéran de la chirurgie militaire de l'époque, qui aurait demandé à Charles IX *de ne se point trouver à un jour de bataille?* Jamais, je ne dis pas la vérité, mais la simple vraisemblance, ne fut aussi peu respectée.

Enfin il reste à examiner quelques passages de Brantôme, qui ont à mon sens plus de valeur que tout le reste. Dans son discours sur l'amiral Coligny, il raconte d'abord l'assassinat, et ajoute que l'*admiral estant blessé fut fort bien secouru des medecins et chirurgiens du roy, et mesme de ce grand personnage maistre Ambroise Paré, son premier chirurgien, qui estoit fort huguenot;* et au discours sur Charles IX, il dit que ce prince « incessamment crioit : *tuez, tuez*, et n'en voulut jamais sauver aucun, sinon maistre Ambroise Paré, son premier chirurgien et le premier de la chretienté : et l'envoya querir et venir le soir dans sa chambre et garde-robe, lui commandant de n'en bouger, et disoit qu'il n'étoit raisonnable qu'un qui pouvoit servir à tout un petit monde fut ainsi massacré, et si ne le pressa point de changer de religion, non plus que sa nourrice [1]. »

Voyons ce que l'on pourrait opposer à ce témoignage. D'abord A. Paré vivant dans une cour catholique, ne faisait sans doute point parade de sa religion, et nous pouvons dire par avance que nul de ses ennemis ne lui a publiquement reproché sa prétendue hérésie. Probablement il n'aurait pas pris pour confident l'abbé Brantôme; nous voyons même par un passage de ce dernier, que notre chirurgien gardait avec lui une grande réserve.

[1] Dans l'édition de Brantôme de 1787, je trouve cette note sous le passage cité : — « Charles IX ne pouvait se passer de lui depuis son voyage de Vitry, dont il lui restait un vieux mal qui se réveilloit tous les printemps. » Cette anecdote est empruntée aux *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, t. III, fol. 106; je n'ai trouvé aucune raison pour la rejeter ou l'admettre : seulement la reconnaissance du roi remontait plus haut et avait une autre cause, puisque Paré lui avait rendu l'usage de son bras.

Épuisé, selon les uns par la chasse, selon d'antres par l'amour, Charles IX venait de mourir. « M. de Strozzi et moi, dit Brantôme, en donnâmes avis à maistre A. Paré son premier chirurgien, qui nous dit en passant et sans long propos qu'il étoit mort pour avoir trop sonné de la trompe au cerf. »

Mais si Paré avait été muet, d'où Brantôme aurait-il su et la religion qu'il professait, et le péril auquel il avait échappé? Évidemment quelque bruit vrai ou faux a dû en courir; et peut-être la haute piété d'A. Paré, au milieu d'une cour jeune et dissolue, en a-t-elle été l'origine et le prétexte. On disait aussi de Mazille, médecin de Charles IX à cette époque, qu'il état calviniste; et Pierre de l'Estoile nous a rapporté ce mot de Henri III : *J'ai tenu Mazille pour homme de bien, encor qu'il fust un peu huguenot.* Mazille avait-il donc eu besoin aussi de son royal client pour échapper au massacre? Considérez qu'une seule personne en mesure d'être bien informée nous a laissé des détails sur les conseils où la Saint-Barthélemy fut résolue; c'est la sœur de Charles IX, Marguerite de Valois. Elle note expressément l'extrême regret que manifesta le roi de ne pouvoir sauver Teligny, La Noue et Larochefoucauld; de Paré, pas le moindre mot. Enfin, suivant Brantôme, le roi ne pressa point Paré de changer de religion; Sully dit au contraire qu'il fit une tentative qui fut vaillamment repoussée : mais le résultat des deux récits est que Paré demeura huguenot comme auparavant. Cette mansuétude aurait déjà quelque droit d'étonner de la part du prince qui, dans la même occasion, déclarait en colère au roi de Navarre et au prince de Condé, *que si de ce pas ils n'alloient à la messe, il alloit les faire traiter comme criminels de lése-majesté divine et humaine* (Sully). Mais en outre, la persistance de Paré dans le calvinisme serait en désaccord avec les documents les plus authentiques.

D'abord, nous verrons que Henri III, qui dès son avénement prit contre les huguenots des mesures si sévères, non seulement garda Paré près de lui, mais le nomma presque coup sur coup son *valet de chambre* et son conseiller. Dans la première édition de ses OEuvres complètes, Paré parle quelque part des miracles opérés par Jésus-Christ, ses saints et ses apôtres, et les attribue à la vertu du Saint-Esprit, comme un bon catholique le pourrait faire. Il eut, à propos de cette publication, de vives querelles dont nous aurons à parler; les chirurgiens mêmes, ces tristes membres d'une corporation dont seul il avait fait la gloire, lui suscitaient des obstacles; écoutez comment, dans sa deuxième édition, ce grand chirurgien se fait justice à lui-même :

« Ie sçay bien toutefois, dit-il, que les chirurgiens qui me deuoient prester la main pour me souleuer le menton de peur que ie n'allasse au

fond de l'eau, m'ont voulu plonger la teste pour me faire noyer, *m'ont voulu rendre odieux au magistrat civil, à l'ecclesiastique et au populaire:* n'ont laissé pierre à remuer pour me faire chopper s'ils pouuoient. Mais ayant le cœur bon *et ne songeant à danger quelconque*, moyennant que ie peuue laisser à la posterité quelque tesmoignage de ma vie, i'ay surmonté par diligence toute difficulté: *car la bonté de ma cause m'asseuroit tant*, et l'iniquité de leur fait me donnoit telle deffiance de leur parti, que le cœur me croissoit de iour en iour pour auancer mon dessein [1]. »

Il faut lire en entier dans son avis *au lecteur* cet admirable passage; mais est-il possible, je le demande, de concilier ce ferme et hardi langage avec l'idée qu'il venait d'un huguenot? Et pour répondre par avance à une autre hypothèse, pensez-vous qu'un renégat, un homme parjure à sa foi religieuse aurait osé témoigner ainsi *de la bonté de sa cause?* Parcourez encore cette seconde édition; à la fin du livre de la peste, vous lirez un avis qu'il y a ajouté *pour le ieune chirurgien se trouuant quelquefois aux lieux où il n'y a prestres ni autres gens d'eglise à la mort des pauures pestiferés.* Puis fermez ses ouvrages et examinez sa vie; nous vous le montrerons dans Paris, révolté au nom de la Ligue, parler librement pour la paix et le bien du peuple; interpeller hautement sur la place publique l'un des chefs les plus éminents du parti catholique, lequel ne trouve rien à dire de son allocution, sinon que c'était un langage de politique. Enfin, il meurt, le prétendu huguenot, et on lui donne la sépulture dans une église catholique, dans son église paroissiale; ajoutez quelque chose de plus, c'est que le curé de Saint-André-des-Arts était ce fameux Aubry, partisan effréné de la Ligue, et l'un des quarante membres du conseil de l'Union.

Je l'avoue, il me paraît incontestable que, du moins après la Saint-Barthélemy, A. Paré faisait profession de la foi catholique. En était-il de même auparavant? Je regarde encore cette opinion comme la plus vraisemblable. Partout dans ses récits, je retrouve le même homme profondément religieux, ne prenant parti ni pour une secte ni pour l'autre, déplorant le malheur des temps et les péchés des hommes, et attribuant à ceux-ci les épidémies qu'il appelle des vengeances divines. J'ai peine à me figurer qu'un huguenot parlant à Charles IX, qui venait de disputer aux huguenots la moitié de son royaume, eût osé lui dire que la mortalité après les batailles venait de la colère de Dieu. Serait-ce aussi un calviniste qui, se trouvant en face d'un jeune gentilhomme possédé par un démon (car Paré avait une foi robuste en ces choses), aurait admis que le démon trem-

[1] Voyez t. I de cette édition, p. 103, et l'*Avis au lecteur*, p. 12.

blait devant la simple image de saint Michel, et obéissait aux exorcismes et autres cérémonies catholiques [1] ? Je ne veux pas pousser plus loin cette discussion; mais il est curieux de rappeler que dans ce pamphlet impitoyable dont nous avons tout-à-l'heure rendu compte, il est dit de Lepaulmier qu'il a toujours eu bonne réputation de doctrine, *quelque desastre qui luy soit advenu pour la religion ;* et il n'est pas fait la moindre allusion aux sentiments de Paré à cet égard.

§ XIV. — 1573 à 1575. — Les deux livres de chirurgie. — Mort de Charles IX. — Paré est nommé valet de chambre et conseiller du roi. — Première édition des Œuvres complètes. — Opposition de la Faculté.

Quelque opinion que l'on adopte sur cette question, au moins devra-t-on être frappé de la tranquillité d'esprit dont Paré jouissait à cette époque. Il venait de publier, comme il a été dit, ses *cinq livres de chirurgie* ; il se mit aussitôt à rédiger ses *deux livres de chirurgie*, *de la generation et des monstres*, qui parurent en 1573; et il annonçait qu'il travaillait à une plus grande entreprise qu'il avait *promise à son Roy*, c'est-à-dire à la collection de ses œuvres. Il avait perdu sa première femme; cette même année 1573 il se remaria avec la fille d'un certain Rousselet, chevalier ordinaire de l'écurie du roi, dont il eut deux filles [2], et je ferai remarquer encore que ce mariage célébré à Paris à une époque si voisine de la Saint-Barthélemy n'avait pu l'être que dans une église et par un prêtre catholique. Charles IX étant mort en 1574, Paré demeura premier chirurgien de Henri III, qui lui accorda la même confiance que ses trois frères, et le poussa plus loin encore dans la route des honneurs. Il était valet de chambre du roi dès 1574, et obtint en cette qualité un privilége pour le monument qu'il allait élever à la chirurgie; et l'année 1575 vit enfin paraître en un magnifique in-folio, les *OEuvres de M. Ambroise Paré*, CONSEILLER *et premier chirurgien* du roi.

Un auteur peu connu, Louis Guyon, a écrit que les œuvres de Paré *furent pour quelque temps empêchées d'être imprimées et mises en lumière, par le collége des doctes médecins de Paris, non pour aucune erreur qu'on y eut reconnue, touchant l'art duquel il traitoit, mais parce qu'en son livre* de la generation, *en aucuns passages, par inadvertance il en avoit écrit un peu irrévéremment : et après qu'il eut corrigé, il ne se trouva plus d'opposition.*

[1] Voyez l'épître dédicatoire de ce livre que j'ai reproduite dans le 3e volume.
[2] Communication de M. E. Bégin, de Metz.

Bayle qui a rapporté tout au long ce passage, et Moréri avant lui, ont imaginé que Paré avait été obligé de corriger quelques endroits trop libres; ce qui est absolument faux, car les passages de ce genre se retrouvent dans toutes les éditions. Ce n'était pas là sans doute ce que Louis Guyon voulait dire en se servant des mots, *un peu irrévéremment*, et dans tous les cas, nous sommes en mesure de donner un récit plus exact de la discussion qui eut lieu alors.

Gourmelen avait été élu Doyen de la Faculté en 1574; et il avait à venger une blessure encore saignante. Il sut que les œuvres de Paré étaient sous presse et devaient bientôt paraître; et ressuscitant à propos un vieil arrêt en date du 2 mai 1535, qui portait défense de publier aucun livre de médecine sans l'approbation préalable de la Faculté de Paris, il se fit commettre par la Faculté au maintien de ses droits, et s'opposa à la mise en vente du volume déjà imprimé de son adversaire. Or la Faculté ne chicanait point Paré sur quelques expressions un peu crues; la langue les permettait alors; et Rabelais, l'honneur de la Faculté de Montpellier, en avait lâché bien d'autres. Elle reconnaissait même que Paré avait droit d'écrire sur l'anatomie et la chirurgie; mais elle alléguait que dans son introduction, il avait abordé *des haults points de philosophie et de medecine*, par exemple les questions des *elements*, des *humeurs*, des *facultés*, des *actions*, des *esprits*; que dans son livre de la génération il avait également *discouru du sperme*, *du sang menstrual*, *des causes et signes de la conception*, etc.; toutes choses essentiellement médicales, et que la Faculté revendiquait comme étant en quelque sorte sa propriété. Un grief bien plus intolérable encore, c'est que l'ouvrage contenait un livre spécial des *fievres :* bien que l'auteur eût pris grand soin, comme il le déclarait lui-même, de ne traiter que de leurs symptômes et d'en laisser le traitement aux médecins. L'affaire alla au Parlement; et le 14 juillet 1575, intervint un arrêt ordonnant que l'ouvrage serait mis aux mains de deux conseillers pour en faire rapport à la Cour. Soit que la Faculté, mieux avisée, reconnût la faiblesse de sa cause, soit que Paré eût jeté dans la balance la haute protection du roi, auquel il avait dédié ses œuvres, il n'y eut point de rapport fait, partant point d'arrêt définitif, et le livre parut dans son intégrité [1].

Outre ces plaintes capitales qu'avait fait entendre la Faculté, il y en avait d'autres qui ne pouvaient être convenablement portées devant le

[1] Voyez la *Réplique* de Compérat sur laquelle nous reviendrons plus tard, et l'*Avis au lecteur* de Paré, t. I de cette édition, p. 10 et 12.

Parlement. Jusqu'alors les médecins avaient caché leurs arcanes au vulgaire, en les enveloppant de la langue latine; et ils craignaient que leurs doctrines traduites dans la langue commune ne tombassent dans le mépris. Et puis enfin, ils étaient frappés jusque dans le préjugé qui faisait tout leur orgueil; après avoir vu la profession chirurgicale aussi humiliée et l'avoir relevée aussi haut, Paré ne craignait pas de proclamer à la face du monde, que la chirurgie *pour son antiquité, necessité, certitude et difficulté, outrepassoit* la médecine interne[1].

A voir la cause de la chirurgie si vaillamment soutenue par un si noble champion, qui aurait cru qu'il aurait trouvé des adversaires parmi ses propres confrères? Et pourtant il en fut ainsi; les chirurgiens du collége de Saint-Côme lui reprochèrent aussi d'avoir mis la chirurgie à la portée de tous, et de lui avoir ôté tous ses voiles; et nous avons déjà cité le passage où Paré raconte les embûches qu'ils tendaient sous ses pas. Il prit des uns et des autres une magnifique vengeance dans la deuxième édition de ses œuvres en 1579; il mit à nu leurs vues étroites et égoïstes, leurs jalousies misérables; et après avoir étalé au grand jour les tristes reproches qu'ils avaient eu le courage de lui adresser, à l'exemple de ce grand homme de l'antiquité qui pour toute défense demandait à monter au Capitole, Paré écrasa ses accusateurs avec cette magnifique réponse : *S'ils disent vray, ils confessent l'honneur qui m'est deu!*

Et ils avaient dit vrai. Jamais, depuis le livre de Guy de Chauliac, un aussi beau et aussi vaste monument n'avait été élevé à la chirurgie. Anciens et modernes, autant qu'il avait pu en découvrir et en lire, Paré les avait tous fait comparaître, triant avec soin les doctrines, les méthodes, les procédés, et sur une foule de questions, ajoutant les résultats de sa longue expérience. L'œuvre de Chauliac brille par plus d'érudition et de méthode; l'œuvre de Paré a plus d'originalité et d'ampleur. Tous deux obéissant encore au dogme scientifique de l'autorité, et tous deux devançant leur siècle par les divinations de leur génie, ils sont les représentans les plus fidèles et en quelque sorte la personnification de ces deux grandes èpoques de la chirurgie; l'ère des arabistes, et l'ère de la renaissance. Mais dans la lutte que tous deux soutiennent contre ceux qui les ont précédés ou qui les suivent dans la carrière, Guy n'a pas d'aussi grands efforts à déployer pour vaincre, et ses rivaux ne portent guère d'autres couleurs que celles du moyen âge; tandis que Paré se prend corps à corps d'une part avec les écrivains du XVIe siècle, de l'autre, avec les plus grands chirurgiens de l'antiquité.

[1] Tome I, p. 13 et 24.

Depuis Tagault il n'avait paru en France que trois Traités de chirurgie, le *synopsis* de Gourmelen, la compilation de Dalechamps, et un autre ouvrage encore plus mauvais que les précédents, l'*Enchiridion chirurgicum* d'Antoine Chaumet, publié en latin en 1560, traduit en français en 1571. L'Italie, non moins indigente, avait vu paraître de loin en loin quelques traités médico-chirurgicaux, d'Ingrassias, de Fallope, etc.; et à l'époque où nous sommes arrivés, ses chirurgiens hésitaient entre le charlatanisme effronté, mais du moins original de Fioravanti, et la servilité classique, mais vraiment rebutante d'Andreas della Croce, connu parmi nous sous le nom d'André de La Croix. L'Allemagne, comme épuisée après avoir produit Paracelse, semblait se recueillir en silence; et toutefois une année seulement après le grand ouvrage de Paré, elle allait mettre au jour ce premier chef-d'œuvre de sa chirurgie, la *pratique* de Félix Wurtz [1]. Mais placé malheureusement sur un théâtre trop étroit pour son génie, Wurtz ne pouvait avoir ni l'autorité ni le succès de Paré; et son livre à peine connu de ses contemporains devait encore plus tard subir les critiques acerbes de Fabrice de Hilden, aussi injuste pour son compatriote que Paré l'avait été pour Franco. Et cependant, en laissant les deux Fabrice au XVIIe siècle qui les réclame; Paré, Franco et Wurtz, ce sont là les trois grands praticiens, et si j'ose ainsi dire le trépied de la chirurgie du XVIe siècle. Je n'ai rien à dire de l'Espagne, et bien moins encore de l'Angleterre; quant au Portugal, il avait produit un grand observateur qui avait mené de front avec un succès presque égal la médecine et la chirurgie, Roderic de Castello Albo, qui du nom de son ingrate patrie se fit appeler Amatus Lusitanus. Mais il était juif de naissance, et il était condamné à passer ses jours dans l'exil. Enfin, pour donner le dernier trait à ce tableau, la Flandre, qui gémissait encore sous le joug de l'Espagne, venait de publier, en 1574, le petit livre sur les blessures de François de Arcé; et pour prendre un essor plus élevé dans les sciences, elle attendait l'heure de sa liberté.

Ainsi, l'ouvrage de Paré avait ce grand mérite de paraître à temps, de satisfaire à un besoin de l'époque; et par la manière dont il était conçu et par la vaste renommée de son auteur, il devait être et il fut dès son apparition le code de la chirurgie.

[1] Haller suppose qu'il y en eut une première édition en 1563, et Sprengel en cite une de 1575. Mais la lecture de l'ouvrage même montre assez qu'il ne fut pas publié avant l'époque que je lui assigne, et cette raison suffisante est corroborée encore par le silence que garde à cet égard Josias Simler; d'une autre part, les meilleurs bibliographes lui donnent pour date précise 1576.

§ XV. — 1575 à 1579. — Nouvelles querelles des chirurgiens avec la Faculté. — Paré se tient à l'écart. — Voyage en Lorraine. — Deuxième édition des Œuvres complètes.

Vers cette époque, la longue trêve qui avait régné entre le collége de Saint-Côme et la Faculté aboutit à une rupture ouverte, et les hostilités se manifestèrent plus ardentes que jamais.

Nous avons vu que la Faculté, victorieuse au Parlement, s'était arrêtée devant la volonté de Henri II, et avait gardé le silence durant toute la vie de ce prince. Mais à peine fut-il mort, que par une requête présentée au Parlement le 24 août 1559, et signifiée à Louis Lebrun, prévôt des chirurgiens, elle demanda que nulle réception ne se fît à l'avenir sans le concours de ceux de ses membres qu'elle commettrait à cet effet. Le prévôt en fut atterré : il convoqua ses confrères, et ils ne trouvèrent d'autre moyen de sortir de ce mauvais pas, que de remontrer assez humblement à la Faculté, au nom *du conseil et école des chirurgiens* (ils n'osaient pas même dire leur *collége*) qu'ils avaient bien droit de suffrage pour décider si un candidat était ou non recevable; mais que le pouvoir d'accorder la licence appartenait au roi et à ses deux chirurgiens au Châtelet; que la Faculté eût donc à s'adresser au roi ou à ses jurés; et ils finissaient par protester que si l'unique juré alors existant, M. Estienne de La Rivière, leur *commandait* de procéder à l'examen de quelque candidat, ils s'y conformeraient, *non en contemnement de la defense à eux faite* par la Faculté, mais pour ne pas laisser *la republique destituée de chirurgiens*[1].

La Faculté, qui avait raison contre le collége, aurait eu tort dès que celui-ci s'effaçait derrière les jurés du Châtelet; elle ne poussa pas plus loin ses poursuites. A François II succéda Charles IX; les chirurgiens revinrent en faveur à la cour; ils reprirent donc leur titre de collége; après les cours de Binosque vinrent ceux de Severin Pineau et de Larbalestrier[2]; et la Faculté se taisait toujours. Il arriva qu'en 1574 Nicolas Langlois, l'un des plus anciens du collége, ayant fait une donation à la confrérie sous certaines conditions qui devaient prendre place parmi les statuts, il fallut rechercher ces statuts qui n'étaient point sortis des archives depuis l'année 1510, et l'on en trouva deux copies, l'une en français, que tout démontre avoir

[1] Les *Remonstrances* de Loys Lebrun sont rapportées en entier dans le M S. déjà cité de Jérôme de La Noue, fol. 113.

[2] Quesnay, p. 183.

été l'original, et une méchante traduction latine. Ni l'une ni l'autre ne convenait plus à l'état actuel des choses; en conséquence on se mit à l'œuvre; on commença par rédiger en français des statuts tout nouveaux en 83 articles, après quoi on les traduisit en latin; on y ajouta un préambule destiné à faire croire qu'ils dataient du temps de saint Louis, et on les présenta à la signature des membres du collége. Mais il se présenta une grave difficulté: A. Paré ne voulut point se prêter à une pareille fraude, et refusa sa signature; deux autres membres des plus anciens, Guillaume Dubois, chirurgien du roi, et Jean Le Gay, qui était à la fois chirurgien et docteur en médecine, suivirent son exemple; et enfin, deux des plus jeunes, Urbain Larbalestrier et Jacques Guillemeau, s'abstinrent également de signer [1]; et les statuts nouveaux ne furent adoptés que par dix-neuf membres sur vingt-quatre. C'en fut assez néanmoins pour les vues de la majorité; et au mois d'octobre 1576, quand vint le jour de Saint-Luc, patron de la Faculté, le prévôt du collége, Raoul Lefort, se présenta comme de coutume chez le doyen pour prêter le serment des écoliers; mais il ne voulut prêter que celui des bacheliers. De là, une vive irritation. La Faculté invoqua le secours de l'université; Raoul Lefort à son tour se présenta à deux assemblées universitaires, tenues dans le cloître des Mathurins le 14 novembre et le 7 décembre de la même année, et réclama l'admission des chirurgiens à titre égal avec les docteurs en médecine; mais ceux-ci firent éclater un tel tumulte qu'ils emportèrent une décision de l'université, qui déclarait ne point reconnaître les chirurgiens, et qui leur interdisait de faire des leçons publiques. Les chirurgiens recoururent encore une fois à la faveur du roi; des lettres du 8 janvier 1577 les reconnurent comme étant du corps de l'université [2], et la guerre continua par la plume. Cette année vit donc pleuvoir une foule de pamphlets plus injurieux les uns que les autres, auxquels prirent part Riolan, Granger, Baillou, Hautin, parmi les médecins; Malezieu et Cheval, pour les chirurgiens. Toutes les armes paraissaient bonnes, mais surtout le ridicule; Granger ayant trouvé pour anagramme du nom d'*André Malezieu*, *aze malin è ruzé*, celui-ci décomposa aussi vite celui de son adversaire; et de *Bonaventura Grangerius* il fit très à propos: *ruas, naturâ bone nugiger* [3]. Nous avons vu que dans ce conflit Paré recueillit pour sa part quelques éclaboussures; mais

[1] Comparez les signatures des statuts nouveaux (Quesnay, p. 421) avec celle des vrais statuts dans le M S. de Jérôme de La Noue.

[2] Voyez Quesnay, p. 182 à 195.

[3] Voyez les pamphlets de cette époque.

Gourmelen n'était plus à la tête de la Faculté, Paré y comptait beaucoup d'amis; on savait d'ailleurs, et Riolan reprochait aux chirurgiens qu'il s'était montré contraire à leurs ambitieuses prétentions; aussi Riolan ne le nomma même pas, et les autres respectèrent également sa neutralité.

Je dirai ici, pour compléter dans l'histoire de ces discussions tout ce qui se rattache à la vie ou à l'époque de Paré, que pour avoir sa signature, les chirurgiens furent obligés d'en revenir aux anciens statuts augmentés de deux nouveaux articles devenus nécessaires par les donations de Langlois; les vingt-quatre membres les signèrent le 11 mai 1577; et de nouvelles signatures y furent apposées en 1597 et en 1604 [1].

Du reste, Paré se tint plus que jamais en dehors de ces querelles. Il fit vers cette époque un nouveau voyage à Nancy par ordre du roi pour la maladie de la duchesse de Lorraine, et il en rapporta la figure du nouvel ambi imaginé par Nicolas Picard [2]. Mais de retour à Paris, il ne s'occupa que de revoir ses ouvrages pour sa seconde édition. J'ai déjà cité la note vigoureuse qu'il ajouta à sa préface contre ses adversaires; toutefois afin peut-être de ne pas trop irriter la Faculté, il supprima son livre *des Fièvres* dont il éparpilla les chapitres dans le livre des tumeurs. Il lisait beaucoup, et le fruit de ses lectures fut un nouveau travail fort peu en rapport avec ses études spéciales: *Des animaux et de l'excellence de l'homme.* Il surveillait de près d'ailleurs les opinions erronées qui tendaient à se faire jour en chirurgie. Un médecin nommé Joseph Duchesne, ayant publié à Lyon en 1576, une édition latine et une traduction française d'un ouvrage sur les plaies par armes à feu, avait pensé que les balles n'étaient point vénéneuses par elles-mêmes, mais qu'on pouvait les empoisonner. Paré combattit cette idée sans toutefois en nommer l'auteur, et ajouta en conséquence un dernier chapitre à son livre des plaies d'arquebuses; c'est là qu'on lit cette note marginale si naïve et que j'ai précieusement conservée: *L'auteur se defend tant qu'il peut contre les enuieux et ennemis de son livre.*

Cette deuxième édition, ainsi revue et augmentée, parut le 8 février 1579.

[1] Manuscrit de J. de La Noue.

[2] Voyez le livre *des Luxations*, chap. 27.

§ **XVI. — 1579 à 1585. — Le livre de la licorne. — Nouvelles attaques de Gourmelen et autres. — La grande Apologie.**

A peine cette édition était-elle achevée, que Paré eut occasion de reprendre la plume pour combattre deux des préjugés les plus enracinés de la médecine et de la chirurgie, la croyance aux vertus de la licorne et de la mumie. En 1580, le seigneur des Ursins ayant fait une grave chute de cheval, envoya chercher Paré, qui, malgré son grand âge, arriva promptement à cheval. Le malade finit par guérir, mais non sans de graves accidents; dans sa convalescence, il s'étonna qu'on ne lui eût point donné de mumie; et telle fut l'origine du nouvel ouvrage de Paré.

L'usage de la corne de licorne était bien plus en honneur encore; elle se vendait plus cher que l'or : il était passé en coutume d'en faire tremper un morceau dans la coupe où le roi buvait, comme antidote de tout poison; et les médecins les plus haut placés, bien que convaincus de l'erreur générale, en prescrivaient cependant pour obéir à l'opinion, et n'auraient pas osé la combattre [1]. On voit qu'en remontant à l'époque où elles furent composées, ces dissertations de Paré, qui semblent aujourd'hui si fastidieuses et si peu utiles, étaient à la fois un acte de haute science et de courage; et la suite ne tarda pas à le prouver.

Son livre avait paru en août ou septembre 1582; en janvier 1583, on jetait dans le public une *responce* à son discours sur la licorne, *veue et approuuée par M. Grangier, doyen des escolles de medecine* [2]. L'auteur anonyme rappelant d'abord le mot d'Apelles au cordonnier, ajoutait : *Paré, mon amy, quant vous exercez la chirurgie, le peuple fait cas de vous : mais sortant les bornes de votre profession pour censurer les medecins et apoticaires, les petits enfans s'en moquent.* Ailleurs il dirigeait contre notre chirurgien cette raillerie grossière : *Je ne sais que faire au lieu de tant de monstres que tu as inserés hors de propos en ta chirurgie, pour amuser les petits enfans, de te peindre icy allant à quatre pattes;* et enfin, il terminait par cette petite annotation :

« Ie ne veux obmettre si quelqu'vn a lu le livre de Iordanus sur la peste, qu'il n'a besoing de celuy de Paré, parce qu'il s'est fait traduire en françois le traité qu'il y a inseré de la licorne. »

[1] Voyez l'*Epître dédicatoire* du *Discours de la licorne.*

[2] In-8° de 12 feuillets sans pagination. Paris, 1583, avec privilége du 7 janvier de cette année.

Je me suis borné à donner une idée de la décence de cette réponse, approuvée par le doyen de la Faculté. Quant aux raisonnements, il est impossible d'imaginer quelque chose d'aussi misérable, je dirais presque d'aussi stupide. Je n'en citerai qu'un exemple. Paré prétendait que la licorne n'avait aucune valeur; et cependant l'on en gardait une corne à Saint-Denis, dont le roi avait refusé cent mille écus. *Tu fais donc tort à sa majesté!* s'écrie l'auteur anonyme; et à propos de cette corne conservée à Saint-Denis : *Quant ie n'aurois d'autre argument pour montrer qu'il est des licornes, celuy là seul me suffiroit.*

La réponse de Paré, publiée d'abord à part, puis réunie à ses œuvres complètes, est au contraire un chef-d'œuvre de raison, de convenance et de modération. Il ne nomme pas son adversaire, mais il laisse entendre que c'est un jeune homme, et il lui adresse en finissant cette supplication charmante : *Seulement ie le prie, s'il a enuie d'opposer quelques contredits à ma replique, qu'il quitte ses animosités, et qu'il traite plus doucement le bon vieillard.*

Là, en effet, se termina cette polémique; mais déjà Paré avait à repousser une nouvelle agression. En 1580, Gourmelen, abandonnant son premier ouvrage dont les chirurgiens ne voulaient plus, avait publié en latin trois nouveaux livres sur la chirurgie, et n'avait pas manqué cette occasion de petite vengeance. La passion l'inspira assez mal, et il choisit pour objet de critique une doctrine à laquelle sans doute Paré attachait une haute importance, mais qu'il pouvait défendre avec le plus d'avantage : l'application de la ligature aux vaisseaux coupés dans les amputations. Il est probable que Paré ne fut pas tout d'abord instruit de cette attaque; et qu'il en dut le premier avis, seulement quelques années après, à Courtin, médecin de la Faculté, qui avait entrepris la traduction du livre de Gourmelen; en effet, bien que cette traduction n'ait paru que plus tard, Paré cite cependant ce quatrain qui appartient au traducteur :

> Ce n'est le tout en chirurgie
> De iargoner, etc.

Paré voulut en finir une fois avec cet ennemi irréconciliable. Il travailla d'abord à défendre la doctrine attaquée, et n'y épargna pas, selon l'esprit du temps, les citations des auteurs anciens et modernes, mais surtout, suivant la propre impulsion de son esprit, il accumula les observations; puis, prenant à son tour l'offensive, il attaqua Gourmelen lui-même sur les principaux chapitres de son livre. Pour l'empêcher de se réfugier derrière

ses autorités, il discuta ces autorités elles-mêmes, et termina enfin cette glorieuse apologie par le récit de ses travaux, de ses campagnes, de ses dangers, de ses triomphes. C'était là, si l'on peut ainsi dire, le chant du cygne; ce fut du moins le dernier écrit que Paré publia lui-même. Il parut dans la quatrième édition des OEuvres complètes, le 13 avril 1585.

Gourmelen, fidèle à l'orgueil doctoral, ne voulut pas signer sa réplique; il fit choix, pour cela, d'un certain Compérat de Carcassonne, l'un de ses élèves, et le libelle de celui-ci parut cinq mois après la publication de Paré, le 25 septembre. Il est, comme les précédents, faible de raisons et riche d'injures; par exemple, il applique à notre Paré le proverbe *simia in purpurâ*, et ne veut voir en lui qu'*vne impudente imposture et une extreme ignorance voilée d'vn beau titre de chirurgien du roy.* A l'en croire, bon nombre de chirurgiens de Paris se moquent de ce nouveau procédé de lier les vaisseaux; *mais ce seroit trauailler en vain de vouloir apprendre à vn vieil chien à aller en laisse.*

Au milieu de ces grossièretés révoltantes se trouvent cependant des détails curieux pour l'histoire du temps; c'est là que nous avons trouvé le récit du procès de 1575; Compérat nous apprend aussi que Paré avait pour beau-frère *M. Gaspard Martin, maistre barbier chirurgien à Paris, auquel il coupa la iambe, et voulut faire essay de sa maniere d'arrester le sang, laquelle luy succeda si mal, que faute de bon appareil ou autrement, il mourut bientôt apres.*

Puis viennent des accusations d'une autre sorte. Suivant Compérat, les livres de Paré seraient remplis de fables; et, par exemple, sur la femme à laquelle Paré dit avoir extirpé la matrice, l'autopsie démontra que la matrice était conservée. Nous reviendrons sur cette histoire au chapitre 48 du livre de la Génération. De plus, tout ce qu'on trouve de bon dans ces œuvres n'appartiendrait pas à Paré; ainsi les deux livres des tumeurs seraient copiés presque mot pour mot du *Sommaire de chirurgie* de Gourmelen, traduit par Malezieu en 1571; ainsi Paré ne serait même pas capable de comprendre ce qui est contenu dans ses livres *des fiéures*, *des medicaments* et *de la generation*, matières *où les plus doctes medecins se trouuent souuent fort empeschez;* Paré n'a *jamais mis le nez dans un auteur notable, faute de cognoissance de la langue;* et enfin, pour rassembler tous ses reproches en un seul, Compérat ajoute :

« Ie diray neantmoins qu'il a donné suffisant argument pour croire qu'il n'escriuit iamais ce qu'il a mis en public, quand entendant vn bon nombre d'honnestes hommes qui ne pouuoient supporter telle impudence, dire haultement que s'il pouuoit seulement escrire la premiere recette de

celles qui estoient en ses liures sans faire faulte des la premiere ligne, ils perdroient telle somme d'argent que bon sembleroit, il penchoit la teste comme vn homme qui craignoit d'entrer en combat[1]. »

Nous aurons ailleurs occasion d'apprécier à leur juste valeur ces assertions injurieuses, auxquelles Paré dédaigna toujours de répondre. Il laissa Compérat, comme tous les autres, dans l'obscurité, et continua ses travaux.

Toutefois, avant de passer outre, il importe de dire pourquoi nous avons mentionné la quatrième édition de Paré sans parler de la troisième. Celle-ci ne paraît pas avoir jamais existé, du moins en français; mais dès 1582, il avait paru, par les soins de Guillemeau, une traduction latine que Paré comptait sans doute pour sa troisième édition. Je donnerai quelques détails à ce sujet dans la bibliographie.

§ XVII.— 1585 à 1590. — Liste des chirurgiens du roi pour 1585. — Mort de Henri III. — Siége de Paris en 1590. — Allocution de Paré à l'archevêque de Lyon. — Mort d'Ambroise Paré.

Cependant la guerre civile continuait à désoler la France. Henri III, après avoir combattu le parti de la Ligue et s'y être rallié, ne put supporter l'orgueil sans cesse croissant des Guises, et quitta Paris en mai 1588 pour n'y jamais rentrer; le 23 décembre, il se vengeait par un assassinat, et aiguisait ainsi le coup de poignard qui devait le frapper lui-même devant Paris le 1er août 1589.

M. Villaume a écrit que Paré s'était retiré de la cour après l'avénement de Henri III. C'est une imagination sans aucun fondement; Paré demeura premier chirurgien de Henri III jusqu'à la mort du roi, et j'ai trouvé dans le manuscrit de Jérôme de La Noue[2], déjà tant de fois cité, un document assez curieux à cet égard : c'est un extrait de l'*estat general de la maison du roy pour l'année* 1587. Le service chirurgical était ainsi constitué :

[1] *Replique à une apologie publiée sous le nom de M. Ambroise Paré, chirurgien à Paris, contre M. Estienne Gourmelen, docteur regent en la Faculté de medecine de Paris*, par B. Comperat, de Carcassonne. — In-8° de 62 pages; à la dernière page on lit : *Acheué le* xv *septembre* 1585.

[2] Fol. 129.

Premier chirurgien.

M. Ambroise Paré, 666 livres 12 sols.

Chirurgiens ordinaires.

M. Pierre Pigray, 333 livres 6 sols.
M. Anthoine Portail, 333 livres 6 sols.

Autres chirurgiens servans par quartier.

Janvier, février, mars	M. Jacques Guillemeau	100 livres.
	M. Isaac *Bruns* (?)	100 —
Avril, mai, juin	M. Jehan *Lambert* (?)	100 —
	M. Jacques d'Amboise	100 —
Juillet, août, septembre	M. Ismael Lambert	100 —
	M. Hierome de La Noue	100 —
Octobre, novembre, décembre	M. Charles Bachelier	100 —
	M. Michel Vandelon	100 —

En conséquence, ses onze chirurgiens ne coûtaient guère à Henri III que deux mille livres par an. Cela surprendra moins, si l'on songe à la valeur relative de l'argent à cette époque ; je trouve aussi dans les comptes de dépenses du même roi que son premier médecin, Marc Myron, n'avait que 100 écus d'or sol pour ses gages, et qu'il n'était accordé à l'ambassadeur français en Turquie que 250 écus par mois pour la dépense de table et l'entretien de ses serviteurs : encore cette somme ne montait si haut qu'à raison de la grande cherté de toutes choses à Constantinople[1].

Une autre remarque assez importante, c'est que cette liste de onze chirurgiens contient trois noms qui ne se rencontrent ni sur la liste des chirurgiens de Saint-Côme qui signèrent les statuts en 1577, ni parmi ceux qui apposèrent leur signature en 1596. On se rappelle, d'ailleurs, que déjà Paré avait porté le titre de chirurgien du roi avant de faire partie du collége ; enfin, ce qui est peut-être plus étonnant encore, c'est qu'il se trouve là deux prénoms qui semblent appartenir à des juifs.

Toutefois, et malgré son titre de premier chirurgien, Paré ne quitta point Paris avec Henri III ; son grand âge parut sans doute un motif suffisant d'exemption ; et ce fut Portail qui accompagna le roi, qui lui donna des soins lorsqu'il eut été frappé par Jacques Clément, et qui reçut son dernier soupir[2], circonstance qui lui valut le titre de premier chirurgien du nouveau roi Henri IV.

[1] Voyez les *Archives curieuses de l'histoire de France*, première série, t. X, p. 429 et 433. Sous Louis XIV, les appointements fixes du premier chirurgien n'étaient encore que de 1000 livres. — Éloy, *Dictionnaire de médecine*, article Chirurgie.

[2] Voyez les *Mémoires du duc d'Angoulême*, collection de Petitot.

Paré passait tranquillement ses derniers jours, occupé à écrire quelques corrections sur les marges de sa quatrième édition, et à élaborer son nouveau traité des Fièvres, que l'on trouva long-temps après dans ses papiers. Le bruit de la guerre, qu'il ne croyait plus entendre, retentit bientôt autour de lui. En 1589, Paris, assiégé pour la première fois par les deux rois, fut sauvé par le couteau de Jacques Clément. Mais en 1590, après la fameuse bataille d'Ivry, Henri IV s'en approcha de nouveau, l'investit de tous côtés, et après quelques attaques infructueuses, résolut de le prendre par famine. Il brûla les moulins, il fit barricader les faubourgs, et une population de 200,000 âmes se trouva ainsi murée dans une ville sans magasins. Une première émeute avait eu lieu parmi le peuple, pour réclamer la paix ou du pain; on dispersa le rassemblement et l'on pendit les principaux chefs. Chaque jour, dit un témoin oculaire, on trouvait de cent à deux cents morts par les rues: mais la terreur d'une part, et de l'autre l'enthousiasme religieux, empêchait que l'on osât proposer de se rendre. Les curés faisaient des processions, les prédicateurs tonnaient dans les chaires, le légat du pape prodiguait les indulgences, les évêques parcouraient les places publiques pour soutenir les courages[1]. Le hasard mit un jour Ambroise Paré en présence de l'un des hauts dignitaires de l'Église et l'un des plus fameux défenseurs du drapeau catholique, l'archevêque de Lyon. Mais il faut ici laisser parler le chroniqueur qui nous a conservé le souvenir de cette scène.

« Je me souviens qu'environ huit à dix jours au plus avant la levée du siége, M. de Lyon, passant au bout du pont Saint-Michel, comme il se trouva assiégé d'une foule de menu peuple mourant de faim, qui lui crioit et lui demandoit du pain ou la mort, et ne s'en sachant comment dépestrer, maistre Ambroise Paré, qui se rencontra là, va lui dire tout haut: « Monseigneur, ce pauvre peuple que vous voyez icy autour de vous meurt de male rage de faim, et vous demande miséricorde. Pour Dieu, Monsieur, faites-la-lui, si vous voulez que Dieu vous la face: et songez un peu à la dignité en laquelle Dieu vous a constitué, et que les cris de ces pauvres gens, qui montent jusqu'au ciel, sont autant d'ajournemens que Dieu vous envoie pour penser au deu de vostre charge, de laquelle vous lui estes responsable. Et pourtant, selon icelle et la puissance que nous sçavons tous que vous y avez, procurez-nous la paix, et donnez-nous de quoy vivre, car

[1] Voyez dans les *Archives curieuses*, première série, t. X, trois relations de ce siége. Je ne peux m'empêcher de remarquer que la fable populaire qui représente Henri IV nourrissant les assiégés, est ce que l'on peut imaginer de plus contraire à la vérité.

le pauvre monde n'en peut plus. Voyez-vous pas que Paris perit au gré des meschans qui veulent empescher l'œuvre de Dieu, qui est la paix? Opposez-vous-y fermement, Monsieur, prenant en main la cause de ce pauvre peuple affligé : et Dieu vous benira et vous le rendra. A quoi, ajoute l'Estoile, M. de Lyon ne respondit rien ou quasi rien, sinon que, contre sa coustume, s'estant donné la patience de l'ouïr tout du long sans l'interrompre, il dit aprés que ce bonhomme l'avoit tout estonné, et qu'encores que ce fust un langage de politique que le sien, toutes fois qu'il l'avoit resveillé et fait penser à beaucoup de choses [1]. »

L'histoire de la Grèce et de Rome, dit M. Richerand, ne nous offre rien de plus beau, de plus véritablement antique !

Cette scène se passait dans les derniers jours d'août, car le siége fut levé le 29; quatre mois plus tard, Paré n'existait plus. « Le jeudi, 20 de décembre 1590, veille de la Saint-Thomas, dit Pierre de l'Estoile, mourut à Paris en sa maison maistre Ambroise Paré, chirurgien du Roy, agé de quatre-vingts ans, homme docte et des premiers de son art ; qui, nonobstant les temps, avoit tousiours parlé et parloit librement pour la paix et pour le bien du peuple, ce qui le faisoit autant aimer des bons comme mal vouloir et haïr des meschans, le nombre desquels surpassoit de beaucoup l'autre, principalement à Paris, où les mutins avoient toute l'autorité : nonobstant lesquels ce bonhomme, se fiant possible à ses vieux ans comme Solon, ne laissoit à dire la verité. »

Cette date de sa mort resta long-temps inconnue. Devaux, dans la première édition de l'*Index funereus*, l'avait marquée au 23 avril 1592, Portal au 22 décembre 1590; Eloy enfin fixa la mort de Paré au 20 décembre, et au 22 son inhumation. Son corps fut déposé dans l'église Saint-André-des-Arts, au bas de la nef, près du clocher, comme le portaient, au témoignage de Portal, les registres de la paroisse.

§ XVIII. — Coup d'œil rétrospectif. — Caractère d'Ambroise Paré. — Ses amis. — Ses enfants. — Anecdotes.

La figure de Paré était empreinte de gravité et de dignité ; la gravure et la sculpture nous l'ont d'ailleurs reproduite à l'envi ; je n'en oserais dire autant de la peinture. M. Bégin de Metz m'écrit qu'il a sous les yeux un portrait à l'huile, où Paré est représenté disséquant le père cordelier qui

[1] Ce curieux passage, emprunté à Pierre de l'Estoile, a été cité pour la première fois par M. Richerand.

devait livrer Metz aux Impériaux en 1555; il tient le scalpel de la main gauche. Cette peinture est de l'époque, et signée; mais s'il n'y a erreur dans l'indication, le peintre a évidemment commis un anachronisme: en 1555, Paré était fort loin de Metz.

On aime à se figurer notre chirurgien comme étant de haute taille et de belle prestance, et la statue de M. David satisfait merveilleusement l'imagination à cet égard; mais aucun des portraits originaux que j'ai vus ne le montre que jusqu'à la ceinture, et je n'ai trouvé aucun renseignement pour suppléer à cette lacune.

Le trait le plus saillant de son caractère était une profonde piété, et il n'est pas un seul de ses ouvrages où il ne cherche l'occasion de rendre gloire à son Créateur. Avant comme après la Saint-Barthélemy, son langage demeura le même; il n'effaça jamais une ligne de ce que lui avait dicté ce sentiment religieux; et comme je l'ai fait remarquer, on n'y trouve pas un mot qui mette en péril son orthodoxie. A cette foi ardente, à cette vive espérance en Dieu, il joignait une charité sincère pour les malades confiés à ses soins; jamais il ne lui serait échappé de dire, comme l'ont imaginé quelques uns : *Je t'ai pansé, Dieu te guerisse!* Mais après le pansement il veillait avec soin à tout ce qui pouvait favoriser la cure; et après le succès obtenu, il disait modestement : *Dieu le guarit.* D'ailleurs plein de tolérance pour les autres, donnant ses soins également aux huguenots et aux catholiques, et, comme le Samaritain de l'évangile, versant du baume sur toutes les plaies. Assez vif pour s'irriter aisément, pour s'exciter lui-même à mesure qu'il discourt sur ses injures, il est prompt à revenir cependant, et tout disposé à demander grâce *pour le bon vieillard.* Il fait parade quelquefois d'une vanité douce et inoffensive; mais jamais il n'écrase les autres du poids de sa renommée ni de ses titres; il aime mieux se rattacher à ses anciens souvenirs; et ce dont il est le plus fier, c'est son séjour de trois ans à l'Hôtel-Dieu. Ennemi des luttes et des querelles, vous ne trouverez pas qu'il ait jamais attaqué personne; et vous avez vu qu'il laissait volontiers à ses adversaires le dernier mot. Il est monté plus haut que jamais aucun homme de sa profession; il n'oublie point pour cela le point d'où il est parti; il fraie volontiers avec les barbiers, ses anciens confrères, et il ne rougit point de rappeler qu'il doit tout ce qu'il sait à messieurs les médecins; médecins, chirurgiens et barbiers, il les appelle ou les accepte tous dans ses consultations; il les nomme avec leurs titres, quelquefois en y joignant des éloges, jamais pour les dénigrer. Quand ils ont fait des fautes, il cache leur nom; quand ils l'ont offensé et qu'il réplique avec vigueur, il évite de

les nommer encore. Avec quelle franchise trop peu imitée il vante les jeunes chirurgiens qu'il a formés, sans jamais en prendre ombrage ! Coupable un jour d'un léger oubli pour son ami d'enfance, Thierry de Héry, comme il lui fait plus tard une large et noble réparation ! Il n'a pas même le courage de garder toujours le silence dans lequel il avait d'abord enveloppé Franco, son rival le plus redoutable ; et bien qu'avec regret peut-être, il le proclame cependant comme l'unique auteur duquel il ait appris l'opération du débridement.

Après Dieu, il a un autre amour, un autre dévouement au cœur : c'est celui de la science. Il commence à écrire à 28 ans ; jusqu'à 73, il ne quittera pas la plume. Il ne sait pas assez bien écrire peut-être : il aura des correcteurs ; il ne peut lire les livres latins : il prendra des traducteurs ; lui, premier chirurgien du roi de France, et recevant comme tel des appointements de 600 livres, il en dépensera 3,000 pour faire graver les planches de ses instruments ; il mettra à l'enchère et achètera de ses propres deniers les secrets des charlatans qu'il s'empressera de divulguer. Peut-être même son ardeur scientifique dépassait-elle de justes bornes, quand il engageait sa parole avec le dessein bien arrêté d'y manquer ; quand, pour expérimenter la puissance de son cautère de velours, il l'essayait sur le bras d'un de ses serviteurs, de manière à pénétrer jusqu'à l'os [1], et surtout quand il faisait sur ce malheureux cuisinier l'effroyable expérience dont nous avons parlé.

Malgré ces dépenses, il était riche ; sa clientelle devait énormément produire, et sans doute ses ouvrages finirent par lui rapporter encore ; mais cette question sera examinée plus tard. D'après les documents de M. E. Bégin, il possédait trois maisons à Paris, une hôtellerie dans le faubourg Saint-Germain et une campagne à Meudon. D'après les détails que l'on trouve dans ses ouvrages mêmes, il avait sa demeure sur la paroisse Saint-André-des-Arts, près du pont Saint-Michel, et autant qu'on peut le présumer, dans la rue même Saint-André-des-Arts [2].

Il avait besoin de vastes appartements pour sa famille, pour sa bibliothèque, qu'il augmentait tous les jours ; car le barbier, qui n'avait eu d'abord à citer que Jean de Vigo, put ramasser dans une table spéciale près de deux cents noms d'auteurs cités dans ses OEuvres complètes ; et enfin pour son cabinet de *raretés* dont il était fort curieux. C'est là qu'il gardait

[1] Livre *des medicamens*, chap. 32.

[2] Au chap. 26 du livre *des opérations* il fait mention d'*un sien voisin et amy nommé Anthoine de la Ruë, maistre tailleur d'habits, demeurant au bout du pont Saint-Michel*

d'abord le fameux cadavre embaumé et disséqué dont il a été question plus haut. Il y ramassait à la fois des pièces d'anatomie pathologique et d'histoire naturelle. Ainsi, il y gardait une aiguille sur laquelle s'était formé un calcul, et que les fils de Colot avaient retirée de la vessie d'un certain Pierre Cocquin ; d'autres pierres curieuses qu'il tenait des mêmes opérateurs ; une môle monstrueuse pesant plus de neuf livres ; un fœtus double, analogue aux frères siamois, si ce n'est que l'union avait lieu par le front, etc. En fait de pièces relatives à l'histoire naturelle, il possédait le bec d'un toucan, dont il avait vainement essayé d'embaumer le corps ; un oiseau de paradis ; un squelette d'autruche préparé par lui-même ; un poisson volant ; une vertèbre de baleine ; une corne de licorne de mer, qui lui avait été donnée par M. Le Coq, auditeur en la chambre des comptes, etc. [1]. En parcourant avec quelque attention ses ouvrages, on arrive facilement à cette conviction, qu'il ne négligeait aucune démarche pour constater par l'autopsie la nature des maladies douteuses, ou pour se procurer quelque *rareté* d'histoire naturelle ; et la lecture des auteurs qui avaient traité de cette dernière science fut à la fois le délassement et l'occupation de sa vieillesse.

Au milieu de ces études, de ces travaux, de ces méditations, ce front si grave ne se déridait-il jamais? Je suis vraiment heureux de pouvoir affirmer le contraire. Vous lirez au chapitre 4 de son livre *des Animaux*, comme il a en sa maison *certains pots de terre* où les passereaux font leurs nids ; comment, quand les petits sont *grandelets et couverts de plumes, il les fait denicher pour son plaisir et celui de ses amis;* plaisir sans cruauté ; il les met dans une cage à la portée du père et de la mère, qui peuvent ainsi leur donner la becquée. Voyez-vous ce grave chirurgien s'amusant à considérer ses moineaux! Ailleurs, chez le duc de Some, il s'arrête comme un enfant à admirer les tours d'un singe ; il les décrit avec bonheur, et n'ayez pas peur qu'il omette de dire que le singe *monstroit son cul qui estoit tousiours à decouvert, à cause que son habit estoit court, de peur qu'il ne fust saffrané.* Que vous en semble? Rabelais aurait-il mieux dit? Suivez-le maintenant au siége de Metz ; tant que dure le danger, quel style ferme et intrépide comme le cœur de l'homme ! Mais voici le péril passé ; notre rude guerrier devient railleur et goguenard ; il décrit d'abord les méchantes baraques ouvertes au vent et à la neige, où les Impériaux mouraient de faim. Mais quoi donc ! est-ce à nous

[1] Voyez le livre *de la Generation*, chap. 42 ; — le livre *des monstres*, chap. 4, 34 et 35, — et le 13ᵉ chapitre du discours de la licorne.

de les plaindre? *Neantmoins que chacun soldat auoit son lict de camp et vne couuerture toute semée d'estoiles brillantes plus claires que fin or : et tous les iours auoient draps blancs, et logés à l'enseigne de la Lune, et faisoient bonne chere quand ils auoient de quoy : et payoient si bien leur hoste dés le soir, que le matin s'en alloient quittes secoüant les oreilles. Et ne leur falloit nul peigne pour destacher le duuet et la plume de contre leurs barbes et leurs cheueux : et trouuoient tousiours nappe blanche, perdans de bons repas par faute de viandes. Aussi la plus grande part n'auoit bottes, ny bottines, pantoufles, chausses, ny souliers : et plusieurs aimoient mieux n'en point auoir que d'en auoir, pour ce qu'ils estoient tousiours en la fange jusqu'à my iambe: et à cause de ce qu'ils alloient nuds pieds, nous les appellions les* Apotres de l'Empereur. Eh bien! les charges de nos grognards du XIXe siècle l'emportent-elles de beaucoup sur cette description bouffonne de cette autre campagne de Moscou d'un autre empereur? Du reste, ce n'est pas seulement dans les camps que Paré déploie sa joyeuse humeur; de temps en temps le petit mot pour rire lui vient en traitant les sujets les plus graves, et il se garde bien de le repousser. Lisez ce qu'il écrit sur les hernies; voyez avec quelle vigueur il s'élève contre ceux qui emportent *les coïllons* aux jeunes garçons; ce jour-là l'indignation l'emportait. Revenez à un autre chapitre où il traite des playes des testicules et parties génitales; c'est la même doctrine : il veut que l'on conserve ces parties le plus soigneusement possible, parce que, dit-il, *elles sont nécessaires à la génération;* et il ajoute pour la rime : *et qu'elles font la paix en la maison.* A cet égard vous ne sauriez décliner sa compétence : il s'était marié deux fois. Vous trouverez de bien autres libertés gauloises dans son livre de la Génération, et notamment au chapitre 4, qui est un petit chef-d'œuvre, et qui est certes la meilleure preuve que la Faculté ne s'occupa jamais de moraliser le style de ce traité.

A. Paré eut beaucoup d'amis. En province nous avons vu avec quel soin il recherchait les personnages les plus remarquables dans l'art; à Paris, à part quelques envieux, il avait l'estime et l'affection de presque tous les docteurs de la Faculté, de presque tous les chirurgiens de Saint-Côme. A la cour, sa droiture, son caractère bienveillant, les services rendus, et enfin la haute faveur dont il jouissait l'avaient mis en intime relation avec les princes, les grands seigneurs, les poëtes. Jean Daurat, le poëte officiel du roi, lui fit une longue pièce de vers latins pour mettre au-devant de ses œuvres; Jacques Marechal, l'intendant du palais, Jean Le Clerc, président au Parlement, lui adressèrent, chacun pour le même objet, une

dizaine de distiques. D'autres moins connus voulurent lui rendre un égal tribut; quelques uns jouèrent sur son nom d'Ambroise :

Eminus Ambrosia, cominùs Ambrosia.

Un rimailleur s'avisa de faire l'anagramme de ses deux noms : *Ambroise Paré*, il y trouva *Par roi me ébas*, et brocha là-dessus ce quatrain détestable [1] :

Moyen d'vn roy c'est pour s'ebatre
Sans que iamais l'on tombe à bas:
I'ai ce moyen sans le debatre :
Ie suis au roy. Par roy m'ébas.

Mais entre tous ces pâles louangeurs se distingue un homme qui fut longtemps l'honneur des lettres françaises, et qui passait alors pour n'avoir point d'égal en poésie ; Ronsard illustra les œuvres de Paré par deux pièces de vers, un sonnet et un quatrain, qu'il fallait bien conserver, venant d'une si haute renommée.

SONNET.

Tout cela que peut faire en quarante ans d'espace
Le labeur, l'artifice et le docte sçauoir :
Tout cela que la main, l'vsage et le deuoir,
La raison et l'esprit commandent que l'on face :
Tu le peux voir, Lecteur, comprins en peu de place
En ce liure qu'on doit pour diuin receuoir :
Car c'est imiter Dieu que guarir, et pouuoir
Soulager les malheurs de nostre humaine race.
Si iadis Apollon, pour aider aux mortels
Receut en diuers lieux et temples et autels :
Notre France deuroit (si la maligne Enuie
Ne luy silloit les yeux) celebrer ton bonheur.
Poëte et voisin, i'aurois ma part en ton honneur,
D'autant que ton Laval est pres de ma patrie.

Ronsard, comme chacun sait, était de Vendôme. Voici maintenant le quatrain :

Vn lit ce liure pour apprendre,
L'autre le lit comme enuieux :
Il est aisé de le reprendre,
Mais mal-aisé de faire mieux.

C'est ici le lieu de rapporter quelques anecdotes que j'emprunterai à deux des biographes de Paré, Percy et M. Villaume, et dont je n'ai point

[1] Au-devant du *Discours de la licorne*, édition de 1582.

fait usage dans le cours de cette histoire, parce que n'en ayant pu découvrir la source, je n'en saurais ni discuter ni garantir l'authenticité. Voici d'abord ce que raconte Percy :

« Jean Chapelain, premier médecin de Charles IX, avait été accusé de haute-trahison par ses ennemis. Le roi, qui l'aimait, s'en plaignit à son cher Ambroise qui lui dit : « Non, Sire, non ; les coupables sont les accusateurs » qui cherchent à vous enlever un de vos meilleurs serviteurs » ; et Charles alla dîner chez son médecin, reçut la coupe de sa main et but d'un trait. (Nancel, *in opusc.* page 102.)

« Henri III n'eut pas moins de bienveillance pour Paré. On sait que le savant Duret (Louis) avait élevé Achille de Harlay, ce magistrat si intègre, si éclairé, si courageux. Un jour le roi s'écria en le voyant : *Durete, si filium haberem, tuæ curæ ejus educatio et institutio esset.* Ambroise était présent. M'avez-vous compris? lui demanda le roi. — Oh qu'oui, Sire, répondit le chirurgien, c'est-à-dire que vous donneriez l'esprit du prince à manier à maître Louis, et le corps à maître Ambroise. Le roi s'amusa fort de cette réponse.

« Henri aimait à s'entretenir avec son premier chirurgien de l'anatomie et de la chirurgie. Paré fit graver les instruments, et fit imprimer dans un cahier à part les figures d'anatomie qu'on voit dans ses OEuvres, pour complaire au roi, qui, n'ayant pas le temps de lire des ouvrages de ce genre, se contentait de voir les portraits et les figures. Paré parle des frais que les figures lui avaient coûtés ; mais il ajoute : *Je ne me soucie pas de ces frais pour complaire à mon bon maître.*

» En 1575, Henri III eut une otalgie si aiguë et accompagnée de symptômes si étranges qu'on renouvela les soupçons d'empoisonnement. Mais ce fut vainement qu'on essaya de rendre Paré suspect ; il ne fit aucun remède, ni injections, ni applications, qu'en présence des médecins que Catherine avait placés près de son fils. Les médecins de la cour, jaloux de la considération que l'on accordait à Paré, cherchaient toujours à l'éloigner de leurs consultations. Il dit un jour au docteur Auger Ferrier, médecin de Catherine de Médicis, lequel avait empêché qu'il n'assistât à une consultation à la cour, et lui avait montré peu d'égards : « Ingrat ! tu as battu ton père. » Ferrier était fils d'un chirurgien de Toulouse.

« Ce fut par ordre du roi et de la reine que Paré fut appelé lors de la maladie à laquelle Charles IX succomba. On le consulta en cachette dans plus d'une circonstance ; et l'on a trouvé dans ses papiers que, si l'on eût voulu le croire, le fils aîné de Jeanne d'Albret ne serait pas mort.

» Les seigneurs de la cour appelaient les tisanes que leur donnait Paré,

de l'*ambroisie*. Je vis d'ambroisie, disait un jour à Henri III Saint-Maigrin, son mignon, que Paré traitait d'un mal galant.

» L'anecdote suivante prouve la haute considération dont Paré jouissait à la cour. Bussy d'Amboise, l'un des plus braves seigneurs du temps, descendait un matin avec Ambroise Paré. Un huissier du roi vint de la part de Sa Majesté appeler Ambroise. Bussy entendit d'*Amboise*, et, croyant que c'était lui que le roi appelait, s'empressa d'entrer chez Sa Majesté; mais c'était le chirurgien que le roi demandait. Les courtisans ayant ri de cette méprise, Bussy leur dit : Si je n'étais pas d'Amboise, je voudrais être Ambroise; il n'est pas un homme dont je fasse plus de cas [1]. »

M. Villaume a adopté la plupart de ces historiettes, et il a ajouté les trois suivantes :

« Un jour on exigeait de Paré quelque chose de vil : il s'agissait de chiens malades; Paré alla chercher un valet de meute, nommé Jolibois, et se retira. Le roi ne l'en appela pas moins le lendemain mon *cher* Ambroise. »

« Catherine de Médicis ayant demandé un jour à Paré s'il s'attendait à être sauvé dans l'autre monde : « Oui, certes, Madame, lui répondit-il, « parce que je fais ce que je peux pour être brave homme dans celui-ci, et » que Dieu est miséricordieux, entendant bien toutes les langues, et de » même content qu'on le prie en français ou en latin. »

« Il s'attacha sincèrement à ses maîtres, et eut souvent la douleur de les voir environnés d'ennemis secrets et puissants; bien plus, il eut celle de s'entendre proposer de servir leurs projets criminels. « Vous me condam» nez à pleurer le reste de ma vie, que vous m'ayez cru capable d'une telle » action », répondit-il un jour à une proposition de ce genre, que lui faisait une grande princesse.

Je le répète, tous ces détails ne doivent être reçus qu'avec une extrême défiance; les deux biographes n'en ont point fait connaître les sources; et ces sources même bien connues, il resterait encore à débattre leur véracité.

Il ne paraît pas que Paré ait eu d'enfants de son premier mariage; du second, il eut deux filles, déjà nées en 1575, puisque dans l'édition de cette année il raconte qu'il leur incisa les gencives pour favoriser la sortie des dents [2]. L'une d'elles épousa un certain Simon; et vers 1599, près de périr d'une perte utérine survenue pendant le travail de l'enfantement,

[1] Je ne veux pas oublier de dire que l'article de Percy se trouve dans la *Bibliothèque universelle*.

[2] Livre *de la generation*, chap. 95.

elle fut sauvée par Guillemeau, ancien élève de Paré, qui appliqua heureusement à la fille une méthode qu'il avait apprise du père vingt-cinq ans auparavant [1].

M. Villaume rapporte qu'en 1804, « Napoléon, juste appréciateur de tous les genres de mérite, donna mission à M. de Lasuse de rechercher à Laval les descendants d'A. Paré, qu'il eût voulu honorer de ses bienfaits ; mais il ne s'en trouva point. Lors de la révocation de l'Édit de Nantes, ses descendants se réfugièrent en Hollande ; » et le docteur Clazen de Luxembourg affirma à M. Villaume qu'en 1830 il en existait encore à Amsterdam, où on lisait au-dessus de la porte de leur maison : *Habitation des descendants d'Ambroise Paré.* J'avais fait écrire à Amsterdam pour vérifier ce fait, quelque peu difficile à croire et même à comprendre, mais je n'ai point reçu de réponse.

Ici se termine l'histoire de l'homme ; nous avons maintenant à compléter l'histoire de ses ouvrages ; et d'abord il importe d'en donner une bibliographie exacte, attendu que ce qu'on en a écrit jusqu'à présent fourmille d'inexactitudes et d'erreurs.

§ XIX. — Bibliographie d'A. Paré.

1° *Éditions françaises originales.*

I. La methode *de traicter les playes faictes par hacquebutes et aultres bastons à feu : et de celles qui sont faictes par fleches, dardz, et semblables : aussi des combustions specialement faictes par la pouldre à canon.*

Composée par Ambroyse Paré, maistre Barbier, chirurgien à Paris. — Auec priuilege. A Paris, chés Viuant Gaulterot, à l'enseigne de sainct Martin, rue sainct Iaques. 1545.

Petit in-8° de 61 feuillets, plus une table des matières non paginée. Au verso du titre est le privilége donné au nom du parlement, pour cinq ans, au libraire Gaulterot, sans mention de l'auteur ; il est daté du 20 août 1545. Vient ensuite la dédicace : « *A tres illustre et tres puissant seigneur, monseigneur René, vicomte de Rohan, prince de Leon, comte de Porhouet, de la Garnache, de Bauuais-sur-Mer et de Carantan, Ambroyse Paré tres humble salut.* » Elle est assez courte et ne présente rien de remarquable. Elle est suivie d'une espèce de préface que je reproduirai en entier.

[1] Guillemeau, *L'Heureux accouchement*, liv. II, chap. 13.

Aux ieunes chirurgiens de bon vouloir.

« Mes amys et freres de profession chirurgique, pour satisfaire à votre pe-
» tition, me suys efforcé vous escripre en ce petit traicté, la maniere que i'ay
» suyuie et veu suyure aux bons Practiciens chirurgiens, tant es guerres (les-
» quelles ay frequentées) qu'ailleurs, en la curation des vulneres faicts par
» bastons à feu et par fleches, dardz et instruments semblables : aussy des
» combustions principalement faictes par pouldre à canon : Non comme pre-
» sumant en moy estre capacité de vous pouuoir enseigner (à qui plustost
» instructiou seroit necessaire), mais pour en partie satisfaire à votre desir : et
» aussy pour stimuler quelque plus hault esprit d'escripre de ceste matiere,
» affin que nous en puissions tous auoir plus grande notice. Doncques ie
» vous prie humblement prendre en gré ce petit labeur : lequel si ie cognois
» vous estre agreable, m'esforcerai faire aultre chose, selon que mon petit
» esprit pourra comprendre. A tant ie supplie le Createur, freres et amys,
» heureusement conduyre nos œuures soubz sa grace, augmentant tousiours
» noz bonnes affections, de sorte qu'il en puisse sortir quelque fruict et
» vtilité, au support de l'infirmité de la vie humaine, et à l'honneur de
» celuy en qui sont cachés tous les thresors de science, qui est le Dieu
» eternel. »

Suit enfin le corps du livre commençant au 4ᵉ feuillet, finissant au verso du 61ᵉ. Il n'y a aucune division en chapitres ; seulement, *la cure des playes par fleches* commence au verso du 30ᵉ feuillet, et *la methode curatoire des combustions* au 51ᵉ. On trouve des notes marginales assez fréquentes, et 40 figures représentant pour la plupart des instruments, auxquelles il faut ajouter une 41ᵉ qui se trouve après la table, aux *faultes à corriger*. Enfin, derrière ce dernier feuillet est un dizain que je rapporte ici, seulement pour montrer que Paré croyait être le premier qui eût écrit spécialement sur cette matière.

Aux Lecteurs.

Mineruе ayant pitié des corps humains,
Voyant iceulx mourir subitement
Naurés par feu, pouldres, et bastons maints,
Et que pas un des hommes nullement
Ne s'esforcoit leur donner allegeance,
Admonesta quelqu'vn de vif esprit
(Lui promettant tres bonne recompance)
Faire quelqu'œuure, auquel seroit escript
Enseignement pour guerir ceste esclandre,
Ce que iamais nul n'osa entreprendre.

Le livre est imprimé en caractères italiques, mais avec une orthographe très avancée pour l'époque. Tous les substantifs ou participes en *é* font *ée* au féminin, *és* au pluriel avec l'accent ; il y a des deux points, des virgules, des

apostrophes; et celles ci, différentes des virgules pour la forme, diffèrent encore dans le texte italique et le texte romain de la dédicace; enfin on y trouve également des traits d'union.

Cette édition est portée dans le catalogue de la bibliothèque de l'Ecole-de-Médecine, mais elle manque au rayon indiqué. Je n'en connais qu'un seul exemplaire, qui est à la bibliothèque Sainte-Geneviève, armoire T, n° 1275.

II. Briefve collection *de l'administration anatomique : Auec la maniere de conioindre les os : Et d'extraire les enfans tant morts que viuans du ventre de la mere, lorsque nature de soy ne peult venir à son effet.* Composée par Ambroise Paré maistre Barbier, chyrurgien à Paris.

A Paris. En la boutique de Guillaume Cauellat, libraire iuré, a l'enseigne de la Poulle grasse, deuant le colege de Cambray. 1550. Auec priuilege du roy.

Petit in-8° de 96 feuillets, sans compter la dédicace, les avis au lecteur et la table; imprimé en caractère romain. Le privilége est daté du 6 juillet 1549, et donné pour cinq ans. Il est suivi d'un avertissement que je transcris ici, parce qu'il explique la détestable orthographe du livre.

Aduertissement au Lecteur.

« Amy lecteur, ie te veuil aduertir qu'ayant baillé ce livre à imprimer, me » fallut aller au camp de Boulongne pour le seruice de mon seigneur et maistre: » et en mon absence plusieurs faultes se sont faictes, lesquelles ay faict cor- » riger a la plume pour te releuer de peine, desirant ton auancement, et te » donner cy-apres autre chose, Dieu aydant. Lequel ie supplie nous enrichir » de ses graces »

Puis vient une dedicace au vicomte de Rohan, dont Paré se déclare le *tres humble cirurgien;* elle est fort insignifiante, et je la passerai sous silence. Mais on trouve immédiatement après une sorte de préface fort importante pour l'histoire de A. Paré, et qui mérite d'être transcrite en entier. La voici :

AVX LECTEVRS.

« Mes amys, qui nouuellement vous estez à la chirurgie dedies. Considerant que la cognoissance de l'anatomie est comme le fondement sur lequel fault estre appuyes tous aultres preceptes apartenants a la perfection chirurgicque: En faueur de vous me suys efforcé d'escripre, et mettre en brief les enseignements de Galien concernants ladicte anatomie, comme estant celuy duquel est la doctrine tres loyale, et auquel est deu principalement tout ce qu'auons touchant ceste partie de medecine et chirurgie. Ie ne veulx m'arroger que

i'aye leu Galien parlant grec, ou latin : car n'a pleu à Dieu tant faire de grace a ma ieunesse, qu'elle aye esté en l'vne et lautre langue instituee. Mais aussi ne voudroys aucunement dissimuler que i'ay apris les dictz documens de Galien par l'interpretation Francoise de monsieur maistre Iehan Canape, docteur regent en la faculté de medecine faisant sa demeurance a Lyon. Vous asseurant que tant s'en fault que le disciple vueille desrober l'honneur deu a son maistre, que maintenant ie proteste que nous sommes touts a luy grandement obliges : pourceque nous a traduit en francoys plusieurs libures exquis et necessaires a la consommation de notre art : c'est a dire les nous a renduz familiers et priuez, qui non sans grand dommaige public, pardeuant nous estoyent inaccessibles. Sur lequel propos ne me puys contenir, que n'accuse aigrement un tas d'accusateurs des interpretations francoyses. Car non seulement ilz sont mariz qu'a ceste occasion plusieurs de nostre estat sont aduantagez en scavoir. Lesquelz ne pouroient aux fontaines grecques et latines puyser ce que leur est necessaire. Ains qui plus est contre toute humanité, sont enuieulx de la deliurance de plusieurs malades et patiens, lesquelz au moyen desdictes interpretations sont beaucoup mieulx et plus seurement secouruz. Ioinct que de Galien au libure des differences et symptomes des maladies, nous auons aduertissement irreprehensible, signifiant que la langue ne guerist les hommes, mais les remedes deument appliques. Maintenant parceque franchement ay recongneu ceulx des ornements desquetz me suys aorne. Si quelcun me veult comparer à la cornille, laquelle s'estant des plumes de perrocquet, pan, et aultres oiseaulx embellie : Puis apres par chascun d'eulx recognoissant, et reprenant la sienne fust denuee : je respond que non obstant la confession precedente, n'y a rien en ce liburet que n'ay gaigne par mon labeur, et lequel ne soyt faict myen. Tellement que ces grands personnages de biens, desquels me suys enrichy, ne pouroyent a lencontre de moy elcuer proces, qui ne leurs ay non plus faict de tort qu'vne chandelle faict a sa sœur d'elle prenant sa lumiere. Si veulx bien vous aduertir que n'ay entrepris decrire ce traicte, sinon apres auoyr par l'espace de long temps mis la main a l'œuure, tant a la maison de l'Ostel-Dieu de Paris qu'aux guerres et aultres lieux, a ce propres : mesmement pour l'obeissance que doibs a messieurs les docteurs regents en la faculte de medecine, souuent en ay donné le spectacle public aux escholes de ladicte faculte, avec Thierri de Hery, maistre barbier chirurgien de Paris, et lieutenant general du premier Barbier chirurgien du roy. Tellement que peu de chose est escript en ce present œuure, que n'aye et veue et monstree aux dites escholes ou autres lieux. Toutefoys si quelcun des plus auancez de nostre estat, iectant l'œil sur ce liure se mal contente, disant que ie ne suis paruenu a la perfection que desiroit, ou que iay quelque faulte commis, ie le supplie tres affectueusement qu'il reduyse en memoire que ne suis diuin mais humain. Et en faueur de la republicque se mette en debuoyr de mieulx faire que moy, ou se contenter de mieulx enseigner les aspirants a nostre profession. L'asseurant que tant sen fault que

m'en sente offense, que seroys mary n'estre des premiers a luy rendre grace et partout louer si profitable entreprinse. Si est ce que iemployray toutes mes forces pour accomplir autre chose promise, si ie congnoys ce mien labeur tant soyt peu à telles gens avoir esté aggreable. »

Je ne connais que deux exemplaires de cette édition; l'un, avec quelques feuillets déchirés, appartient à M. Champion de Bar-le-Duc; l'autre, très beau et très complet, se trouve à la bibliothèque Mazarine, sous le nº 29707.

III. LA MANIERE DE TRAICTER *les playes faictes tant par hacquebutes que par fleches : et les accidentz d'icelles, comme fractures et caries des os, gangrene et mortification : auec les pourtraictz des instrumentz necessaires pour leur curation. Et la methode de curer les combustions principalement faictes par la pouldre à canon.*

Le tout composé par Ambroise Paré, maistre Barbier Chirurgien à Paris.

A Paris, par Arnoul l'Angelié, tenant sa boutique au second pillier, en la grand'salle du Palais. — 1552.

Et tout à la fin :

A Paris. Imprimé par la vefue Jean de Brie, l'an mil cinq cent cinquante et deux, le dixieme iour de mars.

In-8º de 80 feuillets, non compris une dédicace au roi Henri II, un avis *au lecteur de bon vouloir*, et la table des matières. Ce serait se livrer à des répétitions fastidieuses que de reproduire en entier et la dédicace et l'avis au lecteur ; mais comme ils contiennent quelques passages intéressants, j'en donnerai une rapide analyse.

L'auteur commence par exposer au roi la gravité des plaies par arquebuses :

« Dont aucuns voyants en telles playes le plus souuent suruenir gangrene, » mortification, et autres griefz accidentz, les attribuoyent à la venenosité, » qu'ilz estimoient estre en la pouldre à canon, et pour y obuier appli- » quoyent cauteres, tant actuelz que potentielz, et autres remedes forts et » douloureux, au grand torment et vexation des pauures blessez. Les autres di- » soient si grands accidentz aduenir de la combustion faicte par le boullet » portant auec soy feu et traictoyent ainsi icelles playes. Ce que puis tesmoi- » gner, sire, tant pour l'auoir ainsi veu faire en l'Hostel-Dieu de vostre ville » de Paris *par l'espace de quatre ans*, et principallement sur aucuns pauures » souldards que l'on y amenoit du camp de Hesdin, qu'en celuy memorable » effort, faict sous la conduite de monsieur le connestable au pas de Suze,

» l'an cinq cent trente six, moy estant lors chirurgien de feu le marechal de » Monty Iean, etc. »

C'est la seule fois dans tous ses ouvrages que Paré dise être resté quatre ans à l'Hôtel-Dieu de Paris. — Suit l'histoire de sa découverte, et du chirurgien italien dont il acheta le secret.

« A ceste cause ayant depuis le decez dudict seigneur Mareschal de Monty » Iean tousiours suiuy les guerres soubz monsieur de Rohan, ay tousiours pensé » pour le commencement telles playes de ce remede qu'auois trouué fort con- » uenable et facile à porter. En quoy faisant ay trouué que telles playes, princi- » pallement quand elles sont faictes en parties charneuses, sont aussi peu fas- » cheuses à traicter que les autres playes contuses, faictes par autres moyens » ou instrumentz. Mais ou le boullet rencontre les os et parties nerueuses, il » les brise et rompt en esclatz, non seulement ou il touche, mais beaucoup » plus loing : qui est la vraye cause des grands accidentz qui suruiennent en » telles playes, et non la venenosité de la pouldre à canon ou combustion » faicte par le boullet. Et par tant apres auoir long-temps experimenté ce » que premierement auois trouué par accident et depuis confirmé par raison » et experience, ie fus solicité par d'aucuns de mes amys le mettre par escrit, » à fin que les ieunes chirurgiens en eussent la cognoissance, au grand soul- » lagement des pauures blessez. Au vouloir desquelz ne voulant contredire, » i'en ay par cy deuant faict vne brefue deduction sans obmettre les pourtraictz » des instrumentz de chirurgie, lesquelz sont en telz cas plus que necessaires. » Toutefois l'ayant depuis reueu et grandement enrichy, tellement qu'il peult » estre dict nouuel œuure, n'ay voulu icelluy estre diuulgué, qu'il ne fust » par quelque faueur authorisé. Parquoy par l'adueu et enhortement de mon- » sieur de Rohan, amateur des armes, et fort curieux de faire traicter ceux » qui ès guerres sont blessez, soubz le nom duquel ceste obseruation a pris » commencement, i'ay esté induict, sire, vous dedier mon labeur, cognois- » sant le bon vouloir et affection singuliere qu'auez comme heritage paternel, » de l'accomplissement et maintien des gents de lettres, etc. »

Cette dédicace seule est en italique, tout le reste en romain; on a ici un échantillon de l'orthographe. Dans l'avis au lecteur, Paré note que *le bruit des guerres l'a hasté et aduancé plus qu'il n'avoye deliberé, pour en ce soulager et releuer de peine* les chirurgiens qui liront son livre. Quant au contenu du livre lui-même, il dit :

« J'ay aussi adiousté vn traicté assez ample de gangrene et mortification » qui sont les plus griefz symptomes et accidentz, qui souuent aduiennent aux » playes susdictes. Et à la fin de ce traicté, ay faict peindre bras et iam- » bes artificielles et fort industrieuses pour en faire faire sur ces pourtraicts,

» quand le cas aduiendra que aucunes de ces parties seront amputées à cause
» desdictes gangrene et mortification, ou autrement : pour auoir lesquelz
» pourtraictz de bras et iambes, i'ay longtemps sollicité l'artisan, homme
» fort industrieux et admirable en cest esgard. »

En outre de son traité de la gangrène, Paré avait ajouté aussi à cette édition un traité de *la maniere de traicter et guerir les os carieux*, fol. 35; les différences du texte ont été soigneusement signalées dans mes notes. Enfin il ne faut pas oublier que cette publication porte à la fin comme les précédentes la formule favorite de Paré : *Fin est la mort et principe de vie.*

IV. LA METHODE CURATIVE *des playes, et fractures de la teste humaine, auec les pourtraits des instruments necessaires pour la curation d'icelles.* Par M. Ambroise Paré, chirurgien ordinaire du roy et iuré à Paris.

A Paris. De l'imprimerie de Iehan le Royer, imprimeur du roy és mathematiques, demeurant à la rue saint Iacques, à l'enseigne du vray Petier, prés les Mathurins. 1561.

In-8 de ccxxvj feuillets, non compris la table et les dédicaces. Le privilége placé tout à la fin est daté de Blois, 8 octobre 1559, et accordé à *maistre Ambroise Paré, chirurgien ordinaire du roy et iuré à Paris* pour toutes ses œuvres pendant neuf ans; et on lit au bas : *Acheué d'imprimer le* 28. *iour de feurier.* 1561.

Au reuers du titre est un portrait en bois de Paré dans un médaillon ovale, avec l'exergue : LABOR IMPROBVS OMNIA VINCIT; et au-dessous l'inscription A. P. AN. ÆT. 45. On lit d'abord une dédicace à *monsieur Chapelain, conseiller et premier medecin ordinaire du roy.* Cette dédicace est beaucoup trop longue et trop peu intéressante pour être reproduite en entier; quelques passages seulement méritent d'être sauvés de l'oubli. Elle commence en ces termes :

« Entre les occasions, monsieur, qui ont eu le pouuoir de me semondre à ne differer plus longuement la publication et lumiere de ce present traité, la plus notable et suffisante a esté ceste-là que ie ne puis sans vn bien grand regret, et douleur extreme, vous exposer, attendu le dommage et malheur que par le moien d'icelle tout le royaume de France a dernierement receu. Ce a esté la playe du feu roi Henry nostre tres souuerain seigneur, pour à laquelle remedier toutes et quantes fois qu'estoient assemblez les medecins et chirurgiens deleguez à ce, et vous, monsieur, comme premier et superintendant de tous, estiez ordinairement present pour apres raisons entendues de tous les deliberans, donner vne conclusion et certain arrest de ce qu'il failloit executer en mal si dangereux, vous de vostre grace me faisiez quelques fois l'honneur de m'en demander mon opinion et aduis. En quoy certes ie ne feis faute d'obseruer et retenir plusieurs sentences notables lors mises en auant, co-

gnoissant par cela combien est la science de chirurgie non moins necessaire que prouffitable aux inconueniens qui iournellement et à l'impourueu suruiennent tant aux grands seigneurs, que gens de basse et mediocre condition. »

Outre ce motif, il a eu celui d'être utile à *la patrie;* il a donc traité de l'anatomie de la tête d'abord, puis des fractures du crâne, en y ajoutant nombre d'instruments :

« Et croy, ajoute-t-il, qu'on pourra facilement connoistre par les portraictz icy representez, que la plus part d'iceux (au moins que i'aye veu) n'ont point esté par autres mis en lumiere, vous aduertissant que la necessité maistresse des artz, a contrainct si peu d'industrie qui estoit en moy, d'inuenter ces instruments en exerçant l'œuure de main continuellement depuis trente ans en çà. »

Suit immédiatement un long passage sur le livre d'Hippocrate, extrêmement curieux à lire, pour bien apprécier l'esprit du temps et la philosophie de notre auteur.

« Et iaçoit qu'Hippocras sur tous autres anciens docteurs ayt tres bien et tres exactement escrit de telles choses, et que pour ceste occasion quelques vns pourroient penser que ie deurois plustost craindre d'estre repris de quelque temerité; que d'attendre louange ou remerciement de mon labeur : si est ce qu'il ne m'a point semblé estrange ny hors de raison qu'vne mesme matiere soit traittee de plusieurs et en diuerses façons : attendu que par ce moyen chacun subjet s'esclaircit, et parfaict de plus son espece. Joint aussi que mon intention n'est point de contredire aux plus doctes et renommez en nostre art, mais plustost d'honnorer tousiours de bon cœur ceux qui peuuent mieux faire en cest endroit que ie ne puis Dauantage ie n'estime point qu'on doiue trouuer mauuais si i'ay suiui vn ordre de pratiquer autre que celuy d'Hippocrat. lequel (ainsi que luy mesme a confessé) n'a voulu tenir tel moyen d'escrire, pource qu'il addressoit et destinoit ses œuures à ceux qui estoient ia auancez, et par exercice promeuz en cest art et discipline. Car qui voudra prendre garde à ses sentences, il trouuera qu'elles sont quasi comme certains arrestz et resolutions plustost que discours familiers et communs : aussi qu'il a tousiours vsé de briefue et aphorismatique maniere de parler, de sorte qu'en poisant les mots, nous trouuons qu'ils sont comme oracles, requerants d'estre expliquez et entenduz auec plus ample et plus longue deduction de parolles. Ce que i'ay fait, discourant le plus clerement qu'il m'a esté possible selon ma mode simple, commune et familiere : à fin de m'accommoder, et communiquer mon intelligence aux ieunes escolliers et apprentifz en ceste pratique. »

Le reste est consacré à l'éloge de Chapelain, et peut être passé sous silence. Vient ensuite un avis au lecteur, où il n'y a à noter que cette idée, que l'anatomie est utile au chirurgien. Ajoutez une longue pièce de vers alexandrins adressée à Paré par son ami I.-N.-P., puis un dizain d'*Estienne de la Riuiere à l'auteur son bon amy*, puis une ode de *Mathurin Pasquet Champenois*, et enfin quelques distiques latins adressés par Caron au lecteur sur Ambroise Paré, terminés par un jeu de mots sur l'*ambroisie*; et nous arrivons enfin au corps du livre.

De ces pièces préliminaires, les unes sont en caractère romain, les autres en italique; le livre en entier est imprimé en italique. Il est divisé en deux parties : l'*Anatomie de la teste humaine* va jusqu'au cxiiij^e^ feuillet, puis viennent les plaies de tête, auxquelles l'auteur rattache en autant d'articles séparés les questions suivantes: *des playes de la face*, *des playes des yeux*; *des cataractes et vngula, des fistules lachrimales, du prurit des palpebres des yeux, des playes des ioues*, *des playes et fractures du nez*, *des dents rompues*, *des playes et fractures des os du palais*, *des playes de la langue*, *de ranula, de la relaxation de l'uuulle*, et enfin *des playes des oreilles*.

On vient de voir un spécimen de l'orthographe; les pluriels se font en *ez*, les mots *troisieme, quatrieme* s'écrivent sans *s* et sans accent; on trouve deux ou trois fois le j au milieu des mots. Il y a beaucoup de figures d'anatomie et d'instruments.

Il existe à Paris deux exemplaires de cet ouvrage; l'un à la Bibliothèque royale, l'autre à la bibliothèque de la Faculté.

V. Anatomie vniverselle du corps humain, composée par A. Paré, chirurgien ordinaire du roy et iuré à Paris : reueuë et augmentee par ledit auteur, auec I. Rostaing du Bignosc Prouençal, aussi chirurgien Iuré à Paris.

A Paris. De l'imprimerie de Iehan le Royer, etc. — 1561.

In-8° de cclxxvij feuillets, sans les discours préliminaires et la table. Le privilége placé à la fin est le même que pour l'ouvrage précédent, et on lit au bas, *acheuè d'imprimer le* 15e *iour d'auril* 1561.

Au revers du titre est un très beau portrait gravé sur cuivre, au-dessous duquel on lit la devise *Labor improbus*, etc., et les initiales du nom de l'auteur avec la date de sa 45e année.

La dédicace est adressée *au tres illustre et tres debonnaire roy de Nauarre*. Elle ne tient pas moins de 13 pages, et est consacrée tout entière à relever le mérite de l'anatomie et à énumérer les rois qui s'en sont occupés; le tout pour expliquer et motiver la dédicace même.

Vient ensuite un avis *au lecteur*, de 11 pages. Paré commence par signaler

l'importance de l'anatomie pour le chirurgien ; il expose ensuite l'ordre qu'il a cru devoir suivre.

« Bien t'ay ie voulu proposer vn sommaire de ce que les quatre liures de mon anatomie contiennent en soy, à fin qu'au moyen de ce, tu connoisses de touts ceux qui par cy deuant ont escrit en françoys quelque chose de l'anatomie nul (que ie sçache) y auoir gardé tel ordre, ny peutestre autant facile que moy. »

Il parle des figures qu'il a ajoutées, et répète ici ce qu'il avait déjà dit dans son *Anatomie de la teste,* et ce qu'il a reproduit dans la préface de ses œuvres complètes.

« De l'inuention desquelles figures ie ne me veuil pas par vne gloire desmesuree si hautement esleuer, que ie n'en reconnoisse vne bonne part extraicte du liure d'André Vesale, homme autant bien versé en ces secrets qu'autre de nostre temps, ainsi qu'en mon epistre des playes de la teste ne te l'ay voulu aucunement dissimuler. »

Toute la fin de cette espèce de préface concernant les rapports de Paré et de Binosque pour la composition de ce livre, demande à être textuellement reproduite. La voici.

« Mesme quant à ce qui concerne le principal subiet de la presente anatomie, ie te veuil bien aduertir (ores que ie n'en sois requis d'aucun) que ne me voulant du tout appuyer sur les espreuues et demonstrations anatomiques que i'ai faites, ny pleinement confier à mon seul esprit, i'ay pour bastir cest œuure sur un fondement non vermoulu souuentes fois conferé ce que i'en auoy desia fait avecques Rostan de Binosc, homme tres experimenté aux dissections anatomiques, et par son moyen auons de plusieurs choses augmenté ce present liure. Car pour ce que par la diuersité des corps qu'il pouuoit auoir veu en vn costé, et de ceux qu'en vn autre lieu i'auois anatomisé, il monstroit quelquesfois ne consentir à mon opinion, afin de nous arrester en vne resolution bien scure, nous auons esté forcez plus souuent que touts les iours, de rechercher nouuellement en des corps morts ce qui nous faisoit ainsi differemment opiner en la matiere anatomique. Desquelles reueuës (grace à Dieu) sommes sortiz auec vne vnanime conclusion des points arrestez en ce mien œuure.

» Ie ne fay doubte aucune que plusieurs n'emancipent leur caquet affecté, si tost qu'ilz auront descouuert la profession que ie fay, d'auoir communiqué auec le dessusdit chirurgien, et qu'ilz ne m'apparient à la corneille Horatienne qui se trouua desplumee quand les oiseaux desquels elle auoit emprunté le pennage, redemanderent touts leur pareure. Mais l'assidu trauail que i'ay employé au fait des dissections publiquement demontrees aux escolles de me-

decine en ceste ville de Paris et en autres lieux assés conneuz, me supportera contre leur mesdisante calomnie, qui toutesfois ne me scauroit estre preiudiciable enuers ceux qui pour me iuger de ma suffisance à la legere, sçauent de quelle portee est mon canon. Au demeurant, si ces effrenez en parolle ne se contentent de ce que mon liure n'a attaint au plus haut degré de perfection, ou bien à tel qu'on pourroit souhaiter, ie leur proteste estre homme non encor du nombre de ces parfaits qui n'aduancent rien de leur officine qui ne deffie toutes les cauillations des enuieux, pour estre parfaitement elabouré, et les exhorte (si d'auanture ils estiment leur charge plus suffisante que la mienne) de se mettre en deuoir de faire mieux, les asseurant qu'outre la reconnoissance qu'au nom de la republique ils auront de ma part, ie leur seruiray d'Encomiaste en touts les lieux ou pour auantager leur entreprise ie sçauray quelques vns de bon iugement estre assemblez. Mais ie crains que pour ce faire il ne conuienne attendre les calendes des Grecs, veu que tels enuieux sont coustumierement plus bas d'aloy que ceux desquels ils taschent d'abaisser la valeur.

» Cependant (amy lecteur) tu pourras voir à ton plaisir de ceste anatomie, au discours de laquelle si ie suis aduerty qu'aies pris plaisir auec proffit, ie te promets une pratique generalle du corps vniuersel suiuant la forme de celle que i'ay n'aguieres faitte de la teste, sans y oublier la description de touts les instruments necessaires à laditte pratique. »

Après l'avis au lecteur, qui est imprimé en italique, vient une pièce de vers latins de Caron, une réponse en vers français de Paré, un sonnet de *Pierre Lesueur à l'autheur son vray amy*, et une longue pièce de vers français de l'anonyme I. N. P. *au docile chirurgien*. Tout cela peut être omis sans le moindre inconvénient, à part cependant les vers de Paré, qui ont quelque importance pour l'histoire de sa vie. Les voici.

L'autheur audit Caron.

I'auois, longtemps y a, ce labeur commencé
Et en plusieurs endroits depuis *reajancé* (sic)
Augmenté et reueu par l'ayde et moyen
De Binosque, duquel il est autant que mien :
Mais voulant ce traitté mettre dessus la presse
Binosque qui iamais sa lecture ne laisse
Ne pouuoit bonnement vaquer au residu :
Et moi qui ça et là suis tousiours attendu
Pour le deuoir de l'art que Dieu m'a departy
Impossible m'estoit ranger à ce party :
Mais pour auoir, Caron, en la dissection
Anatomique veu ton erudition,
Sçachant qu'au vray amy la priere n'est vaine
Ie te requis pour moy de prendre tant de peine,

Que d'assister pendant que l'on l'imprimeroit
Pour corriger en mieux ce qui te sembleroit :
A quoy tu as vacqué de telle diligence
Qu'elle fait apparoir aussi de ta science :
Si doncques le Lecteur y trouue quelque chose
Dont il soit satisfait, sur luy ie me repose
De te donner louange, ainsi qu'ont merité
Ceux qui ont trauaillé pour la posterité.

Enfin après tout cela vient le livre, qui porte pour titre au folio 1er, *Anatomie generale de tout le corps humain*, et pour titre courant *Anatomie generale*. Il est imprimé en texte romain, caractères assez serrés; orthographe comme celle du livre précédent.

Je n'en connais que deux exemplaires : l'un incomplet, est à la bibliothèque Sainte-Geneviève; l'autre, bien complet, lavé, réglé, m'a été confié par M. Champion de Bar-le-Duc.

VI. Dix livres de la chirurgie *auec le magasin des instrumens necessaires à icelle*, par Ambroise Paré, premier chirurgien du roy et iuré à Paris.

De l'imprimerie de Iean le Royer, Imprimeur de sa maiesté, au vray Pottier. — 1564.

In-8º de 234 feuillets, sans compter les discours préliminaires et la table. Au dos du titre se voit le portrait de Paré, gravé sur cuivre, avec cette inscription au-dessous : Labor improbus omnia vincit. A. P. an. æt. 48.. R. C'est le portrait de l'anatomie universelle, avec le 5 changé en 8. — Le privilége est à la fin; c'est toujours celui de 1559 ; mais cette fois A. Paré y est appelé *premier chirurgien du roi;* et immédiatement au-dessous du privilége se lit la date de l'impression, *Acheué d'imprimer le* 3. *iour de feurier*, 1563.

Il y a en tête du livre une dédicace *au roy tres chrestien ;* puis le discours *sur les harquebusades*, que Paré a réimprimé depuis dans ses œuvres complètes, et qu'on lira dans notre deuxième volume, et enfin une longue pièce de vers, qui semble avoir été composée par l'auteur, où il dit qu'il a ajouté à son livre

. . . . Vn magazin braue, auquel sont contenuz
Plus de trois cents outils : dont les vns sont tenuz
A mon inuention, le reste en l'officine
De mes vieux deuanciers a pris son origine.

Le reste est assez insignifiant; je dirai seulement que la pièce se termine par ces deux vers que Paré a depuis reproduits dans son introduction, mais en brisant la mesure :

Car le Chirurgien à la face piteuse
Rend de son patient la playe vermineuse.

Ces dix livres de chirurgie traitent successivement :
Le premier, *des playes de haquebutes* en 12 chapitres.
Le 2ᵉ, *des playes de fleches* en 9 chapitres.
Le 3ᵉ, *des fractures* en 18 chapitres.
Le 4ᵉ, *des contusions* en 7 chapitres.
Le 6ᵉ, *des caries* en 10 chapitres.
Le 7ᵉ, *des gangrenes et mortifications* en 21 chapitres.
Le 8ᵉ, *des chaudepisses*, avec une préface spéciale, en 14 chapitres.
Le 9ᵉ, *des pierres* en 18 chapitres.
Le 10ᵉ, *de la suppression d'urine* en 13 chapitres.

Enfin, à partir du folio 202, le volume est complété par des planches en bois représentant des instruments, avec des annotations plus ou moins étendues.

Cette édition ne se trouve dans aucune de nos bibliothèques publiques; j'en possède un très bel exemplaire, le seul dont j'aie eu connaissance, avec un cartonnage très ancien, papier lavé, réglé. Le texte est en caractères romains, le discours au roi en italique. L'orthographe est, à peu de chose près, celle des deux ouvrages précédents; je remarque que *Majesté* s'y trouve écrit presque constamment avec un j.

VII. Traicté de la peste, *de la petite verolle et rougeolle : auec vne briefue description de la lepre.* Par Ambroise Paré, premier chirurgien du roy et Iuré à Paris.

A Paris, de l'imprimerie d'André Wechel. 1568.

In-8° de 235 pages, imprimé en caractères romains. La dédicace et les notes marginales sont en italique. Le privilége à la fin du livre est accordé à A. Paré pour neuf ans, à commencer de la date du privilége, 4 mai 1568. L'ouvrage est dédié à Castellan, *conseiller et medecin ordinaire du roi, et premier de la Royne.* L'auteur établit d'abord que les hommes doivent se secourir les uns les autres.

« De ma part, i'ay telle persuasion, pour ne cacher le talent tel qu'il luy a plu me donner en la chirurgie, où ie suis appellé pendant ceste briefue vie, et comme ie peux auoir monstré desià en quelques traictez sur diuers arguments de cest art, que tant plus mes iours s'escoulent, d'autant plus ie me sens piqué d'en faire plus grande diligence, et profiter s'il m'est possible, à ceux qui auront affaire de moy, durant qu'il luy plaist me laisser en ce monde. C'est à la verité la principale cause qui m'a faict escrire ce petit traicté de la peste : mais de l'auoir aduancé, est le seruice que ie doy à mon

Roy, et à la Royne sa mere : laquelle estant en ce dernier voyage, qui fut l'an 1564, à Lyon, et voyant la disposition presque vniuerselle de l'air estre corrompüe en plusieurs endroits de ce Royaume, et que vne grande multitude de personnes mouroyent de peste, me commanda, pour l'amour et soucy du bien de ses subiects, mettre par escrit et faire imprimer ce que i'auois peu sçauoir et cognoistre des remedes à ce propres par la longue practique que i'en auois faicte. Pour satisfaire donc au vouloir et commandement de sa Maiesté, i'ay volontiers entrepris cest' œuure, combien que ie sceusse auant qu'y mettre la main, que plusieurs doctes personnages auoyent traicté cest argument, si doctement qu'il ne failloit pas que ie pensasse y adiouster quelque chose, et encor moins reprendre ou corriger. Mais quoy? si sa Maiesté a voulu entendre de moy ce que Dieu m'en a departy, et par ce mesme moyen le faire entendre à vn chacun, ie ne puis autre chose que luy obeïr. »

Il rappelle ensuite qu'il a vu des pestiférés à l'Hôtel-Dieu pendant ses trois ans de séjour, qu'il en a vu d'autres depuis, que lui-même a été *touché de ce mal et souffert l'apostume pestilent souz l'aisselle dextre, et le charbon au ventre.* Le reste est tout-à-fait insignifiant.

Il n'y a pas d'avis au lecteur; à la fin revient la sentence : *Fin est la mort et principe de vie;* et enfin au dernier feuillet, à la suite d'un *erratum*, se trouvent ces mots :

« L'autheur vous promet que (Dieu aydant) bien tost verrez autres de ses œuvres en chirurgie.

A Dieu. »

VIII. Cinq livres de chirurgie, in-8. Paris, 1572.

Haller me fournit ce titre (*Bibl. chir.*, t. II, p. 600); mais il n'en dit pas davantage, et aucun autre bibliographe ne paraît même avoir soupçonné l'existence de cette édition. Toutes mes recherches pour me la procurer ont été vaines. Dans cet état des choses, nous savons cependant, d'après le libelle de Lepaulmier, qu'elle contenait au moins le livre *des luxations,* et de plus la petite *apologie*, qui fait aujourd'hui le dix-huitième chapitre du neuvième livre. On peut présumer aussi que Paré y avait joint le livre *des tumeurs en général*, qu'il appelait alors *Livre des apostemes* (voyez t. I,); sans doute suivi de celui *des tumeurs en particulier;* puis le livre *des plaies en general;* et comme il avait traité ailleurs des plaies de toute la tête, il recommençait probablement l'histoire des plaies en particulier par *les plaies de la gorge*, et le quatrième livre de cette édition portait ce nom. On trouve en effet le livre *des plaies de la gorge* cité au livre *des tumeurs en particulier* (t. I, p. 384; voyez aussi t. II, p. 90); et il faut conséquemment qu'ils aient paru ensemble. De même, un peu plus loin, page 411, l'auteur renvoie au *Livre des plaies*,

qui, n'existant pas dans les éditions antérieures, doit aussi appartenir à celle-ci. Il parait enfin, comme je l'ai remarqué en note, que le livre des plaies précédait celui des tumeurs (voyez p. 411 et 417), et que celui-ci contenait quelque chose sur les varices, qui a été rejeté dans un autre endroit lors des œuvres complètes (voyez la note du t. I, p. 418).

D'après le pamphlet de Lepaulmier, cette édition a dû être publiée tout-à-fait au commencement de 1572.

IX. Deux livres de chirurgie. — I. *De la generation de l'homme, et maniere d'extraire les enfans hors du ventre de la mere, ensemble ce qu'il faut faire pour la faire mieux et plustost accoucher, auec la cure de plusieurs maladies qui luy peuuent suruenir.* — II. *Des monstres tant terrestres que marins auec leurs portraits. Plus un petit traité des plaies faites aux parties nerueuses.* Par Ambroise Paré, premier chirurgien du roy, et iuré à Paris.

A Paris, chez André Wechel. — 1573.

In-8° de 519 pages, caractères italiques, notes marginales en romain. Au verso du titre est un portrait sur bois dans un médaillon, avec l'exergue : *Labor improbus omnia vincit;* et au bas cette inscription : A. P. AN. ÆT. 55. La dédicace est adressée *à Monseigneur le Duc d'Uzés, pair de France*, et Paré y rappelle l'origine de son livre.

« Monseigneur, estant vn iour prés de vous (comme de vostre grace vous m'y aués donné accés) et deuisans de plusieurs propos, vous entrastes sur la generation, conception et natiuité des enfans, et mesme comment ils se forment au ventre de la mère, ou tout subit vous en declarey ce que i'en auois appris, tant par la lecture des liures des antiens, que par les anathomies qu'en auois faict des femmes mortes estant grosses d'enfants, ou vous printes se me semble) vn fort grand plaisir.... dont aprés auoir longuement discouru comme l'enfant se forme, me priastes qu'en vostre faueur i'eusse à rediger par escript tout ce que i'auois mis sus le bureau, ce que i'ay bien voulu faire, selon mon pouuoir, pour satisfaire à vostre priere. »

Le reste est absolument insignifiant. Vient ensuite un avis *au lecteur beneuole*, destiné à aller au-devant des accusations de plagiat.

« Amy lecteur, pour satisfaire au vouloir et priere de monseigneur le duc d'Uzés (ce qui m'est vn commandement), i'ay volontiers entrepris cet œuure, combien que ie sceusse bien auant qu'y mettre la main, que plusieurs antiens et modernes auoient traicté de ces matieres : parquoy si quelques vns me vouloient obiecter qu'en vain ay trauaillé, ie leur respons que si ceux qui ont escript apres les premiers se fussent contentés de ce qui auoit esté escript

auant eux, nous aurions pour le iourd'huy bien peu de liures en chacun art et profession, et un trés grand deffaut de plusieurs choses necessaires à la vie humaine : encore si peu que nous en aurions seroit plain de grandes nuees et obscurités, qui seroit cause que bien peu de gens ne les pourroient entendre : d'auantage que nous sommes (comme l'on dict en commun prouerbe) enfans sur les espaulles du geant, c'est à dire que nous voyons ce que nos ancestres ont veu, et pouuons encore descouurir d'auantage : parquoy si en cet œuure i'ay imité les doctes qui ont escript deuant moy les vns aprés les autres, ce n'a esté auec intention de desrober leurs peines, et me parer de leurs plumes, mais plustost pour renouueler leur labeur et vertus, et quasi les faire renaistre, et ne pourroient à l'encontre de moy leuer aucun procés, qui ne leur ay non plus faict de tort en cecy, que feroit vne chandelle venant à prendre sa lumiere d'vne autre : et partant on ne me sçauroit iustement reprendre pour cela.... »

Le reste ne présente aucun intérêt. Après cette préface vient le privilége octroyé à Paré pour dix ans, et daté du 4 juillet 1572 ; puis la table des matières, et enfin l'ouvrage.

Le livre *de la génération* semble fini avec le 77e chapitre, à la page 330 ; et je dois remarquer déjà qu'à l'occasion des hernies des petits enfants, il y parle aussi des hernies des adultes, et y raconte particulièrement l'histoire de Jean Moret, reportée depuis au livre des tumeurs. Mais, de plus, à la page 330 se lit ce qui suit :

ADVERTISSEMENT.

« Amy lecteur, pendant que je composois ce livre, ie receus de Mons. Ioubert, medecin du Roi, docteur regent en l'Vniuersité de Montpellier, par laquelle, entre autres negoces, me prioit affectueusement, si encore ie mettois la main à la plume pour escrire la chirurgie, que ie donnasse vn coup de conde à la douleur des dents, ce que i'ay bien voulu faire tant en sa faueur qu'en celle des nouueaux apprentis en chirurgie. »

Et conséquemment suivent un 78e et un 79e chapitres traitant de la douleur et de l'arrachement des dents, qui se trouvent ainsi faire partie du livre *de la generation*, lequel se termine alors seulement à la page 364. Puis vient le livre *des monstres*, qui va jusqu'à la page 580 ; puis le traité *des plaies des nerfs, tendons et ioinctures*, précédé d'un avertissement que j'ai reproduit au tome II de cette édition, page 111, et où se lit pour la première fois l'histoire de Charles IX. Enfin, l'ouvrage est terminé par la formule sacramentelle : *Fin est la mort et principe de vie.*

L'orthographe de cette édition est très remarquable. Il y a beaucoup de consonnes fortes, *escripre, faict, cogneu,* mais les accents y abondent, *m'auês, accés, procés*, et particulièrement les pluriels des mots en *é* s'écrivent *és* avec

l'accent. Je noterai de plus que le mot *cet* s'y trouve souvent écrit sans l'*s* qui d'ordinaire précède le *t*, et que le mot *plaies* y est constamment écrit par *i*, innovation que je n'ai pas osé adopter.

Il y en a un très bel exemplaire à la bibliothèque de la Faculté, et deux à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

X. LES OEVVRES DE M. AMBROISE PARÉ, *conseiller et premier chirurgien du roy, auec les figures et portraicts tant de l'anatomie que des instruments de chirurgie et de plusieurs monstres.*

Le tout diuisé en vingt-six liures, comme il est contenu en la page suyuante.

A Paris, chez Gabriel Buon. — 1575. Auec priuilege du roy.

Très bel in-folio de 945 pages, non compris la table, les préfaces et la dédicace. Le privilége est daté d'Avignon, le dernier jour de novembre 1574, signé *par le roy en son conseil;* il permet à M. Ambroise Paré, premier chirurgien et *valet de chambre ordinaire* du roy, de faire imprimer ses œuvres divisées en 26 livres, dans un espace de neuf années, à compter du jour de l'impression.

Le catalogue au dos du titre annonce d'abord l'*introduction;* le premier livre de l'anatomie compte comme le premier livre de tout l'ouvrage. Après l'anatomie vient le traité *des fiéures;* puis celui des *tumeurs en general*, etc., jusqu'au livre *des distillations*, qui fait le 26e; et enfin vient le *traité des rapports*, qui reste aussi en dehors des 26 livres annoncés.

Immédiatement après la dédicace on trouve le portrait de Paré, en bois, sans aucune indication d'âge. L'*auis au lecteur* est en italique très serré; le texte du livre en romain, beau caractère, belle justification, 56 lignes à la page; les notes marginales en italique.

Je n'en connais qu'un seul exemplaire, mais très beau et bien conservé; il est à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

XI. LES OEVVRES D'AMBROISE PARÉ, *conseiler* (sic) *et premier chirurgien du roy, divisées en vingt-sept liures: auec les figures et portraicts tant de l'anatomie que des instruments de chirurgie et de plusieurs monstres: reueuz et augmentez par l'auteur pour la seconde edition.*

A Paris, chez Gabriel Buon. — 1579.

In-folio de XI. C V pages; même papier, même justification que la précédente; seulement les chiffres de pagination sont romains, et les notes marginales en petit romain. Le privilége au verso du titre est comme dans l'édition précédente; et on lit au bas:

Ledict M. Ambroise Paré a permis à Gabriel Buon, libraire iuré en l'Vniuersité de Paris, d'imprimer ou faire imprimer ses dictes œuures.

Acheuées d'imprimer le 8 *feurier* 1579.

Aprés la dédicace vient un portrait gravé sur bois, le même que celui de la première édition, avec l'inscription *ætatis suæ.* 63. L'avis au lecteur est en caractéres romains, même justification que le reste de l'ouvrage.

L'introduction ne compte pas encore parmi les livres ; le premier est ici le *traité des animaux ;* puis viennent les quatre livres de l'anatomie; puis le livre *des tumeurs en general;* et ainsi de suite jusqu'à celui *des distillations* qui par conséquent fait encore le 26ᵉ. Le 27ᵉ est celui des *rapports et du moyen d'embaumer les corps morts.* On voit que le livre *des fiéures* a disparu; cette disposition est expliquée par une note du catalogue ainsi conçue :

Quant au livre des fiéures, il a esté transporté et accommodé au lieu des tumeurs contre nature pour mieux instruire le ieune chirurgien.

Le livre *des animaux* n'ayant que 29 pages, il suffit de comparer le nombre total des pages avec celui de la première édition, 1105 à 945, pour apprécier la valeur des additions faites à celle-ci.

J'en possède un très bel exemplaire, le seul aussi que je connaisse.

.... Ici devrait trouver place la troisième édition des OEuvres complètes; mais quelques recherches que j'aie faites, il m'a été impossible d'en trouver la moindre trace. Aucun bibliographe n'a indiqué l'époque de sa publication; aucun ne paraît l'avoir vue; j'ai fouillé vainement et les bibliothèques publiques et les catalogues des bibliothèques particulières les plus renommées, et en dernier résultat, j'en suis arrivé à douter fortement de l'existence de cette troisième édition. Voici mes raisons : La première édition avait paru en 1575; donc il avait fallu quatre ans pour l'épuiser. La quatrième parut le 13 avril 1585; aurait-il suffi de six ans pour écouler la seconde et la troisième? Ce serait là un phénomène d'autant plus extraordinaire, que cette quatrième édition fort augmentée resta treize ans avant d'être remplacée par la cinquième. Mais d'où vient dans cette hypothèse le titre de *quatrième édition*? Très probablement A. Paré comptait pour une troisième l'édition latine publiée à Paris par Guillemeau en 1582; et cette édition latine, qui faisait une concurrence réelle à cette époque, même en France, aux éditions françaises, rendrait encore plus inexplicable une triple réimpression dans un espace de six ans.

XII. DISCOURS *d'Ambroise Paré, conseiller et premier chirurgien du roy, à sçauoir, de la mumie, des venins, de la licorne et de la peste.*

A Paris, chez Gabriel Buon, au clos Bruneau, à l'enseigne Saint-Claude. — 1582.

Bel in-4º de 75 feuillets, outre 17 feuillets non numérotés pour le titre, la dédicace, la table, et des pièces de vers en l'honneur de l'auteur. Le privilége

est daté du 23 août 1582. La dédicace est fort intéressante; et il m'a paru essentiel de la reproduire en entier en avant du discours sur la licorne (voyez au tome III). Il y a un très beau portrait gravé sur cuivre, signé S. F.; avec l'indication ANNO ÆTATIS 72 — 1582.

Cet opuscule est assez commun; on le trouve à la fois à la bibliothèque de la Faculté, à la Bibliothèque Royale, à la bibliothèque Mazarine, à celle de Sainte-Geneviève et à celle de l'Arsenal.

XIII. REPLIQVE D'AMBROISE PARÉ, *premier chirurgien du roy, à la response faicte contre son discours de la licorne.*

A Paris, chez Gabriel Buon, au clos Bruneau, à l'enseigne Saint-Claude. — 1584. Auec priuilege du roy.

In-4° de 7 feuillets, ne contenant rien de plus que ce qu'on lit sous le même titre dans les OEuures complètes; le privilége, bien qu'annoncé, ne s'y trouve même pas. Cette pièce paraît fort rare; je ne l'ai trouvée qu'à la bibliothèque Mazarine.

XIV. LES OEVVRES D'AMBROISE PARÉ, *conseiller et premier chirurgien du roy, diuisees en vingt-huict liures, auec les figures*, etc. — *Reueues et augmentees par l'autheur.* — *Quatrieme edition.*

A Paris, chez Gabriel Buon. — 1585.

In-folio de MCCXLV pages, même justification que les précédentes. L'introduction compte cette fois pour le premier livre; le traité *des Rapports* pour le 28e; et enfin l'ouvrage est terminé par la grande *Apologie*. Le livre *des Rapports* finissant à la page MCXC IIII, on voit que les additions faites au texte de la 2e édition sont encore nombreuses et importantes.

Du reste le privilége est toujours le même; la permission d'imprimer toujours transmise à Gabriel Buon; et le tout suivi de la date: *Acheuees d'imprimer le* 13 *avril* 1585. Il y a un court *errata* à la fin de la table, aprés lequel on lit ces mots:

« Touchant les voyages, le lecteur ne s'arrestera à l'ordre des annees, lequel n'y a esté gardé, toutesfois les histoires et discours n'en sont de rien changez ni corrompus. »

Cette édition n'existe pas dans les bibliothèques publiques de Paris; et il m'a d'abord été difficile de m'en procurer des exemplaires; mais ensuite j'en ai réuni jusqu'à trois entre mes mains. Elle est estimée et mérite de l'être; c'est la dernière édition originale, et la première où se lise la grande Apologie.

XV. LES OEVVRES D'AMBROISE PARÉ, *conseiller et premier chirurgien*

du roy : diuisees en vingt-neuf liures auec les figures, etc. — *Reueues et augmentees par l'autheur peu auparauant son decez. — Cinquieme edition.*

A Paris, chez la veufue Gabriel Buon. — 1598. Auec priuilege du roy.

In-folio de 1228 pages ; même papier, mêmes caractères que pour les précédentes ; mais il y a 58 lignes à chaque page, ce qui donne quelques augmentations sur la quatrième edition. Le portrait est le même. Le privilége, en date du 11 mai 1597, permet *à la veufue et heritiers de feu maistre Ambroise Paré de choisir et eslire tel libraire qu'il leur plaira pour imprimer ou faire imprimer les œuures du susdict sieur Paré, par luy peu auant son decez reueues et de beaucoup amplifiees et enrichies depuis la derniere impression*, durant l'espace de neuf ans ; et à la suite :

Ladite veufue et heritiers ont subrogé en leur lieu Jeanne Rondel, veufue de feu Gabriel Buon, viuant libraire iuré en l'uniuersité de Paris, à laquelle ils ont fait cession et transport de leur privilege pour en iouyr plainement et entierement pendant et durant le terme porté par iceluy, comme appert plus à plain par le contract de ce passé entre eux le 17 *januier* 1598 *par deuant de S. Leu et L. Camus, notaires du roy au Chastelet de Paris.*

Les 28 premiers livres sont ceux de l'édition précédente ; le 29e est l'Apologie. Cette édition est plus complète que la précédente, et à ce titre elle est préférable; mais il faut se méfier de certaines additions qui proviennent évidemment des éditeurs posthumes, et non point d'A. Paré. J'ai pris soin de les signaler dans mes notes. C'est dans cette édition que se trouve pour la première fois au catalogue le renvoi du livre des fièvres à une page où il n'existe pas.

Il y a un exemplaire de cette édition à la bibliothèque de la Faculté ; un autre, beaucoup plus beau, lavé réglé, à la Bibliothèque Royale ; j'en possédais également un qui a servi pour le texte de mon édition.

XVI. Les oevvres d'Ambroise Paré, *conseiller et premier chirurgien du roy : corrigees el augmentees par luy-mesme peu auparauant son decez : diuisees en vingt-neuf liures, etc. — Sixiesme edition, reueuë et augmentee en diuers endroits.*

A Paris, chez Barthelemy Macé, au mont Saint-Hilaire, à l'Escu de Bretaigne. — 1607.

In-folio de 1228 pages, caractères et justification calqués sur l'édition précédente; les pages répondent aux pages; seulement la correspondance n'est pas aussi exacte pour les lignes, et les prétendues révisions et augmentations se bornent à des corrections dans le texte. En conséquence, il faut se méfier du texte de cette édition bien plus encore que de la précédente. Les notes marginales sont en italique.

Elle est ornée d'un portrait gravé par Giullis Horbeck, et évidemment co-

pié sur celui de Vallée, mais avec cette indication étrange : *Anno ætatis* 75. — 1584.

Immédiatement après la préface, se lit un extrait du privilége du roi, en date du 10 janvier 1607, accordé à Nicolas Buon pour dix ans, sans aucune mention du nouvel éditeur.

Il y a un exemplaire de cette édition à la bibliothèque de la Faculté, un à la Bibliothèque Royale, très beau, lavé réglé, et un à la Bibliothèque Mazarine.

XVII. Les oeuvres d'Ambroise Paré, *conseiler* (sic), etc. — *Septiesme edition, reueuë et corrigee en diuers endroicts.*

A Paris, chez Nicolas Buon, rue Saint-Jacques, à l'enseigne Saint-Claude et de l'Homme sauvage. — 1614.

In-folio de 1228 pages, répondant page pour page aux deux éditions précédentes, mais non ligne pour ligne. Le caractère est un peu plus gros que celui de la sixième. Portrait de Vallée, de 1585.

Un exemplaire à la bibliothèque de la Faculté, un à la Bibliothèque Royale, et un à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

XVIII. Les oeuvres d'Ambroise Paré, *conseiller et premier chirurgien du roy, diuisees en trente liures, avec les figures, etc., reueuës et augmentees en infinis lieux en ceste huictiesme edition.*

A Paris, chez Nicolas Buon, rue Saint-Jacques. 1628. Auec priuilege du roy.

Ceci est le titre gravé ; un second titre imprimé porte : *Huictiesme edition, reueuës et corrigees en plusieurs endroicts, et augmentees d'un fort ample Traicté des Fiebures, tant en general qu'en particulier, et de la curation d'icelles, nouuellement trouué dans les manuscrits de l'autheur.*

Le 30e livre est ce *Traité des fiebures,* dont le titre porte plus spécialement : *trouué dans les manuscrits de l'autheur par ses enfans.*

Bel in-folio de 1320 pages ; les 1228 premières répondent à celles des éditions précédentes, le reste est pour le *Traité des fièvres.* Pas de portrait. Le privilége, en date du 18 janvier 1628, est accordé à Nicolas Buon pour huit ans.

C'est la dernière des éditions de Paris, la plus belle et la plus complète ; malheureusement, le texte n'y a pas été mieux respecté que dans les deux précédentes, et, sous ce rapport, elle est au-dessous de la cinquième, mais surtout de la quatrième. Il en existe un exemplaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, et un autre à la bibliothèque de la Faculté. Ce dernier est suivi d'un Traité des fièvres manuscrit, différent de l'imprimé, et attribué à

A. Paré. J'ai constaté que ce n'est autre chose qu'une copie du *Livre des fièvres* de la première édition.

Il est nécessaire d'ajouter ici que l'on trouve à la suite de quelques rares exemplaires des éditions de Paris un appendice où sont rassemblées toutes les figures d'instruments représentés dans le corps de l'ouvrage, avec les explications. Probablement c'étaient quelques épreuves du tirage à part que Paré avait fait faire de ses planches pour récréer la curiosité du roy, et qu'on a reliés avec ses œuvres, auxquelles cette addition n'ajoute d'ailleurs aucun prix.

XIX. Les oevvres d'Ambroise Paré, etc., *neufiesme edition.*

A Lyon, chez la veufue de Claude Rigaud et Claude Obert, ruë Merciere, à la Fortune. — 1633.

In-folio de 986 pages, la pagination commençant cette fois à la préface. Portrait en bois, copié sur celui de Vallée. Le papier est de beaucoup inférieur à celui des éditions de Paris, le caractère beaucoup plus fin, 69 lignes à la page, notes marginales en italique; nombreuses incorrections.

Un exemplaire à la bibliothèque de l'Arsenal, et un autre à la Faculté.

XX. Les oevvres d'Ambroise Paré, *dixiesme edition.*

A Lyon, chez Claude Prost, rue Merciere, à l'Occasion. — 1641.

In-folio de 846 pages. Portrait comme dans la précédente édition; papier plus mauvais encore; 78 lignes à la page; caractère assez bon au commencement du livre, usé à la fin.

Un exemplaire à l'Arsenal, un autre à la Faculté.

XXI. Les oevvres d'Ambroise Paré, etc., *onziesme edition auec les voyages qu'il a faicts en diuers lieux, et les pourtraicts et figures, etc.*

A Lyon, chez Pierre Rigaud, rue Merciere, à la Fortune. — 1652.

In-folio de 846 pages; mauvais papier, mauvais caractères; plus négligée encore que la précédente.

Elle est notée sur le catalogue de la Bibliothèque Royale; mais elle y manque en réalité, de même que dans toutes les autres bibliothèques de Paris. J'en ai eu un exemplaire de M. le docteur Prost.

XXII. Les oevvres d'Ambroise Paré, etc., *douziesme edition.*

A Lyon, chez Jean Grégoire, rue Merciere, à l'enseigne de la Renommée. — 1664.

In-folio de 846 pages, comme les précédentes; toutefois, je me suis assuré

qu'il n'y a de rapport exact ni pour les lignes, ni même pour les pages. Je ne sais d'où vient l'estime dont cette édition jouissait en librairie; elle est toujours plus mauvaise que les autres; il y a des instruments qui manquent, des lignes sautées; mais ce qui est plus déplorable que tout le reste, des modifications au texte en partie calquées sur les éditions posthumes de Paris, en partie résultant de la négligence des imprimeurs. C'est sur cette édition que j'avais fait imprimer mes premières feuilles; mais comme je prenais grand soin de comparer les épreuves avec le texte des première, deuxième, quatrième et cinquième éditions, j'y reconnus des altérations si nombreuses et si choquantes, que les frais de corrections auraient presque atteint ceux de composition, et je fus obligé de revenir à la cinquième. On verra, dans les notes du premier volume, quelques unes de ces altérations provenant de quelque rédacteur posthume, et je renverrai particulièrement aux notes des pages 84 et 161. En voici quelques unes qui relèvent de l'imprimeur :

L'auteur vient de parler des quatre facultés, et il ajoute : *Si l'une de ces quatre defaut*, c'est-à-dire, *si l'une vient à manquer*. La douzième édition porte : *Si l'un de ces quatre defauts*, ce qui rend la phrase inintelligible.

Dans autre endroit, Paré écrit *ballé*, synonyme de *sauté*, *dansé*. L'imprimeur de Lyon écrit *baillé*.

Autre exemple : *Elle enflamme les esprits, humeurs*, etc.; l'imprimeur de Lyon écrit bravement : *Elle enflamme les esprits humains!*

En résumé, toutes les éditions de Lyon sont détestables, parce que, aux altérations volontaires des éditions posthumes de Paris, elles ajoutent leurs altérations involontaires; et elles sont d'autant plus mauvaises, qu'elles sont plus postérieures.

Il y a un exemplaire de cette édition à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, un autre à la Faculté.

XXIII. Les oevvres d'Ambroise Paré, *conseiller et premier chirurgien du roy : treizième edition, corrigée, mise en plus beau langage*, etc., etc.

A Lyon, chez Pierre Valfray, rue Merciere, à la Couronne d'or. — 1685. Auec privilege du roy.

La plus détestable de toutes. Elle n'a que 808 pages, ce qui a obligé l'imprimeur à entasser 85 lignes dans chaque page; et l'amélioration dont se vante l'éditeur, bien que mal justifiée, car le plus souvent il ne corrige que l'orthographe, permet de prévoir ce qu'est devenu le texte de Paré entre les mains de Jean Valfray. L'orthographe est même rendue plus vicieuse que dans les éditions antérieures; ce qui n'a pas empêché Jean Grégoire, qui avait eu l'idée de ces corrections, de prendre un privilége en date du 20 juin 1666, lequel fut vendu par sa veuve à Pierre Valfray.

Cette édition est d'ailleurs peu connue; il en existe un exemplaire à la bibliothèque de l'Arsenal, et un autre à la Faculté.

Là s'arrêtent les éditions françaises d'A. Paré. Je vois dans les notes ajoutées au *Dictionnaire de Bayle*, édition de Desoer, que M. Reydellet avait annoncé en 1821 une nouvelle édition des *Œuvres chirurgicales* de Paré; ce projet n'a pas eu de suite. Plus récemment M. Pigné avait voulu faire pour le grand chirurgien du XVIe siècle ce qu'il avait déjà tenté pour J.-L. Petit, et réunir au moins un choix de ses œuvres dans un volume in-8° compacte; il avait même commencé à mettre cette idée à exécution, lorsque l'annonce de notre édition l'a arrêté.

Enfin, je lis dans le *Précis de bibliographie médicale* de M. Montfalcon (Paris, 1826), qu'on attribue à Paré un opuscule publié en 1572 sous le nom de Jean Dongois Morimon. J'ignore absolument par qui cet ouvrage lui a été attribué; je n'ai pu même me le procurer à Paris, et je suis réduit à en donner le titre d'après Haller :

JEAN DONGOYS, *Recette medicinale de l'huile Espagnole, ou huile magistrale, et la maniere de l'appliquer particulierement et selon les playes.* Paris, 1572, in-8° (Haller, *Bibliotheca chirurgica*, t. I, p. 228).

Il paraîtra assez singulier qu'après avoir disputé à Paré la propriété de plusieurs de ses ouvrages, on lui en ait attribué un qui porte le nom d'un autre auteur; du reste, c'est une pure hypothèse qui n'a pas même une ombre de vraisemblance.

2° *Éditions latines.*

Dans un pamphlet de 1748 intitulé : *Lettre d'un chirurgien de Paris à un chirurgien de province*, et attribué à Louis, l'auteur mentionne à la page 47 l'*Anatomie universelle* de Paré publiée en 1561, et ajoute qu'*il y en a eu des éditions latines en différents endroits.* Je n'en ai pu retrouver aucune trace.

Guillemeau rapporte dans la dédicace de la traduction latine des œuvres complètes, qu'ayant parcouru l'Allemagne, et ayant servi quatre ans dans l'armée espagnole en Flandre, il avait vu tous les chirurgiens, italiens, allemands, espagnols, suivre les principes de Paré; et que ceux qui ne savaient pas le latin s'en faisaient traduire des fragments qu'ils portaient avec eux comme leur *vade-mecum;* mais il ne paraît pas qu'aucune de ces traductions partielles ait été publiée. Voici donc la première édition latine que je connaisse.

I. OPERA AMBROSII PAREI *regis primarii et Parisiensis chirurgi, A docto viro plerisque locis recognita : et latinitate donata, Jacobi Guillemeau, regii et Parisiensis chirurgi labore et diligentia.*

Parisiis, apud Iacobum Dupuys, sub signo Samaritanæ. — Cum priuilegio Cæsar. Majestatis et regis Christianiss. — 1582.

Il y a en effet un privilége de l'empereur, daté de Prague, le 31 octobre 1581; et un autre du roi de France, du 8 décembre 1581. D'après le titre, et d'après le privilége français où se lisent ces mots : *Par un sçauant personnage reueües en plusieurs lieux. Et mises en latin par le labeur et travail de M. Jacques Guillemeau*, il semblerait que Guillemeau fût le véritable traducteur, mais le contraire est démontré par un passage de sa dédicace à Marc Miron, qu'il est essentiel de reproduire.

Après avoir parlé de l'estime dont jouissaient les œuvres de Paré chez les étrangers, il ajoute :

His ergo illorum desideriis admonitus, cœpi pariter et ipse cogitare quam ex usu foret si sub latinitatis veste in publicum prodiret : sic enim futurum ut Latina cum Gallicis conjungentes, pares fieri possent in utriusque orationis facultate. Peritum igitur et mei publicæque utilitatis amantissimum virum nactus, precibus impetravi ut translationem absolveret : sed ea conditione ne editioni quam ipse videbar meditari nomen suum inscriberem. Nolle enim si quis opere in longo somnus fortè obrepsisset, sibi adscribi : quod quasi lubens et subcisivis tantum horis operam in hanc rem contulisset : contentus ita extulisse ut intelligi posset : vir minirum publicis et graviorum studiorum negotiis occupatus.

Le nom du traducteur est demeuré inconnu; nous verrons cependant plus loin qu'on pourrait soupçonner, avec quelque vraisemblance, Hautin, docteur régent de la Faculté de Paris, et l'un des amis de Paré. Compérat dit que ce fut Paré lui-même qui fit faire la traduction ; du moins y avait-il donné son assentiment par avance dans sa préface ; et certes Guillemeau, son élève, ne l'eût pas osé entreprendre sans son aveu. J'ai déjà dit que cette traduction me paraissait devoir être considérée comme la troisième édition des œuvres complètes. Elle fut publiée en janvier 1582; la dédicace est datée des *Calendes* de ce mois.

La deuxième édition est celle que le traducteur a particulièrement suivie, mais en prenant d'assez grandes libertés, retranchant des passages et même des chapitres entiers, intervertissant l'ordre suivi par l'auteur, et quelquefois enfin paraphrasant le texte. Il ne faut donc s'y fier qu'avec réserve ; toutefois, dans les endroits où le texte original est difficile à entendre, on peut y recourir avec fruit ; et j'ajouterai encore que le traducteur a sauté plus d'une fois par-dessus ces endroits difficiles.

J'ai un exemplaire de cette édition, qui manque dans nos bibliothèques publiques.

II. Autre édition, calquée sur la précédente : *Francofurti ad mœnum apud Joannem Feyrabend, impensis Petri Fischeri*, 1594. — Elle est à la

bibliothèque Mazarine. C'est probablement le même que Mercklin rapporte à l'année 1593, *apud Feirabendium.*

III. La traduction du livre de la génération a été empruntée à l'édition précédente par Spachius, qui l'a insérée dans ses *Gynæcorum libri; Argentinæ*, 1597.

IV. La traduction complète a été reproduite par Uffenbach dans son *Thesaurus.* Francof. 1610.

V. Nouvelle édition, in-folio. Francof. 1610. — Dans la bibliothèque de Heister.

VI. Nouvelle édition, *Francof. apud Jac. Fischerum*, 1612 (Mercklin et Heister).

VII. Autre édition, toujours à Francfort, 1641 (Haller).

VIII. Dernière édition latine, même ville, 1652 (Haller).

3° *Traductions en langues étrangères.*

Paré parle dans sa première apologie (voyez t. II, p. 181) de la réputation de son livre sur les plaies par harquebuses : *Duquel les estrangers ont fait tant de cas qu'ils l'ont traduit en leurs langues maternelles pour en auoir communication.* Cette apologie étant de 1572, il veut sans doute parler de son édition de 1564, toutefois je n'ai pu trouver nulle part aucune trace de ces traductions.

4° *Traductions anglaises.*

I. Haller mentionne une traduction anglaise publiée à Londres en 1578, in-folio, sans nommer l'auteur.

II. Cure *of Wounds made by gunshot*, vertente Walter Hammond. — London, 1617, in-4° (Haller).

III. The workes *of that famous chirurgion Ambrose Parey, translated out of Latine and compared with the French*, by Th. Johnson. — London, 1634, in-folio de 1173 pages, comprenant 29 livres y compris l'apologie. A la bibliothèque Mazarine, n° 4445.

Le seul passage où le traducteur parle en son nom se trouve à la fin du catalogue.

« *An Apologie and Voyages;* being not in the Latine, but translated out of the last French Edition, whom also I have followed in the number of the Bookes, least any should thinke some wanting finding but 26 in the Latin, and 29 in the French.

IV. Autre édition, London, 1665, portée au catalogue de la Bibliothèque de la Société médico-chirurgicale de Londres.

V. Autre édition de Londres, 1678. — Bibliothèque Royale.

VI. AN EXPLANATION *of the Fashion and vse of three and fifty instruments of chirurgery.* Gathered out of Ambrosius Pareus, the famous french chirurgion, and done into English, for the behoofe of young Practitioners in chirurgery, by H. C. — London, 1634, in-4° de 117 pages. Bibliothèque Mazarine.

Le traducteur dit dans sa préface : *I could not chuse a better author.*

4° *Traductions hollandaises.*

I. Haller en cite une première édition à Leyde en 1604, in-folio, par le même auteur que la suivante, et probablement avec le même titre.

II. DE CHIRURGIE *ende alle de* OPERA, ofte wercken van M. Ambrosius Paré, raet ende opperste chirurgijn van vier Coninghen in Vranckrijcke. Nu eerst wt de fransoysche, in onse gameyne Nederlantsche sprake, ende wt de viende editia, ghetrouwelick overghese : Door *D. Carolum Battum* medicijn ordinaris der stadt Dordrecht. — Tot Amsterdam, 1615. Bibliothèque Mazarine, n° 4440, A.

28 livres en comptant l'introduction ; plus l'apologie et les voyages.

III. Troisième édition, à Harlem en 1627, citée par Haller, d'après Gunz.

IV. Autre édition en 1636, à Amsterdam. — Bibliothèque Royale.

V. Dernière édition à Amsterdam en 1649, d'après Haller.

5° *Traductions allemandes.*

I. *Wundartzney Spiegel hoc est, speculum chirurgicum*, par Petr. Uffenbach, fol., Francof. ad Mœn., 1610.

II. Autre édition en 1601; sans doute simple reproduction de la précédente.

III. Troisième édition en 1604.

IV. Quatrième édition en 1631.

V. Cinquième édition en 1635.

Je n'ai vu aucune de ces éditions, qui paraissent toutes avoir été publiées à Francfort; je cite la première sur la foi de Heister et les autres d'après Haller, *Bibl. chirurgica*, t. I, p. 20, et t. II, p. 600. Heister possédait aussi celle de 1535. Voyez la *Bibl. chirurgicale* placée au-devant de ses *Institutions de chirurgie.*

Je n'ai pu constater si les œuvres de Paré avaient été traduites dans les autres langues de l'Europe; les bibliographies que j'ai consultées sont muettes à cet égard. M. David m'a dit cependant en avoir vu une traduction italienne chez un médecin d'Italie; j'ignore absolument de quelle époque et par quel auteur.

Telle est la longue série des éditions de Paré, et pour ne parler que des éditions complètes, l'examen auquel nous nous sommes livré nous conduit à ce résultat fort étrange, qu'il n'en est pas une seule qui reproduise exactement le texte de l'auteur; la quatrième étant incomplète, la cinquième étant déjà altérée par des intercalations étrangères. Quant aux éditions partielles originales, les meilleurs bibliographes n'en connaissaient pas même le nombre, et n'avaient pas soupçonné l'importance des variantes qu'elles présentent. On a vu combien les exemplaires en sont devenus rares; quelques années auraient suffi peut-être pour anéantir ceux qui restent, et nous priver ainsi de documents précieux pour l'histoire de l'art; le soin religieux que nous avons mis à reproduire tous les changements apportés dans le texte ne sera pas sans doute un des moindres mérites de cette nouvelle édition.

§ XX. — Composition des ouvrages de Paré. — S'il a eu des collaborateurs ? — De son style. — Accusations de plagiat. — De l'arrangement des livres de sa collection.

Mais ce n'est pas assez d'indiquer le titre, de décrire la forme extérieure de ces ouvrages; nous avons à aborder quelques questions bien plus intéressantes sur le fond même de leur composition, sur le mode de leur

publication, et sur l'arrangement des livres qui sont venus successivement s'ajouter à la collection.

La première question à examiner est celle-ci : Ambroise Paré est-il vraiment l'auteur des écrits qui ont paru sous son nom ? ou du moins, comme on ne saurait lui refuser la propriété de certaines doctrines, aurait-il confié le soin de la rédaction à un ou plusieurs collaborateurs? Nous avons vu déjà Lepaulmier lui reprocher de se servir pour un de ses ouvrages de la plume de Moyen, secrétaire du roi. Plus tard Riolan l'anatomiste disait la même chose de son Anatomie, et même de ses autres ouvrages :

Eodem tempore prodiit in lucem Ambrosii Paræi anatome gallice scripta, postremâ manu ficta et elaborata à junioribus medicis parisiensibus, quorum industriam in condendis suis libris emendicabat et pretio redimebat, sperans hâc arte vir æternandi nominis cupidissimus immortalitatem sibi comparare... Dum viveret procuravit latinam editionem librorum suorum à medico parisiensi factam, qui quoniam innotescere noluit, nec à me nominabitur. Itaque sciant præsentes et posteri Paræum et medicos parisienses opus illud gallicum et latinum condidisse et adornasse [1].

Après Riolan, Guy Patin revint sur ce sujet :

« Paré même en sa chirurgie reprend fort bien ces anti-épileptiques, et s'en moque de fort bonne grâce, lorsqu'il parle *De ungula alces et de cornu unicornis*... Et ne pensez pas rejeter l'opinion de Paré, sous ombre que ce n'étoit qu'un chirurgien : l'autheur de son livre a été un sçavant médecin de Paris, nommé Maître Jean Hautin, *Altinus*, qui mourut ici un de nos anciens l'an 1615 [2]. »

Enfin Percy a écrit dans sa biographie, je ne sais sur quelle autorité : « On a prétendu que Grevin l'avait aidé dans la rédaction de son Traité de la Peste, dans celui des Fièvres, des Monstres, etc. Plût à Dieu que jamais aucun de ces écrits n'eût vu le jour!... Mais il est faux que ce jeune médecin, mort à l'âge de trente ans à Turin, au service de Marguerite de France, femme du duc de Savoie, ait jamais aidé Paré dans la rédaction de ses œuvres ; il s'occupait plus de littérature que de médecine. Ses biographes, et surtout Heller, ont fréquemment répété que ce fut le médecin Canape qui composa l'ouvrage de ce chirurgien célèbre, etc. »

Pour commencer par le commencement, on comprend que la première assertion de Lepaulmier ne saurait avoir grande valeur ; c'est une affir-

[1] *Riolani Anthropophia*, p. 31.

[2] *Lettres à Charles Spon*, Amsterdam, 1718, t. I, p. 201.

mation sans preuve; et fût-elle prouvée, il faudrait encore admettre de deux choses l'une, ou bien que Paré écrivait la première copie, que Moyen corrigeait ensuite, mais uniquement pour le style; ou que Moyen écrivait d'abord sous la dictée de Paré, et que celui-ci corrigeait le manuscrit pour les idées chirurgicales; et dans l'un et l'autre cas, les idées et la partie essentielle de la rédaction appartiendraient à Paré.

L'accusation de Riolan est dictée par une passion si aveugle, qu'il a oublié deux choses; premièrement, qu'il ravalait beaucoup les docteurs ses confrères en en faisant des scribes à la page au service d'un chirurgien, et des hommes capables d'abandonner pour un lucre purement pécuniaire des écrits qui devaient conduire leur auteur à l'immortalité. Deuxièmement, que cette même anatomie, qu'il attribue aux médecins de Paris, dans une querelle antérieure il l'avait critiquée sans ménagement, imputant à l'auteur les fautes les plus grossières[1]. Mais, à part ces légers écarts du critique, nous savons comment fut faite et corrigée l'anatomie universelle; le fond s'en trouvait dans la *Briefue collection*; les additions furent empruntées au livre de Vésale et à des dissections faites en commun avec Binosque; Caron fut chargé des corrections, et l'on peut affirmer surtout de cet ouvrage qu'aucun médecin de Paris n'y mit la main.

Quant à Guy Patin, écrivant en 1649, on peut d'abord révoquer en doute sa compétence pour la question qui nous occupe; mais, tout aussi malheureux que Riolan, il a été choisir dans la collection de Paré l'opuscule qui prête le moins à l'opinion qu'il veut établir. Le lecteur n'a qu'à parcourir la préface du *Discours de la Licorne*, il verra quelle en fut l'origine; comment Paré en eut la première idée; comment, ne voulant point écrire sur ce sujet, il en parla à Chapelain, qui recula devant la difficulté; et enfin nous avons raconté comment la Faculté, représentée par son doyen, avait autorisé la publication d'un méchant libelle à la fois contre l'ouvrage et contre l'auteur. Mais il y a quelque probabilité que Patin a confondu l'auteur réel des OEuvres de Paré avec le traducteur, et qu'il nous a livré le nom de celui-ci que Riolan n'avait pas voulu dire. Hautin était en effet l'un des amis et des admirateurs de Paré, qui le cite en plusieurs endroits d'une manière favorable.

Quant au passage que j'ai emprunté à Percy, il faut bien redire encore que cet écrivain, avec un grand fonds de savoir et d'érudition réelle,

[1] Voyez sa *Giganto machie*, 1613. Dans cette critique fort acerbe, je dois dire que si Riolan a souvent raison, il adresse cependant plus d'une fois à Paré des reproches qui attestent ou une étrange ignorance, ou une insigne mauvaise foi.

avait le malheur d'en affecter bien davantage, et n'affirmait jamais avec plus de hardiesse que dans les matières qu'il ne connaissait pas. Il n'est pas vrai que Haller ait pris Canape pour l'auteur du livre de Paré; Haller dit seulement que Canape avait interprété à Paré quelque chose de Galien, ce qui est une autre erreur dont j'ai déjà fait justice. D'une autre part, il est bien impossible que Grevin, mort à Turin en 1570, ait travaillé au livre des Monstres, qui parut en 1573, et au livre des Fièvres, publié seulement en 1575. Mais il en va tout autrement pour le livre de la Peste. Où Percy a-t-il pris que Grévin s'occupait plus de littérature que de médecine? Précisément Grévin avait publié en 1567, à Paris, une *Apologie sur les vertus et facultés de l'antimoine*, *auquel est sommairement traité de la nature des mineraux*, *venins*, *pestes*, etc.; en 1568, *Deux livres des Venins;* et à peu près vers le même temps il avait traduit les cinq livres de Jean Wier, médecin du duc de Clèves, *De l'imposture et tromperie des diables, des enchantements et sorcelleries, etc.* Il était donc bien capable de fournir à Paré des matériaux sur tous ces sujets, et nous verrons que celui-ci a puisé à pleines mains dans ces divers ouvrages. Mais, outre toutes les invraisemblances qu'il faudrait affronter pour admettre que Grevin, écrivant en son propre nom sur la peste en 1567, aurait rédigé en 1568 un traité sur le même sujet sous le nom d'un autre, il y a ici une objection sans réplique; c'est que Grevin était un des plus fougueux adversaires de l'antimoine; et que dans son livre *De la peste* de 1568, Paré faisait l'éloge de ce remède.

En définitive, rien ne prouve que Paré ait eu jamais recours à la plume d'autrui; il dit bien dans sa Dédicace qu'il n'a pas voulu mettre son livre en lumière sans l'avoir *communiqué à plusieurs excellents hommes*, *tant medecins que chirurgiens*, mais non pour y rien changer; et plus loin, dans son avis au lecteur, il se rend à lui-même ce magnifique témoignage : *Ie dy donc que tout cest œuure est à moy, et n'en puis estre fraudé... puisque i'ay basti en mon propre fond, et que l'edifice et les materiaux m'appartiennent* [1].

L'examen du style de Paré est tout-à-fait propre à compléter la conviction à cet égard. Quelques uns l'ont grandement loué; et il y a en effet des parties louables; mais très fréquemment il est lourd, obscur, fatigant à lire. Il importe d'établir à cet égard une distinction entre ses divers ouvrages. Son premier *Traité des playes d'hacquebutes* est assez mal écrit; toutefois, comme l'auteur est plein de son sujet, la clarté des idées a passé

[1] Voyez ci-après, page 3 et 10 de ce volume.

dans le style; la construction des phrases y pèche souvent, mais le sens est toujours clair. Dans la *Briefue Collection*, on voit que l'auteur traite une matière qui lui est moins familière; l'idée n'est pas nette, la phrase l'est encore moins; il est difficile d'imaginer un style plus détestable. Il se relève un peu dans l'*Anatomie vniuerselle;* dix années de plus, des dissections nombreuses, la fréquentation de la société parisienne et de la cour, tout cela avait comblé en partie les lacunes de l'éducation anatomique et littéraire de Paré; et cependant en beaucoup d'endroits il reste encore de l'obscurité, qui va quelquefois jusqu'au galimatias. On y trouve de ces phrases que le traducteur latin a sautées, désespérant sans doute de les comprendre, et qui sont aujourd'hui tout-à-fait inintelligibles. Le *Traité des Playes de la teste*, publié quelques mois auparavant, est bien propre à montrer de quelle importance est le choix du sujet; le style y est franc, net, lucide, peut-être seulement un peu trop concis. Puis à mesure que Paré se forme aux manières et au langage de la cour de France, alors la plus galante de l'Europe, son style prend de la souplesse, et même une certaine élégance; le Traité *de la Peste* et celui *de la Generation* sont sous ce rapport bien supérieurs aux ouvrages précédents. Et lorsqu'il arrive à la fin de sa carrière, quand il s'est fortifié par des lectures fortes et nombreuses, quand surtout il a le bonheur de toucher à des sujets qui lui laissent une entière liberté, alors ce n'est plus le même homme; un véritable génie d'écrivain se révèle inopinément en lui; quelquefois il joue, il rit avec sa plume à la manière de Rabelais; ou bien, abordant la haute polémique, il a des effets d'éloquence qui supporteraient toute comparaison. J'ai déjà cité son Avis au lecteur comme renfermant des passages admirables. Enfin il a un dernier écrit à la fois polémique, critique et historique; je veux parler de son *Apologie*, que nul autre document ne saurait remplacer pour certains points d'histoire. Lisez surtout sa relation du siége de Metz; comme elle vous paraîtra pleine de vie à côté de la froide relation de Salignac! Il y a là quelques pages qui peuvent être mises hardiment à côté de la relation du siége de Sienne, ce chef d'œuvre de narration historique, écrit à peu près vers la même époque par le maréchal de Montluc.

Ainsi donc en général la pensée est à lui, et à lui l'expression; mais je dis seulement en général, car je vais y mettre des exceptions assez nombreuses. Et d'abord, pour certains livres où il a puisé, comme celui de Rueff, il a bien fallu qu'un ami complaisant vînt à son aide, et lui mît en français ce qu'il n'aurait pas compris en latin; car le livre de Rueff n'avait pas, que je sache, été traduit en français.

J'arrive à une autre espèce d'accusation que l'on a fait peser sur lui : s'il ne s'est point servi de la plume des autres, du moins n'a-t-il pas largement copié leurs écrits? Ainsi Andry, que l'on s'étonne de voir suivi en ce point par Haller, lui reprochait d'avoir copié Maggi : contre-sens historique sur lequel il n'est plus besoin de revenir. Haller lui-même affirme comme chose certaine que Paré a pris son anatomie dans Vésale, ses lacs, ses machines, ses bandages dans les auteurs grecs ; l'histoire des maladies des amygdales dans Guy de Chauliac, sa ligature des artères dans Ferri, etc. Quant aux emprunts faits à Vésale, Paré les a reconnus ; mais il ne faut pas oublier que la *Briefue Collection* était écrite avant qu'il pût lire l'ouvrage de Vésale. Quant à la ligature des artères, jamais Paré ne prétendit l'avoir inventée, et certes elle remonte infiniment plus haut que Ferri ; mais Paré seul a imaginé de l'appliquer après les amputations. Enfin je m'étonne que Haller n'ait pas trouvé dans les œuvres de notre chirurgien des emprunts bien plus importants que ceux qu'il cite, et je vais lui venir en aide.

Un pamphlet, dont j'ai rendu compte, avançait que Paré avait pris à Jordan son traité de la Peste ; cela est vraiment prodigieux d'ignorance : le livre de Paré avait été publié en 1568, celui de Jordan en 1576.

Enfin, Compérat a avancé que les deux livres des tumeurs sont copiés sur la traduction de Gourmelen, publiée par Malezieu en 1571. Or, avant d'avoir pu me procurer le pamphlet de Compérat, j'avais annoté ces deux Livres des Tumeurs, et je les avais trouvés empruntés pour la plus grande partie à Tagault, qui lui-même avait copié Guy de Chauliac ; et pour quelques chapitres à Dalechamps. A la vérité, Gourmelen n'ayant guère fait lui-même qu'analyser Tagault, il serait possible que Paré se fût servi de cette analyse ; mais qu'il ait emprunté ces banalités scolastiques à l'un ou à l'autre, que nous importe? Il voulait faire un ouvrage complet, et il n'avait pas la prétention de tout renouveler ; il fallait bien que ses devanciers lui fournissent quelque chose ; celui qui aurait droit de réclamer serait tout au plus Guy de Chauliac.

Mais si je tolère ces emprunts nécessaires, il en est d'autres qui sortent de cette catégorie, et qui touchent de très près au plagiat. Ainsi, lorsque j'annotais cette malheureuse *Introduction* qui ouvre si mal la collection de Paré, je me demandais où l'auteur avait été prendre cet interminable galimatias sur les humeurs, les facultés, les âges, etc., etc., et spécialement certaines citations de passages de Galien qui n'avaient point encore été traduits en français. Je savais bien qu'un certain Philippe de Flesselles avait publié en 1547 une *Introduction pour paruenir à la vraye cognoissance de la chirurgie rationnelle* ; et la ressemblance du titre, l'ardeur

bien connue de Paré à ne se laisser devancer par personne en tout ce qui concernait la chirurgie, m'avaient donné quelques soupçons que je n'avais pu alors éclaircir. Enfin j'ai réussi à me procurer l'*Introduction* de Flesselles; le plagiat y est manifeste, effronté; les idées, les phrases, les chapitres, Paré a presque tout pris, tout copié, seulement avec quelques modifications de peu d'importance qui ne sauraient atténuer le flagrant délit. Philippe de Flesselles était mort long-temps auparavant; Gourmelen, qui poursuivit Paré à propos de cette introduction même, n'eut pas l'idée de feuilleter le méchant livre de son ancien confrère; et voilà comment le larcin demeura inconnu. Triste larcin en vérité! Toute cette Introduction mériterait de rester dans un oubli éternel, si l'on en excepte quelques chapitres que Paré y a ajoutés de son propre fonds, et qui ont un intérêt réel et pratique.

Je me suis suffisamment expliqué sur les quatre Livres d'anatomie et sur les deux Livres des tumeurs. Le Livre *des Playes en general* redoit également beaucoup à Tagault; celui *des Playes en particulier* à Hippocrate. Pour les deux suivants, ils sont presque entièrement originaux; mais dans le Livre *des Ulceres et Fistules*, dans les trois suivants qui traitent *des Bandes*, *des Fractures* et *des Luxations*, les idées générales et une grande partie des détails proviennent des Livres hippocratiques. Le Livre *des Operations* a fait de larges emprunts à Guy de Chauliac et à Colot, héritier de la méthode de Marianus Sanctus. Celui *de la Prothèse* est court, mais c'est un des plus curieux et qui traite des matières les plus nouvelles. Pour celui *de la Generation*, Paré a mis à contribution Roesslin et Rueff; pour celui *des Monstres*, Rueff, Lycosthènes, André Thévet, etc.; pour ceux *de la Peste* et *des Venins*, il a souvent eu recours à Grevin; pour celui *de la Verole*, il reconnaît devoir beaucoup à Thierry de Héry; pour celui *des Fièvres* à Fernel et autres; et si l'on excepte son Livre *des Rapports* et son *Apologie*, on peut ajouter qu'il ne s'est pas fait scrupule, pour tout le reste, de puiser à pleines mains dans les ouvrages contemporains.

Il convient, pour être juste, de dire ici que l'on n'a pas toujours eu la même idée que nous avons du plagiat littéraire. Le premier vers d'Homère, dit-on, était pris à Orphée; Virgile s'appropriait les vers d'Ennius, disant qu'il sauvait ces perles du fumier. Je ne parle pas des emprunts d'une langue à l'autre, que se sont permis tous les poëtes. A l'époque même où vivait Paré, Rabelais pillait impunément tout ce qu'il trouvait à sa convenance; et Molière, usant à son tour de ce droit du plus fort, ajoutait encore cette espèce d'insulte aux gens qu'il avait volés: « Je prends mon bien où je le trouve. » De nos jours, quel poëte oserait

commencer avec un vers pris à un autre? Mais dans les sciences qui ne s'élèvent que par les efforts de tous, pierre à pierre et par des assises successives, un écrivain qui voudrait s'en tenir absolument à ses propres idées, arriverait bien difficilement à faire un livre, et courrait le plus souvent le risque d'être incompris. Si la nécessité de faire usage des idées antérieures pèse même sur ceux qui se limitent dans une question spéciale, que sera-ce de ceux qui veulent faire un tableau complet de la science? Alors l'emprunt même le plus large n'est pas seulement une nécessité, c'est un devoir. Boyer n'est point un plagiaire pour avoir compilé les travaux du XVIIIe siècle; Paré ne l'est pas davantage pour avoir mis à contribution les écrits de ses devanciers et ceux de son époque.

Cependant il y a en tout une mesure, et il n'est pas toujours aisé de la fixer. Vous prenez les idées, êtes-vous obligé d'en indiquer la source? Cela devrait être; mais l'abus est passé en coutume; et il y a dans toute science un certain nombre d'observations et de corollaires, qui, à raison de leur ancienneté et de leur vulgarisation, sont, en quelque sorte, tombés dans le domaine public. Alors tout le monde les reproduit; l'origine en est oubliée; l'inventeur est frustré de ses droits. A ce titre Paré pouvait donc prendre, à pleines mains, dans Tagault, dans Gourmelen, dans tous ces méchants compilateurs qui n'avaient que le mérite de revêtir de vieilles idées d'une forme nouvelle? Oui, cela est incontestable; mais cependant il est passé, de nos jours, en chose jugée que ce droit s'arrête aux idées; que la forme, la rédaction, sont une autre propriété tout aussi respectable; il demeure permis d'en détacher quelques fragments, mais jamais un chapitre entier, bien moins encore une série de chapitres, surtout, circonstance aggravante, si l'on ne nomme point l'auteur; et véritablement, à ce point de vue moderne, Paré est suspect de plagiat dans plus d'un endroit et dans plus d'un chapitre. Mais, je le répète, il n'en était point ainsi au XVIe siècle; et l'on peut voir comment lui-même explique ses emprunts par cette comparaison qu'il aime à reproduire : qu'il n'a pas fait plus de tort à l'auteur qu'il copie qu'*une chandelle qui s'allume à une autre chandelle.* Disons aussi que pour tout ce qui se rattache à la pratique, il sait faire un choix raisonné des matériaux qu'il emprunte; il se les approprie en quelque sorte par le mérite de la mise en œuvre, et là où vous pensiez trouver un copiste, vous reconnaissez l'homme supérieur. J'ai comparé par exemple le livre *des Venins* de Paré avec les deux livres de Grévin qui portent le même titre; et il n'y a pas à douter que ceux-ci n'aient beaucoup fourni à l'autre. Mais en dernier résultat l'ouvrage, de Grévin n'est qu'une compilation froide, prolixe, sans couleur, sans intérêt, sans vie; le livre de

Paré est un chef-d'œuvre en comparaison ; et notre chirurgien sort également victorieux de toutes les luttes qu'il essaie.] Enfin il est juste de lui rendre ce témoignage, que pour les faits, les idées, les doctrines qu'il a données comme siennes et marquées de son nom, il n'a rien emprunté ni rien pris à personne.

On aimerait à savoir comment furent publiés ses livres, aux frais de l'auteur ou aux frais des libraires, à combien d'exemplaires imprimés, à quel prix vendus ; mais mes investigations sur tous ces points ne m'ont pas donné des résultats bien satisfaisants. Il y a quelques unes de ces éditions dont le privilége est au nom du libraire ; pour la plupart, il est au nom de l'auteur. Paré avait été obligé de faire graver ses dessins à ses frais ; il lui en coûta mille écus, somme énorme pour le temps ; il semble même qu'il fit les frais de la première édition des œuvres complètes ; et dans la dédicace de cette première édition, il supplie assez ouvertement Henri III de *supporter vne partie de ses charges*[1]. On sait d'ailleurs que les auteurs, même au siècle de Louis XIV, comptaient bien moins sur la vente de leurs livres que sur la libéralité du personnage auquel ils les dédiaient ; et la plupart des éditions de Paré eurent des patrons en état de reconnaître généreusement cet hommage. Toutefois, après la mort de Paré, il est probable que le droit de publier de nouvelles éditions fut payé aux héritiers par le libraire ; on peut voir, à cet égard, l'avis joint à la 5e édition. Quel fut le prix de ce traité, je ne peux le dire ; je rappellerai seulement que dans la première moitié de ce siècle, Calvin demandait aux imprimeurs de Genève qui publiaient ses œuvres *deux soulz de ceste monnoye pour fueillet ou fueille entiere;* ce que Bolsec relève entre les autres preuves de sa cupidité[2].

Enfin j'ai quelques mots à dire au sujet de l'ordre dans lequel les livres de la collection sont rangés, et les modifications que j'ai apportées à cet ordre. Je ne reviendrai pas sur la disposition des matières dans les éditions partielles ; ce qui n'a pas été dit à cet égard le sera dans le cours de mes notes sur chaque livre ; je prends la collection à sa première édition en 1575. Alors l'introduction ne comptait pas comme premier livre ; les quatre livres d'anatomie marchaient en tête ; puis le livre *des fieures* ; les deux livres *des tumeurs;* les trois livres *des playes;* puis celui *des contusions;* celui *des ulceres;* ceux *des bandages*, *des fractures* et *des luxations;* et le livre *des operations*. Jusque là, en supposant enlevé le livre des fièvres, c'est une marche heureuse et méthodique ; l'introduction, puis l'anatomie,

[1] Voyez la *Replique à propos du discours de la licorne*, et sa dédicace à Henri III.
[2] *Vie de Calvin*, par Bolsec, dans les *Archives curieuses* déjà citées, t. V, p. 325.

puis la chirurgie. Mais tout-à-coup cet ordre est rompu; et les derniers livres se succèdent dans l'ordre suivant : — *De la goutte.* — *De la verole.* — *De la petite-verole, rougeole et lepre.* — *Des venins.* — *De la peste.* — *De la prothese.* — *De la generation.* — *Des monstres.* — *Des medicaments.* — *Des distillations.*—Et enfin le volume était terminé par le livre *des rapports* qui n'était point compté avec les autres.

La 2e édition supprima le livre des fièvres, dont les chapitres furent intercalés en divers endroits; mais elle ajouta le livre *des animaux* qui fut placé après l'introduction, et compta le livre *des rapports* comme le 27e livre.

La 4e édition conserva cet ordre; seulement l'introduction devint le 1er livre; celui *des rapports* le 28e; et le volume fut terminé par l'*apologie*, qui ne passait point encore pour un livre particulier.

A la 5e édition on la compta comme 29e livre; et à la huitième on adjoignit le traité posthume des fièvres qui fit le 30e.

Il m'a paru que cet ordre ne pouvait être suivi sans quelque dommage. D'abord, comme dans les deux premières éditions, j'ai laissé l'introduction en dehors du corps de l'ouvrage; mais rejetant plus loin et le livre *des fieures* et celui *des animaux*, je suis entré en matière par les quatre livres d'anatomie. Après l'anatomie devait venir naturellement la chirurgie; j'ai fait passer successivement les livres dont elle se compose jusqu'à celui *des operations;* et je l'ai complétée par le livre *de la prothese.* Puis viennent les deux livres qui ont rapport aux accouchements; puis dans une quatrième partie, ceux qui intéressent la médecine, le livre des *fieures* en tête; et gardant pour les autres l'ordre de l'auteur, les livres *de la goutte, de la verole, de la petite-verole, des venins.* Je suis arrivé ainsi sans aucune déviation aux deux livres *des distillations* et *des medicaments* qui représentent la matière médicale; j'ai complété l'œuvre par le livre *des rapports* qui constituent la médecine légale; et j'ai laissé en dehors de la collection, comme elle l'était dans l'origine, la grande apologie qui ne s'y rattache que par sa partie polémique, et le livre des animaux qui ne s'y rattache pas du tout.

J'expose simplement la liberté que j'ai cru pouvoir prendre avec mon auteur; j'ai la confiance qu'elle se défendra par elle-même. Dans les détails de chaque livre, la collation des éditions diverses m'a obligé à d'autres modifications, des retranchements d'articles faisant double emploi, des additions de paragraphes et même de chapitres entiers; ici je n'ai pas à me défendre; c'était une nécessité, et ce sera un des avantages incontestables de cette édition. D'ailleurs, j'ai pris grand soin dans mes notes

de signaler toujours le rapport des anciennes éditions entre elles et avec la mienne.

§ XXI. — De l'orthographe d'Ambroise Paré.

Il ne s'agit pas ici de l'orthographe que notre chirurgien pouvait mettre à son écriture ; d'abord c'est en vain qu'on en chercherait quelque manuscrit dans les bibliothèques de Paris ; et ensuite la question serait d'une bien maigre importance. Mais ce qui est plus essentiel, c'est de savoir de quelle manière s'écrivait la langue française à son époque ; et en effet il fallait bien nous faire à nous-même une série de règles, une sorte de grammaire, pour assurer le texte et l'orthographe de notre édition.

Au premier abord la difficulté semblait facile à vaincre; prendre une édition du temps, la copier exactement, dût-on imiter çà et là jusqu'à ses fautes d'impression, c'était un secret fort simple. Mais à quelle édition arrêter son choix ? Et si celle-là par hasard présentait une orthographe moins heureuse qu'une autre à certains égards, bien que plus satisfaisante sous d'autres rapports, ne resterait-il pas des regrets ? Je voulais reproduire exactement le texte de Paré ; mais en présence des nombreuses variétés d'orthographes que je rencontrais dans les treize éditions originales, je voyais un avantage réel pour le lecteur à adopter celle qui se rapprocherait le plus de la nôtre. Je fus bien étonné d'apprendre que nul de nos grammairiens n'avait songé seulement à un pareil travail, et qu'il me restait tout entier à faire. On comprend que je n'ai point l'intention de traiter ici ex professo de la matière ; je me bornerai à exposer les points les plus importants.

Dans la première moitié du XVI[e] siècle, l'orthographe française, excessivement irrégulière, avait cependant pour caractères généraux de conserver les consonnes les plus dures des langues dont elle tirait ses dérivés, et d'en ajouter même au mépris de l'étymologie. On écrivait *escripre*, *pourtraict*, *susdict*, *vng*, dont le féminin est *vne*. Il y avait peu ou point d'apostrophes ; peu ou point de traits d'union ; pour toute ponctuation le point (.) et la barre oblique (/) tenant lieu de virgule ; pas d'accents ; enfin, dans les livres imprimés, on affectait au français les caractères gothique et italique. Par exemple, l'édition latine de Charles Estienne, publiée en 1545, était imprimée en caractères romains, avec points, deux points et virgules ; l'édition française fut publiée un an après, chez le même imprimeur, en italique, sans virgules et sans deux points. Cependant, dès 1536, certaines améliorations commençaient déjà à s'introduire, mais seulement comme essais, et toujours à titre d'exceptions.

Dans la seconde moitié de ce siècle, l'orthographe subit de grands changements : et, chose étrange à dire, elle arriva à un degré de perfection dont elle déchut dans le siècle suivant ; en d'autres termes, l'orthographe de 1550 à 1600 est bien plus rapprochée de la nôtre que celle de 1600 à 1650. D'abord Catherine de Médicis apporta en France les mignardises du parler italien ; les consonnes dures disparurent ; il est bien remarquable même que la langue prit une douceur qu'elle a perdue depuis ; ainsi on avait effacé le *c*, que nous avons réintégré dans *octroyer*, et l'on écrivait *ottroyer*. Le français s'imprima en romain ; il eut des apostrophes, des traits d'union, des tréma, des cédilles, des points, des deux points et des virgules ; bien plus, les virgules et les apostrophes aujourd'hui marquées du même signe, avaient des signes différents ; mais dans cette riche ponctuation, notez une lacune qui différencie absolument les livres du XVI[e] siècle de ceux du XVII[e] ; le point et virgule (;) manque ; je ne l'ai rencontré pour la première fois que dans une édition de 1603.

Je pourrais pousser beaucoup plus loin ces généralités, qui peut-être ne manquent pas d'un certain intérêt ; mais afin de ne pas m'étendre plus que ne l'exigent les besoins de mon sujet, je me bornerai à exposer les principales variations de l'orthographe dans les cinquante années comprises entre la première édition originale et la première édition posthume de Paré, de 1545 à 1598 ; et pour mettre un peu d'ordre dans cet examen je considérerai successivement :

1° Les voyelles ;

2° Les consonnes ;

3° La formation des féminins et des pluriels dans les noms, les adjectifs et les participes ;

4° La formation de certains temps dans les verbes.

1° *Des voyelles.* — Les voyelles simples étaient en même nombre que de nos jours ; mais elles offraient moins de nuances, et n'étaient pas toujours représentées par les mêmes signes.

L'*a* se montre sous deux formes ; *a* simple, et *à* grave avec l'accent. Cet accent ne se rencontre guère que sur la proposition *à* et sur quelques adverbes, *ià*, *là*, etc. Quelques éditions n'admettent cet accent que sur *à* ; mais elles sont en petit nombre. Quant à l'*â* long que nous figurons avec un accent circonflexe, il y avait diverses manières de le rendre ; la plus commune était de le faire suivre d'une *s* ; *blasme ;* ou bien de doubler l'*a*, *aage ;* enfin quelquefois on laissait l'*a* pur, *ame*.

On trouve déjà à cette époque trois sortes d'*e* ; l'*e* ordinaire, l'*é* fermé, et l'*ë* chargé du tréma. L'*e* ordinaire sert à deux choses, d'abord à figurer

l'*e* muet, comme à présent; ensuite à représenter l'*é* fermé au commencement et au milieu des mots. Le progrès de l'orthographe française s'est effectué à cet égard comme je vais le dire; d'abord jamais d'accent sur l'*e*; puis accent sur l'*é* final seulement quand il devait se prononcer; puis peu à peu il a gagné quelques syllabes, et enfin aujourd'hui tout é fermé a son accent. Mais ce qui est remarquable, c'est que sur la fin du seizième siècle, on fit de nombreux essais pour rectifier l'orthographe, essais repoussés d'abord par le siècle suivant. Ainsi dans les trois premières éditions complètes de Paré, on trouve presque constamment l'accent sur la première syllabe des adverbes en *ément* pour les distinguer de ceux où cette syllabe doit rester muette; *commodément*, *obscurément*, par opposition à *simplement*, *bonnement*, etc. J'ai adopté cette façon d'écrire. Dans beaucoup de mots, l'*é* fermé est représenté par *es*, en vertu de l'étymologie, comme dans *escrire*, et il est curieux de remarquer que le XVIIe siècle, en enlevant ces *s* pour les remplacer par l'accent, alla aussi quelquefois plus loin que nous n'avons été nous-mêmes; car j'ai trouvé dans les dernières éditions complètes de Paré, *équilles* au lieu d'*esquilles*, qui est le mot usité aujourd'hui. J'ai laissé partout les *s*, lorsque je ne les ai pas trouvées supprimées par des éditions du temps; ce qui avait déjà eu lieu pour certains mots.

L'*è* ouvert et l'*ê* long sont des créations postérieures. Tantôt ils sont rendus par l'*e* simple; comme dans *proces*, *acces*, mais sur la fin on plaçait sur ce même *e* un accent aigu; *procés*, *accés*; et j'ai suivi cette méthode. D'autres fois il y a une triple orthographe, l'*e* suivi d'une *s*; l'*e* simple, et l'*e* accentué; ainsi j'ai trouvé successivement écrit, *troisiesme*, *troisieme*, *troisième*, et j'ai adopté le dernier. En général, l'*ê* très long remplace son accent par une *s* qui le suit comme l'*a*; mais quelquefois il se transforme comme l'*è* ouvert; j'ai pris soin d'ailleurs, tout en préférant l'orthographe la plus avancée, de ne jamais la créer de moi-même, fût-ce d'après les plus puissantes analogies.

Il y a une sorte d'*é* ouvert qui a beaucoup occupé les écrivains du temps; c'est celui qui est suivi d'un *v* représenté par un *u*; *cheure*, *leure*, etc. Il était à craindre que l'*u* ne passât ici pour voyelle, et alors la prononciation aurait été défigurée. Dans une édition de 1561 (*anatomie de la teste*), on a essayé de marquer l'*u* d'un tréma, d'écrire *cheüre*, *leüre*. Mais le tréma n'appartenant qu'à des voyelles, c'était éviter un mal pour tomber dans un pire; et enfin on s'avisa de mettre l'accent sur l'*e*. J'ai vu au moins trois éditions qui ont adopté ce système, et j'ai été trop heureux de le suivre.

L'*i* est toujours simple et sans accent; l'*i* long se figure par *is* comme

dans *isle*. Mais une des complications les plus malheureuses de l'ancienne orthographe, c'est la substitution de l'*y* à l'*i*, dans une foule de cas, soit au milieu des mots, comme dans *suyure*, soit surtout à la fin; et les écrivains se partageaient en deux camps, les uns écrivant tous les participes et adjectifs en *i* avec un *y*, les autres avec l'*i* ordinaire; *ennemy*, *party*, *ennemi*, *parti*. Le choix ici ne pouvait être douteux; j'ai ôté l'*y* partout où il y avait lutte, même au milieu des mots, comme dans *suiure*; mais il en est où l'ancienne orthographe est si constamment conservée, que j'ai dû la conserver moi-même comme dans *celuy*, *icy*, etc.

L'*o* est toujours simple; l'*ô* long se rend ordinairement par *os*, *fantosme*.

L'*u* se présente sous trois formes, *u* simple, *ù* avec l'accent grave, comme dans *où*; et *ü* tréma. J'ai déjà parlé du tréma sur l'*u* consonne; mais sa position sur l'*u* voyelle m'a fortement embarrassé. Dans les féminins en *ue*, beaucoup d'éditions mettent le tréma sur l'*u*, d'autres sur l'*e*; d'autres l'omettent absolument. Je l'ai omis toutes les fois que cela s'accordait avec l'orthographe moderne, et je l'ai placé au besoin de la manière la plus d'accord avec cette orthographe. Mais il s'est présenté certains mots où il devenait absolument nécessaire pour distinguer l'*u* voyelle de l'*u* consonne : *boue*, *ioue*, *fouiller*, *bouillon*, etc. ; et les règles variaient pour ces divers mots. Dans les deux premiers, par exemple, le tréma se mettant indifféremment sur l'*u* et sur l'*e*, j'ai suivi la règle moderne qui le met sur la voyelle que la prononciation doit séparer des autres, *bouë*, *iouë*. Mais pour les derniers mots, en dépit de toute règle, le tréma se place toujours sur l'*u*, et j'ai dû l'y mettre; quelquefois j'ai trouvé des éditions qui ne le mettaient pas du tout, et alors j'ai suivi leur exemple.

Ce que j'ai dit de l'*i* me dispense de toute autre remarque sur l'*y*.

J'ajouterai un mot sur certaines voyelles doubles que l'on rencontre quelquefois à la place des simples : ainsi on lit *pourtrait* ou *portrait* dans deux éditions du même temps, et d'autres fois une voyelle simple est substituée à la double, *espês* pour *espais*. Enfin certaines voyelles prennent la place d'autres. Dans presque toutes les premières éditions de Paré on lit *guerir*, *guerison;* dans les dernières, *guarir*, *guarison*. Bien que j'eusse raisonnablement le choix, je n'ai pas toujours voulu en user; et par exemple le mot célèbre de Paré : *Je le pansay, Dieu le guarit*, est incrusté sous cette forme dans toutes les mémoires; c'est ainsi qu'il a été originairement écrit; j'ai donc écrit moi-même, selon les occurrences, tantôt *gueri*, tantôt *guari*.

2° *Des Consonnes*. La langue française avait à cette époque deux consonnes qu'elle ne possède plus aujourd'hui, l'& et le *con*⁹. C'étaient plutôt, comme on voit, des abréviations que des lettres véritables, et déjà l'& était

remplacé partout par les deux lettres *et*, excepté dans la conjonction ; et le *con*, qui tenait la place de *us* à la fin des mots, encore assez fréquent dans la *Briefve Collection* par exemple, reparaît à peine de loin à loin dans les grandes éditions de Paré, lorsque le compositeur en a besoin pour arranger sa ligne ; on lit alors *no⁹* au lieu de *nous*, etc. Je pouvais sans difficulté expulser ces deux signes de mon édition nouvelle ; mais une bien plus grave difficulté provenait de la confusion des *i* et *u* voyelles avec les *i* et *u* consonnes.

Le *j* existait bien alors comme caractère, mais seulement pour les chiffres : ainsi le nº 1 se rend par *j*, le nº 2 par *ij*, et ainsi de suite. Dans le caractère italique l'*I* majuscule se rend quelquefois par *J*, mais alors aussi bien pour la voyelle que pour la consonne ; et enfin dans le caractère ordinaire, je n'ai trouvé le *j* consonne employé d'une manière assez constante pour ne pas accuser une erreur d'impression que dans les éditions de la fin de ce siècle et encore pour quelques mots rares, comme le mot *ja* et le mot *Majesté*. C'était une dure nécessité à subir ; mais la correction du texte l'exigeait, et presque partout, en conséquence, j'ai laissé subsister l'*i* en place du *j*.

L'*u* consonne offrait un égal embarras, auquel il a bien fallu me résigner. Je dois noter cependant ici une bizarrerie constante de l'ancienne orthographe à l'égard de cette lettre. Le *v* existait dans les casses en même temps que l'*u* ; et tous deux se remplaçaient mutuellement dans le texte courant, soit romain, soit italique. Voici la règle à cet égard : Tout *u* ou *v* placé au commencement d'un mot s'écrit toujours par *v* ; au milieu ou à la fin, toujours par *u*. Dans les majuscules des titres de chapitres, autre bizarrerie : l'*U* majuscule n'existe pas, et le *V* seul se présente pour la voyelle et la consonne. Dans les éditions antérieures à 1550, on trouve assez fréquemment l'*u* employé au commencement des mots même pour le *v*, et je l'ai rencontré encore dans la collection chirurgicale de Gesner publiée en 1555. Elle est en latin à la vérité ; mais à cet égard l'orthographe était la même pour le latin et le français.

Ce que j'ai à dire des autres consonnes sera peu de chose, et se réduit à ce qui concerne les consonnes dures. J'appelle ainsi les consonnes de familles différentes qui se heurtent au milieu ou à la fin des mots, et qui produiraient une prononciation extrêmement rude et contraire au génie de la langue si on les articulait. J'ai déjà dit que beaucoup avaient disparu sous l'influence du langage italien apporté à la cour de France par Catherine de Médicis ; mais plusieurs avaient survécu aussi, et les guerres de la Ligue, en reportant la noblesse française au milieu du peuple et des camps,

contribuèrent fortement à rendre à la langue sa rudesse primitive. Les éditions de 1560 à 1600 sont bien supérieures, sous ce rapport, à celles de 1600 à 1650. Je me suis attaché à poursuivre dans chaque édition les manières les plus heureuses d'orthographier les mots à consonnes dures, laissant celles-ci quand je n'avais pas d'autorités contraires, et les supprimant dès que les auteurs du temps m'en donnaient l'exemple.

3° *De la formation des féminins et des pluriels.* Le féminin se forme toujours en ajoutant un *e* muet; mais quand le mot masculin finit par un *é* fermé, beaucoup d'éditions du XVIe siècle, et toutes celles du commencement du XVIIe supprimaient l'accent pour le féminin. J'ai trouvé plusieurs éditions qui le maintiennent, et je l'ai précieusement conservé.

Le pluriel de ces mots en *é* a beaucoup varié. Dans le XVIIe siècle, la règle était de le faire en *ez*. Au XVIe, je trouve d'abord une édition de 1551 où il est en *es*; d'autres éditions où il est en *és* pour les substantifs, en *ez* pour les participes; enfin, la première édition de Paré en 1545, et une autre de 1573, donnent à tous les mots la même désinence au pluriel avec l'*é* accentué et l'*s*. J'avais donc l'avantage en suivant cette règle de ne m'écarter ni de l'époque ni même du texte de mon auteur, et de me rapprocher de l'orthographe actuelle.

Le *z* se retrouve aussi assez souvent comme signe du pluriel dans les autres mots, *accidentz*, *pourtraictz*, etc. Mais il y a beaucoup plus d'éditions qui lui substituent l'*s*; et j'ai suivi cette fois la majorité. Pour les mots qui finissent en *ant*, plusieurs éditions font tous les pluriels en *ans*, en retranchant le *t*; d'autres gardent le *t*, mais seulement pour les substantifs et adjectifs; et, chose singulière, tous les participes ont leur pluriel en *ans* même dans les cas où la grammaire actuelle les fait invariables. Je me suis conformé à cet égard, comme de droit, à l'usage du XVIe siècle.

Ce sont là les remarques les plus essentielles; les détails seraient infinis. Il sera curieux cependant de noter que l'article *au*, qui s'écrit au pluriel *aux* quand il est simple, prend une *s* dans le mot *ausquels*; j'ai trouvé cette orthographe constante dans le XVIe siècle, je l'ai suivie dans tout le XVIIe et jusque dans une édition de 1743.

4° *De la formation de certains temps dans les verbes.* Je ne m'arrêterai qu'à quelques questions capitales.

Tous les temps des verbes qui se terminent en *ai* prenaient alors régulièrement l'*y*; *i'ay*, *ie feray*, etc. Les exceptions sont de pures fautes d'impression, il a fallu se soumettre. Certains imprimeurs avaient étendu cette règle à la première personne singulière des temps qui finissent en *ois*, et ils écrivaient : *ie reçoy*, *tu reçois*, etc. C'est de là, pour le dire en

passant, que vient la licence des poëtes qui retranchent quelquefois l'*s* pour le besoin de la rime. Mais assez fréquemment on trouve écrit : *ie reçois*, comme de nos jours. La même difficulté se présente aussi pour quelques autres verbes : *ie dy* ou *ie dis*, tandis qu'on écrit constamment *ie suis*. J'ai naturellement suivi cette dernière orthographe.

Nombre d'éditions mettent un *y* au pluriel des imparfaits et des conditionnels ; *mangeoyent*, *pourroyent*, etc. Plusieurs mettent indifféremment un *i* ou un *y* ; quelques unes ont constamment un *i*. Celles-ci m'ont servi d'exemple et de règle.

Certains parfaits du subjonctif ressemblent par le son aux parfaits de l'indicatif ; nous les distinguons à l'orthographe en ajoutant un accent circonflexe à la voyelle finale, *il mourut*, *qu'il mourût*. Cet accent étant remplacé au XVIe siècle par une *s*, rien de plus logique que d'écrire *qu'il mourust*, et c'est là en effet ce que l'on trouve à peu près constamment. Mais quand il s'agit du parfait de l'indicatif, tantôt ils mettent l'*s*, et tantôt ils l'enlèvent, ayant l'air de suivre seulement leur caprice. Appuyé sur des exemples nombreux pour l'une et l'autre orthographe, j'ai appliqué ici avec rigueur la règle logique ; une *s* au subjonctif, et point d'*s* à l'indicatif.

Enfin dans plusieurs verbes de la troisième et de la quatrième conjugaison, comme *voir, deuoir, apperceuoir, connoistre*, le participe passé se terminait en *eu, veu, deu*, *apperceu*, *conneu*. Quelquefois cette terminaison dérive de l'orthographe ancienne de l'infinitif, *veoir, apperceueoir*, d'autres fois elle assurait le son doux du *c* lorsqu'il n'y avait pas de cédille, *sceu*, participe du verbe *scauoir*, et cependant on peut objecter que cet infinitif péchait alors lui-même contre la prononciation. Mais d'ailleurs il est plusieurs de ces verbes où il est impossible de démêler la raison d'une semblable orthographe ; et en définitif, à part quelques participes où déjà l'usage commençait à effacer cet *e* malencontreux, j'ai dû subir cette loi tyrannique.

Il faut bien, en terminant ce difficile chapitre, laisser échapper l'aveu que cependant l'orthographe ne sera pas trouvée aussi régulière que je l'aurais désiré. Mais je n'avais nuls précédents pour me guider que ceux que je me créais à moi-même ; et, pour le dire en passant, il est honteux de voir les réimpressions de nos anciens auteurs, dirigées pourtant par des savants recommandables, pécher aussi gravement contre toutes les lois et tous les usages de l'orthographe de leur époque. On y jette à plaisir les virgules, les points et virgules ; on estropie les mots sous prétexte de les corriger. Je ne citerai aucune édition en particulier ; j'en ai parcouru beaucoup, et il n'y en a pas une qui ne mérite quelques reproches. L'édition

variorum de Rabelais, une des plus soignées pour la reproduction du texte, fourmille de points et virgules. Pour revenir à la mienne, j'ai souvent modifié l'orthographe à mesure que de nouvelles autorités me permettaient de plus heureuses corrections; et c'est ainsi qu'on trouvera écrit *cognoistre* et *connoistre*, *suyure* et *suiure*; seulement, à part les fautes d'impression presque inévitables dans un ouvrage de si longue haleine et pour des compositeurs peu habitués à une pareille besogne, je crois pouvoir dire que je n'ai admis aucun mot sans avoir vérifié son orthographe dans une édition de l'époque; et enfin ces irrégularités mêmes ne sont peut-être qu'un trait de ressemblance de plus avec les éditions du XVI[e] siècle.

§ **XXII. — Caractère général des écrits de Paré. — Leur influence. — Décadence et fin de son école en France. — Décadence et fin du collége de Saint-Côme. — Conclusion.**

J'aurais maintenant, pour terminer cette introduction, à signaler les principales découvertes de Paré, à les mettre en regard des doctrines régnantes, seul moyen d'en bien apprécier l'importance; à dire quels obstacles elles eurent à renverser, et combien il fallut de temps et d'efforts pour les faire pénétrer dans la pratique générale. J'en avais bien formé le projet; et à part les notes nombreuses dont j'ai semé le texte, je m'étais réservé de traiter ici largement l'histoire chirurgicale, limitée cependant au XVI[e] siècle, des hernies, des anévrismes, du pansement général et des complications des plaies des membres, des plaies de tête et de poitrine, etc.; mais je me suis laissé entraîner par l'attrait des narrations bien au-delà des bornes prévues; et je vois encore le champ s'agrandir tellement devant moi qu'il me faudrait un livre nouveau pour en mesurer toute l'étendue. Obligé donc de m'arrêter, je ne veux plus que jeter un coup d'œil rapide sur le caractère de la chirurgie d'Ambroise Paré, sur l'influence qu'il exerça, et sur les destinées de l'école dont il fut le créateur et le père.

Paré n'avait pas eu pour se diriger ces précieuses ressources d'une éducation première; aussi demeura-t-il dominé par la philosophie de cette époque, la foi aveugle dans l'autorité des anciens. Voyez comment il expose dans sa dédicace le but de tous ses travaux : il a voulu *mettre en euidence les thresors des anciens, dont il a suiui pas à pas la trace;* il répète dans son avis au lecteur qu'il leur laisse l'*honneur de la premiere inuention*, se réservant seulement *quelque portion de gloire pour l'enrichissement et illustration;* et quand il voudra plus tard répondre aux critiques de Gourmelen, il fera passer *l'authorité* avant *la raison et l'experience.* C'est par là

qu'il se rattache à son siècle et qu'il en est le fidèle représentant. Mais s'il n'y avait eu en lui que ce respect pour l'autorité, s'il avait toujours porté docilement le joug, il se confondrait dans la foule des médecins compilateurs de cette période scientifique, les Tagault, les Chaumet, les Gourmelen, les Reulin, etc. Il est curieux de rechercher comment, se trouvant trop à l'étroit dans ce cercle scolastique, il cherche, il furette quelque issue pour en sortir, et se fait des principes nouveaux qui ne soient pourtant pas trop en désaccord avec le principe dominant. Ainsi il admet qu'*il reste plus de choses à chercher qu'il n'y en a de trouuées ;* qu'il ne faut pas *nous reposer et endormir sur le labeur des anciens, comme s'ils auoient tout su ou tout dit;* il veut que les anciens *nous seruent seulement d'eschauguettes pour voir de plus loin ;* bien plus, dans sa grande apologie il montre qu'ils peuvent avoir tort, il combat tour à tour Albucasis, Paul d'Egine, Celse ; et sa critique remonte même jusqu'à cette autorité bien autrement respectable à tous les yeux, Hippocrate. Il défend hardiment contre Gourmelen les innovations utiles ; puis, ayant le bonheur de ranger Aristote de son côté, il répète avec lui que *l'experience est presque semblable à la science ;* il se confirme dans cette idée par quelques raisonnements en forme ; et il arrive enfin à cette conclusion qui déborde un peu les prémisses, et qu'il a rappelée dans ses canons :

> Science sans experience
> N'apporte pas grande assurance.

C'est par ces idées un peu confuses d'une philosophie plus avancée que Paré se distingue de ses contemporains, et qu'il sort de son siècle pour s'avancer dans l'avenir ; et c'est par là qu'il a justifié sa renommée.

Van Horne et Haller ont été d'avis que Paré eût mieux fait de publier ses observations isolées, que de les noyer dans une compilation aussi volumineuse. Ce jugement est rigoureux, et de plus souverainement injuste. Sans doute il est facile à un critique, fièrement posé au milieu des richesses du XVIIIe siècle, de jeter un coup d'œil dédaigneux sur une œuvre du XVIe ; sans doute aussi l'historien, après avoir suivi d'époque en époque et d'année en année le progrès des idées scientifiques, éprouve un incroyable ennui à chercher à travers tant de détails mille fois rebattus, les inventions propres à l'auteur, la seule chose qui lui offre quelque intérêt. A ce double point de vue, sans doute, A. Paré est trop prolixe, trop plein de redites et d'inutilités ; mais il est permis de croire que notre grand chirurgien, tout en songeant à la postérité, travaillait avant tout pour la chirurgie contemporaine. Réunissez toutes ses observations, toutes ses innova-

tions, faites-en un petit volume, dont chaque page aura une valeur réelle pour les érudits, voilà qui sera à merveille ; mais dites-moi quelle influence ce livre aurait eue sur la chirurgie? Je répondrai hardiment pour ma part : aucune. Il y a un recueil de ce genre bien antérieur à Paré, l'ouvrage de Benivieni, dont je vous ai rendu compte : à peine a-t-il eu trois ou quatre éditions, et son influence est restée insensible. Et si l'on jugeait avec de semblables idées tous nos grands écrivains, que resterait-il de Celse, de Galien, de Guy de Chauliac? Et dans un âge tout rapproché du nôtre, qui oserait dire que Boyer eût mieux fait pour sa gloire et pour la science de condenser en quelques pages les résultats de son expérience personnelle, plutôt que de tracer dans ses onze volumes le tableau des conquêtes de la chirurgie du XVIIIe siècle?

Apprécions donc à leur juste valeur les éminents services rendus par Paré à la chirurgie. Avant lui, il n'existait que deux ouvrages véritablement classiques, le Guy de Chauliac et le Jean de Vigo. Tous deux appartenaient à une époque désormais arriérée, tous deux offraient des lacunes immenses et des préceptes que l'expérience avait modifiés. Vainement les grands travaux de l'antiquité seraient sortis de la poussière, si un homme ne s'était trouvé pour les mettre en œuvre ; et ne disons point que c'était là une chose facile; l'Italie, l'Allemagne et la France y avaient usé déjà leurs efforts. Paré vint après tous, et la chirurgie reconnut son maître; il vint après quarante années de travaux et de gloire; il donna aux anciens toute l'autorité qu'ils devaient avoir, en les appuyant de la sienne. Par lui, et par lui seul, la chirurgie hippocratique implantée en France se propagea victorieusement en Flandre, en Angleterre, et même en Allemagne, où elle lutta contre les doctrines de Paracelse; et les œuvres de Paré auraient également conquis l'Italie, si peu après sa mort il ne s'y était élevé un rival digne de lui, Fabrice d'Aquapendente.

En France, A. Paré fut le chef d'une école brillante qui compte parmi ses successeurs directs Guillemeau, son élève particulier, Severin Pineau, Pigray, Habicot, Jacques de Marque, Louise Bourgeois, tous formés par son exemple et la plupart par ses leçons. Mais le génie qui inspirait le maître n'animait point ses élèves ; aux prises avec une philosophie stérile, ils ne surent pas trouver en eux-mêmes la vigueur nécessaire pour la féconder. Deux générations ne s'étaient pas écoulées, que les exemples de Paré étaient perdus pour ses pâles imitateurs; tous avaient plié la tête sous le joug hippocratique, et cet état de choses dura jusqu'à ce que la parole de Descartes eût fait jaillir une nouvelle lumière sur le vieux monde scientifique, et eût vaincu surtout la résistance acharnée de cette corpora-

tion puissante, également enthousiaste des vieilles idées et de ses vieux priviléges, la Faculté de médecine de Paris. En 1666 seulement, il se trouva une majorité de quatre-vingt-douze docteurs qui donna gain de cause à l'antimoine. Or, l'antimoine, comme la saignée du temps de Brissot, c'était le drapeau des jeunes doctrines, c'était la causes du progrès; de ce jour, Descartes eut gain de cause en médecine et presque aussitôt en chirurgie; et une dernière édition de Paré, tentée par un libraire maladroit en 1685, eut si peu de succès, qu'à peine en connaît-on l'existence.

Une autre cause qu'il ne faut pas omettre, entraîna dans la même ruine et l'école de Paré et le collége de Saint-Côme, qu'il avait élevé à un si haut degré de gloire. Nous avons vu déjà plus d'une fois dans le cours de cette histoire l'influence trop peu célébrée du sentiment moral et religieux sur le développement de la science; et cette époque devait en offrir un nouveau et bien remarquable exemple. Le premier principe de Paré, celui qu'il a mis en tête de tous les autres dans son avis au lecteur, c'est que *l'homme n'est point né pour soi seulement;* c'est cette loi naturelle, non écrite comme il le dit lui-même, mais gravée dans les cœurs: *Sois tel envers autruy que tu voudrois qu'on fust à ton endroit.* Une ardente charité animait sa vie et illuminait toutes ses œuvres; et ce fut là ce que les chirurgiens de Saint-Côme oublièrent le plus vite. Déjà, avant sa mort, ils avaient préludé par les querelles de 1577 à de nouveaux combats; sans autre but que leur intérêt, sans autre loi que leur égoïsme, ils cherchèrent de nouveau à frauder la Faculté et à dominer le corps des barbiers. Bien plus occupés de leurs intrigues que de la science, ils n'avaient, pour soutenir l'honneur de leur collége, que la triste ressource d'y aggréger ceux d'entre les barbiers qui s'élevaient au-dessus des autres par leur savoir; mais enfin, ils trouvèrent des hommes plus habiles qu'eux, et qui se souvenant davantage des mépris dont on avait couvert leur ancienne profession que de l'honneur intéressé qu'on venait de leur faire, portèrent au collége de Saint-Côme un coup d'autant plus sensible qu'il était plus inattendu. A chaque barbier admis dans le collége, on imposait cette condition de quitter la barberie et d'en ôter les enseignes. Or, en 1610 et 1611, trois barbiers furent reçus, ayant pour noms Nicolas Habicot, Jacques de Marque et Isaac d'Allemagne, et ils arborèrent bien les enseignes de chirurgien, mais ils continuèrent à tenir boutique ouverte de barberie. De là, des luttes intestines qui eurent pour résultat une requête au roi tendant à confondre en un seul corps les chirurgiens et les barbiers, première tentative qui échoua; mais plus tard, les chirurgiens s'accoutumèrent à cette idée; ils voyaient avec envie que les barbiers avaient une double

source de revenus dans le bistouri et dans le rasoir ; et enfin, ce fut le collége en masse, son prévôt à sa tête, qui, en 1655, demanda à jouir des mêmes avantages, à tenir boutique de barbier et de chirurgie à la fois ; en un mot, à se confondre avec le corps des barbiers chirurgiens. Turpitude sans exemple, et qui couronnait dignement trois siècles de pitoyables intrigues, de profonde ignorance et d'étroit égoïsme ! Ajoutons seulement, pour l'honneur de la chirurgie française, que quelques hommes de cœur et de science, Mauriceau, Dionis, etc., protestèrent et se séparèrent hautement de leurs indignes collègues ; et que ce sont eux que l'on retrouve sous leur ancien titre de chirurgiens jurés, cultivant la science et la philosophie nouvelle, et préparant la venue du XVIIIe siècle, dont ils se montrèrent les dignes précurseurs.

Que me reste-t-il à ajouter maintenant ? Le XVIIIe siècle, plein de confiance en ses forces et ne voyant rien d'impossible à la raison humaine, commença par faire table rase des travaux antérieurs, et A. Paré, négligé comme les autres, n'était plus cité que rarement par quelques érudits qui le rangeaient dans les auteurs anciens. Notre époque plus reconnaissante a mis un terme à ce long oubli ; en 1812, la Société de médecine de Bordeaux avait déjà proposé l'éloge de Paré pour sujet d'un prix qui fut remporté par le docteur Vimont ; et plus tard le dessein d'une nouvelle édition avait passé dans plusieurs esprits. Nous lui élevons aujourd'hui ce monument littéraire ; heureux d'ajouter qu'un monument plus digne va bientôt être érigé à sa gloire dans la ville qui lui a donné naissance. M. David, le grand artiste, à qui en revient la première idée, a mis généreusement à la disposition du conseil général de la Mayenne son ciseau patriotique ; les fonds nécessaires ont été votés ; déjà l'image de Paré, sortie toute vivante de l'argile obéissante, n'attend plus que le moule de bronze qui doit l'éterniser ; et nous devons à la libérale amitié de M. David d'avoir pu mettre au frontispice de ce volume la gravure de la statue colossale qui va s'élever prochainement sur l'une des places de Laval.

